



CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE
DU TRAVAIL



CONGRÈS CONFÉDÉRAL

D'UNITÉ

A TOULOUSE

DU 2 AU 5 MARS 1936



**Compte rendu sténographié
des débats**



ÉDITION

de la

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL

211, Rue Lafayette, Paris-10^e

Chèque Postal : Paris 0.284

Téléphone : Botzaris 86.50

CONGRÈS CONFÉDÉRAL D'UNITÉ



TOULOUSE - 2 AU 5 MARS 1936

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL



Congrès Confédéral d'Unité

A TOULOUSE

DU 2 AU 5 MARS 1936



Compte rendu sténographié des débats

ÉDITION
DE LA
CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL
211, Rue Lafayette - PARIS (X^e)
Tél. Botzaris 86-50

CONGRÈS CONFÉDÉRAL D'UNITÉ

2-5 Mars 1936, à Toulouse

LUNDI 2 MARS

Séance d'Ouverture

JOUHAUX. — Camarades, voulez-vous prendre vos places, s'il vous plaît. Nous allons ouvrir le Congrès en donnant la présidence, comme il est de tradition, aux représentants de l'Union des Syndicats de la Haute-Garonne, nos camarades Forgues, Forest et Cazeneuve.

La fanfare exécute *la Toulousaine*.

FORGUES (Président). — Camarades, au nom du Comité d'organisation je vous remercie de l'honneur que vous nous faites en nous appelant à diriger les débats de votre première séance.

Au nom du prolétariat toulousain, au nom de l'Union départementale et de la Bourse du Travail, je vous adresse à tous les salutations et les sentiments de solidarité de Toulouse syndicaliste.

La capitale du Languedoc est fière de l'honneur que vous lui avez fait, en la désignant comme siège de vos assises, en accourant nombreux, de tous les points de la France, de l'Algérie et du Maroc, pour y consacrer l'Unité syndicale par tous tant désirée.

Dans cette cité acquise à la démocratie et aux idées sociales depuis plus d'un demi-siècle, le syndicalisme libre s'est affirmé depuis toujours.

Soyez assurés, chers Camarades, que Toulouse, qui peine, qui souffre et qui pense, vous accueille fraternellement. La population toulousaine elle-même vous accueillera avec joie et sympathie.

Notre première pensée ira vers tous ceux qui pour le moment luttent pour un peu plus de mieux-être. Nous leur adressons notre témoignage d'encouragement et de solidarité.

Pour la troisième fois Toulouse a l'honneur, la joie de recevoir les délégués de la Confédération Générale du Travail réunis en Congrès national.

Quelques chiffres vous indiqueront la progression et le développement de notre vieille C. G. T. que nous aimons tant.

En 1897, le 3^e Congrès groupait 78 délégués, dont 14 de Toulouse pour y représenter 254 syndicats.

En 1910, dans la grande salle des Jacobins, se trouvaient réunis 516 délégués mandatés par 1.374 syndicats.

Aujourd'hui, notre Congrès réunit environ 1.500 délégués mandatés par 3.500 organisations.

Un rapide regard nous montre le progrès immense accompli ; la propagande agrandit chaque jour le champ d'action du syndicalisme dont l'autorité s'impose de plus en plus, aussi bien chez les travailleurs des villes que des champs.

Je sais que ce Congrès marquera une date ineffaçable dans les annales du monde syndical ; que les discussions y seront ardentes, passionnées ; mais je sais aussi que chacun d'entre vous fera effort, pour qu'en aucun moment, la discussion ne dépasse les règles de la courtoisie.

Je n'ai pas besoin, camarades, de faire appel à votre esprit de méthode et de tolérance qui doit caractériser nos débats, vous tous qui êtes ici, en avez déjà donné des preuves convaincantes. Mais, une fois de plus, en face de ceux qui vous observent, surtout en face de ceux qui dénaturent odieusement nos actes et nos principes, il faut que notre attitude soit une éloquente réplique aux détracteurs du syndicalisme.

A cet effet permettez-moi de reprendre une phrase que prononça le grand Jaurès, à l'occasion de l'inauguration de la première Bourse du Travail en 1891 : « La parole est une arme de combat dont on ne doit pas se servir inutilement, mais au contraire la réserver pour les solennelles occasions de lutte et d'indépendance. »

Je tiens à rendre un hommage posthume à tous ceux qui sont tombés dans la bataille syndicale.

Je veux en cette occasion saluer aussi et d'une façon particulièrement fraternelle les camarades qui ne sont pas tombés, eux, dans la lutte sociale, mais qui, pour permettre l'effort total en vue de la réalisation de l'unité syndicale, ont su faire un geste noble et haut en s'effaçant devant d'autres camarades. Nous les en remercions et les assurons de toute notre sympathie et de notre solidarité.

Je m'en voudrais également de ne pas citer à cette occasion le nom de mon excellent ami et frère de lutte : Marty-Rollan, qui a été l'âme du mouvement syndicaliste dans cette région, et plus particulièrement dans cette cité. Au nom des organisations toulousaines, je suis fier de pouvoir l'assurer de notre reconnaissance et de notre indéfectible amitié.

Ce n'est pas en vain que nous ferons appel à vos consciences de militants et à votre esprit de camaraderie, en vous rappelant que le monde du travail a les yeux tournés vers ce Congrès et qu'il attend des décisions qui y seront prises et respectées par tous, nous en sommes convaincus, l'amélioration de ses conditions d'existence tant au point de vue moral que matériel.

Vous allez maintenant, au cours de vos travaux, examiner la question la plus importante, pour l'avenir de notre mouvement ouvrier français et ensuite aborder les questions du point de vue social, dans lesquelles le prolétariat de ce pays doit pouvoir trouver les solutions qui s'imposent aujourd'hui. Je voudrais à ce sujet vous demander de ne pas oublier l'époque à laquelle vous travaillez. Je voudrais vous rappeler combien il est nécessaire aujourd'hui plus que jamais de s'inspirer des réalités et surtout — je le dis ici sûr d'être compris — surtout de ne pas céder à la magie des paroles et des formules, ce qui ne veut pas dire que vous ne nourrissiez pas dans votre cœur les espoirs les plus hauts et que vous ne songiez pas à réaliser dans un avenir prochain les idéaux les plus élevés.

Mais il importe de conserver notre sang-froid. On a coutume de répéter (cela est peut être un fait présentement) que nous sommes à un tournant de l'histoire. Ce qui est certain c'est que dans un temps plus ou moins proche, nous serons obligés de résoudre de graves problèmes.

Nous devons donc regarder les choses bien en face et terre à terre.

Il n'est pas permis d'oublier ces conditions de la lutte ; il n'est pas permis

surtout à des militants syndicalistes d'oublier que nous sommes groupés d'une façon différente des groupements politiques et que nous avons pour devoir avant tout, de nous maintenir dans le cadre même des intérêts corporatifs et économiques et qu'il ne peut être question d'introduire dans nos organisations des querelles d'ordre politique qui viendraient troubler leur marche et retarder leur avance.

Ce que nous voulons, c'est réaliser la transformation profonde du régime économique ; c'est faire, que dans ce pays, la démocratie ne règne pas seulement dans la politique, mais qu'elle règne également à l'atelier, au magasin, au bureau. Ce qu'il faut, en un mot, c'est que le travail soit libre et assuré à tous les êtres humains.

Il est donc pour nous un devoir, un devoir impérieux : C'est de nous préparer au rôle qui nous écherra tôt ou tard. Le plus tôt sera le mieux. Le devoir impérieux pour nous, ce n'est pas nous montrer révolutionnaires.

C'est de nous rendre dignes de la révolution et, Camarades nous ne serons dignes de la révolution que lorsque, vraiment, nous aurons mis debout un organisme capable de gérer, de diriger la production. Nous ne serons dignes de la révolution que lorsque nous nous serons montrés vraiment révolutionnaires en nous plaçant au point de vue réaliste et en nous montrant capables d'opérer réellement avec toutes ses vertus la *révolution*.

Et puisque nous touchons à la minute où tous nous allons tressaillir d'allégresse à la pensée que les forces ouvrières de ce pays vont être indéfectiblement unies en une et seule organisation.

Quoi qu'il advienne et quelles que soient les décisions prises faisons le serment de rester unis quand même contre l'ennemi commun : le capital exploiteur, en ayant au cœur le même désir, la même foi, la même volonté de bien travailler pour l'émancipation et l'affranchissement du monde du travail.

Souffrant des mêmes maux, ayant tous les mêmes aspirations, mettons-nous à la besogne d'un cœur ardent pour que celle-ci soit féconde pour l'avenir. C'est le vœu le plus cher que j'exprime au nom de tous les travailleurs de ce pays, qui gardent tous leurs espoirs dans la transformation sociale, par la suppression du salariat et du patronat.

C'est dans la solidarité étroite de tous, dans les œuvres syndicalistes et l'action syndicale, que les prolétaires ne seront pas dupes de leur amour de la liberté.

Aucune liberté n'est possible, sous aucun régime, quand le travail s'accomplit dans des conditions d'esclavage. Le syndicalisme seul doit réaliser des peuples par l'organisation nationale et internationale du travail et des travailleurs, seul il donnera aux masses aujourd'hui martyrisées, la puissance incontestable qui tuera la guerre éteignant les tyrans.

Le prolétariat de ce pays jusqu'à ce jour resté indifférent, nous entendra-t-il?... Je fais des vœux pour cela soit!... Il faut que la voix du peuple fasse entendre par la raison (valeur individuelle), ou par d'autres moyens (action collective) si c'est nécessaire, les mâles revendications du prolétariat qui veut vivre avec tous les fruits de son labeur... Liberté ! Travail ! *Bien-être* ! Trilogie qui brillera au front du monde nouveau quand les travailleurs seront souverains. Ainsi sera dressée la société de bien-être, de liberté et de *paix*. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Jouhaux.

La fanfare joue l'*Internationale*, que le Congrès entonne debout.

JOUHAUX (*Applaudissements*). — Camarades, avant d'ouvrir notre Congrès, je veux demander à nos camarades Lenoir, Marty-Rollan et Moumousseau de bien vouloir monter avec nous sur la tribune du bureau. (*Applaudissements.*)

Je vais également vous proposer à l'ouverture de nos travaux, l'ordre du jour suivant :

Les travailleurs français, réunis à Toulouse, au Congrès confédéral d'unité, dans une seule pensée de solidarité humaine, saluent les camarades opprimés par des régimes fascistes qui luttent et souffrent pour la défense de leur vie, de leur droit, de leur liberté.

Ils protestent contre les condamnations qui ont frappé tout dernièrement les travailleurs autrichiens ;

Ils dénoncent l'abominable attentat qui a livré à la prétendue justice allemande, par la mise en œuvre des plus bas procédés de la police, les ouvriers de Wuppertal, accusés de haute trahison ;

Ils rappellent qu'à Wuppertal, depuis un an, onze cents ouvriers ont été arrêtés, que treize d'entre eux sont morts en prison à la suite des sévices qu'ils ont subis, que cinq viennent d'être condamnés à mort, que plus de six cents sont traduits devant les tribunaux d'exception jugeant à huis clos, en dehors de toutes garanties, sans que la défense soit librement assurée, et qu'à l'heure présente le plus grand nombre sont frappés de lourdes peines.

Considérant que les poursuites ainsi engagées n'ont d'autre objet que d'empêcher les ouvriers allemands de toute tendance de reconstituer des organisations affranchies de la tyrannie fasciste, qu'elles démontrent la fidélité ouvrière aux principes de la liberté syndicale.

S'inclinent douloureusement devant la mémoire des camarades tombés en martyrs de la répression hitlérienne et fasciste, adressent au prolétariat allemand l'expression de leur inébranlable sentiment de solidarité ouvrière et plus particulièrement à Brandes, Mierenyof, Ossietsky et Thaelmann.

Stigmatisent les procédés odieux dont sont victimes les syndicalistes allemands.

Demandent l'acquittement des prévenus et l'amnistie intégrale de tous les travailleurs accusés ou condamnés pour leur attachement à la liberté syndicale et au droit d'association ;

Et décident que cette protestation sera portée à la connaissance de l'ambassade allemande, à Paris, et du gouvernement du Reich.

Tous unis contre l'oppression.

Pour la défense de la liberté.

LE PRÉSIDENT. — Camarades, je mets d'abord la proposition du camarade Jouhaux en exécution, je demande aux camarades Marty-Rollan, Lenoir et Monmousseau de bien vouloir prendre place au bureau.

D'autre part, nous mettons, Camarades aux voix, la résolution qui vous est présentée. Que ceux qui sont partisans de l'adopter le manifestent en levant la main, baissez les mains, Camarades, avis contraires? Adoptée à l'unanimité.

Nous avons reçu un télégramme de sympathie de la Centrale syndicale de Tchécoslovaquie à l'égard du Congrès.

D'autre part un télégramme du Comité de défense des Chômeurs d'Alger, qui adressent leur salut fraternel au Congrès.

JOUHAUX. — Camarades, je voudrais vous donner quelques explications sur l'ordre de nos travaux et vous demander de bien vouloir vous rallier à la procédure qu'au nom du bureau de la Commission administrative provisoire nous vous proposons.

Le Congrès actuel est un Congrès d'une importance telle qu'il est indispensable que ses débats se produisent dans la plus grande clarté et que soient exclus de nos discussions, toute attitude et tout langage de réunion publique. Il est certain que les décisions que nous avons à prendre revêtiront plus d'importance, d'autant qu'elles auront été dégagées d'une discussion claire. Ainsi chacun ayant compris le sens des discussions pourra s'affirmer en pleine conscience dans les décisions à intervenir.

Je n'ai pas besoin de vous dire que les décisions qui seront prises ces jours, pèseront sur la vie et sur l'avenir de l'organisation ouvrière française. Elles auront leurs répercussions sur le terrain international. Il importe donc que nous apportions dans cette discussion et dans nos décisions le plus clair de notre conscience.

Pour ce faire, il convient que la discussion soit organisée. Nous avons à l'ordre du jour deux grandes questions : d'abord les modifications aux statuts, ensuite l'orientation et l'activité de la Confédération Générale du Travail.

C'est sur ces deux grandes questions que le Congrès devra se prononcer. Il est certain qu'en ce qui concerne les modifications aux statuts de la Confédération Générale du Travail, nous pensons que ce n'est pas au sein du Congrès et en séance plénière que ces discussions doivent s'établir. Pour nous, les modifications aux statuts sont dominées et conditionnées par trois grands principes : le premier concernant la structure syndicale, le second concernant le cumul des mandats politiques et syndicaux, le troisième concernant l'Internationale Syndicale. Toutes les modifications que nous pourrions apporter aux différents articles des statuts de la Confédération Générale du Travail, sont en réalité conditionnées par les résolutions que vous aurez prises sur ces trois grands principes. Nous considérons que le Congrès, dans la plénitude de sa souveraineté, doit mettre en discussion ces trois grands principes, qu'il doit apporter sur ces principes l'expression de la volonté la plus nette et qu'ensuite, une Commission nommée à cet effet pourra passer à la mise en forme des statuts de la Confédération Générale du Travail.

D'autre part, en ce qui concerne la deuxième question l'orientation générale de la C. G. T., il s'agit de son activité ; il est bien certain que nous ne saurions exclure de son activité le plan qui, dans nos milieux, a déjà fait couler tellement d'encre et prononcer tellement de paroles. Sur ce point, il importe que le Congrès se prononce, après en avoir discuté aussi largement que possible. Cette discussion générale sera donc la deuxième du Congrès. Après le vote émis à la fin de cette discussion générale, nous pourrions, s'il y a lieu, nommer la Commission pour rapporter la résolution devant le Congrès en fonction de la décision prise. De cette façon, nous aurons un Congrès qui se déroulera dans la cohésion ; chacun de ceux qui ont quelque chose de substantiel à dire, pourront venir à cette tribune exposer leurs idées avec le plus de concision possible, dans le moins de temps possible pour que le plus grand nombre possible de délégués puisse prendre la parole.

Le Congrès actuel n'a que quatre jours de durée.

La séance de ce matin est évidemment terminée avec les explications que je viens de vous donner. D'autre part, la séance de jeudi après-midi devra être réservée à la discussion et au vote sur toutes les résolutions qui pourront être présentées devant le Congrès. Il faut, d'autre part, prévoir une ou deux séances pour le travail des Commissions. Par conséquent, il ne nous reste en réalité que quatre séances pleines pour la discussion des questions de principe portées à notre ordre du jour.

Nous considérons que la discussion sur les trois grands principes de modification aux statuts dont je vous ai parlé tout à l'heure pourrait commencer cet après-midi et prendre fin demain matin. La discussion sur l'orientation et l'activité de la C. G. T. pourrait commencer demain après-midi et prendre fin mercredi matin. Mercredi après-midi, les Commissions commenceraient à fonctionner ; celles qui seraient prêtes pourraient rapporter jeudi matin et nous continuerions pendant toute la journée de jeudi à discuter des rapports et à prendre des décisions définitives, donnant ainsi l'impression de la cohésion la plus grande, de la plus grande lumière dans nos discussions pour aboutir à la plus grande puissance dans nos décisions.

Je vous propose donc cette procédure de travail en ajoutant que nous allons également nommer une Commission chargée de recevoir tous les ordres du jour qui pourraient être transmis au Congrès, ainsi que toutes les questions particulières qui pourraient être posées. Cette Commission aura charge d'examiner toutes ces propositions et tous ordres du jour et de faire un rapport devant le Congrès.

Camarades, pour aboutir pleinement au but que nous nous sommes fixés, il faut évidemment que la discussion au sein du Congrès soit la plus claire possible, il faut également que le travail des Commissions soit le plus clair possible. Il n'est pas nécessaire que chaque Commission reconstitue le Congrès dans son sein ; il n'est pas indispensable que chaque Commission soit en réalité un petit Congrès. Nous pensons que des Commissions composées de 40 ou 50 membres offrent à tous les points de vue qui peuvent se manifester dans ce Congrès la possibilité d'être représentés et donnent en même temps le moyen d'aboutir à un travail clair et rapide.

C'est pourquoi, nous vous proposons la procédure de travail que je viens de vous indiquer ainsi que la nomination des Commissions dans les conditions que je viens d'exposer.

Je tiens, camarades, à vous rappeler, au nom du Bureau et de la C. A. provisoires, dont le mandat se terminera à la fin de ce Congrès, qu'il importe que nos assises affirment que l'unité a apporté à la classe ouvrière française une plus grande puissance. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — Camarades, vous avez entendu les explications sur la méthode de travail que l'on entend utiliser. Nous demandons au Congrès de se prononcer sur cette méthode de travail de façon que nous puissions, dès le début de cet après-midi, prendre toutes nos dispositions. Le Congrès est-il de cet avis? (*Adopté.*)

Vous avez également à augmenter la Commission de vérification des mandats. Déjà en font partie, désignés par le C. C. N. dernier, les camarades Vitalis, Courdeaux, Demusois, Bard, Tessier, Lefèvre, Jarrigion. Nous proposons de désigner les camarades suivants : Jouvance (Métaux), Fournier (P. T. T.), Pasquier (Bâtiment), Godart (P. T. T.), Thibaud (U. D. de la Loire).

Que ceux qui sont partisans de la composition de cette Commission de vérification des mandats veuillent bien le manifester en levant la main. (*Adopté.*)

JOUHAUX. — Nous demandons aux camarades qui viennent d'être nommés de bien vouloir se diriger immédiatement vers le fond de la salle pour participer aux travaux de la Commission qui est actuellement en fonction.

LE PRÉSIDENT. — Camarades, nous voulons également vous donner quelques explications en ce qui concerne l'organisation de ce Congrès. Ce matin les camarades délégués ont eu quelques difficultés à se loger. La Commission qui a fonctionné depuis 15 jours continue de fonctionner, elle a rencontré des difficultés qui se représentent aujourd'hui. Malgré cela, nos camarades sont en train de rechercher la possibilité de loger tous les délégués ce soir.

D'autre part, nous organisons pour demain soir, au Théâtre du Capitole, une soirée de grand gala. Cet après-midi les camarades délégués pourront déjà retirer leurs billets à l'entrée. Nous demandons aux camarades qui, pour des raisons particulières, ne seraient pas disponibles, de ne pas retenir de billets pour permettre à tout le monde d'y assister.

En ce qui concerne les moyens de transports, question assez compliquée, pour nous amener dans cette île, nous avons prévu de pallier à cette situation, en organisant un service de tramways. Tous les midis se trouveront 5 tramways

avec des remorques pour transporter les congressistes. Il est entendu que les camarades seront obligés de franchir les 750 mètres qui nous séparent de l'arrêt du tramway. Voici ce qui a été prévu pour les transports.

D'autre part, nous vous recommandons également d'utiliser les taxis de nos camarades syndiqués. Ces taxis doivent être munis de la carte confédérale au pare-brise ; il y a 105 camarades qui sont syndiqués et qui peuvent déjà assurer une partie du service de ce Congrès et nous engageons les congressistes à faire leur devoir de solidarité.

Camarades, en ce qui concerne la poste, vous trouverez au fond de la salle tous les services nécessaires.

Je pense que l'organisation répondra à tous les besoins — si elle n'est pas parfaite, excusez-vous, — mais la Commission a fait tout ce qui était possible pour arriver à ce résultat et nous espérons que vous aurez toute satisfaction.

Nous vous annonçons également que le vestiaire est absolument gratuit et que les camarades peuvent déposer leur chapeau et leur pardessus sans avoir la crainte d'être tapés à la sortie.

Par conséquent, cette première séance est levée.

UN DÉLÉGUÉ. — Et le timbrage des billets de chemins de fer?

LE PRÉSIDENT. — Il sera organisé un service à cet effet dans une salle spéciale qu'on vous indiquera cet après-midi.

Camarades, la séance est levée et elle reprendra à 2 h. 1/2 précises.

Séance de l'après-midi

(Même bureau que le matin.)

LE PRÉSIDENT. — Camarades, la séance est ouverte. Je tiens tout d'abord à vous donner quelques explications. Contrairement à ce qui a été dit ce matin, la distribution des cartes pour la soirée de grand gala de mardi soir sera faite dans la matinée et dans l'après-midi de demain, les camarades qui doivent faire la répartition se trouvant actuellement occupés aux guichets.

Ce n'est la faute de personne ici si les mandats sont arrivés ce matin alors qu'ils auraient dû arriver antérieurement au congrès. Je demande aux congressistes qui n'ont pas de place de se diriger vers les places libres indiquées pour les diverses Fédérations et de les occuper. Pour demain matin, nous prendrons d'autres dispositions, mais il est certain que le Comité d'organisation ne pouvait pas deviner l'affluence des délégués ; à l'heure actuelle, la Commission des Mandats ne sait pas encore exactement le nombre de délégués qui participent à ce Congrès. Vous conviendrez que dans ces conditions l'organisation est quelque peu difficile. Nous voudrions que les camarades délégués, qui sont ici l'élite des travailleurs le comprennent et qu'ils comprennent également que le vestiaire qui a été mis à leur disposition gratuitement doit être utilisé de façon à dégager les tables, ce qui donnerait plus d'aisance aux congressistes. Il suffit que chacun mette un peu de bonne volonté et les choses marcheront convenablement.

Nous avons reçu un télégramme de sympathie et de fraternelles salutations du Syndicat du Gaz de Calais.

Vous savez que ce matin il a été décidé que la discussion allait s'ouvrir sur les trois points principaux de la structure confédérale. Nous demandons aux camarades qui veulent prendre la parole sur ces questions de bien vouloir se faire inscrire de façon que la présidence s'exerce aussi convenablement que possible.

La parole est au camarade Plaire, des Cheminots de Paris-État (Rive-Droite).

PLAIRE. — Camarades, en raison du très grand nombre d'orateurs qui, probablement, vont demander la parole sur les points indiqués ce matin par notre camarade Jouhaux, ne serait-il pas possible, dès à présent, de limiter à un certain nombre, aussi restreint que possible, les orateurs qui auront à développer les points de vue différents. Il me semble que ce serait faire gagner du temps au Congrès suivant, ce que nous a dit ce matin notre camarade Jouhaux. C'est la proposition que je vous sou mets au nom de Paris-État (Rive-Droite).

LE PRÉSIDENT. — Vous venez d'entendre la proposition, est-ce que le Congrès est de cet avis? (*Approbatious et protestations dans la salle.*)

Je crois que pour le moment la proposition peut ne pas être retenue. Il serait peut-être bon de voir la tournure que prendront les événements et le nombre également — permettez-moi l'expression — de bavards qui viendront à la tribune. Il appartiendra ensuite au Congrès de prendre les dispositions qui conviennent pour limiter le nombre des orateurs et le temps de parole. Pour le moment, nous pensons que la discussion peut être largement ouverte.

La parole est au camarade Lavenir, des Instituteurs du Rhône.

LAVENIR. — Camarades, je voudrais brièvement attirer l'attention du Congrès sur quelques points concernant la structure de la C. G. T. Le seul motif qui me guide dans ces propositions c'est de donner à la C. G. T. la plus grande force, le plus grand rayonnement possible, de façon que, dans l'ensemble du pays, on sente vraiment que c'est l'organisation principale, primordiale, celle qui est la véritable représentation de l'ensemble du monde ouvrier et travailleur.

Un des articles de statut qu'il me semble indispensable de proposer, c'est de demander au Congrès confédéral de faire un effort considérable pour développer dans toutes les communes de France la force syndicale, le moyen, c'est de créer dans toutes les communes où nous avons des organisations une Union locale de syndicats. Ces Unions locales auront d'abord pour mission de représenter le mouvement syndical, puis, ensuite, d'accomplir des tâches de propagande générale pour notre idéal syndicaliste, qui, dans la situation actuelle, nous paraissent un peu négligées.

Il faut nous rendre compte, camarades, que des deux bases sur lesquelles repose le mouvement syndical, la base corporative et la base locale, l'une, la base corporative, représentée par les Fédérations, a pris une extension considérable au détriment de l'autre ; nous n'avons pas fait assez vivre notre mouvement intercorporatif représenté par les Unions locales, il n'y a pas, entre tous les syndiqués de toutes les corporations, les contacts nécessaires qui donnent à chacun l'impression de bien appartenir au mouvement syndical. Nous n'avons pas développé cet esprit qui fait qu'on se sent syndicaliste autant que des membres d'un parti se sentent appartenir à leur parti.

En développant les Unions locales, nous pensons qu'on peut créer un véritable esprit syndicaliste, un véritable contact entre les membres des différentes corporations et que ce contact doit assurer au syndicalisme un plus grand rayonnement.

Nous ne devons pas oublier non plus que le syndicalisme a de hautes ambitions, dont l'une est d'assurer la gestion totale du pays. Et l'organisation de nos Unions locales c'est le moyen d'influencer l'ensemble de la vie publique, c'est le moyen de nous préparer à nos tâches de gestion.

C'est pour faire vivre ces Unions locales qu'il faudrait leur donner un travail immédiat et pratique. Et à la création des Unions locales partout, où nous avons seulement deux syndiqués, je demande qu'on donne un aliment de travail, et c'est pourquoi, dans les statuts, je propose un article concernant la réorganisation totale de la presse confédérale.

Nous avons actuellement *Le Peuple*, quotidien, la *Voix du Peuple*, mensuelle, *L'Atelier pour le Plan*, mensuel, *La Vie Ouvrière*, de la C. G. T. U., hebdomadaire. Tous ces organes n'assurent pas au mouvement syndical la puissance de propagande et de rayonnement que lui méritent ses effectifs et son extension dans tout le pays.

Je propose donc au Congrès qu'avec les ressources qui sont actuellement affectées au *Peuple*, c'est-à-dire 35 % et même 40 % des cotisations versées à la C. G. T., on organise : 1° une agence de la presse ouvrière qui aurait pour but de fournir à tous nos organes corporatifs, à toute la presse de province, à tous les quotidiens, les hebdomadaires ou journaux mensuels locaux des informations sociales, économiques, internationales, des articles des militants confédéraux ayant qualité pour cela ; 2° que cette agence soit complétée par un hebdomadaire confédéral dont le titre serait à déterminer ; 3° et c'est ici qu'interviendrait le rôle des Unions locales, que la C. G. T. utilise l'affiche périodique, qu'elle envoie tous les mois, par exemple, à toutes les Unions locales une affiche qui sera apposée par les soins de cette Union.

Voyez que si nous mettons debout ce système de propagande, nous arriverons très rapidement à faire entendre la voix de la C. G. T. dans toutes les communes où nous aurons les représentants de nos syndicats, c'est-à-dire dans à peu près toutes les communes, puisque partout il y a un employé des postes, un cantonnier, un instituteur. Eh bien ! dans presque toutes les communes, la voix de la C. G. T. pourrait être entendue, et croyez bien que, surtout dans les communes rurales, les petites communes, une affiche qui reviendrait tous les mois porterait, agirait sur l'opinion publique, et lorsqu'à la fin de ce Congrès, nous aurons établi le Plan de la C. G. T. reconstituée, nous aurions ainsi un moyen de le faire connaître, d'amener à nous l'opinion publique.

Autre procédé de diffusion qui compléterait cela, c'est que la C. G. T. édite tous les 15 jours un petit tract du format de la moitié d'une feuille de journal et qui serait envoyé gratuitement à nos Unions locales, diffusé dans toute la population.

Je crois que cette réorganisation de la presse peut se faire dans le cadre des crédits actuellement affectés au « *Peuple* » et autres journaux confédéraux. Il me semble qu'il y aurait ainsi une meilleure utilisation des fonds importants qui sont affectés, avec raison, à la propagande syndicaliste.

Je ne vous lis pas les textes des projets de statuts traduisant ces propositions. Je les déposerai simplement à la commission.

Je voudrais encore attirer l'attention du Congrès sur deux questions d'administration de la C. G. T., l'une concerne le mode de votation des syndicats au Congrès confédéral. Au nom de mon syndicat, et je le dis immédiatement pour attirer l'attention du Congrès sur cette question, j'ai déposé la proposition brutale, mathématique, de représentation, suivant les effectifs, un mandat par syndicat adhérent. Mais si vous n'adoptez pas cette proposition, il faut tout de même vous rendre compte qu'il y a des formes d'organisation qui donnent une prime à la représentation des syndicats et faussent ainsi le jeu normal de la démocratie dans notre organisation. Je vous cite en exemple mon syndicat qui

est à la base départementale, qui a dans les 1.500 adhérents et qui dispose au Congrès confédéral de 8 voix. S'il nous prenait fantaisie de nous organiser comme d'autres corporations sur la base locale, au lieu de 8 voix nous disposerions de 80 voix. Vous voyez bien, camarades, qu'il y a quelque chose qui cloche dans la représentation syndicale au sein de la C. G. T., quelque chose qui peut fausser nos décisions.

Je veux simplement attirer votre attention là-dessus et vous demander d'y réfléchir et de chercher un mode de votation qui, tout en respectant les formes que se sont données les syndicats, qui correspondent à leurs besoins, les uns ont besoin de la forme locale, les autres de la forme départementale, ne fausse pas le scrutin dans le Congrès confédéral.

Une autre question qui a été posée aussi d'ailleurs par mon camarade Vivès, c'est le mode de votation dans le C. C. N. Actuellement, le C. C. N. est plutôt une représentation d'individus, puisque chacun des secrétaires de Fédérations ou d'Unions départementales s'y trouve avec une seule voix, quels que soient les effectifs de son Union ou de sa Fédération. Là encore il semble qu'il y ait un aménagement à faire. Nous avons proposé, toujours pour attirer votre attention, la forme brutale, chaque secrétaire de Fédération disposerait du nombre total des mandats de ses syndicats, de même pour chaque secrétaire d'Union. Nous aurions ainsi un double vote qui serait exactement conforme au vote du Congrès confédéral, et le C. C. N. serait ainsi en quelque sorte un Congrès confédéral réduit, étant entendu naturellement que les secrétaires de Fédérations et d'Unions départementales consulteraient leur Comité d'administration avant le Comité confédéral.

Enfin, une autre proposition a pour but d'assurer aux syndicats leur souveraineté : c'est de faire connaître à tous les syndicats, un mois avant l'élection au C. C. N. de la Commission administrative, la liste des candidats. De cette façon, chaque syndicat connaîtrait les candidats présentés par les Unions et les Fédérations. Il pourrait étudier cette liste, se prononcer et demander au secrétaire de sa Fédération et au secrétaire de son Union de voter dans tel ou tel sens, de choisir tel ou tel candidat pour l'élection à la C. A. Nous aurions ainsi un moyen plus direct d'action des syndicats sur l'élection d'un organisme d'administration de la C. G. T., dont il ne faut pas méconnaître l'importance, ni la nécessité.

Je dois encore déposer, au nom de mon Syndicat, une motion demandant, sur la question internationale, l'autonomie provisoire de la C. G. T. Je sais très bien qu'il y a de graves objections à cette autonomie. Cependant, telle qu'elle est proposée, il ne s'agit pas d'une autonomie de principe, d'une autonomie définitive, il s'agirait simplement d'une mesure de pression sur les deux Internationales pour que, dans le plus bref délai, l'unité internationale soit reconstituée elle aussi et que, tout naturellement, la C. G. T. y prenne place.

Voilà, camarades, les propositions que j'avais à vous déposer. Je vous fais grâce la lecture des articles de statuts qui les traduisent dans les textes. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — Nous avons reçu un certain nombre de télégrammes de sympathie de la municipalité de Saint-Etienne, du Syndicat du Vêtement de la Seine, du Comité international de Défense du peuple éthiopien, du Syndicat des Employés comptables d'Oran et du Comité de la région communiste niçoise.

La parole est au camarade Semard, de la Fédération des Cheminots. (*Applaudissements.*)

SÉMARD. — Camarades, Jouhaux avait parfaitement raison de dire que l'unité doit apporter à la classe ouvrière une plus grande conscience dans une plus grande puissance d'organisation.

Je veux aborder ici les trois questions : la structure, le cumul et l'adhésion internationale. Je m'efforcerai d'argumenter et de ne pas polémiquer.

Camarades, les statuts ne sont pas une simple fixation des règles d'organisation intérieure et d'administration de la C. G. T. Ils reposent sur des principes et doivent comporter des méthodes d'organisation syndicale, d'organisation de l'action ouvrière, de direction du mouvement syndical, ainsi que de direction des luttes ouvrières.

Ces méthodes d'organisation et de direction doivent être en rapport avec l'orientation et les buts du syndicalisme. Ces buts sont : l'action revendicative quotidienne pour l'amélioration du sort des travailleurs, la lutte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression du capitalisme, enfin la lutte pour la suppression de l'exploitation de l'homme par l'homme.

Les divergences de principes et de méthodes d'organisation que soulignent les propositions différentes sur les statuts ne sont pas une chose nouvelle. En réalité deux idéologies principales continuent à s'affronter dans le mouvement ouvrier et dans le mouvement syndical. Ces deux idéologies sont celle de Proudhon et celle de Marx.

Le proudhonisme qui est par excellence la théorie de la collaboration pacifique du travail et du travail ; le marxisme qui donne les bases pratiques de la lutte contre le capitalisme, de la lutte révolutionnaire pour aboutir à la suppression de l'exploitation de l'homme par l'homme.

De là découlent deux façons différentes d'envisager l'organisation et la direction de l'action revendicative quotidienne, l'organisation et la direction des grèves, l'organisation et la direction du mouvement de masse pour ses buts d'émancipation du joug du capitalisme.

Ces questions s'inscrivent forcément dans les articles de statuts. Elles y seront inscrites selon la conception qui se manifesterà dans ce congrès par sa majorité et peut-être, espérons-le, par son unanimité.

Voyons les divergences que révèlent les textes en présence. Ces divergences s'expriment dans la structure du mouvement syndical et de l'article 2. Voici la comparaison des textes.

Le texte ex-confédéré dit : « La C. G. T., basée sur le principe du fédéralisme et de la liberté, assure et respecte la complète autonomie des organisations qui se conforment aux présents statuts. »

Article 3 : « La C. G. T. est constituée par les fédérations nationales d'industrie; 2° par les unions départementales ou interdépartementales de syndicats. »

L'article 2, ex-unitaire, — puisque ce sera sans doute la dernière fois que nous emploierons ces formules — dit : « La C. G. T. est constituée par les syndicats, les fédérations nationales, les unions départementales ou interdépartementales qui se conforment aux présents statuts, etc. »

Il faut observer que le texte ex-unitaire ne retient pas l'affirmation que la C. G. T. est basée sur le principe du fédéralisme et de la liberté et qu'elle assure et respecte la complète autonomie des organisations qui la composent. Mais le texte ex-unitaire ajoute que la C. G. T. est constituée par les syndicats, les fédérations, les unions, etc.

Là-dessus s'est engagée toute une discussion sur le fédéralisme et le centralisme. Nous verrons tout à l'heure ce qu'il en est, en plaçant ce principe sur le plan des réalités.

Voyons la structure dans le fonctionnement des unions et des fédérations.

Nous avons admis pour les fédérations et les unions, articles 19 et 22, que celles-ci jouissent de leur pleine autonomie administrative. Où est la divergence? L'article 20 ex-confédéré dit : « Ces fédérations conservent au sein de la C.G.T.

leur complète indépendance. » L'article 20 ex-unitaire dit : « Ces fédérations conservent au sein de la C. G. T. leur indépendance d'action. »

Et un paragraphe adopté par les deux parties ex-unitaire et ex-confédérée fixe cette indépendance d'action ainsi : « Elles peuvent (les fédérations), sans autorisation de cette dernière, décider toute action corporative qu'elles jugeront utile. Cependant, dans tous les cas d'organisation d'un mouvement partiel ou général, elles en saisiront la C. E. afin qu'elle donne son avis et soit à même d'organiser l'appui et la solidarité de l'ensemble du mouvement syndical. »

La complète indépendance que propose le texte ex-confédéré ne nous paraît pas conforme à l'obligation qui est faite aux fédérations de saisir la C. E. dans tous les cas de mouvements. D'autant plus qu'à l'article 27 sur les grèves, il est dit : « Que le concours des délégués de la C. G. T. ne pourra être apporté à la demande des syndicats ou unions, qu'avec l'assentiment des fédérations intéressées dans le conflit. »

La C.G.T. est ainsi complètement dépossédée de ce droit de regard et d'intervention directe dans l'action corporative de ses fédérations d'industrie.

La complète indépendance donnée aux fédérations contraste avec la dépendance dans laquelle sont placées les unions vis-à-vis de la C. G. T.

Les articles 24, 25, 26, dont nous demandons la suppression, soulignent cette dépendance. Article 24 : « Les unions sont des filiales de la C. G. T. Leur secrétaire, délégué au C. C. N., est le représentant officiel de la C.G.T. dans le département. » Article 25 : « Les unions sont chargées d'appliquer les décisions du congrès confédéral dans leur département. Vis-à-vis de la C.G.T., leur rôle est essentiellement administratif et leurs fonctions sont déterminées par leurs propres statuts construits sur un type unique s'appliquant à toutes les unions. » Article 26 : « Le représentant de l'union au C. C. N. est un administrateur de la C. G. T. Il rend compte au C. C. N. de l'accomplissement de son mandat dans son union. »

Incontestablement, ces articles qui fixent le rôle des unions départementales et de leurs secrétaires placent ceux-ci dans une situation diminuée par rapport à celle des fédérations, complètement indépendantes. Nous demandons la suppression de cette subordination des unions départementales à la direction de la C.G.T. et qu'on se borne à introduire l'article 24 que nous proposons et qui définit le rôle des unions.

Autre divergence, sur le congrès de la C. G. T., sur ses pouvoirs, sur ceux du C.C.N. L'ancien article 39 ex-confédéré dit : « La C. G. T. organise tous les deux ans, vers le mois de septembre, un congrès national du travail auquel sont invitées à prendre part les organisations adhérentes à la C. G. T. » Et l'article 5, ex-confédéré, fixe qui administre la C.G.T.

Article 5 : « La C.G.T. est administrée par un comité confédéral national. Ce comité est constitué par un délégué de chaque fédération et de chaque union. »

L'article 5, ex-unitaire, détermine ainsi le pouvoir du congrès : « Le congrès confédéral, composé des délégués des syndicats régulièrement affiliés, est l'organisme souverain de la C.G.T. »

Et l'article 8, ex-unitaire, fixe ainsi le rôle du C. C. N. : « Dans l'intervalle des congrès, la C.G.T. est administrée par un comité confédéral national constitué par les délégués de chaque fédération et union départementale ou interdépartementale. »

Les textes ex-confédérés n'affirment pas la souveraineté du congrès. Ils indiquent que la C.G.T. est administrée par le C.C.N. sans autres précisions. En fait, c'est le C.C.N. qui est l'organisme souverain. Les textes ex-unitaires donnent toute la souveraineté au congrès et précisent que le C.C.N. administre la C.G.T. dans l'intervalle des congrès.

Divergence encore sur la composition, la désignation et l'élection des organismes de direction. L'article 7, ex-confédéré, propose : « Après chaque congrès confédéral ordinaire, le C. C. N. nomme une commission administrative composée de... »

L'article 9, ex-unitaire, propose : « Le congrès confédéral ordinaire nomme une C. E. composée de... »

Le texte, ex-confédéré, dit que c'est le C.C.N. qui, après le congrès, nomme la C. A. et que les candidats sont présentés par les fédérations et les unions.

Le texte ex-unitaire dit que c'est le congrès qui nomme la C. E. et que les candidats sont présentés par les syndicats. Il donne ainsi la souveraineté au congrès pour désigner la C. E. ou la C. A., et donne aux syndicats la liberté du choix des membres de la C. E. ou de la C. A.

UN DÉLÉGUÉ. — En théorie !

SÉMARD. — Il dépend de vous que ce soit en pratique. (*Applaudissements.*)

Pour le bureau de la C. G. T., l'article 9, ex-confédéré, propose : « Le bureau de la C.G.T. est nommé par le C.C.N. après chaque congrès confédéral ordinaire. Il est composé de huit membres : un secrétaire général, un trésorier, six secrétaires adjoints. »

L'article 10, ex-unitaire, propose : « Le bureau de la C.G.T. est nommé par la C. E. réunie après son élection et il est soumis à l'approbation du congrès. Il est composé de neuf membres : un secrétaire général, un secrétaire général adjoint, un secrétaire administratif, un secrétaire chargé des unions départementales, un secrétaire chargé des fédérations, un à la propagande, un chargé du *Peuple* et un chargé des assurances sociales, plus un trésorier.

Le texte, ex-confédéré, dit que c'est le comité confédéral national qui nomme le bureau, comme il a déjà nommé la commission administrative. Il ne prévoit que huit membres.

Le texte ex-unitaire dit que le bureau est nommé par la commission exécutive et puis soumis à la ratification du congrès. Il propose neuf membres.

Le comité confédéral national, appliquant rigoureusement une proportionnelle basée sur le nombre d'adhérents ex-confédérés et ex-unitaires a désigné un bureau composé de six camarades ex-confédérés et de deux unitaires. Nous proposons, dans ce C.C.N., six ex-confédérés et trois ex-unitaires. Le congrès décidera également sur ce point, en tenant compte de la volonté des syndicats exprimée dans ce congrès.

Voilà, camarades, sur la question première de structure, quels sont les différends, les divergences qui existent de part et d'autre. Elles portent donc sur l'organisation de la C.G.T., sur le rôle des syndicats, des unions et des fédérations, sur la souveraineté du congrès confédéral, sur la composition, le choix et la désignation des organismes de direction.

Examinons maintenant les raisons de principes. Pourquoi proposons-nous que la C. G. T. soit liée directement à ses syndicats ? D'abord pour la commodité même de sa propagande, de son action, pour les revendications générales : quarante heures, grands travaux, défense des libertés, défense de la paix.

Secundo, pour une meilleure coordination et direction du mouvement syndical dans son ensemble, coordination et direction qui répondent à la centralisation du capitalisme et de son État.

A cela, camarades, on nous oppose la tradition fédéraliste en rappelant ses vertus passées, ses qualités présentes, ses nécessités pour l'avenir, dans une société prolétarienne.

Nous ne discutons pas de principes d'organisation et de structure pour la société future; nous discutons pour le présent, pour les besoins actuels de l'or-

ganisation, pour les besoins de la lutte revendicative, de la lutte contre le capitalisme et le fascisme.

Nous disons que depuis trente ans, depuis la guerre même, les conditions économiques, politiques, sociales, ont considérablement évolué. Les monopoles, les trusts, en un mot toute la concentration industrielle, commerciale et financière, a remplacé l'activité autonome, dispersée des petits producteurs, petits commerçants et petits artisans. Elle a remplacé l'action isolée, dispersée des hommes et des choses. Tout est maintenant monopolisé, trusté, et mécanisé. L'usine, par son fonctionnement même, a créé l'organisation centralisée et l'autorité de direction du capitalisme. L'atelier, même considéré comme le gouvernement de demain, ne se passera ni d'organisation centralisée, ni d'autorité de direction. Le développement de l'organisation capitaliste a déterminé l'augmentation de son autorité et du rôle de son État de classe. De même, le mouvement syndical a subi cette même loi de concentration. Notre mouvement syndical est bien différent de sa constitution d'origine, il est déjà plus centralisé et il est hiérarchisé. Nous pensons qu'il n'y a que quelques illuminés qui puissent croire possible le retour à la nature et à l'âge de pierre.

Camarades, Pelloutier lui-même, élève de Proudhon et défenseur du fédéralisme, déclarait au Congrès de Nîmes, en 1895, à propos de la centralisation, la chose suivante — je n'abuserai pas de citations, ce sera la seule :

« La classe ouvrière ne cesse de demander quel est le secret de la force gouvernementale, par quels artifices la classe dirigeante réussit à maintenir un édifice social étayé sur le plus instable des moyens de gouvernement, c'est-à-dire l'arbitraire. Mais comment ne voit-elle pas que tout le secret réside dans la concentration si la centralisation est bonne pour la classe dirigeante, ne doit-elle pas l'être pour la classe ouvrière? Et avons-nous le droit tandis que l'État concentre ses moyens de défense, d'éparpiller les nôtres. Sans doute nous sommes fédéralistes, nous ne devons cesser de revendiquer l'autonomie communale, la division des pouvoirs, la diminution de l'autorité centrale ; mais ces revendications, devons-nous les appliquer à nous-mêmes? Evidemment non, sous peine d'être nos propres dupes. (Compte rendu du Congrès de Nîmes 1895, page 57.) »

Camarades, et nous sommes en 1936. Quarante et une années se sont écoulées, le monde s'est transformé, il a été bouleversé par les guerres, par les révolutions, par le fascisme. Et nous ne tiendrions pas compte de ces événements, de ces changements formidables, dans la situation économique et politique du monde et dans la situation de notre pays, de même que dans la situation du monde du travail? Nous resterions figés sur des formules alors que tout se transforme autour de nous? Qui donc nous dira où commence le fédéralisme et où se termine le centralisme? Faudra-t-il, parce que les chemins de fer sont une organisation centralisée, qui nécessite une autorité de direction, et qui la nécessitera dans la société prolétarienne, revenir aux diligences pour satisfaire aux principes fédéralistes et l'autonomie dans tous les domaines, ainsi que de négation de l'autorité? On ne se bat pas avec succès contre les forces organisées, centralisées du capitalisme et de son État ; on ne se bat pas en ordre dispersé, sans une autorité de direction, sans un état-major syndical tenant ses pouvoirs de l'ensemble du mouvement syndical. Ou alors, on se fait battre.

Camarades, pour ce centralisme, oui. Celui-là est nécessaire si la classe ouvrière veut lutter avec succès pour ses salaires, contre les décrets de misère, pour les 40 heures, etc... Est-ce que les fonctionnaires, en créant le cartel des Services publics n'ont pas senti ce besoin de renforcement des forces fonctionnaires, instituteurs, services publics, cheminots. Est-ce que ce n'est pas l'exemple d'une centralisation pour l'action dans le domaine syndical, qui correspond à la centralisation même du système capitaliste, de son État et de ses monopoles?

Camarades, les fonctionnaires ont centralisé la propagande et la direction de l'action contre les décrets de misère, et ils ont bien fait. Ce qui doit intéresser, dans les modifications de structure que nous proposons, c'est de mieux tremper l'arme qu'est le syndicalisme pour la défense des revendications immédiates et des intérêts généraux des masses travailleuses. C'est de réaliser une démocratie syndicale qui, en créant plus de confiance par le choix et l'élection des organismes de direction par le Congrès, donne à ceux-ci plus d'autorité et plus de capacité dans l'organisation et la direction de la C. G. T. unifiée.

Camarades, voyons une autre question controversée. Des camarades veulent faire des incompatibilités la question cruciale. Camarades, à notre avis, la question cruciale, c'est d'édifier une C. G. T. puissante et agissante pour la lutte pour le pain, pour les libertés, pour la paix et pour la transformation sociale.

Là est la question cruciale. Personne parmi les ex-unitaires ne songe à placer le syndicalisme sous la dépendance ou la tutelle d'un parti politique. Nous nous sommes mis d'accord sur un texte qui est en préambule des statuts qui vous sont proposés. Nous entendons le respecter, mais aussi le faire respecter. (*Applaudissements.*)

Camarades, il est exact que le syndicalisme français a des traditions. Dans ce domaine, ce n'est pas nous qui ferons fi de celles qui contribuent à développer l'esprit de classe et l'organisation de la lutte des classes.

La charte d'Amiens fixait les conditions de cette indépendance du syndicalisme, mais encore elle fixait les conditions de l'action lutte de classes du syndicalisme. Le Congrès d'Amiens fut un Congrès d'organisation et de lutte contre le capitalisme. C'est parce qu'il avait cette orientation révolutionnaire et parce que les partis ouvriers de l'époque sombraient dans le parlementarisme et le ministérialisme bourgeois, qu'il fixa les conditions de son indépendance vis-à-vis de ces partis.

Camarades, qui donc pourrait soutenir qu'il n'y eut pas là un vote, qui pour le plus grand nombre avait une signification politique? Au Congrès d'Amiens, les anarchistes et anarchisants votèrent selon leur opinion et leur idéologie apolitique et ennemis de tous les partis. C'était et cela reste leur droit. Mais alors, que la question soit franchement posée, que l'indépendance syndicale ne soit pas une machine de guerre contre un parti et contre ses militants. (*Applaudissements.*)

Camarades, nous reconnaissons, si nous ne l'approuvons pas, que les incompatibilités ont été inscrites dans les statuts avant la guerre. C'était en juin 1911, à une conférence des fédérations et unions que le paragraphe 3 de l'article 10 a été élaboré. Ce texte disait alors : « Les fonctionnaires confédéraux ne pourront faire acte de candidat à une fonction politique, leur acte de candidature impliquera leur démission de secrétaire confédéral ».

Nous soulignons que cela fut alors adopté par 76 voix contre 43. Ce texte a subi depuis des modifications, et dans la proposition ex-confédérée une aggravation y a été introduite. On interdit par cette mesure à un militant syndical membre d'un organisme directeur d'un parti de pouvoir être membre du bureau confédéral. (*Applaudissements, très bien.*) A notre avis, c'est une sanction insupportable (*protestations*) contraire à l'esprit même de l'indépendance et de la démocratie syndicale, et que nous demandons au Congrès de repousser. (*Applaudissements et protestations.*)

Alors nous posons la question : pourquoi faire les incompatibilités réelles qui existent entre un mandat syndical et un mandat reçu d'un gouvernement, pourquoi ne propose-t-on pas d'interdire les mandats gouvernementaux dans un article des statuts? (*Brouhaha.*)

LE PRÉSIDENT. — Je vous en prie, Camarades, faites du silence, la discussion y gagnera.

SÉMARD. — Je crois que je place la discussion sur un terrain suffisamment clair pour que chaque camarade s'y reconnaisse et, c'est sans acrimonie, mais dans un désir de clarté, que tous les délégués ici présents, quelles que soient leurs tendances, doivent apprécier pour pouvoir juger sagement. Quand un représentant de la C. G. T. est à Genève à la Société des Nations ou au Bureau international du Travail, il y fait une politique déterminée. Et pour cette politique il ne peut pas avoir le mandat de son organisation syndicale (*protestations*) ce n'est qu'après qu'il rend compte de son activité et des responsabilités personnelles qu'il a prises. Camarades, il en est exactement de même au Conseil National Economique. D'ailleurs, vous savez bien, chers Camarades, qu'il n'y a pas que les ex-unitaires qui ont formulé ces critiques. Je veux ici reprendre une déclaration du camarade Neumeyer, de la Fédération des Fonctionnaires. Ce camarade disait au Congrès de la Fédération des Fonctionnaires ceci : « Que les inévitables rapports avec le gouvernement doivent être conditionnés par le souci de ne pas diminuer la combativité du mouvement ; ils doivent au surplus être pratiqués sous le contrôle permanent des adhérents. » Nous sommes d'accord. (*Applaudissements.*)

Camarades, nous sommes d'accord avec cette opinion et proposons qu'elle soit une décision du Congrès. (*Applaudissements.*) Camarades, que l'on prenne donc davantage, les uns et les autres, la précaution de protéger le syndicalisme de sa subordination par le capitalisme. Je crois que dans la période actuelle, dans cette période d'attaque du capitalisme et du fascisme, il serait très utile, nécessaire, que le congrès prenne des précautions pour protéger le mouvement syndical unifié de sa subordination par le capitalisme. C'est à son égard que les mesures draconiennes doivent être prises, car lui aussi il a évolué, il a évolué dans ses méthodes de combat, dans ses méthodes d'attaque et dans ses méthodes de pénétration dans le mouvement syndical.

Camarades, le mouvement syndical est tout de même riche en expériences, et l'existence de deux centrales pendant quinze années ne saurait être négligée. On peut certes dire : tout était bien chez nous, et tout était mauvais chez vous.

Camarades, le mouvement syndical ne gagnerait rien à une telle analyse partielle. La polémique, elle aide sans doute à éclairer les questions, mais elle ne les résout pas. Il y a eu du bon et du mauvais de part et d'autre. Nous n'avons pas proposé les statuts et la structure de la C. G. T. U., nous avons discuté sur les statuts et la structure de la C. G. T. et sur l'évolution propre de la vieille centrale syndicale, et nous avons fait des propositions transactionnelles basées sur l'expérience des deux mouvements, basées aussi sur les changements profonds qui sont survenus dans le monde et dans notre pays.

Camarades, trente années nous séparent du congrès d'Amiens. Pour que Toulouse soit Amiens, il faut tenir compte de ce que fut Amiens et de ce qui s'est passé depuis Amiens. Le congrès d'Amiens fut tout imprégné du syndicalisme lutte de classe, il combattit le réformisme, traça un programme d'action en repoussant les tentatives d'arbitrage obligatoire ; il rappela l'antimilitarisme traditionnel de notre mouvement ouvrier (*Applaudissements*). Sa charte fixe l'indépendance du mouvement syndical, mais elle trace la voie de la lutte des classes que doit suivre la C. G. T. Et depuis Amiens, la vie des sociétés modernes s'est transformée comme la vie des peuples. Si nous ne tenions pas compte de ces enseignements, de ces transformations profondes dans le système économique, comme dans le système politique, si nous ne tenions pas compte des douloureux enseignements que nous donnent les peuples soumis à la dictature .

et à la terreur sanglante du fascisme, nous manquerions à notre tâche d'unité et d'organisation de la lutte de la classe ouvrière.

Non, camarades, 1936 n'est plus 1906. La question cruciale est ailleurs. Celui qui prononça ce mot célèbre : « 1935, année cruciale », a déchainé la guerre au peuple éthiopien, mettant en péril la paix mondiale. Contre ce péril et contre tous les autres qui nous menacent, il faut rassembler toutes les forces, utiliser toutes les forces militantes, sans distinction d'opinions politiques, philosophiques ou religieuses. Nous ne partageons pas les appréhensions de certains camarades ex-confédérés sur le cumul des mandats syndicaux et politiques. Nous considérons que cela ne correspond plus à notre époque, et nous disons que l'aggravation introduite dans les statuts, bien qu'on s'en défende, vise un parti. Cette nouvelle sanction risque de contrarier la fraternité et la bonne harmonie qui doivent régner dans notre C. G. T. unifiée. Camarades, le congrès jugera et décidera, et chacun s'inclinera.

Camarades, je résume nos observations et nos propositions. Le fédéralisme, tel qu'on nous le présente maintenant, trouve son expression dans la structure des fédérations et dans le privilège d'indépendance dont elles bénéficient par rapport aux unions. Ce fédéralisme, entre guillemets, est corrigé par le rôle limité et par les fonctions officielles que la C. G. T. a données aux U. D. et à leurs secrétaires. Nous proposons, nous, que les fédérations et les U. D. aient, au même titre, la pleine liberté de se déterminer dans leurs congrès respectifs et de s'administrer suivant les directives des syndicats. En revanche, nous demandons que des rapports plus étroits existent avec la direction confédérale pour tout ce qui intéresse l'organisation et l'action revendicative. Dans ce même esprit, nous proposons que la C. G. T. puisse entrer en rapports directs avec tous ses syndicats quand cela est utile, sans avoir à passer par le canal hiérarchique des fédérations et des U. D.

Nous sommes d'accord pour que le C. C. N. soit composé des secrétaires des Fédérations et des Unions départementales et qu'il soit l'organisme qui administre la C. G. T., mais dans l'intervalle des congrès. Quand nous disons dans l'intervalle des congrès, nous faisons observer que le C. C. N., par sa composition et son choix, échappe à la souveraineté des décisions du congrès et qu'il est ainsi au-dessus de lui. Il ne se réunit qu'après le congrès pour désigner la C. A. et le bureau confédéral. Le C. C. N. dépossède ainsi le congrès du choix et de l'élection des organismes de direction de la C. G. T. C'est pourquoi nous proposons que le congrès élise sa C. A., que celle-ci se réunisse pendant le congrès pour désigner le bureau confédéral et soumette sa ratification au congrès.

On nous répond : centralisme. Nous disons, non : démocratie syndicale et souveraineté complète du congrès. On prétend que nous voulons une C. E. et un bureau confédéral autonomes, indépendants du C. C. N., placés au-dessus de lui et n'ayant à répondre de leur activité que devant le congrès. C'est absolument faux. Nous avons accepté le paragraphe suivant de l'article 7 : « La C. E. assure, avec le bureau confédéral, la gestion de la C. G. T., sous le contrôle du C. C. N., dans l'intervalle de ses réunions. »

Ainsi, la C. E. et le bureau seront responsables devant le C. C. N. et contrôlés par lui, en dehors des congrès souverains ; mais congrès devant lesquels C. E. et bureau auront à rendre compte de leur gestion, de leur activité générale et de leurs responsabilités.

Camarades, nous donnons ainsi au C. C. N., entre les congrès souverains, la responsabilité d'administrer et de contrôler l'application des décisions de congrès par le bureau et la C. E., mais nous donnons aussi au congrès le droit d'apprécier la gestion, le travail de la C. E. ou de la C. A. et du bureau, désignés par lui et responsables devant lui.

Camarades, pour réaliser la collaboration fraternelle que nous désirons dans les organismes de direction, il ne faut pas qu'une opinion se sente brimée. Je représente ici une fédération qui, dans son énorme majorité, voudrait l'application de la parité, c'est le vœu qui a été exprimé par la C. E. de la Fédération des Cheminots. En tous cas, il serait dérisoire qu'on ne tienne pas compte d'un rapport des forces étroitement basé sur les effectifs ex-confédérés et ex-unitaires, comme l'a fait précisément le C. C. N., mais qu'on tienne compte de la volonté qui sera exprimée dans les votes de ce congrès, qu'on tienne compte de l'unité fraternelle pour agir ensemble, qu'on tienne compte des tâches énormes qui sont devant nous.

Pourquoi avons-nous proposé au C. C. N. 6 ex-confédérés et 3 ex-unitaires au bureau? Parce que, à notre avis, cela correspondait à une proportion équitable; parce que le bureau de la vieille C. G. T., que nous connaissions, était composé de 9 membres. Nous proposons encore 9; le congrès dira comment il veut que son bureau confédéral soit composé. Il est sage et nécessaire qu'il mette les meilleurs, ceux qui possèdent la confiance de la classe ouvrière.

Camarades, en ce qui concerne la réalisation de l'unité internationale, nous proposons de réaliser internationalement ce que nous réalisons en France. Nous ne polémiquerons pas inutilement sur l'attitude hostile à l'unité de certains militants de la Fédération Syndicale Internationale. Nous pensons que notre mouvement syndical français unifié devra prendre des mesures pour vaincre celle-ci. L'Internationale Syndicale Rouge a fait, à plusieurs reprises, des propositions concrètes pour l'unité internationale, notamment le 7 mars 1935; elle a proposé une conférence commune pour fixer les formes, méthodes et conditions du rétablissement de l'unité du mouvement syndical à l'échelle internationale. La F. S. I. a répondu à cette proposition par la négative et d'une façon que nous considérons comme quelque peu méprisable. Pouvons-nous ignorer, laisser en dehors de l'action internationale, près de 20 millions de syndiqués de l'Union Soviétique et 22 millions organisés dans l'I. S. R.? La Fédération Syndicale Internationale, qui groupe maintenant 7 à 8 millions de syndiqués, se trouverait autrement puissante si, en face du monde capitaliste et du fascisme, elle opposait 30 millions de syndiqués à travers le monde. Camarades, si l'on n'acceptait pas cette nécessité de réaliser cette unité internationale, ce serait considérablement diminuer notre solidarité et notre capacité d'action sur le plan international.

Nous sommes d'accord avec les syndicats des Cheminots de Paris-P.-L.-M. et Lyon-P.-L.-M. qui proposent de réserver l'adhésion à une Internationale, de décider l'établissement d'une liaison entre les deux Internationales syndicales en vue de réaliser rapidement le congrès mondial d'unité. Nous ne voulons pas rester en dehors de l'action internationale, nous voulons être liés aux deux Internationales, envoyer nos délégués auprès de la F. S. I. comme auprès de l'I. S. R. et constituer une commission paritaire des représentants de; deux Internationales pour la préparation et la réalisation du congrès mondial d'unité. (*Applaudissements.*)

Camarades, le congrès fera bien d'adopter cette sage et efficace proposition. Ma conclusion? Voilà toute notre pensée très résumée et nos propositions condensées; elles sont inspirées du souci de donner à la classe ouvrière une arme incomparable pour les batailles revendicatives quotidiennes, pour la défense du pain, des libertés et de la paix, comme pour la lutte victorieuse pour la suppression de l'exploitation de l'homme par l'homme. Forts de l'expérience de l'édification du socialisme sur un sixième du globe, forts de notre propre expérience de lutte de masses contre le fascisme dans le Front Populaire, nous sommes pour que la C.G.T. unifiée, puissante organisation de masse du prolétariat, collabore dans l'action avec le Front Populaire, qu'elle en soit l'ami-

matrice, son élément moteur et ardent, comme le disait le camarade Neumeyer, secrétaire de la Fédération des Fonctionnaires. Nous sommes, à l'époque actuelle de l'impérialisme, dans cette époque des crises, des guerres et des révolutions, pour que l'économique et le politique concertent et conjuguent leurs efforts, pour que les masses laborieuses des villes et des champs, organisées syndicalement et politiquement et réunies ensemble dans le Front Populaire, agissent pour battre le fascisme, pour déposséder, chasser les 200 familles qui exploitent le peuple, pour donner plus de liberté et de bien-être aux travailleurs et poursuivre leur émancipation totale. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — Camarades, nous rappelons aux quelques congressistes qui n'auraient pas encore trouvé de chambre, qu'ils ont à s'adresser à la Commission du Logement, qui fonctionne à côté du service de la dactylographie.

La parole est au camarade Giraud, des Contributions indirectes.

Le camarade Giraud renonce à la parole.

La parole est au camarade Piquemal, des Contributions indirectes.

PIQUEMAL. — Camarades, le monde prolétarien a aujourd'hui les yeux fixés sur le Congrès de Toulouse. Et, en tant que simple délégué d'une parcelle de base, je viens vous exprimer, avec des moyens très limités, la pensée directe des élans transformateurs de cette base. Et je viens vous dire qu'en scrutant l'âme prolétarienne dans les événements que nous vivons, nous y trouvons la même réflexe, la même propension. Cette propension est traduite par la formule suivante : il faut que ça change. Prenez le chômeur qui, ne voyant rien luire à l'horizon, sombre dans la désespérance ; prenez le salarié menacé dans ses conditions de travail, toujours à la merci d'un renvoi ; prenez l'intellectuel, prenez la jeunesse coincée entre un passé qui se meurt et un avenir qui ne se dessine pas, nous trouvons chez tous la même volonté, c'est-à-dire apporter à l'état actuel des choses un changement profond et ne plus se satisfaire soit des tisanes, soit des replâtrages.

Sur le plan politique, la situation a déjà changé ; le Front Populaire a fait naître dans les couches profondes de travailleurs de larges espoirs, et, grâce à son action, le fascisme a été mis au cran d'arrêt. Mais qu'on ne s'y trompe pas, la préoccupation dominante du monde du travail à l'heure actuelle, c'est la question du droit à la vie, c'est la question du pain. Et, un brave paysan des environs de Chevreuse, qui me connaît et qui me causait récemment, me faisait, dans son esprit simpliste, la réflexion suivante : abattre le fascisme, c'est bien, mais il ne faut pas que la lutte antifasciste absorbe la totalité de l'action prolétarienne ; on nous a fait manger du curé pendant trente ans et il ne faudrait pas qu'aujourd'hui on nous amuse en nous faisant manger de l'antifascisme pendant trente ans. (*Applaudissements.*) Eh bien ! ces hommes, qu'il s'agisse des paysans, des artisans, des petits commerçants, lesquels misent sur les élections pour obtenir un soulagement immédiat à leur situation impossible, ces hommes entendent qu'on ne reconnuce pas les expériences décevantes de 1924 et de 1932 ; ces hommes entendent que dans le mouvement politique on procède à un rajeunissement des équipes, à un rajeunissement des cadres, et qu'on parte sur un pied nouveau vers des objectifs nouveaux.

Eh bien ! camarades, ce besoin de renouveau, que nous trouvons sur le plan politique, nous devons également le trouver et nous le trouvons sur le plan syndical. Sur le plan syndical, les prolétaires disent, comme les autres : là aussi, il faut que ça change. Cela a déjà changé et dans quelle considérable mesure. La réalisation de l'unité est une transformation considérable et nous

pouvons dire que c'est une première victoire du prolétariat sur lui-même. Faire l'unité, c'est quelque chose, mais cela revient à dire que réaliser l'unité, c'est tailler ; mais après avoir taillé, il faut coudre, et coudre cela veut dire donner à l'unité le maximum de retentissement dans la base, afin de faire passer dans cette base le courant magnétique capable de l'arracher à la somnolence et de la jeter tout entière sur la voie de l'action. Cela veut dire aussi donner à l'unité le maximum de solidité. Il faut la bâtir sur des bases solides, de façon qu'elle soit à l'abri des remous destructeurs, et enfin il faut donner à l'unité, par la couture, le maximum d'effet. Et le maximum d'effet, cela revient à dire qu'il faut savoir ce qu'on veut et où l'on va ; qu'il faut avoir un plan — je suis planiste qu'il faut avoir une méthode et qu'il faut prévoir les moyens de réalisation. Quand on a réalisé cette trilogie, on peut aboutir à des résultats tangibles et rapides.

Eh bien ! camarades, je vais examiner le problème sous un angle spécial : l'angle du renouvellement. Je vais vous soumettre quelques idées, elles valent ce qu'elles valent, vous les examinerez, vous les pèserez, et si vous me faites la démonstration que je suis dans l'erreur, je m'inclinerai devant l'évidence ; mais je me propose d'apporter à l'unité une modeste pierre émanant de ma section de base. Je dis d'abord que l'unité ne doit pas être seulement une totalisation de deux forces, une simple addition, mais aussi et surtout une multiplication, et je m'explique. Nous en sommes, malheureusement, même après l'unité réalisée, au syndicalisme à 10 pour cent, et nous avons, en dehors de ce 10 pour cent, une immense jachère de 90 pour cent, et c'est là qu'il faut mordre à pleines dents. Dans ce 90 pour cent, nous comptons, hélas, les résignés et les sceptiques de toujours, sur lesquels notre action sera impuissante ; mais il y a aussi ceux qui se sont retirés sur l'Aventin ; il y a aussi ceux que certains écœurements ont fait rentrer sous leur tente, mais il y a aussi et surtout la jeunesse, et c'est sur la jeunesse que doit porter l'effort essentiel, car qui a avec lui la jeunesse a l'avenir. Et c'est la raison pour laquelle, lorsque vous parlez, dans ce congrès ou dans vos écrits, de ressusciter la vieille C. G. T. d'avant-guerre, je prétends que vous faites erreur. Il ne s'agit pas de regarder en arrière, il s'agit de faire ici une C. G. T. unique et une C. G. T. nouvelle qui répondra à ce besoin de renouveau des générations montantes.

Camarades, pour arriver précisément à ce renouvellement que nous poursuivons, nous estimons, en ce qui nous concerne, qu'il faut procéder à un véritable rajeunissement des cadres. Et, ici, qu'on me permette de dire que je ne suis nullement mû par des rancœurs ou par des exclusives ; dans ce congrès, il ne saurait y avoir place pour des sentiments bas. Je dis et je prétends qu'en France, ce qui est une des causes du marasme où nous nous débattons, c'est la crise de cadres, et je prétends que ce qui importe le plus dans un mouvement, c'est la question des cadres. Les zéros qui forment la multitude ne valent que par les unités qui sont devant, et la valeur des troupes est en général fonction de la valeur des cadres, et c'est la raison pour laquelle le principal problème revient à une véritable régénération des cadres.

Eh bien ! camarades, je me permets de vous dire là-dessus mon point de vue. Je crois en toute franchise que le mouvement syndical français souffre d'une sorte de vieillissement des cadres. Je ne vous cache pas ma pensée, je la dis simplement et crûment — vous me démontrerez le contraire — et je dis que ce vieillissement est imputable à un défaut d'organisation ; dans nos divers compartiments, nous laissons constamment les mêmes en première ligne sur le front de combat et de bataille (*applaudissements*), et dans cette tranchée, ces hommes, quelle que soit leur résistance, quel que soit leur potentiel, qui ne peuvent pas être des surhommes, eh bien ces hommes se fatiguent et s'usent, et malheureusement nous les usons trop souvent jusqu'à la corde. Et c'est la

raison pour laquelle nous prétendons qu'il faut arriver à des relèves organiques, statutaires, pour permettre à ces éléments et à ces militants de prendre le repos nécessaire, de recharger les accus, de faire ou plutôt de prendre un bain de repos, un bain de retour sur eux-mêmes, afin qu'ils soient plus dispos et plus forts pour les batailles à venir. (*Applaudissements.*) Camarades, quoi que vous fassiez, quoi que vous visiez, vous n'échapperez pas, dans le mouvement syndical, à ce besoin de renouvellement. A la vérité, il y a la génération qui monte, la génération des forces neuves, la génération des jeunes ; cette génération, dans les temps que nous vivons, où tout est si instable, où tout se déplace du jour au lendemain, il faut réellement un esprit jeune, un esprit façonné à la gymnastique d'adaptation pour pouvoir faire face aux situations qui se renouvellent tous les jours. Ces qualités maîtresses, on ne peut les trouver que dans les éléments jeunes, que dans les générations montantes. Je sais qu'on peut me dire que l'idéal c'est d'accoler les deux éléments : la génération montante et la génération du passé ; cet accolage serait possible, serait logique dans un temps d'évolution normale, mais dans un temps d'événements précipités il faut des éléments aptes à une adaptation immédiate et à des décisions immédiates. C'est la raison pour laquelle je dis qu'il faut prévoir dès aujourd'hui, non pas une Saint-Barthélemy de militants — loin de moi cette pensée — non pas des renvois en masse — loin de moi cette pensée ; il faut prévoir, purement et simplement, l'adoption du principe du rajeunissement organique, par voie statutaire, des équipes dirigeantes du mouvement syndical. Et alors...

BOCCO. — Vous auriez bien fait de laisser la parole à un jeune !

PIQUEMAL. — On vient me dire ceci : Vous auriez bien fait de laisser la parole à un jeune. Eh bien ! si un jeune avait pris l'initiative que j'ai prise moi-même, on lui aurait peut-être prêté des ambitions, tandis que moi-même (*applaudissements*) je ne suis qu'un vieux militant rentré dans le rang, ayant peut-être des idées fausses et des conceptions fausses, mais je me suis permis de dire tout haut ce que certains pensent tout bas, et j'ai le sentiment de traduire l'expression du congrès. (*Applaudissements.*) Alors je vous dis que si vous ne prévoyez pas ce rajeunissement organique, il se fera quand même, mais il risque de se faire par des soubresauts et par des heurts qu'il faut à tout prix éviter. Vous me direz ceci : Mais les organisations, mais la C. G. T. n'ont-elles pas le pouvoir, dans les renouvellements annuels, de renvoyer l'équipe qui est au pouvoir et de la remplacer par une autre. Moi je prétends qu'entre un congé donné à des militants qui ont fait le plein de leur dynamisme pour servir la cause commune, les renvoyer brutalement et le fait de leur appliquer une loi organique, il y a une marge que je vous laisse le soin de mesurer. C'est la raison pour laquelle je vous fais les propositions pratiques suivantes — ça n'est qu'une question de principe, si vous l'adoptez, la commission prévue pour les statuts aura la mission de la mettre noir sur blanc dans un texte précis ; je demande qu'il soit inclus dans les statuts de la C. G. T. nouvelle que le principe de non-rééligibilité au bout d'un temps x de mandat sera acquis, et l'application commencera par la C. G. T. elle-même pour, ensuite, déferler, par voie d'extension, sur les fédérations et même sur les syndicats. (*Protestations.*) Camarades, je prévois, pour cette application, un délai qu'il appartiendra à la commission de fixer, car j'estime que dans les temps que nous vivons, on ne remplace pas les attelages au pied levé, en pleine marche, dans les chemins tortueux et dans les chemins mouvementés, dangereux de la lutte anti-capitaliste du moment. Et j'ajoute une autre proposition. Nous tenons essentiellement à faire la conquête de la jeunesse, et je vous demande de prévoir, dans vos dispositions organiques, qu'il soit créé un secteur sportif et un sec-

teur artistique. Je me permets de vous faire remarquer que c'est vraiment une pitié de considérer combien, en France, la jeunesse est abandonnée et combien notre mouvement syndical est impuissant en face du travail souterrain et des patronages religieux et des hordes fascistes et des hordes du capitalisme. Et je me permets de vous dire qu'il est essentiel d'arriver à la conquête de la jeunesse en organisant dans le mouvement syndical la section sportive et aussi la section artistique dont je parlais tout à l'heure ; car la jeunesse, il ne suffit pas de la prendre par la beauté des doctrines, il faut aussi la prendre par ce qui lui tient à cœur, par ce qui répond à ses besoins d'expansion et de plaisir, autrement dit par le sport et par l'art. Et je vais terminer tout simplement en vous disant : dans ce congrès historique et quelle que soit votre position, ne partez pas sans avoir répondu à ce besoin de renouveau qui se fait jour dans la masse, tant sur le terrain syndical que sur le terrain politique, et ne partez pas sans avoir la conviction très nette que la C. G. T., qui a la juste prétention de faire la révolution économique, doit aussi avoir le courage de se révolutionner elle-même intérieurement. Il est évidemment des mesures qui appellent de votre part un certain sursaut de volonté et un certain courage ; ce courage, il faut l'avoir, et je tiens à vous dire qu'il faut précisément que le congrès de Toulouse donne l'image d'un printemps syndical, marchant de pair avec le printemps toulousain, et il faut que nous puissions transposer ici les paroles célèbres de Goethe : « A dater de ce jour et de ce lieu date une nouvelle période de l'histoire du syndicalisme. » (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Dijon, des Employés d'Avignon.

DIJON. — Camarades, au nom du Syndicat des Employés de la ville d'Avignon, je salue chaleureusement le congrès de la C. G. T. unique de France.

J'ai écouté avec une grande joie l'orateur qui est venu ici avant moi. Il a fait appel aux hommes, aux adultes et leur a dit que le souci, pour la lutte finale, pour la révolution prolétarienne, pour la conquête du monde nouveau, est de rallier au syndicalisme la jeunesse. Nous, les jeunes, nous avons voulu étudier le mouvement syndical, et lorsqu'on nous dit qu'il y a incompatibilité dans les mandats politiques et syndicaux, nous nous sommes mis, comme sur les bancs de l'école primaire, nous avons voulu étudier le mouvement syndical. Camarades, j'ai là, sous les yeux, un livre, c'est le bréviaire, c'est l'encyclopédie du mouvement syndical, c'est « La C. G. T. et le mouvement syndical », édité en 1925.

Lorsque, après avoir lu la mémorable déclaration commune du 28 juillet dernier, nous avons cru que l'indépendance était une chose enfin comprise entre nous et que les accords du 28 juillet suffisaient pour souder les blocs épars de la classe ouvrière organisée syndicalement. Et, voyez-vous, dans notre désir de nous instruire et de comprendre, nous voyons que les pionniers du syndicalisme, il y a 50 ans, en 1886, la Fédération Nationale des Syndicats vota par 74 voix contre 29 le passage suivant que je me permets de vous lire : « La Fédération Nationale des Syndicats se déclare sœur de toutes les Fédération socialistes existantes, les considérant comme une armée tenant une autre aile de la bataille ces deux armées devant, dans un moment peu éloigné, faire leur jonction sur un même point pour écraser l'ennemi commun. »

Nous, à 50 ans de distance, nous disons que c'est écrit pour aujourd'hui. Camarades, lorsque, à cette époque, il y avait même la scission dans le mouvement politique ouvrier, nos camarades de la Fédération Nationale des Syndicats qui disaient aux partis politiques prolétariens : Vous tenez une autre aile de la bataille, de quelle bataille s'agissait-il alors ? Il s'agissait de la bataille de classe,

de la bataille contre la bourgeoisie. Et nous disons aujourd'hui : Où voyez-vous un état d'esprit contraire, incompatible, entre les troupes et l'état-major du mouvement politique qui doivent faire, dans un moment historique donné, leur jonction pour écraser l'ennemi commun? (*Applaudissements.*)

Nous disons qu'il ne peut pas y avoir incompatibilité. Et voyez-vous, nous avons poursuivi plus loin, et c'est là que j'arrêterai mes exemples historiques. On a rappelé, avec juste raison et avec force, le Congrès d'Amiens en 1906. Deux ans après, à Toulouse, à Marseille plutôt, nous voyons qu'il y avait une rupture entre les rapports internationaux — et le camarade Jouhaux qui est derrière moi doit très bien se souvenir; — camarades, la délégation de la C. G. T. française demandait à la Fédération internationale unique d'inclure dans l'ordre du jour du Congrès international la question de la loi de huit heures, de l'antimilitarisme et de la grève générale. Savez-vous ce que répondirent les bonzes syndicaux, c'est marqué noir sur blanc, camarades? Ils dirent : Nous refusons d'inscrire à l'ordre du jour ces trois problèmes parce qu'ils sont d'inspiration politique; écoutez ce que le Congrès vota en signe de protestation : « Le Congrès prie les organisations syndicales de France de participer à l'action politique d'un parti pour discuter ces propositions. »

Or, où sont-elles les incompatibilités lorsqu'on demande au mouvement syndical, à ses militants, à ses organisations de lutter avec le parti prolétarien pour ses propres revendications?

Le Congrès de Marseille déclarait encore : « Le Congrès considère que les conférences internationales, uniquement composées de fonctionnaires syndicaux, ne peuvent être l'exact reflet de la pensée et des préoccupations des travailleurs internationalement unis. »

Nous disons, nous, camarades, que nos camarades de 1908 avaient parfaitement raison, et nous, les jeunes, nous voudrions que la C. G. T. remette à son ordre du jour la grève générale, les huit heures et l'antimilitarisme. Il y a des jeunes qui travaillent dix heures par jour, il y a des soldats qui meurent en ce moment par la grippe. Ne ferait-on pas bien de s'intéresser à leur malheureux sort? Si, camarades, c'est ça le cri de la jeunesse.

Voyez-vous, l'on dit qu'il y a possibilité, s'il y a cumul, de trahison et que le mouvement syndical en supportera les néfastes conséquences. Nous sommes jeunes, mais nous savons que derrière nous, il y a des hommes politiques ou syndicaux de notre classe, hélas, qui ont trahi les intérêts matériels, moraux et historiques de notre classe; ces hommes, ils se trouvent dans les milieux syndicalistes et politiques. Ne croyez pas que l'on prémunira l'organisation de la C. G. T. de trahisons possibles si nos dirigeants sont investis d'un mandat politique. Non, camarades, le critérium pour choisir nos hommes, pour qu'il n'y ait pas de trahisons, de douloureuses conséquences pour le mouvement syndical, c'est de se placer sur le terrain de la lutte de classe à outrance pour l'intérêt de la classe ouvrière une et unique. Nous disons que si nous savons faire un choix des hommes, si nous savons les choisir, nous parviendrons à éviter des trahisons. Et, votez-vous, nous disons aussi, camarades, puisque l'unité doit être dans l'esprit, dans le cœur et dans les faits, nous disons que les hommes de l'ex-C. G. T. U. et de l'ex-C. G. T. représentent aux yeux de la masse prolétarienne de notre pays un passé de luttes des deux côtés et que nous devrions adopter la parité, nous devrions les mettre sur un même pied d'égalité de façon que les uns et les autres, nous puissions aller à la défense des revendications immédiates et à la disparition du salariat et du patronat. Voilà ce que vous demande de faire le syndicat des Employés d'Avignon. (*Applaudissements.*)

Nous vous demandons en deuxième lieu de mettre au premier plan de vos débats et décisions, la question des revendications immédiates. Les ouvriers, maintenant qu'ils sont unis, veulent lutter pour le respect de la loi de 1884. Aux

Nouvelles Galeries, à Avignon, on vient de renvoyer six employés, nous ne pouvons pas nous implanter parce que la direction met les employés syndiqués à la porte ; nous savons aussi que cet exemple n'est pas local, mais qu'il est national. Les ouvriers veulent aussi le délai-congé, il y a des ouvriers qui sont licenciés sans préavis. Il y a également des ouvriers et des jeunes surtout qui n'ont pas de vacances payées. Ne croyez-vous pas que l'on ferait œuvre utile en donnant à la jeunesse des loisirs, des vacances ? Nous, les producteurs, qui créons le profit, la plus-value et la richesse pour nos exploités, nous voulons avoir des loisirs, des vacances ; nous désirons pouvoir nous élever, pouvoir nous éduquer intellectuellement, parce que nos cerveaux sont faits de la même matière que les cerveaux des bourgeois. C'est pour cela que nous disons aux camarades qui nous dirigent, aux camarades de la C. G. T. et du Bureau de mettre en premier lieu la question des revendications immédiates.

En ce qui concerne la question de l'orientation internationale, nous faisons le vœu, nous les jeunes, que vous fassiez comme les camarades de la Fédération Sportive et Gymnique du Travail, qui se sont unis avant nous et qui ont com pris que dans l'intérêt des uns et des autres, il était utile d'avoir des relations internationales avec les deux Internationales existantes. Nous pensons que, comme eux, vous serez assez intelligents et circonspects pour concevoir cette utilité et je suis sûr que la classe ouvrière de France qui, maintenant, montre la voie de l'unité à l'univers entier, n'y faillira pas. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Capocci, des Employés.

CAPOCCI. — Camarades, n'ayez aucune crainte, je ne viens pas ici vous entretenir des revendications des employés, mais je ferai entendre un autre son. Je suis de ceux qui ne sont ni les jeunes, mais qui ne sont pas non plus des vieux. Nous sommes de ceux, camarades, qui avons eu la malchance d'être trop jeunes avant la guerre et d'être trop vieux après. Et c'est pourquoi je ne parlerai ni au nom des uns ni au nom des autres, Mais, tout à l'heure — ceci dit avant d'entrer dans le fond du débat — lorsque j'ai entendu le camarade Piquemal parler du rajeunissement automatique des cadres, je me suis dit : Diable, comment allons-nous remplacer automatiquement les cadres ? Qu'est-ce qui servira de base ? Est-ce que ce sera l'acte de naissance, ou est-ce que ce sera la date d'adhésion à l'organisation syndicale ? Car, camarades, vous avez des vieux militants qui n'ont encore que 40 ans, et vous avez des jeunes militants qui en ont déjà 45. Et alors, je me demande à partir de quel moment le critérium jouera. Et, voyez-vous, tout à l'heure, on nous disait, sous cette formule de la place aux jeunes, qui est quelque chose d'à peu près équivalent des vieilles coutumes de certaines tribus anthropophages qui consistaient à secouer le cocotier pour que les vieux tombent, mais voyez-vous, puisque tout à l'heure, notre ami Piquemal parlait de réminiscences, j'en ai aussi quelques-unes. J'ai lu incidemment, un jour, un ouvrage qui s'appelle « La Cité des Ténèbres ».

Des savants, des aventuriers en faisant des recherches s'étaient égarés dans une caverne ils furent pris par une population aveugle, descendante d'une vieille tribu chaldéenne, à ressources restreintes, où la loi du nombre jouait : chaque fois que des jeunes venaient au monde, on devait exécuter autant de vieux parce qu'il fallait faire de la place. Est-ce cela qu'on veut. Alors, je me demande si vraiment une telle théorie est une théorie d'avenir et de lumière ; je crois bien davantage que c'est une théorie digne de la « Cité des Ténèbres ».

La formule de Piquemal aurait, elle-même, besoin d'être rajeunie.

Maintenant, camarades, je me permets d'entrer dans le fond du débat, tout à l'heure, on est venu indiquer d'une certaine façon comment était née la Charte d'Amiens, cette charte tant honnie, dont certains se réclament tout en la trai-

tant un peu par-dessous la jambe, et puis ceux qui, enfin, sans s'en s'arrêter à la lettre, tiennent à en respecter l'esprit. Si le mouvement syndical d'alors, celui que nous appelons le mouvement syndical traditionnel français, a cru devoir prendre cette position, ce n'est pas seulement sous l'influence de la fraction libertaire, c'est parce que — et il est regrettable d'être obligé parfois de rappeler certains actes de la vie syndicale — et quiconque se rappelle cette époque, se souvient qu'avant la scission socialiste, il y avait une unité socialiste et que pour faire l'unité socialiste, c'est qu'il y avait des sectes différentes. Chacune de ces sectes, pour s'appuyer sur quelque chose de tangible, créait, selon sa couleur, des organisations syndicales, et c'est ainsi qu'on voyait dans certaines usines, dans certains magasins, des travailleurs étant uniquement des travailleurs, étant sous la même coupe patronale, mais professant des opinions politiques diverses, se dresser, sur le terrain syndical, les uns contre les autres. (*Applaudissements.*) Et c'est alors que, voyant, dans quelle position se trouvait la classe ouvrière, qui aboutissait au néant, qui aboutissait à l'incapacité de réaliser quelque chose, que des camarades ont voulu enfin se débarrasser de la gangue politique et que de différentes organisations syndicales l'unité vint de n'en constituer qu'une seule, indépendante obligatoirement des partis politiques. Voilà, en vérité, comment s'est faite l'unité confédérale et comment aussi est née cette chose toute particulière au mouvement syndical français, une classe ouvrière se déclarant majeure, n'ayant pas besoin de tuteur politique, quelle que soit la couleur de ce parti politique. Et enfin, nous aboutissons à la Charte d'Amiens. On nous dit : Vous nous apportez les statuts de la vieille C. G. T. Mais, camarades, ça n'est pas les statuts de la vieille C. G. T., puisque, nous nous sommes mis d'accord, les uns et les autres sur un certain nombre de points ; les points sur lesquels nous sommes en désaccord, ce sont les points principaux de cette structure qui, s'est développée à travers quarante années d'épreuves du mouvement syndical. Et vous venez nous dire que ça ne compte pas, parce que, depuis Amiens, il y a eu des événements nouveaux : il y a eu la guerre, il y a eu l'Allemagne, il y a eu l'Italie, il y a eu l'Autriche. Eh, oui, camarades, croyez-vous...

UN DÉLÉGUÉ. — Il y a eu la Russie.

CAPPOCI. — Oui, il y a eu la Russie ; et croyez-vous, camarades, que nous n'avons pas vu tout cela et que nous ne l'avons pas analysé ? Mais nous avons constaté aussi où nous mène le centralisme outrancier et les directions trop restreintes. De cette même leçon, nous ne tirons pas les mêmes conclusions et c'est peut-être regrettable mais nous pensons que cette structure qui a fait ses preuves dans l'indépendance totale du mouvement syndical, s'appuyant sur les Fédérations d'industrie est une démonstration. Car, camarades, et je l'indiquais dernièrement, je ne voudrais pas faire ici de comparaisons désagréables, mais il faut tout de même dire certaines choses.

Nous avons été séparés pendant quinze ans, vous avez eu votre structure, nous avons continué avec la nôtre, les résultats vous les connaissez : une C. G. T. qui vient avec des éléments importants et l'autre qui vient avec un tiers des effectifs. Je ne dis pas cela pour diminuer quiconque. Je veux simplement rechercher, comme vous, quels sont les moyens les meilleurs pour développer la puissance du prolétariat. Par conséquent, il y a là des preuves et des résultats. (*Brouhaha.*) Je ne fais que répondre, en termes aussi modérés que possible, à ce qu'a dit le camarade Sémard. Est-ce que, lorsque vos amis rappellent leur passé, c'est l'unité, et est-ce que, lorsque nous rappelons le nôtre, c'est la scission ? Je ne le pense pas. Nous avons le droit d'essayer de tirer, les uns et les autres, des événements que nous avons vécus, les conclusions qui correspondent à notre tempérament et à notre sentiment. (*Applaudissements.*)

J'indique donc que la preuve est faite.

Maintenant, quant à l'élection de la Commission administrative, camarades, je vous en prie ; on nous dit : la démocratie exige ! Ah ! je pourrais rappeler des paroles célèbres qui étaient employées contre la liberté. Oh ! démocratie, que de choses on fait en ton nom — mais la démocratie exige que ce soit le congrès confédéral qui désigne lui-même sa C. A. et son bureau ?

Camarades, le Bureau encore, vous pourriez le connaître, mais s'il faut désigner 40 membres, sincèrement — et permettez-moi et pardonnez-moi de parler avec mon tempérament habituel — franchement et loyalement, croyez-vous que parmi plus d'un millier et demi de délégués qui sont présents, vous pouvez connaître autrement que par le discours qui pourrait être prononcé ici ou par les campagnes qui pourraient être menées plus ou moins sournoisement contre tel ou tel homme, est-ce que vraiment vous pouvez connaître, discriminer, indiquer, prouver que les 40 hommes qu'on vous présentera seront ceux qui répondraient le mieux à vos sentiments, si vous les connaissiez davantage ? Vous faites confiance à vos secrétaires fédéraux puisque vous les élisez dans vos congrès fédéraux, et, là, vous les connaissez vos militants, parce que vous les voyez à l'œuvre constamment, d'une façon permanente ; vous faites confiance à vos camarades des Unions départementales que vous connaissez aussi, puisque vous les voyez à l'œuvre d'une façon constante et permanente, vous leur faites confiance pour les décisions les plus graves que pourrait prendre le mouvement syndical, que ce soit la grève générale, que ce soit la bataille pour tel ou tel point de l'ordre du jour, et vous ne leur feriez pas confiance pour la chose absolument indispensable de désigner eux-mêmes, parmi les meilleurs d'entre eux, ceux qui devront représenter la Confédération ? C'est là, au contraire, la véritable administration de la démocratie, ce n'est pas la cohue, ce n'est pas l'anarchie ; la démocratie qui n'est pas organisée, ce n'est pas une véritable démocratie. Je vous demande d'y faire attention. (*Protestations.*) Non, je ne donne pas de leçons, je prends les délégués pour des camarades raisonnables et qui comprendront mon raisonnement ; j'ose espérer qu'ils me comprendront. Vous n'avez pas la prétention, vous qui m'interrompez, de connaître sérieusement quarante camarades ; je vous demande, si on vous présente 40 noms, si vous êtes capables de dire que ce sont certainement les meilleurs, vous ne les connaissez pas, vous ne pouvez donc pas préjuger. (*Applaudissements.*) Je vous demande donc de faire cette confiance à vos militants.

J'en arriverai à un autre point : c'est la question de l'Internationale Syndicale. On ne nous propose pas, ou on ne nous propose plus d'examiner à savoir si nous devons adhérer à l'Internationale Syndicale ou à la III^e Internationale. (*Protestations.*)

DES DÉLÉGUÉS. — L'I. S. R.

CAPOCCI. — Oui, l'I. S. R. Vous me permettrez, je n'ai pas tout à fait la même formation, et ainsi par exemple, moi, je ne peux pas me faire encore aux mots d'appareil, de matériel ; je n'en sais rien, nous n'avons pas la même formation. Si je me suis trompé sur le titre de l'Internationale, il y a eu tellement de confusions obligatoires dans l'action des deux que je suis vraiment pardonnable de m'être trompé et d'avoir dit, au lieu de dire l'I. S. R., la III^e Internationale.

Je dis donc, camarades, qu'on ne propose plus l'adhésion à l'I. S. R., et on vient avec une proposition qui consiste à être la moins courageuse d'entre toutes...

UN DÉLÉGUÉ. — Merci.

CAPOCCI. — Et qui démontrerait, si notre C. G. T. prenait une telle position, qu'elle ne serait pas digne de son passé. Pourquoi? Parce que l'inanité d'une telle position a été démontrée, vous avez eu des organisations qui s'étaient réfugiées dans l'autonomie sous prétexte d'être le pont entre les deux organisations, confédérée ou unitaire, mais elles n'ont pas été le pont ; c'est le contact direct des deux C. G. T. qui a permis l'unité ; ces ponts se sont obligatoirement repliés sur l'action réalisatrice des deux organisations confédérales. Nous avons, les uns et les autres, combattu cette thèse qui consiste à se retirer d'une C. G. T. sous prétexte qu'elle ne faisait pas l'unité. Et c'est cette position qu'aujourd'hui vous venez nous demander de prendre, elle est impossible ; dans l'intérêt même de l'unité internationale, nous devons appartenir à une Internationale pour y œuvrer en faveur de l'unité internationale. (*Applaudissements.*)

Voilà, camarades, la position que nous devons prendre.

Maintenant, j'en arriverai au dernier point. On nous a dit : « La question des incompatibilités est une machine de guerre dirigée contre un parti ». Et on indique que seuls des camarades du parti communiste se trouvent dans cette position et que c'est par conséquent la preuve que c'est dirigé contre un parti politique.

Camarades, s'il n'y a pas eu d'autres partis qui se sont cru visés, c'est parce qu'à la Confédération générale du Travail, on n'a jamais admis qu'un camarade détenant un mandat politique puisse être en même temps membre du bureau confédéral. On nous a dit également : « On a d'abord parlé d'incompatibilités avec les mandats politiques électifs et maintenant on élargit en désignant nommément les membres d'un Comité directeur. » Camarades, voyons, croyez-vous qu'un membre d'un Comité directeur d'un Parti n'a pas, sur les destinées politiques de notre pays, plus d'influence et plus d'importance qu'un député ou même qu'un sénateur d'un parti quelconque?

Nous avons vu, il n'y a pas très longtemps encore, que ce ne sont pas les élus qui ont fichu un ministère par terre, c'est la décision du Comité directeur d'un parti qui a amené une solution définitive dans la crise politique de ce pays. (*Applaudissements.*) Par conséquent, un membre d'un Comité directeur d'un parti a une importance politique plus grande, plus importante qu'on le veuille ou non, qu'un député ou qu'un conseiller général.

On vient nous dire que ce camarade, s'il est élu, servira mieux la classe ouvrière en restant membre d'une organisation centrale. Non. Nous avons eu des preuves dernièrement où des camarades élus, tout en n'étant plus des membres administrateurs d'organisations syndicales, ont signalé certains dangers aux organismes responsables, dangers créés par les propositions faites par des camarades qui détenaient à la fois un mandat politique et un mandat syndical. Je considère donc que cela n'est pas obligatoire et je vous demande même de penser le contraire.

On nous dira : « Le fait même de détenir un mandat politique ne peut pas influencer sur l'indépendance du mouvement syndical. » Camarades, je me permets de dire que les partis politiques ne sont pas obligatoirement d'accord dans les directives qu'ils donnent avec les directives données par la Confédération générale du Travail. Voyez dans quelle position vous mettriez un camarade détenant un mandat politique et un mandat de direction confédérale ayant sur des points essentiels un désaccord, dans quelle situation morale vous mettriez ce camarade? Ou il devra être en contradiction avec la décision de son parti politique ou en contradiction avec la décision de sa Centrale ouvrière. Je voudrais donc, même pour eux, qu'on ne les mette pas dans cette obligation de choisir.

Est qu'on ne vienne pas nous dire que nous luttons contre un parti politique

particulièrement. Je connais Racamond depuis l'époque où nous étions très jeunes, si nous ne le sommes plus, je n'ai rien contre Racamond, et si Racamond, qui restera membre du parti communiste, qui continuera à œuvrer dans son parti, n'est plus membre du Comité directeur du parti communiste et est candidat au secrétariat, il ne me viendra jamais à l'idée de ne pas voter pour notre camarade Racamond, malgré qu'il soit toujours militant actif du parti communiste, mais je ne voterai pas pour le camarade Racamond, membre d'un Comité directeur d'un parti politique.

Je suis de ceux qui, étant membres de la C. A., lors de certaines luttes dans un parti politique, se sont vu offrir un poste de membre de la C. A. P. J'ai refusé parce que j'ai considéré que les deux postes étaient incompatibles l'un avec l'autre. (*Applaudissements.*)

Je demande, par conséquent, qu'on s'en tienne à cela. Car, voyez-vous, nous groupons les travailleurs en leur disant : « Quelles que soient vos opinions politique, philosophiques ou religieuses, votre place est dans l'organisation syndicale confédérée. » Nous n'avons pas le droit de les tromper.

J'ai l'honneur d'être le secrétaire d'une Fédération qui connaît les plus grandes difficultés de propagande, vous le savez, et ici je m'adresse à nos camarades des Unions départementales. Nous avons un concurrent dangereux qui s'appelle la Fédération chrétienne des Syndicats d'Employés, qui nous reproche constamment de faire de la politique, d'être inféodés à un parti politique. Nous avons beau, invoquant tout le passé de la C. G. T., montrer l'inanité de telles accusations, cela prend toujours auprès des simples. Vous vous rendez compte de la position que nous aurions, si, demain, à la tête de notre organisation figurait des membres d'un Comité directeur d'un parti politique. Je vous demande camarades, de ne pas nous gêner dans notre recrutement. Je vous demande surtout de ne pas faire soupçonner le manque d'indépendance de la Confédération générale du Travail. Notre C. G. T., comme la femme de César, ne doit pas être suspectée.

Je suis convaincu que nos camarades ont l'amour de la C. G. T. dans leur cœur. Je leur demande de démontrer qu'ils l'aiment bien, en abandonnant un poste pour rester à la tête de cette Confédération générale du Travail. C'est ainsi seulement que nous aboutirons à grouper une puissante organisation confédérale indépendante totalement des partis politiques. Nous aurons à déterminer notre politique. Le fait que la C. G. T. est dans le Front Populaire ne veut pas dire qu'elle abandonne sa personnalité. Je me permets même de dire que je suis de ceux qui font parfois quelques réserves sur le Front Populaire, non pas en raison du groupement qu'il représente et des puissances qu'il rassemble, mais parce que nous ne voudrions pas que la Confédération générale du Travail perde sa figure et nous entendons que, par delà le programme du Front Populaire, il y ait le Plan de la C. G. T. issu de ses délibérations qui représente vraiment sa personnalité. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Hagnauer, des Instituteurs de la Seine. (*Applaudissements.*)

HAGNAUER. — Camarades, je voudrais rester dans la discussion générale prévue et décidée par le Congrès ce matin, sur la structure confédérale et sur la question internationale. Je voudrais simplement apporter, au nom de ma section syndicale, quelques observations sur les principales questions en discussion.

Nous nous prononçons pour l'incompatibilité absolue des fonctions de membres du bureau confédéral avec toutes fonctions politiques quelles qu'elles soient. Ici, nous ne nous embarrassons pas de texte, nous n'entrons pas dans la dis-

cussion historique sur les pourparlers qui ont précédé la reconstitution de l'unité, car nous sommes assez nombreux dans ce Congrès qui pouvons affirmer ici que sur cette question notre opinion n'a jamais varié. Nous pensons en effet que les camarades qui sont appelés à représenter la Confédération générale du Travail, à la diriger, ne doivent jamais oublier qu'ils personnifient constamment cette organisation. Nous avons déjà dit, et nous le répétons avec toute la brutalité nécessaire, si nous sommes partisans de l'absolue liberté pour les syndiqués d'appartenir à toutes formations politiques ou philosophiques de leur choix, nous n'admettons pas cette liberté pour les militants qui représentent et dirigent la Confédération générale du Travail. (*Applaudissements.*)

Nous pensons qu'ils n'ont jamais le droit de faire un geste, de prononcer une seule parole qui puisse engager la Confédération générale du Travail, qui puisse provoquer dans l'esprit de tous ceux qui suivent l'action de la C. G. T. des confusions regrettables.

Ces camarades-là ne sont pas entièrement libres, c'est vrai. Nous avons déjà dit, et nous le répétons, que nous trouvons tout à fait normal que les camarades qui ont l'honneur d'être appelés à diriger la Confédération générale du Travail — et nous pensons pour nous que dans tout le mouvement ouvrier il n'y a pas d'honneur supérieur — puissent accepter quelques sacrifices qui les honorent et ne les diminuent pas. (*Applaudissements.*)

Nous entendons dire encore qu'il n'a jamais été dans notre intention de viser particulièrement un parti politique. Ce n'est pas notre faute à nous si ce sont les militants d'un parti politique, ou les adhérents d'un parti politique qui se prononcent avec le plus de fermeté contre les incompatibilités.

Mais il est bien certain, et vous le savez tous, car il y a des exemples passés qui prouvent que sur ce point-là nous n'essayons pas de tromper le Congrès, quelle que soit la formation politique, quel que soit le parti politique qui essaierait de nuire à l'indépendance organique ou à l'indépendance morale du syndicalisme, nous serions aussi ardents et aussi énergiques à défendre cette indépendance. (*Applaudissements.*)

On a rappelé tout à l'heure à cette tribune, pour justifier la question des cumuls, un exemple bien malheureux, celui de la Fédération des Syndicats. Justement, une des causes reconnues je crois par tout le monde de l'écroulement de cette Fédération, c'est le fait qu'elle est apparue comme liée intimement à une organisation politique. (*Très bien.*) Et quand nous nous élevons contre les cumuls, pour les incompatibilités, parmi les multiples raisons historiques qui nous font prendre cette position, il y a certainement l'exemple malheureux de la Fédération des Syndicats.

Sur une autre question très controversée, nous avons pris une position qui demande une explication, c'est sur la question de l'élection de la Commission administrative. Certes, la solution qui consiste à faire élire cette Commission par le Congrès apparaît comme séduisante à première vue. Mais, et je ne reviendrai pas sur les arguments qui ont déjà été présentés à cette tribune, à la réflexion il nous apparaît comme extrêmement dangereux de faire élire la C. A. par un Congrès pour la simple raison que le Congrès, se réunissant tous les deux ans, la C. A. pourra échapper au contrôle des organisations pendant deux ans. On nous a dit : « Mais alors, quel pouvoir le Congrès peut-il exercer sur cette Commission exécutive ou administrative? » Le terme importe peu. Camarades, nous pensons justement que le Congrès de la C. G. T. ce n'est pas une réunion d'hommes qui se dispersent le Congrès terminé pour se retrouver deux ans après. Le Congrès de la C. G. T. c'est la représentation des syndicats et le Congrès terminé les syndicats continuent. Le syndicat est l'organe permanent de la C. G. T., le syndicat doit agir entre les Congrès au sein de sa Fédération d'industrie, au sein de son Union de Syndicats, et nous

sommes partisans d'une précision apportée dans les statuts confédéraux sur le Comité confédéral national, pour qu'il soit nettement entendu que le C. C. N. sera composé de délégués régulièrement mandatés des Unions et des Fédérations sur toutes les questions qui pourront se poser devant le Comité national et particulièrement d'ailleurs sur l'élection de la C. A.

Je passe sur les autres questions qui ont été moins violemment discutées. Cependant, je voudrais répondre à notre camarade Sémard à propos de la question de l'autonomie et de la nécessité du centralisme.

On voudra bien reconnaître que dans le passé nous n'avions pas ménagé nos critiques à la direction de la C. G. T. On dit qu'il y a eu trop de fédéralisme dans la C. G. T. ; nous étions quelques-uns au contraire à trouver qu'il y avait, d'un côté comme de l'autre, à la C. G. T. comme à la C. G. T. U., un excès de centralisme. Nous sommes partisans du maintien de l'autonomie des Fédérations et nous sommes partisans du plus large fédéralisme possible.

On nous dit que le centralisme est indispensable pour les nécessités de la bataille. Camarades, on pourrait peut-être rappeler que la Confédération générale du Travail avant-guerre, qui se réclamait d'un fédéralisme que vous trouvez peut-être excessif, a mené tout de même un certain nombre de batailles victorieuses. Mais nous ne sommes pas adversaires d'une centralisation dans l'action. Nous pensons justement que, pour que cette action soit efficace, il faut que le fédéralisme règne. Qu'est-ce que c'est pour nous que le fédéralisme ? C'est ce qui permet de développer au maximum la pensée, la vie, l'action des organisations de base. Dans d'autres organisations, prendre une décision, c'est se classer dans une majorité ou dans une minorité. La plupart des congrès d'autres formations peuvent se terminer simplement par l'expression d'un résultat numérique. Une décision prise par l'organisation syndicale doit aboutir à un geste, elle doit aboutir à une action, et cette action, même si elle a été décidée en haut, ne pourra être exercée, réalisée en bas que si les organisations de base la fixent avec la plus grande liberté possible (*applaudissements*) ; que si, réellement, lorsqu'elles adhèrent à cette action, lorsqu'elles l'acceptent, cela correspond pour elles à une nécessité même de leur existence. Nous pensons que le travail qui doit être fait dans la Confédération générale du Travail réunifiée c'est justement d'employer le maximum de force, de faire le maximum d'efforts pour faire vivre les organisations à la base. Et vous savez tous très bien que si l'on aboutissait, comme le demandent certains camarades, à une centralisation excessive, si l'on portait atteinte à l'autonomie des Fédérations, demain rien n'empêcherait, on l'a vu dans le passé, certaines Fédérations de ne pas exécuter les ordres qui pourraient leur être donnés au sommet de la Confédération générale du Travail.

J'en arrive, camarades, passant — ce que n'ont pas fait toujours les orateurs qui m'ont précédé, ils me permettront de le dire amicalement — sur la question du programme, de l'orientation de la C. G. T. qui doit venir en discussion demain, à la troisième question : la question internationale.

Là, je vais peut-être déborder les cadres d'une discussion sur la structure confédérale et sur les statuts, je m'en excuse, c'est que je ne vois pas dans l'ordre du jour de notre Congrès d'aujourd'hui un article réservé à la question internationale, à l'action internationale elle-même de la classe ouvrière. Cela pourra venir demain évidemment, mais tout de même ce ne sera pas la question la plus importante parmi celles qui seront discutées demain, et il nous apparaît qu'il est utile de déterminer à quelle Internationale doit adhérer la Confédération générale du Travail, il est utile aussi d'étudier quel rôle doit jouer cette organisation internationale.

Nous sommes partisans du maintien de l'adhésion de la C. G. T. à la Fédération Syndicale Internationale. Nous sommes absolument d'accord avec

les camarades qui demandent à ce que soit réalisée au plus vite l'unité internationale. Mais nous nous retrouvons sur le plan international devant le même problème que sur le plan national. Nous avons toujours pensé, nous avons dit depuis des années que l'autonomie n'est pas une solution. Nous avons blâmé ceux de nos camarades qui cherchaient dans l'autonomie un remède à la scission syndicale. Nous avons dit : « Il faut rester dans sa Centrale syndicale, car c'est de l'accord entre les directions des deux Centrales syndicales que pourra naître l'unité. » C'est dans les mêmes conditions que nous abordons le problème international. Nous voulons rester à la Fédération Syndicale Internationale, et s'il est vrai — ce que je ne discute pas pour le moment — que certains des dirigeants de cette Fédération sont hostile à la réalisation de l'unité, c'est justement si nous demeurons au sein de cette Fédération que nous pourrions militer activement pour la réalisation de l'unité internationale. (*Applaudissements.*)

Mais un autre problème se pose, c'est celui de l'action de cette Internationale reconstituée. Il y a une question qu'on n'a jamais eu la possibilité de discuter longuement, sur laquelle il conviendrait peut-être de revenir : c'est la structure même de cette Internationale. On peut se demander s'il ne conviendrait pas de reprendre l'idée qui avait été exposée il y a déjà quelques années par Fimmen, consistant à donner un rôle plus important aux secrétariats professionnels internationaux au sein de la Fédération Syndicale Internationale. En effet, les événements de ces dernières années nous l'ont suffisamment prouvé, les Centrales nationales, trop souvent, sont soumises aux intérêts des nations ; les secrétariats professionnels internationaux font preuve d'une mentalité, d'une idéologie, sont capables d'une action beaucoup plus internationale, étant donné leur constitution même.

Cette Fédération internationale reconstituée, avec quelques modifications de structure, la question qui se posera sera de savoir quelle politique internationale elle doit mener. Et là nous en venons à dire qu'il est temps pour la classe ouvrière d'avoir sa politique internationale, distincte de celle de tous les gouvernements ou de tous les groupes de gouvernements quels qu'ils soient. (*Applaudissements.*) Il est temps pour la classe ouvrière d'avoir en face de chaque problème se posant sur le plan international ses solutions à elle. Quelle que soit l'opinion que vous pouvez avoir sur les solutions préconisées par certains organismes officiels, il y a un point je crois sur lequel nous sommes tous d'accord, c'est que la dernière chance de paix qui nous reste tient à l'action du prolétariat international. Vraiment il y a là une affirmation que nous voudrions voir sortir de ce Congrès de la C. G. T. réunifiée, cette affirmation je la trouve dans une motion que j'ignorais avant de venir ici, qui a été déposée par le Syndicat des Correcteurs et dont vous avez le texte sur vos tables, une affirmation de lutte contre la guerre, contre toutes les guerres, quelles qu'elles soient. (*Applaudissements.*)

Il convient ici de s'expliquer franchement. Nos camarades ex-unitaires l'ont fait à cette tribune, ils ne pourront pas nous reprocher de le faire avec la même franchise.

Lorsqu'on a discuté du programme revendicatif de l'Union des Syndicats de la R. P., nos camarades ex-confédérés avaient présenté une liste de revendications générales sur un certain nombre de points. Nos camarades ex-unitaires ont fait des réserves. J'avoue avoir été inquiet et angoissé lorsque j'ai vu que l'un des points sur lesquels on avait fait des réserves c'était justement cette affirmation que la classe ouvrière doit lutter contre toutes les guerres, quelles qu'elles soient. (*Applaudissements.*)

Nous n'avons pas à rappeler ici les raisons pour lesquelles le mouvement syndical doit se prononcer contre la guerre. Nous restons fidèles quant à nous,

entièrement, sans réserve ni hésitation, à la motion que le Syndicat national des Instituteurs votait dans son Congrès de 1933 et que notre camarade Vivès a défendue à la tribune même du Congrès confédéral de la même année, motion qui nous a valu les attaques dont vous n'avez pas perdu le souvenir.

Nous pensons que la guerre ne peut rien construire et ne peut rien amener, qu'elle déchaîne toutes les forces de destruction. Nous pensons que le mouvement syndical doit se prononcer contre toute guerre, parce que la guerre c'est, dans l'Union sacrée, l'oubli des intérêts de classe. (*Très bien.*) Nous pensons que le mouvement syndical doit se prononcer contre la guerre parce que l'état de guerre crée justement cet état totalitaire, cette subordination de la liberté et de la vie des individus à la plus abominable des raisons d'Etat qu'est le régime fasciste. Il n'y a pas pour nous, dans les résultats, de différence entre un Etat fasciste et un Etat soumis à l'état de siège, soumis au régime de guerre. Nous pensons encore que s'il est vrai qu'il peut sortir d'une guerre des possibilités de révolution ouvrière, c'est dans la mesure où, dès le début, la classe ouvrière se sera prononcée contre cette guerre. (*Applaudissements.*)

Camarades, j'en ai fini ; mais je suis bien obligé, puisque c'est la tradition, de terminer comme les orateurs qui m'ont précédé par des idées générales. Notre idée, que nous étudions la structure de la C. G. T., que nous étudions l'action et l'orientation de la C. G. T., que nous parlions de questions internationales, est très simple, nous voulons que la classe ouvrière tout entière se consacre à une œuvre qui soit son œuvre à elle, mène une action pour la défense de ses intérêts à elle qui se confondent d'ailleurs avec les intérêts de toute la civilisation, que la classe ouvrière renforce constamment des institutions qui soient ses institutions à elle. L'idée qui nous domine c'est celle-ci : qu'il s'agisse de la conquête ou de l'amélioration du pain, qu'il s'agisse de la défense de la liberté, qu'il s'agisse de la défense de la paix, la classe ouvrière ne doit pas accepter ce bien-être et cette liberté dont parle la devise de la C. G. T. comme des cadeaux qui pourraient lui être apportés par des œuvres ou des groupements providentiels. Il faut que cette conquête-là soit son œuvre à elle, et il faut surtout, s'il doit y avoir une révolution, que la classe ouvrière, par ses institutions syndicales, qui sont les véritables institutions ouvrières, soit assez forte pour ne pas se laisser frustrer des bénéfices de son action. (*Applaudissements prolongés.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Chantre, des Cheminots d'Agen.

CHANTRE. — Camarades, il est certain que mon intervention à cette tribune va être beaucoup plus courte que celles des camarades qui m'ont précédé. Peut-être parce que je représente un syndicat de base, un syndicat qui est assez jeune dans son unité, en 1934, au mois d'avril. Quand nous avons réalisé notre unité syndicale à ce moment-là, il y avait 4 ou 5 syndicats éparpillés en petits morceaux dont aucun, bien entendu, n'avait beaucoup de force sur la place. En prévision des attaques de la bourgeoisie, des compagnies de chemins de fer et du capitalisme en général, il nous a semblé que nous ne pouvions plus retarder une seconde la réalisation de l'unité syndicale. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas été chercher si loin que cela, comme on fait aujourd'hui, tant de motifs qui auraient pu nous éloigner. Nous avons dit : « Il y a une chose qui presse, il faut faire l'unité ». Et alors les syndicats unitaires de la base d'Agen, qui étaient les plus nombreux, ont rencontré les camarades confédérés qui étaient moins nombreux et les camarades inorganisés.

Nous avons fait un syndicat unique, le premier. Nous sommes fiers de cette chose-là parce que nous avons démontré par l'exemple que l'on peut immédiatement réaliser sur le terrain de la lutte de classe l'unité syndicale.

C'est pour cela, camarades, qu'aujourd'hui on m'a envoyé au Congrès confédéral de Toulouse — c'est un grand honneur pour moi — pour représenter le syndicat d'Agen.

Sur la question principale des incompatibilités on m'a mandaté pour voter pour le cumul des mandats politiques et syndicaux, parce que jusqu'à ce jour, chez nos camarades ex-unitaires, la preuve n'a pas été donnée qu'il y avait des militants moins bons syndicalement parce qu'ils avaient un mandat politique, tout au contraire. L'idée ne nous est pas venue non plus que chez nos camarades ex-confédérés s'il y avait des militants syndicalistes qui auraient pu avoir — je n'en sais rien — des mandats politiques, ils pouvaient être moins bons militants politiques parce qu'ils avaient un mandat syndical, et inversement, parce qu'ils auraient été désignés par les camarades de la base. Il est évident, camarades, que ce Congrès aujourd'hui représente bien en fait la figure de résistance à l'attaque du capital mondial et on pourrait dire en quelque sorte qu'il constitue la parallèle de départ de la bataille que nous devons mener, que nous ne voulons pas perdre, que nous gagnerons si nous savons mettre en face des forces qui nous sont opposées, toutes nos forces politiques et syndicales. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Berger, des Cheminots du Midi.

BERGER. — Camarades, il serait assez anormal que dans ce Congrès les Cheminots du Midi ne donnent pas leur opinion. Dans cette même ville, il y a environ 15 mois, et alors qu'en France l'unité n'était pas ce qu'elle est aujourd'hui, nous étions de ceux qui, dans un Congrès qui eût un certain retentissement, n'eurent pas la crainte de réaliser l'unité. A ce moment, nous fûmes approuvés par certains, et si l'on ne nous critiqua pas, il n'en reste pas moins que notre expérience était vue par d'autres avec pas mal de suspicion.

Tout à l'heure, un orateur qui me précédait, parlait de tendance à l'autonomie et à cette époque que je rappelle, dans pas mal d'endroits on accusait les cheminots de notre réseau d'avoir des velléités d'indépendance et d'autonomie. On croyait que notre confiance dans la volonté des masses pour réaliser l'unité cachait quelques desseins et que sans doute nous avions derrière la tête quelque idée qui visait à je ne sais quel monopole du syndicalisme dans notre réseau.

Je ne rappellerai pas devant le Congrès cette situation dans le détail. Nos débats furent assez publiés et commentés. Et c'est une joie aujourd'hui pour l'ensemble des cheminots de notre réseau, qu'ils soient des anciens confédérés, des anciens unitaires ou de ces unifiés possédant la carte unique que nous avions établie en dehors de l'adhésion à notre Centrale respective. Quand nous fîmes cette fusion dans nos 40 syndicats, dans l'enthousiasme, le plus grand, dans la fraternité de notre union, dans la réalisation de cette politique de la main tendue et de la fraternité pour le combat de classe, nous le fîmes sans arrière-pensée et notre récompense est là aujourd'hui dans la réalisation de l'unité syndicale. (*Applaudissements.*)

Camarades, on a parlé de la tendance et des dangers qu'il y aurait à se prononcer dans tel ou tel sens sur le terrain de l'adhésion à une Internationale. Nous avons vécu cela nous aussi et dans notre Congrès nous connûmes deux thèses, l'une qui voulait qu'on adhérât à la C. G. T., la seconde à la C. G. T. U. Par les prises de timbres il y avait 1.500 unitaires et de l'autre côté 4.000 confédérés. Je cite les chiffres, car ils ont une valeur documentaire. Les thèses s'affrontèrent : la position d'adhésion d'un côté ou de l'autre fut présentée et en face la formule de la continuité de l'adhésion à nos Centrales respectives. Chacun argumenta selon ses pouvoirs et ses moyens et quand on passa aux décisions, c'est par 3.800 voix contre 1.800 que la thèse du maintien des liaisons avec l'ensem-

ble du mouvement fut maintenue parce que les Cheminots de notre réseau pensaient qu'en restant liés des deux côtés sur la base des communes décisions, tant d'un côté que de l'autre, par notre volonté, notre confiance, nous amènerions rapidement à la réalisation des contacts, des préludes à la réalisation de l'unité.

C'est une expérience qui, pour beaucoup, méritait d'être citée car dans pas mal de corporations on l'ignorait. Et nous pensons que nous serions sages, non pas d'aller, comme le disait Capocci, à l'autonomie — il ne faut pas déformer les choses — mais de rester au point de vue de notre Centrale unique le chaînon de liaison pour, qu'à bref délai, on réalise, par notre volonté d'union, l'unité internationale sur le plan de l'ensemble des pays. C'est notre point de vue, et quand on parle de ce problème nous pensons qu'il faut l'examiner, non pas avec l'idée que l'on pourrait avoir si l'on suivait ses sentiments personnels, mais en pensant qu'il y a une masse et que cette masse, d'un côté, aime sa Fédération syndicale internationale et, de l'autre côté, aime aussi son Internationale syndicale. (*Applaudissements.*) Puisque notre unité est faite justement de cette union et de cette amitié, nous n'avons pas le droit d'essayer, par une victoire, de porter atteinte à un amour qu'une certaine partie de nos amis peuvent avoir et qui au fond est tourné vers la réalisation d'un mouvement puissant et révolutionnaire. (*Applaudissements.*)

Camarades, si l'on parle sur le fédéralisme, nous pensons, et l'expérience l'a prouvé, que sur ces points qui sont soumis à la discussion il doit y avoir moyen de donner à la fois aux U. D. et aux Fédérations le rôle qui leur est attribué. Mais à l'époque où la bourgeoisie est concentrée, à l'époque où le pouvoir économique et politique du capitalisme ne fait qu'un, il faut que notre C. G. T. soit quelque peu plus au-dessus de l'autonomisme fédéral ou départemental et qu'elle puisse coordonner et agir dans le domaine des luttes générales et des combats qui nous attendent.

Je veux traiter un autre point, sans vouloir garder la tribune longtemps. Quand tout à l'heure on a dit que le mouvement de la C. G. T. devait être indépendant, on avait raison, mais il faudrait en toute loyauté que l'on détermine nettement la forme de cette indépendance. Qu'on le veuille ou non, dans le mouvement français international, quelle est donc la limite de l'indépendance du mouvement syndical? La limite elle est tracée par le divorce qu'il y a entre la classe ouvrière et le capitalisme. Et le critérium sur lequel on devrait se situer nettement c'est celui que m'ont envoyé mes camarades de Dax quand, dans leur lettre, ils m'ont dit simplement sur ce point : « Nous voulons lutter avec tous ceux qui combattent avec la classe ouvrière et nous voulons être indépendants et ennemis de tous ceux qui trahissent la classe ouvrière ». (*Applaudissements.*)

Mes camarades de Dax n'ont pas regardé s'il y avait dans leur syndicat tel ou tel camarade ayant une fonction politique. Ils ont regardé, et c'est le point principal, si ceux qui sont dans leur organisation sont des syndicalistes honoraires ou s'ils sont des combattants du syndicalisme prolétarien. (*Applaudissements.*) Mais les camarades de Dax ont pensé que les syndicats unis, parce qu'ils sont la synthèse des différentes pensées ouvrières, parce qu'ils sont le milieu où se rencontrent toutes les pensées diverses, à aucun moment, et quel qu'en soit le prétexte, ne peuvent pas déclarer la guerre à une de ces pensées qui forment une partie de son homogénéité. Quand il est ainsi, le mouvement syndical est l'expression justement des pensées différentes qui sont à l'usine, à l'atelier. Est-ce qu'il serait bien fondé demain — parce qu'il ne faut pas voir seulement les exceptions, il faut voir la règle — est-ce qu'il serait honnête d'aller déclarer la guerre à tel militant sous le prétexte que dans telle localité, alors qu'ils est militant sérieux, militant syndical courageux, faisant son travail, ne boudant pas à la besogne, parce qu'il a la confiance d'une section d'un parti déterminé ou parce qu'il sera élu du prolétariat dans un milieu déterminé?

Est-ce qu'on aurait le droit de le chasser et de le diminuer dans le travail syndical? (*Applaudissements.*)

Camarades, pas de sectarisme déplacé. (*Protestations.*) Permettez, je suis dans le Congrès depuis ce matin, j'ai eu la politesse de me taire quand on disait des choses qui ne me plaisaient pas. (*Applaudissements.*) J'ai l'habitude de défendre ce que je crois juste. Je laisse à d'autres le soin de montrer que j'ai tort.

On sait par expérience, dans quelque localité qu'on se trouve, que bien souvent pour former le syndicat, ce n'est pas aux camarades inédiqués qu'on s'adresse, on est bien heureux souvent de trouver le camarade d'une conception déterminée pour travailler avec lui à la formation du syndicat. (*Applaudissements.*) Et il serait tout de même drôle qu'après s'être servi de ce camarade, alors qu'il répondra au travail qui lui est demandé, il serait tout de même bizarre que le mouvement syndical le mette en congé quand il lui a servi à travailler à faire le syndicat.

Capocci, parlant des employés de commerce, a dit que la bourgeoisie travaillait chez eux, c'est juste. Elle essaye de profiter de leur incompréhension plus ou moins marquée des problèmes sociaux. Elle essaye de profiter du manque de travail syndical ou de la qualité de l'organisme dans lequel ils gagnent leur vie, mais est-ce une raison majeure pour dire que la présence dans des syndicats, dans des fédérations, d'un camarade qui remplit la double mission d'avoir et la confiance des syndiqués d'abord et la confiance par ailleurs de l'idée qu'il représente, joue dans la diminution des effectifs syndicaux?

A notre Fédération des Cheminots, dont on connaît déjà le point de vue, pas besoin de l'expliquer il est déjà marqué, cela ne nous a pas empêchés depuis le 1^{er} janvier, parce que nous étions les premiers dans l'unité, parce que nous n'avons jamais eu de position sectaire, d'apporter aujourd'hui au Congrès 15.000 adhérents nouveaux. (*Applaudissements.*)

Camarades, je ne veux pas allonger mon exposé, les instants du Congrès sont trop précieux, d'autres ont à parler. Malgré tout je suis de ceux qui croient que la lutte des classes ne se partage pas en tranches et le syndicalisme de la C. G. T., autant que je le connaisse, se place sur le terrain de classe. Et quand nous argumentons devant les travailleurs, même si parmi nous il en est qui adhèrent à tel ou tel parti, nous reconnaissons l'indépendance de la vie de notre syndicalisme et quand nous avons parlé, que ce soit à Perpignan, à Bédarieux, à Bordeaux, nous avons toujours respecté la personnalité du syndicalisme, nous avons travaillé sur le terrain des missions qui nous étaient confiées par le syndicat. Nous pensons que sur un tel terrain nous n'avons jamais dérogé, même quand nous parlions de la réglementation du travail, de l'hygiène ou de la sécurité, des revendications les plus minimales nous n'avons jamais oublié que combattre pour un sou c'était le chaînon qui nous menait au grand drame de classe qui nous dresse contre la bourgeoisie. Par conséquent il n'y a pas d'incompatibilité entre ceux qui viennent avec une définition quelconque de leur esprit, le drapeau de la lutte des classes est le même que celui que tient notre Confédération Générale du Travail ; et le politicien, ce n'est pas celui-là : le politicien c'est celui qui oublie les intérêts de la classe ouvrière, c'est celui qui s'est servi d'elle ou qui la trompe. Celui-là, il faut le chasser, mais celui qui a une idée politique, qui en même temps réalise au sein du syndicat, de sa fédération, parmi ses camarades, le combat incessant, normal et régulier, nous n'avons pas le droit de le traiter de politicien. Le politicien est le traître, est politique peut-être celui qui, sur le terrain politique, défend et combat pour les intérêts du prolétariat. (*Applaudissements.*) Il y a une différence. Je pense que le Congrès sera assez grand garçon pour déterminer l'abîme qu'il y a entre ceux que je viens de qualifier et les hommes qui,

dans notre Confédération, dans nos syndicats, même s'ils sont affiliés à un parti, combattent pour l'ensemble du mouvement ouvrier.

Notre unité, c'est la grande unité, son critérium régulateur, c'est l'action syndicale et le dévouement que l'on donne à cette dernière. Par conséquent, dans cette ville de Toulouse, où aujourd'hui se tient à 15 mois d'intervalle le grand Congrès d'union qui suit notre petit Congrès du début d'unité, ce qu'il nous faut faire, c'est la preuve que dans la maison de la C. G. T. il y a de la place pour tous, à la seule condition qu'ils combattent pour le programme qu'établira le Congrès confédéral. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Mathé, de la Fédération Postale. (*Applaudissements.*)

MATHÉ. — Mes chers camarades, un Congrès confédéral, c'est quelque chose de grand et d'impressionnant, alors on n'aborde pas pour la première fois sa tribune sans émoi. Je vous demanderai donc quelque indulgence, d'ailleurs j'irai très vite pour ne pas augmenter les risques de rester en route.

Essentiellement, j'argumenterai sur le problème des incompatibilités. Les pourparlers qui ont présidé à la fusion des deux grandes Centrales ouvrières ont été précédés de discussions portant principalement sur l'indépendance du mouvement syndical. Nous avons été unanimes à proclamer la nécessité de cette indépendance parce que nous avons le souvenir des déceptions que nous apportèrent dans le temps les pouvoirs politiques, quels qu'ils soient. Nous avons gardé le souvenir des enseignements de l'histoire. Nous nous sommes aperçu que les gouvernements, quelle que soit leur orientation, s'ils firent beaucoup pour les citoyens, firent beaucoup moins pour les travailleurs. Nous avons aussi gardé le souvenir de l'effort des partis politiques pour conquérir le mouvement syndical et s'en faire une base, un point d'appui. Nous avons gardé le souvenir des discordes qu'ils firent naître chez les travailleurs pour le seul bénéfice de leur activité particulière. (*Très bien.*) Et nous qui avons surtout essentiellement, et presque uniquement, milité dans le mouvement syndical, nous avons nourri cette pensée, après l'examen des faits, que si plusieurs formations ouvraient la voie à la révolution sociale, il n'est très probablement qu'un seul mouvement susceptible, par les moyens qu'il préconise, de faire instaurer la véritable liberté qu'il ne faut pas confondre avec la seule liberté politique dont nous disposons à peu près complètement. Le citoyen certes a été libéré, mais le travailleur reste toujours asservi. (*Applaudissements.*)

Si nous sommes syndicalistes, c'est parce que nous voulons compléter la révolution politique d'une révolution économique qui libérera le travailleur. C'est pour cela que nous sommes si ombrageux chaque fois que se pose à notre attention le problème de l'indépendance de notre mouvement.

Est-ce que le cumul d'un mandat politique et d'un mandat syndical garantit l'indépendance du mouvement syndical? Suivant la réponse que nous apporterons à cette question, nous nous prononcerons pour les cumuls ou nous nous prononcerons contre.

Certains camarades disent : « Le mouvement syndical ne sera pas gêné dans son développement et dans son action s'il est conduit par des hommes susceptibles de conduire également des mouvements politiques ». Leur argumentation, ils me permettront bien de le leur dire, est assez faible et elle est essentiellement d'ordre sentimental. On nous dit : « Comment, voilà un militant dévoué, prêt à tous les sacrifices pour la classe ouvrière, il vous donne mille gages de sa probité, de sa loyauté, de son dévouement, il dépense son activité dans diverses organisations et vous allez en condamnant les cumuls le chasser du mouvement syndical, sous prétexte de conserver l'indépendance du syndicalisme ! » Que non pas, nous ne voulons pas le chasser, nous lui demandons simplement de choisir. (*Applaudiss.*)

S'il était un simple adhérent, nous ne le mettrions pas dans l'obligation de choisir, car un adhérent est libre dans son syndicat comme le citoyen est libre dans son parti. (*Applaudissements.*) Mais un militant, s'il est libre dans son syndicat, ne l'est plus lorsqu'il le dirige, il n'est plus qu'un mandataire. (*Applaudissements.*) Et le citoyen, s'il est libre dans son parti, ne l'est plus lorsqu'il le dirige, il est soumis à la discipline de son organisation. (*Applaudissements.*)

Dès lors, si un secrétaire de la Confédération Générale du Travail, soumis à la discipline de son organisation, était en même temps secrétaire d'un parti politique, soumis à sa discipline, et si par hasard — et cet hasard serait susceptible de se présenter souvent — les mandats reçus de ces deux organisations étaient contradictoires, ou c'est l'indépendance du mouvement syndical qui serait compromise ou c'est la discipline du parti qui ne serait plus respectée. (*Applaudissements.*)

Eh bien ! nous ne voulons pas que le militant courre ce risque et nous ne voulons pas davantage que notre mouvement le courre. (*Applaudissements.*)

Mais on nous dit : « Nous serions prêts à accepter une discrimination entre le militant membre du Comité directeur d'un parti et le militant détenant un mandat électif. Nous acceptons sans enthousiasme certes, que le cumul ne soit pas autorisé entre un mandat du bureau confédéral et un siège de sénateur ou de député, mais nous n'acceptons pas que l'interdiction porte sur le mandat de secrétaire confédéral et le mandat de membre d'un Comité directeur d'un parti, car là vous prenez position contre le parti. »

Je crois que si nous avons essentiellement le souci de notre indépendance, c'est plutôt vers ceux qui détiennent un mandat de parti que nous devons diriger notre attention que vers ceux qui détiennent un mandat législatif. Tout simplement parce que les engagements pris par un parlementaire envers son collège électoral sont assez élastiques, lui laissant hélas ! suffisamment de latitude pour le trahir souvent ! (*Applaudissements.*) Ce n'est pas là une invention d'une malveillance qui est loin d'être en nous, ce sont choses que vous constatez et qui vous ont apporté beaucoup de déceptions. (*Applaudissements.*) Mais cela est loin d'être aussi vrai, heureusement d'ailleurs, s'agissant d'un militant détenant un mandat d'un parti politique au sein duquel le contrôle de l'activité du militant est rigoureusement exercé, où le moindre de ses actes est soumis à la critique la plus sévère. Si sévère que la défaillance est souvent rudement réprimée, même par l'exclusion. Ce sont là aussi des choses que vous connaissez bien n'est-ce pas ?

Si donc notre indépendance n'est pas garantie lorsque nous permettons le cumul et si nous voulons en même temps rester fidèles aux grands principes qui ont permis la reconstruction de notre Confédération générale du Travail unique, disons à nos camarades : « Il faut choisir entre un mandat politique à la tête d'un parti ou sur les bancs du Parlement et un mandat syndical. » Vous débordez d'activité ! Eh bien ! tant mieux. Le mouvement syndical, dans ses revendications quotidiennes, comme dans ses aspirations lointaines, donne assez de possibilités à votre activité. Si vous placez véritablement, comme nous vous le demandons, le syndicat au-dessus de tout, si vous croyez essentiellement en lui, si vous restez fidèles à ce principe que la classe ouvrière se libérera elle-même, dépensez-vous sans compter, souvenez-vous qu'une des raisons pour lesquelles nous avançons si lentement sur la route du progrès, c'est que nous n'avons pas assez d'activité. Nous ne pouvons pas faire suffisamment, malgré notre dévouement, malgré notre enthousiasme. Chaque jour, nous sommes bien obligés de le reconnaître, parce que cela est le fait, que nous n'avons pas, à la tâche syndicale, assez de temps à consacrer.

Militants syndicalistes avant d'être membre d'un parti et en même temps que vous êtes citoyens vous êtes des travailleurs. Sur le plan de la politique,

vous avez conquis quelques libertés, il vous reste à les conquérir sur le plan de l'organisation du travail. (*Très bien! Applaudissements.*)

Par conséquent notre conclusion sera très simple et extrêmement rigoureuse : interdiction formelle des cumuls, libre choix de ceux qui veulent se dépenser entre le mouvement syndical, le mouvement politique ou l'action parlementaire.

Nous irons au delà, nous adresserons une imploration à ceux qui, dans les syndicats, servent les travailleurs. Nous leur dirons : « Il est bien que partout, dans tous les mouvements, vous représentiez le syndicalisme et ses vertus, mais gardez-vous de trop disperser votre activité. Apportez-la essentiellement à votre mouvement. Pensez que les mouvements politiques, quelles que soient leurs résolutions de dernière heure, vous apporteront peut-être demain des déceptions redoutables. Prêchez aux travailleurs leur confiance en eux-mêmes et dites-leur que sans doute c'est par une révolution syndicale, c'est par l'institution d'une démocratie et d'une république syndicales qu'ils instaureront le règne de la totale liberté ». (*Applaudissements.*)

Pour instaurer le règne de la liberté — j'abandonne ici le problème des incompatibilités — il faut d'abord assurer la sauvegarde de la vie. Nous donnons notre adhésion sans réserve à la motion qui a été déposée sur la guerre et que notre camarade Hagnauer défendait tout à l'heure. Et nous disons que le mouvement syndical qui rassemble uniquement des travailleurs, essentiellement les hommes qui font la guerre, qui la nourrissent, est plus particulièrement qualifié pour défendre la paix et la revendiquer pleinement. (*Applaudissements.*) Il condamne la guerre économique et ses misères, il condamne la guerre tout court et son moulin sanglant. Et je vous traduirai nos sentiments profonds d'une manière qui vous fera peut-être tressaillir et nous condamner, néanmoins je n'hésite pas : plutôt que la guerre, la servitude, parce que de la servitude on en sort, de la guerre on n'en revient pas. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Cadet, des Services publics.

CADET. — Camarades, je me demande s'il est encore temps de venir à cette tribune prononcer des discours sur la situation actuelle. Hélas, nous avons vu dans la presse, d'un côté comme de l'autre, la position que prenaient les deux tendances. Pour nous, syndicat des Services publics de la ville de Toulouse, notre position est nette. Nous sommes très nettement pour l'incompatibilité totale du mandat politique et des fonctions syndicales. Pourquoi? Parce que le dirigeant syndical est un homme qui revendique et l'homme politique est un homme qui administre. Nous ne comprenons pas que les deux thèses, que les deux conceptions puissent œuvrer pour la bonne cause et pour le prolétariat.

Nous disons que ceux qui administrent la C.G.T. doivent être sous le contrôle permanent de la classe ouvrière organisée. Ils ne doivent pas vivre, en aucun cas, sous le contrôle et sous la domination d'un parti politique quel qu'il soit. Certes, nous laissons aux militants responsables la liberté de professer telles opinions politiques, religieuses ou philosophiques, oui, mais du moment qu'il s'agit d'un mandat, nous estimons que devant les Bourses du Travail s'arrête la politique et qu'à partir de ce moment-là il y a incompatibilité entre le mandat politique et la fonction syndicale.

Nous voudrions citer un exemple. Voyez-vous, à la tête du bureau confédéral il y a certainement des hommes qui ont des tendances politiques nettement opposées ou qui, c'est quelque chose qui peut arriver, ont des tendances politiques nettement déterminées. Voyez-vous ce problème navrant d'un camarade dirigeant de la C. G. T. unique, à la tête du bureau confédéral avec un autre camarade ayant une opinion politique contraire se rencontrer dans une réunion politique et s'écharper. Après cela, après ces discussions qui ont tant fait de mal

à la classe ouvrière, croyez-vous que l'un et l'autre battus devant le collège électoral puissent administrer consciemment les revendications du prolétariat? Nous disons qu'il y a incompatibilité. Le mouvement syndical n'est pas un enfant, il n'est pas né d'hier. Le mouvement syndical doit se suffire à lui-même et s'il se suffit à lui-même, il vivra, il prospérera. S'il est sous le contrôle ou sous la domination d'un parti politique quelconque, il végètera, il risquera de tomber. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Tache, des Instituteurs de Seine-et-Marne.

TACHE. — Camarades, c'est également la première fois que j'aborde la tribune d'un Congrès confédéral, mai il y a déjà longtemps que, dès la base, je travaille à cette organisation et à tous les moments de mon existence, depuis que j'ai conscience d'être un homme, j'ai toujours vécu au milieu de ceux qui peinent, de ceux qui travaillent et mon unique souci a toujours été de les organiser. C'est pourquoi il n'est pas dans notre département une seule organisation syndicale à la base de laquelle je ne sois d'abord.

Je voudrais aujourd'hui, laissant pourtant le côté intéressant du débat théorique, vous mettre, vous mes camarades des syndicats de base et vous les représentants de nos unions locales et départementales, en présence de vos responsabilités.

Demain, acceptant la thèse de nos camarades ex-unitaires, acceptant la thèse de notre camarade Sémard, vous centraliserez le bureau confédéral, vous accepterez les cumuls et puis, rentrés chez vous, vous mesurerez la répercussion de votre vote sur les camarades de la base. Vous verrez vos Unions départementales suivre l'exemple imposé en vertu d'une centralisation que vous aurez au préalable déterminée et vous verrez vos Commissions exécutives, si péniblement constituées et si péniblement réunies dans des départements où les modes de communication sont difficiles, accepter également cette thèse des cumuls. Vous verrez vos Unions locales se diviser sur ce terrain. Et je voudrais évoquer les élections prochaines où, dans mon département, un candidat communiste, secrétaire adjoint de notre U. D., appointé misérablement, parce que nous ne sommes pas riches, par les cotisations payées par tous, sera demain à la tribune à titre de secrétaire d'U. D., s'il ne renonce à son mandat comme vous devrez l'y convier. Il se peut que dans une Commission de 8 membres, qui peut représenter 8 tendances politiques, nous ayons demain par les hasards des jeux des Comités électoraux que nous devons ignorer, des démocrates populaires, ou des pupistes, ou des doriotistes ou des communistes orthodoxes sur les tréteaux électoraux devant le badaud peuple du suffrage universel qui verra ici une des plus belles figures de l'unité. Vous aurez à songer à cet aspect du problème qui nous travaille, qui nous gêne et si nous ne l'avions pas envisagé nous-mêmes nous ne serions pas à cette tribune.

J'irai pourtant plus loin, le cumul n'a été réclamé dans l'arc-en-ciel politique que par un seul parti, le parti communiste. Nous le disons parce que c'est exact. Le syndicalisme, lui, doit grouper tous les travailleurs. Il n'y a pas de raison que nous ne soyons pas saisis demain dans nos Congrès par des camarades radicaux-socialistes qui viendront nous demander également l'investiture syndicale pour leur campagne électorale. C'est qu'au fond, le débat est plus grand, camarades et je voudrais rapidement aller jusqu'au bout, même peut-être au risque de n'être point écouté, mettre le doigt dans la plaie et la plaie est celle-ci, c'est qu'il y a deux conceptions de la démocratie. Il y a la conception politique, qui est la conception centralisatrice, qui est la conception d'un Comité directeur nommé en petit comité, également d'un Comité directeur qui, à l'aide d'une

presse, à l'aide de subsides, prépare, par des moyens que je n'ai pas à juger, la campagne électorale. De cette campagne, que sort-il ? Un candidat, désigné par quelques membres, appuyé par la presse et les affiches, recueille, admettons 10.000 voix. On nous dira : « Il a de l'influence ». Non. Il n'aurait d'influence à notre sens que si les 10.000 votants avaient voté pour élire d'abord le bureau qui a donné ces ordres.

Nous dirons qu'il y a une deuxième conception de la démocratie, que nous défendons, c'est la démocratie syndicale. Le syndicat groupe des éléments travailleurs qui ne sont pas citoyens, qui ne votent point, les femmes en particulier.

Nous disons qu'entre ces deux conceptions de la démocratie, la conception politique a fait faillite. Et c'est parce que les partis politiques sentent bien que la conception vieille, sénile des partis a fait faillite, qu'ils viennent de tenter, peut-être nous l'espérons pour la dernière fois, de se regrouper ; eux qui étaient hier des ennemis les plus acharnés, qui se combattaient dans les couloirs de la Chambre, ils viennent enfin de se réunir en un faisceau qui s'appelle le Front populaire. Et si je n'ai pas encore eu d'influence dans des Congrès aussi vastes que celui-ci, je suis tout de même content que nos adversaires y apportent des formules que j'avais données ; aux fonctionnaires, on a dit : « Il faut un cerveau au Front populaire ». C'est moi qui l'ai dit. Depuis que je connais le Front populaire, je suis tout à fait réservé en ce qui concerne cette appréciation, car je pense qu'en mettant même un cerveau neuf dans le crâne d'un cadavre, on ne fera pas quelque chose de vivant.

Le mouvement actuel qui vise les cumuls n'est proprement, je vous le dis sans penser être un prophète, qu'un mouvement qui tend, pour la dernière fois, à sauver un prestige politique et particulièrement parlementaire qui n'existe plus.

Nous pensons au contraire qu'il faut rester ce que nous sommes : une force matérielle puissante et agissante, qui devra demain, non pas apporter son appui à un système politique que nous réprouvons, mais en construire un nouveau, le nôtre. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Moutet, de Saint-Chamas.

MOUTET. — Camarades, la discussion qui s'est déroulée dans ce Congrès jusqu'à maintenant a porté sur deux points principaux : le premier, la structure confédérale et le deuxième la question internationale.

En ce qui concerne le premier point, la structure confédérale, nous le divisons en deux parties, la première, celle des incompatibilités et la deuxième, celle du programme revendicatif.

Camarades, sur la question des incompatibilités, nous sommes de ceux qui n'épousent pas la position prise par nos camarades ex-confédérés, et ceci pour plusieurs raisons. La première, c'est que nous sommes de ceux qui pensent qu'un militant qui, après de longues années de lutte dans le mouvement syndical, a pu, d'autre part, obtenir la confiance des travailleurs sur le terrain politique, ne doit pas être diminué et qu'il peut en même temps défendre les travailleurs sur le terrain syndical et sur le terrain politique.

Camarades, j'appuie cette question parce que j'appartiens justement à une Fédération, et elles sont nombreuses comme la nôtre, qui, pour faire aboutir les revendications des travailleurs, est obligée d'être presque constamment collée aux chausses des parlementaires. Par conséquent, nous estimons que si nous pouvions avoir, au sein de notre Fédération, comme au sein des autres Fédérations, des militants syndicaux qui auraient pu obtenir un mandat législatif, ils seraient d'autant plus qualifiés pour défendre les intérêts de leur corporation. Voilà les raisons pour lesquelles nous ne sommes pas d'accord sur cette question avec nos camarades ex-confédérés.

Dans la question de la structure confédérale il y a un deuxième point que je veux aborder très brièvement, c'est celui de la lutte revendicative. Il est regrettable qu'à cette tribune on n'ait pas abordé encore d'une façon très précise la lutte revendicative, cette lutte pour laquelle nous avons réalisé l'unité syndicale. Et ce n'est pas sans émotion que j'ai entendu les paroles prononcées par notre camarade Piquemal. Si j'ai bien compris, lorsqu'on a abordé la question du fascisme, l'on a dit : « On a bouffé pendant des années et des années du curé, il ne faudrait pas qu'à l'heure actuelle on nous fasse bouffer pendant des années et des années du fascisme ». Mais, camarades, n'oublions pas que si, à l'heure actuelle, nous avons réalisé notre unité syndicale, c'est précisément parce qu'en 1934 la menace fasciste s'est précisée, c'est parce que les ouvriers de toutes tendances ont compris la nécessité de s'unir pour mener la lutte contre fascisme, et mener la lutte contre le fascisme, c'est également mener la lutte pour nos revendications propres actuelles, la lutte contre les décrets-lois qui émanent des gouvernements issus de la menace fasciste de 1934.

Si nous jetons un regard à côté de nous, cela nous indiquera également que nous ne devons pas négliger la lutte antifasciste. Jetons un coup d'œil sur nos camarades d'Allemagne, sur nos camarades d'Italie et par contre-coup sur la victoire qu'ont obtenue nos camarades espagnols et cela nous incitera à ne pas négliger la lutte contre le fascisme.

Camarades, en ce qui concerne la question internationale, à notre syndicat nous avons certainement une position comme tous les camarades ont la leur. Nous n'avons rien à dire à nos camarades ex-confédérés qui sont intimement attachés et liés à leur Internationale syndicale, mais de notre côté nous aimons aussi notre Internationale syndicale rouge, à laquelle nous sommes fermement attachés. Et nous aurions désiré que pendant cet espace qui a séparé les débats du Comité confédéral national de ceux du Congrès d'unité, on ne prenne pas cette position qu'on a prise. Car, voyez-vous, nous sommes en fait adhérents à l'Internationale syndicale d'Amsterdam, alors que nous ne nous sommes pas prononcés. Nous aurions préféré que cette question restât en suspens et que l'on attende les décisions de ce Congrès pour se prononcer sur l'adhésion internationale. J'ajoute à ceci que, quelles que soient les décisions que prendra le Congrès sur la question internationale, comme sur toutes les autres questions, notre syndicat, discipliné, se ralliera à la majorité, n'ayant qu'un seul but : poursuivre la lutte contre le fascisme, contre le capitalisme, pour l'intérêt des revendications de la classe ouvrière et pour le triomphe de la révolution sociale. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — Il reste encore 11 orateurs inscrits. Nous demandons au Congrès s'il est possible, dès maintenant, de clore la liste des orateurs. Le Congrès est de cet avis? Adopté.

UN DÉLÉGUÉ. — A chaque Congrès, c'est toujours la même chose, il y en a qui parlent pendant des heures et d'autres qui ne peuvent pas parler!

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Jacquet, des H. C. R. B. de la Seine.

JACQUET. — Sur 500 présents à notre Assemblée générale, 15 camarades seulement se sont prononcés contre le cumul et pour l'ensemble des propositions de nos camarades ex-confédérés. Cependant, à la fusion il y avait au syndicat confédéré environ 350 adhérents. Ces camarades ne se sont pas évaporés. Il convient d'examiner quelles sont les raisons qui, en si peu de temps, on fait changer d'avis nos camarades.

Tout d'abord j'indiquerai que les camarades qui se sont prononcés contre le cumul étaient ceux qui ont vécu les vieilles grèves de 1905 et tout de suite après

la guerre, ce sont des camarades qui vivent dans le souvenir de ces vieux mouvements et qui n'ont pas encore vu qu'il s'est produit une évolution, qui n'ont pas encore vu que maintenant on a d'autres points de vue, d'autres conceptions du mouvement syndical. Ces camarades continuent à avoir un état d'esprit étroit, ils ne voient pas que la majorité des travailleurs a changé et ne voit plus du tout les choses de la même façon.

Je ne voudrais pas, comme l'indiquait notre camarade Piquemal, que l'on mette nos vieux camarades à l'index, qu'on les élimine après un certain temps d'exercice, mais tout de même nous pensons qu'il serait bon d'examiner que l'on mélange les vieux camarades et les jeunes. Car on ne peut pas, dans notre mouvement syndical, se passer de l'expérience de nos vieux camarades, mais il est sûr que pour le dynamisme, pour l'activité syndicale il est nécessaire qu'il y ait de jeunes camarades qui connaissent les aspirations de la période actuelle. Car il faut tenir compte, camarades, que dans la production maintenant, la majorité des travailleurs sont des camarades qui étaient trop jeunes pour aller à la guerre, qui sont entrés dans la production après la guerre. Ce sont des camarades qui, par conséquent, n'ont pas connu l'époque de l'avant-guerre, ce sont des camarades neufs qui ont une conception nouvelle, adaptée à la situation actuelle et il serait normal que la C. G. T. tienne compte de cet état de choses de manière que notre mouvement aille en ascendant.

Maintenant, je voudrais indiquer les raisons qui ont amené cette masse de nos adhérents à se prononcer pour le cumul. Lorsqu'on posait le principe de l'incompatibilité s'adressant seulement aux camarades détenant un mandat électif, jusqu'à ce moment les camarades ex-confédérés marchaient, mais le jour où ils ont vu que l'on poussait la question jusqu'aux camarades détenant un poste responsable dans une organisation politique, ils ont dit : « Ils vont un peu trop loin là-haut ». Parce que tout de même lorsqu'ils sont dans l'activité, lorsqu'ils sont à l'action, nos camarades veulent placer à leur tête, mettre à la direction de leur mouvement des camarades qui ont su gagner leur confiance et en qui ils ont la plus absolue confiance, sans qu'il soit tenu compte de leur conceptions politiques ou du parti auquel ils appartiennent. Nos camarades ont dit : « Mais maintenant si on veut empêcher des camarades, membres d'un Comité directeur d'un parti, de participer à la direction du mouvement syndical, il n'y a plus de raison pour que cela s'arrête là. Bientôt nous ne pourrions plus mettre à la tête de notre syndicat un camarade sous prétexte qu'il serait secrétaire d'une section socialiste ou d'un rayon communiste. Nous ne marchons plus ». Le résultat a été là.

Est-ce que cela s'arrête seulement au mouvement et aux camarades syndiqués? A l'heure actuelle, dans l'industrie hôtelière dans la région parisienne, il y a un énorme courant d'adhésions vers notre syndicat, mais il est sûr que le courant qui se manifeste parmi nos syndiqués existe également parmi l'ensemble des corporants. Si demain nous commettrions cette erreur, à mon avis, d'éliminer de la direction syndicale des camarades qui sont parmi les plus actifs, des camarades en qui la classe ouvrière a confiance, nous risquerions de créer de grandes désillusions dans la masse ouvrière et d'en éliminer un certain nombre de nos syndicats. Beaucoup de camarades se trouveraient vexés, se trouveraient touchés dans leur amour-propre personnel par le fait qu'on éliminerait un de leurs meilleurs militants, un de leurs camarades qu'ils voient constamment dans la défense des revendications des travailleurs. Nous commettrions une grosse erreur qui pourrait être une entrave sérieuse pour le renforcement et le recrutement de nos syndicats.

Camarades, ce Congrès est, on peut le dire, un Congrès historique. Il ne doit pas, dans la C. G. T. que nous allons constituer, y avoir des travailleurs qui soient à l'index, car, je vous le dis franchement, dans mon syndicat, nous avons tous la conviction que c'est seulement une partie de travailleurs qui est visée,

que c'est seulement les membres du parti communiste qui sont visés. Or, camarades, nous ne concevons pas l'unité syndicale sans les communistes. Nous voulons l'unité syndicale avec tout le monde, tenant compte que lorsqu'on est dans son syndicat, on prend la position de son syndicat, lorsqu'on est dans son organisation syndicale, on applique les décisions syndicales. Nous ne voulons pas que l'unité soit faite sans les communistes, nous voulons l'unité avec tous, les communistes y compris. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — Nous allons clôre la discussion pour ce soir. Nous vous demandons, avant de lever la séance, de désigner le bureau pour demain.

Nous vous proposons, comme président, le camarade Biot, comme assesseurs, le camarade Brout et la camarade Delabit. Est-ce que le Congrès est de cet avis? (*Adopté.*)

Nous vous indiquons que l'administration du Parc municipal des Sports invite gratuitement les camarades congressistes qui veulent visiter la piscine d'hiver

Nous avons reçu également un certain nombre de résolutions, comme il en a été décidé ce matin, toutes ces résolutions seront dirigées vers la Commission des résolutions.

Nous avons reçu, d'autre part, une protestation parce que les camarades orateurs sont trop longs et se répètent et une autre résolution dans laquelle on nous dit que nous avons eu tort d'étouffer la discussion. L'équilibre se rétablit. Je pense que la décision prise vaut.

Nous avons reçu aussi un télégramme de sympathie de l'A. R. A. C.

Séance demain matin à 9 heures précises.

MARDI 3 MARS

Séance du matin

Président. — BIOT (Eclairage).

Assesseurs. — Mme DELABIT (Tabacs), BROUT (Bâtiment).

LE PRÉSIDENT. — Les camarades congressistes sont priés de prendre place pour permettre au président de déclarer la séance ouverte. Nous prions les camarades orateurs inscrits de se préparer, le bureau étant d'avis que celui qui laissera passer son tour de parole, par absence, ne pourra pas le récupérer. (*Très bien.*)

Camarades, la séance est ouverte.

La parole est au camarade Ferréol, du Livre d'Angoulême, premier des douze orateurs restant encore inscrits.

Le camarade Ferréol n'est pas présent.

La parole est au camarade Reynaud, de l'Union des Syndicats de la Seine.

REYNAUD. — Camarades, au cours de la première journée de discussion sur les statuts, il nous apparaît que le problème des incompatibilités a été par presque tous les orateurs considéré comme le point central de leur intervention. En vérité, nous pensons que le vrai problème n'est pas là. Toutes les discussions plus ou moins théoriques et conclusions sont le plus souvent, dans la pratique, tout autres. Elles ne changent pas et ne changeront ni la vie, ni les faits. Un seul exemple : le grand militant du mouvement syndical espagnol, le grand théoricien du syndicalisme pur, du syndicalisme suffisant à tout, Pestana, est à l'heure actuelle député aux Cortès, et, loin de l'en blâmer, je l'en félicite. (*Applaudissements.*)

Aussi bien, camarades, c'est d'autres points sur lesquels je veux axer mon intervention sur les statuts. Nous demandons que les articles 24 et 25 des statuts, texte proposé par les membres ex-confédérés de la commission, soient supprimés. Nous le demandons parce qu'il nous apparaît qu'il y a dans le texte de ces articles des expressions qui ne sont pas justes pour exprimer le rôle et l'attitude des unions départementales dans la structure confédérale. Les Unions départementales ne sont pas des filiales de la C.G.T., les U. D. n'ont pas un rôle strictement administratif, et si le délégué d'une U.D. a évidemment à rendre compte au C.C.N. de l'application des décisions des congrès dans le cadre de son département, il a aussi à rendre compte devant les syndicats qui l'ont mandaté du mandat qu'il a rempli au C. C. N. Aussi, puisque j'ai entendu dans les discussions indiquer qu'il ne fallait pas parler de préfectures ni de sous-préfectures, et qu'en fait les délégués des U. D. n'étaient pas les hommes de la C.G.T., mais essayaient d'être à la fois ceux qui travaillent dans le département pour l'application des décisions confédérales et ceux qui représentent l'état d'esprit de leurs syndicats, dans la C.G.T. nous demandons tout simplement et très tranquillement que l'on supprime ces deux articles, puisque aussi bien, dans la pratique, ils

ne sont pas mis en application. Du reste, nous voulons ici rappeler que la C. G. T. est née de la fusion des grandes fédérations d'industrie et des fédérations des bourses du travail, ou fédérations locales et régionales. Et nous voulons rappeler qu'au congrès de 1901 la direction confédérale, dans un rapport sur la composition du C. C. N., est intervenue pour demander que cesse cette situation qui empêchait certaines fédérations locales ou régionales d'être représentées à ce C.C.N., et Delsalle expliquait quel était le grand rôle dans la C. G. T. des unions départementales, comment celles-ci, dans les conflits ouvriers, dans toute l'activité syndicale ou confédérale, avaient un rôle aussi important et parfois même plus direct que les fédérations d'industrie. Et Delsalle concluait en indiquant qu'une C. G. T. trouverait son assiette normale quand elle serait l'expression de ces deux grandes choses : le mouvement industriel et corporatif et le mouvement social et inter-syndical exprimé par les unions départementales.

Camarades, il faut aussi nous expliquer sur les raisons qui font, malgré les interventions de la journée d'hier, continuer à estimer qu'il est nécessaire que la commission administrative soit élue par le congrès. En vérité, camarades, nous n'avons pas retenu d'arguments sérieux contre cette élection. On a dit, et c'est à peu près le seul argument qui m'est apparu valoir qu'on l'étudie (je crois que c'est le camarade Capocci qui l'a énoncé) que faire élire les administrateurs de la C. G. T. par un congrès, c'est leur demander de désigner des militants qu'ils ne connaissent pas. Camarades, les militants qui seront appelés à diriger notre C. G. T. sont des militants qui doivent avoir l'étoffe confédérale. L'étoffe confédérale s'acquiert par une grande activité syndicale qui déborde le cadre de la région où elle s'exerce et nous pensons qu'il n'est pas juste de dire que les plus petits syndicats de province ignorent les hommes qui, dans le centre de la France, dans Paris, dans la région parisienne, par leur activité, se sont manifestés comme ayant l'étoffe de dirigeants de la C. G. T. (*Applaudissements.*)

Camarades, nous avons, nous, deux gros arguments en faveur de l'élection de la C. A. par le congrès lui-même. Ces arguments sont du reste renforcés par la structure du C.C.N. qui nous est proposée par nos camarades ex-confédérés. Il nous apparaît en effet qu'il pourrait se voir demain matérialiser la situation difficile suivante : une majorité se dégageant du congrès par l'expression directe au vote des syndicats, et le C. C. N. qui va suivre ce congrès, qui va être appelé à désigner la direction confédérale, C. C. N. où chaque fédération et chaque union départementale, quels que soient ses effectifs, ne va posséder qu'une voix, nommant à la C. A. confédérale, et peut-être même au bureau confédéral, des hommes qui, en réalité, auraient été battus par le congrès. Je sais bien que l'on ne fera pas l'injure de dire que si cela pouvait arriver, ils n'appliqueraient pas les décisions confédérales, les décisions du congrès. Mais nous serons bien, les uns et les autres, en droit de dire que ceux qui sont qualifiés pour appliquer les décisions, ce sont ceux qui les ont comprises, ce sont ceux qui les ont défendues, et qu'il n'est pas normal d'en confier l'application à ceux qui, jusqu'au vote, ont combattu des décisions. (*Applaudissements.*)

Camarades, on nous répond aussi : mais les délégués de fédérations, les délégués d'unions au C. C. N., ils sont mandatés par leurs syndicats. Camarades, nous espérons qu'il en sera toujours ainsi, mais nous constatons par exemple qu'en ce qui concerne le C. C. N. qui va se tenir à l'issue de ce congrès, il ne nous a été apporté aucun éclaircissement quant à la composition future de la C. A. et que les secrétaires de fédérations, à part ceux qui ont eu des congrès, et encore, même ceux-là n'ont pas, dans la plupart des cas, reçu à ce sujet de mandat de leur congrès, les uns et les autres ignorent

comment il va falloir se prononcer au C. C. N. et nē peuvent avoir été mandatés. Et puis, en admettant qu'ils le soient, il y a quelque chose que nous ne comprenons pas. Pourquoi passer à un vote à deux degrés alors qu'il est si facile de le réaliser tout de suite à un degré ? Comment, nous avons dans un congrès tous les syndicats directement représentés, et puis, nous renvoyons ces délégués. Quand ils sont partis, nous ne retenons que les secrétaires de fédérations et d'U. D. et c'est à ceux-là seulement que nous confions la tâche de désigner la direction confédérale. (*Applaudissements.*)

Camarades, ça ne nous paraît pas tout ce qu'il y a de plus logique et il nous apparaît que ce n'est pas une application maximum de la démocratie syndicale:

Il y a un autre point sur lequel nous voulons intervenir parce qu'il revêt une énorme importance. Contrairement à l'opinion qu'on a voulu développer sur le fond de la position des ex-unitaires, loin d'être pour un centralisme outrancier, nous attachons au rôle du C. C. N. une grande importance. Le C. C. N., c'est lui qui, dans l'intervalle des congrès, prend la responsabilité de l'application des décisions de celui-ci et de l'administration, de tout le travail confédéral. Il peut être appelé à prendre des décisions d'une grande valeur et à assumer les plus grosses responsabilités. Est-ce qu'il est anormal qu'il puisse jouer ce rôle au nom du respect le plus simple de la démocratie syndicale ? Nous pensons que non. Certes, il faut, à notre avis, ne pas exagérer sur ce terrain ; il ne faut pas réclamer un système de représentation au C. C. N. qui augmente considérablement le nombre des délégués à celui-ci et en ferait une assemblée trop large, ayant de grosses difficultés de travail, et coûtant au surplus très cher au point de vue convocation. Mais nous pensons, camarades, qu'il faut tenir compte de la situation actuelle de notre mouvement et corriger des propositions qui, en réalité, sont de véritables injustices. Nous avons, camarades, un mouvement syndical dans lequel nous trouvons des fédérations d'industrie qui dépassent ou vont dépasser 20.000 adhérents, et d'autres fédérations qui atteignent à peine, et qui parfois même n'atteignent pas un millier d'adhérents ; nous avons des U. D., comme celle de la région parisienne, qui réalisera probablement le quart de million de syndiqués avant la fin de l'année 1936 ; et à côté d'elle, des U. D. de coins beaucoup moins ouvriers dans lesquels, dans les meilleures conjonctures de recrutement, on ne peut pas espérer avoir au plus que quelques milliers d'adhérents. Au C. C. N., sans tenir compte de ces choses, sans tenir compte que l'application d'un mouvement de grève générale, sa réussite dépend beaucoup plus de la réussite dans les grands centres vitaux que sont la capitale, les grandes cités comme Lille, comme Lyon, comme Marseille, on voit les représentants de ces régions, quelle que soit leur force syndicale, quel que soit le caractère décisif de leur action dans le pays, n'avoir qu'une seule et unique voix comme les autres, les plus faibles et les moins décisives.

Camarades, nous pensons que c'est une injustice et nous pensons qu'elle risque de fausser très sérieusement et très grandement le jeu de la démocratie. Nous répétons que le C. C. N. nous lui reconnaissons un grand rôle et de grandes responsabilités et que, pour jouer ce rôle, pour assumer ces grandes responsabilités, il faut lui éviter toute difficulté découlant d'une mauvaise composition et d'une mauvaise représentation des fédérations et des U. D.

Nous avons fait une proposition au nom de la région parisienne, cette proposition tient compte qu'il ne faut pas appliquer là une proportionnelle comme celle qui est appliquée dans les congrès, qu'il ne faut pas aller si loin, mais qu'il faut tout de même permettre aux grandes et décisives organisations d'avoir autre chose qu'un seul et unique délégué, qu'un seul et unique

mandat. Il y a aussi un autre problème, c'est le problème des responsabilités. Ne pensez-vous pas qu'il n'est pas souhaitable de confier, tant qu'il s'agit de puissantes fédérations ou de puissantes U. D., comme la fédération des cheminots ou comme l'union de la région parisienne, ne pensez-vous pas qu'il n'est pas bon de confier à un seul délégué les responsabilités énormes à prendre dans un C. C. N., surtout dans cette période où beaucoup de fédérations et d'unions sont composées dans la direction sur la base de la parité ? Aussi, camarades, nous demandons au congrès de bien considérer tout le caractère modéré et applicable de la proposition de l'union des syndicats de la région parisienne. Nous demandons que les unions et fédérations, jusqu'à 20.000 adhérents, aient un délégué et une voix. Que les unions et fédérations jusqu'à 50.000 adhérents aient deux délégués et deux voix ; nous demandons qu'au-dessus de 50.000 les fédérations et U. D. aient une voix supplémentaire par 100.000 ou fraction de 100.000 supérieures à 50.000.

Camarades, dans l'état actuel des choses, cela donnerait à la région parisienne quatre délégués, à la fédération des cheminots quatre délégués. Cela n'aurait pas sur l'ensemble de la composition du C.C.N., quant à la multiplication du nombre des présents, de grandes conséquences, mais cela mettrait un peu plus de démocratie dans la représentation des unions et des fédérations.

Camarades, en terminant, je voudrais dire quelques mots de l'adhésion internationale. Au nom de mes camarades ex-unitaires de la région parisienne, je voudrais m'étonner que l'on soit presque venu à cette tribune nous reprocher à nous — hier adhérents à l'I.S.R. — de ne pas avoir opposé l'adhésion de celle-ci à l'adhésion à la F. S. I. d'Amsterdam. Camarades, ce n'est pas que nous manquions de courage, parce que nous déclarons ici que nous sommes attachés et que nous avons le plus grand amour de l'I. S. R. qui a œuvré et qui œuvre pour l'unité internationale. (*Applaudissements.*) Mais c'est parce que nous avons aussi la compréhension des grandes responsabilités de ce congrès, c'est parce que nous désirons de toutes nos forces que ce congrès, par un geste concret, se place d'une façon concrète, décisive, à l'avant-garde de l'unité internationale. Camarades, nous n'avons pas voulu faire œuvre de division sur ce problème, mais œuvre d'unité. Demander à choisir, faire voter les partisans de la F. S. I. d'un côté, les partis de l'I. S. R. de l'autre, c'est diviser ce congrès que nous voulons unir jusqu'au bout, depuis le début jusqu'à la fin de la discussion, et nous pensons au contraire, qu'avec un peu de bonne volonté, il est possible d'exprimer et il serait désirable que s'exprime sur ce point une unanimité complète. Oui, maintien du contact avec les deux Internationales, maintien du contact pour que nous puissions jouer à plein, concrètement, nos efforts dans chacune d'entre elles pour travailler à la réalisation de l'unité internationale, dans les deux liaisons avec les deux Internationales pour obtenir avant la fin de 1936 que soit enfin convoqué ce grand congrès d'unité internationale où seraient priées de venir se faire représenter toutes les centrales nationales adhérentes à l'une ou à l'autre internationales, comme celles qui sont momentanément dans l'autonomie. Nous pensons que si le congrès prenait une telle décision, il n'y a là rien qui puisse blesser ceux qui sont attachés fidèlement à la F. S. I., mais qu'il y aura là un geste concret dont les répercussions à travers le monde seraient considérables et que nous aurions permis au congrès de Toulouse, congrès d'unification de notre mouvement syndical, d'être un pas décisif vers l'unité syndicale internationale. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Percq, des Cheminots de Lille.

PERCQ. — Camarades, la discussion sur les incompatibilités a fait couler beaucoup d'encre et on a surtout fait beaucoup de discours. Il est regrettable que l'on s'aperçoive aujourd'hui, au moment d'unifier toutes les forces ouvrières, qu'il y a incompatibilité entre un mandat politique et un mandat syndical. Camarades, je cause ici comme ex-confédéré et je regrette profondément que dans l'ancienne C. G. T. l'on n'ait pas respecté justement les questions d'incompatibilité. Il faut quand même, camarades, être logique en soi-même et reconnaître que dans l'ancienne C. G. T. on a toujours autorisé la politique, surtout quand cette politique plaisait au bureau confédéral. (*Applaudissements.*) Camarades, ne voyez-là aucune attaque directe envers les camarades dirigeants confédéraux. (*Rires.*)

LE PRÉSIDENT. — Faites silence, camarades.

PERCQ. — Il s'agit de mettre les choses au point, et c'est justement parce qu'on ne veut pas mettre les choses au point, qu'on est obligé de dire des vérités, même si ces vérités ne font pas plaisir. Je vais prendre la région du Nord et je vais dire simplement ceci. Dans la région du Nord, vous la connaissez tous, il y a pas mal de militants syndicalistes, je dirais même la plus grande partie, ils font tous de la politique. Remarquez que je ne les critique pas, je dis qu'ils ont raison, parce que c'est un devoir de faire de la politique. Mais, camarades, dans cette région du Nord, il y a députés, sénateurs, conseillers généraux, il y a maires, conseillers municipaux. Certainement, ces camarades faisaient de la politique, et si aujourd'hui on trouve qu'il y a incompatibilité, on devrait s'apercevoir au sein de la C. G. T. qu'il y avait, à ce moment-là, également incompatibilité et il ne fallait pas s'apercevoir, aujourd'hui qu'on fait l'unité avec des camarades qui ont une différence de structure, il ne fallait pas s'apercevoir que ces camarades font de l'incompatibilité. Nous devons être libres d'exprimer notre pensée, du moment que nous faisons respecter à l'intérieur du syndicalisme l'indépendance complète du mouvement syndical à l'égard des groupements aussi bien politiques que religieux, philosophiques ou autres. Mais je dis avec une logique extrême, malgré que c'est un petit militant de la base qui vous cause, je demande au Congrès d'où proviennent, à la Chambre des Députés, ceux qui, justement, sont les défenseurs de la classe ouvrière ? C'est toujours le mouvement syndical qui les produit. Allez-vous tolérer que ce soit des camarades inorganisés qui aillent défendre la classe ouvrière à la Chambre ? Je dis non.

Il y a aussi une question d'honnêteté. Vous voyez, dans les autres pays où il y a également des partis frères, qui adhèrent comme nous à la F. S. I. d'Amsterdam, eh bien, ces gens-là ne sont pas plus bêtes que nous, et pourtant il n'y a pas d'incompatibilité puisqu'ils sont députés en même temps qu'ils détiennent un mandat syndical.

Camarades, nous avons également entendu ici pas mal d'objections sur la question du Front populaire. Il y a des camarades qui sont venus à cette tribune...

UN DÉLÉGUÉ. — Les statuts.

PERCQ. — Une minute. Ils ont oublié la question du fascisme. Ils sont venus nous dire qu'il n'était pas nécessaire de bouffer de l'antifascisme pendant encore une trentaine d'années. Je dis que le 6 février, ces camarades-là n'étaient pas si fiers que cela et qu'ils ont été bien contents qu'il y ait une constitution de Front populaire pour pouvoir protéger la République, camarades, parce qu'il faut admettre que les partis politiques, unis comme ils le sont aujourd'hui, ont fait reculer le fascisme, d'accord avec la C. G. T.

Mais, par contre, si le fascisme est un peu camouflé, si en ce moment il est muselé, il ne faut pas oublier qu'il attend son moment pour faire ce qu'ils ont fait dans les autres pays. Et je dis que la C. G. T. a eu raison en donnant son adhésion de principe au Front populaire; elle doit continuer et surtout elle ne doit pas hésiter.

Camarades, comme petit militant également, j'ai entendu hier notre camarade Mathé, de la Fédération des P. T. T.; je dis à l'avance que j'adresse un hommage à la Fédération des P. T. T., parce que ce sont les meilleurs pionniers de la combativité syndicale dans l'organisation. Mais, camarades, il y a quelque chose qu'a dit le camarade Mathé qui m'a profondément troublé, moi, petit militant. Je l'ai entendu parler de l'asservissement de la classe ouvrière; du choix entre cela ou la guerre. Eh bien, camarades, je ne comprends plus. Est-ce que le mouvement syndical, surtout maintenant unifié, avec une puissance comme celle que nous allons obtenir doit se laisser asservir? Je pose la question à Mathé, ou s'il doit choisir entre la guerre? Mais, la guerre, camarades, elle ne profite qu'au capitalisme. Vous avez vu, dernièrement, avec le vote des budgets, les suppléments qui ont été votés, on a vu la Compagnie Schneider réaliser six milliards de bénéfices. Et vous voulez qu'on choisisse entre une guerre ou l'asservissement? Eh bien, moi, je dis que la C. G. T. doit choisir la lutte de classe, voilà ce qu'elle doit faire. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Peniot, des cheminots du Bourget.

PENIOT. — Camarades, j'ai écouté avec beaucoup d'attention l'ensemble des délégués qui sont venus à cette tribune. Il est un fait certain, c'est que c'est sur les incompatibilités que les débats se font les plus durs. Néanmoins, camarades, je pense que sur la question, des flèches empoisonnées sont lancées contre certains membres ayant des responsabilités dans notre ancienne C. G. T. U. et qui ont probablement le malheur d'appartenir à un parti. Il est regrettable de voir ces faits se dérouler ici sous les yeux d'une belle et noble figure qui se trouve penchée vers nous, tout au moins vers cette tribune, ayant l'air d'implorer et de dire que lorsqu'on garde sa ligne droite dans un parti politique, ce n'est pas tout ce qu'il y a de plus rigolo, car lui-même est tombé victime de son propre ennemi, le capital et, comme Léon Blum, victime de l'Action Française.

Camarades, en ce qui concerne notre syndicat, je suis mandaté par mon organisation syndicale pour apporter un petit grief justement au bureau confédéral. Dans les statuts, l'on nous dit bien qu'au moins un mois avant le congrès, on doit recevoir les papiers nécessaires; mais nous pouvons dire que ce n'est presque qu'à la dernière minute que nous avons reçu les mandats et aucune documentation jointe. Si nous n'avions pas eu les organes syndicaux, que ce soit à travers la *Vie Ouvrière* ou à travers le *Peuple*, nous pouvons dire que nous aurions eu bien du mal pour prendre des décisions concernant les statuts. Néanmoins, camarades, nous avons à travers l'étude faite dans de nombreux comités et ratifiée par une assemblée générale, adopté l'étude qui a été faite par la Commission Exécutive de notre C. G. T. U., parue dans la *Vie Ouvrière* et nous pouvons indiquer aussi que nous avons fait nôtre ce qui a été dressé au point de vue du plan de travail politique fait au C. C. N. Deuxièmement, nous avons adopté aussi la motion qui avait été présentée par la Commission de nos deux C. G. T. du 25 juillet 1935, et nous avons fait nôtre aussi la résolution adoptée dans son Comité d'Union de nos camarades syndiqués confédérés et unitaires de la Loire. Nous pensons toutefois, camarades, que le travail a été lu et c'est pourquoi nous indiquons tout de suite que nous

faisons connance aux congressistes pour que, de nos assises tenues ici à Toulouse, notre C. G. T. sorte unie et forte, de façon à pouvoir donner tout le nécessaire et l'indispensable à la classe ouvrière pour se dresser contre le patronat avide de répression contre nous et mener les travailleurs vers leur émancipation totale. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Monmousseau, des Cheminots Etat.

MONMOUSSEAU. (*Applaudissements.*) — Camarades, vous me permettrez d'exprimer à mon tour l'immense joie d'un tel Congrès d'unité où il serait bien difficile pour l'observateur le plus avisé de reconnaître les ex-unitaires et les ex-confédérés, tellement déjà dans les esprits s'est forgée la volonté de travail en commun et celle de fixer pour tous les objectifs à atteindre. Il n'échappe à personne que désormais le mouvement syndical français est en train de forger sa force. Oui, nous sommes devenus forts par l'unité syndicale et il était temps de la réaliser. Nous pouvons dire, sans aucune exagération, que jusqu'à ce jour nous avons pu barrer la route au fascisme, et que c'est seulement dans les pays où cet exemple a été suivi que le fascisme est mis en échec; c'est le cas pour l'Espagne particulièrement.

Nous allons maintenant travailler pour conquérir le pain pour tous, pour consolider et étendre nos libertés à l'intérieur même de notre pays.

Mais, camarades, cet objectif, pour si important et pressant qu'il soit pour nous tous, ne peut nous masquer qu'il est un danger sérieux qui échappe pour le moment à notre volonté, à nos capacités. Ce danger, c'est la guerre. Il faut avouer que le sort de la paix est bien davantage entre les mains des gouvernants qu'entre celles de la classe ouvrière. L'exemple de Mussolini est largement suffisant pour illustrer cette affirmation. Celui d'Hitler ne l'est pas moins, et enfin chacun sait que la clique militaire du Japon fait peser sur le monde une terrible menace dans le moment présent. Or, camarades, je crois nécessaire de fixer pour ce Congrès cette idée, confirmée par l'expérience, que seule l'action indépendante de la classe ouvrière dans tous les pays capitalistes, et liée internationalement par des mesures et des objectifs d'action est à l'heure actuelle capable de sauver la paix. C'est ce qui fixe la grande responsabilité de notre Congrès d'unité.

Nous avons déjà discuté depuis le début du Congrès les différents points des statuts, et en particulier la question de l'affiliation internationale. C'est l'objectif que je me suis fixé tout particulièrement d'attirer l'attention du Congrès sur cette importante question. Camarades, vous savez que nous sommes, les uns et les autres, attachés très étroitement par la pensée à nos Internationales. Il est au bureau du Congrès des militants qui occupent des places importantes dans la direction des deux Internationales. On peut à la rigueur très bien comprendre, on doit les comprendre, ces sentiments d'attachement aux Internationales. Mais vous savez, l'unité syndicale réalisée nationalement, telle que nous voyons son expression dans ce Congrès, est le résultat de nombreux sacrifices d'ordre personnel. Il a fallu faire passer au-dessus des petites questions de personnes, au-dessus des questions subalternes de tendance et de conception, l'intérêt primordial de la classe ouvrière, l'intérêt primordial de la cause commune, la nécessité de grouper les forces, de rassembler les masses, de réaliser la communion des volontés combattives contre l'ennemi principal : la réaction, le patronat, le fascisme.

Rien ne nous a coûté en fait de sacrifices de cet ordre pour rendre la classe ouvrière plus forte, pour lui donner confiance, pour lui ouvrir la marche vers la voie de la victoire contre le capitalisme.

Nous oublierons, si ce n'est déjà fait, nous oublierons très rapidement

qu'il y a eu des confédérés et des unitaires. Mais, dès maintenant, il nous faut parler ici, en posant la question de l'Internationale, en internationalistes plus qu'avec un langage partisan. Nous devons faire le même effort sur le terrain international que nous l'avons su faire, et avec autant de succès, sur le terrain national. Nous devons transporter cet esprit unitaire des masses, ce sentiment de profonde fraternité des travailleurs qui sont à l'origine du succès de ce Congrès par delà notre propre Centrale unifiée, c'est-à-dire sur le terrain international. Et il faut dire, permettez-moi de le dire, que les conditions de la victoire contre les forces de guerre, que les conditions de la victoire pour la cause de la liberté dans le monde dépendent de la réalisation du bloc des forces syndicales, du bloc des forces ouvrières dans le monde et de la réalisation de l'unité syndicale internationale. Il faut le dire très loyalement : il n'y a pas de véritable Internationale pour le moment présent. Et c'est là une cause de bien des malheurs pour d'autres que pour nous.

Il n'y a pas de véritable Internationale, Sémard dans son discours l'a déjà prouvé à l'aide de quelques chiffres éloquentes, mais il faut la créer, cette Internationale. Le Congrès se doit d'apporter son effort de compréhension et de volonté pour que la C. G. T. soit justement la force motrice de cette unité syndicale internationale. Le Congrès en détient les possibilités dans ses mains. Je sais bien qu'on nous propose l'adhésion de la C. G. T. à la F. S. I. Je sais bien qu'on déclare, et je ne mets la bonne foi de personne en doute, que, par cette adhésion, la C. G. T. unifiée, forte de toute la confiance des travailleurs de ce pays, pourra travailler pour l'unification des forces internationales au sein de la F. S. I. Peut-être. Mais, camarades, il faut tenir compte que dans certains milieux en dehors d'ici, on ne voit déjà pas d'un très bon œil l'unité que nous avons réalisée dans notre pays. Il y a beaucoup de scepticisme et il y a beaucoup de critiques sur la valeur et sur les conditions de notre unité nationale au sein de la direction de la F. S. I. Je me garderai de faire ici la moindre polémique ; le temps n'est plus aux polémiques et nous espérons bien qu'il ne reviendra pas. Mais il faut situer les questions dans le cadre où elles se trouvent situées, dans les conditions du moment ; les camarades qui n'ont cessé à certains échelons du mouvement international de critiquer notre unité nationale et même de l'entraver, naturellement ne peuvent être mieux disposés à lutter avec nous pour l'unité syndicale internationale. On a le droit d'être inquiets lorsqu'on peut lire dans un bulletin officiel de la F. S. I. ces quelques lignes à titre d'exemple :

« *Marcel Cachin*, le leader communiste français, poussé par un zèle excessif en faveur de l'unité ouvrière politique et syndicale, veut forcer les choses et demande aux socialistes français, qui sont désormais et unanimement convaincus de la nécessité de l'unité internationale (c'est leur droit comme c'est le nôtre de ne pas partager cette conviction, les partisans de la démocratie n'augmentant pas leurs forces offensives et défensives en s'alliant à des partisans de la dictature), d'exercer, puisqu'ils sont la grosse majorité dans leur Internationale, leur amicale pression sur leurs collègues. ». D'autre part : « Croient-ils, les communistes, qu'on puisse être à la fois syndicalistes, démocrates et communistes ? »

Cela n'est pas un bon terrain de préparation pour assurer le succès possible et rapide de l'unité syndicale internationale par l'adhésion de la C. G. T. à la F. S. I.

Je ne veux pas ici répondre à certains arguments spécieux dont je viens de donner des extraits. Nous sommes tous, les uns et les autres, j'en suis convaincu, trop heureux d'avoir pu trouver le terrain de rassemblement, le terrain de la tolérance mutuelle, le terrain de la fraternité collective pour pouvoir écouter d'une oreille complaisante certaines invitations aux luttes intestines

à l'intérieur de notre C. G. T. et de nos syndicats. Mais quand nous voulons travailler à l'unité syndicale internationale, force nous est d'examiner sur quel terrain, dans quelles conditions nous pourrons le mieux faire.

Un autre argument que je veux donner est celui-ci, pour répondre par avance à certaines observations : mais la C. G. T., au sein de la F. S. I., aura le loisir de lutter contre l'esprit d'intolérance, contre certaine volonté de résistance à un Congrès syndical mondial, aux relations entre les deux Internationales. Sans doute. Nous l'espérons. Nous sommes même sûrs que règne un tel esprit, une telle volonté unanime dans les syndicats français et dans son Congrès pour essayer d'aboutir au résultat voulu. Mais, camarades, la structure de la F. S. I. n'est pas précisément faite pour aller rapidement vers un tel succès. La C. G. T. française, avec son million de membres au sein de la F. S. I., non seulement aura à lutter contre un esprit hostile à l'unité syndicale internationale, mais elle ne comptera que pour une unité au sein de la F. S. I. Et il y a danger que la guerre vienne se jeter sous nos pas avant que l'unité syndicale internationale ne soit réalisée pour lui barrer la route. C'est pourquoi je crois nécessaire de demander au Congrès d'autres solutions, plus décisives et plus rapides.

Camarades, on a parlé de la guerre; il a même été question ici de lutter contre toutes les guerres en faisant certaines anticipations sur l'avenir. Le présent nous semble largement suffisant pour nos préoccupations. Parlons moins du lointain avenir, penchons-nous davantage sur le présent, sur les choses concrètes et voyons clairement que la besogne primordiale et pressante, sans laquelle tous nos succès risqueraient d'être brisés, c'est de réaliser la lutte positive et concrète contre la guerre.

Il faut agir dans le présent. Nous sommes là, mouvement syndical français, pour défendre toutes les conquêtes de la classe ouvrière, non seulement dans notre pays, mais pour essayer, au moyen de toutes les mesures profitables, de les défendre dans le monde entier, de prêter secours à tous les prolétariats. Nous devons agir sur le terrain national pour la défense de nos revendications, pour la défense de nos libertés, mais nous devons agir également sur le terrain international pour aider les mouvements ouvriers des autres pays, en Allemagne et en Autriche particulièrement, à briser l'étreinte fasciste et pour sauver le monde du fléau de la guerre.

Nous ne sommes pas des tolstoïens, nous pouvons avoir du respect pour les objecteurs de conscience, mais nous préférons vivre en combattant que mourir sans combattre. Et c'est, je crois, Jaurès qui, parlant de la défense des conquêtes ouvrières, disait à peu près ceci : « Le pays qui, le premier, réalisera la société socialiste verra se dresser contre lui la coalition des Etats dans lesquels existe la domination capitaliste; ce pays serait perdu s'il n'était pas capable de répondre aux canons par des canons et aux obus par des obus. »

Je me borne à donner cette citation pour traduire du moins devant le Congrès ce que je crois être le sentiment profond des masses, en déclarant que nous sommes certains que les syndicalistes français ne resteront ni passifs ni neutres dans la défense des conquêtes ouvrières et, je le dis ouvertement ici, dans la défense de l'Union des Républiques Soviétiques. (*Applaudissements.*) Camarades, la C. G. T. va jouer désormais un grand rôle dans le monde ouvrier international, faisons donc que notre Congrès puisse donner notre union en exemple aux travailleurs de tous les pays capitalistes. Faisons donc, par la décision de notre Congrès, que notre C. G. T. réunifiée porte partout dans le monde le drapeau de l'unité syndicale internationale. Ne laissons pas notre mouvement syndical français, ne laissons pas ce mouvement d'unification, qui jette l'effroi dans les rangs de nos ennemis, se cristalliser, se rétrécir dans les seules limites de notre pays et de nos préoccupations corporatives.

Que notre C. G. T. décide, sans renier ni l'une ni l'autre des Internationales, de réaliser la liaison avec chacune et avec toutes les forces qui, dans le monde, attendent cette unité pour rallier l'organisation, comme des milliers de travailleurs attendaient dans notre pays la réalisation de notre union pour venir grossir les rangs de nos syndicats.

Ainsi, camarades, vous aurez travaillé pour la lutte des classes non seulement en France, mais pour le triomphe de la liberté et de la paix dans le monde et vous aurez écrit la plus belle page que notre mouvement syndical français ait jamais écrit dans son histoire. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je dois vous indiquer qu'un certain nombre d'organisations ont fait parvenir des vœux à la présidence. Ces vœux ne sont pas de même nature, et conformément à votre décision, ils seront transmis à la commission compétente. En voici l'énumération : un vœu de l'Alimentation générale parisienne, un vœu des Municipaux de Lyon, un des Instituteurs du Cantal et un des Travailleurs de l'Etat.

La parole est au camarade Maries, des Cheminots de Juvisy. (*Protestations.*)

MARIES. — Camarades, je n'ai pas l'intention de faire un discours comme l'a fait notre camarade Monmousseau. Je viens simplement ici apporter la parole de mon syndicat de Juvisy qui a une situation tout à fait spéciale à défendre. Nous avons à Juvisy notre secrétaire fédéral qui se trouve député de notre circonscription, et c'est sur ce point que j'interviendrai.

Certains camarades ont dit ici qu'un parlementaire était obligé d'être en contradiction avec les directives syndicales. J'en appelle ici aux camarades qui ont à prendre leurs responsabilités, qu'ils viennent demander à notre syndicat des Cheminots de Juvisy si notre camarade Midol a quelquefois fait quelque chose de contraire et de non conforme aux décisions de notre syndicat. Je ne sais pas ce qui adviendrait si un jour nous étions dans l'obligation de chasser notre camarade Midol du secrétariat des Cheminots. Mais, camarades, si cette chose avait été exacte, est-ce que nous, membres d'un parti politique, disciplinés dans ce parti, nous ne sommes pas pareils lorsque nous sommes dans notre syndicat ? Est-ce que dans notre syndicat il n'existe pas une discipline ? Si un jour notre camarade Midol avait apporté quelque chose contre nous, nous étions assez disciplinés pour le rappeler à l'ordre, lui faire prendre une autre position. Nous n'en avons pas eu la peine et je l'en félicite.

Sur ce point, j'en aurai terminé. Je laisse le soin aux congressistes de voter selon leur conscience, mais je leur demande de bien réfléchir avant de voter les incompatibilités.

Autre chose. Dans notre syndicat de Juvisy, lors de la constitution de notre syndicat unifié, il y a un an de cela, et je suis fier de dire que les cheminots ont été les animateurs de cette unité syndicale, nous n'avons pas fait de différence, nous étions plus de 300 unitaires, il n'y avait que 150 confédérés. Nous avons mis autant de camarades d'un côté que de l'autre. Nous avons fait mieux, nous avons donné le secrétariat à un camarade confédéré. Et quand je vois ici que l'on discute pour mettre un membre de plus de notre ex-C.G.T.U. dans le bureau, je dis que ce n'est pas raisonnable.

Camarades, j'en aurai terminé sur ce point. Je demande aux délégués de voter les résolutions qui leur sont présentées comme ils doivent le faire. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Charbit, du Livre.

CHARBIT. — Camarades, je dois à mon tour exprimer d'abord notre vive satisfaction de voir réuni ce magnifique congrès d'unité par la fusion des deux C.G.T. J'exprime ma satisfaction, et vous me permettrez aussi, ma fierté, d'avoir été de ceux qui ont toujours préconisé le congrès de fusion, malgré les difficultés que nous avons rencontrées.

A notre joie, se mêle cependant quelque inquiétude, l'inquiétude de voir que le débat fondamental de ce congrès se déroule sur la question des incompatibilités. J'avais pensé que, du moment que les deux directions confédérales s'étaient mises d'accord pour proclamer la nécessité de l'indépendance du syndicalisme, la question des incompatibilités se trouvait réglée d'elle-même. Or, je constate que nous n'avons pas compris de la même façon l'indépendance du syndicalisme. Et cela m'autorise à demander aux camarades qui ont accepté le principe de l'indépendance et qui, néanmoins, viennent défendre ici le cumul des fonctions politiques et syndicales, s'ils restent fidèles aux conceptions qui avaient prévalu jusqu'ici au sein de la C.G.T.U. Je voudrais savoir en particulier ce qu'ils pensent, aujourd'hui, du rôle dirigeant d'un parti dans le mouvement syndical. Je voudrais savoir si, demain, ils ne reprendront pas ces mêmes idées pour essayer de les imposer dans la C. G. T.

Nous devons ici affirmer que nous avons toujours été des adversaires des cumuls des fonctions syndicales et politiques. Nous sommes restés hostiles au cumul de ces fonctions pour les raisons historiques que vous connaissez tous, pour les raisons de toujours qui sont d'abord que la présence d'un élu politique à la tête d'organisations syndicales peut nuire au recrutement syndical, parce qu'il est indiscutable, et cela mérite d'être dit, que si chaque parti compte des partisans résolus, il compte aussi au sein de la classe ouvrière des adversaires non moins déterminés et si l'on permet à un parti d'avoir ses élus à la tête de l'organisation, nous disons que cela nuit au recrutement syndical. Cela aussi est une source de conflits à l'intérieur du syndicat.

D'autre part, nous considérons aussi qu'il y a une impossibilité matérielle pour l'élu politique de remplir pleinement sa fonction syndicale. Nous sommes d'autant plus surpris de voir les camarades de l'ex-C.G.T.U. venir défendre le principe des cumuls que, pratiquement, au sein de l'ex-C.G.T.U., plusieurs militants, du jour où ils ont détenu un mandat politique, ont abandonné leurs fonctions syndicales.

Je ne voudrais citer comme exemple que l'Union des Syndicats de la R. P. Elle avait un secrétaire ; dès qu'il a été élu député, on ne l'a plus vu à la tête de l'Union des Syndicats. Récemment, un autre secrétaire de cette Union est devenu conseiller municipal, il a abandonné ses fonctions à l'Union. Par conséquent, pratiquement, même à la C. G. T. U. on a résolu le problème du cumul et de l'incompatibilité.

Mais, camarades, en plus des raisons permanentes que nous avons à nous élever contre le cumul des fonctions, il y a les leçons de l'expérience. Dans la C. G. T., les quelques exemples qu'on a pu citer de cumuls des fonctions ne sont pas tellement heureux qu'on puisse prendre modèle sur eux. J'ai souvenir des difficultés qu'ont eues les ouvriers mineurs en 1931 à se défendre contre les compagnies parce qu'il y avait là l'action de certains élus politiques qui n'étaient pas en concordance du tout avec les syndiqués et les militants de base. Dans ce cas, cela a été une gêne pour l'action. Dans d'autre cas où, à la tête de Fédérations il y a des élus politiques, nous voyons des syndicats et des fédérations squelettiques, alors que dans ces corporations, dont le nombre des travailleurs est infiniment élevé, si les mili-

tants à la tête de l'organisation n'avaient pas à s'occuper de leurs mandats politiques, peut-être auraient-ils pu recruter davantage pour l'organisation syndicale.

Mais dans la C.G.T.U. aussi il y a une expérience très riche en enseignements. Il faut considérer tout de même les crises qu'a subies la C.G.T.U. Du jour où elle a abandonné le principe de l'indépendance syndicale, il ne faut pas oublier l'effritement constant de ses effectifs. Il ne faut pas oublier que lorsqu'on n'avait pas proclamé le rôle dirigeant du parti communiste, la C. G. T. U. comptait 500.000 adhérents. On en annonce beaucoup moins à l'heure actuelle. C'est une leçon qui doit servir et que nous ne devons pas renouveler.

On a cité ce matin, en faveur du cumul, l'exemple d'un militant espagnol. Je veux dire au camarade Reynaud que son exemple ne vaut pas, parce que précisément, si ce camarade fut un militant syndicaliste, il n'a plus aucune fonction dans l'organisation syndicale, il a quitté la C. N. T. espagnole pour former un parti syndicaliste.

Camarades, nous sommes donc contre le cumul des fonctions politiques et syndicales. Nous sommes contre l'occupation de fonctions syndicales par des élus politiques, mais nous sommes aussi contre le cumul des fonctions de direction de parti et d'organisation syndicale, parce qu'on veut introduire la chose, sans employer le mot, qui avait couru dans la C.G.T.U. et qui s'appelait la direction unique du parti et des syndicats. Eh bien ! camarades, encore une fois il faut dire si c'est à cela qu'on tend. J'aurais espéré que l'expérience aurait démontré même aux camarades de la C. G. T. U. que cet état d'esprit a été néfaste à l'organisation et qu'ils n'auraient pas dû venir nous le proposer dans la C. G. T. reconstituée pour éviter que les crises qu'a subies la C.G.T.U. renaissent dans la C.G.T.

On nous dit : « L'indépendance du mouvement syndical à l'égard de la bourgeoisie, de ses gouvernements, mais à l'égard d'un parti révolutionnaire de lutte de classe, cela se défend moins, parce que les buts sont communs. » Or, camarades, vous me permettrez, puisqu'on est venu ici dire qu'il fallait choisir entre les idées révolutionnaires et les idées réformistes, Séward a dit qu'il fallait choisir entre Marx et Proudhon, vous me permettrez de dire que je ne vois plus très clairement l'orientation des camarades de l'ex-C.G.T.U. S'ils furent dans le temps des révolutionnaires, partisans de la lutte de classe, contre toute collaboration de classe, contre toute compromission, contre toute illusion dans la démocratie bourgeoise, nous sommes obligés de nous demander quelle est l'orientation actuelle de ce parti dont les militants demandent l'autorisation de cumuler les fonctions politiques et syndicales. Dans le passé, c'est un parti qui était intransigeant, et même parfois sectaire, qui n'admettait aucune collusion avec la bourgeoisie, mais aujourd'hui, que cela plaise ou non, nous sommes obligés de constater qu'il est le principal artisan du Front populaire. (*Applaudissements.*) Le Front populaire n'est pas un organisme de lutte de classe. (*Très bien.*) Le Front populaire c'est la collaboration des classes. (*Applaudissements.*) Je sais bien que chacun des participants y vient avec son esprit particulier, mais nous savons très bien qui en tire ce bénéfice, nous savons très bien que c'est le parti radical que vous avez tant combattu, que nous avons tant combattu avec vous, que vous allez pousser au pouvoir, et que vous soutenez déjà. (*Applaudissements.*)

UN DÉLÉGUÉ. — Parle des revendications des masses !

CHARBIT. — Les revendications des masses, vous viendrez dire qu'elles

sont compatibles avec le soutien des gouvernements de la bourgeoisie! (*Très bien.*)

Vous me permettez d'exprimer ici mon inquiétude quand je vois des hommes qui ont droit actuellement à votre indulgence, si ce n'est même pas à votre soutien au gouvernement. Si je prends, par exemple, M. Albert Sarraut, président du Conseil, c'est le même ministre de Doumergue qui, le 9 février, fit mitrailler les ouvriers. (*Applaudissements.*)

Alors, camarades, indépendamment de la lutte intérieure, vous êtes maintenant aussi devenus des soutiens de la Société des Nations. Maintenant vous préconisez la politique du pacte entre un gouvernement prolétarien et un gouvernement bourgeois et vous faites confiance au gouvernement bourgeois pour assurer la paix.

UN DÉLÉGUÉ. — Et les statuts! (*Protestations.*)

CHARBIT. — Vous avez le droit d'évoluer comme vous l'entendez. Vous avez le droit de défendre les idées que vous avez combattues hier; seulement vous permettrez au mouvement syndical de conserver sa liberté d'appréciation, de ne pas vouloir être entraîné derrière vos variations. (*Applaudissements.*) Et pour éviter cela, l'essentiel, c'est que les dirigeants d'un parti ne puissent pas être en même temps les dirigeants de l'organisation syndicale. (*Applaudissements et protestations.*)

LE PRÉSIDENT. — Camarades, avant de donner la parole au premier orateur inscrit, je demande aux congressistes de se souvenir que la tribune d'un Congrès confédéral est une tribune libre. (*Applaudissements.*)

La parole est au camarade Bourgagnon, des Métaux de Tours.

BOURGAGNON. — Camarades, le Syndicat des Métaux de Tours, unifié depuis un an, n'a pas attendu le Congrès qui se tient aujourd'hui pour montrer à la bourgeoisie de notre pays l'exemple à suivre par tous les travailleurs organisés dans les syndicats de France et par tous les travailleurs inorganisés par la suite.

Depuis pas mal d'années il existait un syndicat unitaire qui oscillait entre 50 et 100 membres. Il y a deux ans se constituait un syndicat confédéré à côté. Les deux syndicats, l'année dernière, étant entrés en pourparlers, se sont unis et ont pris l'engagement d'aller porter devant les travailleurs de Tours et de la région les résultats de leurs travaux d'unification. Nous avons commencé par prendre en mains les luttes immédiates des travailleurs, cahiers de revendications, etc. Nous avons répondu immédiatement aux tentatives de diminutions de salaire et de licenciement de plusieurs centaines de travailleurs qui se trouvaient menacés ces temps derniers dans la plus importante usine de la région. Et le résultat, c'est que de 80 membres qu'il avait l'an dernier à son unification, notre syndicat est passé à 500 adhérents.

Notre organisation a discuté des projets de statuts qui nous ont été présentés. L'unanimité n'est pas toujours parfaite non plus dans notre syndicat, la discussion y est librement ouverte. Néanmoins, nous avons pris position sur des points essentiels.

En ce qui concerne l'adhésion à l'une ou l'autre des deux Internationales, pour mon compte personnel, je dois déclarer que j'ai toujours été fermement partisan de la liaison avec les deux Internationales pour les raisons qui ont été indiquées déjà ici par plusieurs camarades. Néanmoins, notre syndicat s'est prononcé pour l'adhésion à la F. S. I. Je suis venu ici avec la ferme intention de remplir le mandat que m'a donné mon syndicat.

D'autre part, ayant étudié les autres propositions, notre syndicat a adopté l'article 2 présenté par les camarades ex-unitaires de la Commission confédérale mixte: Il a adopté également l'article 5 proposé par les mêmes membres de cette Commission. Il a adopté l'article présenté par les membres ex-confédérés en ce qui concerne la représentation dans les Congrès. Il a adopté l'article 10 présenté par les camarades ex-unitaires en ce qui concerne la formation du Bureau confédéral. Il a adopté également l'article 9 et l'article 7 présentés par les camarades ex-confédérés. Mais notre syndicat, ayant discuté sérieusement toutes les propositions, a pensé qu'il était préférable que le Congrès adopte l'article 24 proposé par les ex-unitaires, supprimant les articles 24, 25 et 26 proposés par les membres ex-confédérés. Inutile d'insister sur la signification, ceci a été exposé ici.

Par contre, une question importante a déjà été discutée, c'est celle des incompatibilités. Avant d'en venir à cette question, je dois dire qu'ayant entendu hier certains camarades prendre position en ce qui concerne l'adhésion à l'une ou l'autre des deux Internationales, notre camarade Capocci a cru bon de confondre l'Internationale communiste avec l'Internationale syndicale rouge. J'espère qu'il ne peut pas y avoir de confusion possible là-dessus, mais en tout cas des camarades qui m'ont précédé ont indiqué, reprenant même les textes de vieux militants disparus, tels que Jaurès, par exemple, l'intérêt qu'il y avait à défendre la première révolution prolétarienne victorieuse qui ne manquerait pas de subir les attaques conjuguées de tous les pays capitalistes en face d'elle. Je dois dire que je suis très heureux de savoir qu'il y a une révolution victorieuse en Union Soviétique et très heureux que cette révolution abrite aujourd'hui l'Internationale syndicale rouge, car là nous sommes sûrs que le fascisme n'est pas près de venir la chasser comme cela s'est fait en Allemagne et dans d'autres pays. (*Applaudissements.*)

Si nous considérons le passé de notre vieille C. G. T., passé révolutionnaire, lutte ayant toujours eu pour but de libérer les travailleurs de l'exploitation capitaliste, alors nous devons nous pencher du côté de ceux qui nous ont donné le chemin de la victoire et qui tiennent haut le drapeau de la lutte prolétarienne au point de vue mondial.

En traitant de la question des incompatibilités, pas mal de camarades qui sont adversaires des cumuls ont surtout parlé du parti communiste. Nous ne sommes pas ici pour faire le procès ou pour faire la propagande pour l'un ou l'autre des partis qui peuvent exister dans notre pays, mais j'estime que lorsqu'il y a un parti révolutionnaire, qu'il s'appelle socialiste ou communiste, parti qui a dans son sein des militants qui sont toujours dévoués au service de la classe ouvrière, nous n'avons pas le droit de repousser ces militants-là.

Nous pouvons prendre à titre d'exemple les résultats du Congrès des Travailleurs de l'Agriculture qui s'est tenu il y a deux jours. Deux Fédérations se sont unies et à une forte majorité le Congrès s'est prononcé contre les incompatibilités. Il est bien certain que les camarades travaillant la terre, qui subissent eux aussi, à leur façon, l'exploitation capitaliste, connaissent depuis longtemps certains militants, certains députés appartenant à un parti révolutionnaire et je crois que si l'on demandait à ces camarades de chasser un jour, par exemple, notre camarade Renaud Jean de tout travail syndical, ceux qui feraient cette proposition tomberaient mal, parce que, je le répète, sans vouloir faire de la propagande pour un député communiste, nous devons dire que notre camarade Renaud Jean, dans la lutte revendicative des paysans, a toujours été à leur tête, et cela, camarades, nous devons l'indiquer. (*Applaudissements.*)

Et si nous voulions croire qu'on touche surtout des membres du parti communiste travaillant dans les syndicats, alors, à ce moment, nous serions en

droit de demander à certains membres influents d'organisations syndicales ce qu'ils font dans la franc-maçonnerie et de quelle façon ils appliquent la défense des travailleurs lorsqu'ils reçoivent des directives émanant de la franc-maçonnerie. (*Applaudissements.*) Cela, camarades, nous devons l'indiquer aussi parce que nous avons des preuves à notre connaissance.

Est-ce que cela signifie que nous devons, dans une C. G. T., avoir des militants qui devront par la suite faire des députés dans un parti politique ? Non, mais cela signifie que nous devons employer toutes les bonnes volontés et que lorsque, par expérience, un militant, quelle que soit son étiquette, s'est mis aux côtés du prolétariat, corps et âme, nous n'avons pas le droit de le rejeter pour l'intérêt de la classe des travailleurs, nous avons au contraire pour devoir d'employer ses forces.

Un camarade a dit hier, à propos de la lutte contre l'oppression capitaliste : « Il est préférable d'accepter la servitude plutôt que la guerre ». Camarades, je ne suis pas du tout d'accord. Nous ne devons pas accepter cela et le congrès, dans les statuts qu'il aura à adopter pour le fonctionnement de la C. G. T. unique, devra se prononcer et indiquer que nous ne devons accepter ni l'une ni l'autre, mais que tous les jours la lutte contre la servitude capitaliste doit être liée à la lutte contre la guerre, parce que la servitude capitaliste, si nous la connaissons dans une certaine mesure dans notre pays, nous la connaissons davantage en Allemagne, en Italie et nous ne devons pas oublier que la bourgeoisie, ayant essentiellement recours à la guerre comme moyen de lutte, et moyen de combat pour la sauvegarde de ses intérêts, est obligée d'exercer la servitude avant la guerre, parce que la servitude prépare la guerre. Personne ici ne peut choisir entre les deux. Nous devons lutter par tous les moyens contre la servitude également parce que, lorsque nous aurons empêché la servitude de peser sur nos épaules, nous serons prêts, camarades, de renverser la société capitaliste. Cela a toujours été le point de mire de la vieille C. G. T. et nous ne devons pas l'oublier, nous devons être avant tout une C. G. T. de classe au service de la classe du prolétariat. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Froideval.

FROIDEVAL. — Camarades, toutes les interventions qui ont été faites à la tribune de ce Congrès et qui ont trait à la discussion des statuts de notre Confédération montrent bien qu'il y a chez tous les congressistes un souci, en même temps qu'une certaine inquiétude qui dénotent chez les militants ex-unitaires ou ex-confédérés le désir de clarifier une situation. Ces interventions montrent également que dans ce congrès il n'y a pas l'enthousiasme que nous eussions désiré y trouver. Il semble planer encore quelque inquiétude sur la situation qui sera faite au mouvement syndical qui s'unifie à Toulouse. Est-ce un malaise ? Le mot est peut-être un peu exagéré. Il n'en est pas moins vrai que la discussion des statuts permet de confronter des thèses qui ne devraient plus être discutées dans ce congrès, attendu que les commissions qui ont préparé l'unité confédérale ont, nous semble-t-il, déblayé une fois pour toutes le terrain.

À la faveur de la discussion sur les statuts, il nous apparaît très nettement que le souci principal de la majorité des délégués de ce congrès est de donner à notre Confédération la figure nette, claire, de l'indépendance du mouvement syndical que nous aimons tous. Et il me semble bien qu'en discutant certains points principaux de nos statuts, on mette en cause les principes et la structure de notre Confédération et son indépendance.

Je ne voudrais oter que deux ou trois faits bien précis. La modification de l'article 8 est demandé par nos camarades secrétaires de l'Union des

Syndicats de la Seine. Je dis nos camarades secrétaires, parce que je tiens à déclarer que la Commission administrative de l'Union des Syndicats ne s'est pas prononcée pour modifier les statuts de la Confédération Générale du Travail. Ceci devait être dit. Le camarade Raynaud, qui a été l'auteur de cette proposition, à la dernière C. A. de l'Union, sait très bien que la proposition, amenée par lui à minuit moins le quart, n'a pas pu être discutée. Il n'en est pas moins vrai que l'état d'esprit qui anime les militants ex-unitaires quant à la modification de cet article dénote bien une compréhension particulière de ce que doit être la représentation des Fédérations et des Unions au sein du Comité confédéral national. Nous avons, nous, le souci de considérer que le C. C. N., qui est l'organisme responsable de la C. G. T. en dehors des congrès réguliers comme celui-ci, doit avoir une représentation d'intérêts, une représentation de personnalités que sont les Fédérations d'industrie et les Unions départementales. Nous ne pourrions admettre que le C.C.N., organisme administrateur de notre C.G.T., dans l'intervalle des congrès, soit devenu à nouveau un congrès à son tour.

On a cité des exemples, des images, on a montré la minuscule Fédération des Feuillardiens. Ce n'est pas de sa faute si elle ne peut grouper dans son sein 100.000 adhérents comme la Fédération des Cheminots.

DAUDIN. — Elle mène plus d'action qu'elle !

FROIDEVAL. — Il n'en est pas moins vrai que la Fédération des Feuillardiens a sa place dans notre C.G.T. et qu'elle doit avoir la possibilité de s'exprimer librement, sans être diminuée aucunement au sein de notre C.C.N., avec la même puissance et avec la même logique pour défendre ses intérêts, pour les faire représenter, que la puissante Fédération nationale des Cheminots.

En tout cas, nous pouvons dire que la conception qui est de donner la direction de notre Confédération, en dehors des congrès, à quelques grosses Unions départementales ou à quelques grosses Fédérations, est un principe antidémocratique. (*Applaudissements.*)

On a souvent parlé à cette tribune et dans les articles de journaux ouvriers qui ont préparé ce congrès, de l'exercice de la démocratie syndicale. On conviendra donc que l'on doit continuer à exercer librement cette démocratie dans notre C. C. N. et on nous permettra de dire que l'Union départementale de la Corrèze, qui, numériquement, est peut-être inférieure en nombre à l'Union des Syndicats de la R. P., peut avoir une importance technique aussi désirable dans l'action, en raison de sa situation démographique et géographique, de sa position stratégique en sources d'énergie électrique, que la représentation au C.C.N. du Syndicat national des Contributions directes, par exemple.

Je ne veux pas ici dresser les organismes de notre Confédération Générale du Travail, mais je tiens à mettre chaque chose à sa place et à prétendre que dans notre C.G.T., dans le C.C.N., c'est la représentation des intérêts professionnels, ou industriels, ou corporatifs, ou régionaux qui doivent subsister et non la représentation des majorités numériques.

Le problème qui a trait également à cette indépendance du mouvement syndical et que nous allons décider au cours du vote sur l'adhésion ou non à notre F. S. I., est un de ceux sur lequel il ne peut y avoir non plus aucune confusion.

Le camarade Monmousseau a apporté devant le Congrès des sentiments qui l'honorent, des sentiments tout à fait légitimes d'attachement au mouvement syndical international dont il a été le représentant pendant la quinzaine

d'années que nous venons de vivre. J'ai constaté et vous l'avez constaté tous qu'aucun camarade de l'ex-C.G.T.U. n'a demandé au Congrès de donner l'adhésion de notre Confédération à l'Internationale Syndicale Rouge. J'ai constaté, vous l'avez constaté tous, que l'on ne parle plus de maintenir en face de la F. S. I. une autre Internationale. On a apporté le désir de faire l'unanimité dans l'autonomie.

On nous permettra, à nous, militants qui aimons la C.G.T. et qui aimons notre Fédération Syndicale Internationale, de ne pas comprendre l'autonomie. C'est quelque chose dont les uns et les autres, ex-unitaires ou ex-confédérés — tant pis si le vocabulaire n'est pas très plaisant — nous avons condamné les principes et les errements. Nous avons toujours été contre l'autonomie et nous ne comprendrions plus que le mouvement syndical français, qui vient de faire l'unité nationale, rompe avec l'unité internationale en proclamant son autonomie vis-à-vis de la F.S.I. comme vis-à-vis de l'Internationale Syndicale Rouge.

Je ne sais les raisons qui font que maintenant on parle d'autonomie. Serait-ce parce que les statuts, parce que la structure, parce que la configuration de l'Internationale Syndicale Rouge ne prêtent pas, dans l'état actuel du mouvement syndical français, à une adhésion ? Serait-ce parce que l'on considère encore que les statuts de l'I.S.R. de 1921 existent toujours et qu'il serait difficile, dans un congrès confédéral qui a proclamé son indépendance, qui l'a affirmée au cours de la séance mémorable de septembre 1935, qui l'affirmera encore plus fortement demain, de donner son adhésion à une Internationale qui a dans ses statuts un certain article dont je voudrais vous donner connaissance :

« La neutralité et l'indépendance des syndicats à l'égard du socialisme révolutionnaire était et reste toujours la devise de la partie arriérée du mouvement professionnel dans tous les pays. Dans tous les pays, au cours de ces dernières années, plus les leaders des syndicats se faisaient les champions de l'indépendance à l'égard de l'Internationale communiste, plus étroitement ils étaient liés avec la Société des Nations et plus ils dépendaient de la bourgeoisie de leur pays respectif. Aussi l'idée de l'indépendance du mouvement syndical doit être énergiquement et résolument rejetée. »

Cet article, ou ces commentaires de Losowsky, subsistent-ils encore ? Ont-ils encore leur valeur de 1921 ? Est-ce la raison pour laquelle on ne demande pas au mouvement syndical français de donner son affiliation à l'Internationale Syndicale Rouge ?

Je n'ai pas à apporter de jugement personnel. Ce que je puis dire, c'est que lorsque l'on condamnait en 1921 l'adhésion des organisations syndicales et de la Fédération Syndicale Internationale aux organismes de Genève, nous avons la satisfaction aujourd'hui d'enregistrer que nos camarades, qui étaient alors les contempteurs de cette adhésion sont maintenant représentés aux mêmes organismes et seront demain à nos côtés pour batailler en faveur des revendications ouvrières internationales.

L'autonomie proposée par l'ex-représentant de l'I. S. R. à Paris, notre camarade Monmousseau, nous apparaît comme une gageure. On ne va pas dans l'autonomie quand on vient de faire l'unité syndicale, on confirme son souci de réaliser l'unité syndicale nationale par le souci légitime de réaliser l'unité internationale et le Congrès, nous en sommes persuadés, confirmera une adhésion, ou plutôt un maintien qui n'est pas en cause, à la F.S.I.

Je ne veux pas ici ignorer les points de vue différents qui sont représentés au sein de la Fédération Syndicale Internationale. Nous avons toujours affirmé dans nos congrès confédéraux que la F.S.I. avait une représentation assez

bigarrée suivant les nations représentées. Nous ne contestons pas la valeur aux organisations britanniques d'être organisées sur le plan où elles le sont, nous ne contestons pas non plus aux représentants suédois ou belges ou suisses ou d'autres nations d'avoir, dans leur pays, créé un mouvement syndical selon des conceptions nationales et particulières, et nous devons considérer que demain, au sein de la F.S.I., le grand mouvement ouvrier qu'est la C.G.T. soviétique aura également sa place avec sa figure particulière, avec son organisme particulier. Il nous semblerait plus logique et beaucoup plus normal, au moment même où l'on constate que dans l'Internationale Syndicale Rouge il n'y a plus comme organisations importantes que la C.G.T. russe, forte, paraît-il, de 19 millions d'adhérents, et un certain nombre de syndicats asiatiques, dont le contrôle d'ailleurs est assez difficile à faire, il nous semblerait tout naturel, en raison de l'adhésion récente au sein de la F. S. I. de l'importante centrale norvégienne, en raison de l'unification du mouvement ouvrier français et de la disparition toute normale de la C.G.T.U. de l'I.S.R., il nous apparaît donc tout à fait logique — puisque nous sommes du pays de Descartes — que l'adhésion à la Fédération Syndicale Internationale soit maintenue et que les votes du Congrès soient d'inviter nos camarades de la C.G.T. russe à ne plus attendre et à donner leur adhésion à la F. S. I. qui permettrait, nous en sommes persuadés, de réaliser ce que vous demandez, camarades ex-unitaires, le Congrès mondial de l'Internationale Syndicale Ouvrière. (*Applaudissements.*)

Le troisième point sur lequel j'avais l'intention d'intervenir brièvement, c'est sur celui que l'on a appelé le problème des incompatibilités. Il nous apparaît que dans notre Fédération du Bâtiment, nous n'avons pas été les derniers à soulever un tel problème pour la réalisation de l'unité syndicale. Ce problème, c'est celui de l'indépendance de la C. G. T. et de ses fédérations et ceux qui ont eu l'impression ou qui ont voulu donner cette impression au Congrès que les militants syndicalistes qui soutenaient le problème des incompatibilités étaient des hommes qui dirigeaient surtout leurs coups contre un parti politique ou contre les militants de ce parti, ces camarades se sont trompés ou ont voulu nous égarer quelque peu du véritable problème.

Nous n'avons pas, en tant que syndicalistes, à condamner les partis politiques, nous n'avons pas à leur faire de flagorneries, nous n'avons pas à les critiquer, nous avons à les respecter et nous les respectons, toutes les conceptions politiques sont respectables, mais nous considérons également que nos conceptions syndicales sont aussi respectables et que l'on n'a pas le droit, à la faveur de la nomination d'un certain nombre de militants aux postes responsables et dirigeants de notre mouvement syndical français de mettre en cause l'indépendance de ce mouvement et la libre application des décisions de ce Congrès. D'autres camarades que moi ont apporté ici un certain nombre d'arguments sur lesquels je n'ai pas l'intention de revenir. Nous serions d'ailleurs d'accord avec Capocci et avec Mathé pour des raisons similaires aux leurs pour dire que l'on ne peut pas pour notre Confédération Générale du Travail, pour sa représentation dans l'ensemble du pays, avoir deux figures, l'une tournée du côté politique et l'autre tournée du côté syndical.

Il est peut-être vrai que dans une période qui n'est pas très éloignée, et dont nous avons le devoir de nous souvenir, dans le mouvement ex-unitaire, on avait accepté le rôle dirigeant du parti communiste sur le mouvement syndical unitaire. On a compris d'ailleurs, et ce n'est pas nous qui en ferions reproche aux militants clairvoyants qui s'en sont aperçus à temps ou peut-être à notre gré un peu tardivement, que la suprématie du mouvement politique,

que la mise en subordination du mouvement syndical par un parti a amené inévitablement un certain nombre d'avatars et un certain nombre d'inconvénients.

C'est le camarade Julien Racamond qui disait dans une intervention au cours du Congrès confédéral de la C.G.T.U. de 1933 « Si nous avons eu dans nos syndicats unitaires une déperdition considérable de nos forces, il ne faut pas rejeter simplement ce fait sur la répression capitaliste. Nos organisations ne sont pas assez les organisations de défense permanente des intérêts ouvriers. »

En bien ! si les organisations unitaires n'étaient pas assez la représentation directe des travailleurs pour des intérêts matériels et corporatifs c'est qu'elles passaient peut-être leur temps à autre chose, c'est qu'il y avait peut-être d'autres raisons, et ces raisons-là nous ne voulons pas les connaître dans notre mouvement unifié aujourd'hui.

Nous ne voulons pas de cumul de fonction syndicale et politique, non pas comme il a été dit, à une certaine époque, pour des raisons bassement matérielles. Ceci n'est pas en cause et ceci ne peut pas être défendu honorablement à un tribune. Nous disons toutefois qu'il ne nous apparaît pas possible d'avoir demain à la tête de notre Confédération Générale du Travail des représentants qui soient à la fois les dirigeants de la C. G. T. et les dirigeants d'un parti politique. Nous savons que les partis ont leur action à mener sur un plan différent du nôtre. Nous savons que dans une période qui n'est pas très ancienne, certains partis ont eu envers notre Confédération Générale du Travail une attitude de combat. Nous ne pouvons pas augurer de ce que sera demain, si l'évolution des événements, des choses et des hommes dicte à certains partis d'autres décisions que celles qu'ils ont présentement dans leurs préoccupations.

Nous ne voulons pas à notre C. G. T. des dirigeants qui seraient à la fois les animateurs et les chefs responsables de partis politiques. Nous ne verrions pas très bien à la tête de notre Confédération Générale du Travail l'universitaire Marcel Déat, qui est cependant un syndicaliste puisqu'il adhère à la Fédération de l'Université, mais qui est tout de même un homme politique et secrétaire général d'un grand parti politique. Nous ne verrions pas demain à la tête de notre C. G. T. M. Daladier, ancien président du Conseil, universitaire, qui peut-être est syndiqué également et qui représenterait le parti radical. Nous ne verrions pas très bien non plus le citoyen Jacques Doriot, représentant d'une certaine tendance ouvrière et qui est toujours syndiqué métallurgiste. (*Huées.*)

LE PRÉSIDENT. — La tribune reste libre.

FROIDEVAL. — Je vous assure que les huées que vous pouvez apporter à l'égard du nom que je viens de citer montrent bien tout le danger qu'il y aurait à porter à la tête de la C. G. T. des hommes qui n'auraient pas leur complète indépendance et qui représenteraient — c'est leur droit — des conceptions différentes sur le plan politique. (*Applaudissements.*)

Par conséquent, je dis à nos camarades Frachon et Racamond qu'ils ne croient pas que nous voulons faire une mauvaise querelle d'Allemands à leur égard. Nous sommes des militants syndicalistes qui avons le souci de défendre la C. G. T. Nous ne nions pas la valeur des militants qui ont été placés à la tête d'un certain parti politique. Nous reconnaissons que s'ils sont à la tête d'un parti politique, c'est qu'ils y ont déployé une certaine connaissance et une certaine activité, et cela est à leur honneur. Mais nous voudrions que notre Confédération Générale du Travail reste bien indépendante de ce parti

et que les militants qui ont une très grande activité à déployer dans notre mouvement ouvrier français sachent choisir entre deux activités qui sont nettement différentes parce qu'elles se placent également sur deux plans différents. Et voyez-vous le camarade Semard, représentant de la Fédération des Cheminots, qui, hier après-midi, a apporté dans une intervention à cette tribune l'exemple de sa fédération, a présenté à mon avis un exemple qui n'est pas bon. Nos camarades cheminots ont parfaitement le droit, en vertu de leur autonomie fédérale, de placer à leur tête des militants syndicalistes qui deviennent à la fois des mandats politiques ou qui sont responsables de comités directeurs de partis politiques. C'est parfaitement leur droit. Libre à eux de choisir dans ce sens. Mais on nous permettra bien le droit de dire également que de mettre à la tête d'une fédération aussi importante que celle des cheminots des militants qui sont des responsables de partis politiques, cela ne veut pas dire que l'on augmente la capacité d'action d'une fédération d'industrie comme celle des cheminots ainsi qu'on l'a prétendu par ailleurs.

Nous considérons qu'au même moment où nos camarades cheminots, dans un congrès de fusion qui a retenu l'attention du mouvement ouvrier de ce pays, au moment même où il plaçait à la tête de leur fédération des militants responsables d'un parti politique, ils décidaient, pour leur activité future, l'adoption, presque unanime, en tout cas à une grosse majorité, d'un principe qui, dans les conditions d'action déterminées par certaines nécessités, nous permet de dire que la Fédération des Cheminots s'engageait à ne pas répondre au mot d'ordre de la C. G. T. en ce qui concerne la grève générale. (*Applaudissements, murmures.*)

Si de tels exemples étaient suivis, il est bien possible, camarades cheminots, que nous n'aurions pas eu à enregistrer la grève générale du 12 février (*applaudissements*) que nous n'aurions pas enregistré l'arrêt du fascisme, que nous n'aurions pas enregistré l'unité syndicale, que nous n'aurions pas enregistré le rassemblement formidable du Front populaire. C'est pourquoi je pense qu'il y a des exemples, Sémard, qu'il ne faudrait pas trop monter en épingle.

On a parlé de cumuls de fonctions et vous avez voulu ici mélanger les délégations toutes normales de nos représentants syndicaux dans les organismes de Genève. Nous pensons que la question est mal posée et que c'est quelque peu déloyal de vouloir dire qu'un mandat politique et un mandat émanant des organisations syndicales peut être confondu. Nous avons la certitude que, demain, dans les délégations qui seront faites à Genève, au B. I. T., on n'aura plus à contester les mandats, celui de Jouhaux ou de ses camarades, lorsqu'en juin prochain on discutera des revendications industrielles des verriers, des travailleurs du bâtiment, lorsque viendra en discussion la convention internationale sur la semaine de quarante heures, nous sommes persuadés que nous trouverons dans la même activité avec les représentants de notre C. G. T. les représentants de notre Fédération du Bâtiment, Cordier et Brout, que nous trouverons avec eux dans cette activité désirable pour la classe ouvrière les représentants de la Confédération Générale des Syndicats russes. On ne contestera plus, Sémard, ainsi, et on n'apportera plus à la tribune d'un congrès ce prétendu cumul de mandats syndicaux avec les mandats extra-syndicaux, et l'on ne pourra plus dire que les hommes de la C. G. T. qui sont allés à Genève en différentes circonstances, et qui y retourneront demain avec l'assentiment unanime de ce congrès ne seront pas représentants de l'émanation de la classe ouvrière française.

Je suis persuadé que cette activité-là sera bienfaisante pour le mouvement syndical français, parce qu'elle sera déterminée par nous. Maintenant que

nous avons dans notre mouvement syndical une représentation encore plus vaste de tous les horizons politiques, que nous avons des opinions encore plus vastes représentées par des personnalités ou des individus, il faut plus que jamais que nous affirmions notre indépendance. Si nous avons peut-être un jour à discuter sur le terrain politique parce que les politiciens, s'ils font de la politique abandonnent quelque peu le côté économique, social et humain du problème politique, c'est nous, Confédération Générale du Travail, qui auront à examiner non pas la politique électorale, ni la politique ministérielle, ni la politique parlementaire mais le problème politique qui touche tous les problèmes économiques et sociaux. Et nous ferons cet examen uniquement entre nous, sans être pressés par personne, sans subir la subordination de quiconque, nous examinerons ce côté particulier des revendications ouvrières, de leur réalisation, de la structure de l'économie, nous le ferons nous-mêmes sans tenir compte de considérations extérieures de partis ou de gouvernements. Nous le ferons entre nous avec les conceptions qui nous animent, avec nos tempéraments particuliers, avec la doctrine sincère qui est au cœur de tous les syndicalistes représentés dans le mouvement syndical et je suis persuadé qu'en faisant une telle besogne, en la faisant librement, nous montrerons la maturité du mouvement syndical qui n'a pas à aller chercher ailleurs sa doctrine, ses conceptions, son orientation, son activité. Il y a dans notre mouvement syndical suffisamment d'intelligences, suffisamment de compréhension, sans que l'on essaye par des moyens détournés de le subordonner, de le mettre en état d'infériorité. Il faut sauvegarder l'indépendance de notre mouvement syndical, c'est une condition de sa force et de sa puissance, c'est surtout donner aux revendications ouvrières l'assurance de leur succès. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est à notre camarade Mazoyer, des Communistes de Seine et Seine-et-Oise.

MAZOYER. — Camarades, je n'aurais pas voulu intervenir à la fin de ce débat si je n'avais quelques indications à fournir au nom du syndicat que je représente. Je pense bien qu'il n'est plus l'heure maintenant de se livrer au tour d'horizon auquel le congrès a assisté depuis hier soir sur les questions débattues. Il s'agit tout simplement de dire à nos camarades que nous avons entendu à cette tribune toutes les opinions s'affronter, que nous avons entendu des définitions de la démocratie qui nous ont quelque peu fait bondir. Au nom de la démocratie syndicale on peut se permettre des exercices de fantaisie de discussion et de langage et aboutir au contraire même de ce que doit être la démocratie syndicale.

Dans notre organisation, quand nous avons examiné l'ordre du jour de notre congrès et la structure de notre C. G. T., nous avons voulu nous référer aux principes qui avaient présidé lors de l'établissement de notre propre unité corporative. Nous avons voulu donner à ce mot de démocratie syndicale le sens qu'il convenait de lui attribuer. Et il est certain que dans l'établissement de la nouvelle C. G. T. reconstituée nous devons, si nous voulons respecter les principes qui sont à la base de cette démocratie syndicale, apporter quelques modifications. Nous serons obligés, ce sera le rôle de la commission, d'apporter dans les dispositions statutaires qui devront régler le mouvement syndical un certain nombre de modifications et cela est tellement vrai, camarades, que ni l'une ni l'autre des anciennes C. G. T. n'a voulu prendre à son propre compte ce qui était jusqu'à ce moment le statut respectif à chacune d'entre elles. Quand on part de ces considérations il est bien entendu que dans le fonctionnement du C. C. N., dans le mode d'élection de la C. A., dans la représentation des U. D., il faudra que la commission réalise tout de même une synthèse suffi-

santé pour donner à toutes les différentes conceptions du mouvement syndical une relative satisfaction.

Si je suis monté à cette tribune c'est pour donner quelques indications en ce qui concerne la question des incompatibilités. Notre syndicat, qui compte aujourd'hui plus de 10.000 adhérents, avait en 1934 réalisé lui-même son unité d'action avec l'organisation correspondante et il avait adopté une charte dans laquelle il disait que l'unité syndicale ne se réaliserait que sous l'angle de l'indépendance du mouvement syndical vis-à-vis de toutes les formations politiques et se réaliserait surtout en donnant au mouvement syndical la forme d'opposition la plus absolue au régime capitaliste. Et nous disions que la réalisation de l'unité syndicale serait la condamnation du rôle dirigeant d'un parti politique sur le mouvement syndical.

Quand nous avons traité la question des incompatibilités, notre syndicat, à la majorité, a inclus dans son statut une disposition ne permettant pas à ceux d'entre nous qui se trouvent détenteurs d'un mandat électif de remplir en même temps le rôle dirigeant dans notre organisation. Nous avons pensé que la situation était réglée et qu'on la réglerait sous le même angle dans l'organisation centrale.

Lors du dernier C. C. N., la question de l'incompatibilité ayant rebondi, a permis logiquement à la majorité de nos camarades de penser que la nouvelle question était une aggravation du principe même de l'incompatibilité. Une discussion s'est engagée et la majorité de notre organisation a pensé qu'en raison de cette aggravation du principe de l'indépendance du syndicalisme il y avait lieu, non pas de revenir sur sa position essentielle en ce qui concernait le problème de l'incompatibilité, mais de demander au congrès de tenir compte de ces difficultés et de permettre les votes par disjonction sur la question des incompatibilités.

En ce qui concerne l'affiliation internationale, nous avons considéré que là également, pour des raisons de principe, il convenait que la réalisation de l'unité syndicale en France n'ait pas pour résultat de nous couper de la liaison et des rapports avec l'une et l'autre des deux Internationales, parce que nous considérons que, pour des raisons diverses et quelquefois opposées, les camarades qui, demain, seront à la tête de notre mouvement syndical, auront intérêt à pénétrer dans les deux Internationales qui, disons-le bien, l'une comme l'autre, sont quelque peu sujettes à quelques critiques et à quelques appréciations. Si nous reconnaissons, camarades, que dans la Fédération syndicale internationale un certain nombre de sections nationales n'ont pas sur le problème de la réalisation de l'unité et des principes mêmes du syndicalisme une opinion et une conception qui correspondent aux nôtres, nous devons également dire qu'en ce qui concerne l'Internationale syndicale rouge notre mouvement syndical doit pénétrer, doit observer, doit critiquer et juger si les méthodes qui sont en application dans un pays qui est en voie de transformation sociale sont absolument conformes à l'intérêt du mouvement syndical lui-même.

Il faut également que la réalisation de l'unité syndicale permette à notre C. G. T. de jouer ce rôle propulseur, d'animateur pour la réalisation de l'unité syndicale sur le terrain international.

Ce sont toutes ces considérations résumées et débitées en style télégraphique que je vous demandais la permission de vous présenter. Nous demandons à la commission d'avoir un rôle exclusivement, essentiellement unitaire, de ne pas oublier dans son travail de préparation de textes sur les articles qui sont en contradiction que le congrès d'aujourd'hui doit être véritablement un congrès d'unité, de rechercher surtout les questions où il est possible d'arriver à une unanimité qui cimentera plus profondément et plus sûrement

notre unité syndicale. Il faut qu'au terme de ce congrès il n'y ait plus ni majorité ni minorité, mais un mouvement syndical puissant, uni, se dressant tous les jours en face de notre ennemi, le régime capitalistes, pour arriver enfin, par le triomphe de nos idées syndicales et des principes que nous défendons, à l'abolition du patronat et du salariat. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — Je demande aux camarades de rester disciplinés. A ceux qui se sentent quelques fourmis dans les jambes, je rappelle qu'il y a un parc qui se prête parfaitement à l'exercice du footing ; ils peuvent s'y rendre.

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Neumeyer.

NEUMEYER. — Camarades, je vais sans doute terminer la liste des orateurs et je me demande même, en montant à cette tribune, si je n'aurais pas dû m'abstenir de parler, car tous les sujets ont été traités abondamment. Mais j'ai cependant un devoir à remplir au nom de mes camarades et je tiens d'autant plus à le faire qu'hier, au cours de son intervention, notre camarade Sémard, à diverses reprises, a mis en avant, d'une part, le Cartel des Services publics et, d'autre part, l'opinion qu'aurait formulée la Fédération des Fonctionnaires dans son dernier congrès fédéral.

Sur un premier point, Sémard a fait part de l'opinion que nous avons exprimée lorsqu'il s'est agi de la représentation des syndicats dans les organismes gouvernementaux. Je me suis reporté au texte. Le voici. J'ai dit dans mon intervention qui a été approuvée par le congrès : « Qu'indépendance ne signifie pas rupture de relations avec les gouvernements étant entendu que ces rapports seront conditionnés par deux choses — et c'est sur ce point qu'insistait Sémard — c'est que les camarades qui seront chargés de les pratiquer seront sous le contrôle et auront un mandat de leur organisation ».

Camarades, nous n'avons rien à renier de ce que nous avons déclaré et je pense que sur ce point c'est tout le congrès qui devrait être unanime, y compris le bureau confédéral d'aujourd'hui, je l'espère celui de demain, pour affirmer cette opinion. (*Applaudissements.*)

Sémard a aussi fait allusion à la structure, à l'activité du syndicalisme au sein du Front populaire et il a fait état de cette décision qui a été prise à notre congrès fédéral pour affirmer que le syndicalisme devait être un élément moteur d'animation au sein de ce Front populaire.

Je ne veux pas en ce moment discuter cette question. J'y ferai probablement allusion tout à l'heure quand je parlerai des incompatibilités, mais la question reviendra en discussion lorsque nous discuterons l'orientation syndicale, qui nous paraît, je dois bien le dire, la question la plus importante que nous ayons à discuter à ce congrès. A ce moment-là, soit certains camarades de de notre Fédération, soit moi-même, viendrons à notre tour prendre la parole et prendre nettement nos responsabilités sur cette question.

Sémard a fait aussi allusion au Cartel des Services publics pour appuyer son argumentation en faveur de la centralisation qui, selon lui, devrait s'exercer au sein de la Confédération Générale du Travail.

Le Cartel des Services publics est un fait, c'est incontestable. Il a une vie de plus en plus active, c'est également incontestable et je n'en veux pour preuve que cette réunion d'hier soir de tous les camarades appartenant au Cartel, conférence d'information où notre camarade Giron a eu affaire à un grand nombre de syndicats de province qui sont venus l'entendre sur l'activité du Cartel.

Mais j'ajoute que si le Cartel est un fait, d'une part, les Fédérations sont absolument autonomes au sein de ce Cartel, d'autre part, il faut bien le dire,

le Cartel a été créé et encouragé par la C. G. T., il n'exclut d'ailleurs pas cette structure confédérale à laquelle nous sommes attachés, qui repose sur l'autonomie des Fédérations, sur les Unions de Syndicats, sur le Comité confédéral national, ce Comité confédéral national étant l'émanation des Fédérations et des Unions de Syndicats, qui repose enfin sur la Commission exécutive et le bureau confédéral qui sont eux-mêmes l'émanation du Comité national confédéral.

Mais, je dois l'avouer, sur ce point je diffère peut-être de l'opinion d'un certain nombre de mes camarades qui sont d'accord avec nous sur les autres points, je crois en effet que nous sommes arrivés à une heure où dans les services privés, non pas en opposition avec les services publics, on doit tendre à une centralisation des Fédérations. C'est incontestable parce que le mouvement capitaliste lui-même, le mouvement patronal s'est centralisé, s'est coordonné. Il ne s'agit pas de diminuer les Fédérations, il s'agit au contraire de leur donner des armes qui pourront leur permettre d'abattre le capitalisme qui, en face d'eux, s'est coordonné, s'est centralisé.

Je ne crois pas que ce soit par la voie des statuts que vous pourrez arriver à cette centralisation, encore que nous soyons partisans, nous le disons très nettement, d'une représentation plus forte des Fédérations. Et là, croyez bien que nous ne parlons pas dans un but intéressé. La C.G.T. elle-même nous a imposé une structure de Fédérations internes; il arrive de ce fait que par ces Fédérations internes nous avons une représentation plus large que si nous n'étions que Fédération des Fonctionnaires. Mais ce que l'on fait pour nous on devrait pouvoir le faire pour d'autres. Par conséquent, ce n'est pas un but intéressé que nous poursuivons, mais nous disons que le Congrès serait bien inspiré s'il donnait à sa Commission le mandat de pousser le Bureau confédéral, de pousser le Comité National et la C. A. à préparer ces centralisations de fédérations d'industrie, ces centralisations de syndicats dans l'Union des Syndicats pour pouvoir permettre à la classe ouvrière de lutter plus efficacement contre le patronat et contre les pouvoirs publics.

Nous nous prononcerons dans ce sens, mais nous nous prononcerons contre l'élection du Bureau et de la C. E. par le congrès. Il ne s'agit pas de votre souveraineté, camarades, que nous reconnaissons. Votre souveraineté, elle éclate dans les discussions qui ont eu lieu dans le congrès. C'est vous qui allez dicter les grandes lignes de l'action générale que devra mener la nouvelle Confédération Générale du Travail. Il ne s'agit donc pas de votre souveraineté, mais nous disons qu'en élisant le Bureau par la voie du congrès, vous risquez d'arriver à ce résultat de plébisciter peut-être deux ou trois camarades, tandis que vous n'aurez pas une connaissance suffisante de ceux qui, à la C. E. et au Bureau auront le mandat de diriger la C. G. T. en votre nom.

Par conséquent sur ce point, nous nous prononcerons aussi nettement au sein de la commission qui sera appelée à en délibérer.

J'en viens à la question de la Fédération Syndicale Internationale. Et là je situe tout de suite et en quelques mots la position de notre Fédération, position que nous avons prise à l'unanimité sans aucune difficulté. Nous sommes pour le maintien provisoire de notre Confédération Générale du Travail à la F. S. I. d'Amsterdam. Mais nous voulons que là, comme l'ont déjà commencé nos camarades, on prépare les pourparlers qui devront nous amener à l'unité internationale. Nous sommes nettement contre l'autonomie, nous l'avons connue dans nos milieux et ce n'est pas faire injure à nos camarades autonomes que de leur dire que s'ils ont travaillé fortement en faveur de l'unité, c'est uniquement parce que les uns et les autres, à une certaine heure, nous avons été exposés aux dangers du fascisme. C'est cela qui a créé le courant d'unité, c'est cela qui nous a conduits au courant d'unité. C'est pourquoi nous sommes contre l'autonomie. Nous pensons que de ce courant d'unité internationale

pourra naître aussi des dangers que, dans le monde entier, on connaît en ce qui concerne les menaces de guerre. C'est cela qui doit favoriser le courant d'unité internationale qui nous permettra de faire sur le terrain international ce que nous avons réalisé sur le terrain national.

J'en viens à la dernière question et je m'excuse de revenir sur des questions qui ont été discutées à maintes reprises : c'est l'incompatibilité des fonctions dirigeantes d'un syndicat et d'un parti politique. Je sais qu'on a dit, je crois que c'est Séward ou un autre camarade : Vous visez particulièrement le parti communiste. Erreur. Je puis vous citer notre exemple. Nous avons pris, à la Fédération des Fonctionnaires, cette position il y a plus de dix ans, car nous aussi, à un moment donné, nous avons senti un courant qui tendait à porter certains camarades vers des fonctions électives, des mandats électoraux. Nous nous sommes dressés contre ce courant qui, peut-être, pouvait nous favoriser dans une certaine mesure, mais parce que nous avons le souci de l'indépendance de notre mouvement, — et il ne s'agissait pas à ce moment-là de mandats électifs en faveur du parti communiste. Eh bien ! camarades, nous nous sommes dressés contre cette tentative et nous avons inscrit dans nos statuts l'incompatibilité d'un mandat électif et d'une fonction de direction de notre organisation.

Vous me direz qu'il s'agissait de mandats électifs, alors qu'à l'heure actuelle, il s'agit surtout de la direction d'un parti politique. Mais c'est parce que la question ne se posait pas sous cet aspect à ce moment-là que nous ne l'avons pas traitée dans ce sens ; mais, avec Mathé, je suis bien obligé de dire que ce n'est pas le cumul d'une fonction de député ou de sénateur avec la direction de la Confédération Générale du Travail qui nous inquiète avec sincérité c'est uniquement le cumul des fonctions syndicales de dirigeants de la C. G. T. avec les fonctions de dirigeants d'un parti politique, quel qu'il soit. Nous sommes pour l'indépendance du syndicalisme ; nous pensions que la question était définitivement tranchée et qu'elle devait avoir pour corollaire inévitable l'incompatibilité des fonctions politiques et des fonctions syndicales. Il nous faut cependant revenir sur cette question. Camarades, il ne faut pas connaître les partis politiques pour ne pas se rendre compte qu'ils obéissent dans toutes sortes de circonstances à des considérations qui ne sont pas celles des organisations syndicales. (*Applaudissements.*) Ils obéissent, quand ils sont des partis gouvernementaux, à des considérations d'ordre gouvernemental ; quand il sont des partis d'opposition, ils obéissent à des considérations d'opposition gouvernementale. Ils obéissent aussi, nous l'avons constaté, à des considérations d'ordre international qui se traduisent dans la politique intérieure, même et surtout ils obéissent à des considérations électorales, que je ne leur reproche pas, mais qui est un état de choses inévitable chez eux puisque les partis politiques ont pour mission de se disputer les clientèles électorales. (*Applaudissements.*)

Eh bien ! camarades, nous ne devons pas obéir à ces considérations, et nous en parlons par expérience. Nous l'avons constaté à maintes reprises. Nos directives, nos préoccupations n'ont pas été les mêmes que celles des partis politiques qui auraient dû être à nos côtés. (*Applaudissements.*) Nous l'avons constaté dans la lutte que nous avons menée depuis 18 mois contre la politique de déflation, d'abord, contre la politique des décrets-lois ensuite. Nous le constatons encore à l'heure actuelle où, sans renoncer à l'abrogation des décrets-lois, nous essayons d'arracher, en faveur de nos camarades, quelques améliorations. Eh bien, là encore, des considérations d'ordre politique jouent et elles jouent contre nos propres intérêts. (*Applaudissements.*) Et, camarades, si vous vouliez rechercher dans l'histoire de la classe ouvrière, les camarades qui ont vécu cette époque pourront en parler avec plus d'autorité que moi, je suis convaincu qu'il

est des heures où, sur des réformes qui intéressaient au premier chef la classe ouvrière, l'accord n'a pas existé entre la Confédération Générale du Travail et les partis politiques qui se réclamaient du prolétariat. (*Applaudissements.*) Et je vous donne à penser, camarades, ce que sera demain l'attitude d'un dirigeant de notre Confédération Générale du Travail, quand à telle heure et à tel jour, il aura assisté aux délibérations de son parti politique et quand, le lendemain, ou quelquefois le même jour, il assistera aux délibérations de la Confédération Générale du Travail et où il se trouvera forcément dans certaines circonstances, en contradiction avec ce qu'il aura entendu à la direction du parti politique. Eh bien, je vous le donne à penser, camarades; ce camarade ne pourra pas, à ce moment-là se dédoubler, — ce sont des hommes, ce ne sont pas des anges — il faudra bien qu'il choisisse. Il choisira pour une thèse et je crains que dans certaines circonstances, il choisisse au détriment de la thèse syndicale, ou quelquefois peut-être au détriment de la thèse que lui avait donnée à défendre son parti politique. Et vous pensez aussi, camarades, qui si vous permettiez l'introduction des dirigeants politiques à la tête de notre Confédération Générale du Travail, car entendons-nous bien, il ne s'agit que de cela, ici, dans ce congrès, eh bien, soyez sûrs que les autres partis politiques qui d'ailleurs (ceux qui avoisinent le parti communiste, par exemple), n'ont pas encore trouvé le moyen de réaliser cette unité que nous avons réalisée (*applaudissements*), il se créera des frictions; ils auront le désir d'exercer eux aussi leur influence à la tête de la Confédération Générale du Travail et le syndicalisme deviendra le champ clos de ces batailles politiques, et non seulement cette bataille existera à la tête, mais elle aura sa répercussion dans la masse, elle créera de la division, de la méfiance. J'ai entendu hier soir avec un certain plaisir un camarade cheminot venir dire que les effectifs avaient augmenté; mais si vous commettiez, à mon avis, la faute de permettre de mettre à la tête de notre direction confédérale des camarades qui soient membres directeurs de partis politiques, j'ai la conviction que vous ne tarderiez pas à constater ce qui s'est passé chez vous, camarades ex-unitaires; à un moment donné, il y aura une désaffection de la masse parce qu'elle sera troublée par ces divisions, parce qu'elle verra la politique pénétrer dans nos syndicats et, vous comme nous, qui avons eu tant de mal de réaliser cette unité, nous risquerons peut-être de contribuer dans une certaine mesure à la briser. Eh bien, c'est ce que nous ne voulons pas.

Il y a, enfin, une dernière considération qui joue; elle est d'ordre matériel, je le reconnais, mais elle a sa valeur. Comment, nous, syndicalistes, nous demandons à nos dirigeants d'être tout entiers à la besogne syndicaliste, nous leur demandons de faire des sacrifices de leur vie de famille, nous leur demandons de faire les sacrifices de leur vie professionnelle, de leur vie administrative quand ils sont fonctionnaires, nous en faisons des militants, des permanents, parce que nous voulons qu'ils ne soient qu'à leur organisation syndicale, et vous allez permettre à des camarades de s'occuper à la fois de direction d'un parti politique et en même temps du mouvement confédéral? Eh bien! ce n'est pas possible et, là encore, je dis qu'il faudra qu'ils choisissent, ou autrement, ils desserviraient une cause au détriment de l'autre.

Voilà notre sentiment, nous le disons en toute franchise, sans arrière-pensée et sans aucun esprit d'animosité vis-à-vis des camarades qui ne pensent pas comme nous. Nous avons le souci que le syndicalisme grandisse et élève sa personnalité. Il a bien le droit, à l'heure actuelle, de se considérer majeur au même titre que les partis politiques. Et c'est là que je veux vous marquer que nous ne sommes pas, — nous le dirons dans le débat sur l'orientation confédérale, — nous ne sommes pas, nous, contre la liaison ou les

accords circonstanciels avec certains partis politiques. Nous les préconisons même. Mais ce que nous vous disons, c'est que précisément parce que nous sommes partisans de ces accords circonstanciels, nous voulons encore davantage l'indépendance du syndicalisme, nous voulons encore davantage qu'il y ait une séparation très nette entre les dirigeants syndicalistes et les dirigeants politiques parce que nous voulons que dans ces difficultés qu'ils connaîtront pour pousser la marche du syndicalisme plus avant, ils ne se laissent pas égarer par les influences politiques. Et nous croyons avec d'autant plus de force, — je l'ai écrit dans un article du « Peuple », — qu'il est une arme qui n'appartient qu'à la classe ouvrière : c'est la grève, que nous avons le droit et le devoir de préconiser pour nous défendre, que nous avons su décider le 7 février et que nous avons su faire sans aucune injonction. Cette grève, ce sont les travailleurs qui la font, ce sont eux qui la subissent, nous ne devons pas accepter que, par une influence qui pourrait s'exercer au sommet de notre Confédération un parti politique puisse se servir de la classe ouvrière comme instrument ou comme masse de manœuvre pour aller à la grève. La grève ! Nous avons besoin de toute notre indépendance, nous avons besoin qu'aucune pression ne soit exercée sur nous pour la décider d'abord et pour la faire ensuite. Je vous donne là encore à penser ce que sera l'attitude de ce camarade qui, demain, pourra être membre dirigeant d'un parti politique qui, lui, pourra être partisan de la grève, alors que la C. G. T. ne le sera pas. La situation inverse d'ailleurs pourra jouer, et elle a joué dans d'autres pays.

Nous voulons que ceux qui sont à la tête de la C. G. T. sachent se déterminer en écartant tous moyens de pression, tous moyens d'influence. Nous voulons que cette grève soit la grève de la classe ouvrière, soit la grève du mouvement syndical, et c'est une raison de plus — c'est peut-être la principale — pour laquelle nous demandons que l'on se prononce pour les incompatibilités, pour l'indépendance du syndicalisme vis-à-vis des partis politiques qui entraîne, à notre avis, indiscutablement, les incompatibilités politiques.

Nous le demandons avec foi, et j'avais, je ne vous le cache pas, l'espoir qu'au début de ce congrès nos camarades viendraient avec la proposition d'abandonner la thèse qu'ils avaient soutenue sur ces incompatibilités. J'en parlais à un ami qui a fait le voyage avec moi pour venir à Toulouse. Nous avions cet espoir, il ne s'est pas réalisé ; c'est une déception, nous le regrettons vivement. Mais maintenant, nous n'avons plus qu'une chose à faire, à nous prononcer nettement et courageusement pour l'indépendance du syndicalisme, pour les incompatibilités, et nous sommes sûrs que, ce faisant, nous permettrons au syndicalisme d'être maître de ses décisions, d'être maître de son action, de son évolution et maître aussi totalement de ses destinées. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Bothereau.

BOTHEREAU. — Camarades, en abordant cette tribune, je n'ai pas l'intention d'apporter des arguments nouveaux dans la discussion. Si je viens ici, c'est parce que j'ai eu la tâche de présider la commission qui a été chargée d'examiner les statuts qui vous sont proposés et que vous avez actuellement sous les yeux.

Vous savez que le dernier C.C.N. avait chargé une commission de 8 membres, 4 ex-confédérés et 4 ex-unitaires, d'examiner les textes qui se trouvaient en concurrence. Il y avait, d'une part, les anciens statuts de la Confédération Générale du Travail et, d'autre part, une proposition faite par la

C. E. de la C. G. T. U. et reprise par la Fédération unitaire des Métaux, enfin il y avait quelques propositions portant sur des points plus particuliers.

La commission, en raison du mandat qu'elle détenait du C. C. N., s'est attelée à la besogne, elle a essayé de voir quels étaient les points sur lesquels il était possible qu'un accord se fasse pour vous présenter un travail aussi clair que possible. Il n'a pas été possible, et vous l'avez constaté, de faire l'accord sur un grand nombre de points.

Je ne voudrais pas éplucher les uns après les autres les articles des statuts qui restent en concurrence. Je voudrais seulement attirer votre attention sur quelque chose qui a une importance capitale en ce qui concerne nos statuts, je veux dire la structure de la C. G. T. Nous avons posé cette question d'une façon nette, personnellement, nous avons dit : « La C. G. T. restera fédéraliste ou la C. G. T. sera centraliste ». Il est évident que cette formule lapidaire a pu paraître quelque peu brutale, elle correspond exactement à la réalité.

Si vous voulez bien prendre les textes qui vous ont été distribués, vous constaterez que l'accord ayant été fait sur l'article 1^{er} des statuts, le désaccord est apparu dès l'article second. Les camarades ex-confédérés de la commission ont considéré qu'il était absolument nécessaire de maintenir ce qui existait dans les statuts de la vieille Confédération Générale du Travail, ce principe qui a toute sa valeur, car c'est sur lui que sont construits les statuts qui vous sont présentés, à savoir : « La C. G. T., basée sur le principe du fédéralisme et de la liberté, assure et respecte la complète autonomie qui se conforme aux présents statuts ».

Aucun texte similaire n'était présenté par les membres ex-unitaires de la commission des statuts, mais les textes qui suivent, qui sont l'article 3 des statuts de l'ancienne C. G. T. U. et peuvent être confrontés avec l'article 2 des statuts qui nous sont proposés, déclarent : « La C. G. T. est constituée par les Fédérations nationales d'industrie, par les Unions départementales ou interdépartementales de syndicats divers. »

Ceci, camarades, a une extrême importance. Mes camarades de la commission ex-confédérés ont considéré que le congrès confédéral avait une tâche importante à remplir dans la vie confédérale, mais qu'il ne pouvait pas être confié au congrès confédéral de besognes administratives. Le congrès confédéral est souverain pour l'orientation syndicale, mais il est nécessaire de prévoir une disposition pour l'administration de la C. G. T. et la clé de voûte de l'édifice statutaire présenté par les membres ex-confédérés de la commission repose sur le rôle confié au C. C. N.

Nous avons cette conception — elle était appliquée dans l'ancienne C. G. T. comme elle le sera, j'en suis sûr, dans la C. G. T. qui va sortir d'ici — que les syndicats ont besoin d'une double représentation, d'une part par le canal des Fédérations nationales qui est la représentation des intérêts corporatifs sur le terrain national, d'autre part par le canal des Unions départementales, expression locale des intérêts sociaux des syndicats. Voilà quelle est la conception que nous avons et voilà pourquoi nous disons quel doit être le rôle du C. C. N.

Le rôle du C. C. N. est double. Il est chargé d'administrer la C. G. T., il doit être chargé de désigner, de contrôler les membres de la commission administrative et du bureau confédéral.

En ce qui concerne le rôle des secrétaires d'Unions départementales, je voudrais dire quelques mots, car le désaccord persiste également en ce qui concerne les articles qui vous sont présentés. Le rôle du secrétaire d'U. D. est double. On a qualifié ce militant de préfet confédéral. Vous savez tous, les uns et les autres, à quoi vous en tenir. Le secrétaire d'Union départe-

mentale est chargé, conjointement avec ses camarades des autres Unions et des Fédérations, d'administrer la C. G. T. dans le Comité confédéral national. On l'a baptisé préfet confédéral parce qu'on a considéré que le secrétaire de l'Union départementale avait charge de veiller à l'application des décisions du Comité confédéral national et du congrès dans sa sphère particulière d'action. Qu'il me soit permis de vous dire qu'il n'y a là rien qui puisse paraître comme contraire à la démocratie syndicale.

Dans un syndicat, cellule de base de l'organisation, le syndiqué vient à son assemblée générale, a le droit d'exprimer en toute liberté, en toute conscience son opinion, mais lorsque la décision est prise, lorsque la majorité s'est affirmée, il est du devoir du syndiqué d'appliquer ces décisions dans sa sphère d'action. Il n'est pas autre chose de prévu en ce qui concerne le rôle du secrétaire d'Union départementale. Dans le C. C. N., le secrétaire d'U. D. est nommé par l'organisation qu'il représente, il a charge de traduire l'opinion de ses mandants au C. C. N. Il le fait en toute liberté et ne s'en prive jamais. Mais lorsqu'une décision est prise, lorsque le C. C. N. s'est prononcé, il est bien évident qu'il faut charger quelqu'un de veiller à l'application des décisions prises. Et c'est tout naturellement le secrétaire de l'U. D., en relations proches avec les syndicats, qui est chargé de veiller à l'application des décisions prises. Voilà, camarades, quel est simplement le rôle du secrétaire d'Union départementale.

Le secrétaire d'U. D. n'est pas un préfet dans la C. G. T. Jamais le secrétaire d'U. D. n'a été désigné par l'organisme supérieur, par la C. A. ou par le bureau confédéral. Le secrétaire de l'U. D. tient exclusivement, je le répète, ses pouvoirs de ses mandants, il a charge de traduire leur volonté et de veiller à l'application des décisions prises.

Il est un autre point sur lequel je voudrais attirer votre attention. Des propositions de modifications aux statuts, qui sont parvenues à la commission habilitée pour les examiner, ont demandé que certaines Unions importantes ou certaines Fédérations numériquement importantes, aient la possibilité d'avoir une représentation multiple au sein du C. C. N. Je me souviens même qu'une proposition a été faite pour la représentation proportionnelle intégrale des U. D. et des Fédérations au C. C. N.

Les membres ex-confédérés de la commission n'ont pas cru devoir retenir cette proposition. Ils ont considéré, et ils ont eu raison, que le C. C. N. n'est pas une représentation d'effectifs, mais une représentation d'intérêts, et les intérêts de tels producteurs sont aussi respectables et ont aussi une grande valeur dans l'activité générale que les intérêts de tels producteurs appartenant à une autre corporation. C'est pourquoi, tenant compte de cette chose qui a une importance particulière, mes camarades ont considéré qu'il convenait sur ce point également de maintenir intégralement les dispositions qui existaient dans les statuts de la vieille Confédération Générale du Travail, à savoir : que le délégué, en principe le secrétaire des U. D. et des Fédérations, serait seul habilité pour représenter l'organisation qui le mandate. Les camarades ex-confédérés n'ont pas retenu les propositions de la représentation multiple pour les Fédérations et les Unions importantes.

Encore un dernier point, si vous me le permettez et si je n'abuse pas des instants du congrès, c'est en ce qui concerne le rôle du C. C. N. Les statuts confédéraux, dont nous demandons le maintien, prévoient que le C. C. N. doit élire la C. A. et le bureau confédéral. D'autres propositions, qui vont être examinées par la commission, tendent à ce que la désignation soit faite directement par le congrès. Les membres de la commission n'ont pas retenu cette suggestion, car ils ont pensé que le congrès confédéral était un organisme qui ne se réunissait que tous les deux ans et que si les mili-

tants qui avaient la lourde tâche d'administrer la C. G. T. détenaient directement leurs pouvoirs du congrès, ils pourraient agir sans aucun contrôle pendant la période de deux années qui sépare un congrès d'un autre congrès.

Notre conception est la suivante : Nous considérons que le mouvement syndical n'est pas quelque chose de figé, c'est un mouvement et les intérêts qui sont tels aujourd'hui peuvent être, avec quelques variantes, différents demain, par conséquent il est nécessaire que la température syndicale soit prise par la C. A. et par le bureau confédéral périodiquement par l'intermédiaire, par le jeu du C. C. N. où sont représentés d'ailleurs doublement les syndiqués, par le canal de leur Fédération et par le canal de leur Union départementale.

Voilà, camarades, les quelques explications que j'ai cru devoir apporter à cette tribune. Permettez-moi de vous dire en terminant que je voudrais attirer votre attention toute particulière sur cette question de structure. Selon que vous vous prononcerez dans tel ou tel sens, la C. G. T. pourra avoir demain telle ou telle activité.

Vous aurez, dans les jours qui vont suivre, lorsque vous discuterez du programme d'action de la C. G. T., à dire ce que fera la Confédération Générale du Travail. Mais avant de dire ce que fera la C. G. T., vous avez une tâche bien précise, vous avez à dire ce que sera la C. G. T. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — Je crois que nous allons pouvoir lever la séance de ce matin. Je vous demande un peu de silence pour quelques instants seulement. Notre camarade Jouhaux interviendra à la reprise de nos travaux à 2 h. 30. Mais avant de nous séparer, je vous demande de vous prononcer sur un ordre du jour d'un caractère particulier. Il a trait à la situation faite à nos camarades de Tunisie. Le voici :

Le Congrès national d'unité de la C. G. T., réuni à Toulouse, salue le prolétariat de Tunisie soumis à la plus dure des dictatures ;

Et demande au gouvernement français le rappel du résident général Peyrouton qui a établi dans un pays protégé par la France un régime de terreur fasciste. (*Applaudissements.*)

Je crois que les applaudissements indiquent suffisamment que le vote est unanime.

Séance cet après-midi, à 2 h. 30.

Séance de l'après-midi

LE PRÉSIDENT. — Une dernière recommandation, camarades, qui, d'ailleurs, sera sans doute la seule dont vous voudrez bien tenir compte. Nous reprenons nos travaux. Avant de donner la parole à notre camarade Jouhaux, j'en appelle à votre tranquillité. La parole est au camarade Jouhaux.

JOUHAUX (*applaudissements*). — Camarades, mon intervention sera très courte. Je voudrais la faire aussi nette que possible et écarter de ce débat toutes les questions d'ordre doctrinal, toutes les questions d'ordre sentimental pour ne viser qu'à l'intérêt exclusif de notre mouvement, et pour essayer

de situer devant vous les raisons pour lesquelles les statuts de la Confédération Générale du Travail, à travers son histoire, ont été ce qu'ils sont et pourquoi ils doivent rester ce qu'ils sont.

Depuis 1909 que j'ai été placé à la tête du secrétariat de la Confédération Générale du Travail, et depuis 1895, date de mon entrée dans le mouvement syndical, je puis bien dire que, dans aucune conférence syndicale, que dans aucun congrès de fédération, que dans aucun congrès confédéral, je n'ai entendu les militants devant prendre la parole pour exposer leur point de vue, se prévaloir ou de Karl Marx ou de Proudhon. Je n'ai jamais entendu dans un congrès syndical faire de l'exégèse sur des thèses politiques. (*Très bien.*) Laissons aux hommes qui sont morts les textes qu'ils ont conçus, n'essayons pas de les départager dans une polémique qui a commencé avec leurs écrits et qui ne s'est pas encore terminée à l'heure actuelle, dans lesquels les plus grands de nos historiens, les esprits les plus libres et les plus scientifiques ont vainement essayé d'apporter un point de vue précis et moins encore une vérité absolue. D'ailleurs, ils ne sont pas là pour nous répondre et nous ne pouvons interroger que leur mémoire. Cela n'est pas suffisant pour nous situer et nous déterminer. (*Très bien.*) Aborder les questions qui nous sont posées sous cet angle un peu savantasse peut impressionner un congrès ; mais cela ne saurait apporter aucune vérité nouvelle et encore moins aucun moyen de nous déterminer avec une absolue conscience d'être dans la vérité absolue. D'ailleurs, pourquoi aller chercher dans la polémique de grands hommes aujourd'hui disparus ou dans le heurt de conceptions politiques les raisons de la détermination du mouvement syndical ? C'est beaucoup plus simple : le mouvement syndical s'est déterminé lui-même, pour lui-même et en raison des circonstances où il se trouvait et pour les buts qu'il s'était lui-même fixés. (*Applaudissements.*)

Vraiment, j'ai souri intérieurement quand j'entendais le camarade Sé-mard apporter une opinion sur les raisons de la Charte d'Amiens et sur les différentes résolutions votées par le mouvement syndical concernant son indépendance. Faire remonter cela à Proudhon ou à Marx, c'est vraiment nier la valeur de réflexion et la valeur de compréhension du mouvement syndical. Considérer que ces doctrines, que ces résolutions n'ont été votées que pour répondre à un sentiment de lutte de classes et de syndicalisme révolutionnaire, c'est tout ignorer des circonstances dans lesquelles ces résolutions ont été votées. Quand on veut en réalité faire de l'histoire, il ne faut pas faire de l'histoire avec sa pensée se substituant à la réalité des événements historiques. Il faut tenir compte des événements historiques. La Charte d'Amiens a été une réaction du mouvement syndical contre l'emprise que le parti socialiste voulait exercer à l'égard, sinon du mouvement syndical, tout au moins de ses militants. (*Applaudissements.*)

Et, chose curieuse, que je regrette de ne pas trouver dans ce congrès, les auteurs de la résolution d'Amiens ne sont pas des anarchistes : ce sont des socialistes. (*Applaudissements.*) Et ceux qui ont voté avec le plus de passion pour la Charte d'Amiens, ce sont des militants qui appartenaient au mouvement syndical, oui, qui avaient placé le mouvement syndical sur le plan de leurs préoccupations immédiates, mais qui appartenaient aussi au parti politique.

Et puis, il y a eu une autre résolution de la Confédération Générale du Travail concernant son indépendance, une résolution qui a fait aussi quelque bruit : on l'a appelée : l'encyclique. Elle était signée d'un certain nombre de militants syndicalistes ; il n'y avait pas là non plus que des anarchistes, il y avait là, parmi les signataires, des membres adhérents et des membres actifs du parti socialiste.

Pourquoi l'encyclique avait-elle été lancée dans la circulation ? Parce qu'au congrès de Lyon du parti socialiste on avait, par une motion, essayé de porter atteinte à l'indépendance du mouvement syndical.

Il faut se rappeler, camarade Sémard, les conditions dans lesquelles les résolutions ont été votées. Quand on connaît bien ces résolutions, on n'est pas du tout surpris de voir que les militants de la C. G. T. ont conservé à travers le temps la même opinion et le même souci de l'indépendance du mouvement syndical. Est-ce que, en prenant cette attitude, le mouvement syndical entend combattre un parti politique quel qu'il soit ? Non. Son passé répond de son avenir. Chaque fois que les circonstances ont nécessité la collaboration entre les forces ouvrières économiques et les forces ouvrières politiques, cette collaboration s'est faite. Et elle s'est faite, comme le rappelait Jaurès, dans la plénitude des indépendances réciproques (*applaudissements*) et elle s'est faite pour des buts déterminés, pour un temps déterminé, en laissant à chacun la liberté de son action, ne conjuguant leur activité que pour le but à atteindre.

Dans le présent, la C. G. T. n'a-t-elle pas appliqué la même conception. Faut-il rappeler à ce congrès, faut-il rappeler à Sémard lui-même, que le 6 février 1934 c'était la Confédération Générale du Travail qui prenait l'initiative de réunir dans ses bureaux tous les partis de gauche pour se dresser ensemble contre le fascisme menaçant. (*Applaudissements.*) Il n'a pas dépendu de nous qu'à ce moment cette collaboration s'établisse. Quand nous avons constaté que les partis politiques étaient dans l'impossibilité de s'entendre, même devant le danger le plus pressant, nous avons dit : il n'y a qu'un moyen de vous réunir, malgré vous, c'est de décider de notre propre action. Nous ferons la grève générale et vous nous suivrez. (*Vifs applaudissements.*) Est-ce que le passé ne répond pas pour demain ? Est-ce que l'on peut encore nous dire qu'en prenant cette attitude, nous jetons l'exclusive sur tel ou tel parti politique ? Non, pas plus que sur tel ou tel militant. Mais nous ne voulons pas et nous ne pouvons pas ne pas vouloir que le syndicalisme devienne le champ clos, l'arène dans laquelle les partis politiques viendront se combattre, se déchirer, au grand dam du mouvement syndical. (*Applaudissements.*)

C'est là toutes nos raisons. On a dit ce matin et hier, on doit le répéter avec plus de force encore : le mouvement syndical, à nos yeux, dans notre conception, pour réaliser sa mission historique, doit rester indépendant de tous les gouvernements, quelle que soit l'évolution des formes politiques gouvernementales. (*Applaudissements.*) Le mouvement syndical ne doit pas devenir l'instrument d'exécution des décisions gouvernementales, quelquefois contre la volonté et contre l'intérêt des ouvriers eux-mêmes. (*Applaudissements.*) Ce sont les raisons pour lesquelles nous entendons maintenir et pour lesquelles nous voulons conserver l'indépendance de notre mouvement syndical.

UN DÉLÉGUÉ. — Elle n'a jamais été respectée !

JOUHAUX. — Oui, nous savons que parmi les éléments syndiqués eux-mêmes, ceux qui clament le plus les formules d'absolutisme révolutionnaire sont ceux qui obligent les militants de la C. G. T. à faire le plus de stations dans les antichambres ministérielles. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — Camarades, soyez assez forts pour dire quelques vérités, mais aussi pour en entendre.

LES DÉLÉGUÉS. — Unité ! Unité ! (*Brouhaha.*)

LE PRÉSIDENT. — Camarades, c'est seulement le camarade Jouhaux qui a la parole.

JOUHAUX. — Camarades, il me plaît assez de voir surgir ces réactions. Elles prouvent que je frappe juste et que je suis dans la bonne voie (*applaudissements*); elles prouvent aussi que si, moi, je sais me taire et entendre tout ce qui ne me plaît pas, malgré vos déclarations de ne pas vous placer en partisans, votre attitude est une attitude partisane. (*Applaudissements.*)

Maintenant, qu'il me soit permis tout de même de dire quelques mots concernant l'autre aspect de la question. On a dit : indépendance à l'égard de tous les gouvernements.

UN DÉLÉGUÉ. — Et Delattre, en Belgique ?

JOUHAUX. — Je ne suis pas plus comptable des actes du gouvernement belge que je ne suis comptable des actes du gouvernement russe. (*Applaudissements.*)

UN DÉLÉGUÉ. — Et à Genève ?

JOUHAUX. — Nous allons en parler. On a dit : il faut respecter l'indépendance du mouvement syndical à l'égard de tous les gouvernements. D'accord, à l'égard de tous les gouvernements. C'est notre thèse et nous entendons la maintenir. Nous n'acceptons pas, même si notre sympathie nous porte vers certains gouvernements, dans leurs réalisations incomplètes, mais déjà avancées sur l'évolution mondiale, nous n'acceptons pas de nous mettre au service de ces gouvernements. (*Applaudissements.*)

Et, pour essayer de créer une diversion, on a prétendu, sans trop insister d'ailleurs, apporter à cette tribune la preuve que nous ne respectons pas l'indépendance du mouvement syndical à l'égard de tous les gouvernements, puisque nous avons accepté en certaines circonstances d'être membre d'une délégation gouvernementale à la Société des Nations. On a parlé aussi du Bureau International du Travail ; je souhaite que les camarades qui en parleront demain en parleront mieux informés, ils sauront alors que les délégations au Bureau International du Travail ne sont pas des délégations gouvernementales, mais des délégations ouvrières à la plus grande puissance, puisque des délégations ouvrières internationales. Au Bureau International du Travail, je le dis pour la gouverne de ceux qui ne le savent pas, les membres ouvriers du conseil d'administration ne sont pas nommés par les gouvernements : ils sont nommés par l'ensemble des délégations ouvrières assistant aux conférences internationales du travail. Les délégations ouvrières, dans chaque pays, sont bien nommées par les gouvernements, mais sur la désignation exclusive des organisations ouvrières les plus représentatives. (*Applaudissements.*) Les gouvernements ne peuvent pas changer les désignations faites par les organisations ouvrières et le groupe gouvernemental au sein du Bureau International du Travail n'a pas plus d'autorité que le groupe ouvrier, dans les décisions à intervenir pour la vie et l'activité du B. I. T.

Par conséquent, l'indépendance est complète. Les délégués au B. I. T., aux conférences internationales du travail ne font et ne peuvent faire que défendre exclusivement les décisions prises par les organisations ouvrières. Les questions inscrites à l'ordre du jour des conférences sont des questions

décidées et discutées par les organisations ouvrières elles-mêmes : ainsi par exemple la semaine de quarante heures. Par conséquent, qu'on ne nous parle pas de l'abandon de l'indépendance du mouvement syndical ! Parlons maintenant des délégations à la S. D. N., où il pourrait apparaître pour certains que le mandat reçu par moi aurait été un mandat gouvernemental. A aucun moment, il n'en fut ainsi. Le jour où je pénétrai pour la première fois dans la délégation gouvernementale française, il y avait déjà trois ans que je siégeais au sein de la commission du désarmement de la S. D. N. et que je recherchais le moyen de donner satisfaction à l'article VIII du pacte par la suppression de la liberté de fabrication des armes et munitions de guerre. C'est en raison de cette action, pour défendre le même point de vue, que j'acceptai d'entrer dans la délégation gouvernementale française, avec ma liberté la plus complète, n'ayant à prendre aucune responsabilité du point de vue du gouvernement français et pouvant, comme je l'ai fait en maintes circonstances, me dresser contre les représentants officiels des gouvernements français.

Le jour où il m'est apparu que la politique de ce gouvernement ne correspondait plus aux conceptions que j'allais défendre à Genève, je donnai ma démission. Depuis, je n'ai jamais repris place dans une délégation gouvernementale. Par conséquent, qu'on ne parle pas là, non plus, d'abandon de l'indépendance du mouvement syndical. Je l'ai dit à plusieurs reprises et les grands journaux de la bourgeoisie française ne se sont pas fait faute de reprendre mes arguments pour les dresser contre la politique pacifique, si tant est qu'elle est pacifique, des gouvernements français passés et présents pour essayer de faire exclure des discussions de désarmement les représentants des organisations ouvrières. Peu m'importe. Le jour où je suis entré dans la délégation gouvernementale, c'est que le gouvernement a accepté mon point de vue sur le désarmement; le jour où j'en suis sorti, c'est parce que j'estimais que je ne pouvais plus accepter sa politique nouvelle. (*Applaudissements.*) Et, camarades, comme il me serait facile, à l'heure où nous sommes, de triompher de toutes les objections et de toutes les critiques que l'on m'a apportées d'une manière assez voilée à cette tribune et en d'autres lieux. Il me suffirait de reprendre et de comparer l'attitude du gouvernement des Soviets lui-même. Il me suffirait de reprendre les déclarations de son représentant le plus autorisé, le camarade Litvinof, pour justifier toute la politique qu'avant lui, peut-être avec plus de prescience, j'ai accomplie au sein de la S.D.N. (*Applaudissements.*) Je ne le ferais pas, il m'importe peu de rester sous la suspicion polémique de certains. J'ai conscience d'avoir accompli mon devoir, et ce devoir, je continuerai, demain comme aujourd'hui, à l'accomplir, et je veux croire que, là aussi, mieux éclairés, mieux informés vous serez avec moi, derrière moi, pour accomplir cette action et qu'enfin nous arriverons à maîtriser les marchands de canons et à faire reculer la guerre. (*Applaudissements.*) Car au fond, camarades, il ne suffit pas de venir à cette tribune déclarer dans un élan de sincérité, devant lequel je m'incline, dans un langage de loyauté qui fait honneur à celui qui l'a tenu : « Demain, si le pays qui a commencé sa révolution sociale était attaqué, vous ne pourriez pas rester neutres. » Ce n'est pas ainsi que la question se pose.

La question qui se pose pour nous, c'est, par notre action, d'empêcher que la guerre ne devienne la triste réalité. Notre action, c'est de nous refuser dès maintenant à nourrir la guerre et à la préparer dans les faits. (*Applaudissements.*) Notre action, c'est d'être d'accord avec ce que je considère comme la position la plus importante jamais prise au conseil de la S.D.N., avec la décision la plus capitale qui ait jamais été prise : celle de la désignation de l'agresseur. C'est dans l'action préventive contre la guerre,

contre l'agresseur possible, que vous défendrez vos libertés, que vous défendrez la paix et que vous défendrez aussi les conquêtes sociales réalisées par certains pays. (*Applaudissements.*)

Et maintenant, qu'il me soit permis de dire deux mots concernant l'affiliation à la Fédération Syndicale Internationale. D'abord, permettez-moi de vous dire que la question n'est pas entière. Si vous vous prononcez sur les points particuliers qui ont été soumis à votre décision, vous oublieriez les fédérations auxquelles vous appartenez et la position que ces fédérations occupent dans le mouvement syndical international. Toutes, ou presque toutes, appartiennent à des secrétariats professionnels internationaux. Ces secrétariats professionnels internationaux sont des organes de la Fédération Syndicale Internationale, et vous ne pouvez pas quitter la F.S.I. comme centrale syndicale et rester comme fédérations au sein des secrétariats professionnels internationaux. (*Très bien!*)

Il faut que cela, vous le sachiez. Je suis, pour ma part, et ce n'est pas la première fois que je l'affirme, d'accord avec ce que disait notre camarade Hagnauer. Oui, les secrétariats professionnels internationaux doivent trouver dans l'action internationale une plus grande place. Remarquons toutefois que chaque fois qu'il s'est agi d'action internationale, les secrétariats professionnels internationaux ont été appelés à en connaître, à en décider et à réaliser les décisions prises par la F. S. I. Ce n'est peut-être pas assez. Je reconnais pour ma part que ce n'est pas assez, car dans les circonstances actuelles, s'il y a un moyen de réaliser l'unité internationale, c'est d'abord par le canal des secrétariats professionnels internationaux.

C'est dans ce sens que, sans emphase, pour ma part, je prends la décision d'agir et d'agir sans discontinuité. D'ailleurs, cette action a déjà commencé ; autour d'elle, pas mal de critiques se sont fait jour ; elles continueront, car, camarades, n'oubliez pas que dans certains pays les organisations ouvrières et leurs militants ne regardent pas seulement les organisations syndicales nationales par rapport au nombre de membres inscrits sur les registres, mais par rapport aux conditions dans lesquelles la liberté syndicale est respectée. (*Applaudissements.*)

Il est bien évident que ce sont des questions qui devront se débattre au sein de la F.S.I. avant que l'unité ne soit réalisée. Mais ces questions se discuteront et s'il m'était possible de donner un conseil à certains amis pour qu'ils le répètent dans le tuyau de l'oreille à ceux qui ont intérêt à le connaître, je leur dirais : vous qui voulez qu'on respecte votre formation, vous qui voulez que vos conditions d'organisation ne soient pas soumises à discussion publique, ne portez pas un jugement à contre-sens sur les conditions d'organisation nationale dans les autres pays ; sachez que lorsque vous vous trouvez en face d'un Anglais, que lorsque vous vous trouvez en face d'un Norvégien ou d'un Danois, ce sont des gens qui, comme vous, ont une sensibilité, une susceptibilité ; ils considèrent que les conditions nationales qui sont à la base de leur mouvement sont aussi respectables que celles qui sont à la base du vôtre. Respectez-les, établissez le respect confiant de tous et un grand pas sera fait dans la voie de l'unité internationale.

Camarades, je voudrais en terminer en vous disant qu'il n'est pas possible d'accepter les propositions qui nous sont faites. Nous venons de réaliser l'unité. Je veux croire qu'elle sera durable ; je veux croire qu'elle est cimentée fortement : ne jetez pas dans la situation nouvelle que vous venez de créer les ferments de division, les ferments de désagrégation qui finiraient par emporter l'unité nationale, sans aucun bénéfice pour l'unité internationale. (*Vifs applaudissements. Les congressistes, debout, ovationnent le Secrétaire général de la C. G. T. et entonnent l'Internationale.*)

LE PRÉSIDENT. — Notre camarade Frachon va intervenir, ensuite de quoi nous proposerons au Congrès une procédure pour sanctionner ce débat.

La parole est à Frachon. (*Les délégués applaudissent, se lèvent et chantent l'Internationale.*) ½

Il a été trouvé une alliance, la réclamer à la présidence. (*Rires.*)

FRACHON. — Camarades, deux symboles : l'alliance, symbole du mariage indestructible, l'*Internationale*, chantée à la fin de l'intervention de Jouhaux, apportant son opinion avec toute la foi et toute la fougue que vous avez entendues et l'*Internationale* chantée par le militant de l'ex-C. G. T. U. (*Applaudissements.*)

Mon ami Racamond et moi-même, nous nous étions volontairement abstenus d'intervenir dans ce débat pour deux raisons. Nous n'avions pas voulu passionner la discussion. Certes, la question de structure de notre C. G. T. réunifiée est d'une importance capitale. Cependant il nous avait semblé, à Racamond et à moi-même, que des interventions produites à cette tribune donnaient à la discussion une orientation que nous ne trouvions pas bonne. Ensuite, Racamond et moi-même, n'avions pas voulu jeter dans le débat nos propres personnalités. Nous n'avions voulu, en quoi que ce soit, influencer le vote des délégués en soulevant notre propre cas.

L'intervention de notre camarade Jouhaux nous oblige à intervenir. N'attendez pas que je passionne le débat ; n'attendez pas que j'intervienne à cette tribune pour faire de la question des statuts, et en particulier des incompatibilités, une question essentielle. Je veux simplement apporter mon opinion sur quelques points.

C'est vrai, camarades, au moment où nous reconstituons notre vieille C. G. T., où nous discutons de ses statuts, où nous voulons apporter des modifications, nous avons, les uns et les autres, le souci de conserver pour notre vieille organisation reconstituée tout ce qui fut sa gloire dans le passé et qui est et restera notre fierté à tous dans le présent et dans l'avenir. (*Applaudissements.*)

Mais ce n'est pas la première fois que l'on discute des statuts dans la C. G. T. Il ne s'est pas passé un seul congrès depuis sa constitution où la question des statuts n'ait été à l'ordre du jour. Comment s'étonner qu'aujourd'hui, alors que s'unissent deux forces qui étaient séparées depuis 15 ans, ce problème des statuts prenne une acuité plus grande ! Tant d'événements se sont passés, tant de faits sont survenus depuis que nous ne nous étions pas rencontrés les uns et les autres que nous avons bien le droit et le devoir de confronter et nos opinions et nos expériences ! Comment, camarades, il n'est pas un travailleur dans notre pays qui ne se pose cette question : « Il faut que ça change ! » et dans un congrès de notre grande organisation syndicale, qui groupe 1 million de membres, qui a une autorité incontestable dans notre pays, nous ne voudrions pas que quelque chose change et que notre organisation soit armée pour les grandes batailles que nous avons à mener ? Ce serait vraiment incompréhensible. (*Applaudissements.*)

Je ne veux pas discuter sur les formes de structure que nous proposons pour notre C. G. T. réunifiée. Notre camarade Sémard a, ici, exposé notre opinion. Je veux tout de même, dans cette intervention, parler moi aussi d'une des pages de notre mouvement syndical : la Charte d'Amiens. Voyez-vous, camarades, il ne serait pas bon que dans notre congrès, nous réduisions la portée de la Charte d'Amiens à la lutte pour la défense des syndicats contre un parti. Non, ce n'est pas vrai, Amiens ne fut pas la défense des syndicats contre un parti, Amiens fut la défense de la classe ouvrière.

contre la bourgeoisie, Amiens fut le congrès de la lutte de classe. (*Applaudissements.*)

Lisez cette Charte d'Amiens : « Le Congrès considère que cette déclaration est une reconnaissance de la lutte de classe qui oppose sur le terrain économique les travailleurs en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression, tant matérielles que morales, mises en œuvre par la classe capitaliste contre la classe ouvrière ».

Oui, camarades, cette Charte d'Amiens, tant discutée, qui a fait l'objet de tant de controverses dans nos rangs, nous l'acceptons, nous l'adoptons pour notre C. G. T. réunifiée, parce qu'elle est imprégnée de l'esprit de lutte de classe qui est indispensable maintenant. (*Applaudissements.*)

On a parlé des incompatibilités et quelques camarades ont voulu, avec cette question, écarter tous les autres problèmes. Ce n'est pas pour nous la chose essentielle. Pendant la discussion, j'observais le Congrès, et je suis sûr que dans la tête des trois quarts des délégués, il y avait cette idée : « Mais enfin, Frachon, qui est membre du Bureau confédéral, qui est candidat aux élections législatives, membre du Bureau politique du Parti communiste, Racamond qui est membre du Bureau confédéral, membre du Comité central du Parti communiste, est-ce qu'ils vont parler, est-ce qu'ils vont s'expliquer ? » Camarades, nous n'éprouvons même pas ce besoin.

Nous sommes ici dans un congrès syndical. Il y a dans ce congrès des communistes, des socialistes, des anarchistes, des radicaux, des sans-parti et cependant nous sommes assemblés dans un même congrès, et cependant une même idée nous anime les uns et les autres : comment faire notre C.G.T. plus forte, comment fraterniser dans notre C.G.T. ? Je pensais encore, en regardant les délégués de notre congrès, que parmi beaucoup d'entre eux il y avait aussi cette idée : « Il y a un mois qu'ils sont ensemble au bureau confédéral, comment ça va ? » Eh bien ! camarades, je veux vous le dire, comment ça va. Depuis une année et demie, nous avons pris les contacts entre la C.G.T. et la C.G.T.U. J'ai eu cette faveur, cet honneur d'être parmi les premiers qui se sont rencontrés avec nos camarades de la C.G.T. Ce n'était pas gai, les premières entrevues, on avançait à pas lents, avec beaucoup de prudence ; on se réunissait dans cette petite salle du 211 de la rue Lafayette, on s'observait, on se serrait la main avec des réticences ; nous entrions dans ces bureaux, nous qui venions de la C.G.T.U., avec un peu de gêne. Les uns et les autres, nous nous disions : « Mais qu'est-ce qu'ils ont dans la tête ? Qu'est-ce qu'ils pensent ? » Et puis, les contacts se sont multipliés et nous avons appris à nous connaître les uns et les autres, et nous avons senti que malgré nos divergences, il y avait quand même quelque chose de commun. Nous avons appris à nous estimer, peut-être pas encore à nous aimer, mais nous avons appris à aller à la bataille en commun. (*Applaudissements.*)

J'ai observé ce congrès, à droite et à gauche, de ce côté-ci où il y a plus de confédérés, de l'autre, chez les cheminots, les métallurgistes, le bâtiment, où il y a plus d'unitaires, un peu d'inquiétude règne. Le congrès se cherche, les délégués se demandent ce qu'il va arriver, ce qui peut se produire. J'ai compris, chez vous, dans tous vos gestes, le souci de ne pas se livrer à des manifestations qui gênent le voisin. Vous en êtes encore où nous en étions, nous, il y a un an, mais cela ira plus vite chez vous, parce que vous êtes plus près des réalités, parce que vous êtes plus près du combat.

C'est bien fini, camarades ! Il n'y a plus ni confédérés ni unitaires, il n'y a maintenant que des syndiqués qui se trouveront demain dans leur localité, dans leur syndicat et qui mèneront ensemble le combat comme nous le mènerons au bureau confédéral. (*Applaudissements.*)

Camarades, est-ce qu'il y a parmi vous un seul homme qui aurait pu penser qu'un secrétaire de la C.G.T.U., qui a mené pendant des mois et des mois la bataille pour l'unité syndicale, qui sait qu'en réalisant cette unité il va se trouver avec des hommes qui, sur certains points, ont des conceptions très différentes des siennes, est-ce que vous avez pu penser un seul instant que si le congrès, je ne veux pas préjuger de sa décision, approuvait la position défendue par nos camarades confédérés, cet homme qui est cependant fier d'appartenir à son parti, fier d'avoir mérité la confiance qui depuis 10 ans en a fait un membre de sa direction, de cette fierté dont parlait ce matin Froideval, est-ce que vous avez pu penser que cet homme pourrait violer les décisions d'un congrès ? Est-ce que vous avez pensé un seul instant que ce militant syndical pourrait préférer un poste de député à l'honneur d'un poste de direction dans le mouvement syndical ? Est-ce que vous avez pensé cela ? (*Applaudissements.*)

C'est parce que pour nous cette question des incompatibilités n'a pas pris l'ampleur qu'elle a prise chez certains camarades que Racamond et moi-même n'avons pas voulu intervenir dans le débat. Et nous persistons à penser que cette question n'est pas la question essentielle. La question essentielle, principale pour notre mouvement, nous allons commencer à la discuter tout à l'heure, c'est le programme et c'est l'action de notre C. G. T. réunifiée. (*Applaudissements.*)

On a parlé des délégations auprès du gouvernement. Nous aussi, camarades, pas souvent mais quelquefois, nous sommes allés chez les ministres. Nous irons encore plus souvent et, quand nous irons avec Jouhaux, avec Belin ou avec un autre, chez un ministre, nous ne nous sentirions pas diminués. Nous irons chez Frossard (*applaudissements*), chez d'autres ministres, nous irons comme doivent y aller des dirigeants d'une grande organisation ouvrière. Nous n'irons pas comme des gens qui espèrent en la bonne volonté et en la collaboration des ministres bourgeois. (*Applaudissements.*)

Nous voulons aller discuter avec n'importe qui, nous irons comme nous y avons été si souvent dans notre vie de militant avec des ministres et avec des patrons ; nous signerons quelquefois des compromis, même avec des victoires partielles, même parfois pour que les échecs soient moins durs, comme des combattants signent des compromis avec des ennemis qui sont encore au pouvoir, mais avec la certitude qu'ils les abattront un jour. (*Applaudissements.*)

Le problème n'est pas d'avoir des contacts ou non avec les gouvernements. Le problème est d'avoir la foi dans la classe ouvrière. Le problème est d'avoir confiance dans la puissance du prolétariat et dans la puissance de la C. G. T. unique que nous sommes en train de bâtir à chaux et à sable.

La même chose est pour le B. I. T. et pour la Société des Nations. Pensez-vous, camarades, que pour nous ce soit une affaire d'Etat d'aller discuter au Bureau International du Travail ? Qu'on y aille. Nous demandons même à ce qu'on y aille. (*Applaudissements.*) Mais, que nous ayons l'illusion mortelle que le B. I. T. nous apportera les quarante heures sans combat ce serait nier toute l'expérience de notre mouvement ouvrier, ce serait nier la lutte de classe et nous ne voulons pas cela. (*Applaudissements.*)

Que nous allions à la S. D. N. et qu'on y défende, comme Jouhaux l'a fait, comme il le fera encore demain (*applaudissements*) la paix et le désarmement, que nous nous emparions de cette idée magnifique lancée par Litvinoff au nom du gouvernement soviétique : il faut rechercher l'agresseur, mais que nous n'ayons pas cette illusion mortelle que les discussions à la S. D. N. empêcheront la guerre, que nous ayons confiance pour cela dans l'action de nos organisations, que nous dressions le bloc compact et agissant de nos syndicats. (*Applaudissements.*) Je veux en terminer, camarades...

LE PRÉSIDENT. — Faites silence, plus nous avançons, mieux nous nous connaissons. (*Applaudissements.*)

FRACHON. — Je veux en terminer ; je ne suis pas superstitieux, mais je le répète, cette alliance retrouvée, ces deux *Internationale* chantées pour Jouhaux et pour l'ancien secrétaire de la C. G. T. U., ce sourire que je vois éclairer vos visages, même quand vous n'êtes pas complètement d'accord avec nous, tout cela camarades, c'est le signe que la bourgeoisie en sera pour ses frais dans son espérance en nos divisions au cours de nos discussions. L'unité est faite ; elle le restera. (*Applaudissements.*)

Les délégués se lèvent, applaudissent Frachon et chantent l'*Internationale*.

LE PRÉSIDENT. — Camarades, nous arrivons au terme de ce débat, je vous demande beaucoup d'indulgence et surtout beaucoup de silence. Le congrès doit se prononcer tout d'abord sur des principes et suivant le sens qu'il aura indiqué par ses votes de principe, la commission compétente aura à en tenir le plus largement compte pour la mise au point des textes devant y correspondre.

Je crois qu'il conviendrait de rappeler au Congrès que trois points retiennent son attention. Le premier : structure confédérale ; le second indépendance du mouvement syndical ; le troisième : affiliation internationale.

Je pense que la procédure la meilleure serait de procéder à trois votes distincts. Le premier vote à exprimer porterait sur la structure confédérale, pour le maintien de la structure confédérale actuelle, ce qui n'exclut pas évidemment quelques modifications aux textes déjà connus, déjà soumis par des camarades, nous dirons encore pour qu'il n'y ait pas de confusion, ex-confédérés.

Second sens de vote possible sur ce même point : contre le maintien de la structure confédérale actuelle, ce qui serait la thèse des camarades que nous dirons encore ex-unitaires et ce qui n'exclurait pas non plus quelques retouches quant à la forme, au texte présenté jusqu'à ce moment par les camarades.

Si nous pouvons être d'accord, nous demanderons aux camarades organisateurs de distribuer les cartes de vote et un premier vote aurait lieu sur ce point. Le Congrès est-il de cet avis? (*Adopté.*)

Par conséquent, ceux qui voteront pour le maintien de la structure confédérale s'affirmeront pour la thèse défendue par les camarades ex-confédérés ; ceux qui voteront contre, voteront pour la thèse développée par les camarades ex-unitaires.

Nous sommes d'accord au bureau pour vous proposer une commission de dépouillement, composée de cette façon : Petit, de la Côte-d'Or ; Pettrand, de la Dordogne ; Marcelot, de la Nièvre ; Bouzanquet, de la Tunisie ; Bomal, des Services publics ; Cuiader, de la Fédération de la Finance ; Duguet, de la Fédération des Mineurs ; Marty, des Tabacs ; Barroumes, des Basses-Pyrénées, et Coisne, de la Fédération du Textile.

SEMARD. — Et Crapier de la Fédération des Cheminots !

LE PRÉSIDENT. — Je ne crois pas que l'ajouté puisse soulever une discussion. Nous ajoutons le camarade Crapier, des Cheminots. Comme il n'y a pas d'opposition, je ne crois pas devoir mettre aux voix la composition de cette commission.

LARCENTIER. — Tu pourrais indiquer la couleur des cartes.

LE PRÉSIDENT. — Pour éviter toute confusion, nous rappelons que ceux qui voteront avec la carte presque jaune voteront pour la thèse confédérée et ceux qui voteront avec la carte presque rouge voteront pour la thèse unitaire.

Le Président va accomplir un acte d'autorité en suspendant la séance pendant quinze minutes. (*Suspension de séance pendant laquelle les délégués votent.*)

LE PRÉSIDENT. — La séance est ouverte. Nous avons débattu de la question dite de l'indépendance du mouvement syndical. Au moment de se prononcer et pour éviter une confusion toujours possible, nous parlerons du cumul des mandats syndicaux et politiques. Par conséquent, même procédure que pour le vote qui vient d'avoir lieu.

JOUHAUX. — La procédure de vote reste la même. Ceux qui s'affirmeront pour, s'affirmeront évidemment pour l'indépendance du mouvement syndical, c'est-à-dire contre les cumuls.

UN DÉLÉGUÉ. — Ce n'est pas de l'indépendance !

JOUHAUX. — Ceux qui s'affirmeront contre s'affirmeront pour les cumuls. La question est donc nette, je répète encore une fois que ceux qui voteront pour l'indépendance s'affirmeront contre les cumuls et ceux qui voteront contre s'affirmeront pour les cumuls.

UN DÉLÉGUÉ. — Et pour l'indépendance !

JOUHAUX. — Si vous voulez !

LE PRÉSIDENT. — Pour écarter toute confusion, on peut dire que ceux qui voteront en utilisant la carte jaune, qui porte la mention « POUR », voteront pour la thèse développée par les camarades ex-confédérés. Les camarades commissaires sont priés de mettre à la disposition des délégués les cartes nécessaires. (*Suspension de séance pendant laquelle les délégués votent.*)

LE PRÉSIDENT. — Vous avez débattu ce matin et cet après-midi de la position de la Confédération Générale du Travail par rapport à l'Internationale. Vous avez un vote à émettre sur ce point. Deux thèses ont été présentées, l'une par les camarades ex-confédérés tendant au maintien du *statu quo*, c'est-à-dire aucun changement dans la position internationale de notre mouvement. L'autre thèse vous a été exposée par les camarades ex-unitaires.

Ceux qui s'exprimeront dans le sens des ex-confédérés utiliseront la carte « POUR » et ceux qui voteront pour la thèse développée par nos camarades ex-unitaires utiliseront la carte « CONTRE ».

Des camarades posent la question : « Que veut dire la carte jaune ? » Je réponds : F. S. I.

Je signale que le point qui va être abordé après le vote est l'action de la C. G. T. et j'invite les camarades qui, sur cette question, ont quelque chose à dire, à remplir de suite un bulletin de demande de parole et à nous le faire parvenir, de telle sorte que nous puissions apprécier à l'origine de ce débat le nombre de camarades intervenant pour, s'il y a lieu, limiter le temps de parole. (*Suspension de séance.*)

LE PRÉSIDENT. — Je donne la parole au premier camarade inscrit sur l'action de la C. G. T., le camarade Chambelland.

CHAMBELLAND. — Camarades, tout d'abord, réparons un oubli. Tous les camarades qui sont intervenus à cette tribune ont évoqué, qui les ex-confédérés, qui les ex-unitaires. J'appartiens, peut-être pour mon malheur,

à une catégorie de délégués qui pourraient s'appeler les deux fois ex. Nous sommes, en effet, d'ex-unitaires et d'ex-confédérés tout à la fois, puisque nous étions rentrés dans la C. G. T. avant cette reconstitution complète de l'unité syndicale, sous le bénéfice de la motion de Japy. Cela me donne le droit de dire ici, non pas que cette reconstitution de l'unité syndicale est due aux efforts des camarades qui avaient constitué naguère le Comité des 22 — nous ne sommes pas aussi présomptueux — mais que les anciens membres du Comité des 22 se réjouissent de ce Congrès, se réjouissent de cette reconstitution de l'unité syndicale qui remplit tous leurs espoirs, espoirs qui, malheureusement, n'ont pas été compris assez vite.

L'unité, camarades — et j'en arrive tout de suite au cœur de l'ordre du jour — on a dit qu'elle était une opération arithmétique. Certains ont dit : « C'est une addition de forces ». D'autres ont dit : « Il est préférable que ce soit une multiplication des effectifs ». Enfin, il y a ceux, et j'en suis, qui ajoutent : « L'unité c'est une fusion, une fusion totale ». Ce Congrès, s'il se bornait à enregistrer l'opération mathématique, ne remplirait pas toute sa mission et il ne donnerait pas aux travailleurs tout ce qu'ils en attendent. Il faut faire la fusion, non pas seulement des organisations, mais la fusion des états d'esprit; il faut faire la fusion des mentalités; il faut faire la fusion des espoirs. Et c'est seulement dans la mesure où on aura réalisé cette opération, qui est beaucoup plus que symbolique, que l'unité donnera à notre mouvement syndical la capacité d'action dont il a besoin.

Camarades, pour faire la fusion, il faut que chacun apporte dans le creuset quelque chose. Nous ne demandons pas, pour notre part, qu'on y apporte en quantité ce que j'appellerais des conversions inattendues et parfois un peu insolites, en tout cas trop habiles. Nous demandons qu'on y apporte des points de vue mûrement réfléchis. Personnellement, je crois que les militants de notre mouvement syndical ne peuvent pas passer leur temps à faire des expériences. Il arrive un moment où l'on doit dégager des expériences des leçons et où l'on doit partir de ces leçons pour se guider dans l'action quotidienne.

Au centre de l'action quotidienne de la C. G. T., nos camarades de l'ancien bureau confédéral, approuvés par le précédent Congrès, ont situé le Plan de la C. G. T. Je crois que c'est autour du Plan de la C. G. T. que doit tourner cette discussion qui s'ouvre aujourd'hui. Tout de suite j'indique que j'ai été de ceux qui ont apporté contre le Plan de la C. G. T. une série d'arguments. Je dois ajouter aussi qu'il est un certain nombre de ces arguments qui subsistent, mais qu'il en est aussi un certain nombre qui disparaissent par le fait de l'évolution des événements.

Je ne voudrais pas risquer, par exemple, de prendre une position qui me vaudrait à la fois l'opposition de nos camarades de l'ancien bureau de la C.G.T. et l'opposition de nos camarades de l'ancien bureau de la C.G.T.U. Nous nous gardons de la préoccupation qui consisterait à apparaître à cette tribune comme les seuls fidèles à un certain esprit révolutionnaire. Je crois que, dans le Plan, les réformes de structure qui sont incluses participent, tout au moins pour certaines d'entre elles, d'une illusion généreuse, certes, mais qui peut quelquefois être redoutable, à savoir que l'on peut modifier la structure du régime capitaliste, obtenir une modification du régime du profit, exproprier l'expropriateur en faisant l'économie d'une révolution. Je pense qu'il est difficile de s'attaquer victorieusement au principe même du régime capitaliste en imaginant qu'on fera disparaître ce principe et ce régime sans bouleversement social violent.

Mais je crois qu'une Confédération Générale du Travail doit, sous ce titre de réformes de structure, inclure un certain nombre de choses qui consisteront pour la classe ouvrière à obtenir des droits nouveaux. Nous savons que

la révolution n'est pas pour demain. Nous savons que le syndicalisme présente justement cette force d'œuvrer quotidiennement, sans oublier son but final, mais d'œuvrer, même si ce but final ne peut pas être atteint tout de suite.

Et dans cette œuvre quotidienne, dans ces réformes incluses dans le Plan, nous voudrions voir figurer quelque chose d'essentiel, à savoir l'institution des délégués d'atelier, ce qui représente à nos yeux la conquête de droits nouveaux pour les organisations syndicales et pour le prolétariat.

Voyez-vous, l'unité syndicale nous apporte une force organique, mais ici j'en appelle à nos camarades de l'industrie privée pour leur demander de mesurer la distance qui sépare une affirmation comme celle de ce Congrès en ce qui concerne la force syndicale de l'existence des syndicats dans les usines et dans les entreprises. Il y a une distance énorme, une disproportion considérable entre la force collective que représente un congrès comme celui d'aujourd'hui et la force de l'organisme ouvrier sur le lieu du travail, sur le lieu de la production.

Que ce soit dans le bâtiment, que ce soit dans la métallurgie, que ce soit dans les autres industries, nous nous trouvons, dans le pays, en face d'une situation qu'il n'est pas exagéré d'appeler par le nom de terreur patronale, qui interdit et la propagande syndicale, et le recrutement syndical, et l'action syndicale sur le lieu de la production même.

Or, camarades, un mouvement syndical qui ne serait pas formé par une multitude d'organismes de base existant sur le lieu même de la production ne serait pas un vrai mouvement syndical, ce serait un mouvement syndical dépourvu de capacité réelle d'action dans la défense des intérêts ouvriers.

Demain, l'unité étant reconstituée, c'est à la base que nous devons porter nos efforts; c'est à cette base que nous devons faire un travail de recrutement syndical pour refaire de nos Fédérations industrielles des Fédérations fortes numériquement et combattives. Il faut que nous luttons pour arracher de nouveaux droits parce que, à l'atelier, c'est le droit syndical, lui-même, qui est contesté par le patronat.

Mettre dans le Plan la revendication essentielle du principe de l'institution dans toutes les entreprises groupant un certain nombre d'ouvriers du délégué d'atelier, chargé de présenter au patronat les revendications de ses camarades, du délégué à la sécurité, chargé de veiller sur l'hygiène du travail et sur la protection du travail, revendiquer tout à la fois cette institution dans l'action quotidienne et aussi le vote d'une législation qui permette de contraindre les patrons récalcitrants, cela me paraît essentiel, parce que cela nous conduira à la renaissance de l'action syndicale dans les entreprises qui produisent, à la renaissance de l'action syndicale dans la métallurgie, dans le bâtiment, dans tous ces métiers où, malheureusement, le syndicalisme se trouve aujourd'hui, même après l'unité, dans une position inférieure, alors qu'une véritable C.G.T. devrait s'appuyer d'abord sur les Fédérations industrielles.

Nous demandons que l'on mette cette revendication dans le Plan de la C.G.T. Et, camarades, si l'on veut bien étudier ce problème, si l'on veut bien se reporter, par exemple, au règlement des délégués d'atelier qu'Albert Thomas avait établi pendant la guerre pour les entreprises de métallurgie et s'en inspirer pour en faire une revendication confédérale, pour nous, il n'y aura plus d'objections à notre vote dans ce congrès en faveur du Plan de la C.G.T.

Nous demandons aussi qu'on fasse leur place aux revendications immédiates et nous croyons qu'il ne suffit pas de parler des grands travaux, nous voudrions que la C.G.T. se soucie de l'existence des chômeurs. Nous savons qu'elle le fait quand elle pense aux grands travaux, mais nous voudrions qu'elle se soucie de leur organisation.

Camarades, les chômeurs demandent du travail, les chômeurs, à défaut de travail, réclament du pain. Il nous faut leur faire comprendre que le succès

de nos revendications dépend de leur degré d'organisation, comme du degré d'organisation de la classe ouvrière. Mais nous ne pouvons pas laisser les chômeurs en dehors de l'attraction de l'organisation syndicale. Nous considérons au contraire que les chômeurs ne devraient jamais être placés sous une autre attraction que celle des organisations syndicales et nous voudrions que la C.G.T., dans son Plan, prévoit une façon pratique pour elle de placer les chômeurs à la fois sous son contrôle et dans son action.

Camarades, on oppose au Plan de la C.G.T. le programme, ou tout au moins ce qu'on a appelé le programme du Rassemblement populaire. Et l'on nous demande, au lieu de ratifier le Plan de la C.G.T., d'apporter l'adhésion de la C.G.T. au programme du Rassemblement populaire. Je veux dire que cette opération me paraît à la fois inutile et même dangereuse. Inutile, pourquoi ? Parce que si ceux qui demain auront à appliquer ce programme l'appliquent réellement, si ceux qui demain constitueront le gouvernement du Front populaire — parce que nous allons à un gouvernement de Front populaire — prennent les mesures revendiquées par la classe ouvrière, il n'est pas utile de dire qu'ils trouveront à ce moment-là l'approbation des syndicats et qu'ils auront les syndicats et la Confédération Générale du Travail derrière eux pour les soutenir dans cette application.

Mais où l'opération devient dangereuse, c'est dans le cas où ce gouvernement de Front populaire commencerait par ne pas appliquer son programme. C'est une tradition en France que les programmes servent pour les élections, mais qu'une fois les élections passées, on applique tout autre chose que le programme. (*Applaudissements.*)

Si, par exemple, ce gouvernement ne répond pas aux espérances que la classe ouvrière met en ce moment en lui, que se présentera-t-il, camarades ? Ne nous faisons pas d'illusions, ne nous grisons pas de mots. Si le gouvernement du Front populaire demain ne répondait pas aux espérances de la classe ouvrière, la porte sera ouverte au fascisme dans notre pays. (*Applaudissements.*) Et si la porte est ouverte au fascisme, si les organisations syndicales ont, par avance, donné leur adhésion à un programme qui n'est pas appliqué, il ne leur sera plus possible de dégager leurs responsabilités et comme il ne leur sera plus possible de dégager leurs responsabilités, il n'y aura plus de rempart devant le fascisme.

Nous croyons, nous, que la C.G.T. ne doit pas engager aujourd'hui sa responsabilité derrière un programme électoral pour pouvoir, le jour de la défaite, que certains d'entre nous prévoient, conserver la confiance de la classe ouvrière et, en conservant la confiance de la classe ouvrière, s'opposer à l'avènement du fascisme.

Quand une délégation de la C.G.T., le 7 février dernier, est allée trouver le chef du gouvernement, elle a eu la surprise, elle qui venait pour lui proposer la résistance, de se trouver en face d'un effondrement total dont nous voudrions bien tout de même qu'on se rappelle un peu aujourd'hui. (*Applaud.*)

Eh bien ! quand en Allemagne l'avènement de Hitler fut imminent, le général von Schleicher représentait le dernier espoir d'empêcher l'avènement de Hitler, il m'est revenu que ce général fit venir les représentants de l'A.D.G.B. pour leur demander de déclencher un mouvement de grève générale qui lui apparaissait comme seul susceptible d'empêcher l'avènement hitlérien. Il se heurta à une fin de non-recevoir. Nous voulons, nous, éviter l'une et l'autre expériences. Nous voulons à la fois éviter d'être considérés comme les responsables, les participants à un effondrement gouvernemental et nous voulons aussi garder une liberté d'action suffisante envers les organisations syndicales pour pouvoir faire le geste nécessaire au moment où il faudra le faire. Sans en avoir l'air, ce problème se rallie à l'orientation que nos votes déterminent en ce moment.

Au congrès d'Amiens, le camarade Griffuehes avait prononcé ces paroles : « En réalité, il y a ceux qui regardent vers le pouvoir et de l'autre côté ceux qui veulent l'autonomie complète contre le patronat et contre le pouvoir ».

Camarades, nous avons trop la sensation que voter pour le programme du Rassemblement populaire cela aboutirait à passer pour les gens qui veulent le pouvoir et qui auraient demain la responsabilité du pouvoir. Nous pensons que le syndicalisme doit rester indépendant de tous les pouvoirs jusqu'au moment où, selon la formule de Proudhon, l'atelier aura remplacé le gouvernement. Nous croyons que sous tous les gouvernements, avec toutes les formes de gouvernement possible, tant qu'il restera des ouvriers dont le travail servira à produire une plus-value qui s'en ira, ou bien dans les coffres du capitalisme, ou bien servira à faire vivre un Etat bureaucratique, il faudra des syndicats pour défendre les ouvriers qui produisent cette plus-value. Il y aura toujours des mineurs qui extraient du charbon et tant que ces mineurs n'extraient pas du charbon pour leur propre compte, il leur faudra toujours des syndicats pour se défendre. Et le syndicat ne peut vivre que dans l'indépendance à l'égard du pouvoir. Camarades, c'est parce qu'il faut garder cette indépendance que je conclurai en vous demandant de ratifier, au plus grand nombre possible, le Plan de la C.G.T. Puisqu'il faut choisir, notre choix est fait. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Doucet, des Employés.

DOUCET. — Camarades, nous arrivons au point central des débats de notre congrès, car les travailleurs ont beaucoup plus les yeux tournés vers le Plan de Travail, vers la charte revendicative de la nouvelle C.G.T. que vers la question des cumuls qui apparaît beaucoup plus comme une lutte de tendance que comme la sauvegarde de l'indépendance du syndicalisme.

C'est donc le problème de l'amélioration du sort du monde du travail qui tient au cœur de la classe ouvrière meurtrie par une crise sans précédent, crise qui se prolonge éperduement.

Que désire la classe ouvrière ? Un Plan pour l'avenir, Plan d'ailleurs sujet à des modifications, à des améliorations ? Non. Ce que veulent les travailleurs, c'est en finir avec la misère qui les accable, c'est arrêter la chute des salaires, c'est briser la dictature patronale d'autant plus féroce que la crise s'aggrave ; c'est juguler l'offensive des employeurs contre les conditions de travail, de salaires et d'embauche imposées aux travailleurs. Ce que désirent les salariés, c'est organiser méthodiquement l'action pour donner du travail aux ouvriers qui sont dans la détresse ; c'est s'orienter vers l'action réfléchie en faveur du relèvement des salaires en passant par les contrats collectifs : c'est aller vers une action combinée de tout notre mouvement syndical, C.G.T., Fédérations, Unions locales, Unions départementales et Syndicats, dirigée contre la vie chère, contre les impôts et les charges accablantes qui augmentent sans cesse les difficultés dans les foyers ouvriers.

Est-ce le Plan de la C. G. T., dressé tel qu'il est actuellement, qui peut améliorer de suite le sort de la classe laborieuse ? Est-ce ce Plan qui peut, dans la période la plus courte, arrêter les salaires de famine ? Nos camarades de La Mure, des dockers de Marseille, des arsenaux, des textiles du Nord, des travailleurs des produits chimiques ont répondu en développant leur combativité et en indiquant la voie que doit suivre la C.G.T. réunifiée. Marquons aussi, dans cette période de lutte plus grande pour la classe ouvrière, notre joie de voir que l'alliance des travailleurs de la ville et des champs, si souvent prônée par nous, s'est réalisée amplement dans les dernières grèves.

L'expérience des grèves, depuis la scission regrettable, nous indique que c'est toujours pour les revendications immédiates, pour affirmer leur solidarité

ou contre la rationalisation meurtrière que les travailleurs ont combattu. Si nous avons les possibilités de faire le bilan des grèves depuis 15 années, dirigées soit par la C.G.T., soit par la C.G.T.U., de rechercher le pourquoi de ces grèves, comment elles furent dirigées, quelle fut leur solution, alors nous aurions un riche bilan montrant le potentiel de lutte des travailleurs. Mais en ces six dernières années, années de crise économique, la classe ouvrière a bien souvent engagé l'action pour sauvegarder ses intérêts, comme pour affirmer le maintien des libertés syndicales ou politiques.

La première tâche de notre C.G.T., le programme qui s'impose à notre mouvement, c'est donc de briser l'offensive du grand capital, c'est d'entendre les appels de tous qui souffrent et qui, de plus en plus, supportent tout le poids de la crise économique. Comment agir ?

Trois Plans existent : le Plan de la C.G.T., le Programme de la Confédération Générale du Travail unitaire et le Programme du Front populaire.

Pour examiner ce dernier Plan, il est juste de dire que le Programme du Front populaire ne contient pas toutes les revendications ; celui de la C.G.T. ne les contient pas non plus, mais par contre il contient des points qui ont été largement controversés avant même que l'unité se réalise.

Tout à l'heure, Chambelland déclarait : « Je suis de ceux qui ont apporté des arguments contre le Plan, il y en a qui subsistent ». C'est donc dire qu'actuellement le Plan a contre lui, dans la forme où il est présenté, des camarades ex-confédérés, et qu'il est bien controversé par des camarades non venus par la fusion à la nouvelle C.G.T. unifiée.

Le programme du Front populaire ? Mais c'est un peu l'enfant de la C.G.T. et de la C.G.T.U. ! S'il ne contient pas des mots d'ordre affirmatifs au sujet des décrets-lois et de certaines revendications, rien n'a empêché les militants syndicalistes d'aller plus loin que ce programme et d'engager avant l'élaboration de ce programme, c'est-à-dire dans les 6 derniers mois de 1935, une action féconde contre les décrets-lois.

Serait-ce la faute du programme du Front populaire si, en juillet, si en août et en septembre, l'action syndicale n'a pu empêcher les retenues sur les salaires ? Nous disons non. Le programme du Front populaire, programme de rassemblement pour une action large, n'est pas tout. Il peut, il doit être complété, par l'adjonction des revendications immédiates intéressant le monde du travail et c'est là que doit porter notre activité. Que l'on ne vienne pas nous dire que ce n'est pas à un congrès confédéral d'examiner ces revendications. Si nous laissons aux Fédérations d'industrie les précisions à apporter à ces revendications, par contre la C.G.T. a le devoir absolu d'en fixer les grandes lignes, de les lancer à travers le pays et de permettre ainsi à la classe ouvrière de se rassembler, de s'organiser et de lutter pour le succès de ces revendications.

Si le programme du Front populaire ne donne pas satisfaction à tous, si le Plan de la C.G.T. et le programme de la C.G.T.U. ne peuvent donner satisfaction à tous, alors il est possible de charger la nouvelle direction de la C.G.T. de mettre au point un Plan tenant compte des aspirations légitimes de la classe ouvrière et des revendications les plus immédiates de celle-ci. Comme l'ont déclaré nos camarades cheminots P.-L.-M., il y a nécessité d'établir un véritable plan d'action économique et social qui deviendrait notre plateforme revendicative. Quelques-unes de ces revendications devront être les points centraux de ce Plan revendicatif qui, en deuxième lieu, contiendrait une partie concernant les transformations sociales pour lesquelles nous luttons et que tous nous voulons voir aboutir.

Au premier point de notre charte revendicative nous devons mettre la revalorisation des salaires. Nous devons agir pour élever très rapidement les salaires qui ont été les plus atteints depuis six années. Nous devons marquer notre volonté absolue de ne plus voir des salaires de 2,50 ou 2,75 de l'heure

pour les hommes et des salaires horaires variant en certaines régions ou industries entre 0,90 et 1,25 pour les femmes. Ce qu'il faut, c'est créer un vaste courant en faveur d'une action méthodique conduisant à l'obtention de contrats collectifs, contrats collectifs qui existent peu actuellement dans la plupart des régions ou fédérations.

Notre charte revendicative devra aussi comprendre les points suivants : semaine de 40 heures avec même salaire que pour 48, congés annuels payés, grands travaux d'utilité ouvrière, allocations sans difficultés aux chômeurs retour du régiment et réembauchage des soldats libérés, soutien effectif des travailleurs en chômage, à travail égal, salaire égal, suppression des amendes, lutte contre le travail à la tâche et contre la surexploitation provenant du travail aux pièces, action intense en faveur de la prud'homie sous la forme suivante : Conseils de prud'hommes dans tous les centres ouvriers parce que dans beaucoup de coins il n'en existe pas, amélioration de la prud'homie, amélioration de la loi sur les accidents du travail qui vont en augmentant en raison de la rationalisation meurtrière, amélioration de la loi sur les assurances sociales conduisant à la réduction ou à la suppression du versement ouvrier ; et d'autres revendications que je ne veux pas me permettre de citer ici, elles sont tellement nombreuses, même du point de vue confédéral.

Voyez-vous, mes camarades, c'est à l'immédiat que doit aller notre congrès de Toulouse, tout en fixant notre objectif de transformation sociale. Notre désir est de voir l'unanimité se réaliser sur un plan, sur un programme revendicatif. Nous devons ici construire solidement, sur le programme, les différentes tendances qui se sont manifestées ici cet après-midi, par un vote, doivent former un seul bloc. C'est ainsi que nous conduirons la classe ouvrière à une vie plus heureuse, que nous empêcherons au fascisme de profiter de la misère et de trouver une base de masse, que nous assurerons la défense des intérêts ouvriers en passant des luttes défensives aux luttes offensives et que nous irons vers les batailles de classe qui conduiront la classe laborieuse à son émancipation totale. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est à M^{me} Barthez, de l'Enseignement.

M^{me} BARTHEZ (*applaudissements*). — Camarades, j'aborde pour la première fois la tribune d'un congrès confédéral, mais j'avais déjà, dans nos congrès du Syndicat des Instituteurs et dans le congrès de la Fédération des Fonctionnaires, précisé l'attitude que certains syndicalistes avaient eue au début de la formation du Front populaire. J'estime nécessaire, aujourd'hui où nous allons étudier, où nous allons décider quelle sera la position de la C.G.T. vis-à-vis du Rassemblement populaire, d'apporter des précisions, de dire certaines vérités, qui feront peut-être mal à quelques-uns, mais qu'il faut avoir le courage de dire.

Au congrès de la Fédération des Fonctionnaires déjà, j'avais dit à mes camarades : Il y a, au gouvernement — c'était fin décembre — des hommes qui soutiennent Laval, des hommes qui sont ministres de Laval, qui ont soutenu sa politique, qui n'ont pas eu le courage de s'élever contre lui et qui, dans une quinzaine de jours, renverseront le ministère, s'attribueront les mérites de la chute de Laval et se mettront ensuite à la tête du Front populaire.

Camarades, le fait s'est produit, et nous avons maintenant le Front populaire et nous avons comme candidats de Front populaire des hommes qui, ministres ou députés, ont soutenu par leurs votes le gouvernement Laval ou le gouvernement Doumergue. Je vous demande si, dans votre période électorale, vous n'aurez pas le devoir, en tant que syndicalistes, de dénoncer ces candidats et de dire bien haut que nous n'avons pas confiance en eux comme candidats du Front populaire ? (*Applaudissements.*)

Nous avons été très surpris quand nous avons su que certains syndicalistes allaient demander à la C. G. T. d'abandonner son Plan pour adopter simplement le programme du Rassemblement populaire. Comment ? Nous sommes à la veille des élections, et jusqu'à aujourd'hui, je ne connais pas de parti politique qui ait dit : J'abandonne mon programme et je me rallie au seul programme de Rassemblement populaire. Alors, si au premier tour, tous les partis politiques gardent leur programme et le défendent, il n'y aurait donc que nous, syndicalistes, qui abdiquerions nos revendications de toujours ? Nous ne le pensons pas et nous croyons que le congrès ne le voudra pas non plus.

Il y a encore autre chose, c'est que nous sommes aussi étonnés et peines d'entendre dire que parce qu'il y aura un gouvernement de Front populaire, il faudra peut-être abandonner la lutte contre ce gouvernement de Front populaire pour ne pas le gêner. Nous disons que, même en face d'un gouvernement communiste, même en face d'un gouvernement socialiste et à plus forte raison en face d'un gouvernement de Front populaire, nous estimons que le syndicat doit garder sa propre figure et lutter sur le terrain syndical toutes les fois qu'un gouvernement va à l'encontre des désirs syndicaux. (*Applaudissements.*) Puisqu'on veut que nous adoptions ce programme de Rassemblement populaire, il conviendrait d'examiner certains points, pas beaucoup — je n'ai pas la compétence peut-être pour examiner encore un programme de Rassemblement populaire, — mais il y a certains points qui nous paraissent incompatibles avec notre position syndicale.

Le premier, c'est la position du Rassemblement populaire vis-à-vis des décrets-lois ; dans tous les comités de Rassemblement populaire, nous avons pu constater que seuls les syndicalistes soutenaient le principe de toujours : abrogation totale des décrets-lois. A l'heure actuelle, nous déplorons que les partis d'extrême-gauche soient peut-être les premiers à dire : Il faut envisager une humanisation des décrets-lois. (*Applaudissements.*) Je dis à ces camarades, il y a à peine quelques mois, nous organisons dans toute la France des meetings de protestation contre les décrets de fascisme et de misère ; sur toutes ces tribunes, nous disions : il faut abroger les décrets-lois. Quelques mois se sont passés, on tourne casaque et on dit : Non, ces décrets-lois ne sont plus sans doute des décrets-lois de fascisme et de misère.

Nous maintenons que notre position des meetings était la seule et la seule position à prendre pour les syndicalistes.

Il y a, ensuite, dans ce programme de Rassemblement populaire, l'établissement d'un fonds national de chômage et d'un plan de grands travaux. Mais, pour avoir un fonds national de chômage qui puisse réellement apporter secours aux chômeurs, pour avoir un plan de grands travaux qui donne réellement du travail aux ouvriers, il faut, nous semble-t-il, avoir de l'argent. Or, qu'y a-t-il dans le programme de Rassemblement populaire pour avoir de l'argent ? Il y a : On l'aura pas une meilleure organisation du crédit.

Nous croyons qu'il ne suffira pas de faire, comme l'indique le programme de Rassemblement populaire, de la Banque de France une vraie Banque de la France. C'est énorme de supprimer le Conseil des Régents, mais il y a, voyez-vous, la deuxième partie du paragraphe ; elle dit que les pouvoirs du gouverneur de la Banque seront contrôlés par les représentants des grandes forces organisées industriellement et commercialement. Jusqu'à preuve du contraire, les forces organisées industriellement et commercialement sont celles qui ont créé la crise économique dans laquelle nous vivons, et si on contrôle un gouverneur de la Banque de France avec les mêmes chefs de l'industrie ou du commerce actuels, nous disons qu'il n'y aura guère grand chose de changé.

Il y a, à notre avis, une seule façon d'obtenir de l'argent : c'est de déposer, par les nationalisations, ceux qui détiennent les grosses fortunes et les

gros capitaux de France. Tant que nous n'aurons pas à notre disposition l'argent que volent l'industrie, les compagnies de chemins de fer, les compagnies d'électricité et les compagnies d'assurances, je ne crois pas qu'il soit possible à un gouvernement de réduire la crise et de la résoudre.

Il y a ensuite un point qui sera alors dans l'ordre des libertés. Il y a un premier point qui ne comprend que deux mots, c'est l'amnistie générale. Eh bien, nous devons, en tant que syndicalistes, exiger, si le gouvernement de Front populaire arrive au pouvoir, une véritable amnistie générale qui comprendra immédiatement la réintégration de tous les camarades révoqués pour délit d'opinion et la réparation de toutes les pertes qu'ils ont subies matériellement, puisque, moralement, il est impossible de les compenser. (*Applaudissements.*)

Mais si l'on veut amnistier, il faut aussi songer à ne plus laisser se reproduire ces condamnations iniques, ces jugements apportés par la haute magistrature actuelle : il faudra l'épurer immédiatement, du haut en bas de l'échelle. (*Applaudissements.*)

Il y a des points contre les ligues fascistes. Eh bien, si on veut réellement agir contre les ligues fascistes, il faudra sans doute montrer plus d'énergie dans l'application de la loi votée à la Chambre au mois de décembre. Si on n'applique pas intégralement la loi vis-à-vis des ligues fascistes, c'est-à-dire si on n'emprisonne pas les chefs, si on ne prend pas le matériel de ces ligues fascistes, si on ne saisit pas les locaux où elles s'abritent pour les vendre au profit de la Nation, ces ligues auront tout leur matériel, auront tous leurs chefs, auront tous leurs locaux et comme elles auront encore l'argent à leur disposition, elles s'organiseront d'une façon qui leur permettra de passer au travers de tous les projets de lois et continueront le même travail.

Il y a aussi un autre point, qui est trop grave, à notre point de vue de syndicalistes : c'est l'attitude du gouvernement vis-à-vis des territoires coloniaux. On a dit : on créera une commission d'enquête, et cette commission d'enquête, probablement, rapportera et on prendra des mesures. Nous savons ce que valent les commissions d'enquête et le temps qu'elles durent. (*Applaudissements.*) Et ce que nous savons surtout, c'est qu'il y a dans les colonies des camarades ouvriers qui mènent une vie de bêtes et de brutes, qui sont sous le joug des grands patronats, des grands patronats soutenus par les gouverneurs, comme on vous le disait hier ; et ce que nous exigeons c'est que nos camarades des colonies soient traités sur le même pied d'égalité que nos camarades ouvriers de la métropole.

Enfin, dernier point : la défense de la paix que j'ai gardé pour la fin. Eh bien, dans ce congrès j'ai entendu des déclarations qui me font peur. On nous a dit : Le présent seul compte. Nous disons : pour la défense de la paix le présent compte certes beaucoup, mais l'avenir compte encore plus, et c'est cet avenir que nous voulons préparer. Les camarades Mathé et Hagnauer, jeunes tous les deux, travailleurs tous les deux et qui sont par conséquent de la génération de ceux qui feraient la guerre si elle éclatait, vous ont dit franchement et loyalement leur opposition totale à toute guerre, quelle qu'elle soit. (*Applaudissements.*) Je le répète ici, au nom des femmes qui, elles, ne font pas la guerre, mais qui la subissent dans leurs plus chères affections, je vous le répète surtout au nom des enfants qui, eux, ne sont responsables d'aucun des errements de la guerre et de leurs pères et pour lesquels vous n'avez pas le droit de vous engager légèrement dans ce problème de la paix. Camarades, dans le programme du Rassemblement populaire, nous soutenons le paragraphe qui dit : « Efforts incessants pour passer de la paix armée à la paix désarmée, d'abord par une convention de limi-

tation, puis par la réduction générale, simultanée et contrôlée des armements ».

Nous voulons et nous exigeons d'un gouvernement de Front populaire que ce paragraphe soit appliqué dans toute son intégralité. Et je me rappelle alors les paroles que Monmousseau a prononcées. Il nous a dit : « On oppose des canons à des canons. » Eh bien, nous, nous disons : Ce n'est pas vrai, ce ne seront pas les canons qui résoudront la question de la guerre ou de la paix; il n'y a qu'un seul moyen pour la résoudre, c'est celui du désarmement général, et nous n'admettons pas (*applaudissements*), et nous n'admettons pas que l'on vienne ici ou que l'on vienne dans des tribunes de journaux très répandus, précipiter les hommes dans la mêlée, parce que, paraît-il, cette tactique reste la seule : Opposer des canons à des canons ! Je me rappelle — et j'ai été de ceux-là — tous les camarades qui ont signalé, à propos de 1914, la faillite des chefs de partis, la faillite des états-majors syndicaux ou politiques, il fallait le faire; il faut la prévenir encore cette faillite, mais ce qu'il faut surtout, c'est ne pas préparer, par des écrits ou par des discours militarisés ou visant au surarmement, la faillite des masses, parce que les masses seront prêtes à faire la guerre si leurs chefs, les premiers, leur disent : il n'y a que la tactique canons contre canons. (*Applaudissements.*) Et il y a, dans la tradition syndicaliste, un point que nous tenons essentiellement à mettre dans le programme d'action de la C. G. T. : c'est la préparation de la grève générale. (*Applaudissements.*) Vous êtes tous pour la grève générale, telle que nous l'avons faite le 12 février pour barrer la route au fascisme; camarades syndicalistes, que ce soit pour la défense de nos libertés attaquées, que ce soit pour la conquête de toutes nos revendications économiques et que ce soit surtout pour la lutte contre la guerre, il n'y aura qu'une arme efficace si nous savons nous en servir et la préparer : c'est la grève générale révolutionnaire. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — Je donne la parole au camarade Rius, de l'Agriculture

RIUS. — Camarades, c'est sans doute au nom de la fraction la plus exploitée des travailleurs de ce pays que je prends la parole à ce congrès, la Fédération de l'Agriculture ayant décidé d'intervenir dans ce débat. Quand nous disons que les travailleurs de la terre et des forêts sont les travailleurs les plus exploités, nous ajoutons également que cette catégorie de travailleurs se chiffre par trois millions dans notre pays. Camarades, ces trois millions d'exploités, si dans l'ensemble des autres corporations, la crise s'est appesantie, la sentent davantage encore peser sur leurs épaules. Trois millions de travailleurs qui gagnent tous les jours de 12 à 18 francs au maximum, camarades, qui sont soumis à des conditions de travail rappelant les temps antiques, rappelant l'esclavage dans notre pays; 30 à 50 % d'entre eux sont réduits au chômage. Et leurs conditions de travail, camarades ? Au moment où nous revendiquons avec autant de force la semaine de quarante heures, où les ennemis du monde du travail eux-mêmes sont contraints d'en reconnaître l'utilité, dans l'agriculture, camarades, c'est douze, quatorze et seize heures de travail par jour que sont obligés de faire ces travailleurs. Si nous ajoutons à cela que ces travailleurs sont exclus de toutes les lois sociales — pour eux, pas de prud'homie — c'est dans les campagnes que se trouvent les familles les plus nombreuses, mais les ouvriers agricoles n'ont pas droit aux allocations familiales, camarades. Dans les assurances sociales, ils sont infériorisés par rapport aux autres travailleurs. On rencontre, au XX^e siècle; dans notre pays, les louées dans lesquelles les hobe-

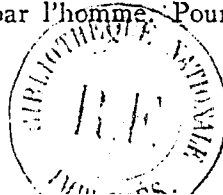
reaux, les seigneurs modernes, les féodaux de notre temps viennent tâter les muscles des ouvriers pour voir s'ils sont assez forts avant de les embaucher dans ces louées qui, disons-nous, rappellent les marchés d'esclaves dans l'antique Rome.

Les travailleurs du Sol, qu'ils soient de la viticulture, que ce soient les gemmeurs, les betteraviers, les agriculteurs ou autres sont, dans notre pays, des citoyens diminués par rapport aux autres travailleurs; ils sont, eux, les véritables parias de la terre. Camarades, nous avons jugé nécessaire de broser ce rapide tableau devant le congrès pour attirer l'attention de notre C. G. T. sur la nécessité de travailler demain avec une grande force dans les campagnes de notre pays. Camarades, c'est là non seulement le devoir impérieux du mouvement syndical, mais nous devons être ceux qui défendent les revendications des travailleurs. Et les premières que nous devons défendre, ce sont celles des travailleurs les plus exploités.

Camarades, non seulement pour ces raisons, mais pour d'autres raisons aussi, la C. G. T. devra travailler dans les campagnes. Trois millions de salariés, influençant trois millions de petits paysans, aux côtés desquels ils vivent tous les jours; vous savez tous, camarades, l'effort que réalisent les forces totalitaires de notre pays, les forces factieuses, pour conquérir à leur mauvaise cause les travailleurs des campagnes; ces parias de la terre qui n'ont pas de pain, qui sont désespérés, si nous n'étions pas capables, demain, de leur donner le pain nécessaire, ils deviendraient le jouet du fascisme dans notre pays. (*Applaudissements.*)

Camarades, notre mouvement syndical unifié doit comprendre l'importance de la question. Nous devons gagner à nous les trois millions de salariés agricoles. Notre mouvement syndical, dans cette corporation, groupe au maximum 15.000 syndiqués, c'est-à-dire 0,5 % de la totalité des travailleurs de cette corporation. Non seulement la C. G. T. devra apporter son appui, mais nous nous adressons aussi aux camarades fonctionnaires, aux instituteurs, aux cheminots, à tous ceux qui, par la lutte, ont arraché déjà des conditions d'existence meilleures; nous leur disons: Si vous voulez conserver ce que vous avez arraché, luttiez pour organiser les travailleurs de la terre. (*Applaudissements.*) Oui, camarades fonctionnaires, qui vous êtes enfermés trop souvent dans un corporatisme étroit — ce n'est pas ici une critique à nos camarades fonctionnaires, avec lesquels nous travaillons souvent, c'est une constatation — camarades fonctionnaires, si nous ne faisons pas lutter, si nous n'entraînons pas dans l'action ces travailleurs des campagnes contre le fascisme, prenons garde que demain le fascisme ne les entraîne dans la lutte contre nous. (*Applaudissements.*)

Camarades, tout le congrès sera d'accord sur la nécessité de redoubler d'activité dans les campagnes. Et je voudrais voir maintenant de quelle façon nous allons pouvoir travailler pour conquérir cette masse importante de salariés. Camarades, nous sommes en présence, maintenant que nous discutons l'action de notre future organisation, de diverses propositions. Nous voulons donner notre opinion et dire quelle est celle que nous jugeons la meilleure pour aller conquérir les travailleurs inorganisés et pour les entraîner à l'action. Nous avons, soumis à l'approbation de ce congrès, le Plan de la C.G.T. et le Programme du Front populaire, avec quelques additifs présentés par les camarades venant de la C.G.T.U. Camarades congressistes, que personne ne pense dans ce congrès — c'est notre opinion, du moins — que le Plan et le Programme sont deux choses qui se contredisent. Non, camarades, le Plan et le Programme, ce sont deux choses qui doivent se compléter. Quels sont les buts de notre mouvement syndical? Nous voulons défendre le pain des travailleurs, nous voulons arracher la suppression du salariat, supprimer l'exploitation de l'homme par l'homme. Pour arriver à



ce résultat, pour arriver à la suppression de cette exploitation, nous sommes de ceux qui pensent que nous devons avoir ce qu'on peut appeler un plan si on veut, c'est-à-dire un plan nous permettant de réaliser cet objectif, ou du moins de faire un pas en avant dans la voie de sa réalisation. Camarades, je n'ai pas l'intention, ici, d'analyser le Plan de la C. G. T. Je dirai simplement qu'à notre Fédération, nous avons des divergences profondes avec certains points du Plan ; il y a des choses qui nous paraissent excellentes, d'autres que nous jugeons imprécises, pas assez claires, ne correspondant pas suffisamment aux intérêts des travailleurs. Ce n'est pas cela que nous voulons analyser ici. Mais supposons, et nous avons la certitude d'y arriver, que demain nous ayons un plan réalisant l'unanimité ; nous avons la certitude, je le dis, parce que faisant les uns et les autres des concessions mutuelles, nous arriverons à nous mettre d'accord contre le capitalisme. Si nous avons ce plan, camarades, est-ce qu'il sera possible de l'appliquer du jour au lendemain ? Cela demandera un temps plus ou moins long, il nous faudra au préalable concentrer autour de nous, de notre C.G.T. les grandes forces des travailleurs du pays. Vous savez que le Plan sera imposé par la contrainte au capitalisme, il ne l'acceptera jamais, parce que si nous voulons donner quelque chose aux travailleurs, il faut le prendre au capital. Le Plan, si parfait serait-il, n'est pas applicable, du moins pendant quelque temps, jusqu'à ce que nous ayons rassemblé les forces nécessaires pour l'imposer. Et alors, qu'allons-nous devenir ? Comment allons-nous aller dans ces campagnes ? Est-ce que nous allons dire à ces travailleurs de la terre, à ceux des autres corporations aussi rudement exploités, est-ce que nous allons leur dire : Voici un plan, son application apportera un remède définitif à vos misères. Mais, ces travailleurs, qui n'ont pas compris encore la nécessité de se syndiquer, camarades, c'est comme si nous voulions aller demain apprendre l'algèbre à l'écolier qui ne sait pas compter. Pour conquérir ces travailleurs qui veulent du pain, qui ont besoin de pain, il faut y aller avec des revendications qu'ils comprennent, qu'ils jugent réalisables très rapidement. Nous pensons que, dans ce domaine, le programme présenté par nos camarades de la C.G.T.U. correspond aux nécessités. Nous n'admettons pas, camarades, que l'on dise ici que le programme présenté est un programme électoral et que, tout en venant tenir ce langage, on fasse à cette tribune quelquefois, comme tout à l'heure, une opération électorale. (*Applaudissements.*) J'ai entendu tout à l'heure, ici, le camarade Barthez se dresser contre le programme du Front populaire. J'ai réalisé moi-même avec le camarade Barthez plusieurs réunions dans lesquelles, tous les deux, nous préconisons la réalisation du Front populaire.

JOUHAUX. — Camarades, si vous vouliez écouter dans le silence ; c'est le dernier orateur inscrit pour aujourd'hui, mais nous avons des communications urgentes et importantes à vous faire, nous vous demandons donc un peu de patience.

RIUS. — Camarades, nous ne permettrons jamais à qui que ce soit de s'emparer du mouvement syndical pour faire une opération électorale. Qu'est-ce qui prouve que le programme du Front populaire doit servir de tremplin électoral ? Qu'il y ait des hommes qui veuillent s'en servir, des partis peut-être, c'est possible ; mais y a-t-il un seul congressiste qui puisse affirmer que les revendications contenues dans le programme n'apporteraient pas une amélioration sensible à la situation des travailleurs ? Camarades, non. Et puis, qui est-ce qui est contre le programme du Front populaire ? Mais nos camarades de la C.G.T., du bureau confédéral, ont, dans l'ensemble

des localités du pays, participé directement ou indirectement à l'élaboration de ce programme, où pas un seul congressiste ne s'est trouvé mélangé dans ces grandes manifestations du Front populaire, où le syndicat restait le syndicat, où le syndicat avait l'objectif qu'il aura toujours : celui d'œuvrer pour la défense du pain des travailleurs.

Camarades, nous pourrions peut-être discuter sur le plan, mais nous voulons aller dans les villages, nous voulons aller dans les entreprises apporter aux travailleurs quelque chose de concret. Nous voulons leur dire : Vous tous qui êtes divisés, qui n'avez pas les mêmes opinions, qui n'êtes pas d'accord encore sur les nationalisations ou contre les nationalisations, vous avez tous la volonté de lutter pour le pain ; nous vous apportons le moyen de réaliser cette union pour le pain : venez avec nous. Et alors nous verrons ces travailleurs dans la lutte pour le pain. C'est la voie qui nous permettra de rassembler ces exploités, de les grouper dans notre mouvement, d'aller plus loin vers de nouvelles conquêtes, vers la victoire totale du travail, vers la société que nous voulons tous, du travail et de la paix. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — Avant de lever la séance, je donne la parole au camarade Jouhaux pour des communications importantes, et nous prions les camarades commissaires de bien vouloir faire faire le silence.

JOUHAUX. — D'abord, en ce qui concerne les commissions dont il a été parlé au début du congrès, voici les propositions soumises à l'agrément du congrès par le Bureau :

Commission pour l'action confédérale, dix secrétaires fédéraux : Cordier, Lacoste, Laurent, Ehlers, Bard, Fournier, Vandeputte, Rigail, Jarrigion, Michaut ; dix secrétaires d'Unions départementales : Vivier, Saillant, Souchaud, Thibaud, Berthelot, Péneau, Chéreau, Granguillotte, Désarménien, Jeannin ; autres commissaires : Lefranc, Chambelland, Badinot, Delmas, Dupérier, Roy, Simonin, Rius, Bourneton, Pillet, Hénaff, Doucet, Dijon, Michel, Nédélec, G. Bodineau.

Est-ce que le congrès accepte cette proposition ?

LES DÉLÉGUÉS. — Oui.

JOUHAUX. — Commission des statuts, les anciens membres de la Commission des statuts : Liochon, Perrot, Vigne, Sémard, Croizat, Delobelle, Parsal ; dix secrétaires fédéraux : Capocci, Chevalme, Cordier, Savoie, Biot, Delabit, Finck, Cébron, Michaud, Sourbet ; dix secrétaires d'Unions départementales : Bertrand, Forgues, Daudin, Brisset, Mauvais, Guiraud, Sandra, Molard, Vielle, Lefèvre, plus Vivès, Neumeyer, Mathé, Hagnauer, Raynaud, Dadot, Garcia, Dubois, Perrot.

Est-ce que vous acceptez cette composition ?

Les congressistes répondent affirmativement.

Commission des questions diverses, chargée d'examiner les résolutions, etc. : Docq, Eisenring, Briche, Chauffard, Berta, Lenglent (Somme), Peeters, Milan, Delerue, Jaccoud, Bonnet, Fleury, Guiraud (Gironde), Renaud, Demusois, Costes, Brenot, Bostoën.

Est-ce que vous acceptez cette composition ? Oui.

Nous avons reçu des ordres du jour, un de 6.000 chômeurs de Calais qui ont manifesté pour protester contre l'inique retenue de 20 % sur les allocations de chômage pour loyers impayés, et le vote d'urgence de la loi

déclarant les allocations de chômage insaisissables. Ces camarades demandent au congrès de s'associer à leur protestation. Je pense que le congrès s'y associe unanimement. (*Applaudissements.*)

SOUCHAUD. — Il faudrait préparer le vote de la loi.

JOUHAUX. — C'est entendu. L'Union locale des syndicats unifiés de Montargis adresse au congrès son salut fraternel et ses vœux pour consécration définitive de l'unité syndicale.

Les marbriers de la Seine en grève adressent leur salut aux congressistes et demandent solidarité aux syndicats réunis en congrès national. Les congressistes feront bien de s'en souvenir.

Nous avons également reçu un ordre du jour proposé par la Fédération de l'Agriculture et l'U. D. des Pyrénées-Orientales :

Le Congrès national de réunification de la C. G. T. proteste avec indignation contre l'emprisonnement des vendangeurs de Perpignan, scandaleusement condamnés à la suite de la grève des vendanges par une magistrature aux ordres du patronat. Il demande l'annulation des peines prononcées ainsi que l'amnistie pour toutes les condamnations encourues pour la défense des revendications des travailleurs.

Le Comité de vigilance des Intellectuels antifascistes nous a adressé la lettre suivante :

Le Comité de Vigilance antifasciste des Intellectuels et des Educateurs adresse le salut fraternel de ses 10.000 membres au Congrès d'unité syndicale. Il exprime sa joie de voir l'unité ouvrière reconstituée et les espoirs qu'il fonde sur cette unification.

L'unité syndicale, c'est la digne réplique des masses populaires aux entreprises des puissances de corruption et d'oppression. C'est, après le 6 Février, la volonté affirmée que toute menace dirigée contre leurs droits et contre les libertés publiques se heurtera au bloc uni des travailleurs. C'est l'espoir proclamé que la classe ouvrière ne se laissera plus détourner désormais de ses objectifs essentiels exprimés dans le programme du Front populaire.

Pour le pain, pour la paix, pour la liberté, pour toutes les luttes ouvrières, le Comité de Vigilance offre à la C. G. T. reconstituée sa collaboration fraternelle.

Signé : Paul RIVER.

(*Applaudissements.*)

Nous aurons maintenant une motion d'ordre, mais n'en jetez plus, parce qu'alors, moi, je ne lirai plus !

Demande au bureau d'empêcher les camarades de stationner ou de se grouper pour leurs courses ; demande le renforcement du service d'ordre.

Ce sera transmis aux camarades organisateurs.

Ici, les syndicats de la région lyonnaise du Bâtiment protestent contre la mauvaise répartition des billets de faveur donnant droit à la représentation théâtrale du Capitole.

Ecoutez, camarades, je mets mon billet à votre disposition ; c'est tout ce que je puis faire.

D'autre part, le camarade Désarménien étant à la clinique, est-ce que je peux, en tant que secrétaire administratif de l'U. D. de l'Adour, le remplacer ? Certainement, puisque notre camarade Désarménien ne peut pas être présent à notre congrès ; et j'en profite pour exprimer à Désarménien nos vœux de prompt rétablissement. (*Applaudissements.*)

Camarades, voici le résultat des votes, qui n'est que provisoire, car en

réalité, la Commission a remis au Bureau un certain nombre de cartes de votes qu'elle n'a pas pu enregistrer parce qu'elles ne portaient pas le nombre des voix. Voici le nom des camarades qui voudront bien faire le nécessaire auprès de la Commission de recensement des votes pour fournir les explications qui leur sont demandées. (Jouhaux donne lecture des noms de tous ces camarades.)

Voici maintenant les résultats provisoires des votes :

Premier vote, pour la structure confédérale : 5.700 voix, 2.628 syndicats ; contre : 2.609 voix, 1.112 syndicats ; abstentions : 141 voix, 51 syndicats. Total : 8.450 voix pour 3.791 syndicats.

Deuxième vote, pour les incompatibilités : 5.508 voix, 2.569 syndicats ; contre : 2.411 voix, 1.031 syndicats ; abstentions : 132 voix, 41 syndicats. Total : 8.051 voix pour 3.641 syndicats.

Troisième vote, pour la Fédération Syndicale Internationale : 5.463 voix, 2.566 syndicats ; contre : 2.513 voix, 1.051 syndicats ; abstentions : 243 voix, 82 syndicats. Total : 8.210 voix pour 3.699 syndicats. (*Applaudissements.*)

Camarades, voici maintenant le Bureau pour demain :

Président : le camarade Crapier, des Cheminots ; assesseurs : Chéreau, d'Ille-et-Vilaine, Saillant, de la Drôme-Ardèche, et Félix, le plus jeune secrétaire des syndicats du Bâtiment, de Dives-Cabourg.

Camarades, nous avons encore 17 orateurs inscrits. Je pense que vous considérez que la liste peut être close ce soir et que, demain matin, la discussion se poursuivra ; comme nous devons, coûte que coûte, arriver à la clôture de nos travaux dans la plus clarté pour la meilleure décision, si au cours de la matinée, il nous apparaissait nécessaire de demander au congrès une répartition des interventions parmi les orateurs inscrits, je crois que le congrès aura la sagesse d'accepter cette proposition, si elle était nécessaire.

Camarades, il faut que nous nous réunissions demain matin à 9 h. 30 précises.

DES DÉLÉGUÉS. — 9 heures !

JOUHAUX. — Oui, je sais ce que c'est, quand on dit 9 heures, on commence à 10 heures. Si nous disons 9 h. 30, nous commencerons à 9 h. 30, quel que soit le nombre des délégués présents. (*Applaudissements.*)

Camarades, il paraît que les billets pour le spectacle, qui étaient destinés à la Fédération des Ports et Docks, n'ont pas trouvé le chemin de leurs destinataires. J'estime que c'est par mégarde que cette méprise s'est produite et je demande que ceux qui ont les billets de la Fédération des Ports et Docks veuillent bien les remettre à leurs destinataires.

LE PRÉSIDENT. — Camarades, la séance est levée.

MERCREDI 4 MARS

Séance du matin

Président. — CRAPIER (Cheminots);

Assesseurs. — CHEREAU (Ille-et-Vilaine), SAILLANT (Drôme-Ardèche) et FELIX (Bâtiment de Dives-Cabourg).

LE PRÉSIDENT. — Camarades, je déclare la cinquième séance du Congrès d'Unité ouverte. La discussion continue sur le Plan et l'Action de la C.G.T. Je vais vous donner connaissance de la liste des orateurs inscrits : Biso, Hénaff, Abdelkader, Dupuy, Gazier, Briche, Delmas, Sancier, Lacoste, Vielle, Delmas, Arriziello, Guibert, Lacaze, Giraud, Jean-Marie, Felce, Jeannin, Delobelle, Piquemal et trois membres du Bureau Confédéral.

Ainsi, camarades, il y a, à l'heure actuelle, vingt-trois orateurs inscrits. Nous allons donner la parole aux orateurs inscrits et le Bureau décidera ensuite des conditions dans lesquelles se déroulera la discussion.

Je donne la parole au camarade Biso; ensuite, au camarade Hénaff.

BISO. — Camarades, je voudrais dire d'abord un mot rapidement sur notre journal *Le Peuple*, dont un camarade délégué est venu en quelque sorte demander la suppression en recommandant la création d'une agence d'Informations sociales qui aurait pour objet de fournir de textes divers tous les journaux d'Unions départementales et plus particulièrement un grand hebdomadaire du syndicalisme.

On a souvent dit dans les Congrès avec raison que la C.G.T. ne peut moins faire, pour sa propagande et pour s'assurer le moyen de produire son opinion indépendante en toutes circonstances, que d'avoir son quotidien à elle.

Cette nécessité de pouvoir dire son mot et de manifester sa volonté par sa presse, n'a jamais été plus impérieuse.

A la diffusion du mensonge quotidien par le trust total de l'Information que représente l'Agence Havas le mouvement syndical n'opposerait pas son effort de vérité quotidien?

Dans le chaos économique où nous vivons une mobilisation de l'opinion peut toujours être tentée pour des buts abominables, que je soulignerai mieux tout à l'heure.

C'est au moment où l'Unité réalisée élargit nos moyens et nos besoins de propagande que l'on voudrait supprimer le quotidien du mouvement syndical. C'est insoutenable.

Le Peuple doit vivre en poursuivant les améliorations entreprises par Million. Il doit pouvoir rapidement passer à six pages.

Nous n'apprenons à personne ce qui lui manque encore et qui exige pour être réalisé des moyens matériels accrus. Augmenter l'équipe de rédaction et celle des ouvriers du Livre qui savent tous les moyens des améliorations techniques, en un mot l'extension du *Peuple* dans tous les sens c'est ce que nous recommandons vigoureusement.

L'orientation va me faire une nécessité de prononcer plusieurs fois peut-être le mot Indépendance sans qu'il suscite, je l'espère, auprès de vous, camarades, l'objection que je touche à un sujet dont la discussion est épuisée.

L'indication du sentiment du Syndicat des Correcteurs sur ce point est la justification de notre position sur l'orientation de la C.G.T. réunifiée.

L'indépendance, si nettement définie qu'elle soit dans la structure, ne deviendra dans le mouvement syndical une force réelle que lorsqu'elle le pénétrera comme un courant vital.

Il est vain, pour nous, d'objecter à l'intégrité de la charte d'Amiens que le cours des événements a pu modifier le sens du mouvement syndical.

L'anarcho-syndicalisme qu'on dénonce si facilement aujourd'hui et qui fut celui des fondateurs et des pionniers du syndicalisme, les Pelloutier, les Puget, les Yvetot, les Griffuelhes, nous avait conquis par sa sublimation de la liberté, liberté de conscience, liberté de pensée, liberté absolue de l'individu devant toutes les écoles philosophiques et politiques.

Les affamés d'indépendance trouvèrent là l'asile moral incomparable et la tranchée des combats pour un but qui dépassait les conquêtes matérielles et qui en étaient la raison idéale : une liberté toujours plus grande.

Si je mets l'accent sur la liberté comme si elle pouvait paraître menacée pour chacun de nous, par de là même la structure, au sein du mouvement syndical, c'est parce que non seulement le fascisme et la guerre la menacent tragiquement mais parce que des courants idéologiques nouveaux tendent à substituer l'intérêt des masses à celui de l'individu et font bon marché de la liberté.

Pour le plus grand nombre d'entre nous menacer la liberté, c'est entacher tout le mouvement syndical de faiblesse.

Ce n'est pas ce que nous avons voulu dans notre inlassable poursuite de l'Unité ouvrière.

Nous en attendons un bloc ouvrier compact, unique, que l'indépendance arrache à tous les courants susceptibles de le détourner de sa tâche essentielle, l'affirmation de son caractère de lutte de classe par l'action directe.

Ce n'est pas pour les besoins de la cause que nous basons ici l'orientation de la C.G.T. sur l'indépendance.

Cette position fut toujours la nôtre.

Nous avons toujours été chatouilleux — non à l'égard des personnes — mais sur le principe concernant la participation à des organismes gouvernementaux. Sans méconnaître les raisons d'opportunité qui ont ralenti l'action ouvrière, nous avons toujours condamné les conciliations pouvant nous paraître une collaboration de classer une déformation du mouvement syndical.

Nous avons approuvé le Rassemblement Populaire dans l'action spontanée d'opposer, pour un moment, à la menace d'oppression toutes les forces de démocratie et de liberté. Mais parce que le syndicalisme en a pris l'initiative qu'il le fasse toujours ainsi, avec toute sa force d'attraction, avec son vrai visage, sans adaptation à des intérêts non ouvriers.

Ne nous laissez pas craindre une intégration du mouvement syndical au Front Populaire. L'adhésion a son programme qui, pour traduire les aspirations moyennes de la démocratie rassemblée n'apporte au monde ouvrier que des pauvretés qui le paraîtront plus encore quand seront atteints les buts électoraux.

Quant au Plan de la C.G.T. ex-confédérée, il préjuge les développements de l'action révolutionnaire et cela dans un sens qui — n'étant pas

d'expropriation capitaliste — ne peut être qu'un compromis avec les intérêts que le syndicalisme a pour objet d'abolir.

Nous n'approuverons jamais une intégration du syndicalisme dans l'Etat. Nous pensons qu'en face de quelque Etat que ce soit, où survivrait un salariat, le syndicalisme doit demeurer, car c'est lui qui doit un jour accomplir la fonction de l'Etat pour l'organisation de la production : l'atelier de Proudhon distributeur du travail, du bien-être et de la liberté.

Nous savons que le Plan n'envisage pas l'expropriation capitaliste. Il se donne pour une étape. Nous l'accepterons avec mise au point d'inspiration plus ouvrière.

Mais qu'il ne tende pas à substituer une mystique nouvelle au sens de l'action directe.

Il faut retenir essentiellement du Plan ce qui peut seul donner tout son sens à l'Unité ouvrière : sa partie revendicative, son cahier de revendications immédiates.

Les dernières déclarations ex-confédérales — celles de la Mutualité — ont mis sur ce cahier, il faut le dire, tout l'accent désirable; le camarade délégué Doucet a énuméré très exactement hier ces revendications immédiates : temps réduit de travail, révalorisation du salaire, grands travaux, assurance-chômage, abolition des décrets-lois, etc..., c'est l'action de demain où l'Unité de la classe ouvrière prendra conscience de sa force et la grandira en dégagant toute sa forme, son vrai visage spécifiquement ouvrier — d'indépendance.

L'orientation sur le Plan international appelle l'attention sur les dangers de guerre.

Nous vous avons demandé l'institution à la C.G.T. d'une Commission permanente pour l'étude et l'application des moyens de prévenir la guerre.

La classe ouvrière française représentée à ce Congrès doit à notre avis, prendre une position très nette et très ferme devant les menaces de guerre.

Permettez-moi d'évoquer à ce propos et concernant aussi l'indépendance — tout se tenant — les récentes paroles de notre vieux camarade Yvetot, le bouledogue, qui, ouvrier correcteur, discutait récemment à notre Assemblée Syndicale de notre mandat à ce Congrès.

On sait sa motion d'antimilitarisme au Congrès d'Amiens dont la Charte fut étonnamment renforcée par cette formule d'opposition incessante aux intérêts de la bourgeoisie patriote.

« La guerre, nous a dit Yvetot, est la cause de tout. C'est elle qui a fait les déviations, les divisions et puis la scission du mouvement syndical français.

« Pour retrouver sa force d'avant-guerre le syndicalisme doit redresser les déviations, revenir à l'Indépendance totale et à l'antimilitarisme. »

Vous vous associerez, je pense, à notre salut, à notre vieux camarade Yvetot.

Il s'agit, hélas, de bien autre chose que d'une agitation antimilitariste.

Il s'agit de la guerre dont le spectre se dresse aujourd'hui sur plusieurs points du monde et qu'il faut juguler.

Une grande campagne alarmiste sur le danger allemand a créé une psychose de guerre.

Je veux évoquer surtout une manifestation journalistique récente.

Le grand Romain-Rolland, celui d'*Au-dessus de la mêlée*, a, il y a moins d'un mois, dénoncé le danger allemand comme tourné vers l'U.R.S.S. dont la défaite serait catastrophique pour la France.

Mais 1914 était plus catastrophique encore pour la France puisque l'invasion n'était pas une menace mais un fait.

Romain-Rolland fait aujourd'hui appel à notre raison pour obtenir notre éventuelle adhésion à la guerre.

C'est une pareille « raison » invoquée par d'autres en 1914 qui nous a précipités dans la fournaise.

Allons, nous sommes peut-être nombreux ici à avoir cru à la guerre du Droit et de la Liberté, et à la Der des Ders, pour que nos fils ne revoient jamais plus ça. Moi, je ne me renierai pas, j'en étais.

Mais en 1936, nous ne sommes pas encore fixés sur les responsabilités de la guerre 14-18.

Et on nous propose d'adhérer éventuellement à une guerre dont on croit connaître les causes à l'avance?

Comment, notre grand Romain-Rolland, l'éveilleur de nos consciences en pleine guerre — celui qui, dès 14, ne voulut pas adhérer de son esprit à la monstruosité et qui se tint au-dessus de la mêlée peut-il appuyer un tel alarmisme, quand Félicien Challeye et le Capitaine Boucher, expert aéronautique à la Société des Nations, et d'autres, informés, déclarent qu'avant deux ans la puissance offensive allemande ne sera pas prête et que la coalition sincère de toutes les volontés pacifistes dans ce délai permettrait d'enrayer la guerre.

Ce qu'il y a d'angoissant, d'effrayant, c'est que la foi en la paix, l'idée briandiste qu'une construction pacifique en Europe est possible semble avoir disparu.

Il ne s'agit plus que de politique d'alliances et les surarmements intenses s'ensuivent, tandis que le canon tonne partout.

L'industrie de la guerre n'a jamais été plus florissante en France, en Angleterre, en Allemagne, en Italie, partout...

Les moyens de destructions non seulement à l'égard des combattants mais des enfants et des femmes, des villes et de l'arrière dans chaque pays multiplieront l'honneur en dépassant les pires hécatombes de 14-18.

Il n'y a pas de libertés ouvrières et de liberté tout court qui résisteraient à l'abêtissement militaire, la fascination totale de la guerre.

Nous pensons que la classe ouvrière française doit élever toute sa protestation et marquer qu'elle s'opposera de toutes ses forces à l'accomplissement du crime inexpiable.

Voici la motion que nous vous proposons et que notre camarade Haguenauer vous a signalée en lui apportant tout l'appui du Syndicat des Instituteurs de la Seine.

Le Congrès d'Unité, réuni à Toulouse, proclame l'irréductible opposition de la classe ouvrière organisée à toute guerre.

Considérant que toute guerre est avant tout une défaite du prolétariat puisque, en tout pays, il est appelé à en faire les frais et qu'en premier lieu elle postule son union nécessaire avec la classe bourgeoise.

Considérant également que, par les moyens de destruction mis en action, la guerre moderne ferait retomber l'univers civilisé dans une barbarie telle que pour plusieurs générations toute reconstruction vraiment humaine serait impossible.

Le Congrès déclare :

qu'en aucun cas, pour quelque raison et en vertu de quelque pacte que ce soit, la classe ouvrière ne donnera son adhésion ni matérielle ni morale à la guerre; et qu'enfin elle lui opposera toute sa force par la grève générale.

Je dépose sur la tribune du Congrès cette motion sur la guerre, appuyée par plus de cent signatures de délégués syndicaux. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT — La parole est au camarade Raynaud, pour une motion d'ordre.

RAYNAUD. — Camarades, au nom de l'Union de la Région Parisienne et dans le désir de voir les travaux du Congrès se terminer dans les meilleures conditions, il nous apparaît qu'il sera absolument impossible de continuer la discussion dans le temps imparti s'il est donné la parole aux vingt orateurs inscrits; nous faisons au Congrès la proposition suivante exprimée dans la motion d'ordre dont je vais vous donner lecture :

Le Congrès, soucieux d'examiner tout son ordre du jour dans les délais qui lui sont impartis, invite les camarades, inscrits pour participer au débat général sur l'orientation et l'activité syndicales, à se réunir pour confier à un nombre limité d'entre eux les besoins d'exposer les diverses thèses en présence. (*Applaudissements.*)

Si cette résolution est adoptée, tous ces camarades devront se réunir et, afin que le Congrès ne perde pas de temps, le premier orateur inscrit pourra, pendant ce temps-là, prendre la parole.

LE PRÉSIDENT. — Le Congrès est d'accord? Oui.

Les camarades inscrits voudront donc bien venir ici, derrière la tribune, pour se mettre d'accord.

La parole est au camarade Hénaff.

HÉNAFF (*applaudissements*). — Camarades, je considère que la question maintenant discutée est la plus importante de ce Congrès. La classe ouvrière attend de nos assises un programme qui réponde à ses aspirations immédiates. Elle attend avec confiance, sachant bien que quoiqu'il existe encore des désaccords entre nous sur certains points, nous saurons nous mettre d'accord sur un programme qui, demain, permettra le rassemblement, non seulement de nos forces syndicalement organisées, mais, autour de nos forces syndicalement organisées, la majorité de la classe ouvrière pour faire aboutir ce programme.

Il y a deux propositions. Tout d'abord l'acceptation par le Congrès du Plan; ensuite, le Programme du Front Populaire, renforcé et complété par les revendications immédiates contenues dans le Plan.

Je veux, camarades, donner mon opinion sur le Plan. A mon avis, je le vois irréalisable en régime capitaliste. Je suis en désaccord avec l'idée générale qui a été à la base de sa construction, car il maintient la pratique de la collaboration des classes. Nous ne voulons pas, et je ne veux pas personnellement que le Plan amène le mouvement syndical à rechercher avec la bourgeoisie le moyen de prolonger son existence. (*Applaudissements.*)

Nous sommes pour des nationalisations, mais encore faudrait-il ici préciser dans quelles conditions se réaliseront ces nationalisations. Jusqu'alors, si je m'en rapporte aux documents qui vous ont été soumis, je vois dans le Plan de la C.G.T., le paragraphe ayant trait aux conditions d'acquisition dans lequel on déclare qu'il ne s'agit pas d'une expropriation dans le sens révolutionnaire du terme, et l'on ajoute que l'on admet une indemnisation limitée dans son taux et limitée dans son temps. On ajoute, au bas de cette même page : « On pourra choisir entre des allocations viagères, non transmissibles, ou des obligations amortissables portant intérêt fixe pendant une période déterminée. »

Nous sommes contre cette nationalisation avec indemnisation aux capitalistes, parce que, qu'est-ce que vous voulez, nous sommes inspirés de ce

souci dominant pour nous d'accentuer le combat pour frapper toujours plus durement les privilèges des capitalistes; parce que nous pensons qu'indemniser les capitalistes, ce n'est pas les priver de leurs moyens d'exploitation, mais leur permettre, avec nos sous, de continuer à exploiter la classe ouvrière. (*Applaudissements.*)

« Toutefois, camarades, je pense que, au cas de nationalisation, par exemple des chemins de fer, je pense qu'il serait bien, que le mouvement syndical serait bien inspiré de réclamer que certaines dispositions soient prises afin que les petits porteurs ne soient pas touchés. Là encore, il ne s'agit, bien entendu, pour nous que de frapper les gros et d'épargner évidemment les petits qui ont pu avoir quelques actions.

Mais, camarades, depuis le début de la discussion sur ce Plan, je n'ai pas entendu ici des camarades intervenir, ou peu, et préciser comment le mouvement syndical devrait travailler pour faire entrer dans la vie ce Plan. J'ai dit tout à l'heure que ce Plan était inspiré de la pratique de la collaboration des classes. Je voudrais réveiller quelques questions conversées jusqu'alors dans tous les Congrès confédéraux, par exemple l'arbitrage obligatoire. On a peu parlé de cela jusqu'alors dans ce Congrès et, à mon avis, si on développe un Plan, il faut aussi déterminer la tactique, la stratégie à laquelle les uns et les autres nous allons œuvrer pour faire aboutir ce Plan. Or, sur ce point bien particulier de l'arbitrage obligatoire, quels sont les arguments, les arguments employés jusqu'alors par certains de nos camarades dans le mouvement syndical? Ils disent : l'État peut et doit intervenir. Je pense que ces camarades partent d'une conception fautive du rôle de l'État capitaliste. Penser que l'État peut intervenir dans une grève d'une façon impartiale, penser qu'il peut être juste, cet État, qu'il peut intervenir dans la grève avec l'esprit d'équité qui convient, c'est là à mon avis commettre l'erreur la plus grossière et c'est là oublier que l'État capitaliste n'est autre chose que l'expression d'une classe au pouvoir. (*Applaudissements.*) Par conséquent, cette classe, cet État, expression de la classe capitaliste au pouvoir, ne peut, dans le cas précis d'un conflit, intervenir non contre les intérêts des travailleurs en grève, mais essayer de louvoyer pour tromper et, cela, au détriment des ouvriers en grève. Par conséquent, camarades, je me déclare absolument contre l'arbitrage obligatoire.

Et puis, il y a les méthodes de lutte. Jusqu'alors — je suis jeune militant, c'est vrai — mais j'ai eu l'occasion de participer à différentes grandes grèves, et je sais comment, dans ces grèves, nous sommes parvenus, grâce à un élargissement de l'action syndicale, à réaliser les conditions favorables à la victoire des ouvriers en bataille. Il y a aussi, ici, à mon avis, deux conceptions : la première, celle défendue par nos camarades ex-confédérés et qui veut que la grève soit préparée uniquement par le Syndicat et ses organismes réguliers. Nous sommes, nous, pour que la grève soit préparée, soit examinée par le mouvement syndical et ses organismes réguliers, mais nous pensons, tant dans la préparation de la grève que dans la grève elle-même, qu'une des conditions pour réaliser la victoire, c'est précisément d'élargir et la préparation de la grève à tous les ouvriers de l'entreprise, de l'usine ou de la corporation et c'est encore de l'élargir, non seulement à ces catégories professionnelles, mais de gagner la sympathie des couches de la population laborieuse qui sont autour des ouvriers de cette usine. (*Applaudissements.*) C'est là, mes camarades, un problème tactique qu'on ne peut sous-estimer, et les grandes grèves au cours desquelles j'ai eu l'honneur de pouvoir participer me permettent aujourd'hui de dire que, par exemple, à Saint-Chamond, que, par exemple, dans d'autres grandes grèves — je ne veux

pas les citer toutes — nous avons pu, grâce à cet effort, réaliser autour de la grève, autour des populations laborieuses, dans la préparation de la grève, rappeler la misère existante dans les foyers ouvriers, comparer le budget de la famille ouvrière avec les bénéfices formidables, scandaleux réalisés par les patrons sur le dos de tous les ouvriers de cette corporation, de cette usine; travailler ainsi à amener, pendant la préparation du mouvement, toutes les petites gens, tous les besogneux autour des ouvriers qui préparent leur grève et tuer dans l'esprit de beaucoup de travailleurs qui sont encore influencés par la presse bourgeoise, l'idée que les ouvriers font grève parce qu'ils sont commandés par des professionnels de la grève, absolument, ces questions doivent être examinées et je pense, camarades, que par conséquent, il faudra s'étendre quelque peu, dans la Commission du programme, ou tout au moins dans les travaux de notre C.G.T. à tous les échelons, examiner la tactique des grèves, examiner également ce que nous ferons, ce que nous devons faire. Je dis cela parce qu'au Congrès de l'Union des Syndicats de la Région Parisienne, lorsque, à la tribune, j'ai apporté cette opinion que nous devons, dans le cas d'une grève revendicative, travailler pour gagner à l'action, pour soutenir les grévistes, les petits commerçants, les artisans et les autres, j'ai vu pas mal de camarades qui se sont dressés contre cette opinion. Je persiste à penser, à croire que c'est là une tactique que nous devons absolument poursuivre dans notre mouvement si nous voulons donner aux travailleurs la garantie, le maximum de garanties pour le succès de leurs batailles revendicatives...

Enfin, camarades, qu'est-ce qui peut permettre ce rassemblement pour la défense de nos revendications immédiates? A mon avis, le Rassemblement Populaire peut, dans une certaine partie, nous aider à réaliser ce Rassemblement, à réaliser l'action, à préparer l'action dans de meilleures conditions. Examinons ce Programme du Front Populaire. Qu'est-ce qu'il y a dedans? Mais, il y a en force certaines idées contenues dans le Plan. Et je veux rappeler ici, lorsque le Rassemblement Populaire s'est constitué, il y avait certes des hommes qui entendaient réaliser dans ce Rassemblement du Front Populaire les conditions favorables pour la préparation de la campagne électorale de 1936, c'est bien vrai cela, mais, camarades, nos militants syndicaux, nos dirigeants, nos camarades sont intervenus là-dedans et ils ont donné la note; ils ont insisté pour que, dans ce Programme du Rassemblement Populaire, — ils ont d'abord assez insisté pour qu'il y ait un programme — et puis, quand il y a eu le programme, ils ont beaucoup insisté pour qu'il y soit contenu les revendications essentielles de la classe ouvrière que nous avons chez nous, dans nos Syndicats. Et alors, ceci m'amène à dire que ce programme renforcé par nos revendications immédiates, il peut être considéré comme étant la synthèse, comme rassemblant ce qu'il y avait avant dans le programme de la C.G.T.U. et aussi dans le Plan de la C.G.T.

Les arguments employés par les camarades qui s'opposent à notre proposition ne m'ont pas encore convaincu; ils disent : c'est un programme électoral. Pourtant, mes camarades, si nous traduisons les trois mots d'ordre dans la vie, les trois mots d'ordre qui sont dans ce Programme du Rassemblement Populaire, on y voit : Lutte pour le pain. Qu'est-ce que cela suppose, la lutte pour le pain, sinon l'action pour barrer la route à l'offensive patronale, sinon la revalorisation des salaires par leur augmentation, par une action permanente de notre mouvement syndical et de tout ce Rassemblement Populaire contre la vie chère? Je me souviens des répercussions qu'ont eues à une certaine période les campagnes menées par notre mouvement syndical contre la vie chère et je verrais bien, mes camarades, que

nous mettions au pied du mur ces gens qui sont avec nous dans le Front Populaire, à savoir s'ils veulent ou non travailler pour faire entrer dans la vie ce mot d'ordre : la lutte pour le pain. (*Applaudissements.*)

Action permanente pour la lutte contre le chômage, les Plans de travaux? C'est bien, mais je crois qu'il faudra sortir de ces Plans pour rentrer dans l'action, sinon ils resteront encore lettre morte. On a fait de beaux Plans, c'est vrai; on s'est réunis en Congrès, c'est vrai, et jusqu'à présent, je constate que, peut-être dans un an, si nous continuons comme nous avons fait l'année passée, il y a eu un beau Plan, mais on n'a rien fait pour faire aboutir ce premier Plan. Il faut donc agir pour du travail, parce que c'est là, à mon avis, le meilleur moyen de défendre les chômeurs. Les chômeurs veulent du travail et c'est pourquoi nous devons absolument lutter pour l'ouverture de grands travaux; mais, tout de suite, les chômeurs ont faim, tout de suite, les chômeurs ont froid, mais tout de suite, il y a des enfants de chômeurs qui ne vont pas à l'école parce que leurs mères, leurs pères ne peuvent leur acheter de galoches ou de tabliers. (*Applaudissements.*) Tout de suite, il y a la misère dans les foyers d'un grand nombre de chômeurs, parce que le chef de famille n'est pas inscrit au chômage ou parce qu'il a été radié. Par conséquent, tout de suite, le mouvement syndical se doit de mener l'action pour le fonds national de chômage. Il se doit de mener l'action pour l'inscription de tous, il se doit de mener l'action pour que cessent les radiations massives; il se doit, notre mouvement syndical, de lutter pour qu'on donne des secours extraordinaires aux chômeurs, à leurs enfants surtout; il se doit, notre mouvement syndical de saluer — je ne veux pas m'occuper de l'étiquette politique de cette municipalité, mais c'est à son honneur ce qu'elle a fait — c'est à Ivry où nos camarades ont su imposer la taxe sur les locaux à usage industriel, à tous les patrons, qui leur permet aujourd'hui de distribuer tous les matins des quantités formidables de lait à tous les enfants de chômeurs dans cette cité. (*Applaudissements.*) Lutter, par conséquent, pour les revendications immédiates et futures et aussi pour donner du pain aux chômeurs.

Lutte pour la liberté, qu'est-ce que cela suppose, camarades? Pour nous, faire respecter le droit syndical, oui; on l'a dit, le droit syndical est systématiquement violé, le camarade Chambelland avait raison de dire à cette tribune que dans tous les grands bagnes industriels, il était impossible de se faire connaître, sinon on risquait la porte. C'est vrai que chez Citroën, chez Renault, dans les usines de produits chimiques et même dans le Bâtiment, on ne peut plus dire qu'on est syndiqué, on n'a pas le droit d'être syndiqué sans immédiatement être chassé de l'entreprise, parce que pourtant on est des travailleurs conscients et l'on entend défendre ses conditions d'existence; est-ce un crime? Non. Je ne veux pas m'étendre sur cette question, mais il y a une loi; peut-être le mouvement syndical pourrait-il, pour faire respecter cette loi, mener une grande campagne, et, là encore, demander à tous ces gens qui sont dans le Front Populaire, non pas de se contenter de faire des discours aux tribunes, mais d'agir dans le sens de la défense immédiate de l'intérêt de nos camarades du mouvement syndical. Je l'ai dit dans un meeting, à Soissons, où les orateurs du Front Populaire semblaient oublier le mouvement syndical, ils semblaient volontairement le mettre à gauche; je leur ai dit : « Mais qu'est-ce que vous êtes, est-ce que vous pensez que votre mouvement de Front Populaire sera quelque chose qui permettra de barrer la route au fascisme si vous n'aviez pas le mouvement syndical? Non, il ne fera rien; vos organisations politiques, s'il n'y avait pas les organisations syndicales avec leurs centaines de milliers d'adhérents apportant l'élément moteur et le plus combattif de la classe ouvrière

pour barrer la route au fascisme, ne pourraient rien. » (*Applaudissements.*) Par conséquent, puisque vous êtes d'accord pour constater cela, alors agissez pour défendre les intérêts immédiats de ces masses qui sont dans nos Syndicats révolutionnaires.

Et puis, camarades, lutte pour la paix. Oui, nous sommes pour la lutte en faveur de la paix; nous nous affirmons, et nous voulons que le mouvement syndical s'affirme contre la guerre; nous voulons tout faire pour empêcher la guerre, et quand on dit « tout faire », cela suppose mener contre notre propre impérialisme le combat qui convient, ne pas mener la lutte contre les marchands de canons seulement aux tribunes, mais organiser l'action pratique contre ceux-ci en défendant les conditions de travail et d'existence des ouvriers qu'ils exploitent, en obtenant que l'on prenne des mesures pour juguler ces marchands de canons, en obtenant que notre mouvement syndical soit entendu partout où il le faut pour empêcher les impérialismes de préparer une guerre, de laquelle nous serions encore une fois les victimes. Oui, nous devons soutenir toutes les initiatives tendant au maintien de la paix dans le monde, ou une partie de cela est contenu dans le Programme du Front Populaire. J'ai entendu, sur cette question de la guerre, le camarade Mathé à cette tribune; je dois avouer que sa conclusion m'a quelque peu effrayé. Le camarade Mathé a dit : « Plutôt la servitude que la guerre, car de la servitude on en revient, mais de la guerre on n'en revient pas. » Je crois, moi, qu'il ne faut pas opposer servitude à guerre, parce que j'ai remarqué que partout où le fascisme est au pouvoir, il impose par sa répression, il impose par les coups qu'il a portés aux organisations de classe ou aux organisations de la classe ouvrière, la servitude, et malgré la servitude, il y a la guerre en Ethiopie, déclenchée par le fascisme italien. (*Applaudissements.*)

Je dis donc qu'il ne s'agit pas de les opposer, mais qu'il convient de lutter contre les deux. Et puis, mes camarades, je crois d'ailleurs que l'esprit de notre camarade Mathé rappelle, ou doit rappeler aux délégués à ce Congrès, ce qui s'est passé en Allemagne. Je pense, moi, que cette politique de moindre mal n'est pas tellement étrangère à l'avènement du fascisme en Allemagne et que, par conséquent, nous ne devons pas faire le choix, mais qu'il convient au contraire de réaliser le rassemblement de toutes les forces contre la guerre et de briser encore une fois avec cette politique de moindre mal que les uns et les autres, nous avons tous condamnée.

Oui, on a aussi parlé de la révolution syndicale qui, par voie de conséquence, doit normalement conduire à la république syndicale. Qu'est-ce que cela veut dire, camarades, sinon que le mouvement syndical doit se substituer aux partis politiques? Car peut-on oublier que le mouvement syndical ne rassemble qu'une minorité du peuple travailleur de France; il n'y a pas que le prolétariat, il y a les petits paysans, il y a les artisans, il y a les commerçants, il y a les classes moyennes en général; il y a ces couches du peuple travailleur de notre pays qui, qu'on le veuille ou non, sont influencées par des partis politiques différents et nous, nous défendons cette conception que le mouvement syndical ne pourra participer, ne pourra préparer les conditions favorables à la libération du monde du travail, à la révolution, que dans la mesure où il saura s'allier ces classes moyennes, ces petits commerçants, ces artisans et ces paysans. (*Applaudissements.*) J'ai voulu rappeler cette chose parce que, à mon avis, on ne peut pas — je ne pourrais pas, quant à moi — accepter comme cela des théories que je n'ai pas encore comprises, dans notre lutte contre la guerre. Des camarades sont encore intervenus à cette tribune et ils ont dit, et j'ai répété, que nous devons tout faire pour empêcher la guerre. Mais si, malgré nos efforts,

mes camarades, nous ne parvenions pas à empêcher notre bourgeoisie d'entraîner le peuple de France à la guerre, qu'est-ce qu'on fera? Des camarades, ici, on dit : « On fera la grève générale. » C'est bien, la grève générale, il faudra la faire, mais cela doit être complété par autre chose, cela à mon avis doit être complété par ceci : Au cas où nous ne parviendrions pas, même par la grève générale, à empêcher la guerre, nous devrions prendre nettement position, ne pas nous retirer sur l'Aventin, mais profiter du moment pour nous saisir des armes et transformer cette guerre impérialiste en guerre civile libératrice. (*Applaudissements.*) Oui, je dis cela, parce que j'étais tout gosse avant la guerre de 1914-1918, j'allais avec mon père dans les Assemblées générales des terrassiers à la Bourse du Travail de Paris et j'ai beaucoup entendu parler de la grève générale révolutionnaire, mais hélas! il ne s'agit pas de revenir sur le passé — la grève générale n'a pas été, la guerre a été et nous ne sommes pas parvenus à profiter des armes que nous avions entre les mains pour écraser le mouvement capitaliste et la guerre. (*Applaudissements.*)

Et puis, on a parlé aussi de guerre, ici, on essaie de faire du sentiment : Il ne faut pas opposer canons à canons, fusils à fusils. Mais dites-moi un peu, est-ce que vous ne pensez pas qu'un jour, peut-être les éléments composant les ligues fascistes, nous l'imposeront la guerre civile? Est-ce que vous ne pensez pas qu'alors, il faudra répondre aux fusils par des fusils? Est-ce que vous ne pensez pas qu'alors, il faudra que notre mouvement syndical examine la possibilité, non pas de faire la grève générale, mais encore, dans une certaine mesure, d'obtenir que les métallurgistes, à l'exemple des combattants des Asturies, restent dans leurs usines et travaillent à la fabrication des armes? (*Applaudissements.*) L'expérience internationale, les enseignements que nous devons tirer des différents combats de la classe ouvrière pour sa libération doivent nous servir absolument pour l'avenir.

Camarades, j'en terminerai en précisant à nouveau ma position. Je suis hostile à tout Plan tendant à rénover le système capitaliste; je suis pour que cesse la pratique de la collaboration des classes; je suis pour que ce Congrès, reprenant nos forces, rassemblant nos forces, organise l'action le plus rapidement possible — et c'est possible — sur la base de mots d'ordre précis, sur la base de ces revendications précises, élargies à celles contenues dans le Programme du Rassemblement Populaire; je suis pour qu'à la faveur de tous les événements qui ne vont cesser de se développer dans ce pays, nous travaillions au rassemblement de tout le peuple travailleur, de toutes les classes moyennes, des petits paysans et artisans, pour enfin rendre possible la victoire en faveur de nos revendications. Je résume, par conséquent que, chemin faisant, si nous savons arracher ces revendications — et il y a beaucoup de travail pour les arracher, vous savez, camarades, que pour arracher les conventions collectives, avec les salaires que nous désirons; il y a beaucoup de travail à faire pour arracher le respect du droit syndical; il y a beaucoup à faire pour lutter efficacement contre la crise; il y a beaucoup à faire pour lutter contre la guerre en voie de préparation. Si nous savons réaliser tout cela de suite, je suis persuadé que, chemin faisant, nous saurons élever les prétentions du prolétariat, organisé syndicalement, à la hauteur de ses possibilités de lutte et de victoire et qu'ainsi, nous aurons tous ensemble œuvré utilement dans le sens de la défense des revendications de tout le prolétariat. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — Camarades, j'ai le plaisir de vous annoncer que les orateurs se sont mis d'accord et que prendront seulement la parole six orateurs; trois camarades du Bureau prendront ensuite la parole.

Je donne la parole au camarade Abdelkader pour une déclaration.

ABDELKADER (*applaudissements*). — Camarades, il est regrettable de constater que tous les orateurs qui m'ont devancé ont, tour à tour, défendu la cause des ouvriers de pays voisins en citant les ouvriers allemands, les ouvriers d'Autriche, d'Italie, d'Espagne, du Japon, etc., alors que, à quelques heures de Marseille seulement, il est un pays dont les ouvriers sont entièrement livrés aux méthodes abjectes d'exploitation, de division et d'asservissement ignobles.

Camarades, là-bas, dans ce pays où règne la plus effroyable des misères, où l'ouvrier en majorité et le fellah — qui veut dire petit paysan — en particulier, fait de 14 heures à 15 heures de travail par jour et avec un salaire de trois à cinq francs, cela, camarades, vous le concevez très bien qu'il est impossible de faire vivre et de procurer seulement le bout de pain quotidien aux femmes et enfants de ces malheureux. Actuellement, là-bas, on assiste indifférent aux cris de lamentation et de pleurs poussés par tout un peuple de plusieurs millions, alors qu'autour d'eux s'édifient de vrais châteaux luxueux pour les capitalistes indigènes et européens. Que l'on prenne garde, camarades, l'ouvrier indigène non organisé, affamé et non secouru, deviendra un danger, c'est-à-dire qu'il servira d'arme à notre ennemi commun pour de minimes concessions. Un fait typique vient de se passer pour confirmer malheureusement mes dires, je demande à la C.G.T. de l'enregistrer. Au moment des grèves de Marseille le capitalisme sachant toujours utiliser ses moyens pour briser nos mouvements embarqua de toute urgence des ouvriers indigènes d'Algérie pour s'en servir comme briseurs de grève.

Camarades, si on n'y prend pas garde, demain cela sera en se servant de ces miséreux inorganisés pour mener par la violence le triomphe de sa dictature fasciste.

Je conclus et je demande que le Congrès oriente son action de travail sur ce terrain particulier en organisant les masses des travailleurs indigènes sous le drapeau syndicaliste et en demandant les droits d'égalité de tous les travailleurs sans distinction de race, à travail égal, salaire égal.

Vive la C.G.T. unifiée pour la défense des travailleurs et de leurs frères les indigènes. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Jeannin, du Doubs, et ensuite, au camarade Giraud, des Contributions Indirectes.

JEANNIN. — Camarades, s'il est vrai que nous n'avons plus, aujourd'hui, à nous prononcer sur l'indépendance de notre mouvement, le débat qui se poursuit ce matin va cependant nous permettre de démontrer, et d'une façon précise, de quelle façon nous entendons faire respecter cette indépendance de notre mouvement syndical. En effet, puisque nous avons à faire un choix, il faut tout de même que nous nous rendions compte, les uns et les autres, de ce que sera la décision qui va intervenir. Cette décision, le vote que nous allons émettre au début de la reconstitution de la vieille C.G.T., marquera la volonté, pour la C.G.T. de penser et de vivre pour elle-même; il marquera et il démontrera sa volonté de se déterminer, d'agir par sa propre volonté et par ses propres moyens et également pour les buts qu'elle s'est assignés elle-même en raison des principes qui sont à la base de sa constitution, et en raison également de la composition sociale de ses organisations.

Le Front Populaire, c'est l'entente cordiale, c'est le coude à coude dans la bagarre; mais c'est également le coude à coude sans vouloir connaître celui qui est à côté de soi dans la bagarre, sans vouloir connaître exactement

quelle est sa pensée, sans vouloir connaître sa moralité et en voulant ignorer quels sont les buts qu'il prétendra atteindre lorsque la bagarre elle-même sera terminée. Le Front Populaire, c'est une coalition dressée en face d'une autre et c'est la tactique électorale opposée à une autre tactique électorale. Le Programme du Front Populaire, c'est le programme de circonstance, le programme dans lequel chacun, sans doute, peut retrouver une partie de lui-même, le programme qui peut donner satisfaction partielle à tout le monde, mais qui risque d'apporter des désillusions à l'ensemble de ceux qui font partie de ce Front Populaire.

Le Plan de la C.G.T., c'est le syndicalisme en bataille, c'est la lutte sur le terrain économique, c'est-à-dire sur le terrain qui lui est propre; ce sont les masses ouvrières s'opposant aux puissances économiques et financières dont l'action déborde de plus en plus le cadre économique lui-même pour s'étendre sur le terrain politique, et des forces économiques qui de plus en plus mettent en péril la démocratie et les institutions démocratiques elles-mêmes. Le Plan de la C.G.T., c'est le syndicalisme en face de ses responsabilités, c'est le syndicalisme qui ne veut plus se contenter du travail terre à terre et des satisfactions immédiates; c'est le syndicalisme qui fait face à ses responsabilités, c'est le syndicalisme qui n'hésite pas, en raison de sa constitution et des buts qu'il s'est assignés, à prévoir et à déterminer son action pour demain.

Programme du Front Populaire, Plan de la C.G.T., deux choses différentes, mais deux choses que nous n'avons pas le droit d'opposer, parce qu'elles ne s'opposent pas. Programme et Plan doivent se succéder, et, nous allons plus loin, Programme et Plan peuvent et doivent se compléter. La C.G.T., qui a sa place au sein du Front Populaire, en y adhérant, de même que les autres groupements, a fait le serment de défendre ce programme qui constitue un minimum. Et aujourd'hui, où la C.G.T. doit s'affirmer, nous déclarons que le Programme du Front Populaire, nous le défendrons, mais que ceux qui représentent plus particulièrement la tendance politique dans ce mouvement se souviennent bien que nous défendrons le Programme du Front Populaire, surtout parce que si, demain, en raison d'une victoire électorale qui est son but principal, ce programme est porté au pouvoir, alors il constituera pour les vainqueurs, l'obligation de faire respecter et par tous les moyens possibles la démocratie et ses institutions, mais aussi et surtout — nous sommes décidés à le défendre sans réticences — véritable mandat d'aller plus loin, de dépasser les limites assignées. Et cela est si vrai que ceux qui rédigèrent le Plan-Programme du Front Populaire, sentant l'insuffisance de celui-ci, éprouvèrent le besoin de faire cette déclaration : « qu'il devrait rapidement être complété par des mesures et par des réformes plus profondes. »

Cette simple phrase, glissée dans le préambule du Programme du Front Populaire, elle est la démonstration que celui-ci est insuffisant pour résoudre les difficultés avec lesquelles nous sommes aux prises. Mais si elle est la démonstration de cette insuffisance, elle est aussi la démonstration qu'il est nécessaire de prévoir à l'avance les mesures qui feront suite à ce programme, et c'est alors que se place le Plan de la C.G.T., le Plan des travailleurs organisés sur le terrain économique.

Le Programme du Front Populaire, sans doute, demain, va soulever dans ce pays une vague populaire comme peut-être jamais nous n'en avons connu. Mais ce programme qui, pour beaucoup, est synonyme de transformation, de nouveau, quel est celui qui, dans cette salle, pourrait prétendre et oserait venir affirmer à cette tribune que, demain, porté au pouvoir par la volonté populaire, détenant le pouvoir (mais le pouvoir qui ne

peut agir, qui ne peut intervenir que dans le cadre du régime présent, dans le cadre de ses institutions), quel est donc celui qui oserait à cette tribune venir affirmer que le Programme du Front Populaire pourra se réaliser dans le cadre de ce régime, et même simplement apporter les satisfactions immédiates qui sont sa principale préoccupation? Il n'en est pas un qui oserait faire une telle affirmation. Sans doute, on nous l'a déjà dit à cette tribune, et sans doute on y insistera tout à l'heure, on déclarera que le Programme du Front Populaire tend à apporter des satisfactions immédiates et, par là, à créer le courant de confiance en faveur des organisations ouvrières — et c'est par là d'ailleurs qu'il rejoint le Plan. Mais nous disons que ces revendications immédiates, elles n'apportent rien de nouveau aux syndicalistes qui n'ont pas attendu 1936 pour se souvenir qu'il fallait défendre les travailleurs dans la bataille quotidienne qu'ils sont obligés de mener. (*Applaudissements.*) Et puis, nous déclarons également que, pour nous, C.G.T., la défense du pain quotidien, ne saurait nous donner satisfaction, plus particulièrement dans la période présente. La défense du pain quotidien, sans doute, est dans nos attributions, mais nous pensons que la disparition de ceux qui nous disputent ce pain, que la disparition de ceux qui le rationnent, est bien davantage encore, dans la période présente, dans l'ordre de nos préoccupations. Et c'est pourquoi, devant l'insuffisance de ce programme, nous considérons que nous n'avons pas le droit de limiter notre action à des revendications immédiates, irréalisables à l'heure actuelle dans le régime présent. Nous déclarons donc que le Programme du Front Populaire qui s'attache, lui, à défendre le système établi, qui s'attache à rester sur une position exclusivement défensive, ne peut pas nous donner les satisfactions indispensables au moment où le régime, en pleine désagrégation, de lui-même appelle les modifications profondes sans lesquelles il n'est plus de progrès possible.

L'erreur, et l'erreur tragique que nous pourrions commettre, serait de considérer que nous pouvons nous attaquer seulement aux conséquences du mal, et non pas aux causes de celui-ci. Le Programme du Front Populaire, s'attache seulement à apporter un remède aux conséquences du mal. Le Plan de la C.G.T. attaque le mal lui-même et l'attaque dans ses racines. Et c'est pourquoi la C.G.T. doit le conserver. Nous n'admettrions pas que, dans la période présente, le syndicalisme puisse oublier quelles responsabilités il a à encourir. Ah! certainement, nous savons et nous comprenons combien il serait dangereux, au moment où le chômage continue à faire ses ravages, nous savons combien il serait dangereux de laisser se constituer en marge de la classe ouvrière organisée une autre classe qui n'aurait plus les mêmes revendications, et, par là, n'aurait plus les mêmes moyens de défense. Par là le Plan et le Programme ont quelque chose de commun, et c'est pour cela que nous voulons également poursuivre avec insistance la réalisation des améliorations immédiates. Mais le danger apparaît, quand le Programme du Front Populaire, prétend réaliser ces réformes immédiates dans le cadre du régime présent, la vérité c'est qu'il n'a pas l'audace de s'attaquer aux forces économiques qui, dans la période présente, se constituent, se développent au sein même de la démocratie et mettent en péril ses institutions elles-mêmes et empêchent son fonctionnement normal. Il faut aller plus loin, il faut envisager des réformes plus profondes, il faut ne pas hésiter à répondre au désir qui s'affirme de plus en plus dans toutes les couches sociales, car si le Front Populaire peut, demain, entraîner les masses avec la facilité que nous espérons, c'est en raison du désir de renouveau, en raison du désir de neuf qui se manifeste partout. N'hésitons pas à donner les satisfactions indispensables à tous ceux qui, victimes du régime, espèrent de

notre action autre chose que des satisfactions matérielles, mais veulent des réformes qui permettront à la classe ouvrière de s'élever et de devenir le véritable gestionnaire de la société que nous préconisons.

Sans doute, camarades, cette tâche appelle de notre part une action sérieuse, une action puissamment raisonnée, mais nous considérons que le syndicalisme en est arrivé à une période où il n'a plus le droit de se désintéresser de ces problèmes, où il n'a plus le droit d'assister en spectateur aux bouleversements qui se produisent autour de lui. Les leçons du passé, les leçons de l'étranger doivent nous servir d'enseignements; souvenons-nous, les uns et les autres, que partout où les démocraties n'ont pas eu le courage d'apporter les réformes profondes, de faire face aux circonstances, partout elles se sont lamentablement écroulées. Sachons nous souvenir que si le fascisme a pu, dans certains pays, profiter de la misère et du mécontentement qu'il crée, il n'a pu véritablement se développer qu'autant que le recul, qu'autant que les lâchetés des institutions parlementaires en face des forces économiques ont été de plus en plus accentuées. Sachons nous souvenir, également, que le fascisme n'a pu attirer à lui qu'autant que les démocraties ont voulu restreindre leur action, limiter celle-ci à des objectifs immédiats répondant davantage au souci de maintenir les institutions existantes plutôt que de s'orienter vers l'ordre nouveau. Et c'est vers l'ordre nouveau que toutes les espérances aujourd'hui s'orientent, et c'est pourquoi nous considérons qu'il faut aller plus loin que des simples revendications. Il faut s'engager vers les réformes de structure, il faut essayer, et le plus rapidement possible, d'apporter à la classe ouvrière, au delà de ces satisfactions matérielles, les satisfactions morales qui lui sont indispensables. Il faut museler les grandes puissances économiques, et, pour les museler, vous êtes obligés de vous orienter vers les nationalisations qui, en même temps qu'elles vous permettront de donner les satisfactions pour lesquelles le prolétariat vient sans doute immédiatement à nous, permettront également de l'élever et de lui permettre sa participation à la gestion qu'il réclame et qu'il veut réaliser rapidement. Il nous apparaît qu'il est indispensable maintenant de sortir...

LE PRÉSIDENT. — Camarades, la séance a commencé à 9 h. 30 passées, elle se termine vers midi. C'est un vrai scandale de voir qu'un certain nombre de délégués n'ont pas la patience d'écouter les orateurs et ne laissent pas ceux qui veulent écouter entendre ce que disent les orateurs. Je demande aux délégués qui sont debout un peu partout dans la salle de bien vouloir s'asseoir, principalement à l'entrée. Je demande au service d'ordre de faire le nécessaire et de faire asseoir les délégués.

JEANNIN. — Nous disions donc que le moment est venu où la démocratie, si elle veut vivre, est obligée de se développer, et, pour se développer, elle est dans l'obligation de sortir de ce terrain exigü où les puissances économiques et financières la relèguent de plus en plus. Sans doute, on le disait hier à cette tribune, nous vivons dans un régime démocratique, tout au moins politiquement. Mais sur le terrain économique, nous en sommes, à l'heure actuelle, même pas encore au régime de la royauté constitutionnelle, mais au régime de la royauté absolue. Il apparaît donc que le moment est venu où il faut nous orienter, ou plus exactement orienter notre mouvement et toute la puissance de celui-ci vers le terrain qui lui est propre, c'est-à-dire le terrain économique et, là, essayer de réaliser cette démocratie économique sans laquelle la démocratie politique n'est qu'un leurre et continuera à être une tromperie. Et réaliser la démocratie économique, cela ne peut s'entendre qu'autant que aurez fait disparaître ces monopoles privés que

sont les grandes industries de base, les industries-clés; cela ne peut s'entendre qu'autant que aurez permis à la classe ouvrière d'accéder à la gestion de ceux-ci, permettant alors de faire disparaître les privilèges d'une minorité. Il ne servirait à rien d'avoir, pendant des mois et des mois, dénoncé le scandale des deux cents familles, il ne servirait à rien d'avoir dénoncé les congrégations économiques, il ne servirait à rien d'avoir dénoncé l'oppression dont est victime la classe ouvrière de ce pays, si on voulait se limiter dans l'action à reprendre, à prélever une parcelle sur les rapines de ces privilèges, de ces monopoles particuliers. Il faut donc aller plus loin, et c'est ce que prévoit le Plan de la C.G.T. Je le disais il y a un instant, le syndicalisme ne peut pas limiter son action à la recherche des satisfactions immédiates; le moment est venu où le système lui-même étant en pleine désagrégation, en raison même de sa constitution, en raison même de son but, notre syndicalisme doit prévoir et doit orienter notre action; et l'action doit s'orienter, non plus vers ces satisfactions de demain, mais vers ces satisfactions à plus longue échéance que sont les nationalisations. C'est à quoi nous vous invitons, nous disons que le Plan de la C.G.T., qui complète le Programme du Front populaire, doit ici recueillir l'unanimité, et nous devons partir avec la volonté, non seulement de le faire nôtre, mais encore, par une propagande hardie à travers tout le pays, en faisant comprendre combien est insuffisant le programme politique qu'on nous présente, d'y rallier tous ceux qui, encore, ne l'ont pas compris, de faire que, demain, le Programme du Front Populaire précède le Plan de la C.G.T., mais que le Plan de la C.G.T. devienne celui du Front Populaire. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Gourdeaux, pour la Commission de Vérification des Mandats. (*Applaudissements.*)

GOURDEAUX. — Camarades, le rapport que vais faire sera certainement moins long que les travaux de la Commission de Vérification des Mandats. Ce qu'il faut dire tout de suite c'est que nous avons eu à peine un mois pour préparer ce Congrès extraordinaire, et au travers de nombreuses difficultés. Tout de suite, je tiens à rendre hommage, et le Congrès sera certainement d'accord avec moi, au travail aride et sévère de tous ceux qui ont apporté leur concours permettant l'établissement de ce rapport qui, dans sa brièveté, représente plusieurs jours de labeur des camarades qui ont accepté le poste de vérificateur des mandats.

Ce que nous apportons représente le maximum de vérité et de justice. Il y avait quelques contestations. Nous avons fait appeler les camarades intéressés, et grâce à cet état d'esprit, à cette atmosphère de confiance, qui se reflète d'ailleurs dans ce Congrès, nous sommes arrivés à pouvoir venir devant vous sans qu'aucune contestation subsiste.

Toutes les Fédérations, toutes les U.D. de la C.G.T. sont représentées dans ce Congrès. Je vais vous donner en détail la liste par Fédérations et le nombre de voix que cela représente. Je m'excuse d'avance de l'aridité de cette lecture.

Fonctionnaires, 552 syndicats, 1.044 voix.

Travailleurs de l'Etat, 151 syndicats, 351 voix.

Livre, 162 syndicats, 312 voix.

Métaux, 155 syndicats, 395 voix.

Tonneau, 12 syndicats, 15 voix.

Dessinateurs, 3 syndicats, 5 voix.

Coiffeurs, 28 syndicats, 40 voix.

Postiers, 284 syndicats, 719 voix.

Alimentation, 153 syndicats, 224 voix.
Tabacs, 35 syndicats, 105 voix.
Spectacle, 49 syndicats, 99 voix.
Produits chimiques, 17 syndicats, 37 voix.
Verriers, 17 syndicats, 22 voix.
Employés, 67 syndicats, 112 voix.
Papier-Carton, 5 syndicats, 8 voix.
Chapellerie, 12 syndicats, 29 voix.
Bijou, 4 syndicats, 9 voix.
Cuir et Peaux, 18 syndicats, 78 voix.
Ports et Docks, 49 syndicats, 145 voix.
Eclairage, 109 syndicats, 262 voix.
Transports, 102 syndicats, 263 voix.
Agriculture, 76 syndicats, 126 voix.
Santé, 70 syndicats, 158 voix.
Feuillardiers, 8 syndicats, 9 voix.
Pharmacie, 18 syndicats, 70 voix.
Céramique, 11 syndicats, 23 voix.
Maritimes, 27 syndicats, 80 voix.
Bois, 26 syndicats, 51 voix.
Enseignement, 149 syndicats, 541 voix.
Cheminots, 618 syndicats, 1.355 voix.
Habillement, 51 syndicats, 76 voix.
Services publics, 125 syndicats, 282 voix.
Sous-Sol, 57 syndicats, 124 voix.
Textile, 105 syndicats, 289 voix.
Bâtiment confédéré, 165 syndicats, 262 voix.
Bâtiment unitaire, 144 syndicats, 246 voix.

Au total, nombre de syndicats représentés au Congrès de notre C.G.T., 3.689 syndicats représentant 7.926 voix et 1.709 délégués dans cette salle. (*Applaudissements.*)

Camardes, j'en ai terminé, l'enseignement que nous avons à tirer, c'est que notre C.G.T. qui, depuis que l'unité s'est réalisée dans le mouvement ouvrier, s'est développée depuis septembre, compte plus d'un million de syndiqués à l'heure actuelle.

Les perspectives que nous devons avoir, les uns et les autres, militants responsables présents ici, c'est de partir, après ce Congrès, dans nos provinces tirer l'enseignement de ces grandes assises, nous plaçant sur le terrain de classe en face de la bourgeoisie et du capitalisme, pour qu'au Congrès prochain de notre C.G.T., deux millions de syndiqués soient représentés. C'est le mot d'ordre que nous devons lancer. (*Applaudissements.*)

CAPOCCI. — J'ai entendu appeler pour la Fédération des Employés 67 syndicats, je ne comprends pas ce chiffre, nous avons envoyé 104 mandats.

VIGNE. — Il est de même pour la Fédération des Mineurs, nous avons 78 syndicats, on en annonce 57.

LE PRÉSIDENT. — Les Fédérations qui auront des observations à présenter voudront bien les faire parvenir par écrit au Bureau.

JOUHAUX. — Je crois que le mieux c'est que, après avoir entériné ce premier résultat de la Commission des Mandats, celle-ci continue à se tenir

à la disposition des secrétaires de Fédérations qui auraient des protestations à faire au sujet du nombre de leurs mandats. Je leur demande d'aller immédiatement à la Commission pour protester et rétablir les faits.

LE PRÉSIDENT. — Après ces explications apportées, je mets le rapport aux voix. Ceux qui en sont partisans sont priés de le manifester en levant la main. (*Adopté à l'unanimité.*)

Pour compléter les indications en ce qui concerne les orateurs inscrits sur la question qui est en discussion, je vais en donner la liste : Giraud, André Delmas, Dupuy, Lacoste, Delobelle, et ensuite nos camarades Belin, Racamond et Jouhaux pour le Bureau.

Je rappelle que les camarades se sont mis d'accord de façon à terminer les travaux le plus rapidement possible, je demande quand même aux orateurs de ne pas être trop long dans leur exposé. Je donne la parole au camarade Giraud, des Indirectes.

GIRAUD. — Camarades, il semble que dans ce Congrès une certaine confusion existe sur la composition et sur les buts du Programme du Front Populaire. Un grand nombre de camarades assimilent notre Rassemblement Populaire à une espèce de cartel électoral. Nos camarades se souviennent, en effet, des expériences de 1924 et 1932, et nous comprenons leur état d'esprit quand ils craignent de voir se renouveler à nouveau ces expériences.

Camarades, pour nous, ce qui constitue en fait le Front Populaire, ce n'est pas le rassemblement de quelques politiciens, ce n'est pas davantage une délégation des gauches à la Chambre, c'est à la base même, dans le pays, le rassemblement autour du prolétariat qui a toujours été, qui reste et restera la seule classe révolutionnaire, des classes intermédiaires qui tiennent à la fois du prolétariat et de la bourgeoisie.

Nous savons que, seul, le prolétariat ne peut pas remplir sa mission historique s'il est isolé. Nous savons que pour faire la révolution, but auquel nous tendons tous, quelles que soient nos divergences de tendances syndicales, il faut que ce prolétariat ait autour de lui, tout au moins, la neutralité bienveillante de ce qu'on a appelé, pendant longtemps, la petite-bourgeoisie et la petite paysannerie. (*Applaudissements.*)

Certains camarades disent : « Le Programme du Rassemblement Populaire n'est pas un programme révolutionnaire. Le programme de la C.G.T. est beaucoup plus révolutionnaire que celui du Rassemblement Populaire. » Camarades, la différence qu'il y a, c'est que le programme du Rassemblement Populaire a réussi à créer dans les masses un élan d'enthousiasme. Il y a actuellement un dynamisme certain dans l'ensemble des masses populaires, et c'est justement le Programme du Rassemblement Populaire qui l'a créé.

Quand on vient nous dire : « Le Programme du Rassemblement Populaire n'est pas suffisamment révolutionnaire », nous demandons ce qu'on préfère, si l'on préfère avoir un plan très bien établi qui ne sera appliqué que dans un nombre très long d'années, ou si, au contraire, on préfère, avec un programme minimum, pouvoir entamer l'action immédiatement. C'est là tout le problème, camarades. Quand on vient nous dire : « Le Programme du Rassemblement Populaire est incomplet », nous le savons, mais nous savons aussi qu'il constituera le premier coup de pioche dans l'édifice capitaliste.

Ce Programme du Rassemblement Populaire porte en lui, dans son

deuxième paragraphe, les revendications économiques, contre le pillage de l'épargne, pour une meilleure organisation du crédit, les ferments mêmes d'un mouvement révolutionnaire.

Il faut se rappeler, camarades, pourquoi a eu lieu le 6 février. Les fascistes ont dit qu'ils avaient fait le 6 février pour lutter contre les voleurs de l'État, en réalité, le véritable prétexte c'était pour empêcher le vote de la carte d'identité fiscale. Or, dans le Programme du Rassemblement Populaire, la création de cette carte d'identité fiscale est envisagée. Il est envisagé aussi de faire de la Banque de France une véritable Banque de France, également la suppression du Conseil des Régents. Croyez-vous que ce ne soient pas là des mesures véritablement révolutionnaires? Croyez-vous que les régents de la Banque de France, qui constituent en quelque sorte la clé de voûte du capitalisme français, se laisseront déposséder de leurs privilèges comme cela? Pensez-vous que c'est par pure philanthropie qu'ils entretiennent des bandes armées? Et pensez-vous que lorsque, sous la pression des masses, un gouvernement issu du Rassemblement Populaire voudra appliquer ce programme, les deux cents familles ne feront pas descendre leurs troupes dans la rue? A ce moment-là, camarades, entre eux et nous, ce sera une question de forces. Mais la bataille que nous livrerons à ce moment-là, nous la livrerons avec plus de garanties parce nous aurons aggloméré autour du prolétariat, dans une attitude tout au moins de neutralité bienveillante, l'ensemble de ceux qui, jusque-là, étaient en partie hostiles au prolétariat.

Camarades, j'ai surtout demandé à intervenir sur une question particulière, celle des jeunes. Il ne faut pas oublier que la crise compte déjà sept années d'existence, et que si les adultes sont profondément touchés par la crise, il y a une catégorie sociale qui est au moins aussi touchée, sinon plus, ce sont nos camarades jeunes. Sept années de crise, camarades, ont amené des ferments de démoralisation. Depuis les sept années de crise, nous voyons dans les écoles la tuberculose qui se propage par suite de la sous-alimentation de nos camarades jeunes. Nous voyons aussi, malheureusement, la prostitution se développer. Nous voyons, ce qu'on n'a jamais vu en France, des mœurs importées d'Amérique, des rapt d'enfants.

Camarades, croyez-vous véritablement qu'il n'est pas nécessaire de prendre des mesures immédiates pour entamer l'édifice capitaliste, pour résorber au maximum possible la crise et pour empêcher l'accentuation de cette démoralisation.

Je pense, camarades, que le problème des jeunes est un problème qui méritera d'être étudié à fond par notre C.G.T. reconstituée. Me basant justement sur ce qui s'est passé dans les différents pays fascistes, je pense qu'il ne faut pas permettre aux fascistes, aux capitalistes de s'emparer de la jeunesse. Vous savez par quels moyens démagogiques Hitler, en Allemagne, a réussi à se constituer une base de masse pour la jeunesse. Je pense qu'il faut se pencher sur les revendications de cette catégorie sociale, et je voudrais que la C.G.T. se penche sur ce problème.

Au mois de décembre 1934, deux Fédérations Sportives du Travail ont fusionné, l'ancienne Fédération Sportive du Travail et l'U.S.S.G.T. A l'heure actuelle, il y a 50.000 membres dans cette Fédération Sportive et Gymnique du Travail. Ce sera le devoir des camarades syndicalistes, ce sera le devoir de la C.G.T. réunifiée d'amener l'ensemble des jeunes sportifs à adhérer à notre Fédération Sportive et Gymnique du Travail, pour les soustraire à l'emprise morale des forces cléricales et de réaction sociale.

Camarades, il faut s'atteler sérieusement à la question des loisirs. Il

faudra que chaque U.D., chaque syndicat prenne l'initiative de créer des sections artistiques, de créer des bibliothèques dans lesquelles voisineront, avec les livres d'éducation sociale, des livres qui intéresseront la jeunesse. A tout prix, camarades, il faut empêcher le fascisme de conquérir la jeunesse; à tout prix, il faut que le prolétariat conquière lui-même cette jeunesse.

Pensez-vous, camarades, quelle serait la situation demain lorsque, nous étant emparé du pouvoir, nous aurions des camarades dont la déficience morale et physique serait telle que nous ne pourrions pas les utiliser immédiatement ?

Avant-hier, mon camarade Piquemal parlait déjà de cette question des jeunes. Il est certain qu'on ne peut pas brutalement dire aux vieux : « Allez-vous-en, faites place aux jeunes », mais il faut tout de même penser au renouvellement des cadres, il faut tout de même préparer ce renouvellement dans les meilleures conditions. Il faut que nos camarades aient véritablement la force physique et la formation morale et sociale nécessaires pour assurer demain la relève des vieilles équipes, des hommes qui se sont usés au travail syndical et au travail de lutte sociale.

Je pense, camarades, qu'il faut à tout prix arriver à donner des débouchés à la jeunesse. Et je parle au nom d'une administration financière, nous nous apercevons dans nos administrations que bien souvent, surtout depuis le recul de la limite d'âge de la retraite, de vieux bonzes se cramponnent, même lorsqu'ils ont droit à la retraite, alors que tant de nos camarades jeunes sont chômeurs avant même d'avoir pu commencer à travailler.

Je pense que le premier travail à faire, c'est d'obtenir, dans toutes les administrations publiques, dans tous les établissements de l'Etat, un abaissement de la limite d'âge et la mise à la retraite automatique à cette limite d'âge pour permettre l'accès à la jeunesse studieuse dans nos établissements et dans les administrations publiques. Camarades, c'est un problème excessivement grave et que nous devons étudier à fond.

J'aurais été content, d'autre part, de voir ici intervenir à cette tribune une camarade femme qui aurait apporté également les revendications de cette catégorie sociale. Nous savons quelles sont les difficultés de la ménagère pour arriver à équilibrer son budget. Je pense que là encore c'est une revendication sur laquelle la C.G.T. réunifiée devra se pencher avec le maximum d'attention possible. J'espère qu'il sortira quelque chose de cette intervention, et que la C.G.T., que les U.D., que les syndicats s'occuperont des questions des loisirs pour la jeunesse, pour soustraire cette jeunesse à l'emprise du fascisme, à l'emprise des forces de réaction sociales et cléricales.

Je pense, camarades, que ce sera demain le travail du Rassemblement Populaire. Nous ne sommes pas évidemment contre le Plan de la C.G.T., mais nous pensons qu'il faut aller rapidement. Le Plan de la C.G.T., parce que la C.G.T. elle-même et seule ne peut pas appliquer son Plan, ne doit pas retenir l'attention immédiate. C'est bien le Plan du Rassemblement Populaire qui doit passer en premier lieu, il faut tout faire pour faire aboutir ce Plan.

Je sais qu'on vient nous dire : « Mais le Rassemblement Populaire est composé de telle façon qu'il est possible qu'il y ait, au dernier moment, des lâchages et des trahisons. » Camarades, je voudrais vous rappeler ce qui vient de se passer en Espagne au lendemain de la consultation électorale, le gouvernement Azana avait promis la libération des prisonniers politiques et l'indépendance de la Catalogne. Puis, il disait : « Nous ferons voter par les Cortès une loi pour accorder l'indépendance de la Catalogne et la libération

des prisonniers. » Les travailleurs espagnols ont dit : « Ce n'est pas demain, c'est tout de suite qu'il faut libérer les prisonniers politiques, ce n'est pas demain, c'est tout de suite qu'il faut accorder l'indépendance à la Catalogne. » Le gouvernement Azana, sur la pression des masses populaires, a dû ne pas attendre la convocation des Cortès et accorder immédiatement la liberté politique aux 30.000 prisonniers politiques et l'indépendance de la Catalogne. (*Applaudissements.*)

Telle devra être notre attitude demain. Dans la mesure où nous aurons un mouvement syndical puissant, qui sera véritablement l'élément moteur du Front Populaire, décidé à obliger ce gouvernement du Front Populaire à faire son travail, nous n'aurons pas à craindre de déceptions. Nous avons déjà une expérience, c'est celle de la grève du 12 février 1934. C'était une grève politique de masse pour barrer la route au fascisme. S'il le faut, camarades, nous referons des grèves politiques de masse pour imposer au gouvernement, issu de la consultation électorale, l'application intégrale du programme du Front Populaire, et cette application intégrale nous ouvrira des perspectives beaucoup plus larges que d'aucuns le croient. Car nous savons que c'est le capitalisme qui crée les crises, qui crée la misère, engendre les dangers de fascisme, et nous savons que le fascisme, c'est la guerre. Par conséquent, nous savons que pour supprimer à la fois, la misère, le fascisme et la guerre, nous devons supprimer le capitalisme.

Camarades, c'est là le but vers lequel nous tendons, en nous ralliant au programme du Rassemblement Populaire. Soyez sans crainte, camarades, si, tous soudés dans une C.G.T. unique, étant véritablement l'élément moteur du Front Populaire, nous savons faire ce que nous avons à faire, nous ne nous en tiendrons pas au programme du Rassemblement Populaire, nous irons plus loin et, à travers les revendications immédiates de la classe ouvrière, c'est vers la révolution sociale que nous irons, vers l'émancipation totale et définitive du prolétariat. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade André Delmas de l'Enseignement. (*Applaudissements.*)

DELMAS. — Camarades, j'apporte ici une nuance de la pensée confédérale, puisque aussi bien dans notre mouvement ouvrier, il n'y a jamais eu d'orthodoxie. Je voudrais, en précisant la position d'un certain nombre de syndicats sur les problèmes difficiles qui sont soumis à notre examen, indiquer tout de suite que je n'entends pas me référer à telle ou telle décision antérieure de la C.G.T. Il y a un bon nombre de syndicalistes dans ce Congrès qui considèrent les motions passées comme des éléments d'information, mais non pas comme des dogmes. En pleine liberté, le Congrès va pouvoir déterminer sa position à la suite de la vaste synthèse que nous essayons de faire en ce moment-ci.

Je sais bien que la Charte d'Amiens a de fidèles et de chauds partisans; je sais aussi qu'elle peut être rajeunie et renouvelée, et qu'on peut en présenter aujourd'hui des interprétations et des adaptations audacieuses. Je ne sais pas, par exemple, si les congressistes de 1906 auraient applaudi avec le même enthousiasme que vous, et salué d'une *Internationale* aussi vibrante l'adaptation que notre camarade Frachon a apportée à cette tribune en ce qui concerne la lutte de classes. Mais je me suis promis d'écarter de ce débat tout ce qui rappelle les textes antérieurs, et de fonder les conclusions que je veux soumettre au Congrès sur l'analyse précise et rapide de la situation présente.

Depuis quelques mois, la situation de notre pays s'est améliorée en ce sens que les dangers qui nous menacent n'apparaissent plus aussi pressants. L'étreinte que le fascisme montant exerçait sur nous semble s'être desserrée. On aurait pu se demander, il y a seulement six mois, si un Congrès comme celui-ci pourrait se tenir dans l'atmosphère où nous le vivons. Les résultats dus au sursaut des masses populaires, le fait que le Rassemblement a permis d'écarter la menace du coup de force fasciste ne sauraient être sous-estimés. Mais rien de durable et de définitif n'est accompli. La liberté reste encore en péril dans ce pays. Il n'est pas au pouvoir des manifestations populaires d'écarter définitivement la menace du fascisme. Le fascisme naît et se perpétue par suite du désordre économique; c'est ce désordre économique, générateur de misère, qui crée dans les classes moyennes et quelquefois dans les rangs du prolétariat lui-même, une aspiration vers l'autorité, l'autorité qui créera l'ordre, l'ordre qui libérera de la misère. Et c'est justement cette misère et aussi ce fait, que dans beaucoup de pays les masses populaires sont tournées vers un sauveur, qui ont créé et développé les menaces de guerre.

Ah! je ne partage pas l'opinion de mon ami Mathé, et je ne crois pas qu'il soit au pouvoir d'un prolétariat quel qu'il soit d'opter entre la servitude et la guerre. (*Applaudissements.*)

Le prolétariat soumis à la servitude se rapproche de la guerre. (*Applaudissements.*) La dictature, qui ne peut résoudre les contradictions économiques du régime capitaliste, pour se maintenir, cherche toujours des diversions. On détourne la colère populaire vers l'ennemi héréditaire, et on cherche à créer l'unanimité dans le pays en surexcitant des nationalismes que l'esprit démocratique réussit tout de même à affaiblir.

En défendant la démocratie et la liberté, nous défendons en même temps la paix. La lutte pour la liberté et la lutte pour la paix sont un même combat qu'aucun syndicaliste ne saurait désertter. (*Applaudissements.*)

Le mal profond est d'ordre économique, je le disais à l'instant. Le libéralisme économique nous conduit à une asphyxie totale. D'ailleurs, je ne sais pas pourquoi on veut à toute force accoler le nom de liberté à un régime économique qui permet à certains d'asservir et d'exploiter les autres. Nous voulons éviter l'étouffement qui menace gravement notre économie. Nous n'obtiendrons pas ce résultat par de petites mesures. Quand j'entends des camarades déclarer que le syndicalisme doit se contenter d'un rôle subalterne et se borner à aligner sur un morceau de papier les revendications de chacune des catégories qui le composent, je me dis que ce programme n'a rien d'actuel.

La véritable doctrine du mouvement ouvrier se trouve aujourd'hui confirmée d'une façon éclatante par les faits. Quand, il y a de nombreuses années, les militants syndicalistes déclaraient que les problèmes essentiels n'étaient pas d'ordre politique, mais d'ordre économique, ils ne pouvaient pas soupçonner combien la réalité de 1936 leur donnerait raison. Tout le monde convient aujourd'hui qu'aucune question capitale ne peut être tranchée par un scrutin, fût-ce un scrutin général. Il n'est pas au pouvoir d'une équipe politique de remédier à la situation misérable du monde des travailleurs en s'appuyant uniquement sur les citoyens. La formule du rassemblement des hommes sur le plan professionnel a fait des progrès partout et aujourd'hui, même dans les milieux qui nous sont les plus hostiles, on nous présente cette formule du groupement sur la base professionnelle comme une solution indispensable.

La doctrine traditionnelle du syndicalisme se trouve donc vérifiée par

Les faits, et c'est pour cela que la Plan de la C.G.T. a pu avoir le retentissement que vous connaissez.

Comment la C.G.T. a-t-elle eu cette ambition d'établir, plus qu'un programme de revendications, mais un tout cohérent qui prenne corps à corps les réalités économiques et qui aboutissent à apporter des solutions en concordance les unes avec les autres?

J'ai participé aux réunions de la Commission administrative de la C.G.T. où l'idée du Plan a été d'abord discutée, puis retenue. Alors que nous avions devant nous les anciens programmes de la C.G.T., il s'est trouvé, un jour, des camarades pour dire : « Les revendications spécifiquement ouvrières que la C.G.T. a toujours portées à son programme ne peuvent être réalisées sans tenir compte des circonstances économiques générales. » Pour prendre un exemple, qui illustrera les initiatives confédérales, je puis dire que nous avons attaché notre attention à la revendication spécifiquement ouvrière de la semaine de quarante heures. A l'examen, nous nous sommes rendus compte que si on ne liait pas cette revendication de la semaine de quarante heures à la situation générale de l'industrie française, si on n'examinait pas les répercussions que l'adoption immédiate de la semaine de quarante heures pouvait avoir sur l'état de la trésorerie et des finances des industries privées, on rendait le problème insoluble.

Toutes les fois que la C.G.T. a produit cette revendication de la semaine de quarante heures, elle a eu soin de préciser qu'elle entendait ne faire supporter aux ouvriers aucun sacrifice pécuniaire de ce fait; que la semaine de quarante heures ne devait entraîner aucune diminution de salaires. Or, dans une période comme celle-ci, il y a de très nombreuses industries qui ne pourraient appliquer cette semaine de quarante heures, faute des liquidités qui leur manquent, si une politique du crédit ne se greffait pas sur la revendication ouvrière. D'où la nationalisation du crédit et la réforme de tout notre système bancaire.

Pour aboutir à la réforme de notre système bancaire, il faut bien prendre corps à corps les grandes congrégations économiques qui dominent de plus en plus ce pays, et envisager la bataille sociale sous son angle le plus large.

Ainsi, partant de la modeste revendication ouvrière, celle que peut formuler un syndicat de vingt membres dans une localité reculée, nous arrivons à mettre en cause toute la politique sociale du pays. Le Plan de la C.G.T. est parti de cette idée. Ceux qui voudraient aujourd'hui écarter la révolution économique indispensable et inévitable pour ramener le syndicalisme ouvrier à émettre des revendications limitées, ne se rendent pas compte de la situation générale. Et si j'avais à invoquer ici certaines autorités extérieures — je pourrais m'en dispenser, mais notre camarade Sémard a voulu dans son discours placer le syndicalisme ouvrier dans sa forme actuelle sous la tutelle de Marx — je puis bien dire qu'il n'est pas un disciple de Karl Marx qui puisse contester ce qu'a de marxiste une partie du Plan de la C.G.T., si l'on songe au programme de nationalisations industrielles, à ce secteur nationalisé de l'économie juxtaposé à un secteur privé.

Il faut bien dire que la concentration industrielle prédite par Marx nous amène à considérer que la révolution économique pourrait se faire d'abord par la nationalisation des industries qu'il est possible de remettre dès maintenant à la collectivité. (*Applaudissements.*)

Voilà pourquoi, sans insister autrement, je puis bien dire que si nous comparons le Plan de la C.G.T. au programme du Rassemblement Populaire — c'est à dessein que l'on a mis « programme » dans ce titre — il est infi-

niment supérieur pour le domaine qui nous préoccupe. Pourtant, je ne suis pas un adversaire du Rassemblement Populaire, mais son programme a été établi dans d'autres conditions, par d'autres hommes et pour d'autres buts.

Le Programme du Rassemblement Populaire est essentiellement une œuvre de circonstances, déterminée par la menace fasciste, destinée à souder, sinon à cimenter, dans une lutte commune qui s'affirmait indispensable, des organisations qui jusque-là avaient combattu en ordre dispersé, quand elles ne s'étaient pas déchirées entre elles. Les préoccupations qui ont guidé les rédacteurs du Programme du Rassemblement Populaire sont surtout d'ordre politique. Le chapitre sur la défense de la liberté, celui qui est relatif à la défense de la paix me donnent à peu près satisfaction. Je considère que nous ne pouvons pas ici émettre une opinion défavorable en ce qui concerne l'amnistie générale, la dissolution des ligues fascistes, la remise à la collectivité des pouvoirs politiques qui, en réalité, lui échappent aujourd'hui. Et nous ne pouvons pas non plus ne pas souscrire à ce programme en ce qui concerne la défense de la paix. Oui, on a raison de dire que nous n'arriverons pas à faire triompher la paix sur des montagnes de canons et de mitrailleuses. Ce n'est pas parce que l'Europe va se hérissier de fils de fer barbelés, et parce que l'exaspération des haines va s'ajouter au délire du surarmement, que la paix régnera en Europe. Nous désirons le désarmement général, et nous voulons aller vers ce but. Nous entendons, par conséquent, que tous les conflits se règlent pacifiquement par la voie des instances internationales. Nous entendons que les peuples et les gouvernements de bonne volonté se donnent la main et fassent la chaîne contre le fléau qui menace. Nous voulons aussi qu'ils arrivent enfin à se pencher sur le problème capital que je retrouve ici, à propos de la défense de la paix, comme on le trouvait à propos de la défense de la liberté, c'est-à-dire qu'ils mettent fin au chaos économique, générateur de toutes nos misères présentes. Le chapitre économique du Programme du Rassemblement Populaire, je l'ai écrit au risque de m'attirer quelques colères d'amis sincères, je dis qu'il est extrêmement faible. On a fait un alignement des forces du Rassemblement Populaire sur l'élément le plus modéré de ce Rassemblement. (*Applaudissements.*) On a mis — ce n'est un secret pour personne — dans ce programme économique ce que pouvaient accepter les éléments modérés du parti radical et radical-socialiste. (*Applaudissements.*) Et c'est pour cela que le Programme du Rassemblement Populaire, s'il peut donner quelque satisfaction dans sa première et sa deuxième parties, conduit à une carence absolue dans le domaine économique.

Si l'on ajoutait au Programme du Rassemblement Populaire les éléments essentiels du Plan de la C.G.T., on ferait une œuvre extrêmement intéressante, et si nous arrivions à obtenir l'adhésion des grandes forces politiques ou intellectuelles du pays au Plan de la C.G.T., nous enregistrerions un très grand progrès.

Le Congrès va certainement confirmer, par un vote qu'il émettra à l'issue de ces travaux, son attachement aux réformes de structure indispensables. Mais je ne crois pas qu'il puisse écarter les principales revendications d'ordre politique, qui sont dans les premières parties du Programme du Rassemblement Populaire.

Dans notre Plan de la C.G.T., il y avait, et il y a encore, une partie insuffisante. C'est celle qui vise les moyens d'action pour promouvoir ce Plan et le faire passer dans la réalité. (*Applaudissements.*)

La réforme constitutionnelle entre dans le Plan de la C.G.T. par la petite porte, et, cependant, une réforme des institutions de notre pays s'aff-

firme indispensable. Il y a ici, on l'a rappelé à la tribune, un certain nombre de militants qui ont vu de près le fonctionnement des institutions parlementaires. Quelqu'un peut-il penser que ces institutions, en leur état actuel, puissent permettre une réforme cohérente, solide et définitive de l'économie? Il n'y a pas un parlementaire, parmi les 600 députés et les 300 sénateurs, qui soit à même, je ne dis pas d'étudier les questions qui sont soumises au Parlement, mais seulement de lire les propositions de loi et les projets qui sont soumis au Parlement. Est-ce que, vraiment, on pourrait trouver un rapporteur spécialisé depuis plusieurs années, qui soit capable de vérifier lui-même les renseignements que lui fournissent les administrations? Il n'y en a pas un. Aussi, lorsqu'il s'agit de grosses questions qui intéressent toute l'économie du pays et qui, par là, se rattachent à la situation et à la gestion financières du pays, tout le monde, vous entendez, se trouve soumis à cette dictature intolérable des inspecteurs des finances, recrutés par l'intermédiaire d'une jésuitière et qui imposent au pays, quoi que vous fassiez, quoi que vous décidiez, les volontés des congrégations économiques. (*Applaudissements.*)

Essayons un instant de prévoir ce qui se passera au lendemain des élections générales d'avril, que pour ma part, je ne considère pas comme négligeables — il n'y a pas 50 délégués de ce Congrès qui se désintéresseront de cette action politique d'avril prochain. Le pays connaîtrait de graves désillusions s'il s'imaginait qu'il aura tout réglé par un scrutin. Les difficultés commenceront au lendemain de ce scrutin. Ces difficultés seront plus graves que celles que nous connaissons aujourd'hui.

Il s'est établi pour l'instant comme une sorte de trêve tacite entre les représentants des diverses forces en présence : je pourrais même dire que les organisations fascistes à caractère militaire participent à cette trêve momentanée. Mais, au lendemain du scrutin, la bataille va recommencer et personne ne pourra plus cacher la gravité de la situation financière du pays. On est modéré aujourd'hui quand on avance qu'en dépit des efforts déflationnistes d'une série de gouvernements, il faut trouver, pour alimenter la Trésorerie d'ici à la fin de l'année, un minimum de 17 milliards. Les échéances de juin sont proches et il faudra décaisser, au bas mot, au lendemain même de la réunion du nouveau parlement, une dizaine de milliards que l'État n'est pas en mesure de trouver s'il ne s'adresse pas aux grandes banques de dépôt. La chute des rentrées fiscales, en dépit des talents de prestidigitateur de M. le Ministre des Finances s'accroît; rien ne peut la dissimuler aux yeux avertis. Le bilan de la politique de déflation est fait et, avant de longs mois, on ne pourra pas espérer un relèvement sensible des rentrées budgétaires.

Je sais bien que M. Marcel Régnier est l'homme qui semble avoir la confiance unanime du pays, puisqu'on le trouve successivement dans les ministères de droite et dans les ministères de gauche (*rires*); mais je vais vous dire où je crois qu'il nous conduit. Le Président du Conseil parlait, il y a quatre ou cinq jours, de « la santé financière relative » du pays. M. Marcel Régnier se félicite de voir qu'il a pu faire face aux échéances immédiates en empruntant trois milliards à l'Angleterre. Si M. Marcel Régnier a emprunté trois milliards à l'Angleterre, c'est parce qu'il était dans l'impossibilité absolue de les trouver en France; c'est parce qu'en France, le gouvernement, même par personnes interposées, même par l'intermédiaire des P.T.T. ou des Chemins de fer, ne trouve plus à emprunter qu'à 6 1/2 et 7 %. L'Angleterre nous prête à 3 %, non pas trois milliards de francs, mais — vous noterez la nuance — quarante millions de livres, ce qui veut

dire qu'elle se réserve le droit de se faire payer les intérêts et le capital en livres, quel que soit l'état de notre monnaie nationale au moment de l'échéance. De sorte que M. Marcel Régnier, qui pourrait bien un jour, au mois de décembre prochain, être appelé à rembourser, non plus 3 milliards, mais 4 milliards ou 4 milliards 1/2, a fait une bien mauvaise opération. Il a fait une opération d'autant plus mauvaise qu'il est en train de se couper — et le gouvernement avec lui — tous les chemins de retraite. M. Paul Raynaud a souligné — dans une conférence récente qui a eu beaucoup de retentissement — la carence de la bourgeoisie française. M. Régnier, ministre des finances, est le type le plus représentatif de cette bourgeoisie incompétente qui nous conduit aux abîmes. Nous allons vers la dévaluation monétaire à chaud, c'est-à-dire que cette dévaluation se fera sans aucun résultat pratique, même immédiat, sans la certitude de pouvoir, en réévaluant les stocks d'or de la Banque de France, faire face, même provisoirement, aux échéances. Il y a longtemps qu'on nous conduit à la dévaluation. Je la considère aujourd'hui, et je le regrette, comme à peu près inévitable. On pourra peut-être la différer, on la retardera dans la mesure où les grandes forces financières consentiront à assurer la vie précaire du gouvernement de demain. Et voilà pourquoi je préférerais tout de suite une libération et une situation nette. Le Front Populaire va donc connaître, pour cette seule raison, des heures délicates. Le fascisme, pendant ce temps, se sera embusqué. On attend, du côté de nos ennemis, la faillite du Front Populaire. On se dit qu'il n'est pas possible que des gens qui ne se sont mis d'accord que sur des termes assez vagues pour faire face à des difficultés électorales et pour assurer le triomphe de leurs partisans ne se déchirent pas le lendemain. On est persuadé que le Front Populaire au pouvoir ne pourra pas s'appuyer longtemps sur la volonté des masses. D'un autre côté, du côté des responsables politiques du Front Populaire, je suis frappé de voir quelle timidité règne. On a peur d'aller trop loin : je n'ai qu'une crainte, c'est qu'on n'aille pas assez loin, c'est qu'on ne porte pas le fer dans l'abcès (*applaudissements*), c'est qu'en réalité, on s'attache tout d'abord à de petites mesures destinées à donner des satisfactions de principe, mais qu'on ne résolve pas le problème économique tant qu'on aura l'enthousiasme des masses derrière soi.

C'est le premier jour qu'il faut prendre le dessus. Il n'y a pas d'exemple de gens au pouvoir et s'abandonnant, si légèrement que ce soit, qui aient pu ensuite redresser le courant. Nous avons un grand exemple à côté de nous. Un homme aux idées généreuses, qu'on ne peut pas taxer d'ambition personnelle, le Président Roosevelt, a fait, aux premières heures de sa présidence, des réformes profondes. Il ne les a pas faites assez profondes et c'est pour cela que son œuvre est aujourd'hui remise en question. Je ne suis pas sûr qu'il y ait parmi les hommes qui sont appelés à recueillir demain des successions difficiles, des gens qui aient la même largeur de vues, la même sûreté d'appréciation, la même volonté calme que le Président Roosevelt.

Il faut régler tout de suite le problème de l'autorité dans ce pays, restituer l'autorité à la collectivité qui en a été frustrée par des années d'abandon. Le problème qui se pose, je le répète sans cesse dans les Congrès, c'est de mettre la banque à la raison; c'est de mettre la presse à la raison (*applaudissements*), c'est d'épurer l'administration et l'armée, c'est de placer aux postes de commandement des hommes sûrs. Le problème qui se pose, c'est de savoir si le Front Populaire, une fois victorieux, osera faire cela, s'il n'ajournera pas ces questions en disant : « Les difficultés de chaque jour

nous suffisent et « nous nous attaquerons plus tard à la base même du problème ».

Où, à l'ouverture de cette discussion, notre camarade Chambelland a dit : « Si le Front Populaire échoue, s'il fait faillite, c'est le fascisme ». Je suis de cet avis; s'il échoue, il n'y aura pas de force — même le syndicalisme — qui soit susceptible de prendre alors l'autorité et l'ascendant sur des masses désarmées qui s'en iront vers des horizons dangereux. On ne fait pas impunément plusieurs faillites. Quand on a vu l'élan admirable de toutes les manifestations populaires, où le rassemblement des éléments qui veulent la justice sociale et la paix s'effectue, on se rend bien compte que cet enthousiasme ne pourra pas renaître après avoir été brutalement éteint. Alors, nous devons dire que la C.G.T. a son rôle à jouer dans cette partie. Ah! l'affaire est délicate. Le souci des responsabilités ne doit pas être écarté; c'est un élément que je retiens; des camarades ont exprimé ce souci à cette tribune. Ils ont dit : « Si le Rassemblement Populaire échoue, nous serons entraînés dans cette faillite ». Même si nous n'y sommes pas, nous serons entraînés dans la faillite (*applaudissements*), nous serons entraînés par le fascisme.

Est-ce que cette grande force aujourd'hui rassemblée ici, force unique dans ce pays, que même les effectifs truqués du Colonel de la Rocque ne peuvent pas concurrencer, va rester immobile à l'écart? Nous sommes la plus grande force du pays, la partie qui se joue est décisive, et vous voudriez que la C.G.T. se croise les bras et attende le résultat de l'expérience? (*Applaudissements.*) Ce n'est pas possible. (*Applaudissements.*) On vous dira : « La C.G.T. est dans le Rassemblement Populaire ». C'est vrai, mais elle n'a été dans ce Rassemblement qu'un des éléments, un sur dix. Elle ne peut pas se contenter d'être aujourd'hui un sur dix. (*Applaudissements.*) Pourquoi? Parce que tous les éléments qui le constituent, à l'exception d'elle, sont des éléments en concurrence les uns avec les autres. (*Très bien.*) Le ciment ne peut être fourni que par la C.G.T. Elle seule est capable d'imposer son arbitrage dans les difficultés qui naîtront et personne, dans ce Rassemblement, ne peut oser se dresser publiquement contre elle.

La C.G.T. est à l'image du Rassemblement Populaire. Il y a chez elle tous les éléments que l'on peut trouver dans ce Rassemblement, tous les éléments actifs, tous les éléments qui adhèrent en toute sincérité. Son rôle dans le Rassemblement Populaire, au lendemain du scrutin d'avril, ce n'est pas, croyez-le, d'aller revendiquer des places, ni au Parlement, ni dans le gouvernement. Mais la C.G.T. peut, au dehors et dans le Comité de Rassemblement dont l'autorité peut s'accroître, être l'élément décisif. Son rôle, c'est de tonifier, d'exalter, de soutenir le Rassemblement Populaire, c'est de faire que ce mouvement réussisse car, je le répète, ce serait un désastre s'il ne réussissait pas. Elle ne peut pas se tenir dans des attitudes de négation ou d'expectative. Une trop lourde responsabilité pèse sur elle. Vous entendez bien que les débats de ce Congrès ont une répercussion hors de nos Assemblées et de nos Organisations; le pays, à l'heure actuelle, est dans une inquiétude que les enthousiasmes factices ne peuvent pas dissimuler. Il attend que la grande force du travail organisé, avec l'autorité de son unanimité que je souhaite pour demain, dise : « Voilà ce qu'il faut faire, voilà le chemin dont il ne faut pas s'écarter sous peine de dangers, de périls mortels. » C'est le sort de la liberté qui va se jouer dans notre pays et dans toute l'Europe occidentale où, jusqu'à présent, elle a résisté aux assauts fascistes. C'est aussi la paix européenne qui est en jeu ».

On a évoqué à cette tribune les dangers que pouvaient courir la liberté

et la paix. Je voudrais ajouter un mot sur ce point. A voir l'inquiétude qui se manifeste dans toutes les sphères internationales, on peut se demander si la vieille Europe n'a pas perdu la tête. Les gouvernements sont sur le point de commettre les pires folies. Ils vivent au jour le jour; des solutions précaires leur sont offertes pour parer au péril immédiat et je suis bien sûr que beaucoup d'hommes d'État qui ont une réputation mondiale se disent au fond d'eux-mêmes : « l'important, c'est de tenir quelques mois ou de tenir quelques semaines. »

Ce n'est pas cela que nous voulons. Nous voulons une politique audacieuse et franche; notre pays peut la faire. Les portes de la guerre ne sont ni ouvertes, ni fermées, elles sont entr'ouvertes. Une action décisive du monde du travail, et même du gouvernement français, peut les clore pour longtemps. Après plus de vingt ans, la vieille terre d'Europe semble avoir soif de nouveau du sang des jeunes hommes. Et vous croyez que devant ces problèmes redoutables et urgents, ce sont des scrupules tenant à l'indépendance jalouse, et non pas organique, du mouvement ouvrier, ce sont les réticences de ceux qui ne veulent pas se compromettre et tiennent à conserver pour l'histoire le visage de gens qui ne se sont pas trompés, qui peuvent nous retenir! Il n'y a que ceux qui n'agissent point qui ne se trompent pas. Nous sommes pour l'action la plus ardente, la plus féconde, la plus rapide. Le monde du travail doit être à la pointe de cet effort. Il doit l'animer, il peut le rendre décisif, et je ne crois pas possible que, dans ce Congrès, un seul d'entre vous se refuse à une action qui a une si profonde signification. (*Applaudissements prolongés.*)

LE PRÉSIDENT. — Nous allons lever la séance et nous la reprendrons à 14 h. 30 précises.

Séance de l'après-midi

LE PRÉSIDENT. — Camarades, asseyez-vous, s'il vous plaît. La sixième séance du Congrès d'Unité est ouverte.

Nous allons vous donner quelques communications. La première, c'est en ce qui concerne nos camarades du Bâtiment; ceux-ci nous ont demandé d'indiquer au Congrès qu'ils avaient tenu un premier Comité National et que, au mois de juin, se tiendrait le Congrès d'Unité et que, en conséquence, à partir de maintenant, comme pour les autres Fédérations, il n'y avait plus qu'une seule Fédération du Bâtiment.

Nous allons vous donner lecture des télégrammes reçus :

Les lock-outés de Saint-Michel luttent diminution des salaires, saluent Congrès d'unité, affirment battre patronat, vive C.G.T. unifiée. Signé : BRAUDEAUX.

Un deuxième télégramme de Chauffailles :

Chauffailles 3 mars, 500 travailleurs soyeux en lutte pour relèvement salaires saluent Congrès C.G.T. unifiée. Signé : Roger DEXTRE.

Nous avons reçu au Bureau une communication des délégués des cheminots d'Oullins demandant aux Syndicats de la C.G.T. d'aider la Maison du Peuple d'Oullins dans les difficultés qu'elle rencontre, en acceptant le placement des timbres à 0 fr. 50 qui leur seront offerts. Le délégué du Syn-

dicat des Cheminots d'Oullins est à la disposition des camarades pour toutes explications utiles concernant cette œuvre essentiellement ouvrière.

Une motion concernant les cheminots du Maroc :

Les Syndicats des Cheminots du Maroc appellent l'attention du Congrès Confédéral sur leur situation et demandent à la C.G.T. son concours, en vue de l'obtention de la reconnaissance légale du droit syndical et de son libre exercice dans le protectorat marocain.

Ils espèrent également tout son appui pour faire appliquer au Maroc les dispositions de la législation sociale, de réglementation et de protection du travail, ainsi que pour la représentation des travailleurs dans les organismes dont la création, comme un Conseil supérieur des chemins de fer, présente le même intérêt que dans la Métropole.

Ils demandent au Congrès de mandater la C.G.T. dans ce but.

Pour les Syndicats des Cheminots de Casablanca, de Rabat, d'Oujda; pour le titulaire, Chaban, empêché, le délégué suppléant : JARRIGION

Camarades, nous allons maintenant continuer la discussion sur le Plan de la C.G.T. et l'action à mener. Nous donnons la parole au camarade Dupuy, des Cheminots du P.O.; ensuite, au camarade Lacoste.

Je demande au service d'ordre d'indiquer aux délégués, à leur entrée dans le Congrès, que la séance est ouverte et qu'ils veuillent bien regagner leur place dans le plus grand silence.

DUPUY. — Camarades, je veux, en abordant cette tribune, indiquer que je tiendrai compte des conseils qui nous ont été formulés hier amicalement par notre camarade Jouhaux et par notre camarade Frachon. En effet, notre camarade Jouhaux a indiqué : Un grand Congrès comme le nôtre, une grande Organisation comme celle que nous construisons actuellement mérite que tous les problèmes posés à ce Congrès, que les problèmes et les buts de la C.G.T. réunifiée soient examinés avec clarté, avec précision, avec netteté.

Notre camarade Frachon a aussi ajouté : « Il n'est pas possible qu'un tel Congrès ne puisse pas aussi, dans une période comme celle que nous traversons actuellement, se pencher plus encore, si possible, sur les revendications les plus immédiates de la classe ouvrière, sur ses besoins, sur ses aspirations et aussi sur ses espoirs. »

Et, camarades, c'est dans cet esprit que je veux ici faire ma courte et brève intervention à ce Congrès. Oui, camarades, nous devons déterminer dans ce Congrès ce que doit être l'action de la C.G.T. en face de l'offensive du capital et du fascisme. Et quand nous examinons ainsi où nous en sommes, nous ne pouvons pas oublier un seul instant quelle est maintenant la situation de la classe ouvrière et paysanne. Et, camarades, lorsqu'on vient de vivre l'attaque forcenée atteignant le niveau de vie des ouvriers, diminuant leurs salaires, aggravant leurs conditions de travail, apportant la misère, apportant également le chômage, alors, camarades, un tel Congrès ne peut pas examiner comment apporter immédiatement un soulagement déjà à cette misère grandissante des masses dans notre pays; et, camarades, on ne peut pas non plus déterminer l'action économique et sociale de notre C.G.T. sans indiquer par quoi elle est représentée, de quoi elle est faite, cette action sociale, cette action économique, cette action de défense des revendications de la classe ouvrière. Cette action de la C.G.T., elle est faite des luttes incessantes de la classe ouvrière, de sa bataille quotidienne pour ses revendications, pour l'amélioration de son sort. Voilà de quoi est faite l'action de la C.G.T. et c'est pourquoi je crois qu'ici, à ce Congrès,

l'examen des luttes revendicatives et économiques doit prendre une place importante dans ce Congrès.

Camarades, oui, ces luttes, nous en connaissons les résultats et nous pouvons dire ici, à la tribune de ce Congrès, qu'au cours de cette période, la classe ouvrière ayant déjà retrouvé sa cohésion, ayant déjà retrouvé sa confiance en sa force et en sa puissance, maintenant, dans sa bataille contre son ennemi de classe, maintenant remporte des succès et des victoires. Oui, camarades, les résultats de ces luttes incessantes, quotidiennes, revendicatives de la classe ouvrière, dans le passé comme dans le présent, elles ont apporté le droit syndical à la classe ouvrière, le droit d'association, la journée de huit heures et également les lois sociales. C'est tout ce patrimoine commun qu'il nous faut maintenant défendre contre l'offensive du capital et du fascisme. Non seulement, il nous faut défendre cela, mais il faut arracher encore plus. Il faut arracher maintenant la semaine de quarante heures sans diminution de salaire, et je ne m'y étendrai pas, des camarades ont dit excellemment ce qu'il fallait là-dessus. Oui, il faut arracher maintenant les contrats et les conventions collectives du travail, il faut faire une action positive. Et, camarades, l'action positive de la classe ouvrière, elle s'illustre par les résultats obtenus déjà dans ces luttes partielles. Est-ce que nos camarades métallurgistes de Saint-Chamond n'ont pas obtenu, par leur action positive, ce qui n'est encore inscrit que dans notre programme : la convention collective du travail, également la reconnaissance du droit syndical et de leurs délégués ouvriers? Si, ils ont obtenu cela, par cette action positive.

Est-ce que nos camarades de Marseille n'ont pas également obtenu des résultats positifs par leur action et par leur lutte?

Ainsi donc, camarades, toujours les droits de la classe ouvrière se sont inscrits dans les lois bourgeoises à la suite des batailles quotidiennes et des grands combats de classe. Et, camarades, nul d'entre nous, ici, personne ne peut contester l'importance maintenant des revendications immédiates en période de crise économique. S'il est vrai que quand le capitalisme a dépassé sa crise économique, s'il est vrai qu'à cette période alors, les revendications immédiates sont des revendications offensives, des revendications quotidiennes pour l'amélioration de son sort, en période de crise économique alors, la bourgeoisie poursuit son offensive pour reprendre à la classe ouvrière tout ce qu'elle lui a arraché dans le passé.

Voilà pourquoi, camarades, il faut absolument que dans ces périodes, nous nous penchions davantage sur les revendications immédiates. C'est certain, la misère des masses s'accroît en période de crise économique, surtout dans une crise économique sans précédent comme celle que nous vivons. Et, camarades, pourquoi cela? Pourquoi donc la misère des masses s'accroît-elle? C'est que les capitalistes ne veulent pas payer les frais de leur crise. Voilà la raison, camarades, et ils deviennent féroces quand il s'agit de défendre le taux de leurs dividendes; ils deviennent également féroces, et ils utilisent les moyens et les méthodes du fascisme. Oui, camarades, c'est cela la situation, la misère des masses. Cependant, nous sommes dans un pays qui a de grandes richesses; cependant, nous sommes dans un pays où le peuple, où la classe ouvrière et paysanne pourrait vivre heureuse. Mais, camarades, lorsqu'on lit dans la presse les bulletins financiers des oligarchies financières, comme ces jours derniers; lorsqu'on annonce dans ces bulletins financiers que la Société Générale a payé pendant ces dix dernières années le même dividende à ses actionnaires, on comprend pourquoi la misère des masses s'accroît.

Voilà ce qu'il faut ici apporter, et alors on nous dit : « Il faut mettre

fin à la crise économique et à ses misères; par suite, il faut procéder à une réorganisation telle qu'elle puisse faire dans l'avenir obstacle au retour de nouvelles crises. Naturellement, nous sommes, nous, pour qu'on donne tout de suite du travail et du pain aux chômeurs par le moyen des grands travaux; mais nous disons que pour faire cela, pour financer ces grands travaux, ceux qui doivent payer ce sont les riches. Voilà ce que nous disons. Et je ne veux pas m'étendre longuement sur notre programme revendicatif économique, sur ce qu'il contient; il y a beaucoup d'analogie également avec celui de nos camarades confédérés. On peut là-dessus réaliser très facilement l'unité et l'unanimité.

Camarades, un autre problème a été posé. On a dit, dans ces deux premières journées du Congrès : Le Front Populaire, il a fait couler beaucoup d'encre, il a fait dire beaucoup de paroles. Et, camarades, dans ce Congrès, il est certain que le Front Populaire a tenu également une assez large place, et c'est naturel, cela. Camarades, est-ce que nous ne sommes pas adhérents, les uns et les autres, au Rassemblement du Front Populaire? Si, nous sommes, les uns et les autres, adhérents à ce grand Rassemblement, et, pour ma part, je ne veux en rien diminuer le rôle considérable qu'il a joué dans ce pays pour faire le barrage au fascisme. Est-ce qu'on peut oublier cela, est-ce qu'on peut oublier que nous connaîtrions peut-être les horreurs, la boue sanglante du fascisme s'il n'y avait pas eu le Rassemblement du Front Populaire? Camarades, je rends ici hommage à la loyauté de notre camarade Delmas qui a dit avant moi, ici, à cette tribune, quelle part importante le Rassemblement du Front Populaire avait prise dans le combat antifasciste. Peut-être pourrait-on examiner ce qu'il est. Peut-être également pourrions-nous dire — et nous ne nous en sommes pas privés, nous — que nous voudrions qu'on fasse davantage et plus. Mais, camarades, ce qui importe pour nous, dans la période actuelle, c'est surtout de pouvoir rassembler autour et aux côtés de la classe ouvrière tous ceux qui sont disposés à lutter pour la paix et la liberté. Voilà ce qui nous importe, à nous, et nous ne perdons jamais cela de vue. Nous n'oublions pas non plus quel rôle important doit et peut jouer notre grande C.G.T. réunifiée dans un tel mouvement de masse. Et nous voulons ici dissiper une certaine équivoque. On prétend que nous limiterions simplement l'action, l'avenir de notre mouvement syndical réuni au programme du Front Populaire. Camarades, sur quoi s'appuie-t-on pour dire cela? Je vous en prie, en ce qui nous concerne, nous sommes disposés, et le Congrès sera certainement disposé à aller plus loin, s'il le faut et si c'est nécessaire. Oui, nous serons unanimes également, mais je ne voudrais pas tout de même qu'en essayant d'indiquer que le programme du Front Populaire est insuffisant, qu'on pose ici cette question : « Est-ce que nous voulons tout ou rien? » Et bien, camarades, nous disons, nous, que nous ne sommes pas partisans de la politique du tout ou rien, et nous disons : « Oui, cela ne nous satisfait pas, cheminots, qu'on ait diminué le décret-loi qui atteignait l'avancement de un an à six mois, cela ne nous satisfait pas, mais c'est quand même six mois déjà de gagnés et six mois de rattrapés sur le décret-loi. » Camarades, est-ce qu'on peut être contre cela? Est-ce qu'on peut actuellement — et j'ai beaucoup regretté qu'on ait posé le problème en indiquant que nous acceptions presque que l'abrogation des décrets-lois soit mise au second plan si momentanément nous pouvions arracher tout de suite des améliorations. Nous sommes, nous, pour les plus petites choses qui peuvent améliorer la situation de la classe ouvrière, et nous n'oublions pas que c'est cela qui conduit vers les grandes choses.

Oui, camarades, en agissant pour l'augmentation du pouvoir d'achat

et de consommation des masses, et pour faire supporter aux capitalistes les frais de la crise, nous ne nourrissons pas l'illusion, l'erreur mortelle pour la classe ouvrière qu'ainsi, insensiblement, morceau par morceau, pacifiquement, les oligarchies financières et leur état de classe, par la vertu d'un Plan, se laisseront déposséder d'une partie de leurs privilèges et de leurs profits capitalistes. Non camarades, nous ne nourrissons pas cette illusion, et nous le disons très franchement et très loyalement devant le Congrès. Nous indiquons que lorsqu'on présente comme cela qu'en nous conduisant vers une démocratie économique où les organisations patronales et ouvrières négocieraient et traiteraient à droits égaux, camarades, nous le répétons, nous ne voulons pas entretenir de semblables illusions dans les rangs de la classe ouvrière et paysanne. Nous tenons compte des leçons de l'histoire internationale de la classe ouvrière, nous tenons compte de ce qu'a rappelé ici avant moi le camarade Delmas. Il a indiqué : Oui, il y a eu des illusions sur l'expérience américaine de M. Roosevelt, et, maintenant, on s'aperçoit que ces illusions sont tombées. Mais, camarades, est-ce qu'on pouvait croire un seul instant que M. Roosevelt, qu'un grand bourgeois comme lui, pouvait réaliser des réformes qui atteignent le capital d'une façon décisive dans son fondement même? Est-ce qu'on pouvait croire cela? Est-ce qu'on pouvait seulement croire un instant qu'ainsi cela remplacerait ce que la classe ouvrière doit réaliser elle-même, c'est-à-dire son émancipation propre, ce qui doit être l'œuvre de la classe ouvrière elle-même? Eh bien, camarades...

LE PRÉSIDENT. — Camarades, les uns et les autres, vous êtes appelés souventes fois à prendre la parole; vous devez vous rendre compte des difficultés rencontrées par les orateurs lorsqu'il y a un tel bruit. Je vous demande, une fois de plus, de bien vouloir cesser vos conversations particulières, de façon à pouvoir écouter les orateurs. Si vous voulez vous déterminer, ayant compris les explications apportées, je vous demande de cesser une fois pour toutes ces conversations particulières.

DUPUY. — Oui, camarades, quand nous examinons ce que doivent être l'action et les buts de notre C.G.T. réunifiée, nous tenons compte des leçons de l'histoire internationale de la classe ouvrière, de ces défaites momentanées et aussi de ses succès définitifs, comme en Union Soviétique. Nous tenons compte de tout cela, camarades, pour réaliser notre tactique. C'est d'ailleurs toute cette expérience qui a vérifié cette simple vérité établie par nos maîtres, Marx et Inghels, c'est que la condition première pour permettre de réaliser une économie planifiée, dirigée, et, par conséquent, socialiste, réside d'abord dans la prise révolutionnaire du pouvoir politique et économique par les ouvriers et les paysans. Voilà de quoi nous tenons compte, et nous indiquons aussi que c'est pour nous le chemin qui conduit des revendications immédiates à une économie dirigée. Pour nous, nous n'avons pas d'autre solution, nous n'avons pas d'autre recette que celle de la voie de la lutte des classes. Cela, nous le disons très franchement et très nettement. Nous savons que c'est seulement la voie de la lutte des classes qui conduit à la suppression définitive des crises économiques et de la misère effroyable des masses. Nous savons bien aussi que c'est seulement cette voie qui pourra supprimer le système de production capitaliste qui engendre les crises et la misère des masses, qui, aussi, engendre l'exploitation de l'homme par l'homme. Ce que nous voulons, ce que doivent être les buts de la C.G.T. réunifiée, c'est libérer le prolétariat de ses chaînes, c'est abattre le pouvoir du capital et instaurer, comme en Union Soviétique, une société nouvelle, sans classes, où

l'homme ne sera plus un loup pour l'homme, où la vie sera belle et heureuse pour tous parce que le travail sera libéré. Tel est à notre sens, à l'époque présente, ce que doit être l'action et ce que doivent être les buts vers lesquels doit tendre unanimement notre C.G.T. réunifiée. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — Le parole est au camarade Lacoste, de la Fédération des Fonctionnaires.

LACOSTE. — Camarades, certains ici nous pressent de choisir entre le programme du Rassemblement Populaire, enrichi de quelques revendications supplémentaires, et le Plan de la Confédération Générale du Travail.

Je dois dire tout de suite que ce choix n'a pas de sens. Rien, absolument rien, ne le justifie. Il n'y a, entre le Programme du Rassemblement Populaire et le Plan de la C.G.T., aucune aptonomie. Le premier, le Programme du Rassemblement Populaire, vise à quoi? A former le front de l'antifascisme. Le second, le Plan de la C.G.T., a l'ambition de grouper, sur des parallèles de départ précises autour de l'armée du syndicalisme ouvrier, toutes les victimes de la crise, toutes les volontés anticapitalistes. Entre l'antifascisme du premier et l'anticapitalisme du second, aucune opposition, au contraire, l'un et l'autre sont complémentaires; tous les deux sont intimement liés. L'antifascisme sans anticapitalisme est impuissant et mène à des déceptions cruelles. L'anticapitalisme sans l'antifascisme risque de conduire à des déviations dangereuses.

La vérité, c'est qu'on ne doit pas choisir entre ces deux propositions. La vérité, c'est que l'une, le Programme du Rassemblement Populaire, n'est pas applicable sans les mesures préconisées par l'autre, le Plan de la C.G.T. Nous en avons connu, en effet, des programmes semblables à celui du Rassemblement Populaire, et nous savons la fragilité de ces documents. Je ne dirai pas, comme l'a déjà dit mon ami Delmas, que c'est un catalogue un peu dérisoire, mais j'affirmerai que si on se refuse à tracer, dès aujourd'hui, le sens et les voies de sa réalisation, c'est qu'on a voulu bâtir un programme de coalition électorale, et rien de plus.

Or, le sentiment des masses va plus loin. En lui faisant écho, on a dit qu'il « fallait que ça change ». On l'a dit hier, à plusieurs reprises, et chaque fois avec une chaleur croissante : je pense que l'on voulait dire ainsi que nous en avons assez des programmes qui ne contiennent pas en eux la volonté d'être réalisée. Nous n'avons pas besoin de ces morceaux de littérature politique, où l'on place pêle-mêle revendications subsidiaires et réformes capitales, malice opportuniste et intransigeance doctrinale, de ces programmes où rien n'est en ordre et où le fouillis même de leur présentation sert d'alibi aux gouvernements qui ne veulent rien faire et qui ne font rien parce qu'on ne leur a pas dit par où il fallait commencer.

Tout au contraire, le Plan de la C.G.T., lui, présente une série de mesures concrètes, étroitement dépendantes les unes des autres et présentées selon un ordre d'exécution qu'aucun gouvernement ne pourra renverser. Cela ne l'empêche pas de partir exactement des mêmes bases que le Programme du Rassemblement Populaire, car n'oublions pas, qu'envisagé avant le 6 février 1934, et dans la prescience de cet événement, ce Plan, lui aussi, vise à atteindre le fascisme. Ceux qui l'ont conçu à cette époque ont puisé leur foi dans l'efficacité de leurs efforts, dans la conviction profonde que pour atteindre le fascisme et enrayer sa propagation insidieuse ou violente, il fallait lutter directement, par des mesures concrètes et hardies, contre la crise, génératrice de trouble dans les consciences, de confusion dans les

esprits et de désordre dans la vie politique. Et l'inspiration est la même dans le Programme et dans le Plan. Ils pensaient aux mêmes masses que le Front Populaire a voulu grouper autour de la classe ouvrière agissante, fraction la plus dynamique de l'antifascisme. Ils ont voulu grouper non seulement tous les partisans des libertés, mais aussi tous les travailleurs, tous les producteurs, les membres des classes moyennes que les misères de la crise transformaient en proies possibles du fascisme. Dites-moi si le Plan de la C.G.T. n'a pas eu exactement cette ambition et ce dessein? Et rappelez-vous le texte voté par le C.C.N. qui a décidé l'élaboration de ce Plan. Que disait-il? Il réclamait, en formules lapidaires, du pain et du travail pour les chômeurs et pour les jeunes désespérés au seuil de la vie, parce qu'ils n'y trouvent pas d'emploi; il réclamait des salaires minima décents pour toute la classe ouvrière; il réclamait des prix rémunérateurs pour les paysans; il réclamait des clients pour les commerçants; il réclamait la libération de la souveraineté populaire de l'emprise des congrégations économiques.

Le Programme du Front Populaire reprend, pour ainsi dire, mot pour mot, ces attendus liminaires du Plan de la C.G.T. On dira que ce Programme a été fait pour opérer de vastes rassemblements. Mais est-ce que le Plan, lui aussi, n'a pas été fait pour cela? Est-ce que même on ne lui a pas reproché d'aller trop loin dans ce sens, de ne pas compter assez sur la force autonome de la classe ouvrière, et de chercher, à travers la crise économique, le concours et l'adhésion des classes moyennes? Est-ce qu'on ne lui a pas reproché, au Plan de la C.G.T., de faciliter des rassemblements que l'on appelait équivoques? Et cependant, à l'heure actuelle — et entendez bien que je parle sans aucune malveillance, tout au contraire, mon sentiment personnel m'incline à approuver cette formule — un certain parti, dans ses récentes assises, n'a-t-il pas convié tous les Français à travailler à l'édification d'une France libre, forte et prospère? (*Applaudissements.*) De même, quand nous avons voulu grouper la jeunesse sans travail autour des idées-forces du Plan de la C.G.T., on nous disait que nous voulions détourner la jeunesse de la lutte de classe. Mais n'entend-on pas aujourd'hui réclamer la réconciliation de la jeunesse française contre le capitalisme, contre les deux cents familles et contre la Banque de France? Mais, c'est le Plan de la C.G.T., cela! (*Applaudissements.*)

Dès lors, je ne vois vraiment pas la différence d'inspiration entre le Plan et le Programme; je ne vois pas pourquoi on nous demande de choisir. Sans doute, on nous dit que le Plan de la C.G.T. serait une tentative de redressement du capitalisme, du capitalisme que l'on dit aux abois, et qui possède encore, tout au moins dans certains de ses secteurs — je ne dis pas dans tous — une force de résistance et une capacité d'adaptation surprenante qui rend encore plus nécessaire que nous ne l'avons pensé à certains moments l'unité du monde du travail.

Redressement du capitalisme? C'est tout de même aller un peu vite. Nous, nous demandons la nationalisation de la Banque de France; nous la demandons, non pas seulement pour libérer l'État et les pouvoirs politiques, non pas seulement pour protéger l'épargne; nous la demandons également pour pouvoir diriger le crédit selon les exigences de l'économie nationale et des masses populaires; nous la demandons pour arracher aux puissances économiques leur pouvoir exorbitant qu'elles exercent sur la vie quotidienne de chacun de nous. Comment peut-on prétendre que le Plan de la C.G.T. qui, le premier, a réclamé la nationalisation de la Banque de France, est un plan de redressement du capitalisme? Et il me serait facile d'ironiser sur les hommes qui, à un certain moment, prétendirent qu'il n'était peut-être pas très actuel et qu'il ne s'imposait pas; ils disaient notam-

ment que la nationalisation de la Banque de France n'était pas un mot d'ordre opportun, car, paraît-il, les mésaventures de la Banque des Coopératives rendaient suspectes les idées de nationalisation du crédit de la Banque de France. Et cependant, cet été, alors que la Banque de France imposait sa politique de déflation et couronnait par les décrets-lois le plan de déflation du grand capitalisme français, conçu dès avant 1932, mis en application par fragments tout le long de la législature, on voyait dans un Parlement impuissant des chefs de partis et des députés tournoyants, écrasés par leurs responsabilités, exhaler peureusement une plainte timide et lamentable : Mais nous sommes brimés par la Banque de France ! Il leur avait fallu deux ans pour comprendre que la nationalisation de la Banque de France est la condition première du redressement économique de ce pays et de la satisfaction des intérêts des masses populaires françaises. (*Applaudissements.*)

Dire que les nationalisations industrialisées sont inopportunes, je ne l'admets pas. Je suis profondément convaincu que jamais l'idée de nationalisation des grands trusts et des monopoles de fait ne s'est imposée avec la force avec laquelle elle s'impose actuellement. Tout le monde sait très bien que la recherche effrénée du profit immédiat empêche que nous bénéficions tous de l'abondance. Tout le monde sait très bien que ce système du profit dérégulé nous empêche de sortir de la crise actuelle et nous enfonce chaque jour un peu plus dans l'abîme. Et le procès du grand capitalisme est institué partout, non pas seulement devant la classe ouvrière, mais devant les classes moyennes, devant la petite bourgeoisie.

Mais allez-vous laisser ces classes moyennes, intellectuels, petits commerçants, artisans et paysans rêver d'un retour impossible à un capitalisme moralisé, fragmenté et réduit à des dimensions raisonnables ? Ou bien allez-vous leur faire comprendre qu'il n'y a qu'un moyen d'empêcher le grand capitalisme de tout écraser sur son passage, c'est de lui ravir son pouvoir en le nationalisant ? On doit et on peut faire comprendre aux classes moyennes, qui tiennent à leur liberté et à la sécurité de leur épargne, que l'une et l'autre n'ont été détruites que par le grand capitalisme ; nous devons amener les classes moyennes à le mater avec nous.

Je sais bien qu'on a dit aussi que le Plan de la C.G.T. n'est pas anti-capitaliste parce qu'il supposerait la mise en œuvre de la dévaluation de la monnaie française. Ici, je crois que des exégèses un peu habiles, un peu trop habiles même, ont forcé la pensée de certains d'entre nous. Ce que nous avons dit, c'est que la déflation systématique des moyens d'existence de la classe ouvrière et des masses populaires conduit fatalement à une aggravation de la crise économique, laquelle entraîne un élargissement du déficit budgétaire et un recours continu à l'emprunt, et la preuve c'est qu'on a emprunté 70 milliards depuis le début de la crise, et qu'il va falloir emprunter l'année prochaine au moins 17 milliards, d'après M. Marcel Régnier, et je me permets de dire 30 si l'on veut supprimer tous les décrets-lois et faire des grands travaux. Depuis plusieurs années, nous disons que cette politique de déflation systématique des moyens d'existence n'a pas relevé l'économie de ce pays, a compromis le crédit public, et qu'ainsi elle nous a mis à la porte même de la faillite et de la dévaluation. (*Applaudissements.*)

C'est contre cette politique que le Plan a été fait ; ne l'oublions pas.

Le Plan est nécessaire pour éviter la dévaluation, mais le Plan est nécessaire aussi pour le cas où la dévaluation arriverait en trombe sur nous, afin d'éviter qu'elle ne se transforme en spoliation de la classe ouvrière et qu'elle ne soit qu'une inflation déguisée et une opération de spéculation.

Voilà simplement ce que nous avons dit. Est-ce dire que le Plan de la C.G.T. est une entreprise de redressement du capitalisme ? Je vous laisse

juges. Il y a plus grave encore. Il paraît qu'en promouvant l'idée de Plan, nous avons eu derrière la tête la pensée que l'action ouvrière était entrée dans une phase où elle ne pouvait plus s'exercer. On a affirmé que les partisans du Plan de la C.G.T. avaient la conviction profonde que quels que soient les efforts que puisse déployer la classe ouvrière en ce moment précis, ses efforts seraient vains et inutiles. Ici encore on a forcé tendancieusement notre pensée. Notre sentiment, c'est que tant que la crise économique durera, la classe ouvrière sera dans une position difficile pour se défendre. Vous savez parfaitement que dans les industries où le chômage est très grand, la défense des conditions d'existence est extrêmement difficile, il est hasardeux d'aller à la bataille quand il y a, à la porte de l'usine ou du chantier ou du bureau, des chômeurs qui attendent votre place; c'est Marx qui a parlé des chômeurs comme l'armée de réserve du capitalisme.

L'action ouvrière, dans la période que nous traversons, ne peut pas, croyons-nous, renverser le courant de la déflation des salaires, et vous savez bien d'ailleurs que toutes les actions qui ont été menées jusqu'à présent, même héroïques, et qu'on a bien fait de rappeler à cette tribune, se sont terminées par la consolidation de la situation présente ou bien par une atténuation des menaces qui pesaient sur nos camarades, mais aucune ne s'est terminée par une amélioration de la situation des camarades en grève.

C'est une vérité essentielle, qui ressort de l'expérience de tous les pays en crise, de dire que l'action ouvrière de défense corporative et d'amélioration du standard de vie ne retrouve son efficacité que si l'on renverse la situation économique, afin de faire disparaître de la voie où elle s'exerce ces deux obstacles infranchissables du chômage et du déficit des finances publiques. C'est pour renverser ces deux obstacles, et libérer votre action de ses entraves actuelles que le Plan de la C.G.T. a été élaboré, car on ne les renversera pas sans s'attaquer en masses compactes et profondes aux puissances qui dominent la vie politique et l'activité économique de ce pays, et c'est pourquoi il ne faut pas opposer Programme du Front Populaire et Plan de la C.G.T.

Je le répète encore, nous ne choisissons pas : le Programme du Front Populaire, s'il est complété par le Plan de la C.G.T., nous amènera à des déceptions cruelles. Il n'est pas difficile de vitupérer le Mur d'Argent, les congrégations économiques, les deux cents familles! Non, vraiment, ce n'est pas difficile, surtout en période électorale! Ce qui est plus ardu, et cependant absolument nécessaire, c'est de faire quelque chose d'effectif pour enlever des pierres à ce Mur d'Argent, mater ces congrégations économiques et enlever leur pouvoir exorbitant aux deux cents familles.

En adoptant le Plan, vous affirmez avec force votre volonté de réaliser tout cela et vous l'affirmez honnêtement à la face de tous. C'est aujourd'hui votre mission.

Et avec votre sens profond des réalités, selon la tradition du syndicalisme français qui, à chaque époque de la vie économique et sociale de ce pays, a su innover, vous savez qu'il vous appartiendra demain de contraindre par tous les moyens en votre pouvoir le Front Populaire à réaliser les promesses qu'il a inscrites dans son programme en appliquant les mesures que nous préconisons dans le Plan de la C.G.T.

Au terme de cette intervention, je m'excuse d'avoir spécialement appuyé sur la réfutation d'un certain nombre d'arguments qui avaient été lancés contre le Plan de la C.G.T.. Si je l'ai fait, c'est dans le désir de vous montrer d'une façon sincère l'identité d'intention et de mobiles qui existe entre le Programme du Front Populaire et le Plan. C'est avec l'espoir fervent que, reconnaissant cette identité, vous ne vous opposerez pas les uns

aux autres, et que, continuant la belle tradition du syndicalisme français, syndicalisme révolutionnaire et constructif, vous compreniez que nous sommes dans une période où l'action revendicative et l'action constructive se complètent, se marient et sont absolument nécessaires et indissolubles. Nous devons être unanimes sur cette position : Pas de choix ! Vive donc le Programme du Rassemblement Populaire, et vive aussi le Plan de la C.G.T. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — Le Bureau de séance vous félicite de l'attention apportée aux observations concernant le silence que nous avons réclamé. Nous sommes persuadés que vous continuerez ce silence jusqu'à la fin des débats. Je donne la parole au camarade Delobelle, du Textile.

DELOBELLE. — Ce matin, notre camarade Delmas signalait qu'il fallait, dans le Plan de la C.G.T., parler du contrôle sur la presse. Je ne sais pas si les camarades congressistes, indépendamment de la lecture des journaux ouvriers, ont jeté un regard sur la grande presse d'information. Vous trouverez bien les comptes rendus de ce beau Congrès, non pas comme information pour les lecteurs, mais en cinquième page dans un coin. Et cela, pour vous et pour nous tous, montre bien l'inquiétude de la grande bourgeoisie, qui est exprimée par sa presse dite d'information. On misait sur les désaccords possibles entre les camarades ex-unitaires et ex-confédérés. On espérait qu'on resterait les frères ennemis, mais il faut peu connaître les militants de la classe ouvrière. J'ai la conviction que la grande presse pourra faire ce qu'elle voudra, ce sera en pure perte, et nous continuerons les uns et les autres à travailler en toute fraternité, et je dirai bientôt en toute amitié. (*Applaudissements.*)

Camarades, je ne veux pas abuser de vos instants, nous avons déjà du retard sur l'horaire. Je voudrais, toutefois, en liaison avec la discussion sur le Plan, attirer votre attention sur la situation des travailleurs de l'industrie privée. Je me servirais d'un exemple que je connais assez bien, celui de l'industrie textile. Je crois qu'avec l'argumentation que j'apporterai, sans citer les travailleurs des autres industries, ils trouveront là l'équivalent de ce qui existe chez eux.

Camarades, nous avons une industrie touchée fortement par la crise, depuis cinq ans, il y a des milliers et des milliers de chômeurs, 300.000 pour l'industrie textile, 70 % de ceux qui restent encore dans les usines chôment partiellement.

En ce qui concerne les salaires, j'attire votre attention, et vous verrez tout à l'heure que j'essaierai de faire une liaison entre les revendications des travailleurs de ces industries privées et une partie tout au moins du Plan de la C.G.T. Permettez-moi de donner les chiffres de salaires pour trois régions seulement. Nous avons dans la région des Vosges, actuellement, des salaires de 14 et 16 francs par jour, dans certains cas, ils sont de 8 et 11 francs par jour. Dans la région de Lyon, dans la soierie, ce qui a fait la fierté et la valeur de cette industrie sur le marché international, nous avons des ouvrières qui touchent des salaires moyens de 10 et 12 francs par jour. Nous avons les tisseuses de soierie du Rhône et de l'Isère qui gagnent 120 francs par quinzaine en conduisant quatre métiers à tisser. Dans la Basse-Seine, après une enquête faite par le Comité de vigilance des Intellectuels, on a constaté qu'il y avait des salaires qui ne dépassaient pas, pour des pères de famille de sept et huit enfants, 11 et 12 francs par jour.

Dans le textile, des usines par centaines sont fermées; une industrie appelée à disparaître, celle du tulle, une autre fortement touchée, l'industrie de la soierie dont je vous parlais tout de suite.

Dans la discussion qui a précédé ce Congrès, j'ai écrit que nous devions discuter des principes de la structure, de l'indépendance du syndicalisme, mais j'ai également écrit, et je reste encore sur cette opinion, que les travailleurs de France, s'ils sont partisans de mettre les choses au clair sur la question de la structure et de l'indépendance du mouvement syndical, attendent surtout d'avoir du pain après notre Congrès, après les décisions qui sortiront, d'avoir du pain à mettre dans les armoires.

Il y a la possibilité, avec une C.G.T. de plus d'un million d'organisés, d'avancer dans ce domaine. La bourgeoisie redoute par-dessus tout l'unité, elle redoute l'action, elle redoute particulièrement la force offensive du prolétariat.

Face à cette situation que j'ai prise dans une industrie, nos camarades de la C.A. de la C.G.T. ont établi un Plan de rénovation économique. Ce n'est pas moi qui combattrai complètement ce Plan. Dans nos syndicats et dans les assemblées générales nous en avons discuté quelque peu, et nous pouvons bien dire que nous sommes d'accord avec une certaine partie du Plan de la C.G.T., par exemple lorsque pour obtenir la résorption du chômage on préconise la semaine de quarante heures. Est-ce que nos camarades ex-unitaires, depuis déjà pas mal de temps, ne propagent pas également cette revendication dans les masses? Est-ce que nous ne sommes pas là sur ce terrain en complet accord avec nos camarades de la C.G.T.? Evidemment, il n'y a aucune divergence.

Sur le programme des grands travaux qui se pose dans le Plan de rénovation économique, pour les transports, la construction des canaux, des ports, des routes, etc..., est-ce qu'au dernier Congrès de notre C.G.T.U. nous n'avons pas aussi posé aux congressistes l'établissement des grands travaux, la construction d'hôpitaux, de sanatoriums, etc...? Encore un point où il n'y a véritablement de grandes divergences.

Il reste d'autres points du Plan qui, je suis persuadé, Racamond développera assez longuement. Je n'ai pas la prétention, croyez-le bien, d'être un grand marxiste, mais lorsque le camarade Delmas, ce matin, indiquait que Marx lui-même avait été pour les nationalisations du fait de la concentration industrielle, de la concentration capitaliste, il a oublié d'ajouter le complément qui avait été écrit par Marx, c'est que s'il était, si nous sommes aussi pour la nationalisation des banques, pour la nationalisation des chemins de fer, nous considérons toujours que cela n'est pas possible dans le régime capitaliste et qu'il faut la conquête du pouvoir par le prolétariat. (*Applaudissements.*)

Dans notre Syndicat et aussi dans quelques Syndicats importants du Nord, nous avons discuté et nous reprochons au Plan de ne pas contenir des revendications immédiates. Notre camarade Lacoste indiquait en terminant que le Plan de la C.G.T. n'excluait pas les questions revendicatives, mais alors, essayez de vous mettre d'accord avec le camarade Jeannin qui, ce matin, indiquait que les luttes revendicatives immédiates étaient quelque peu dépassées avec le Plan de rénovation économique, et Delmas lui-même ajoutait que cela ne pouvait pas, dans la situation présente, apporter de soulagement à la classe ouvrière.

Je ne pense pas comme ces camarades et je suis persuadé que si, dans l'industrie privée, vous alliez trouver les travailleurs du textile que je vous ai cités à l'instant, et que vous leur disiez : « Camarades, vous gagnez 10 francs par jour, il y a des possibilités de vous en sortir, nous allons nationaliser les banques, nationaliser votre industrie », ils ne vous comprendraient pas, mais si vous leur dites qu'il faut s'unir, s'organiser pour obtenir une légère augmentation de salaire, vous leur ferez parcourir beau-

coup plus de chemin pour atteindre le but que vous vous êtes assigné.
(Applaudissements.)

Je m'adresse aux camarades de la future direction de la C.G.T., nous croyons qu'il est possible, on l'a déjà fait d'ailleurs, sur des revendications immédiates comme celles des quarante heures, d'obtenir, comme nous avons essayé de le mettre tout au moins dans les écrits à notre Fédération du Textile lorsque nous avons réalisé la fusion, sur le Plan régional, l'établissement d'un salaire minimum vital légal.

Oui, camarades, nous considérons que sur le Plan départemental ou régional, avec l'aide de la C.G.T., nous pourrions obtenir des résultats en s'orientant dans ce sens.

Il y a également dans le Plan les conventions collectives, mais, camarades, là encore, nous avons été partisans et nous défendons les contrats collectifs. Est-ce que nos camarades de Saint-Chamont n'ont pas démontré quelle était la meilleure façon d'obtenir un contrat collectif? Est-ce que nos camarades de la région du Nord n'ont pas été aussi démonstratifs pour essayer d'obtenir ce contrat collectif? Est-ce que nos camarades de la métallurgie de la région parisienne ne propagent pas depuis quelque temps leur contrat collectif? Est-ce que ce n'est pas là encore la meilleure façon de maintenir et de garantir le salaire?

En ce qui concerne les chômeurs, indépendamment des grands travaux qui peuvent apporter un soulagement à une partie des chômeurs, il n'en reste pas moins qu'il y a la situation immédiate qu'il faut examiner. Je ne veux pas insister là-dessus puisque notre camarade Hénaff, ce matin, a développé la question. Permettez-moi tout de même de regretter la position qui a été prise au C.C.N. dernier de rejeter les camarades syndiqués chômeurs. On nous dit : « Ils peuvent encore rester organisés », mais tous les sacrifices sont faits par les syndicats de base, aucun sacrifice de l'U.D., aucun sacrifice pécuniaire de la C.G.T. et peu de choses de la part des Fédérations. Je dis au Congrès qu'il y a là un danger sérieux, même pour les revendications ouvrières, comme le signalait tout à l'heure notre camarade Lacoste lorsqu'il indiquait qu'il y avait des chômeurs aux portes des usines. Si, nous, syndicats, nous ne faisons pas quelque chose pour les lier à notre action, nous pouvons aller vers de durs lendemains. C'est pourquoi j'aurais désiré personnellement qu'on maintienne des dispositions financières différentes pour les camarades organisés qui travaillent dans les entreprises et les camarades chômeurs.

Je veux, sur deux petits points, conclure. Nous y avons peu parlé du recrutement syndical. Ce qui manque dans nos syndicats, ce sont les cadres. Nous n'avons pas beaucoup de camarades pouvant diriger les organisations syndicales de base et il nous arrive parfois, dans les tournées de propagande, d'aller dans les unions locales et de trouver des camarades fonctionnaires, des camarades cheminots, des camarades des services publics et des camarades instituteurs qui discutent de leurs revendications. C'est normal. Mais il arrive qu'ils ne sentent pas qu'il y a à côté d'eux des camarades qui pourraient peut-être s'organiser et qui ne le peuvent pas parce qu'il manque des cadres dans l'industrie privée. Nous leur demandons d'y réfléchir.

Je voudrais également demander aux camarades de la direction future de la C.G.T. d'examiner l'angoissant problème des travailleurs à domicile. Nous avons dans l'industrie du vêtement, dans l'industrie textile, dans la bonneterie des milliers de travailleurs qui échappent au contrôle des lois sociales; au point de vue de la journée de travail aucun contrôle n'est possible dans le moment présent. Et lorsqu'il y a du chômage, nous voyons des

travailleurs dans la région parisienne travailler en boutique, faire quatorze et seize heures par jour. S'il y avait une action nationale sur cette question de la part de la C.G.T., si nous organisions de grands meetings, de grandes démonstrations, il y aurait des possibilités à mon avis d'avoir des résultats sur ce problème également.

Camarades, un dernier point encore, une suggestion. Puisqu'on a parlé de la main-d'œuvre immigrée, je demande aussi qu'on examine attentivement, en liaison avec le Plan qui a été établi par nos camarades de la C.G.T., comment travailler parmi les camarades de la main-d'œuvre immigrée, pour les lier à notre action, car là il y a un danger sérieux également au sujet des revendications des travailleurs.

Nous avons la conviction, si l'on se penche véritablement sur les revendications immédiates des ouvriers, si on lie les questions essentielles du Plan de rénovation économique, avec ces revendications que nous pourrions obtenir dans ce Congrès l'unanimité et qu'ainsi, forts de cette unanimité, nous pourrions aller dans le pays indiquer aux camarades syndiqués, aux travailleurs en général, que nous avons fait de la bonne besogne et notre Unité syndicale sera féconde pour le recrutement syndical, pour aller vers la voie qui est tracée dans les statuts de la C.G.T., vers la disparition du salariat et du patronat. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La liste des orateurs inscrits pour la discussion est close. Il reste maintenant trois camarades du Bureau confédéral qui vont intervenir. Je donne la parole au camarade Belin. (*Applaudissements.*)

BELIN. — Camarades, le Congrès a abordé le point capital de nos débats. Nous discutons, en effet, la question de savoir quelle est l'action que le mouvement syndical, qui affirme aujourd'hui sa réunification, va entreprendre dans les jours, dans les semaines, dans les mois et aussi dans les années qui viennent.

Quelles sont les conditions dans lesquelles ce problème capital se pose pour nous? Ai-je besoin de vous rappeler que nous sommes dans la sixième année de la crise qui étend au monde entier ses méfaits? Ai-je besoin de rappeler que les possibilités de guerre ne sont pas écartées? Ai-je besoin de vous dire que les libertés, pour lesquelles nous avons consenti tant d'efforts, se trouvent menacées dans notre pays même, qui est celui qui a pourtant donné au monde la liberté? Et qu'ainsi, l'attitude qui sera définie par notre mouvement revêt une importance capitale?

Il pèse sur vos épaules, camarades, une lourde responsabilité. Non seulement vous avez à vous décider en tenant compte des hommes qui sont groupés derrière vous, dans vos organisations, mais vous avez un devoir moral plus haut encore. Il s'agit de vous souvenir, les uns et les autres, que vous représentez ici la France prolétarienne tout entière, aussi bien celle qui, consciente, est organisée dans notre mouvement, que celle qui, en marge de celui-ci, n'a pas encore compris son devoir, mais que nous ne pouvons pas abandonner à son destin. Responsabilité infiniment lourde, qui mérite de la réflexion et qui exige que les décisions soient prises dans la plus grande clarté.

Le problème est posé de la manière suivante : nous avons à choisir, paraît-il, entre le Programme du Rassemblement Populaire, auquel il serait volontiers adjoint un certain nombre de revendications qui seraient de nature à le compléter et à lui donner une certaine allure qu'il n'a pas encore, et, d'autre part, ce qu'on appelle le Plan de la Confédération Générale du Travail. Nul d'entre vous n'ignore que les deux Organisations aujourd'hui dis-

parues ont, l'une et l'autre, donné leur adhésion au Programme du Rassemblement Populaire. Et je ne pense pas qu'il soit dans l'esprit d'aucun congressiste de revenir sur cette acceptation.

Sur le point de savoir s'il serait suffisant d'ajouter à ce programme du Rassemblement Populaire quelques revendications particulières concernant en propre notre mouvement, il faut d'abord se demander si une liste de revendications, aussi complète et aussi large soit-elle, peut satisfaire aux conditions mêmes du problème que nous avons à résoudre.

Je voudrais vous rappeler, pour votre information — et parce que j'ai eu la charge de participer aux travaux desquels est sorti le Programme du Rassemblement Populaire —, les conditions dans lesquelles il a été établi, l'effort que nous avons déployé, les concessions que nous avons dû faire.

Qu'est-il, ce programme ? Si l'on s'en tient à une définition qui a été demandée par le parti politique le plus modéré qui participait à son élaboration, il est seulement une « nomenclature de thèmes de propagande ». Ce qui signifie qu'il n'engage même pas certains de ses signataires, réputés représenter un parti de gouvernement, à l'application intégrale de ce programme, si les hommes en cause se trouvaient au pouvoir. Ce programme, il a été encore appelé, par un autre parti politique siégeant au Rassemblement Populaire, une « liste de revendications » et l'on a pu se féliciter que ce programme ne soit qu'une « liste de revendications ».

Aussi, lorsque j'entendais certains de nos camarades affirmer à cette tribune que ce programme était marqué (je n'ose pas dire entaché) d'électorisme, je me disais qu'ils rappelaient une vérité première. Car une liste de revendications s'apparente étroitement au panneau électoral, dans lequel on est principalement soucieux de satisfaire toutes les clientèles dont on sollicite les suffrages, sans s'inquiéter d'établir aucun lien entre ces revendications, sans se soucier de savoir si elles sont dans l'ordre des possibilités, compte tenu du régime dans lequel on est.

Nous devons avoir, quant à nous, d'autres soucis, nous ne pouvons nous satisfaire, pour notre mouvement, d'un programme qui a de telles caractéristiques. Le Programme du Rassemblement Populaire est le programme des hommes qui, à la Commission chargée de le rédiger, ont su dire « non » ! Et pour avoir insisté trop souvent, afin que fussent introduites dans ce programme un certain nombre de formules qui nous tenaient à cœur, il a été indiqué que nous avons manifesté une intransigeance déplacée.

Cela marque, voyez-vous, le caractère de ce programme.

Il a été fait par des hommes rassemblés sur une idée commune, qui est une idée favorable à la défense des libertés publiques. Et la preuve est faite qu'au Rassemblement Populaire, l'unanimité apparaît dès l'instant qu'il faut défendre les libertés; cette même unanimité est déjà chargée de réticences lorsqu'on examine les problèmes posés par la défense de la paix, et, lorsqu'il s'agit de se pencher sur les questions économiques et sociales, alors l'éventail que constitue le Rassemblement Populaire se disloque et il n'est plus possible de s'entendre que sur des points d'un caractère tel que le programme n'a plus de consistance, qu'il n'a plus d'épine dorsale. Ses limites étroites sont fixées par le parti radical lui-même (*applaudissements*) qui, sauf erreur, sur les revendications sociales et économiques, a toujours manifesté une très grande circonspection, circonspection qui n'a été qu'en s'élargissant à mesure que les problèmes prenaient plus d'acuité et que leur solution exigeait plus de courage. (*Applaudissements.*)

Ici, camarades, nous sommes rassemblés sur un terrain qui est bien le nôtre. Nous sommes ici rassemblés sur un terrain de classes. (*Très bien.*)

Et lorsque nous avons à définir notre action, c'est en considération de la place que nous occupons sur l'échiquier social que nous devons nous déterminer. Dans cette action qu'il nous faut conduire, nous qui représentons dans les forces de progrès humain le fer de lance, il nous faut forger notre arme dans le sein de nos propres revendications, dans le sein même de notre esprit de classe, dans notre tradition de toujours. C'est seulement si nous savons satisfaire à cette essentielle condition que nous pourrons ouvrir les voies indispensables pour que l'humanité, aujourd'hui dans l'ornière, puisse avancer sur la route du progrès. (*Applaudissements.*)

Je pense d'ailleurs qu'au regard de cette crise économique — je parlerai plus particulièrement d'elle — deux attitudes sont possibles, dont l'une pourrait s'apparenter à ce que j'ai déjà appelé le « défaitisme de crise », et vous comprenez ces mots, parce que déjà sont familiers à vos oreilles les mots de « défaitisme de guerre ». On peut, en effet, imaginer que la crise économique est un terrain sur lequel il est infiniment commode d'agir, car il est possible de recenser toutes les misères, de formuler toutes les revendications sans se soucier de savoir si elles sont réalisables, si elles sont compatibles avec le régime lui-même, si elles sont infiniment coûteuses, si un régime, quel qu'il soit, pourrait les supporter. Dans cet esprit, on peut imaginer, et l'on a déjà imaginé un programme qui a reçu une juste appellation, on peut imaginer le programme des « moratoires généraux », c'est-à-dire la formule magnifique selon laquelle toutes les catégories sociales touchent sans qu'aucune ne paie. (*Applaudissements.*)

Ici, dans une telle circonstance, on exploite la crise, on ne lutte pas contre elle.

Il y a une deuxième attitude possible en face de la crise économique, et l'on peut notamment imaginer une lutte efficace contre elle, une lutte contre ses effets et contre ses causes. Cela nous permet de dire qu'il ne s'agit pas d'opposer le Plan tel que nous l'avons conçu, avec les revendications quotidiennes que formulent les masses associées dans leurs organisations syndicales. La défense quotidienne de la condition ouvrière, personne ne s'y refuse, et nous sommes nous-mêmes les tout premiers à faire surgir la volonté de résistance. Car lorsque la classe ouvrière s'abandonne, lorsqu'elle oublie cette dure loi du combat quotidien, alors elle est perdue pour l'action. Elle est perdue pour l'action quotidienne comme elle est perdue pour l'action à plus longue échéance. Ainsi, nous sommes pleinement, sans aucune réticence, pour l'action quotidienne, pour la défensive sur tous les terrains. Mais parce que nous savons que la condition ouvrière n'évolue pas seulement lorsque les salaires s'accroissent, parce que nous savons que l'évolution de la condition ouvrière exige d'autres efforts, nous pensons que cela n'est pas suffisant, et derrière toutes les revendications immédiates, derrière l'action quotidienne pour la défense des salaires, nous pensons qu'une autre action doit être engagée qui, elle, s'attache à la crise elle-même, qui remonte aux causes profondes, et qui s'efforce de frapper aux sources mêmes d'où les maux nous viennent.

En vérité, tous nos camarades qui, depuis quelques semaines et quelques mois même, ont livré dans toutes nos régions françaises une dure bataille pour la défense de leurs salaires ou pour le soutien de leurs organisations syndicales menacées dans leur existence même, ceux-là ont accompli de valeureux efforts; ils ont triomphé dans une mesure plus ou moins complète. Mais, ce que les uns et les autres savent, c'est que leur action de défense, pour efficace qu'elle ait été, concernant les revendications propres à la corporation et à la région, n'empêche pas que tout le problème reste posé et que, par suite, la bataille d'hier sera inévitablement la bataille de

demain. Fatalement, les mêmes luttes devront être conduites à nouveau, et si nous nous bornions à cette action de défense, nous serions comme si nous considérions notre mouvement ouvrier comme une digue, contre laquelle se brisent les vagues qui viennent de loin et qui la détruisent peu à peu. Un jour, lorsque l'orage est plus lourd, lorsque les vagues sont plus hautes, la digue cède, parce qu'elle a été minée par mille attaques incessantes.

Si nous voulons réaliser le destin qui est le nôtre, nous ne pouvons pas nous contenir dans cette défensive bornée; il faut que la classe ouvrière passe à l'offensive. (*Applaudissements.*) Ainsi, nous rejeterions comme ne correspondant pas à notre sens de l'action, comme ne correspondant pas au sens de l'humain qui est en nous, cette théorie plus ou moins esquissée et plus ou moins pratiquée qu'on appelle, que j'appelle le « défaitisme de crise ». Je ne puis pas, quant à moi, accepter que la misère de nos frères de travail soit considérée comme une charge de poudre. Plus il y aurait de misère, plus l'individu serait brimé, plus il souffrirait, plus son explosion serait puissante et, par conséquent, plus, paraît-il, les résultats seraient décisifs? Non! ce n'est pas vrai et nous ne pouvons pas croire (*applaudissements*) que l'on puisse fonder notre action sur une pensée aussi inhumaine. Et d'ailleurs, au fond même de la conscience de tous nos camarades, ce qui surgit, c'est une volonté de lutter contre la crise. Ce qui intéresse l'homme qui chôme, ce qui intéresse l'homme dont le salaire est atteint, ce n'est pas que son salaire diminue toujours, ce n'est pas que le chômage se maintienne. Ce qu'il veut, c'est du travail et un salaire, c'est une sécurité; il veut qu'on lutte contre la crise. (*Applaudissements.*)

Sans doute, certains de nos camarades nous disent : Ne sentez-vous pas la difficulté d'agir? Ne sentez-vous pas que l'Etat devant lequel nous nous trouvons n'est pas un Etat neutre. Et que, par conséquent, toute action fondée sur une soi-disant neutralité de cet Etat serait nécessairement vouée à l'insuccès?

Voyez-vous, camarades, je pense que dans un pays comme le nôtre, nous avons un peu trop l'esprit politique; et que, peut-être, pas suffisamment, nous n'examinons les problèmes économiques et sociaux en eux-mêmes. J'ai la conviction profonde, quant à moi, qu'il est possible, lorsque certaines conditions se réalisent, d'agir dans un sens tel qu'il n'est pas de puissance qui puisse résister à une vague de justice qui déferle. J'ai la conviction profonde que la raison porte en elle son succès; j'ai la conviction que la vérité porte en elle sa force et qu'elle porte en elle son avenir. Il se peut que nous ayons à renverser de multiples obstacles. Est-ce que, parce qu'il y a des obstacles sur notre route, nous allons mettre nos mains dans nos poches et nous asseoir sur le talus? Est-ce que, parce qu'il apparaît que des difficultés peuvent surgir de tel et tel côté, nous allons renoncer à la lutte? Non. Je voudrais d'ailleurs indiquer à nos camarades que lorsque l'on dit que rien ne peut être fait qui ne soit précédé d'une transformation politique, l'on parle exactement comme les conservateurs de ce pays qui disent : Faites la réforme de l'Etat et tout sera résolu favorablement. (*Applaudissements.*)

Je pense, quant à moi, que les problèmes économiques et sociaux se posent invinciblement en eux-mêmes, et j'ajoute qu'en société politique démocratique, ce qui est notre cas, la véritable puissance appartient à ceux qui ont le pouvoir économique. Conquérir le pouvoir économique, voilà le but que nous devons nous assigner et lorsque nous aurons le pouvoir économique, nous verrons bien si le pouvoir politique est si loin que ça. (*Applaudissements.*)

Il y a, voyez-vous, camarades, une poussée des choses dont je voudrais

que vous mesuriez la direction et l'importance. Depuis que la crise s'étend sur le monde, le capitalisme, tous les capitalismes de tous les pays se sont efforcés d'assurer leur salut par une méthode unique. Ils se sont efforcés d'agir en appliquant des solutions exclusivement financières. Et cela s'est appelé, dans le jargon économique, la déflation. Vous en avez eu les oreilles rabattues, et cependant permettez-moi d'y consacrer une minute. La déflation, ce n'est pas seulement cette opération spectaculaire par laquelle les dépenses publiques de toute nature sont atteintes, et qui frappe en premier lieu la rémunération de la fonction publique; la déflation, c'est autre chose qui va beaucoup plus loin et dont l'action sur la condition économique est considérable. Car non seulement la déflation s'exerce sur les dépenses publiques, mais plus encore, avec plus de force et de rigueur, elle s'exerce sur les économies privées.

Le chômage est une conséquence directe de la déflation. La baisse des salaires, qui a frappé successivement toutes les catégories professionnelles de notre pays, c'est une conséquence de la déflation. La déflation, c'est une fidélité du capitalisme aux méthodes capitalistes. Lorsque le capitalisme défend la monnaie française, soyez convaincus qu'il défend moins le franc que le capital. Lorsque le capitalisme défend l'équilibre budgétaire, c'est moins le principe même qu'il défend que le capital dont la destinée est assurée par le système lui-même. Et lorsqu'il reste fidèle aux remèdes classiques, il reste encore fidèle aux remèdes classiques parce que ceux-ci sont des remèdes capitalistes, et parce qu'il sait que, dès l'instant que l'on s'écarte des solutions classiques sur le terrain financier, sur le terrain économique, sur le terrain social, du même coup l'on s'écarte du capitalisme.

Pour la défense des privilèges menacés, les capitalistes n'ont pas trouvé autre chose que cette méthode perdue : la déflation. Elle est aujourd'hui en échec partout. Il n'est qu'un pays au monde où elle subsiste encore, où il subsiste encore quelques espérances dans un Plan purement capitaliste. Ce pays, c'est le nôtre, et le capitalisme français montre par là, à la fois son mépris des vérités les plus criantes, son insuffisance à combattre la situation, son égoïsme forcené. Et je voudrais dire aussi, paraphrasant à mon tour le mot cruel de M. Paul Raynaud, ce bourgeois intelligent que la bourgeoisie écoeure : par là, le capitalisme français montre son indécrottable sottise.

La déflation ayant échoué, quel est le spectacle que nous offre maintenant le monde? Jetez les yeux autour de vous, et, avec le peu d'informations que vous pouvez avoir, observez ce qui se déroule dans les grands pays du monde. Vous allez découvrir qu'au travers d'expériences laborieuses, difficiles, au milieu de mille tâtonnements, surgit peu à peu un effort des hommes pour se libérer de vieilles règles aujourd'hui insuffisantes à soutenir leur vie. Vous voyez aujourd'hui surgir comme des vérités nouvelles qui, timidement, honteusement, cherchent à faire leur trouée.

Quelles sont-elles, ces vérités nouvelles? Quelle est cette poussée des choses que nous trouvons partout? Elles se résument à quelques formules. Et lorsque les augures s'efforcent de deviner quelles seront les bases sur lesquelles l'économie nouvelle précisera ses formes, ils devraient reconnaître que, déjà, un certain nombre de lois semblent vouloir se dégager, qui tendent essentiellement à une rationalisation de l'économie, intervenant au lieu et place de l'empirisme qui, depuis des siècles, a régi les rapports économiques des hommes. Nous voyons surgir une notion de prévoyance qui entend se substituer à ces prétendues lois d'automatisme, lesquelles régissaient également toute l'économie. Nous voyons se développer une tendance à organiser la sécurité économique des hommes, venant remplacer le hasard

qui, jusqu'ici, présidait à leurs conditions d'existence. Nous voyons même une tendance à plus d'égalité sur le terrain économique, tendance qui s'affirme contre la théorie de l'inégalité, loi naturelle des races et des hommes. Nous voyons une tendance s'efforçant de diminuer la valeur de l'argent pour accroître la valeur du travail. Et nous voyons enfin surgir, dans des conditions que les juristes devraient bien examiner de près, comme une transformation du régime même de la propriété.

Ces choses sont, à des degrés divers, dans les expériences qui se tentent dans tous les pays, quel que soit le régime politique qu'ils se sont donné ou qu'ils subissent. Nous voyons surgir cela et nous pourrions oublier ces grandes leçons qui s'esquissent et qui auront sur les destinées du monde une si grande influence? Si l'on voulait tenter de résumer d'un mot ces lois tendanciennes nouvelles, je dirais — et je reprends ici une idée que notre ami Mathé exprimait à cette tribune à propos de la discussion sur les statuts — je dirais que l'on s'efforce de créer dans le monde une liberté qui n'existe pas encore, et qui est la liberté économique. Qu'est-ce à dire? Et là encore, que de confusion il nous faudra dissiper. Je vous convie, camarades, à réfléchir sur ces données, peut-être un peu abstraites, mais cependant infiniment réelles. Voyez-vous, on use de ce mot « liberté » avec beaucoup de facilité. C'est ainsi que lorsque nous prétendons donner à l'économie un régime différent, dans lequel le rationnel, c'est-à-dire l'intelligence et la prévoyance auront leur place, on nous dit : « Vous allez tuer la liberté économique. » Expliquons-nous sur ce point.

Il y a deux espèces de liberté. Et je voudrais que vous les distinguiez bien l'une de l'autre, vous qui êtes les partisans de la liberté. Vous qui en voulez toujours davantage, je vous convie à distinguer ces deux concepts de liberté qui, toujours, se sont disputé la place et qui, aujourd'hui, devront être exactement définis pour que nous puissions choisir.

Il y a d'abord une liberté animale, une liberté naturelle, une liberté qui est celle des forts, une liberté qui ressemble étrangement à celle qu'ont les animaux féroces dans la jungle.

Il y a une autre liberté qui est rationnelle, qui est humaine, qui est celle des faibles. Il y a la liberté qui ne naît que lorsque la civilisation vraie pénètre quelque part.

Il y a une liberté où l'homme respecte l'homme. Et cette liberté s'oppose à celle qui est donnée à l'homme d'écraser l'homme. Il y a une liberté qui donne, sans limite, tous les droits à l'individu. Et il y a une autre liberté qui donne des droits, mais des droits compensés et limités par des devoirs.

Tant que l'on se borne à imaginer une économie individuelle, c'est la première des libertés qui compte, c'est-à-dire la liberté sauvage de la jungle. C'est celle dont nous subissons présentement les méfaits. Lorsqu'il s'agit au contraire de créer une économie sociale, c'est alors la liberté rationnelle, la liberté démocratique qui joue. Eh bien, cette liberté démocratique, cette liberté qui est, pour chaque individu, totale, à la seule condition qu'elle n'entame pas la liberté du voisin, nous l'avons déjà conquise, nous, les hommes, sur divers terrains. Nous l'avons conquise sur le terrain politique. Nous l'avons conquise sur le terrain religieux. Nous l'avons conquise sur le terrain de l'art et de la science. Et l'histoire de notre pays, l'histoire de cette Europe occidentale peut marquer au travers de ces derniers siècles les progrès constants de la liberté humaine. C'est tout d'abord, il y a sans doute longtemps, la Renaissance, qui n'est pas seulement un mouvement esthétique, qui est un mouvement profondément philosophique, donnant aux dogmes alors triomphants les premiers coups de pioche, ouvrant la voie à la Réforme, Réforme qui devait donner, après quelques étapes, la liberté mys-

tique aux hommes et qui devait ouvrir la voie à la Révolution française donnant à son tour aux hommes la liberté politique. Il nous reste aujourd'hui à conquérir la liberté économique. La liberté économique que nous voulons, c'est la sécurité économique. Si nous voulons que toutes les autres libertés, toutes ces autres émancipations arrachées au prix de fleuves de sang aient leur pleine signification, il faudra que notre siècle soit le siècle qui arrachera la liberté économique. (*Applaudissements.*)

Et voyez-vous, camarades, il y a dans ce qu'on appelle le Plan de la C.G.T. un certain nombre d'idées pratiques qui s'efforcent de satisfaire à ces données essentielles. Il y a dans le Plan de la C.G.T. les éléments de constructions, des éléments de fondation plus exactement, de ce qu'il faut appeler la liberté économique. Il y a, dans le Plan de la C.G.T., cette volonté de substituer un rationalisme à un empirisme aujourd'hui insuffisant. Il y a cette volonté de prévoir la chose économique et de ne plus laisser au hasard ou à un automatisme qui ne fonctionne plus, le soin d'ordonner les échanges dont les hommes vivent. Il s'agit, dans ce Plan, de créer de la sécurité économique pour les travailleurs qui en sont privés. Il s'agit encore de s'orienter vers l'égalité économique. Et puis, enfin, je vous le rappelle, il y a, dans ce Plan, une atteinte directe, une atteinte dont les arêtes sont infiniment bien dessinées, au régime de la propriété des grands moyens de production et, sauf erreur, toute la tradition de notre mouvement est bien orientée, n'est-ce pas, vers la conquête de ces moyens de production? Lorsqu'on se saisit de ces moyens de production, lorsqu'on les transfère d'un régime de propriété individuelle à un régime de propriété collective, est-ce que nous replâtrons le capitalisme, ou est-ce que nous jetons les têtes de pont de la construction collectiviste?

Ainsi, il s'agit de savoir si, dans le grand mouvement qui emporte le monde, une organisation comme la nôtre, qui tient dans notre pays une place que je n'ai plus à définir devant vous, il s'agit de savoir si nous serons dans ce mouvement, si nous serons à la tête de ce mouvement et si, par notre action quotidienne, nous nous efforcerons de faire surgir ces vérités nouvelles qui cherchent laborieusement à éclore. Je pense que nous serons dans ce mouvement. Il est impossible que nous n'y soyons pas. Voyez-vous, on se prépare à la révolution, mais on la prépare aussi; je pense qu'elle n'est possible que lorsque les choses sont révolutionnaires, lorsque les hommes sont révolutionnaires, lorsque les idées sont révolutionnaires. Jetez les yeux autour de vous, et vous verrez que sont déjà réalisées un certain nombre de conditions. Vous trouverez autour de vous qu'il y a dans les choses ces ferments révolutionnaires indispensables à notre émancipation plus complète. Vous trouverez qu'il y a dans les hommes cette volonté de s'affranchir. Mais ce qui les rassemblera, ce qui leur donnera un drapeau qu'ils pourront suivre, ce sont les idées révolutionnaires. Les idées révolutionnaires, celles que la philosophie peut aujourd'hui recueillir, ce sont celles qui tendent à affirmer cette impérieuse vérité que rien ne peut plus être fait, présentement, qui ne s'orienté vers la conquête de cette liberté économique qui n'a jamais existé et dont le besoin se fait infiniment pressant. Liberté économique, voilà sans doute ce que le xx^e siècle donnera aux hommes. Je pense qu'un mouvement comme le nôtre sera au cœur même de la lutte, et qu'ainsi il remplira pleinement le destin qu'il s'est lui-même fixé.

Un philosophe disait : « Il faut porter en soi comme un chaos pour enfanter une étoile ». Le chaos est dans les choses, camarades! Il s'agit seulement que toutes les bonnes volontés s'unissent, que tous les hommes qui portent en eux un esprit généreux, un esprit d'émancipation, un esprit

de conquêtes humaines, s'allient dans un même élan, dans un même enthousiasme, pour que surgisse cette flamme qui donnera au monde, en même temps qu'une lumière nouvelle, cette perspective infiniment séduisante d'un monde où la justice, où l'ordre, où l'équité auront leur place, où tous les besoins humains recevront pleinement satisfaction. En sorte qu'à ceux qui viendront derrière nous ne seront pas imposées les misères que nous avons connues.

Nous travaillerons pour nous et nous allons travailler aussi pour d'autres. Cela suppose sans doute un esprit de sacrifice, mais l'esprit de sacrifice, il est nôtre; nous sommes sacrifiés depuis des siècles, et, dans les batailles nouvelles qui s'ouvrent sans doute serons-nous appelés à d'autres sacrifices. Mais c'est la joie au cœur que nous les consentirons! (*Applaudissements, les délégués debout applaudissent Belin.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Racamond.

RACAMOND (*applaudissements*). — Camarades, je veux commencer mon intervention en utilisant les belles et nobles paroles que mon camarade Belin vient de prononcer pour terminer la sienne. Oui, nous avons les uns et les autres la volonté de travailler, quels que soient les sacrifices que cela pourra nous coûter, à la libération des masses opprimées par le capitalisme et en ceci nous savons que nous luttons pour nos intérêts présents, mais aussi pour les intérêts de ceux qui nous succéderont. Et croyez-le, quand nous abordons cette tribune, c'est avec la volonté d'y rechercher les solutions qui nous permettront de réaliser l'unanimité dans la lutte. Certes, nous échangeons ici des opinions et, depuis trois jours, à cette tribune se succèdent des hommes qui appartenaient hier à des organisations différentes, qui avaient sur les problèmes qui se posent des positions différentes, mais qui, ayant réalisé leur Unité matérielle, veulent maintenant œuvrer à réaliser leur Unité morale, leur Unité indestructible. (*Applaudissements.*)

Dans mon intervention, deux parties essentielles. La première a trait au Programme du Rassemblement Populaire. Mais, avant tout, camarades, permettez-moi de rappeler devant vous ce que signifie le Rassemblement Populaire. Certes, vous le connaissez, au moins par expérience, mais il est bon cependant que pour comprendre les propositions que nous apportons, nous examinions ce que représente cet effort considérable des masses travailleuses. J'ai la conscience, camarades, de la puissance de la vieille C.G.T. réunifiée. J'ai salué avec joie le rapport de notre camarade Gourdeaux, fait ici au nom de la Commission des mandats : un million d'adhérents et, demain, j'en ai la certitude, des centaines de milliers d'adhérents nouveaux. Ceci, au sein d'un prolétariat qui compte 10 ou 11 millions de travailleurs; notre Confédération, c'est déjà une force énorme et nous sommes animés, nous, et j'ai la conviction que c'est là l'opinion du Congrès, par cette volonté irréductible d'en faire le centre agissant, l'organisme qui impulse les 11 ou les 12 millions de travailleurs qui constituent ce prolétariat. Nous avons les uns et les autres, cette volonté et dans le rassemblement populaire, est-il exagéré de dire que nous sommes la force principale? Je crois que justice nous étant rendue dans ce formidable rassemblement des masses qui ont lutté pour arrêter le fascisme et défendre leur liberté, le mouvement syndical ouvrier est la force la mieux groupée, la mieux ordonnée et la plus puissante, mais, camarades, nous allons oublier que dans notre pays, il existe d'autres couches sociales que le prolétariat, 40 % d'ouvriers dans la population active, 40 % de petits paysans, de petits cultivateurs, d'artisans et de petits commerçants, des millions et des millions d'anciens combattants qui

ont aussi des revendications à défendre, qui ont d'ailleurs dans le même esprit que la C.G.T. essayé de dresser un Plan pour lutter contre le régime qui après les avoir conduits à la boucherie, les a réduits à la misère. Notre première préoccupation, c'est de ne pas isoler notre organisation syndicale de ces masses profondes du peuple français, sans le concours desquelles, camarades, nous ne réaliserons pas, non seulement, le Programme du Rassemblement populaire, mais encore moins le Plan de la C.G.T. C'est avec tout le concours du peuple laborieux que nous devons marcher à la lutte contre les oligarchies qui nous exploitent. Oh ! je sais bien que dans les explications fournies pour ou contre le Programme du Rassemblement Populaire, on a évoqué ici la présence des partis politiques et que l'on a indiqué, en laissant de côté la participation des masses dont je viens de parler, que le programme ainsi élaboré pouvait être un simple programme électoral. Eh bien, camarades, il nous faut examiner sérieusement ce que signifie ce programme. Oh ! nous ne prétendons pas, nous moins que quiconque, qu'il contient toutes les revendications de nos organisations syndicales, toutes nos aspirations vers l'avenir, toutes les perspectives que nous voudrions voir se réaliser ; mais, il a au moins ce premier mérite : c'est qu'autour de lui, sur notre impulsion, si nous le voulons bien, peuvent se rassembler rapidement des millions et des millions de travailleurs de toutes les catégories qui sont dans notre pays. (*Applaudissements.*)

J'entends bien, camarades, que ce programme peut être taxé d'une certaine timidité, si nous le comparons aux perspectives qui ont été tracées par nos amis défendant le Plan de la C.G.T., question sur laquelle je viendrai tout à l'heure. Cependant, examinons un peu ses parties principales. Notre camarade Delmas, ce matin, disait qu'en ce qui concerne la défense de la liberté, c'est-à-dire les revendications politiques, il pouvait être en accord avec le contenu du programme : amnistie générale, contre les ligues fascistes, abrogation des lois scélérates et des décrets-lois restreignant la liberté d'opinion, réforme de la presse, qui permettent la répression effective de la diffamation et du chantage, qui puissent assurer aux journaux des moyens normaux d'existence, qui les obligent à rendre publique l'origine de leurs ressources, qui mettent fin aux monopoles privés de la publicité commerciale et financière, et qui empêchent la constitution des trusts de la presse.

Vous avez parlé, camarades, de la lutte contre les forteresses des oligarchies. Est-ce que vous ne croyez pas que ces simples dispositions évoquées devant vous, soient une atteinte aux privilèges intolérables qui sont détenus par les deux cents familles dont vous parliez tout à l'heure. Abolition des lois scélérates, épuration du système journalistique ? Ah ! chers camarades, que voici déjà pour la défense de nos libertés une tâche d'importance et qui mériterait, croyez-le bien, des efforts suivis et persévérants des masses travailleuses. Il y a l'application et le respect du droit syndical pour tous. Chers camarades, fonctionnaires de l'enseignement, des services publics, cheminots et autres travailleurs à statut, permettez-moi de vous dire tout de suite que dans notre esprit il n'y a aucune idée de vous différencier avec nos camarades de l'industrie privée, parce que nous voulons que dans notre C.G.T. il n'y ait qu'une seule âme, il n'y ait qu'un seul cœur, il n'y ait qu'une seule volonté pour la défense des revendications. (*Applaudissements.*)

Vous-mêmes, vous connaissez les difficultés de l'exercice du droit syndical ; mais, dites donc, camarades de la métallurgie, camarades du textile, travailleurs de l'industrie privée, vous ne subissez pas d'une façon publique, gouvernementale, les attaques intolérables, nous le disons, que nos camarades fonctionnaires subissent dans l'exercice de leur droit syndical, mais

est-ce que vous ne les subissez pas d'une autre façon? Est-ce qu'on a le droit d'être syndiqué dans toutes les entreprises? Est-ce que vous avez senti autour de vous, en vous, dans votre organisation syndicale suffisamment de puissance pour que ce droit que vous avez arraché officiellement depuis des dizaines d'années vous soit consenti et soit de règle? Est-ce que nous ne voyons pas certaines entreprises exiger que l'ouvrier adhère aux Croix de feu ou à la Solidarité française pour avoir du travail, qu'il quitte son organisation syndicale? et quand le Front Populaire, quand les anciens combattants, les paysans, quand tout ce qui est rassemblé met dans un programme de lutte immédiate le respect du droit syndical pour tous et par tous, est-ce que vous croyez que c'est là une petite revendication dans la période présente? (*Applaudissements.*)

Je ne veux pas discuter ainsi ligne à ligne tout le Programme du Front Populaire, j'indisposerais peut-être le Congrès par une énumération trop longue des points qui y sont contenus. Mais, cependant, un autre point sur lequel nous sommes d'accord, n'est-ce pas, c'est le point deux, celui qui a trait à la défense de la paix. Je lis les premières lignes : Appel à la collaboration du peuple et notamment des masses laborieuses pour le maintien et l'organisation de la paix. La suite, c'est l'adhésion, comme la C.G.T. d'ailleurs dans son unanimité, j'en ai la certitude, la conçoit, à la lutte sur le terrain international pour assurer la défense de la paix par la collaboration des peuples en utilisant même les organismes qui sont déjà constitués. Mais ce premier alinéa, appel à la collaboration du peuple et notamment des masses travailleuses pour la défense de la paix. Est-ce que cela ne contient pas en puissance toute l'action directe que vous pouvez exercer, camarades, pour empêcher que les armements se développent, que la circulation des engins de mort continue à travers le monde, sur les points où la guerre fait rage?

C'est cela qu'il faut examiner. C'est un appel à votre action, et dans cette action, camarades, est-ce que la C.G.T. ne doit pas être l'animatrice? Est-ce qu'elle ne détient pas, comme le disait Belin tout à l'heure, dans la plus large mesure les moyens de mettre la puissance économique des travailleurs au service de la défense de la paix. Et quand, pour ce travail, pour cette œuvre sacrée, le Front Populaire vous apporte la collaboration des masses qu'il a déjà entraînées pour la défense des libertés, est-ce que vous ne sentez pas que cela vous donne une puissance et, je le dis, des responsabilités indiscutables. (*Applaudissements.*)

Le troisième point : les revendications économiques. Camarades, nous ne prétendons pas encore qu'elles épuisent tous les objectifs que nous nous proposons mais cependant il y a des questions qui sont débattues depuis longtemps dans nos syndicats : la réduction de la semaine de travail sans réduction de salaire hebdomadaire. J'entends bien, camarades, que la formule n'a pas été ici exprimée comme nous l'aurions désiré les uns et les autres. J'entends bien que sur un certain nombre de points, car nous étions — comme mon ami Belin — des participants dans l'élaboration de ce programme, sur un certain nombre de points, nous avons dû faire des concessions, et j'ajouterais même, camarades, que sur un certain nombre de points, l'ancienne C.G.T.U., dans le Rassemblement Populaire, a su faire des concessions à nos camarades de la C.G.T. (*Applaudissements.*)

Eh bien, cette revendication de la réduction du temps de travail, elle est la vôtre, elle est celle de la C.G.T., elle est celle de la Fédération Syndicale Internationale, elle est celle de tous les travailleurs, mais elle devient celle qui est soutenue maintenant, non plus seulement par les ouvriers, non plus seulement par les syndicats, mais qui est soutenue aussi par toutes les forces populaires qui sont rassemblées.

Il y a ainsi toute une série de revendications, comme celle-ci : l'appel des jeunes au travail par l'établissement d'un régime de retraites suffisantes pour les vieux travailleurs : Camarades, vous avez parlé de la jeunesse, dans ce Congrès, vous avez fait appel à son concours pour les revendications plus hautes, plus larges, plus décisives. Mais est-ce que vous ne pensez pas que dans la période présente, il faut donner à la jeunesse autre chose que la misère, que la faim et que le désespoir? C'est ce qui a animé les rédacteurs de ce Programme du Front Populaire lorsqu'ils ont inscrit de telles revendications.

Il y a aussi, camarades, et cela, voyez-vous, c'est une chose dont il faut tenir compte, les revendications des travailleurs de la terre, non seulement nos amis les salariés agricoles, mais ceux qui sont proches encore de nous, petits paysans, petits métayers, petits cultivateurs, victimes dans les hécatombes guerrières et qui sont à nouveau les victimes lorsque la crise économique frappe le régime capitaliste. Il faut unir ces masses laborieuses au prolétariat de notre pays, et cette conception qui a déjà reçu une réalisation première dans la lutte pour la défense des libertés, est-ce que nous ne devons pas l'élargir quand il s'agit des revendications immédiates, des moyens d'arracher rapidement à la bourgeoisie, à la grande bourgeoisie des possibilités d'améliorer le sort des travailleurs?

J'entends bien aussi, camarades, que l'on taxe de timidité le Programme du Rassemblement Populaire en ce qui concerne les mesures à prendre pour assurer l'épargne contre le pillage et la meilleure organisation du crédit.

Voyons, camarades, on a fait, dans l'intervention de notre ami Lacoste, un examen magistral de la nécessité de mettre la Banque de France au service des masses travailleuses, au lieu de laisser cet organisme essentiel, propriété exclusive d'une oligarchie financière et industrielle. Eh bien, je lis dans le Programme du Front Populaire : « Pour soustraire le crédit et l'épargne à la domination de l'oligarchie économique, faire de la Banque de France, aujourd'hui banque privée, la Banque de la France, suppression du Conseil des Régents, élargissement des pouvoirs du gouvernement, sous le contrôle permanent d'un Conseil composé de représentants du pouvoir législatif, de représentants du pouvoir exécutif et de représentants des grandes forces organisées du travail et de l'activité industrielle, commerciale et agricole. Enlevez les représentants du pouvoir législatif, et reprenez le paragraphe qui est contenu dans le Plan de la C.G.T., et vous me direz si, sur ce point vital, on n'a pas arraché à la timidité de ceux dont vous parliez tout à l'heure quelque chose qui vous permette de marcher à l'avant pour la garantie de l'épargne des masses travailleuses.

Si, mes camarades, il faut comprendre que ces revendications-là, contenues en puissance dans le Programme du Rassemblement Populaire, vous les avez vous-mêmes exprimées, elles sont contenues, pour une large part, dans le Plan de la C.G.T. Et si quelqu'un pouvait y apporter une observation — chose que je ferai tout à l'heure — c'est parce qu'elles reproduisent trop fidèlement ce que vous avez inscrit dans le Plan de la C.G.T.

Ainsi, vous le voyez, ce Programme du Rassemblement Populaire représente bien, dans la période présente, ce qu'attendent rapidement les masses travailleuses, non seulement les salariés, mais les couches moyennes, avec lesquelles il faut bien que le prolétariat fasse alliance s'il veut être victorieux.

Et puis, les deux Confédérations ont participé à l'élaboration du Programme du Rassemblement Populaire, ce qui signifie qu'après la fusion, c'est la vieille C.G.T. reconstituée qui est partie prenante dans ce Programme. Et c'est pourquoi nous ne comprenons pas l'émotion soulevée par

la proposition faite, au nom de la Fédération des Métaux ex-uniitaire, reprise de notre Commission Exécutive aujourd'hui défunte, de la C.G.T.U., de ratification de ce Programme du Rassemblement Populaire. Voyons, camarades, est-ce qu'on n'a pas l'habitude, dans les Congrès de la C.G.T., de ratifier l'activité des organismes dirigeants? Et si pour une fois, et dans une mesure encore trop timide, au sein des groupes qui représentent le peuple français, la C.G.T. a fait entendre sa voix, si elle n'a pas encore pu faire aboutir totalement l'expression de sa pensée, mais qu'elle ait cependant réussi à ressouder, à consolider le rassemblement des masses autour d'un programme, est-ce que le Congrès ne ratifierait pas cette activité? Mais comprenez bien, camarades, que s'il y avait des réticences à cet égard, ce serait alors que le Programme du Rassemblement Populaire pourrait devenir un simple programme électoral. (*Applaudissements.*)

Le Programme du Rassemblement Populaire, il sera, si vous le voulez bien — et je suis d'accord, nous sommes d'accord avec vous, camarade Lacoste —, il sera le meilleur moyen de marcher vers les revendications plus décisives, même vers le Plan de la C.G.T. qui peut sortir de ces débats à l'unanimité, j'essaierai de le démontrer tout à l'heure. (*Applaudissements.*)

Ne laissez pas, chers camarades, je vous en prie, aux partis politiques la propriété du Programme du Rassemblement Populaire, pour qu'il ne soit qu'une plate-forme électorale, car vous décevriez profondément les ouvriers qui ont les yeux tournés vers notre grande C.G.T.; vous décevriez profondément les anciens combattants; vous décevriez profondément la masse des petits paysans qu'il faut gagner à la cause du prolétariat. (*Applaudissements.*)

Nous sommes, camarades, d'autant plus à notre aise pour défendre ici la ratification de ce programme que nous entendions hier, avec plaisir, la lettre envoyée à notre Congrès par le Comité de Vigilance des Intellectuels antifascistes. Est-ce que vous allez dire que le Comité de Vigilance des Intellectuels antifascistes, qui groupe maintenant parmi les travailleurs de l'esprit, parmi nos camarades de l'Enseignement, les meilleurs et les plus combattifs, parle au nom d'un parti politique, et qu'il est animé de préoccupations électorales? Allons donc, camarades, nous faisons, nous, confiance à tous ceux qui se sont rassemblés dans cet organisme, mettant au service des travailleurs manuels la puissance incomparable du savoir et de la pensée. Nous faisons confiance dans le désintéressement des personnes et dans le désintéressement du groupement qui vous a adressé cet appel, et nous vous disons : « Sentez bien que ceux-là, qui ont cependant retourné le problème sous toutes les faces; croyez-le bien, disent qu'il y a là les revendications immédiates des masses travailleuses, ils savent que cela est juste et nous ne devons pas les décevoir. »

Nous proposons également, qu'à ce Programme du Rassemblement Populaire, soient jointes les revendications syndicales que vous connaissez bien. Pourquoi discuter devant vous de la défense et de la revalorisation des salaires, de cette semaine de quarante heures, sur laquelle nous avons polémique, mais que tout le monde veut arracher? Pourquoi discuter sur la nécessité des congés annuels payés, des contrats collectifs, d'un fonds national de chômage?

Oui, camarades, nous proposons que le Congrès reprenne avec vigueur, avec ce Programme du Rassemblement Populaire, toutes ces revendications syndicales, qui sont la raison d'être, au moins initiale, de notre mouvement organisé.

Ah! camarade Belin, je t'écoutais avec la sympathie que tu me connais à ton égard; nous travaillons ensemble depuis un mois, et, je veux le dire

après Frachon, camarades, rien ne nous a empêchés de collaborer toutes les fois que la C.G.T. a dû se prononcer depuis que nous sommes ensemble. J'entendais ses affirmations magnifiques sur le rôle du syndicat; eh bien! moi, quand je me suis syndiqué, à la suite d'un discours d'un vétéran du mouvement, aujourd'hui disparu, je me suis syndiqué parce que je travaillais la nuit comme un forçat, et parce que mon camarade Bousquet disait : « Il faut te syndiquer pour arracher le travail de jour en faveur des ouvriers boulangers. » (*Applaudissements.*) Vous entendez, camarades, l'ouvrier qui vient dans l'organisation syndicale n'a pas encore compris tous les grands problèmes qui se posent aujourd'hui devant notre mouvement; mais, je veux le dire, après Delobelle, ce que l'ouvrier attend de son syndicat, c'est la défense de son pain quotidien, c'est l'amélioration de ses misérables conditions d'existence. Quand il est dans le syndicat, l'ouvrier, et que, nouveau venu, il sent la force de la collectivité, il lui semble que son organisation va le défendre contre tout ce qui peut le toucher, contre tout ce qui peut l'attaquer. N'a-t-on pas vu, camarades, dans les Bourses du Travail, des ouvriers venir consulter le militant, non seulement sur la revendication personnelle qu'il opposait à son patron, mais même dans toutes les circonstances de son existence quand il est en lutte avec les adversités de la vie; l'ouvrier attend du syndicat que, chaque jour, à chaque instant, il soit pour lui un appui, un réconfort. Et quand, dans l'organisation syndicale, sur le terrain corporatif, il a rassemblé ses forces, il en attend sans cesse des améliorations constantes à ses conditions de salaires et de travail.

Les premiers syndicats, et quand nous entendons parler des origines du syndicalisme, quand nous entendons rappeler les noms, qui nous sont chers à plus d'un titre, de certains hommes comme Pelloutier et tant d'autres, nous disons : « Allez chercher les origines du syndicalisme un peu plus loin, s'il vous plaît »; à partir du moment où des hommes ont senti qu'il fallait se rassembler contre le patron pour défendre le bout de pain, à partir de ce moment-là le syndicalisme est né. C'est là l'origine du groupement et c'est de là qu'il faut partir pour entraîner les travailleurs sur les routes lumineuses que l'expérience de notre mouvement va nous tracer.

Voyez-vous, camarades, — ça n'est pas un reproche, parce qu'on pourrait bien me l'adresser, après tout! —, vous venez, pour beaucoup d'entre vous, dans une Confédération Générale du Travail composée de groupements déjà constitués, vous y recevez l'héritage précieux des débats de ceux qui vous ont précédés, débats qui, à mon avis, camarades, ne sont pas à verser aux archives à titre documentaire, mais dont il faut tenir compte dans une large mesure; vous venez et vous devez sentir que le rôle de votre organisation syndicale, c'est avant tout de vous défendre sur le terrain que je viens d'indiquer. C'est ce qu'ont fait nos camarades mineurs, c'est ce que font d'ailleurs tous nos Congrès de Fédérations, c'est ce que font, camarades, toutes nos Assemblées générales de syndicats. Vous pensez que nous ne devons pas mettre au premier plan immédiat des préoccupations de notre Congrès ces revendications immédiates? Si; camarades, nous devons le faire, et j'ai la certitude qu'à ce sujet, il n'y aura pas ici une voix discordante — j'en accepte l'augure — car, en écoutant avec plaisir Lacoste, j'ai entendu — et, ensuite, Belin l'a répété — : notre organisation doit défendre pied à pied, jour à jour, les revendications immédiates afin de marcher vers des tâches plus larges et plus belles.

Eh bien! vous le voyez, camarades, quand nous vous proposons de ratifier le Programme du Rassemblement Populaire, et aussi de répéter avec vigueur que la C.G.T. luttera pour les revendications syndicales immédiates, c'est ce souci, ce double souci qui nous amène : mettre les travailleurs à

même de défendre leur pain et ne pas les isoler au sein du peuple. Rappelez-vous combien était pénible la lutte des grévistes quand elle se déroulait dans l'atmosphère hostile de la population, rappelez-vous combien elle a été plus réconfortante la lutte des grévistes de Roanne, la lutte des grévistes de Saint-Chamond, celle des camarades de Marseille, celle des ouvriers de Roubaix et aussi de Lille avec la solidarité agissante du peuple. Et vous, camarades fonctionnaires, sentez bien combien votre lutte est plus réconfortante quand elle se lie à la sympathie de toutes les masses populaires, contre lesquelles pendant des années la bourgeoisie a essayé de vous dresser et auprès desquelles elle faisait l'opération réciproque. (*Applaudissements.*)

Notre C.G.T., elle, aura ainsi, camarades, la figure de l'organisation la plus puissante du pays, la mieux disciplinée, enrichie d'expériences multiples et qui, on me permettra de le dire, dans sa maturité, encore que la Jouvence de l'unité syndicale vienne de lui donner un nouveau rajeunissement, saura tracer les voies vers l'avenir. Camarades, permettez-moi de vous dire, après ceux qui m'ont précédé, que je ne vois pas pourquoi il y aurait une alternative : Programme du Rassemblement Populaire, ou Plan de la C.G.T. Nous l'affirmons ici, camarades, nous ne sommes pas des antiplanistes. Comment voudriez-vous que nous soyons des antiplanistes, nous qui avons défendu l'Union des Républiques Soviétiques, où le seul plan possible complètement, à notre avis, est en train de se réaliser parce que le pouvoir est entre les mains du prolétariat. (*Applaudissements.*) Comment voudriez-vous que nous soyons des antiplanistes et que nous ne comprenions pas qu'il est possible, qu'il est même nécessaire d'unir sur une charpente bien étudiée toutes les revendications plus décisives que nous pouvons arracher dans la période présente et même dans les années qui vont venir. Camarades, croyez-le bien, ce n'est pas une hostilité à l'idée de plan qui nous fait critiquer le Plan de la C.G.T. dans quelques-unes de ses parties, et, j'y insiste à nouveau, notre souci et notre désir, ce serait que ce Plan puisse recevoir, de notre part, la plus complète approbation, afin qu'il n'y ait dans ce Congrès qu'une unanimité de vue qui puisse nous permettre d'aller à la bataille comme un bloc indestructible et invincible. (*Applaudissements.*) Ici, camarades, vous me permettrez de vous dire quelles sont les préoccupations que nous inspire le Plan de la C.G.T. Oh ! certes, et d'autres l'ont dit avant moi, il y a dans le Plan de la C.G.T., des points sur lesquels on ne peut pas être en désaccord, en particulier celui qui consiste à réclamer l'ouverture de grands travaux d'utilité publique. Nous voulons lutter contre le chômage, à ce sujet, personne ici ne peut croire que la révolution qui doit renverser le régime capitaliste, si elle veut établir le pouvoir du travail, puisse être conçue comme la révolution de la misère. Camarades, nous concevons parfaitement que les organisations ouvrières peuvent avoir des perspectives révolutionnaires en luttant contre la misère, en luttant contre le chômage, parce que nous savons également quel est le grand danger de la misère, quel est le grand danger du chômage pour la démagogie des représentants des oligarchies capitalistes. Nous savons que c'est parmi les chômeurs qu'Hitler a recruté des centaines de milliers de ses partisans. Et vous voudriez que nous ne tentions pas d'arracher à la misère, de lutter, comme le disait Belin, contre la crise qui frappe des milliers et milliers de chômeurs ? Non, camarades, nous n'avons pas, permettez-moi de vous le dire, des conceptions aussi fantaisistes, aussi pittoresques. Nous voulons, avec la C.G.T., réclamer l'ouverture de grands travaux ; nous pensons même, camarades, que l'on tarde beaucoup, car, si je ne me trompe, il n'y a pas que la C.G.T. qui a réclamé l'ouverture de grands travaux, d'un peu partout, à ce sujet, sont venues des invites de plus en plus pressantes. Mais ce qui nous effraie

quelque peu, ce sont les commentaires qui accompagnent cette proposition. Le Plan de la C.G.T. se prononce contre la déflation. Nous avons dès longtemps compris que la déflation n'était pas une solution aux misères que les travailleurs endurent en période de crise; nous avons même dit, et nous sommes d'accord en cela, que la déflation ne ferait qu'accentuer la crise et, par conséquent, accentuer la misère des travailleurs. Mais une préoccupation nous étreint. Est-ce qu'il n'y a pas d'autre moyen d'accentuer la misère des travailleurs? Est-ce que le capitalisme ne possède que le moyen déflationniste? Non, camarades, il y a aussi la dévaluation de la monnaie. Et lorsque nous examinons les commentaires qui ont accompagné l'exposé fait par notre camarade Jouhaux au Congrès de la C.G.T., en septembre, nous y trouvons cette idée qu'il est possible de financer les grands travaux avec la dévaluation de la monnaie française. Oh! j'entends bien, qu'il ne s'agit pas ici de la dévaluation à chaud, dont parlait Lacoste ce matin, mais, si j'en crois, ce qui ne peut être contesté, les rapports sténographiques du Congrès de la C.G.T., notre camarade Léon Jouhaux a donné, comme un moyen d'obtenir une partie du financement des grands travaux, la stabilisation internationale des monnaies. Voilà quelque chose, camarades, qui nous fait un peu trembler, voyez-vous. La stabilisation internationale des monnaies, c'est-à-dire l'accord réalisé entre tous les capitalistes rivaux qui se disputent les marchés des matières premières et des débouchés, et ceci avant que nous ayons obtenu le Programme du Rassemblement Populaire. Je pense, camarades, que la course de vitesse entre les deux solutions n'est pas discutable; si nous ne pouvons pas arracher, dans notre propre pays, l'application des mesures réclamées par le Rassemblement, comment aboutir rapidement à mettre d'accord des capitalistes dont vous disiez ce matin qu'ils préparent la guerre en surarmant à toute vitesse? Je ne crois pas, camarades, que cela soit possible. Ecoutez comment s'explique notre camarade Jouhaux — j'ai, d'ailleurs, la certitude que lorsque j'aurai quitté cette tribune, il viendra, avec la fougue que nous lui connaissons et avec sa voix d'airain, essayer de démolir les arguments que j'apporte, — mais écoutez ce que disait notre camarade : « Il est bien certain, et il faut dire toute la vérité, que lorsque nous parlons, nous Français, de cette question, elle est, dans les circonstances actuelles, avantageuse pour nous, car il n'est pas possible de penser que l'Angleterre établira la livre à l'étiage du franc, pas plus que les Etats-Unis n'établiront le dollar à l'étiage du franc; c'est le franc qui devra s'établir à l'étiage de ces monnaies, et il en résultera pour nous une conséquence heureuse. Nous retrouverons immédiatement une masse liquide que nous pourrions alors employer à des buts d'intérêt général pour la collectivité, à la mise en route, pour la garantie du financement d'une partie des grands travaux publics. »

Je ne suis qu'un boulanger, je ne suis pas un financier émérite, mais il me semble que cette libération d'une masse liquide s'apparente étrangement à ce que nous avons constaté il y a quelque temps dans un pays voisin; libération d'une masse liquide par rapport aux autres monnaies sur lesquelles on essaie d'ajuster la monnaie nationale, ça s'appelle, en bon français, la dévaluation, camarades. Or, nous ne voulons ni de la déflation ni de la dévaluation, ni à chaud ni à froid : nous voulons faire payer les riches.

Je sais, camarades, que cette formule : « Faire payer les riches », soulève beaucoup de scepticisme. Cependant, une constatation s'impose, et nous la reconnaissons bien volontiers, c'est que dans le Plan de la C.G.T. elle a été introduite non seulement en ce qui concerne les grands travaux, si je ne me trompe, mais aussi pour les nationalisations des industries-clés. Par conséquent, camarades, même dans le Plan de la C.G.T. et à la suite de

réunions faites au siège de la C.G.T., alors que nous n'étions pas encore dans la même organisation, cette formule fut introduite, mais cependant on nous disait : « Faire payer les riches, c'est quelque chose de très difficile parce que les capitaux vont s'apeurer, parce qu'ils vont passer les frontières, parce qu'ils sont insaisissables. » Alors, camarades, si les capitaux sont insaisissables, si nous n'avons aucun moyen de les empêcher de passer les frontières, comment prétendons-nous mettre à quia les deux cents familles qui exploitent la France. (*Applaudissements.*)

Nous disons, nous, camarades, qu'il est possible de faire payer les riches, et regardez, même dans ce programme si timide du Front Populaire, on retrouve des choses que nous ne constatons pas encore dans le Plan de la C.G.T. On y constate la réforme démocratique du système des impôts comportant une détente fiscale, en vue de la reprise économique, par des mesures atteignant les grosses fortunes, progression rapide de la majoration du taux de l'impôt général, etc... Et puis, on termine en disant : « Contrôle des sorties des capitaux et répression de leur évation par les mesures les plus sévères, allant jusqu'à la confiscation des biens dissimulés à l'étranger et leur contre-partie en France. » (*Applaudissements.*)

C'est dans le Programme du Rassemblement Populaire que nous trouvons cela. La Confédération Générale du Travail Unitaire avait adopté un projet de prélèvement sur les grosses fortunes. Je sais bien que dans le Plan de la C.G.T., on semble nous indiquer que les grosses fortunes n'existent pas, que les fonds d'Etat et les valeurs industrielles, qui s'élèvent à 430 milliards sont détenus par 4 à 5 millions de porteurs appartenant en majorité aux classes moyennes. Cela pourrait signifier que la concentration capitaliste, que l'accumulation financière, dont on parlait tout à l'heure, est inexistante, ou que tout au moins l'oligarchie ne détient pas la fortune, qu'elle gère seulement les richesses du peuple. Voyez-vous, nous ne croyons pas encore cela. Je crois que nos camarades de la soierie lyonnaise, que nos camarades du textile du Nord, que nos camarades des mines ne peuvent pas s'imaginer que la fortune n'est pas détenue par les Gillet, les Mathon et autres magnats de la soie, du coton, de la laine et des industries minières.

Par conséquent, recherchons les moyens de faire payer les riches. Je pense qu'ainsi il sera possible de dire d'une façon tout à fait sérieuse, définitive que la C.G.T. est contre la dévaluation, qu'elle soit à chaud ou qu'elle soit à froid.

Maintenant, j'en arrive à la partie concernant les nationalisations. Nous pensons, comme le disait Delobelle, qu'il n'est pas facile de prévoir une véritable socialisation des industries-clés en régime capitaliste, et nous ne voudrions pas que les travailleurs s'imaginent avoir fait la révolution, même la révolution économique, sous le prétexte qu'on aurait nationalisé, selon les principes définis dans le Plan de la C.G.T., quelques-unes des industries-clés. Nous reprochons au Plan d'essayer de réformer la structure du régime capitaliste. Nos camarades nous disent : « Ce n'est pas la rénovation de l'économie capitaliste que nous recherchons. Les réformes de structure que nous défendons dans le Plan sont des réformes qui arrachent aux oligarchies les positions qu'elles détiennent. » Eh bien! camarades, les méthodes qui sont indiquées pour les nationalisations ne nous rassurent nullement, elles ne nous rassurent même pas du tout, parce que nous n'y voyons pas la déchéance du capitalisme lui-même, nous y voyons un accommodement entre l'Etat qui, comme le disait mon ami Belin, et je l'enregistre, n'est jamais neutre, et entre les forces capitalistes et le prolétariat, c'est le prolétariat qui, dans la circonstance, ferait un marché de dupes.

Nous essayons de comprendre comment il serait possible d'amender même ce passage du Plan de la C.G.T.

Tenez, camarades, examinons bien ce que l'on dit du statut de la Banque de France. J'en parlais tout à l'heure en vous lisant le passage du Programme du Rassemblement Populaire, qui a trait à cette question : « En raison des fonctions monétaires de la Banque de France, l'Etat y serait représenté comme actuellement par le gouverneur, les deux sous-gouverneurs et trois trésoriers-payeurs généraux. Les autres administrateurs représenteraient chacune des cinq branches de l'activité économique : industrie, agriculture, commerce, transports, banque, et seraient désignés par le Conseil Supérieur de l'Economie à raison de deux par branche d'activité. »

Camarades, une fois de plus nous nous trouvons ici en présence de la collaboration tripartite, et je ne vous cache pas que cela nous donne des inquiétudes, parce que cette collaboration est prévue pour la défense d'intérêts généraux — ce n'est pas moi qui invente la formule, elle est ici dans le discours de notre camarade Jouhaux — qui nous démontrera qu'il ne s'agit pas des intérêts généraux des banquiers ou des capitalistes. Mais, dans la participation à la gestion de ce secteur de l'économie que l'on aurait nationalisé, nous ne sentons pas venir la démocratie économique, nous y trouvons le capitalisme avec son ange tutélaire, l'Etat capitaliste? Il détient une place égale aux masses travailleuses, qui représentent les 95/100^e de la population qui œuvre à la production. Nous ne voyons pas là assurer la démocratie économique dont parlait notre camarade Belin tout à l'heure. Il nous faudra des précisions à ce sujet. Je sens qu'on pourrait apporter des amendements au Plan de la C.G.T.

La C.G.T.U. avait dressé un Plan, elle aussi, en ce qui concerne, non seulement les nationalisations des industries-clés, mais aussi le Conseil National Economique, que vous baptiserez Conseil Supérieur de l'Economie, quand vous aurez, camarades, perfectionné cet organisme. Mais nous apportons ici des propositions qui faisaient que les masses travailleuses, au lieu d'être infériorisées, y exerçaient la plénitude de leur puissance parce que toutes leurs organisations y étaient représentées, et parce qu'aussi les organisations patronales n'y étaient représentées que parce qu'elles représentent, elles-mêmes, une minorité infime dans la production, encore qu'elles détiennent le capital et l'outillage, capital et outillage ayant été volés aux masses travailleuses. (*Applaudissements.*)

Voyez-vous, camarades, il nous semble que, sur ce point, il faudrait également apporter des amendements au Plan de la C.G.T.

Il y a également, et je m'excuse d'être si long, en ce qui concerne la nationalisation des industries-clés, des conditions qui nous effarent quelque peu, ce sont les conditions de rachat. Il faut que nous émettions un principe qui nous est commun, c'est que nous ne voulons pas déposséder les petites gens des économies, des patrimoines modestes qu'elles ont pu mettre dans ces industries, quand on a fait appel à l'épargne. Pas plus que, en combattant la dévaluation, nous ne voulons voir diminuer les ressources de ces petites gens, pas davantage nous ne voulons que leur maigre patrimoine soit amputé du fait du retour à la collectivité des industries que nous nous proposons de nationaliser. Il faut laisser dans le Plan la limitation dans le taux des indemnités, et ne pas les baser sur les clauses contractuelles prévues des rachats, pas plus que la valeur du capital en banque : L'indemnité ne peut être établie que d'après la valeur réelle, elle doit être calculée d'après un tarif dégressif, suivant l'importance des paquets de titres appartenant à un même propriétaire.

Voyez-vous, nous aimons bien les choses précises. Nous voudrions

qu'on nous dise quelle est l'importance que l'on donne au paquet de titres qui ne doit pas être remboursé au propriétaire qui le détient, alors qu'on doit rembourser celui qui ne détient que quelques titres. Ceci est par trop vague, ceci est par trop flou. Est-ce que l'on voudrait rassurer les gros détenteurs? Je ne le pense pas. La C.G.T. n'a pas de ces préoccupations. Elle est une organisation basée sur la lutte de classe, et, par conséquent, elle ne veut pas indemniser, j'en ai la certitude, les gros capitalistes, elle veut tout bonnement les exproprier. Eh bien! nous demandons que l'on fixe dans ce passage du Plan quelque chose de plus précis.

Me voici maintenant arrivé au terme des critiques. Elles pourraient peut-être se développer encore, mais ceci suffit pour nous attirer une réponse vigoureuse, j'en ai la certitude.

Je pose maintenant la question suivante, vous avez parlé tout à l'heure, avec sincérité, j'en suis persuadé, du Programme du Rassemblement Populaire, et vous avez parlé, je ne dirai pas avec mépris, l'expression ne serait pas juste, mais avec scepticisme, des pouvoirs de l'Etat, des gouvernements et des hommes politiques. Vous avez dit : « Le Programme du Rassemblement Populaire, ce sera un programme électoral. » Nous vous répondons : « Ce ne sera pas un simple programme électoral, si vous savez en faire un programme de lutte des masses travailleuses. »

Mais, s'il vous plaît, camarades, indiquez-nous donc les moyens pour faire aboutir le Plan de la C.G.T.? A qui donnez-vous le pouvoir d'appliquer le Plan de la C.G.T.? Quels sont les organismes qui vont décider sa mise en exécution dans le pays? C'est une question qui n'a pas encore, que je sache, obtenu une réponse définitive. (*Applaudissements.*)

Ce matin, notre camarade Lacoste disait : « Ce qui importe le plus, ce sont les moyens d'action. » Je finirai par croire, camarades, étant donnée la timidité de quelques observations que je viens de faire au Plan de la C.G.T., que ce qui importe le plus ce sont des moyens d'action.

Lisons le Plan de la C.G.T., et vous verrez qu'en définitive l'application du Plan est remise entre les mains du pouvoir législatif. Mais alors, est-ce que notre lutte pour le Plan serait une lutte pour que nous ayons de bonnes élections, bien à gauche, afin de le faire voter? Je ne pense pas qu'il soit dans votre esprit qu'il suffirait de cela? Et alors, camarades, comment vaincre la timidité de ce parti radical, qui n'a pas encore voulu accepter les prémices mêmes du Plan de la C.G.T. dans le Programme du Rassemblement Populaire?

Je pense, camarades, que lorsque le Plan de la C.G.T., ayant été examiné, discuté, précisé, aura reçu non seulement l'investiture des délégués ici présents, mais qu'il aura reçu le concours agissant de tous les travailleurs organisés dans la C.G.T. et du prolétariat, qu'il jouira du concours sympathique des camarades des autres corporations, des autres catégories laborieuses, il faudra encore lutter durement, sérieusement pour arracher le Plan.

Eh bien! camarades, je ne vous fais pas, croyez-le bien, et ceci est loin de notre pensée, cette injure de croire que vous comptez sur un bon gouvernement pour appliquer le Plan de la C.G.T. Je sais bien que vous voulez réaliser cela par la puissance des organisations ouvrières, et que, même quand vous l'aurez fait adopter par toutes les formes de manifestations et d'action que vous jugerez nécessaires, par le Parlement dans le régime capitaliste, il vous faudra déployer des efforts énormes pour en assurer l'application. Camarades, disons-le tout de suite, pourquoi mépriser aussi profondément cette idée que plus loin que le Programme du Rassemblement Populaire, avec l'appui de toutes les masses travailleuses, nous pouvons, même

-en régime capitaliste, en désignant les hommes qui acceptent le Plan de notre C.G.T., en arracher l'application. Pourquoi nous nous séparerions, mes camarades, de ces formes d'action qui se développent sur un autre terrain, mais qui ont cependant, vous le reconnaissez, leur valeur, puisqu'en définitive, vous prévoyez, dans l'application même du Plan de la C.G.T., la participation de l'État bourgeois? Pourquoi nous nous désintéresserions de cette forme d'action? Non, camarades, je ne vous demande pas de faire ici une affirmation de soutien de tel ou tel parti politique, là n'est pas la question. La C.G.T. n'a pas à intervenir sur ce terrain, mais elle doit dire qu'elle soutiendra toutes les réalisations que le Peuple de France aura arrachées sur le terrain politique. Elle doit dire : « Le gouvernement qui défendra un tel Plan, qui mettra tout en œuvre pour réaliser un tel Plan, sera soutenu par la masse des travailleurs. Et s'il flanche, s'il n'applique pas, il sera combattu par la C.G.T. » (*Applaudissements.*)

Camarades, nous voulons conserver au mouvement syndical l'indépendance la plus absolue à l'égard des partis politiques, à l'égard des gouvernements de la bourgeoisie, mais nous ne voulons pas être les dupes. Mais, si nous voulons cette indépendance absolue, mes camarades, nous ne voudrions tout de même pas laisser passer l'occasion d'imposer nos solutions sous le prétexte que nous resterions dans une tour d'ivoire, ce qui pourrait nous mener à la défaite du prolétariat, n'exerçant pas, d'une façon convergente, sa pleine puissance sur tous les terrains où il peut lutter.

C'est cela qui nous anime, camarades, et j'en arrive à ma conclusion. Voyez-vous, je viens de dire que nous défendrons l'indépendance du mouvement syndical sur tous les terrains. Hier, notre camarade Frachon, mon ami Frachon a été amené à faire à cette tribune des déclarations qui vous démontrent que si nous sommes ici devant ce Congrès, où nous débattons librement nos idées, c'est pour, les uns et les autres, être disciplinés intégralement à ses décisions. Il ne peut y avoir sur ce terrain, et nous ne le permettrions pas, aucune espèce d'équivoque. S'il y avait, pour quelques-uns d'entre nous, l'impossibilité d'appliquer les décisions du Congrès, soyez certains qu'ils seraient vis-à-vis de notre C.G.T. les honnêtes militants que chacun de nous doit être. Par conséquent, pas d'équivoque, vous prendrez vos décisions et tous nous travaillerons pour les appliquer ensemble.

Mais, est-ce qu'il n'y aurait pas moyen, après ces observations toutes fraternelles, qui sont peut-être justes dans une certaine mesure, mais qui peuvent peut-être être réfutées, de réaliser l'unanimité, camarades? Depuis l'ouverture des travaux de ce Congrès, c'est ce qui hante mon esprit. Est-ce qu'il n'est pas possible de sortir des assises de Toulouse avec l'adoption par toute la C.G.T. d'un plan de lutte qui soit un plan de défense de classe des intérêts du prolétariat? Je crois, camarades, qu'il est possible de le faire. Je vous demande de tenir compte des efforts que nous avons faits pour y parvenir. Nous demandons que cet appel soit bien compris et bien entendu. Nous savons ce qu'est le syndicalisme français, nous connaissons comment, même dans ses débats les plus passionnés, son idée directrice c'est la lutte directe contre le régime capitaliste, dont il a juré l'extermination. Nous sommes persuadés que tous les délégués qui sont ici sont animés de cette même volonté et de cette même foi, et quand on est animé de la même volonté et de la même foi, est-ce qu'il ne serait pas possible de trouver les formules qui, à cette volonté unanime, à cette foi unanime, ajoutent l'unanimité dans les moyens d'action et dans les revendications?

Je crois, camarades, que cela est possible. Aussi, en quittant cette tribune, j'adresse cet appel : « Réfléchissons, travaillons sérieusement à réali-

ser entre nous, non seulement cette unité matérielle, mais aussi cette unité des cœurs et des esprits. » Voyez-vous, ce sera la première victoire de la C.G.T. sur elle-même, mais ce sera aussi une défaite cinglante pour le capitalisme. La presse de la bourgeoisie est là, elle essaie de trouver dans nos débats la fêlure qui permettrait d'opposer les unes aux autres les deux fractions qui n'existent plus de ce Congrès; elle essaie de trouver dans nos discussions le moyen d'entretenir, quelque temps encore, des divergences qui ne se justifieraient pas. Je dis tout de suite que la grande bourgeoisie en sera pour ses frais. Que les rédacteurs de la grande presse m'entendent bien, le prolétariat organisé n'a de leçons à recevoir de personne. (*Applaudissements.*) Les influences extérieures qui tenteraient de le diviser s'évanouissent à la porte de cette salle de Congrès (*très bien!*) comme elles s'évanouiront dans tous les syndicats, dans toutes les fédérations, dans toutes les unions, dans toutes les entreprises.

Camarades, notre prolétariat doit être, dans le pays, le bloc agissant, impulsant, organisant la lutte du peuple contre le fascisme et contre les positions détenues par les oligarchies. J'ai la conscience que la C.G.T. peut jouer ce rôle. Je vois devant elle un avenir de dures batailles, mais je vois devant elle aussi la route lumineuse qui mène vers la victoire finale, celle où notre statut sera appliqué : la disparition du patronat, du salariat et la remise du pouvoir entre les mains des producteurs, des travailleurs ouvriers, des intellectuels avec eux, et aussi des paysans. (*Les délégués se lèvent, applaudissent Racamond, et chantent l'Internationale.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Jouhaux. (*Applaudissements.*)

JOUHAUX. — Camarades, j'essaierai d'atténuer la voix d'airain (*rires*), et de rester sur le ton de la conversation, ce qui n'exclut pas la mise en pleine clarté des points de divergences, car pour aboutir à l'unanimité, il faut d'abord être éclairé et qu'il ne reste plus entre soi d'obscurité. Or, présentement, il demeure un certain nombre d'obscurités, je vais essayer, pour ma part, d'y apporter les quelques lumières que je possède, et si ces quelques lumières ont le don de dissiper l'obscurité, de ramener la sérénité, elles permettront peut-être l'unanimité.

Tout d'abord, je veux répondre à notre ami Chambelland qui, le premier monté à cette tribune, a demandé que la C.G.T. inscrive dans son Plan une des revendications essentielles du mouvement ouvrier : les délégués d'atelier. Il n'était pas nécessaire que notre camarade Chambelland nous formule cette demande; elle était inscrite, cette réforme, dans le Plan lui-même; s'il faut la préciser plus encore, je serai pleinement d'accord avec notre camarade Chambelland. Mais puisqu'il m'en est fourni l'occasion, je veux dire que nous entendons, nous, par délégués d'atelier des délégués désignés dans les organisations syndicales, sous la responsabilité des organisations syndicales, contrôlés par les organisations syndicales et non pas les délégués d'atelier nommés par les non syndiqués contre l'organisation syndicale. (*Applaudissements.*)

CHARBIT. — D'accord.

JOUHAUX. — Je voudrais aussi rectifier une image de notre camarade Delmas, il me le permettra. Delmas a dit : « La C.G.T. c'est le symbole du Front Populaire. » J'entends bien qu'il a voulu dire par là que, dans la C.G.T., se trouvaient réunis des camarades n'ayant pas les mêmes opinions.

Mais il y a entre notre Congrès actuel de la Confédération et le Front Populaire une différence dont il faut tenir compte, si, ici, nous pouvons avoir des opinions politiques divergentes, nous sommes des salariés et des exploités au même titre. (*Applaudissements.*)

Il n'y a parmi nous que des exploités. (*Applaudissements.*)

Ceci dit, je voudrais répondre, comme je l'ai dit tout à l'heure, en essayant d'éclairer le plus possible la situation. Je ne parlerai pas de la situation générale, je n'évoquerai pas à nouveau, ni du point de vue économique, ni du point de vue politique, ni du point de vue de la paix, ce qu'est actuellement la situation mondiale; mais je veux, cependant, au seuil des explications que j'ai à fournir, indiquer que la situation internationale n'est plus; du point de vue économique, ce qu'elle pouvait être il y a seulement quelques années. On a parlé ici, et c'est Sémard, à propos des statuts, de la concentration capitaliste, de la naissance des trusts et des cartels et de la nécessité pour notre organisation syndicale de répondre à cette concentration capitaliste. L'erreur de notre camarade Sémard, c'était à mon avis de vouloir répondre à cette concentration capitaliste, bien plus par des formations politiques, même sur le terrain syndical, que par les formations professionnelles. S'il y a eu une concentration ou des concentrations, il s'est opéré une révolution qui n'a pas pu passer inaperçue à aucun de vous et qui se manifeste sur tous les terrains et qui s'impose à tous les gouvernements; c'est la substitution de la direction financière à la direction technique et industrielle. Là est la grande révolution. Les conseils d'administration sont des délégués des banques; les prix de revient et de vente ne sont plus formulés selon le rythme de la production, selon le développement du machinisme, selon l'augmentation de la production individuelle; ils sont déterminés en raison du taux d'intérêt et des profits particuliers à retirer, en raison des capitaux investis par les entreprises. Si ces capitaux ne trouvent pas leurs satisfactions égoïstes, alors périclité l'industrie, ils sont retirés et le chômage augmente même si la production est nécessaire à la consommation. (*Applaudissements.*)

Là, camarades, est la grande révolution qui s'est opérée; elle me suggère une autre réflexion. Comment, lorsque nous constatons que dans la crise actuelle le capitalisme essaie de trouver les éléments de sa rénovation, essaie de s'adapter pour pouvoir durer, pourrait-il être question pour nous de rejeter un Plan dont la conséquence première est d'exproprier à 25 ou à 50 %, mais d'exproprier partiellement le capitalisme, afin de préparer la voie à l'expropriation totale. (*Applaudissements.*)

UN DÉLÉGUÉ. — Oh! Oh!

JOUHAUX. — Il n'y a pas de oh! oh! il y a l'affirmation d'un fait. On nous a traité de partisans du tout ou rien. On a voulu faire croire que nous subordonnions les revendications immédiates, les revendications de toujours à la réalisation du Plan. Il y a évidemment bien des contradictions dans ce qui a, ici, été affirmé par certains qui sont, à la fois « lutte de classes » lorsqu'il s'agit d'affirmation contre le Plan et « collaboration de classes » lorsqu'il s'agit du Front Populaire. (*Applaudissements.*)

Je ne veux pas m'appesantir sur ces contradictions; elles sont dans la nature humaine. Quand on poursuit un but, qu'importe les moyens, pense-t-on, pourvu qu'on atteigne à ce but. Mais il n'est pas défendu à ceux qui écoutent de raisonner et faire connaître à leurs camarades les produits de leur raisonnement. Quand j'ai entendu les camarades qui successivement sont montés à cette tribune pour nous parler de la nécessité de nous préoccu-

per des contrats collectifs, de la semaine de quarante heures, des congés payés, etc..., etc., je me suis dit : Vraiment est-ce que nous avons abandonné ces revendications, est-ce qu'il a fallu le Congrès de 1936 pour que nous y pensions à nouveau? Est-ce que notre activité d'avant-hier, d'hier et d'aujourd'hui n'a pas été toute orientée vers la réalisation de ces revendications? Je me disais aussi autre chose : Voyons, est-ce que je rêve. Quand nous formulions, il y a quelques années ces revendications nous étions des réformistes qu'il fallait combattre. (*Très bien.*) Aujourd'hui ces réformes s'imposent? Tant mieux! mais ne croyez pas, camarades, que vous nous les apportez. (*Applaudissements.*) Non, contrats collectifs! est-il permis de rappeler un souvenir historique. En 1910, ici à Toulouse, je défendais le principe du contrat collectif, je bataillais contre la Fédération du bâtiment qui acceptait, bien entendu, le contrat collectif, mais qui entendait limiter ce contrat à un mois ou à trois mois au maximum. C'était pour affirmer son indépendance, pour ne pas être considérée comme voulant pratiquer la collaboration des classes que nos camarades du bâtiment voulaient limiter le contrat collectif à trois mois d'existence. Déjà, à cette époque, je pensais que le contrat collectif devait s'établir sur une plus longue durée, que sa valeur ne résidait pas dans le fait qui empêchait pendant un certain nombre de mois l'action violente de la grève, mais qu'elle résidait dans le fait qu'il consacrait et qu'il imposait nationalement, s'il était étendu, les gains réalisés par les organisations syndicales à l'ensemble des inconscients qui, par lâcheté ou par égoïsme ne veulent jamais combattre. (*Applaudissements.*)

Le contrat collectif, c'est une vieille connaissance. En 1919, nous l'avions également dans notre programme minimum, avant même que vous ne partiez; toutes les revendications que vous formulez à l'heure actuelle et que vous apportez, sinon comme quelque chose de nouveau, tout au moins comme quelque chose sur lequel il nous faudrait mettre l'accent, sont des revendications que nous connaissons, dont nous avons poursuivi la réalisation, et permettez-moi de dire, sans trop vous heurter, que si la scission n'était pas intervenue, ces revendications seraient peut-être actuellement réalisées. (*Applaudissements.*)

Mais, camarades, je veux aussi ajouter autre chose. Je veux me rappeler, puisque je suis ici à Toulouse, ce que beaucoup de militants syndicalistes, et Racamond avec nous, considéraient comme étant le syndicalisme révolutionnaire. Nous considérions que notre action était révolutionnaire parce que les réformes que nous conquérions n'étaient en réalité que des réformes temporaires préparant des réformes plus grandes, s'inscrivant dans la situation sociale, pour la conquête des droits ouvriers dans la gestion de l'économie collective. Et voilà pourquoi nous considérions que le syndicalisme était révolutionnaire, et voilà pourquoi nous pouvions déclarer que sans suffire à tout, ce qui n'a jamais été dit, il pouvait se suffire à lui-même, ce que nous répétons encore aujourd'hui.

On nous dit : il faut choisir entre le Programme du Front Populaire et le Plan de la C.G.T. J'aurais voulu, pour ma part, et je l'ai écrit, n'avoir pas à discuter du Front Populaire dans ce Congrès. Je ne veux pas, et je l'ai dit à la C.A. et devant le Front Populaire, rien faire qui puisse diminuer la réalisation des revendications inscrites dans le Programme du Front Populaire, Mais, camarades, est-ce notre faute et sommes-nous responsables, si aucun des partis politiques qui constituent le Front Populaire n'a accepté comme son programme le Programme du Front Populaire? Tous ont considéré qu'ils devaient aller à la bataille électorale avec leur propre programme, que le Programme du Front Populaire pouvait être la couverture de l'action électorale pour la deuxième bataille pour les élections, qui resteraient en sus

pend si elles n'avaient pas été résolues par la première. (*Applaudissements.*) Ainsi les partis, et c'est leur droit, auraient déclaré vouloir conserver leur programme, rester entièrement libres et c'est à la Confédération Générale du Travail que l'on demanderait de se lier et de se départir de son programme. Alors que les uns et les autres, vous êtes obligés de constater et de déclarer que si quelque chose se fait dans ce pays, c'est parce qu'une force en dehors des partis politiques aura imposé à ces mêmes partis de réaliser certaines revendications indispensables pour assainir la situation actuelle. (*Applaudissements.*)

Non, cela ne nous est pas possible. Le Front Populaire, on l'a créé, et nous y sommes allés. Nous avons accepté son programme comme un programme minimum, mais, et nous l'avons déclaré, nous n'avons entendu subordonner ni notre programme ni notre action au Programme et à l'Action du Front Populaire. Nous ne sommes pas ici un Groupement politique. Nous sommes une Confédération de groupements professionnels. Notre force ne tient pas seulement au nombre que nous représentons; elle tient à la puissance que dans chaque domaine industriel, par notre capacité technique, nous représentons. (*Très bien.*)

La grève générale, ce n'est pas la grève générale politique. C'est la grève générale professionnelle. Il ne s'agit pas seulement de sortir dans la rue et de se croiser les bras, comme on le dit d'une façon générale. Il y a dans la grève générale et dans sa réalisation, certaines actions qui obligent à rester sur le terrain du travail pour rester maître des directions économiques et cela ne peut pas être comparé en aucune façon à un Rassemblement Politique de quelque nature qu'il soit. (*Applaudissements.*)

Camarades, restons sur nos positions et examinons les revendications que nous devons formuler en raison même de notre position et des buts que nous avons à atteindre.

On a apporté, contre le Plan de la C.G.T., un certain nombre de critiques. On a affirmé qu'il présentait un certain nombre d'insuffisances. Certes, ce n'est pas moi qui le nierai, nous l'avons déclaré et nous le répétons bien volontiers. Le Plan de la C.G.T. ne vise pas à faire immédiatement la révolution sociale : il vise à répondre aux circonstances, à transformer ce qui peut être transformé, à préparer ainsi l'avènement des travailleurs à leur émancipation complète.

Il est cela, et alors il ne faut pas comparer ce qui ne se compare pas. Il ne faut pas déclarer que le Plan de la C.G.T. vise à la révolution totale. Si vous partez de ce postulat, vous semblerez avoir raison; mais si vous partez de la situation actuelle, des nécessités de cette situation, des obligations devant lesquelles nous sommes, vous verrez alors que le Plan de la C.G.T. est cohérent, qu'il est logique, qu'il est efficient.

Si après avoir déclaré que le Programme du Front Populaire pouvait être réalisé et qu'il constituait des réformes pour lesquelles la grande bourgeoisie descendrait jusque dans la rue, vous venez affirmer à propos du Plan de la C.G.T. qu'il n'est pas possible de transformer quoi que ce soit en régime capitaliste, vous ajouterez à vos discours une contradiction supplémentaire.

Puisque vous considérez que le Programme du Front Populaire peut réformer dans le régime capitaliste ce qui est réformable, admettez aussi que le Plan de la Confédération Générale du Travail puisse trouver son application dans ce même régime.

S'agit-il, en réalité, d'épargner, comme on l'a dit, une révolution sanglante ou une révolution violente? Je n'en sais rien. Ce que je sais, c'est

qu'à l'heure actuelle, dans le monde, l'économie s'est totalement transformée, qu'elle est déjà dirigée, mais qu'elle est dirigée dans le sens des intérêts particuliers et capitalistes et contre l'intérêt général de la collectivité, dans lequel s'incluent les intérêts particuliers de la classe ouvrière. C'est contre cette mauvaise direction que nous nous insurgons. Nous voulons y substituer la direction dans l'intérêt de la collectivité par la disparition des profits dans l'économie actuelle.

Voilà ce que nous disons. Voilà ce que nous voulons. Et, camarades des Compagnies de chemins de fer, quand vous venez nous parler le langage que certains des vôtres ont apporté à cette tribune, vous êtes-vous demandé quelle était la situation des réseaux de chemins de fer; les réseaux de chemins de fer ne sont-ils pas en réalité partie d'une économie dirigée dans laquelle, avec les capitaux de la collectivité, les conseils d'administration conservent et consolident leur position de profiteurs à l'égard des usagers et des cheminots eux-mêmes? (*Applaudissements.*)

Est-ce que cette direction, aujourd'hui assurée au profit du capitalisme, ne pourrait pas l'être au profit de la collectivité? Voulez-vous me dire ce qu'il y aurait de changé dans le mécanisme formel des compagnies si, tout à coup, au lieu d'agir pour le profit des conseils d'administration, on agissait dans le bien de la collectivité et dans la sauvegarde des intérêts des cheminots? Est-ce que les chemins de fer ne fonctionneraient plus? Est-ce que les transformations de matériel ne pourraient plus se faire? Est-ce que les trains ne rouleraient plus? Est-ce que tous les progrès capables de se réaliser dans tous les moyens de locomotion n'en seraient pas rendus plus faciles. Au lieu de se heurter comme aujourd'hui à la disparité des intérêts, à l'antagonisme des intérêts, pour le plus grand malheur de vos intérêts à vous et des intérêts de la collectivité? (*Applaudissements.*)

Est-ce que, camarades de la Métallurgie, il y aurait quelque chose de changé dans le mécanisme formel de votre industrie, si, demain, à la tête du Comité des Forges, au lieu des représentants des ploutocrates, on plaçait les représentants des ouvriers? Est-ce que vous croyez que les commandes ne seraient plus passées dans les mêmes conditions où elles le sont? Est-ce que vous croyez que votre industrie ne recevrait plus les primes et les subventions qu'elle reçoit actuellement pour continuer à vivre? Est-ce que vous croyez que parce qu'il y aurait des compétences d'intérêt général à la direction du Comité des Forges, la métallurgie ne pourrait plus vivre et ne pourrait plus se développer? Allons donc! Est-ce que les compétences ne sont pas de notre côté? Est-ce que les incompétences ne sont pas de l'autre côté que les prix de revient sont si chers, non pas parce que vos salaires sont élevés, malheureusement, mais parce qu'aux taux exigés par les établissements bancaires s'ajoutent les primes et les subventions payées par la collectivité aux marchands de canons pour préparer de plus grands bénéfices encore et préparer des guerres nouvelles. (*Applaudissements.*)

Je pourrais aussi me tourner vers mes camarades inscrits maritimes et leur dire : Qu'y aurait-il de changé dans le mécanisme de la direction des compagnies de navigation si, demain, au lieu d'une *Compagnie Générale Transatlantique*, entièrement renflouée par l'Etat, avec l'argent de la collectivité, mais s'administrant elle-même en dehors de l'intérêt de la collectivité, on appelait les compétences techniques, les représentants ouvriers et des usagers pour déterminer une rotation des navires en raison de l'intérêt général de la collectivité? (*Applaudissements.*)

Allons, trêve de plaisanteries? Laissons à ceux qui parlent pour parler et pour ne rien dire, le soin de créer l'équivoque constante. Pour nous, parlons franc, parlons net; heurtons-nous, mais recherchons la vérité, et la

vérité, elle est actuellement la suivante : Si vous ne trouvez pas les moyens d'apporter à l'économie actuelle les modifications de structure qui sont contenues dans le Plan de la C.G.T., toutes les formes de gouvernement passeront, mais toutes seront impuissantes à réaliser ce que la collectivité attend, ce que la collectivité veut, l'intérêt général faisant primauté sur les intérêts particuliers. (*Applaudissements.*) Camarades, quand on a ainsi posé la question, il n'est pas difficile de se rendre compte de la nécessité de la nationalisation du crédit. Oh! je ne veux pas discuter ce qui est inscrit dans le Programme du Front Populaire, je le sais bien et je sais pour quelles raisons. Cela a été inscrit et sous quelles observations il s'y trouve. Mais vraiment, notre camarade Racamond, lorsqu'il a comparé les textes, en les décapitant d'abord, a oublié le principal : c'est que si l'on répétait bien, dans le Programme du Front Populaire, que l'on voulait que la Banque de France devienne véritablement la Banque de la France, on ne voulait en aucune façon nationaliser le crédit. En ce qui concerne le régime bancaire, on se contente d'organiser la corporation bancaire et d'établir le contrôle sur les banquiers, du point de vue de la sécurité de l'épargne. Ce n'est pas ce que nous voulons, quand nous demandons que l'on organise la nationalisation du crédit, quand nous réclamons l'institution d'un organe, capable non seulement d'apporter la sécurité aux capitaux de l'épargne, mais aussi de diriger, de coordonner les capitaux à investir dans les différentes branches de la production, en raison même du développement de la consommation et de donner satisfaction à ce développement nécessaire de la consommation.

Cela, c'est tout autre chose. Je voudrais tout de même que l'on s'en souvienne, car si nous nationalisons le crédit, même dans notre Plan, la partie de l'économie qui reste en dehors de l'économie actuellement dirigée n'en sera pas moins contrôlée et obligée de suivre les directives tracées, du fait même qu'elle sera sous le contrôle, comme l'autre, de l'organisme bancaire chargé de la répartition du crédit. C'est tout de même quelque chose d'important et dont la conséquence, permettez-moi de vous le dire en deux mots, serait la dépossession des 200 familles dont il est constamment parlé, mais ce ne serait pas seulement la dépossession des 200 familles du point de vue de leur participation au Conseil de Régence de la Banque de France; ce serait également, par voie de conséquence, leur dépossession à la tête du Comité des Forges, à la tête du Comité des Mines, à la tête du Comité des Armateurs, à la tête de tous les grands Comités qui, aujourd'hui, dirigent la production française dans le sens des intérêts particuliers et contre les intérêts de la collectivité. (*Applaudissements.*)

Quand nous parlons de nationalisation, nous entendons par là une expropriation du capitalisme; mais, le mouvement syndical a le droit de tenir compte de la situation présente, tout comme les partis politiques. Sans faire de démagogie, le mouvement syndical a le droit de savoir que dans les capitaux investis, surtout à l'heure actuelle, dans toutes les grandes industries, il y a une masse considérable d'obligataires qui ne sont que des petits possédants, dont peut-être certains se trouvent dans ce Congrès. Exproprier ceux-là, ce serait dresser contre nous la multitude de ces obligataires et voler ainsi au secours des capitalistes pour les empêcher d'être expropriés. Il faut tenir compte de cette situation. C'est la raison pour laquelle nous avons indiqué les conditions de rachat que critiquait tout à l'heure notre camarade Racamond.

Mais, camarades, on nous a fait le reproche de laisser planer dans le Plan l'idée de la dévaluation. Déjà, notre ami Delmas, ce matin, en a parlé; il en a parlé en glissant, à mes yeux, un peu trop. Pour ma part, je veux

me placer, sans souci des responsabilités, en face du problème lui-même, examiner la situation et voir quelle doit être l'attitude de la Confédération Générale du Travail si elle veut défendre les intérêts de la classe ouvrière, et même, par delà, les intérêts de la classe ouvrière, les intérêts de la paysannerie française et de tout cet artisanat qui, à l'heure actuelle, est derrière elle, sans s'être incorporé dans elle. D'abord, ne plaçons pas la question sur le terrain politique et ne nous soucions pas de savoir si dévaluation ou antidévaluation sera un argument favorable électoralement, ou défavorable électoralement. Ce qu'il importe de savoir, c'est la situation de fait devant laquelle nous nous trouvons. Je me rappelle qu'il y a une dizaine d'années, la Confédération Générale du Travail, placée dans des conjonctures à peu près identiques, avait proclamé la nécessité de la stabilisation du franc; à ce moment-là, nous fûmes attaqués à droite et à gauche, et nos camarades se souviendront qu'ils ne nous ménagèrent pas les critiques. Moins d'un an après, que se passait-il? Ceux-là mêmes qui nous avaient critiqué à gauche, réclamaient également la stabilisation du franc, pour ne pas aller à une catastrophe plus grande; ceux qui nous avaient critiqués reconnaissaient que notre action avait été bonne et s'inclinaient pour en réclamer l'application avec nous-mêmes.

Aujourd'hui, peut-être nous trouvons-nous dans la même situation? Les critiques sont moins acerbes, puisque nous sommes actuellement réunis. Je n'exclus pas d'ailleurs qu'elles se produisent. Si, vraiment, connaissant la situation de fait, nos camarades considèrent que l'on peut continuer à clamer son opposition à la dévaluation avec des chances de l'empêcher et de sauver les intérêts de la classe ouvrière et de la collectivité française, comme ils disent, je n'y vois pas d'inconvénient. Mais, moi, je n'ai pas ce bel optimisme. Je connais la situation, je la vois, je la pèse tous les jours. Je ne suis pas non plus un financier, ni même un économiste : j'essaie d'être un homme de bon sens et cela me suffit. Je constate qu'à l'heure présente, sur l'ensemble des pays, il y en a encore trois ou quatre qui n'ont pas dévalué leur monnaie, alors que 42 l'ont dévaluée. Ceux-ci déterminent les prix mondiaux qui nous sont imposés et qui sont, beaucoup plus que les tarifs douaniers et les contingentements, des obstacles insurmontables à nos exportations, à notre travail national. S'il restait une chance, même avec ces difficultés, d'éviter la dévaluation, je serais contre; mais, je ne veux pas pratiquer la politique de l'autruche, me mettre la tête dans le sable, me boucher la vue et les oreilles pour ne rien voir et ne rien entendre. Même si je dois être considéré comme un des naufrageurs du franc, nul ne m'empêchera de dire ce que je pense, et ma pensée la voici : les statistiques internationales dont je veux vous faire grâce, montrent que les seuls pays dans lesquels les exportations internationales, le trafic international continuent de diminuer sont les pays restés attachés à l'étalon-or. D'autre part, les pays dans lesquels le nombre des chômeurs augmente sont les pays restés attachés à l'étalon-or. Ces deux enseignements des statistiques internationales montrent la pente fatale sur laquelle nous nous trouvons et les remèdes qu'il faut apporter si nous voulons vraiment sortir du dramatique de la situation dans laquelle nous sommes. Or, nous n'avons pas dit : nous dévaluons; nous avons dit : stabilisons internationalement. Evidemment, et je n'ai pas craint de dire et je ne crains pas de redire : il faudrait être fou pour croire que la Conférence Internationale d'alignement monétaire se tenant actuellement, cet alignement se ferait à la parité du franc. Non, mais cet alignement, s'il se fait à la parité du dollar, ou s'il se fait à la parité de la livre, ne constituera pas une opération si funeste que celle que constituerait la dévaluation purement nationale. Car, en réalité, cette stabilisa-

tion, ou cette dévaluation s'établira dans une stabilisation internationale rétablissant la parité internationale et permettant la reprise des échanges internationaux.

C'est là une différence qu'il convient d'établir, et ce que je disais, il y a maintenant neuf ans à la Conférence Internationale Economique de Genève, je le répète aujourd'hui, parce que cela me semble être la réalité et la vérité, et parce qu'il m'importe peu d'être critiqué pour dire la vérité. Je me souviens qu'en 1927, — on me permettra ce rappel d'histoire — à la Conférence Internationale de Genève, j'ai été un des rares, nous étions deux, avec un Suisse (voilez-vous la face, c'était le directeur de la Banque Nationale Suisse, mais c'était, camarades instituteurs, un ancien instituteur et un homme devant l'intelligence duquel je me suis incliné), nous étions deux à réclamer la Conférence Internationale monétaire; tout le monde, dans la Conférence Internationale de Genève, reconnaissait la gravité de la situation, — nous n'étions pas encore entrés dans la crise comme nous le sommes actuellement, — tout le monde reconnaissait la nécessité de stabiliser internationalement. Mais personne n'osait, par responsabilité politique, prendre la responsabilité d'une telle décision. Les représentants de la Russie des Soviets eux-mêmes se déclarèrent opposés à cette Conférence Internationale monétaire. Aujourd'hui, je suis certain que si l'on reposait la question à certains délégués russes qui se trouvaient à Genève en 1927, combien ils regretteraient de ne pas être entrés dans cette voie à cette époque, car alors ils n'auraient pas connu, eux aussi, les cascades monétaires qui, camarades, reconnaissez-le, ont pesé lourdement sur leur économie aussi bien que la nôtre. Ce que nous disions en 1927, nous le répétons aujourd'hui et nous le répétons avec d'autant plus de force que la dévaluation viendra inévitablement, si des mesures de cette nature ne sont pas prises.

Ah! camarade Racamond, tu m'as fait sourire quand, parlant de faire payer les riches, tu disais : Confisquons les capitaux qui peuvent se trouver à l'étranger ou dans les banques françaises. Si cette mesure était praticable, je crois qu'elle aurait été pratiquée déjà sous une certaine forme; mais, pour confisquer à l'étranger, pour empêcher l'évasion des capitaux à l'étranger, il faut une convention internationale liant les différents pays et leur permettant cette action de réciprocité. Cette convention, elle était demandée en 1927, elle n'a pas été acceptée, elle n'existe pas; par conséquent, ce moyen tombe de lui-même, il n'est pas applicable dans les circonstances présentes. Si vraiment nous sommes en face de cette situation, n'avons-nous pas le droit de réclamer que la dévaluation ne tombe pas sur la tête de la classe ouvrière, comme un coup de tonnerre, comme une avalanche? Quoi, les capitalistes, de quelque nature qu'ils soient, auraient le droit et la possibilité de mettre leurs capitaux à l'étranger, pendant que nous, nous attendrions bêtement que l'avalanche nous tombe sur la tête? C'est ça l'attitude révolutionnaire? C'est ça l'attitude d'action? Ah! non. J'aime mieux, pour ma part, déclarer et agir. Il faut que certains moyens soient mis en action pour éviter cette dévaluation, si elle peut être évitée. Il faut, si elle ne peut pas être évitée, qu'on agisse pour que son résultat financier, pour que l'excédent de capitaux qui en résulte ne soit pas seulement englouti, comme certains l'ont été, dans des œuvres spectaculaires, dans des subventions aux capitalistes, dans des besoins de trésorerie toujours renouvelés, mais pour que cet excédent aille à la production afin de lui insuffler un sang nouveau, afin de remettre du travail en action, afin d'appeler à une plus grande consommation. (*Applaudissements.*) Car, camarades, qu'arriverait-il si, demain, sans avoir pris les précautions nécessaires, le gouvernement — admettons qu'il soit le gouvernement du Front Popu-

laire — se trouvait acculé à faire la dévaluation sans avoir prévu l'application de cette dévaluation, s'il laissait ainsi la population française et la classe ouvrière sous le coup de cette mesure dans le mécontentement le plus justifié. Deux choses seraient alors possibles : ou bien l'action des réactionnaires surgissant à nouveau pour exploiter la situation et transformer la volonté de la collectivité française qui se serait affirmée en avril et en mai en une victoire réactionnaire, en la victoire du fascisme, en la victoire de la dictature; ou bien alors, ce qui est à mes yeux aussi grave, parce que ce serait aussi destructif, l'état de guerre civile entre les Français, au grand détriment des revendications ouvrières et de l'avenir de la classe ouvrière et de la collectivité de ce pays. Cela, je me permets de dire que, pour ma part, je voudrais l'éviter dans la plus large mesure. C'est pourquoi, sans être un dévaluateur, je ne peux pas m'empêcher de penser : la politique actuelle nous y mène directement. Si nous ne renversons pas la vapeur, elle arrivera et, si nous n'avons pas pris des mesures, elle se fera encore une fois contre nous et c'est nous, et nous seuls qui en ferons les frais.

Voilà pourquoi j'adopte cette attitude et voilà pourquoi je dis ces quelques vérités.

Et maintenant, qu'il me soit permis de dire que le Plan de la C.G.T., s'il n'est pas un Plan de transformation totale, permet tout de même à la classe ouvrière organisée de prendre en mains les postes de direction nécessaires à assurer la substitution d'un régime d'intérêt général au régime de profits particuliers. Oui, nous l'avons dit et nous le répétons avec Delmas, la classe ouvrière organisée ne réclame pas de portefeuilles ministériels; elle ne réclame pas de places dans le Parlement : elle réclame ses places à la direction économique. Oui, nous prendrons nos responsabilités. Nous sommes prêts à les prendre, mais nous les prendrons dans les institutions qui commanderont aux réformes de structure et permettront à la nouvelle économie de devenir une réalité bienfaisante, à la fois pour nos intérêts immédiats et pour nos intérêts d'avenir; et, selon la parole de Jaurès, nous aurons réalisé une réforme qui s'établira dans les vieux cadres et qui, en se développant, les fera couler et fera s'épanouir l'économie de nos rêves, dans l'émancipation du travail et dans l'émancipation humaine. (*Applaudissements prolongés, les congressistes se lèvent et chantent l'Internationale.*)

LE PRÉSIDENT. — Camarades, en attendant que le Bureau se mette d'accord pour donner les indications sur le vote sur la discussion qui vient d'avoir lieu, je vais vous donner quelques communications. La première consiste dans le fait qu'un certain nombre de résolutions demandant que le Bureau confédéral soit composé par six ex-confédérés et trois ex-unitaires nous sont parvenues. Elles sont transmises à la Commission des Statuts, qui leur donnera la suite qu'elles comportent.

Camarades, il a été entendu, au début des travaux, que tout ce qui concernait les résolutions serait remis entre les mains des commissions qui leur donneraient les suites nécessaires.

Nous avons reçu un télégramme du Club des usagers du Centre laïque des Auberges de Jeunesse dont l'ancienne C.G.T. est membre fondateur et qui adresse dans le présent message son entière sympathie au Congrès de la C.G.T. unique reconstituée.

Un télégramme de la Fédération Sportive et Gymnique du Travail :

Nous saluons avec joie la réalisation de l'Unité syndicale en France, formulons nos meilleurs vœux pour son action de demain et espérons qu'ensemble travaillerons à la défense matérielle et physique jeunesse ouvrière.

Egalement, nous indiquons, pour la séance de demain, que la salle du Congrès est réservée exclusivement aux délégués munis de leur carte, pour que ceux-ci ne soient pas obligés de céder leur place de travail au public, auquel une enceinte a été réservée; le service d'ordre sera sévère pour la réunion de demain.

Une autre résolution, qui vient s'ajouter à de nombreuses autres, concernant la lutte des travailleurs qui défendent leurs salaires. Cette résolution émane du Syndicat des Marbriers de la région parisienne, et la conclusion est celle-ci :

Le Congrès Confédéral adresse tous ses encouragements aux grévistes qui luttent pour le maintien de leurs conditions de travail et les assure de la solidarité entière du Congrès Confédéral d'Unité.

Voici une autre motion :

Diverses interventions sur le programme et l'action de la C.G.T. montrent la possibilité d'obtenir un vote unanime du Congrès.

Etant donné l'importance qu'aurait un tel vote, nous demandons que la Commission élue hier soir s'efforce de rapporter des textes communs et que tout vote sur ce point n'intervienne qu'après les travaux de cette Commission.

JOUHAUX. — Camarades, je comprends très bien que vous ayez hâte de partir et qu'il est évidemment difficile d'émettre un vote dans les conditions actuelles. Mais, je tiens à préciser devant le Congrès que le vote d'unanimité ne saurait être admis par nous s'il devait substituer au Plan de la C.G.T. le Programme du Front Populaire, ou s'il devait inclure dans le Programme du Front Populaire le Plan de la C.G.T., ou dans le Plan de la C.G.T. le Programme du Front Populaire.

Nous voulons la plus grande clarté. Le Plan de la C.G.T. est devant vous, c'est l'œuvre de la Confédération Générale du Travail; il ne rejette pas le Programme du Front Populaire, mais il est le Plan de la C.G.T., il est la plate-forme d'action de la C.G.T., celle qui lie son action immédiate avec son action d'avenir. Il doit le rester; sinon la Confédération Générale du Travail perdrait sa physionomie. (*Applaudissements.*)

RACAMOND. — Camarades, vous comprenez toute l'importance de la résolution qui vient d'être présentée et des observations verbales de notre camarade Jouhaux. Nous déclarons ici qu'il ne s'agit pas de substituer le Programme du Front Populaire à celui de la C.G.T. (*applaudissements*) ou d'inclure dans le Plan de la C.G.T. quoi que ce soit du Programme du Rassemblement Populaire. L'affirmation qui vient d'être faite que la C.G.T. ne rejette pas le Programme du Front Populaire, à l'élaboration duquel elle a participé, nous suffit pour le moment; si nous recherchons l'unanimité après ces discussions loyales, c'est bien entendu sur le seul Plan de la C.G.T. (*Applaudissements.*)

Camarades, vous avez désigné une Commission; elle est composée de militants qui ont suivi les débats avec attention. Notre conviction, c'est qu'il est possible de donner après cela encore plus de clarté, plus de précision au Plan. Nous acceptons l'augure que cela sera réalisé et qu'ainsi, nous aurons l'unanimité sur le Plan de la C.G.T. (*Applaudissements.*)

JOUHAUX. — Camarades, après les explications qui viennent d'être fournies par Racamond, j'accepte que le vote soit remis après la réunion de la Commission. Mais il reste entendu qu'il ne s'agit que de clarifier, et non

de substituer un texte à un autre; par conséquent, qu'au sein de la dite Commission, la discussion est limitée par l'adhésion unanime du Congrès à cette formule. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — Comme il y a encore des questions à l'ordre du jour du Congrès et que les Commissions, qui devaient se réunir cet après-midi, n'ont pu le faire, le Bureau demande qu'elles se réunissent ce soir, à la Bourse du Travail, à 21 heures. Nous allons rappeler la composition de ces commissions, de façon à ce que les commissaires fassent l'effort nécessaire pour être présents.

Commission des Statuts. — Liochon, Perrot, Vigne, Sémard, Croizat, Delobelle, Parsal, Capocci, Chevalme, Cordier, Savoie, Biot, Delabit, Finck, Cébron, Michaud, Sourbet, Bertron, Forguès, Daudin, Brisset, Mauvais, Guiraud, Sandra, Molard, Vielle, Lefèvre, Vivès, Neumeyer, Mathé, Hagnauer, Raynaud, Dadot, Garcia, Dubois.

Cette Commission des Statuts se réunira à la Bourse du Travail, Grande Salle, à 21 heures.

Commission de l'Action Confédérale. — Cordier, Lacoste, Laurent, Zoretti, Bard, Fournier, Vandeputte, Rigail, Jarrigion, Michaut, Vivier, Saillant, Souchaud, Thibaud, Berthelot, Péneau, Chéreau, Grandguillotte, Désarménien, Jeannin, Lefranc, Chambelland, Badinot, Delmas, Dupérier, Roy, Simonin, Rius, Bourneton, Pillet, Hénaff, Doucet, Dijon, Michel, Nédélec, G. Bodineau.

Cette Commission se réunira à la Bourse du Travail, Salle 16, deuxième étage.

Commission des questions diverses. — Docq, Eisenring, Briche, Chauffard, Berta, Lenglent, Péters, Milan, Delerue, Jaccoud, Bonnet, Fleury, Guiraud (Gironde), Rénaud, Demusois, Costes, Brénot, Bostoën.

Cette Commission se réunira à la Bourse du Travail, Salle 13, premier étage.

Toutes ces Commissions se réuniront à 21 heures.

Voici maintenant une résolution contre le fascisme autrichien :

Le Congrès d'Unité des Syndicats français à Toulouse envoie aux syndiqués libres et aux militants du mouvement ouvrier autrichien son salut fraternel et les assure de sa solidarité dans leur lutte acharnée.

Le Congrès s'élève avec véhémence contre les supplices terrifiants que l'on fait endurer aux meilleurs lutteurs du mouvement ouvrier autrichien. Il proteste hautement contre le jugement des camarades Lolawaty et Steindel qui, pour avoir milité au sein des syndicats libres, se sont vu condamner à dix et cinq ans de réclusion. Ce jugement est un défi aux accords internationaux et aux principes mêmes des pays civilisés.

Les délégués réunis s'élèvent particulièrement contre le procès qui doit commencer à Vienne le 16 mars pour juger les révolutionnaires. Tous les ouvriers et employés français qui, il y a peu de temps encore, dans une démonstration monstre du Front Populaire, se sont affirmés pour la liberté de leurs organisations et de leurs militants, voient avec horreur leurs frères de classe d'Autriche menacés, dans des procès, de la peine de mort et de lourdes peines de prison, parce qu'on les accuse d'avoir organisé le parti socialiste révolutionnaire. Encore plus fortement, les délégués des ouvriers protestent avec vigueur contre ce procès où les camarades Sailer, Folleis, Honner et Fuernberg sont accusés de complot contre la sûreté de l'Etat, parce qu'ils ont essayé de réaliser le Front unique autrichien.

Le Congrès exige du gouvernement autrichien la cessation des supplices qu'il

fait endurer aux antifascistes autrichiens, la suppression de tous ces procédés et l'accord de l'amnistie large et complète pour tous les prisonniers antifascistes. Il demande la reconstitution des organisations syndicales et politiques pour la classe ouvrière d'Autriche, droit acquis dans tous les pays civilisés.

Les camarades qui sont partisans d'accepter cette résolution veuillent bien le manifester en levant la main. (*Applaudissements.*)

Camarades, une dernière résolution :

Pour répondre à une manœuvre revenant après une décision du Congrès, des délégués du Réseau Est se déclarent contre les propositions faites par d'autres syndicats du Réseau Est, sur le Bureau confédéral (6 ex-confédérés, 3 ex-unitaires).

Cette résolution aura le sort des autres; elle suivra à la Commission des Statuts.

Camarades, voici le Bureau pour demain :

Président : Laurent (Fédération des Fonctionnaires); *Assesseurs* : Dolker et Vivier-Merle.

JOUHAUX. — Camarades, les Commissions se réunissent ce soir, mais comme il est probable qu'elles n'auront pas terminé, elles continueront leurs travaux demain matin. Donc, c'est demain l'après-midi, que nous aurons à entériner le résultat des travaux des Commissions.

Le Congrès reprendra ses travaux demain après-midi à 2 h. 30.

LE PRÉSIDENT. — Camarades, la séance est levée.

JEUDI 5 MARS

Séance de l'après-midi

Président : LAURENT (Fonctionnaires).

Assesseurs : VIVIER (U.D. Rhône); DOLKER (U.D. Meurthe-et-Moselle).

LE PRÉSIDENT. — Nous allons avoir cet après-midi un ordre du jour assez chargé. Je prie les camarades de vouloir bien s'asseoir le plus rapidement possible, et nous allons commencer immédiatement. Je demande à tous les congressistes de faire preuve de la discipline la plus absolue, sans quoi nous risquerons fort de ne pas en terminer avant le dîner.

Je donne immédiatement la parole au camarade Docq, rapporteur de la Commission des Résolutions.

Docq. — La Commission des vœux divers est celle qui enregistre généralement la volonté des délégués, car les vœux émanent de nombreux camarades.

Elle s'est réunie hier sous la présidence de notre ami Delerue, de la Fédération de la Pharmacie, et a eu seulement à examiner vingt vœux divers, c'est vous dire que les délégués suivent de tout près le mouvement syndical, et qu'ils expriment, dans les résolutions qu'ils présentent, les vœux qui émanent de leur pensée.

Nous allons donc examiner très rapidement, parce que vous avez d'autres questions extrêmement importantes à solutionner, les vœux qui nous ont été présentés et sur lesquels la Commission s'est prononcée.

Comme toujours, les vœux sont de deux ordres, ceux qui émanent du Congrès lui-même et ceux qui doivent être envoyés à la C.A. de la C.G.T. Nous avons donc procédé par élimination et nous allons, devant vous, faire la même opération.

Nous avons d'abord un vœu qui émane du Syndicat National des Instituteurs, section départementale des Alpes-Maritimes, concernant l'affaire Freinet. D'un commun accord avec la Fédération de l'Enseignement, ce vœu est renvoyé à la Fédération intéressée.

Nous avons un vœu qui émane de différents camarades, et qui concerne l'application des huit heures dans les services hospitaliers. La Commission a pensé qu'il était de bonne politique de renvoyer ce vœu à la Fédération des Services de Santé.

Nous avons eu un vœu concernant la radiodiffusion, et tous les militants, qui suivent les Congrès depuis un certain temps, savent quelle est la position prise par la C.G.T. concernant cette question. Nous sommes tous d'accord pour une radiodiffusion libre, absolument libre, et c'est dans cet esprit que la Commission vous demande de renvoyer à la C.A. le vœu que nous avons sous les yeux, et qui consistait, ni plus ni moins, à radiodiffuser les débats du Congrès. Nous attirons votre attention sur l'importance de

l'affaire, et nous vous demandons de renvoyer ce vœu à la C.A. pour mise au point.

Nous avons un vœu émanant des délégués du Syndicat des Cheminots de Villefranche-Conflans, qui nous demandait, d'une part, la publication de certains renseignements concernant les secrétaires permanents. La Commission a jugé bon de renvoyer ce vœu à la C.A. de la C.G.T.

D'autre part, ces camarades nous demandaient que l'on se préoccupe de l'éducation de la classe ouvrière. Sur ce point, nous ne voudrions pas engager de discussion : notre ami Lefranc, qui est ici, pourrait dire que la C.G.T. a fait en ce sens des efforts inouïs à Paris; par de multiples communiqués, elle a demandé aux secrétaires d'U.D. et de Bourses du Travail de faire de même dans toute la France. Nous demandons aux auteurs du vœu de se reporter aux communiqués de notre ami Lefranc. Ils y puiseront là tout ce qui est nécessaire à l'éducation du prolétariat. La Commission émet le vœu que les uns et les autres s'efforcent, dans la mesure de leurs possibilités, et dans le cadre de l'effort déjà commencé, de faire en sorte que ce qui est fait à Paris soit fait dans toutes les villes de France.

Nous avons eu un autre vœu que nous vous demandons de renvoyer à la Commission de délimitation des Fédérations, pour cette raison qu'il n'est pas possible au Congrès de déterminer lui-même ces limites.

Nous avons également un vœu de l'Union des Syndicats des Techniciens. Là, également, nous vous demandons de le renvoyer pour examen à la C.A. et au C.C.N. Nos camarades hospitaliers de la Seine nous posent, eux aussi, une question identique. Nous demandons au Congrès de bien vouloir la renvoyer à la C.A. de la C.G.T.

Notre camarade Tessier, du Livre, nous a présenté un ordre du jour que nous vous demandons de renvoyer à la C.A. de la C.G.T. et à la Fédération Syndicale Internationale, parce que ce vœu détermine dans quelles conditions on pourrait arriver à arrêter la guerre en Ethiopie. Je vous laisse à penser si le Congrès lui-même peut actuellement, à part une formule générale, déterminer de quelle façon on arrivera à faire en sorte que des camarades éthiopiens et des camarades italiens ne soient plus assassinés en Ethiopie.

Nous avons une résolution du Syndicat du Personnel de la Compagnie des Wagons-Lits, qui demande une réorganisation du journal *Le Peuple*. Nos camarades partent d'un bon sentiment, mais là encore, au point de vue administratif, nous ne pouvons pas dans un Congrès, à moins d'une discussion extrêmement longue, et de laquelle nous ne sortirions pas, solutionner la question. Nous vous demandons également de renvoyer ce vœu à la C.A. de la C.G.T.

Nous avons une motion, en faveur de l'amnistie, présentée par les Syndicats de Marseille et de l'Hérault, des Douanes actives. A ce sujet, quel est le délégué qui ne pourrait pas être d'accord avec les syndicats dont je viens de vous citer les noms? Nous sommes tous d'accord pour une amnistie intégrale, et nous espérons que le Congrès, sur ce point, partagera l'opinion de la Commission.

Nous avons un ordre du jour qui émane du Syndicat National des Instituteurs, section des Alpes-Maritimes, concernant les camarades Madeleine Faraut et Laurent Sminelli. Là encore, nous sommes totalement d'accord avec ces camarades pour dire qu'il n'est pas possible dans une société, dite civilisée, que des gens soient poursuivis pour délit d'opinion. La Commission est donc unanime en faveur du vœu présenté. (*Applaudissements.*)

Le Syndicat des Cheminots d'Hellemmes (Nord) présente un vœu con-

cernant l'augmentation de l'exonération de base de l'impôt sur le salaire, Là encore, je ne pense pas qu'un seul délégué au Congrès puisse s'élever contre ce vœu.

Nous avons un vœu concernant le problème de la main-d'œuvre étrangère. Sur ce point, est-ce qu'il est nécessaire au rapporteur de s'étendre, puisqu'il suffit aux délégués de prendre dans leur chemise ou sur la table le vœu présenté par nos camarades du Bureau italien et polonais de l'ancienne C.G.T. et du Comité Intersyndical Italien, Polonais, Yougoslave, etc. Vous voyez que sur ce point la mission du rapporteur de la Commission des Vœux est extrêmement simplifiée, puisqu'il rapporte des vœux sur lesquels tout le monde est d'accord.

Nous avons un vœu sur la situation en Algérie. Est-il nécessaire de rappeler l'effort de la C.G.T. pour que les lois, « dites françaises », soient appliquées à toutes les colonies? Vous vous êtes prononcés dans différents Congrès, et, là encore, nos amis algériens peuvent être assurés que la C.A. de la C.G.T. fera tout le nécessaire pour que les travailleurs, qu'ils soient au delà ou au deçà de l'Océan, soient tous traités sur le même pied d'égalité. C'est le vœu le plus cher de tout le monde, là encore il y aura unanimité. (*Applaudissements.*)

Nos camarades des Coiffeurs de Nancy nous ont présenté un vœu concernant l'exonération des loyers aux chômeurs. Nous nous sommes posés la question à la Commission, à savoir s'il était véritablement nécessaire de présenter un vœu en ce sens, puisque toujours les syndicats se sont prononcés en faveur des chômeurs. Il est certain que le vœu soulève la question de la propriété bâtie, mais pour ce qui nous concerne, nous n'avons qu'une chose à retenir, c'est la situation des chômeurs, et c'est dans ce sens que la Commission vous demande d'homologuer le vœu de nos camarades coiffeurs de Nancy.

Nous avons une proposition de notre camarade Antoinette Gilles, de l'Alimentation, concernant le travail des femmes. Là encore, si nos camarades se rappellent les interventions chaleureuses de notre camarade Chevenard à la tribune des Congrès, ils savent qu'elle a examiné dans toute son ampleur le problème du travail des femmes. Il vous suffirait de relire les comptes rendus de Congrès pour être fixés sur la question. C'est pourquoi votre rapporteur ne pense pas qu'il puisse s'étendre davantage, puisque notre camarade Jeanne Chevenard s'est prononcée avant lui, et d'une façon beaucoup plus autorisée, sur la question du travail des femmes.

Nous avons eu un ordre du jour, émanant de certains syndicats, qui demandait que le discours de notre camarade Sémard soit publié en brochure. (*Applaudissements.*) Sur ce point, la Commission a examiné l'affaire et a décidé que si on extrayait des débats du Congrès un discours, certains camarades seraient fondés pour demander, eux aussi, d'extraire des débats un discours émanant d'un autre camarade pour en demander la publication. (*Applaudissements.*) Il y a une proposition qui, à notre avis, est sensée, c'est celle qui consiste d'abord, pour les délégués, à lire attentivement la brochure qui sera publiée sur le Congrès, et pour laquelle tous les syndicats ont versé la somme de 20 francs. Nous indiquons aux délégués de syndicats, qui voudraient obtenir un nombre supérieur de brochures, qu'il est indispensable qu'ils s'adressent au camarade Dupont, qui est le ministre des finances de la C.G.T., et qu'ils versent immédiatement autant de fois 20 francs qu'ils voudront de brochures qui contiendront tous les exposés qui ont été faits. (*Applaudissements.*) Nous croyons que le Congrès, dans son unanimité, acceptera la décision de la Commission des Vœux divers.

Un dernier vœu nous a été présenté concernant l'action menée par les militants de différents pays pour redresser la situation dans ces pays. La Commission a examiné très attentivement la proposition qui était faite, et elle vous soumet le vœu suivant. Il est intentionnellement modéré de manière à ne pas gêner l'action de nos amis au delà de nos frontières, et il revêt une certaine importance :

Le Congrès, avec tous les hommes civilisés, exprime sa vive indignation en présence des atrocités commises en tous pays par les facismes. Terreur blanche, atrocités, violation de toutes les libertés et de tous les droits de l'homme, sont la marque générale de ces régimes de régression moyenâgeux. Le Congrès affirme hautement le droit pour tous les salariés, quelles que soient leur nationalité, leur race ou leur couleur, de se grouper syndicalement pour la défense de leurs intérêts et de leurs droits. Les travailleurs de France adressent leur solidarité aux victimes et leurs encouragements aux artisans de la liberté. Le Congrès demande à tous les syndiqués de répondre aux appels de leurs secrétariats professionnels internationaux, afin que la solidarité prenne un caractère efficace. Partout où les travailleurs sont victimes du fascisme, partout où ils s'efforcent de rétablir en leur pays les libertés syndicales détruites, que ce soit en Allemagne hitlérienne, en Autriche, en Italie ou dans les autres pays placés sous les abominations fascistes, ils doivent pouvoir compter sur l'appui solidaire, moral et matériel des syndiqués français.

L'appel du Congrès devra être entendu de tous. Fédérations, Unions et Syndicats ont le devoir impérieux d'accomplir sans relâche la besogne de propagande pour renseigner les prolétaires sur la situation de tous les camarades des autres pays combattant pour les libertés syndicales et pour aider leurs luttes émancipatrices.

Comme vous le voyez, l'ordre du jour est extrêmement prudent, et nous vous demandons de l'accepter tel que, sans aucune modification.

Voilà, camarades, quels sont les vœux qui ont été présentés par la Commission, vœux sur lesquels elle s'est prononcée à l'unanimité. Nous vous demandons de les accepter dans leur ensemble, et, en procédant ainsi, vous ferez œuvre d'organisateur, et vous donnerez à la C.A. de la C.G.T. tout le pouvoir pour examiner en détail tous les vœux qui vous ont été présentés.

LE PRÉSIDENT. — Le rapporteur de la Commission vient de vous dire qu'à l'unanimité les motions ont été votées. Le Congrès est-il d'accord pour admettre les conclusions de la Commission des Résolutions? (*Adopté à l'unanimité, moins deux voix.*)

Docq. — Nos camarades Correcteurs nous présentent une motion contre la guerre :

Le Congrès d'unité réuni à Toulouse, proclame l'irréductible opposition de la classe ouvrière française organisée à toute guerre.

Considérant que toute guerre est avant tout une défaite du prolétariat puisque, en tout cas, il est appelé à en faire les frais et qu'en premier lieu elle postule son union nécessaire avec la classe bourgeoise;

Considérant également que par les moyens de destruction mis en action, la guerre moderne ferait retomber l'univers civilisé dans une barbarie telle que pour plusieurs générations toute reconstruction vraiment humaine serait impossible,

Le Congrès déclare :

Qu'en aucun cas, pour quelque raison et en vertu de quelque pacte que ce soit, la classe ouvrière ne donnera son adhésion ni matérielle ni morale à la guerre;

Et qu'enfin elle lui opposera toute sa force par la grève générale.

Je crois que l'ensemble du Congrès est d'accord. (*Brouhaha.*)

UN DÉLÉGUÉ. — A-t-elle été à la Commission?

LE PRÉSIDENT. — Je me permets de faire remarquer que cette résolution n'est pas allée à la Commission.

BISO. — Je demande la parole à ce propos! (*Protestations et bruits divers.*)

LE PRÉSIDENT. — Notre camarade Docq va dire les raisons pour lesquelles il se rallie aux conclusions.

DOCQ. — La motion de nos camarades Correcteurs vient seulement ici; la Commission ne pouvait pas en connaître hier soir. Tenant compte de l'esprit général de la motion, je crois que nous sommes unanimement d'accord... (*Protestations.*) Les camarades s'emballent, ils ne savent pas quelle est la suite de mon exposé!

LE PRÉSIDENT. — Un peu de discipline!

DOCQ. — Je crois que nous serons unanimement d'accord pour condamner toutes les guerres. (*Applaudissements et protestations.*) Si nous ne condamnions pas toutes les guerres, nous serions disposés à crever sur un champ de bataille, et nous ne voulons pas! (*Applaudissements.*)

(*Dans la salle.* — A la Commission! A la Commission!)

LE PRÉSIDENT. — Je vous prie de faire silence! Cet incident démontre que dans un Congrès comme le nôtre, lorsqu'on veut faire statuer le Congrès sans que les Commissions aient été appelées à délibérer sur les résolutions, on n'arrive pas au résultat. (*Applaudissements.*)

Je propose, pour en finir, que cette résolution soit renvoyée à la C.A. de la C.G.T. (*Applaudissements.*)

Les camarades qui sont partisans de cette procédure sont priés de le manifester en levant la main. (*Adopté.*) (*Protestations, brouhaha.*) La résolution est renvoyée.

La parole est à notre camarade Chevalme, rapporteur de la Commission des Statuts.

CHEVALME. — Camarades, j'espère que les conclusions des travaux de la Commission des Statuts amèneront dans le Congrès l'unanimité que la Commission a voulu rechercher. Au sein de cette Commission, plusieurs observations ont été faites, le souci des uns comme des autres a été de rechercher une conclusion qui fasse que le Congrès puisse se prononcer dans son unanimité.

La Commission avait été saisie des différents vœux et propositions soumis au Bureau du Congrès, en raison du vote émis par le Congrès sur la question de la structure confédérale, la Commission a considéré qu'elle n'avait pas à revenir sur le fond de la question, mais simplement donner une conclusion générale au vote qui avait été émis.

Sur les principes généraux, le Congrès s'étant prononcé, la Commission n'avait, pour sa part, à y revenir, et elle a pensé qu'elle devait soumettre à cet effet les conclusions des travaux de la Commission désignée par le dernier C.C.N. d'unité du 28 janvier.

Dans le texte général, qui a été remis à l'ensemble des syndicats, sur un point, la Commission a considéré, en dehors de deux propositions qui étaient faites d'une part, par les ex-confédérés, d'autre part, par les ex-unitaires, de s'en tenir purement et simplement au texte qui avait été proposé par la Commission pour ce qui concerne les conditions dans lesquelles auraient droit de délibération, dans les Congrès, les syndicats. C'est l'article 43, dont je crois devoir vous donner lecture pour qu'il n'y ait pas de confusion :

ARTICLE 43. — Chaque organisation représentée au Congrès n'aura droit qu'à un nombre de voix proportionné au nombre de ses cotisants en prenant comme base les cotisations perçues pendant l'année précédant le Congrès.

En cas de différence entre la moyenne des timbres pris dans l'année à la Fédération et à l'Union, le chiffre inférieur sera retenu. La Commission des mandats statuera sur les contestations.

Les Syndicats ayant de :

7 à	50	membres	disposeront	de	1	voix.
51 à	150	—	—	—	2	—
151 à	300	—	—	—	3	—
301 à	500	—	—	—	4	—
501 à	750	—	—	—	5	—
751 à	1.000	—	—	—	6	—
1.001 à	2.000	—	—	—	7	—
2.001 à	3.000	—	—	—	8	—

Les syndicats ayant plus de 3.000 membres auront droit à une voix supplémentaire par 2.000 membres ou fraction de 2.000.

C'est là un point qui, je l'espère, rencontrera l'approbation du Congrès.

A l'article 26, proposé par les ex-confédérés, il y avait en adjonction un texte proposé par nos camarades ex-unitaires; dans le rapport qui a été adressé aux syndicats, il a été indiqué (en italique) que les membres ex-confédérés de la Commission accepteraient le texte ci-contre, c'est-à-dire l'article 24 des propositions ex-unitaires. La Commission a pensé que le texte de l'article 24 ex-unitaire pourrait être adjoint à l'article 26 des statuts ratifiés.

Je crois nécessaire encore, sur ce point, de vous imposer la lecture de ce texte :

ARTICLE 26 — Le représentant de l'Union au Comité Confédéral National est un administrateur de la C.G.T. Comme tel, avec ses collègues des autres Unions et des Fédérations Nationales, il administre l'organisme central de la classe ouvrière. Il recherche avec eux les moyens les meilleurs de mettre en application les décisions prises par la majorité dans les Congrès confédéraux. Il rend compte au Comité confédéral de l'accomplissement de son mandat dans son Union.

A ce texte serait adjoint l'article 24 proposé par nos camarades ex-unitaires, et qui dit ceci :

Les Unions départementales ou interdépartementales établissent la liaison intercorporative indispensable entre les syndicats de leur ressort. Elles assurent la propagande syndicale en accord et avec le concours des Unions locales. Elles procèdent à la diffusion du matériel de propagande édité par la Confédération, préparent les réunions, démonstrations ouvrières, les tournées de propagande et l'action décidée par celle-ci. Elles éditent elles-mêmes les tracts et les affiches utiles à la propagande particulière du département ou de la région. Elles apportent leur concours aux divers syndicats

d'industrie ou de métier qui les composent. En liaison avec les Fédérations d'industrie, elles aident à la propagande de chacune d'elles dans leur rayon d'action.

Je pense que le Congrès suivra la Commission et acceptera l'adjonction de ce texte à l'article 26 des statuts confédéraux.

Un point nous a été aussi soulevé, qui se trouve réglé par l'adoption même des principes généraux des statuts, en ce qui concerne la réélection du Bureau Confédéral. Nos camarades ont pensé qu'il y avait lieu de s'en tenir au texte proposé par la Commission désignée par le C.C.N. d'unité du 28 janvier, à savoir l'article 9 et l'article 10 :

ARTICLE 9. — Le Bureau de la Confédération est nommé par le Comité Confédéral National après chaque Congrès confédéral ordinaire. Il est composé de huit membres : un secrétaire général, un trésorier et six secrétaires adjoints. Les attributions des secrétaires adjoints sont fixées, s'il y a lieu, par le Comité Confédéral National.

Des délégués permanents pourront être adjoints au Bureau Confédéral par décision du C.C.N.

Un règlement intérieur joint aux présents statuts définit les attributions de ces fonctionnaires.

ARTICLE 10. — Les membres du Bureau sont élus et révocables par le Comité Confédéral National.

Ils peuvent être réélus

S'ils sont membres du C.C.N., ils ne peuvent conserver leur mandat et ils doivent être remplacés à cette délégation par l'organisation qu'ils représentent.

La suite du texte, vous l'avez dans l'opuscule qui vous a été donné. Je ne crois pas nécessaire d'y insister.

LE PRÉSIDENT. — Est-ce que les camarades ne pensent pas que, pour la clarté du débat, il vaudrait mieux régler les questions au fur et à mesure qu'elles se posent?

BOTHEREAU. — Nous avons un texte d'ensemble.

CHEVALME. — La Commission a établi un texte qui résume l'ensemble des observations que je vous apporte. Je me suis permis de vous les apporter surtout pour éclairer l'esprit du travail de la Commission et éviter qu'il y ait toute fausse interprétation dans la décision que vous serez appelés à prendre tout à l'heure.

Au sein de la Commission a été posée la question des conditions de représentation au C.C.N. Diverses Fédérations et même des U.D. avaient fait observer que la constitution du C.C.N., si elle répondait à la vie confédérale, ne donnait pas l'exacte représentation des différents organismes qui le composent. Et elles avaient demandé que soit examinée la représentation proportionnelle suivant la force effective des Fédérations ou des U.D. au sein de C.C.N.

La Commission a considéré que cette question soulevait une réforme complète de la structure confédérale, car, en somme, si l'on peut justifier que la force effective d'une organisation doit avoir un certain droit d'expression dans les délibérations confédérales, la Commission a aussi pensé qu'à côté de la force effective des organisations, il y avait à tenir compte de l'influence sociale que peuvent exercer certaines organisations.

Une autre question a été aussi posée, c'est celle du resserrement syndical. Deux ou trois Fédérations d'industrie ont envisagé de resserrer le cadre de leurs institutions syndicales en fusionnant. La Commission a pensé

que ce n'était pas une question exclusivement du ressort confédéral et que celle-ci devait être tranchée par les intéressés eux-mêmes, qui devaient rechercher les moyens répondant le mieux à leur vie propre syndicale et à leur activité particulière.

Pour les Congrès confédéraux, une autre question a été posée, c'est celle de la représentation des syndicats dans ces Congrès. On nous a fait observer, avec juste raison, que la tenue des Congrès confédéraux devenait de plus en plus difficile du fait du nombre des délégués, des difficultés de déplacement et aussi de rassemblement. Une suggestion était faite, à savoir s'il n'y aurait pas lieu d'examiner une nouvelle forme de représentation des syndicats dans le sein des Congrès confédéraux. La Commission n'a pas cru et n'avait pas le pouvoir de trancher cette question. Elle a cru bon, néanmoins, de la poser devant l'attention des syndicats pour qu'ils puissent l'examiner au cours de l'exercice que nous allons vivre et au besoin la trancher au prochain Congrès.

Voilà, en somme, résumées brièvement les différentes observations qui se sont fait jour au sein de la Commission. Il en est une autre sur laquelle je demanderai au Congrès, au nom de la Commission, de bien vouloir ratifier les conclusions que nous apportons, c'est celle de la représentation de nos camarades de la région parisienne au sein du C.C.N.

L'Union des Syndicats de Seine et Seine-et-Oise se trouve, par rapport à l'ensemble du pays, dans une situation tout à fait particulière. Personne ici, sans vouloir diminuer en rien l'importance de la vie syndicale dans tous les centres du pays, ne peut contester l'importance du mouvement ouvrier de la région parisienne, et l'influence qu'il peut exercer dans toute l'activité confédérale et dans toute la vie sociale du mouvement ouvrier. Je pense que personne ne pourra contester le rôle important que doivent jouer les syndicats de la région parisienne.

Nos camarades demandaient à ce qu'il soit admis, qu'à côté du délégué titulaire au C.C.N. de l'Union de la Seine, puisse siéger un délégué suppléant. La Commission, vous le verrez, a accepté cette suggestion et vous propose, sur ce point, un texte particulier.

Nos camarades ont aussi, au cours des travaux de cette Commission, insisté sur les mandats que doivent exercer les membres du C.C.N. Il a été posé cette question, que les délégués des U.D. et des Fédérations doivent avoir leur mandat déterminé par les organisations qu'ils représentent. (*Très bien.*) Non seulement, ils doivent avoir leur mandat déterminé par ces organisations, mais ils doivent rendre compte, et cela, en fait, devait exister dans le passé, des travaux des Comités confédéraux, des décisions qui y sont prises, des votes qu'ils ont pu y émettre en regard de leur mandat. C'est là un point qui, je le pense, rencontrera lui aussi l'assentiment du Congrès. (*Applaudissements.*)

Voici, camarades, le texte que nous proposons à la ratification du Congrès, texte adopté à l'unanimité :

La Commission chargée de traduire dans les textes les votes de principes émis par le Congrès confédéral sur les statuts, a considéré que ne pouvaient être remises en discussion devant elle les propositions sanctionnées par ces votes de principe.

Concernant plus particulièrement la structure confédérale, la Commission a été saisie de diverses propositions relatives à la représentation des Fédérations et des Unions départementales au Comité confédéral, et la constitution du Bureau confédéral.

Elle a admis que le vote émis par le Congrès et qui définit la composition de la C.G.T., la composition du C.C.N. et son rôle, donne approbation au texte proposé par la Commission d'examen des statuts désignée par le C.C.N. d'Unité du 28 janvier 1936. Elle demande au Congrès de ratifier le projet de statuts proposé par

ladite Commission, et propose l'adjonction à l'article 26 du texte de l'article 24 des propositions unitaires.

Toutefois, la Commission a estimé que certains aménagements peuvent être considérés comme désirables; notamment ceux qui seraient rendus nécessaires par le resserrement de certaines Fédérations d'industrie, mais qu'une étude plus approfondie est indispensable. En conséquence, elle demande au Congrès de laisser le soin aux organismes administratifs (Comité Confédéral National et Commission Administrative) d'examiner les points sur lesquels des modifications pourraient être apportées, et proposées au prochain Congrès confédéral.

Considérant la situation géographique de l'Union de la Région Parisienne et sa collaboration particulière et constante à l'activité confédérale, la Commission demande au Congrès d'admettre la représentation de cette Union au Comité confédéral par deux délégués.

Se référant uniquement aux circonstances présentes et ne pouvant engager en quoi que ce soit l'avenir sur des principes non retenus par le Congrès, la Commission émet le vœu que le Comité Confédéral National applique les statuts confédéraux dans le sens de la meilleure utilisation des éléments actifs et selon les besoins de la propagande.

La Commission pense que sur cette question, au moment où se trouve définitivement consacrée l'unité syndicale, il faut que le Congrès, tout en réservant pour le Congrès prochain les modifications qu'il jugerait nécessaire, entérine, à l'unanimité, les conclusions que j'ai l'honneur de vous présenter. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — Camarades, la Commission a été unanime, je pense que le Congrès voudra bien, lui aussi, s'efforcer de l'être. Je mets aux voix les conclusions de la Commission des Statuts. Que ceux d'avis de les accepter veulent bien le manifester en levant la main. (Adoptées à l'unanimité.) (*Applaudissements.*)

La trésorerie me prie de rappeler aux délégués qu'ils doivent faire timbrer leur bon de circulation avant de quitter le Congrès pour ne pas avoir de difficultés avec les Compagnies de Chemins de fer. Un guichet est ouvert à la porte à cet effet.

J'ai reçu une adresse des employés et voyageurs de commerce de Toulouse, qui envoient leur salut fraternel aux délégués réunis au Congrès. (*Applaudissements.*)

Une adresse de deux cents communistes et membres du bloc ouvrier et paysan d'Issy-les-Moulineaux, qui saluent le Congrès et prennent l'engagement de faire un recrutement intense. (*Applaudissements.*)

Une adresse de la Confédération des Travailleurs du Mexique. Je m'excuse de ne pas pouvoir vous la lire intégralement, parce que je ne connais pas l'espagnol, ni les autres langues, d'ailleurs. Elle salue le Congrès National d'unification du prolétariat. (*Applaudissements.*)

Je vous prie de statuer sur la question suivante : Vous avez décidé tout à l'heure de renvoyer à la C.A. de la C.G.T. le vœu que notre camarade Docq avait essayé de vous lire, et contre lequel une certaine partie du Congrès a protesté en disant que ce vœu, normalement, aurait dû aller à la Commission des Résolutions.

UN DÉLÉGUÉ. — Il a été déposé!

LE PRÉSIDENT. — Le Congrès a décidé de renvoyer cette motion à la C.A. de la C.G.T. C'est le Congrès qui est le maître de prendre des décisions. Un certain nombre de camarades m'ont posé la question de savoir si la Commission des Résolutions ne pourrait pas se réunir immédiatement:

pour statuer sur cette résolution. Le Congrès est-il d'avis, contrairement à l'avis qu'il a émis tout à l'heure, que la Commission des Résolutions se réunisse pour examiner cette résolution?

(Dans la salle. — Oui! Non!)

Il me semble que le Congrès peut se prononcer. Que ceux qui sont d'avis que la Commission des Résolutions se réunisse pour examiner cette motion, le manifestent en levant la main. (La proposition est repoussée.) (*Applaudissements et protestations.*)

UN DÉLÉGUÉ. — A bas la guerre!

HAGNAUER. — Nous protestons énergiquement contre ce vote!

UN DÉLÉGUÉ. — L'alliance franco-russe!

LE PRÉSIDENT. — Je demande aux camarades de protester dans le silence. (*Brouhaha.*)

Je crois que nous sommes tous d'accord ici pour reconnaître que c'est la démocratie syndicale qui joue dans nos organisations. (*Applaudissements.*) Je crois que j'ai fait le maximum en remettant la question aux voix.

Je prie les camarades de vouloir bien faire silence maintenant qu'ils ont protesté et que nous les avons entendus.

UN DÉLÉGUÉ. — Nous demandons un vote par mandats!

LE PRÉSIDENT. — La parole est à notre camarade Lacoste, rapporteur de la Commission du Plan d'Action de la C.G.T.

LACOSTE. — Camarades, je voudrais accomplir la mission qui m'a été confiée, et que je veux remplir ici avec une joie et une satisfaction profondes. La Commission, que vous avez nommée pour conclure le débat qui s'est déroulé hier sur la question que plusieurs orateurs, qui se sont succédés à cette tribune, ont qualifiée de capitale, me prie de vous présenter une motion qu'elle a votée à l'unanimité. (*Applaudissements.*)

Comment est-elle arrivée à ce résultat? Elle est arrivée à ce résultat parce qu'elle a travaillé dans un esprit d'unité. Nous avons discuté d'une façon sereine et cordiale. Nous nous sommes informés mutuellement sur les points délicats qui ont été soulevés hier à propos du Plan. Nous sommes même entrés dans des détails techniques très sérieux, et nous sommes arrivés à nous convaincre que les partisans du Plan de la C.G.T. n'étaient pas les adversaires, au contraire, de l'action quotidienne sur le plan revendicatif, et que les partisans de cette dernière ne se refusaient pas, au contraire, à voir dans le Plan de la C.G.T. un caractère offensif contre le capitalisme anarchique et oppresseur. (*Applaudissements.*)

Cette motion, la voici :

Le Congrès confirme l'adhésion donnée par les représentants du mouvement syndical au programme dressé par le Comité du Rassemblement Populaire en vue de mobiliser les masses populaires françaises pour l'amélioration de leur sort et pour la défense et le triomphe de la liberté et de la Paix.

La C.G.T. dans tous les éléments, soutiendra par une lutte incessante les revendications contenues dans ce programme, dont elle exigera la réalisation et qu'elle associe étroitement aux revendications propres à la classe ouvrière, et aux réformes de structure énoncées dans le Plan de la C.G.T. : Fonds National de Chômage,

semaine de quarante heures, salaire minimum, grands travaux, contrats collectifs, contrôle ouvrier.

Le Congrès déclare avec la plus grande fermeté qu'il ne suffit pas d'énoncer devant le peuple des revendications et des aspirations qui lui sont chères, qu'il faut, sous peine de déceptions cruelles et graves dans leurs conséquences, les faire passer dans la réalité.

Le Congrès affirme la nécessité d'arracher au grand capitalisme le pouvoir exorbitant qui lui permet de s'opposer à la réalisation de ces revendications, de spolier les salariés, les consommateurs et les épargnants et de bafouer tous les jours la volonté populaire.

Le Plan de la C.G.T. vise à ce but en réclamant des transformations profondes dans la structure économique, notamment la nationalisation du crédit et des industries-clés, dans lesquelles réside actuellement toute la puissance des oligarchies financières et industrielles.

En adoptant ce Plan, le Congrès confirme l'opposition absolue qui existe entre les intérêts des salariés que le syndicalisme a pour mission de défendre et les intérêts du capitalisme qu'il combat; cette opposition implique la nécessité de l'action indépendante des syndicats agissant comme force opposée aux puissances financières et industrielles et utilisant tous les moyens d'action leur permettant de lutter efficacement contre le capitalisme.

En conséquence, le Congrès indique que la participation officielle des organisations confédérées à des organismes divers (organismes de direction économique et d'application du Plan, Comité de gestion, Conseil Economique, B.I.T., S.D.N.) ne saurait être considérée comme une forme d'intégration du syndicalisme dans l'Etat ou de collaboration avec le patronat, dès l'instant que cette participation s'exerce sous le libre mandat et le contrôle permanent des organisations syndicales pour la défense de l'intérêt général des classes laborieuses contre les privilèges intolérables des oligarchies.

Cette motion, nous vous demandons de la voter à l'unanimité. Notre camarade Chambelland exprimait le vœu, qu'il nous est impossible d'ailleurs de réaliser avant votre vote, de voir, dans cette motion, marquer d'une façon précise que le Congrès est unanime dans son assentiment. Le Congrès sera unanime dans son assentiment, parce que nous sommes au dernier stade de l'Unité de notre mouvement syndical. En septembre, nous avons fait l'Unité du sentiment; au dernier C.C.N., nous avons fait l'Unité administrative; nous faisons maintenant l'Unité d'action et de doctrine. L'Unité est complète, la C.G.T. regarde clairement et courageusement son destin.

LE PRÉSIDENT. — La parole est à notre camarade Racamond.

RACAMOND. — Camarades, comme vient de l'indiquer notre camarade Lacoste, nous avons la certitude que la résolution qui vient d'être lue sera votée à l'unanimité. Depuis bientôt quatre jours, nous discutons en ce Congrès de tous les problèmes d'organisation et d'action qui se posent devant notre C.G.T. Nous avons librement et fraternellement exposé nos différents points de vue sur tous ces problèmes, et je puis bien le dire dans l'attention la plus complète du Congrès. Il nous a été permis d'indiquer ce que nous pensons du Plan de la C.G.T., tant en ce qui concerne les nationalisations que la question monétaire. La Commission a discuté, comme l'a dit Lacoste, avec soin de tous les problèmes que vous aviez soumis et, dans la résolution, nous trouvons, avec une joie profonde, l'affirmation indiscutée que le mouvement syndical est un mouvement de lutte de classes contre le grand capitalisme, et qu'il est l'organisateur et l'animateur de la défense des intérêts généraux des masses travailleuses contre les oligarchies financières et industrielles.

UN DÉLÉGUÉ. — Et contre la guerre?

RACAMOND. — Camarades, la guerre, j'en porte les marques sur moi-même et, autant que vous, je suis contre la guerre. (*Applaudissements, brouhaha.*)

LE PRÉSIDENT. — Allons, du calme, camarades, et du silence.

RACAMOND. — Et c'est pourquoi, je ne m'adresse pas ici à des ex-unitaires ou à des ex-confédérés, je m'adresse à des confédérés tout court, membres de la Confédération. (*Applaudissements.*)

Nous voici devant une organisation syndicale complète, au dehors de laquelle ne doit rester aucun travailleur conscient de la lutte à mener pour la disparition du capitalisme et pour l'instauration de la société dans laquelle le travail détiendra tous les droits qui lui reviennent. Aussi, je l'indique, si nous pouvions avoir encore quelques appréhensions en venant à Toulouse, nous terminons nos travaux dans la plus complète confiance envers l'organisation syndicale reconstituée, envers ses syndicats, envers ses militants, envers ses adhérents, et nous vous en apportons tous la certitude, dans les dures luttes qui nous attendent, la C.G.T. saura faire le bloc de tous les exploités du capital, saura les mener à la bataille pour se libérer définitivement en même temps qu'elle libérera le peuple travailleur. Que tous nos anciens amis, que nos amis tout court, et c'est l'unanimité dans le Congrès, le comprennent et nous aurons la fierté et nous aurons la joie d'avoir inscrit dans l'histoire du mouvement ouvrier de ce pays une page dont ceux qui viendront après nous diront : Elle est belle et ceux qui l'ont écrite ont bien travaillé pour nous. (*Applaudissements. Le Congrès debout entonne l'Internationale.*)

LE PRÉSIDENT. — Camarades, je reçois un télégramme de l'Assemblée communiste et sympathisants du XII^e arrondissement de Paris qui saluent avec enthousiasme le Congrès d'Unité syndicale, Président de séance Barte. La parole est à notre camarade Jouhaux.

JOUHAUX (*applaudissements, les congressistes se lèvent et chantent l'Internationale*). — Camarades, vous avez accompli un grand acte lorsque vous avez reconstitué l'Unité de la C.G.T. Vous avez permis que, dans ce pays, une seule force ouvrière se dresse en face de tous ses adversaires et combatte avec plus de puissance pour la conquête des libertés immédiates et contre la guerre, contre toutes les guerres. (*Applaudissements.*)

Vous allez accomplir un second acte, aussi grand que le premier. Vous parachevez l'Unité de la classe ouvrière en grandissant la personnalité de la C.G.T. (*applaudissements*), en la situant au-dessus de tous les partis et de tous les groupements, en lui permettant de tenir le flambeau de la lutte vers l'avenir émancipateur, en adhérant à un programme, à un Plan d'émancipation sociale qui s'imposera à tous, dans lequel gît à la fois l'étoile de l'avenir et l'assurance de l'émancipation humaine. (*Vifs applaudissements. Le Congrès ovationne le Secrétaire général de la C.G.T.*)

LE PRÉSIDENT. — Vous avez maintenant à vous prononcer sur la motion qui vous a été présentée par notre camarade Lacoste au nom de la Commission. Que ceux qui sont d'avis d'accepter cette motion — et je pense que ce sera l'unanimité comme tout à l'heure — veuillent bien le manifester en levant la main. Avis contraires. Pas d'avis contraires. La motion est adoptée.

à l'unanimité. (*Vifs applaudissements. Les congressistes debout entonnent à nouveau l'Internationale.*)

Jouhaux lance un triple hurrah repris par le Congrès.

LE PRÉSIDENT. — Il me reste à donner la parole à deux camarades qui l'ont demandée. Notre camarade Hagnauer désire faire une déclaration au nom d'un Comité, je lui donne immédiatement la parole.

HAGNAUER. — Camarades, j'ai été simplement chargé d'attirer votre attention, je le ferai très brièvement, sur deux organisations. La première, « Les Amis des Travailleurs étrangers », Comité français pour le statut et la défense des travailleurs immigrés, se propose d'organiser à travers le pays une vaste action de propagande et de lutte contre la xénophobie, de démontrer qu'il n'y a pas conflit d'intérêts entre les travailleurs français et immigrés, que ces derniers ne sont pas responsables des maux économiques dont souffrent les pays, d'organiser effectivement un service d'assistance et de solidarité sous toutes les formes et de recourir à tous les moyens propres à secourir ces travailleurs, moralement et matériellement, de dépister et de combattre les propositions, les projets ou les lois, décrets et les arrêtés ministériels qui ne tiennent pas compte des solutions dictées par l'équité et la justice.

Dans le Comité d'honneur de ce Comité, dirigé par notre camarade Magdeleine Paz, nous trouvons les noms de Félicien Challaye, de Gaston Guiraud, de Jean Longuet, de Marcel Martinet, de Paul Perrin, de Georges Pioch, de Charles Vildrac, de Andrée Viollis, de Henri Sellier et d'Amédée Dunois.

Je devais aussi attirer votre attention, je le ferai également très brièvement, sur l'œuvre accomplie par le Comité du Droit d'Asile, dont notre camarade Cané est le secrétaire, qui est une section du Comité de Défense sociale et qui a mené depuis quelques années, en plein accord et avec la collaboration fraternelle de nos camarades Jouhaux et Guiraud, une action pour le respect du droit d'asile.

Les deux Comités en question travaillent actuellement en accord et ils ont, l'un et l'autre, pour objet de prouver que pour nous le terme « étrangers » ne doit plus exister, et que, pour reprendre une formule célèbre en la transformant, Français, Allemands, Anglais, Italiens, Russes, ce sont-là des prénoms, Travailleurs, c'est le nom de famille. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — Le camarade Lagarde, des Services publics, a demandé la parole sur les questions diverses. Je pense que c'est tout au moins une question d'intérêt général que le camarade veut aborder, sans quoi ce n'est pas en fin de Congrès qu'on peut aborder une question particulière. Le camarade insiste-t-il pour avoir la parole? (*Le camarade renonce à la parole.*)

Je donne la parole à notre camarade Forguès. (*Les délégués se lèvent et applaudissent Forguès.*)

FORGUÈS. — Camarades, au nom de la Commission d'organisation de ce Congrès, j'ai l'agréable mission de venir ici publiquement remercier la municipalité toulousaine (*applaudissements*) qui a bien voulu mettre à notre disposition cette salle, qui a bien voulu également, dans tous les domaines de la matérialité, nous aider à organiser ce grand Congrès d'Unité syndicale. Car, vous le comprendrez aisément, si nous n'avions pas eu tous ces concours, nous n'aurions pas pu organiser cette manifestation.

Vous avez pu, pendant quatre journées consécutives, discuter dans l'aisance. Ce n'était pas une chose facile. Nous avons résolu la question avant de faire la proposition au C.C.N. Par avance nous avons pris nos dispositions et nous étions certains que la municipalité mettait à notre disposition cette salle qui, avant le Congrès, n'était pas vêtue. Cela a demandé un certain travail et par conséquent nous sommes aujourd'hui heureux de manifester cette reconnaissance à la municipalité.

J'espère que le Congrès sera unanime pour s'associer aux vœux du Comité d'organisation. (*Applaudissements.*)

D'autre part, en ce qui concerne l'organisation de la soirée théâtrale, nous avons eu quelques protestations, peut-être un peu tard maintenant nous venons faire notre *mea culpa*. Pour la soirée d'aujourd'hui, si toutefois il était des camarades qui restent encore dans la cité de la démocratie, ce que nous appelons, nous ici, un peu intentionnellement, avec prétention, la forteresse de la démocratie, et si ces camarades avaient l'intention d'aller au Capitole, ils n'auraient qu'à se présenter tout à l'heure à la salle de la Commission de vérification des mandats et sur simple visa du Secrétaire de l'Union ou de la Bourse, ils pourront aller ce soir gracieusement entendre *Tannhäuser*.

Inutile de vous dire que nous sommes fiers et satisfaits et que nous espérons que vous, camarades congressistes, vous emporterez le meilleur souvenir de Toulouse. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — Nos camarades de l'organisation italienne demandent que nous donnions connaissance au Congrès de la motion suivante :

Le Congrès d'Unité de la Confédération Générale du Travail met en garde les militants contre la spéculation chauvine et capitaliste qui cherche à dresser les ouvriers les uns contre les autres, en désignant nos camarades immigrés comme responsables du chômage en France.

Le Congrès assure de toute sa sympathie et de sa solidarité ces ouvriers immigrés et leur adresse un pressant appel pour qu'ils rallient sans délai leurs organisations de classe. Demande au gouvernement d'ordonner une application plus intelligente et plus souple des dispositions visant le pourcentage d'emploi des ouvriers immigrés, afin qu'elles ne causent pas de sérieux préjudices aux industries elles-mêmes qu'on voudrait protéger sans favoriser, bien au contraire, les ouvriers locaux.

Réclame la constitution d'urgence d'un secrétariat national de l'immigration ayant pour but principal et immédiat la ventilation à travers le pays des ouvriers immigrés suivant les exigences locales et régionales.

Ce Congrès d'Unité de la Confédération Générale du Travail dénonce l'arbitraire de certains Offices départementaux de placement qui subordonnent leurs visas pour la délivrance de papiers d'identité à nos camarades immigrés à l'agrément de consuls étrangers.

« Et déclare, entre autres, qu'il y a chez nos camarades immigrés des situations personnelles et de famille acquises dont on ne peut pas ne pas tenir compte sans offenser les principes les plus élémentaires de justice sociale et humaine. Il est des ouvriers qui sont sur notre sol depuis cinq, dix et quinze ans; ils y ont transporté leurs familles ou créé leurs foyers; il y a les *mineurs* du travail et les réfugiés politiques.

Pour ce qui est de ces derniers, le Congrès réclame de toutes ses forces l'assimilation, au point de vue du travail, aux citoyens français. Le droit d'asile qui ne serait pas accompagné du droit au travail ne serait plus qu'un vain mot pour les travailleurs, et, ce qui est pire, il se transformerait en une machine de guerre contre la classe ouvrière tout entière.

C'est pourquoi le Congrès demande qu'enfin un statut juridique soit accordé aux réfugiés politiques.

Je pense que tout le monde est d'accord pour admettre cette motion présentée par nos camarades italiens. (*Adoptée à l'unanimité.*)

Il me reste à dire aux secrétaires d'U.D. et de Fédérations que le C.C.N. se réunira demain matin à 9 h. 30 à la Bourse du Travail, place Saint-Sernin.

Camarades, permettez-moi de dire deux mots. En abordant cette séance, je craignais fort que nous ayons beaucoup de difficultés à épuiser notre ordre du jour ce soir. Je constate avec plaisir au contraire que l'état d'esprit général a permis de terminer cette séance beaucoup plus tôt.

Je m'excuse auprès de vous, je ne suis pas lyrique, mon tempérament ne me le permet pas, mais je vous dirai tout de même ma satisfaction de voir comment il a été facile de faire cette Unité totale dans le Congrès. Finies les divisions que nous avons subies pendant ces dix dernières années ! Je suis sûr que maintenant nous allons tous, en complet accord et en pleine fraternité, travailler pour la défense des intérêts des travailleurs et pour faire de notre C.G.T. la plus grande force d'impulsion et d'organisation dans notre pays.

Camarades, le Congrès est terminé. (*Applaudissements.*)

Fédérations représentées au Congrès

Agriculture.
Alimentation.
Bâtiment.
Bijouterie.
Céramique.
Chapellerie.
Chemins de fer.
Chimiques (Industries).
Cuir et Peaux.
Coiffeurs.
Dessinateurs.
Eclairage.
Employés.
Enseignement.
Etat (Travailleurs de l').
Feuillardiers.
Fonctionnaires.
Habillement.
Livre.
Maritime.

Métaux.
Papiers (Fabr. de).
Pharmacie (Industrie de la).
Ports et Docks.
Postale.
Services Publics.
Services de Santé.
Sous-Sol.
Spectacle.
Tabacs.
Textile.
Tonneau.
Transports.
Verriers.
Fédération Air, Guerre, Marine (Fonctionnaires).
Finances (Fonctionnaires.)
Union Synd. Ch. de fer Cies second.
Union Synd. Ch. de fer Réseau Midi.
Union Synd. Ch. de fer Réseau P. O.

Unions Départementales représentées au Congrès

Adour	DÉSARMÉNIEN.	Loire	THIBAUD.
Aisne	DEMARET.	Loire-Inf.	PENEAU.
Allier	DISSARD.	Loiret	BRISSET.
Alpes (Hautes) .	RUBY.	Loir-et-Cher ..	TALAMAS.
Alpes-Maritimes	FERRO.	Lot	DOUCET.
Ardennes	GENON.	Lot-et-Gar. ...	GÉOMAR.
Ariège	SOULA.	Lozère	CHAUVET.
Aube	DOUET.	Maine-et-Loire .	BERTRON.
Aude	SERMET.	Manche	GRANDGUILLOTTE.
Aveyron	LIBOUREL.	Marne	DOCQ.
Belfort	CUNIN.	Marne (Hte) ..	RÉGNIER.
Bouches-du-Rh.	CHAUFFARD.	Mayenne	COULANGE.
Calvados	LANGLOIS.	Meurthe-et-Mo-	
Cantal	BURGOUS.	selle	DOLKER.
Charente	VAUTOUR.	Meuse	CORNU.
Charente-Inf. .	VALLETEAU.	Morbihan	LE LEVÉ.
Cher	AMICHOT.	Moselle	RIETH.
Corrèze	PESCHADOU.	Nièvre	MARCELOT.
Corse	PEZZINI.	Nord	GUILLOTON.
Côte-d'Or	PETIT.	Oise	D'HARDIVILLERS.
Côtes-du-Nord.	HAMON.	Orne	PUJOS.
Creuse	CERCLIER.	Parisienne (Ré-	
Dordogne	LEYMARIE.	gion)	GUIRAUD.
Doubs	JEANNIN.	Pas-de-Calais ..	RAYNAUD.
Drôme-Ardèc^e .	SAILLANT.	Puy-de-Dôme et	CHOPIN.
Eure	MICHAUD.	Haute-Loire .	FRADET.
Eure-et-Loir ..	HALGRAIN.	Pyrénées (Htes-)	BARBÉ.
Finistère	BERTHELOT.	Pyrénées-Or. ..	BERTA.
Gard	PERRIER.	Rhin (Bas-) ...	IMBS.
Garonne (Hte) .	FORGUES.	Rhin (Haut-) ..	EISENRING.
Gers	CARREFOUR.	Rhône	VIVIER.
Gironde	VIELLE.	Saône (Hte) ...	BRICE.
Hérault	NICOLAS.	Saône-et-Loire .	MATHUS.
Ille-et-Vilaine .	CHÉREAU.	Sarthe	LE MAUROUCE.
Indre	CHAUSSÉ.	Savoie et Haute-	
Indre-et-Loire .	DEQUIDT.	Savoie	THOMAS.
Isère	BOUZANQUET.	Seine-et-M. ...	GAYTE.
Jura-Ain	BRICHE.	Seine-Inf.	REINE.

Sèvres (Deux-) ..	BOUILLON.	Vienne (Hte-) .	DAUDIN.
Somme	BASTIEN.	Vosges	THIRION.
Tarn	ROUVET.	Yonne	CUFFAUX.
Tarn-et-Gar. ..	ALLAMELLE.	Alger	FAYET.
Var	PORTALIS.	Constantine ..	MORIN.
Vaucluse	ESCOFFIER.	Maroc	MATTÉI.
Vendée	PRUDENT.	Oran	MARTINEZ.
Vienne	SOUCHAUD.	Tunisie	BIVONA.

Bourses du Travail

Albi	ROUVELLOT.	Reims	DOCQ.
Bayonne	DÉSARMÉNIEN.	Roanne	GASTAL.
Dijon	BELLI.	Toulon	DEMONSAIS.
Firminy	NAVAUT.	Toulouse	CAZENEUVE.
Mazamet	MARION.	Tourcoing	PACQUET.
Nice	GARDIES.	Vitry-le-Franc. .	DENIS.

Unions Locales

Aix-en-Prov. ..	LAIR.	Montargis	AGIER.
Brest	SOUBIGOU.	Montpellier ..	BOUDET.
Cannes	VARIOLA.	Mt-de-Marsan .	MONGIS.
Châlons/Marne .	DENIS.	Nantes	ARNAUD.
Clermont-Fer. .	SABAUD.	Nice	COGNIER.
Dôle	PETIT.	Niort	GURGAND.
Douai	QUINTIN.	Pontoise	CHANTOISEAU.
Dunkerque	BERNARD-GUELLE.	Quimper	MARQUET.
Evreux	MORIN.	Reims	MINOT.
La Seyne	SABATTANI.	Rouen	LEMERCIER.
Le Havre	DAMOUR.	St-Etienne	THÉVENON.
Lille	DEVERNAY.	Saintes	LE PICARD.
Lorient	RUBARD.	Toulon	TRABUCCO.
Marseille	ARMAND.	Tulle	NONY.
Maubeuge	JENOT.		

RÉSULTAT DES VOTES

FEDERATION DE L'AGRICULTURE

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	STATUTS	INCOMPATIBILITÉS	ADHÉSION-INTERN.
Berta	Alenya	2	P	P	P
Désarménien	Arengosse	1	P	P	P
Gautier E.	Arles	3	P	P	P
Valette C.	Avesnes-les-Aubert	3	P	P	P
Valette	Avesne-le-Sec	2	P	P	P
Guillon C.	Azy-le-Vif	1	P	P	P
Prat C.	Beliet				
Martin Garat	Belin	2	P	P	P
Laurent Lans	Belis	1	P	P	P
Roca E.	Bellegarde	2	P	P	P
Domenech J.	Bessau <i>Bessan</i>	1	C	C	C
Dossat C.	Biscarosse				
Guier J.	Bize	2	P	P	P
Domenech J.	Boujan-sur-Libron	1	P	P	P
Terrat P.	Canoches <i>Canochès</i>	1	P	P	P
Galnier H.	Capestang	1	P	P	P
Taddé	Carcassonne	1	P	P	P
Domenech J.	Causses et Veyran	2	P	P	P
Cardonne G.	Ceret	1	C	C	C
Rius M.	Chabris	1	C	C	C
Graulhier	Charleval				
Berta	Cornille del Vercol	1	P	P	P
Tailhades	Coursan	2	P	P	P
Chaussy	Cruzy	3	P	P	P
Chaussy	Cuxac	1	P	P	P
Rius M.	Decize	1	P	P	P
Terrat	Elne	2	P	P	P
Laurent Lans	Escource	2	P	P	P
Terrat P.	Estagel	1	P	P	P
Sournies M.	Fabrezan	2	P	P	P
Martel	Fertreve	1	P	P	P
Communay E.	Fleury-d'Aude	2	P	P	P
Gros	Florensac	1	P	P	P
Parsal A.	Germiny	1	P	P	P
Valette C.	Iwuy				
Cardonne	Le Boulou	1	P	P	P
Martin Garat	Labouheyre	1	P	P	P
Castets	Lacatau	1	P	P	P
Prat C.	Levignacq	1	P	P	P
Désarménien	Lencouacq-Cachen	1	P	P	P
Dossat C.	Lue	1	P	P	P

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	STATUTS	INCOMPATIBILITÉS	ADHÉSION INTERN.
Bourneton C.	Lille				
Chaussy	Mailhac	1	C	C	C
Martin Garat	Maa et Moliets	1	P	P	P
Gros A.	Marseillan	2	C	C	C
Célestin Nicolas ..	Mauguio	1	P	P	P
Rius M.	Maureilhan	2	C	C	C
Terrat P.	Maureillas	1	C	C	C
Docq	Mesnil-sur-Orge	1	P	P	P
Terrat	Millas	1	C	C	C
Castets	Mios	1	P	P	P
Chiquois	Mitry-Mory	2	C	C	C
Chiquois H.	Mormant	1	C	C	C
Désarménien	Moustey	1	P	P	P
Rius M.	Murviel-les-Béziers	1	C	C	C
Chiquois H.	Nangis	1	P	P	P
Ferval A.	Narbonne	1	C	C	C
Domenech J.	Nissan	1	P	P	P
Vay G.	Paris	2	C	C	C
Terrat P.	Perpignan	1	C	C	C
Renard A.	Premont	1	C	C	C
Cazemajou	Puybarban	4	P	P	P
Bavay S.	Rumilly-en-Cambrésis	2	C	C	C
Parsal A.	St-Amand-en-Pursaye	2	C	C	C
Martel	St-Aubin-les-Forges	1	P	P	P
Viro	St-Geours-de-Maremmes	1	C	C	C
Roca E.	St-Gilles	2	C	C	C
Roca E.	St-Laurent-d'Aigouze	3	P	P	P
Martel	St-Léger-des-Vignes	1	P	P	P
Serment E.	St-Marcel	2	P	P	P
Castets P.	St-Symphorien	1	P	P	P
Valette C.	St-Vaast-en-Cambrésis	1	C	C	C
Désarménien	Sabres	2	P	P	P
Denat I.	Salles-d'Aude	1	P	P	P
Martin Garat	Sore	2	P	P	P
Dossat C.	Texte-de-Buch	1	P	P	P
Désarménien	Tilh	1	P	P	P
Keyser A.	Torteron	1	C	C	C
Faraboli	Toulouse	2	P	P	P
Prat C.	Trensacq	1	P	P	P
Parsal	Trois-Vèvres	2	C	C	C
Dossat	Uzeste	1	P	P	P
Martin Garat	Vert	1	P	P	P
Sermet E.	Ventenac	1	P	P	P
Briche	Vieille-Loye	1	P	P	P
Désarménien	Vieille-St-Girons	2	P	P	P
Berta	Villeneuve-de-la-Raho	2	P	P	P
Prat Ch.	Commensacq	1	P	P	P

FEDERATION DE L'ALIMENTATION

Fayat Pierre	Garçons, limonadiers, restaurateurs (Alger).	1	C	C	C
Rouvellat	Ouvriers boulangers (Albi).....	1	P	P	P
Vigne Arthur	Garçons bouchers (Alès).....	1	C	C	C
Barbet Raymond ..	Alimentation (Amiens).....	3	P	P	A

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	STATUTS	INCOMPATIBILITÉS	ADHÉSION INTERN.
Lenglet Henri	Boulangers (Amiens)	1	C	C	C
Dubois Célestin ..	Travailleurs de l'alimentation (Angers)....	1	C	C	C
Dubois Célestin ..	Boulangers (Angers)	1	A	A	A
Ratinaud André ..	Boulangers (Angoulême)	1	P	P	P
Lallaz Jules	Ouvriers boulangers (Annecy).....	1	C	C	C
Carrefour Adrien ..	Alimentation du Gers (Auch).....	1	P	P	P
Dusseaux Emile ..	Alimentation (Aulnoye)	1	C	C	C
Duclaux Auguste ..	Boulangers (Bayonne)	1	P	P	P
D'Hardivilliers ..	Alimentation (Beauvais)	1	C	C	C
D'Hardivilliers ..	Boulangers (Beauvais)	1	P	P	P
Robert Alex.	Alimentation (Bergerac)	1	C	C	C
Savoie	Boulangers (Blois)	1	P	P	P
Trut Henri	Cuisiniers (Bordeaux)	2	P	P	P
Caubère	Boulangers (Bordeaux)	3	P	P	P
Crouzillac	Bouchers et charcutiers (Bordeaux).....	1	P	P	P
Guiraud	Travail., brasseries, eaux, gaz (Bordeaux)..	1	P	P	P
Guiraud	Bouchers en gros (Bordeaux).....	1	P	P	P
Massieu Maurice ..	Ouvriers tripiers (Bordeaux)	1	P	P	P
Salis Henri	Pâtisseries (Bordeaux)	1	P	P	P
Rault	Alimentation (Brest)	2	P	P	P
Savoie	Ouvriers boulangers (Brest).....	1	P	P	P
Carrèse	Boulangers (Cannes)	1	C	C	C
Sudre	Ouvriers boulangers (Carmaux)	1	P	P	P
Dusseaux	Alimentation (Caudry)	4	C	C	C
Docq	Boucherie (Châlons-sur-Marne)	1	P	P	P
Gaultier	Alimentation (Châteauroux)	1	C	C	C
Graux	Alimentation (Château-Thierry)	2	C	C	C
Halgrain	Boulangers (Chartres)	2	P	P	P
Sarda Léon	Boulangers (Chauny)	1	P	P	P
Boville	Boulangers (Cherbourg)	2	P	P	P
Pascal Emile	Garçons limonadiers et employés d'hôtels (Clermont-Ferrand)	2	P	P	P
Fradet	Cuisiniers (Clermont-Ferrand)	2	P	P	P
Sabaud	Boulangers (Clermont-Ferrand)	1	P	P	P
Mercier	Boulangers (Compiègne)	1	C	C	C
Didaret	Empl. Industrie hôtelière (Constantine)....	1	P	P	P
Barroumes	Ouvriers boulangers (Dax)	1	P	P	P
Legay Kléber	Alimentation (Denain)	2	P	P	P
Belli E.	H. C. R. (Dijon).....	1	P	P	P
Belli E.	Ouvriers boulangers (Dijon)	1	P	P	P
Loyer Edmond	Alimentation (Douai)	4	P	P	P
Bassalère	Alimentation (Dunkerque)	1	P	P	P
Morin Charles	Boulangers de l'Eure	2	P	P	P
Racamond Julien ..	Alimentation (Fécamp)	2	C	C	C
Baudin Alfred	Boulangers (Fourmies)	1	P	P	P
Sandra Georges ..	Alimentation (Grenoble)	1	C	C	C
Dereus Ch.	Alimentation (Halluin)	2	C	C	C
Le Gall	Boulangers (Le Havre)	1	P	P	P
Jeammes	Ouvriers meuniers de la Sarthe (Le Mans)..	1	P	P	P
Chaussin	Ouvriers et employés de la boulangerie de la Sarthe (Le Mans)	1	P	P	P
Theau	Ouvriers boulangers (La Rochelle).....	1	P	P	P
Chopin Clotaire... .	Alimentation (Lens)	1	P	P	P
Guillot Eug.	Chicoretiers (Lille)	2	P	P	P
Raux	Cuisiniers du Nord (Lille)	2	P	P	P
Barbet	Ouvriers de brasserie et malterie (Lille)..	2	P	P	P

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	STATUTS	INCOMPATIBILITÉS	ADHÉSION INTERN.
Dumoulin	Livreurs de vins et Cavistes (Lille)	1	P	P	P
Guillotot	Brûleurs et livreurs de café et commis épiciers en gros (Lille)	1	P	P	P
Raux	Ouvriers boulangers (Lille)	1	P	P	P
Raux	Employés H.C.R. (Lille)	1	P	P	A
Raux	Ouvriers des glaciers (Lille)	1	P	P	P
Daudin	H.C.R. (Limoges)	1	P	P	P
Daudin Henri	Boulangers (Limoges)	2	P	P	P
Veyret	Employés des maisons d'alimentation (Lyon)	1	C	C	C
Laplanche	Biscuitiers (Lyon)	1	P	P	P
Laplanche	Cuisiniers (Lyon)	1	P	P	P
Boland	Employés du froid (Lyon)	1	P	P	P
Becker Louis	Garçons tripiers (Lyon)	1	C	C	C
Becker Louis	Ouvriers boulangers (Lyon)	1	C	C	C
Rolland Louis	Ouvriers pâtissiers (Lyon)	1	P	P	C
Reynaud	Pâtissiers (Marseille)	1	C	P	C
Cardarelli	Cuisiniers (Marseille)	1	P	P	C
Morotti	Pers. des raffineries de sucre (Marseille) ..	3	C	C	C
Pouchelon	Meuniers (Marseille)	1	P	P	P
Racamond J.	Commis et manutentionnaires du Marché central (Marseille)	1	C	C	C
Reynaud	Travailleurs de l'Alimentation (Marseille) ..	1	C	C	C
Reynaud	Industrie de la Viande (Marseille)	1	C	C	C
Fascio	H. C. R. (Marseille)	1	C	C	C
Rousseau	Boulangers (Marseille)	3	P	P	C
Brisset	Ouvriers boulangers (Montargis)	1	C	C	C
Allamelle Jules ..	Boulangers (Montauban)	1	C	C	C
Bécharde	Boulangers (Montceau-les-Mines)	1	P	P	P
Maudemain	Ouvriers boulangers (Mont-de-Marsan) ..	1	P	P	P
Simonin	Alimentation (Montluçon)	1	C	C	C
Nicolas Célestin ..	Limonadiers-Restaurateurs (Montpellier) ..	1	P	P	P
Carbou	Ouvriers cuisiniers (Montpellier)	1	P	P	P
Saltet Elie	Ouvriers pâtissiers (Montpellier)	1	P	P	P
Cot	Cuisiniers et pâtissiers (Nancy)	2	P	P	P
Péneau	Boulangers (Nantes)	2	P	P	P
Loyer	Employés magasins de primeurs (Nantes) ..	1	P	P	P
Robini	Manutentionnaires, chauffeurs, livreurs de vins (Nice)	1	C	C	C
Cot	Cuisiniers-Pâtissiers (Nice)	2	P	P	C
Salge	Employés H. C. R. (Nice)	1	C	C	C
Marcelot	Boulangers de la Nièvre (Nevers)	1	P	P	P
Marcelot	Limonadiers-Restaurateurs de la Nièvre ..	2	P	P	P
Simonin	Ouvriers boulangers (Oran)	2	C	C	C
Savoie	Ouvriers boulangers (Orléans)	1	P	P	P
Tourrasse	Travailleurs des abattoirs (Paris)	1	C	C	C
Chapelin	Biscuitiers et pain d'épiciers (Paris)	2	C	C	C
Chapelin	Pâtissiers de la Seine (Paris)	2	C	C	C
Charlot André	Ouvriers bouchers (Paris)	2	C	C	C
Gilles Antoinette ..	Alimentation de la Région Parisienne	3	C	C	C
Gilles Antoinette ..	Garçons de cuisine (Paris)	2	C	C	C
Poussif Marcel ..	Boulangers de la Seine (Paris)	6	P	P	P
Simonin	Chocolatiers de la Seine (Paris)	1	C	C	C
Jacquet Charles ..	Employés H. C. R. (Paris)	7	C	C	C
Cot Ernest	Cuisiniers (Paris)	4	C	C	C
Nélias	Ouvriers charcutiers de la Seine	2	C	C	C
Alliez Jacques ..	Ouvriers boulangers (Pau)	1	P	P	P

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	STATUTS	INCOMPATIBILITÉS	ADHÉSION INTERN.
Simonin	Alimentation (Périgueux)	1	C	C	C
Carbou	Cuisiniers-Pâtisiers (Perpignan)	1	P	P	P
Berta	Bouchers et Tripiers (Perpignan)	1	P	P	P
Piques	Boulangers des Pyrén.-Orient. (Perpignan)	1	C	C	C
Laplanche	Travailleurs de la Chocolaterie (Pontarlier)	1	P	P	P
Docq	Alimentation (Reims)	1	P	P	P
Chéreau	Boulangers (Rennes)	1	P	P	P
Caubère	Boulangers (Rochefort-sur-Me.)	1	P	P	P
D'Hont	Ouvriers de l'Alimentation (Roubaix)	2	P	P	P
Savoie	Boulangers (Rouen)	2	P	P	P
Barbet	Alimentation (St-Amand-les-Eaux)	1	P	P	P
Desgouttes	Travailleurs Alimentation (St-Etienne)	2	C	C	C
Keysser Albert	Alimentation (St-Florent)	1	C	C	C
Guiraud	Alimentation (St-Junien)	1	A	A	A
Jouvance Em.	Boulangers (St-Nazaire)	1	P	P	P
Graux René	Ouvriers boulangers (St-Quentin)	1	C	C	C
Graux René	Alimentation (St-Quentin)	2	C	C	C
Demonsais	Ouvriers boulangers (Saint-Raphaël)	1	P	P	P
Mériaux	Alimentation (Solesmes)	2	C	C	C
Brandt	Alimentation du Haut-Rhin	3	P	P	P
Sorgus	Alimentation du Bas-Rhin	6	A	A	A
Barbe	Employés H. C. R. (Tarbes)	1	P	P	P
Savoie	Bouchers (Toulon)	1	P	P	P
Berne	Revendeuses du marché (Toulon)	2	P	P	P
Berne	Cuisiniers (Toulon)	1	P	P	P
Demonsais	Employés limonadiers, restaurateurs de Toulon et du Var	2	P	P	P
Portalis	Ouvriers boulangers (Toulon)	1	P	P	P
Alemant Lucien	Meuniers (Toulouse)	1	P	P	P
Batut Jean	Boulangers (Toulouse)	3	P	P	P
Brachet	Ouvriers cuisiniers (Toulouse)	2	P	P	P
Lemaire Louis	Employés H. C. R. (Toulouse)	2	P	P	P
Salva	Pâtisiers-Glacières (Toulouse)	1	P	P	P
Pacquet Jules	Alimentation (Tourcoing)	1	P	P	P
Dequidt	Boulangers (Tours)	1	P	P	P
Doucet	Alimentation (Valence)	1	C	C	C
Mériaux Eloi	Alimentation (Valenciennes)	2	C	C	C
Imbert Jean	Etablissements thermaux (Vichy)	2	C	C	C
Faure Pierre	Employés H. C. R. (Vichy)	1	C	C	C
Cognet	Garçons bouchers et charcutiers (Vichy)	1	P	P	P
Gazeau	Alimentation (Vierzon)	1	C	C	C

FEDERATION DU BATIMENT

Brout Marcel	Bâtiment (Alba)	1	C	C	C
Rouvet	— (Albi)	1	P	P	P
Pujos	— (Alençon)	1	P	P	P
Vigne	— (Alès)	1	C	C	C
Pillard	— (Alger)	2	C	C	C
Pillard	Menuisiers (Alger)	1	C	C	C
Guiraud	Bâtiment (Ambazac)	1	C	A	C
Pacquet	— (Amiens)	2	P	P	P
Aurin	— (Agen)	1	P	P	P
Constant	— (Angers)	1	P	P	P

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	STATUTS	INCOMPATIBILITÉS	ADHÉSION INTERN.
Minot	Vanniers (Angers)	1	P	P	P
Bertron	Bâtiment (Angers) (Tapissiers)	1	P	P	P
Berton	Bois et Ameublement (Angers)	1	P	P	P
Lans Laurent	Bâtiment (Anglet)	2	P	P	P
Ratindau	— (Angoulême)	1	P	P	P
Toudic	— (Argenteuil-Sannois)	2	P	P	P
Beyaert	— (Armentières)	2	P	P	P
Valvert	— (Aubagne)	2	P	P	P
Doucet Charles	— (Aubenas)	2	P	P	P
Pujol d'Antrebo	— (Auch)	1	P	P	P
Arrachart	— (Aulnay-sous-Bois)	2	P	P	P
Fouillé	— (Auxerre)	1	P	P	P
Pillet	— (Avallon)	1	P	P	P
Trilles	— (Avignon)	1	P	P	P
Codie	— (Bailleul)	2	P	P	P
Freval Charles	— (Bel-Abbès)	1	P	P	P
Pillet	— (Belfort)	1	P	P	P
Jeannin	— (Besançon)	1	P	P	P
Coquel	— (Béthune)	1	P	P	P
Tomas	— (Béziers)	1	P	P	P
Lans Laurent	— (Biarritz)	1	P	P	P
	— (Bliida)	1	P	P	P
Constant J.-B.	— (Blois)	1	P	P	P
Mourgues	Bois et Ameublement (Bordeaux)	1	P	P	P
Mourgues	Serruriers (Bordeaux)	1	P	P	P
Mourgues	Menuisiers (Bordeaux)	1	P	P	P
Vrignaud	Bâtiment (Bordeaux)	1	P	P	P
Keyser	— (Bourges)	1	P	P	P
Froideval	Carrières à grès (Boutigny)	2	P	P	P
Sarrazin	Tailleurs pierres (Le Bouvier)	2	P	P	P
Bossus	Bâtiment (Brive)	2	P	P	P
Robby	— (Brunoy)	1	P	P	P
Pillet	— (Caen)	1	P	P	P
Arrachart	— (Calais)	2	P	P	P
Soufflet	— (Cambrai)	1	P	P	P
Carèze	— (Cannes)	1	P	P	P
Constant	— (Casablanca)	1	P	P	P
Vitale	— (Cassis)	2	P	P	P
Thomières	— (Castres)	1	P	P	P
Pillet	— (Chalon-sur-Saône)	1	P	P	P
Descotes	— (Chambéry)	1	P	P	P
Génon	— (Peintres) (Charleville)	1	P	P	P
Gauthier	— (Châteauroux)	1	P	P	P
Pillet	— (Châtellerauld)	2	P	P	P
Pillet	— (Chaumont)	1	P	P	P
Rivereau	— (Bois) (Chauvigny)	2	P	P	P
Minot	— (Ind. de la pierre) (Chauvigny)	2	P	P	P
Souchaud	— (Chauvigny)	1	P	P	P
Robby	— (Chelles)	1	P	P	P
Brout	— (Cherbourg)	2	P	P	P
Perrier	Bâtiment et Bois (Clermont-Ferrand)	1	P	P	P
Mersch	Plâtriers (Colmar)	2	P	P	P
Mersch	Tailleurs de pierre (Colmar)	1	P	P	P
Mersch	Maçons (Colmar)	2	P	P	P
Wagner	Ouvriers du Bois (Colmar)	1	P	P	P
Fassnacht	Bâtiment (Colmar)	4	P	P	P

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	STATUTS	INCOMPATIBILITÉS	ADHÉSION INTERN.
Girerd	Carriers (Comblanchien)	1	P	P	P
Arrachard	— (Compiègne)				
Toudic	Bâtiment (Conflans-Sté-Honorine)	1	C	C	C
Colin	Marbriers (Coulsoire)	2	P	P	P
Faure	Bâtiment (Cusset)	1	C	C	C
Lans	Peintres (Dax)	1	P	P	P
Heinimann	Bâtiment (Dijon)	1	C	C	C
Guerlavas	— (Dinard)	1	C	C	C
Félix Jean	— (Dives-Cabourg)	1	C	C	C
Gauthier	Carriers (Dun-le-Poëlier)	1	C	C	C
Toudic	Bâtiment (Eaubonne)	1	C	C	C
Brout	— (Elbeuf)	1	C	C	C
Toudic	— (Enghien-les-Bains)	1	C	C	C
Régnier	Vanniers (Fays-Billot)	2	P	P	P
Thibault	Bâtiment (Firminy)	1	C	C	C
L'Hermitte	Granitiers (Fougères)	1	C	C	C
Lagrué	Bâtiment (Gonesse)	2	C	C	C
Pages	— (Graulhet)	1	C	C	C
Sandra	Menuisiers (Grenoble)	1	C	C	C
Casazza	Bâtiment (Grenoble)	3	C	C	C
Casazza	Peintres (Grenoble)	1	C	C	C
Wagner	Ouvriers du Bois (Guebwillers)	1	P	P	P
Devriese	Bâtiment (Halluin)	2	C	C	C
Guerlavas	Granitiers (Le Hinglé)	2	C	C	C
Nocaudie	Bâtiment (Houlle)	1	C	C	C
Colin	Marbriers (Jeumont)	1	P	P	P
Toudic	Bâtiment (Juvisy)	1	C	C	C
Bonicef	Bois et Chantiers de Langogne	1	P	P	P
Guillotot	Bâtiment (Lannoy)	1	C	C	C
Chapron	— (Laval)	1	C	C	C
Barroumes	— (Le Boucau)	1	C	C	C
Nocaudie	— (La Ciotat)	1	C	C	C
Hauguel	Terrassiers (Le Havre)	2	P	P	P
Le Maurouge	Bâtiment (Le Mans)	1	C	C	C
Brout	— (Les Laumes)	1	C	C	C
Laboureux	— (La Rochelle)	1	C	C	C
Chopin Octave	— (Lens)	2	C	C	C
Beyaert	Plombiers-zingueurs (Lille)	3	P	P	P
Beyaert	Plafonneurs-cimentiers (Lille)	3	P	P	P
Beyaert	Charpentiers-menuisiers (Lille)	2	P	P	P
Beyaert	Maçons (Lille)	3	P	P	P
Beyaert	Ebénistes (Lille)	3	P	P	P
Beyaert	Peintres (Lille)	3	P	P	P
Guillotot	Terrassiers (Lille)	3	P	P	P
Guillotot	Serruriers-tôliers (Lille)	3	P	P	P
Ratier	Bâtiment et Bois (Limoges)	1	C	C	C
Constant	Bâtiment (Lisieux)	1	C	C	C
Guiraud	— (Livry-Gargan)	1	C	C	C
Brout	— (Lorient)	1	C	C	C
Cordier	Menuisiers (Lorient)	1	P	P	P
Cordier	Ameublement (Lorient)	1	P	P	P
Chéreau	Granitiers (Louvigné-du-Désert)	2	P	P	P
Brout	Bâtiment et Carriers (Lunel)	1	C	C	C
Pillet	Bâtiment (Lunéville)	2	C	C	C
Maury	Menuisiers (Lyon)	2	C	C	C
Lefauve	Carreleurs-faïenciers (Lyon)	2	C	C	C

DELÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	STATUTS	INCOMPATIBILITÉS	ADHÉSION INTERN.
Lafont	Fumistes industriels (Lyon)	2	C	C	C
Genevrier	Cimentiers et Tyroliens (Lyon)	2	C	P	C
Prudent	Asphalteurs, bétonniers (Lyon)	2	C	C	C
Chatain	Monteurs en chauffage (Lyon)	3	C	A	C
Andrieux	Plâtriers-peintres (Lyon)	2	C	C	C
Bordes	Charpentiers en bois (Lyon)	2	C	C	C
Charbout	Plombiers-zingueurs (Lyon)	4	C	P	C
Chaintruil	Tailleurs de pierres (Lyon)	1	C	P	C
Hannebique	Maçons et aides (Lyon)	7	C	P	C
Romengalle	Monteurs électriciens (Lyon)	2	C	P	C
Barbier	Bâtiment (confédérés) (Lyon)	4	P	A	P
Bouillet	Maçons et aides (confédérés) (Lyon)	3	P	P	P
Médecet	Monteurs électriciens (confédérés) (Lyon)	1	P	P	P
Bressand	Terrassiers du Rhône (Lyon)	3	C	C	C
Manjot	Bâtiment (Macon)	1	C	C	C
Toudic	— (Maisons-Lafitte)	2	C	C	C
Toudic	— (Mantes)	1	C	C	C
Arnaud	— (Arles)	1	C	C	C
Vitale Nicolas	— (Marseille)	3	P	P	P
Vitale	Smilleurs de pavés (Marseille)	1	P	P	P
Engelbert	Tailleurs de verre (Marseille)	2	C	C	C
Nedelec	Bâtiment unitaire (Marseille)	3	C	P	C
Cordier	Bâtiment (Mazamet)	1	P	P	P
Deperraz	— (Melun)	1	C	C	C
Mourgues	Maçons et Tailleurs de pierres (Millau)	1	P	P	P
Villard	Bâtiment (Miramas)	2	C	C	C
Charbonnières	— (Montauban)	1	C	C	C
Migraine	— (Montluçon)	1	C	P	P
Cordier	— (Montpellier)	1	P	P	P
Destruhaut	Usine de bois (Morcenx)	2	C	P	C
Ferlicot	Bâtiment (Morlaix)	3	C	P	C
Chabridon	— (Moulins)	1	C	P	C
Minot	— (Mourmelon-le-Grand)	1	C	P	C
Fassnacht	— (Mulhouse)	4	C	P	C
Wagner	Bois (Mulhouse)	2	C	P	P
Mersch	Peintres (Mulhouse)	2	C	P	P
Mersch	Terrassiers (Mulhouse)	4	C	P	P
Mersch	Maçons (Mulhouse)	4	C	P	P
Mersch	Plâtriers (Mulhouse)	2	C	P	P
Mersch	Charpentiers (Mulhouse)	2	C	P	P
Mersch	Tailleurs de pierres (Mulhouse)	1	C	P	P
Mersch	Carreleurs (Mulhouse)	1	C	P	P
Cazeneuve	Bâtiment (Muret)	1	P	P	P
Roger	— (Nancy)	1	C	A	C
Goudy	Mosaïque-carreleurs (Nantes)	1	P	A	P
Loyer	Techniciens du Bâtiment (Nantes)	1	P	P	P
Loyer	Monteurs en chauffage (Nantes)	1	P	P	P
Goudy	Couvreurs-zingueurs (Nantes)	1	P	P	P
Goudy	Plâtriers (Nantes)	2	P	P	P
Goudy	Maçons, Cimentiers (Nantes)	3	C	P	C
Goudy	Peintres en bâtiment (Nantes)	1	C	P	C
Goudy	Menuisiers en bâtiment (Nantes)	2	P	P	P
Goudy	Granitiers (Nantes)	2	P	P	P
Goudy	Charpentiers de hauteur (Nantes)	1	P	P	P
Goudy	Scieurs mécaniques (Nantes)	1	P	P	P
Morisetti	Bâtiment (Nantua-Oyonnax)	3	C	C	C

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	STATUTS	INCOMPATIBILITÉS	ADHÉSION INTERN.
Pierre Albert	Bâtiment (Narbonne)	1	P	P	P
Brout	— (Nemours)				
Dolker	— (Neuves-Maisons)	1			
Fortune	Marbriers, Granitiers (Nice)	1	C	C	C
Fortune	Bâtiment (Nice)	1	C	C	C
Fortune	Peintres en bâtiment (Nice)	1	C	C	C
Constant	Bâtiment (Nîmes)	1	P	P	P
Sportisse	— (Oran)				
Brisset	Ouvriers peintres (Orléans)	1	P	P	P
Toudic	Bâtiment (Orsay)	1	P	P	P
Hincker	— (Ottrott)	2	P	P	P
Robby	— (Palaiseau)	2	C	C	C
Dummert	Peintres en bâtiment (Paris)	3	P	P	P
Pilenghi	Marbriers (Paris)	1	C	C	C
Jouve	Bâtiment (Paris)	4	P	P	P
Hagnauer	Maçonnerie-pierre (Paris)	3	P	P	P
Froideval	Cuiseurs-sertisseurs (Paris)	1	P	P	P
Froideval	Sparterie (Paris)	1	P	P	P
Froideval	Replanisseurs de parquets (Paris)	1	P	P	P
Froideval	Serrurerie, ferronnerie (Paris)	3	P	P	P
Froideval	Paveurs (Paris)	1	P	P	P
François	Facteurs de pianos (Paris)	1	P	P	P
François	Frotteurs de parquets (Paris)	1	P	P	P
Duchât	Monteurs-électriciens (Paris)	2	P	P	P
Duchât	Menuisiers de la Seine (Paris)	2	P	P	P
Duchât	Parqueteurs de la Seine (Paris)	3	P	P	P
Froideval	Ouvriers statuaires (Paris)	1	P	P	P
Desobry	Mosaïstes (Paris)	1	P	P	P
Desobry	Ornemanistes (Paris)	1	P	P	P
Constant	Scieurs (Paris)	1	P	P	P
Girardin	Couverture-plomberie (Paris)	2	P	P	P
Charbit	Charpentiers en bois (Paris)	2	P	P	P
Froideval	Miroitiers-vitriers (Paris)	2	P	P	P
Froideval	Scieurs de pierre tendre (Paris)	1	P	P	P
Pilenghi	Travailleurs de la pierre (Paris)				
Arrachart	Charpentiers en fer (Paris)	2	C	C	C
Gitton	Piqueurs de grès (Paris)	2	C	C	C
Vonet	Charpentiers en bois (Paris)	2	C	C	C
Campagnac	Ouvriers peintres (Paris)	3	C	C	C
Bossus	Monteurs en chauffage (Paris)	2	C	C	C
Mougnot	Menuisiers (Paris)	2	C	C	C
Vonet	Monteurs-Électriciens (Paris)	2	C	C	C
Toutain Henri	Plombiers-couvreurs (Paris)	3	C	C	C
Bossus	Parquets sans joints (Paris)	1	C	C	C
Brout	Briqueteurs et Fumistes (Paris)	3	C	C	C
Pilenghi	Ornemanistes en carton, pierre, plâtre (Paris)	1	C	C	C
Taillebout	Calorifugeurs-plaf. (Paris)	1	C	C	C
Taillebout	Paveurs et aides (Paris)	2	C	C	C
Husson	Terrassiers, puisatiers (Paris)	10	C	C	C
Henaff	Cimentiers (Paris)	6	C	C	C
Labrousse	Maçonnerie (Paris)	6	C	C	C
Labrousse	Stucateurs (Paris)	2	C	C	C
Nocaudie	Bâtiment (Périgueux)	1	C	C	C
Saunières	— (Perpignan)	1	C	C	C
Chertreau	Brossiers, balaitiers (Poitiers)	1	P	P	P
Gardereau	Peintres (Poitiers)	1	P	P	P

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	STATUTS	INCOMPATIBILITÉS	ADHÉSION INTERN.
Rivereau	Maçons (Poitiers)	1	P	P	A
Rivereau	Menuisiers-charpentiers (Poitiers)	1	P	P	A
Quintard	Monteurs (Poitiers)	1	P	P	A
Carrière	Bâtiment (Port-St-Louis)	1	C	C	C
Albert	— (Prades)	2	C	C	C
Taillebout	— (Raincy)	1	C	C	C
Minot	— (Reims)	2	A	C	C
Brout	— (Remiremont)	1	C	C	C
Chéreau	Ouvriers en voitures (Rennes)	1	P	P	P
Godet	Bâtiment (Rennes)	3	P	P	C
Pillet	— (Rethel)	1	A	C	C
Barde	Ameublement (Revel)	1	C	C	C
Mercier	Bâtiment (Roanne)	1	C	C	C
Jullien	— (Rochefort)	1	C	C	C
Bourgerie	— (Romilly)	1	C	C	C
Pacquet	Taillleurs de pierres (Roubaix)	2	P	P	C
Harpages	Maçons (Roubaix)	3	P	P	P
Harpages	Charpentiers (Roubaix)	3	P	P	P
Harpages	Peintres-vitriers (Roubaix)	2	P	P	P
Harpages	Ebénistes (Roubaix)	2	P	P	P
Harpages	Plafonneurs (Roubaix)	2	P	P	P
Harpages	Couvreurs-zingueurs (Roubaix)	2	P	P	P
Harpages	Terrassiers (Roubaix)	2	P	P	P
Harpages	Paveurs (Roubaix)	2	P	P	P
Harpages	Baguettes chimiques (Roubaix)	1	P	P	P
Harpages	Carreleurs (Roubaix)	2	P	P	P
Bourneton	Bâtiment (Roubaix)	2	P	P	P
Maurice Jeanne ..	— (Rouen)	1	C	C	C
Feydot	— (Rueil)	2	C	C	C
Faure	— (St-Chamond)	1	C	C	C
Garnier	— (St-Etienne)	4	C	C	C
Salvador Verrolet ..	— (Ste-Geneviève-des-Bois)	1	C	C	C
Batas	Granitiers (St-Germain-en-Coglès)	1	C	C	C
Brout	— (St-Hilaire-des-Landes)	1	C	C	C
Berland	Bâtiment (St-Junien)	2	C	C	C
Batas	— (St-Malo)	1	C	C	C
Pillet	— (St-Nazaire)	1	C	C	C
Chéreau	Granitiers (St-Pierre-de-Plesquen)	2	C	C	C
Renard	Bâtiment (St-Quentin)	1	C	C	C
Drève	— (Seclin)	1	C	C	C
Fourré	— (Sens)	1	C	C	C
Nocaudie	— (Soissons)	1	C	C	C
Fassnacht	— (Strasbourg)	6	C	C	C
Nocaudie	— (Toulon)	1	C	C	C
Constant	Briqueurs-Fumistes (Toulouse)	1	P	P	P
Curvale	Techniciens du bâtiment (Toulouse)	2	P	P	P
Alegret	Maçons (Toulouse)	1	C	C	A
Blazy	Electriciens (Toulouse)	1	P	P	P
François	Sculpteurs (Toulouse)	1	P	P	P
Miro	Charpentiers (Toulouse)	2	P	P	P
Roques	Menuisiers (Toulouse)	2	P	P	P
Sahuquet	Ebénistes (Toulouse)	1	P	P	P
Fourmond	Peintres en bâtiment (Toulouse)	1	P	P	C
Jean Georges	Charpentiers (unitaires) (Toulouse)	1	C	C	C
Desheulles	Terrassiers (Toulouse)	3	C	C	C
Denjean	Plâtriers (Toulouse)	1	P	P	P

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	STATUTS	INCOMPATIBILITÉS	ADHÉSION INTERN.
Yrisson	Ferrailleurs (Toulouse)	1	C	C	C
Pacquet	Bâtiment (Tourcoing)	3	P	P	P
Casier	— (unitaire) (Tourcoing)	2	C	C	C
Bourgognon	— (Tours)	1	C	C	C
Gennevois	— (Troyes)	1	C	C	C
Doucet	— (Valence)	2	C	C	C
Duchat	Bois de la Drôme (Valence)	2	P	P	P
Pacquet	Bâtiment (Valenciennes)	1	P	P	P
Bourneton	— (Valenciennes)	1	C	C	C
Minot	Plâtriers (Vannes)	1	P	P	P
Constant	Bâtiment (Vendôme)	1	P	P	P
Constant	— (Versailles)	1	P	P	P
Lagrué	— (Vert-Galant)	1	C	C	C
Dissard	— (Vichy)	1	C	C	C
Cordier	— (Vienne)	2	P	P	P
Nocaudie	Tailleurs de pierres (Villebois)	1	C	C	C
Boissy	Bâtiment (Villefranche-sur-Saône)	1	P	P	P
Tenti	— (Villemur)	2	P	P	P
Vanthourout	Bâtiment et bois (Villeneuve-St-Georges)..	1	C	C	C
Robby	Bâtiment (Villeparisis)	1	C	C	C
Rosarde	Granitiers (Vire)	1	C	C	C
Bourneton	Bâtiment (Watten)	2	C	C	C

FEDERATION DE LA BIJOUTERIE

Schwarzmann ...	Ouvriers de l'industrie horlog. (Besançon)	4	P	P	P
Schwarzmann ...	Ouvriers horlogers (Lac-sur-Villers)	3	P	P	P
Schwarzmann ...	Ouvriers de la bijouterie-orfèvrerie (Lyon).	1	P	P	P
Schwarzmann ...	Ouvriers bijoutiers (Marseille)	1			
Sancier	Ouvriers de l'industrie du Bijou (Paris)..	1	P	P	P
Dalloz	Ouvriers diamantaires (Saint-Claude)	4	P	P	P
Schwarzmann ...	Bijoutiers (Valence)	1	P	P	P

FEDERATION DU BOIS

Boulle André ...	Ameublement (Alger)		C	C	C
Chaintron	Scieurs et Layetiers (Alger)	2	C	C	C
Becker Henri ...	Ebénistes (Autun)	2	C	C	C
Fourré	Bois (Auxerre)	1	C	C	C
Boucy	Ouvriers tonneliers (Bordeaux)	1	C	C	C
Dalbins	Ameublement (Bordeaux)	1	C	C	C
Boullé	— (Dijon)	1	C	C	C
Boullé	— (Grenoble)	1	C	C	C
Devrière	Ouvriers du Bois (Halluin)	3	C	C	C
Becker Henri ...	Ameublement (Liffol-le-Grand)	2	C	C	C
Becker Louis ...	Bois et Ameublement (Lyon)	4	C	C	C
Delny Marguerite .	Caissiers-scieurs (Marseille)	1	C	C	C
Quinaut	Ameublement (Marseille)	1	C	C	C
Becker Henri ...	Luthiers (Mirecourt)	1	C	C	C
Robini	Ouvriers du Bois (Nice)	1	C	C	C
Rodet	Ouvriers en peignes (Oyonnax)	3	C	C	C
Becker Henri ...	Travailleurs du Bois (Paris)	4	C	C	C

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	STATUTS	INCOMPATIBILITÉS	ADHÉSION INTERN.
Boullé	Tabletters, brossiers (Paris)	1	C	C	C
Raynaud	Biseauteurs, tailleurs (Paris)	2	CC	CC	CC
Quinaut	Ouvriers tapissiers (Paris)	3	CC	CC	CC
Becker Henri	Layetiers-emballeurs (Paris)	2	CC	CC	CC
Becker Henri	Sculpture (Paris)	1	CC	CC	CC
Becker Henri	Menuisiers en sièges (Paris)	2	CC	CC	CC
Renard Adrien	Bois et ameublement (St-Quentin)	1	CC	CC	CC
Wodli	Ouvriers sur bois (Strasbourg)	6	C	C	C

FEDERATION DE LA CERAMIQUE

Dery	Chauvigny	2	P	P	P
Terminet G.	Foëcy	1	P	P	P
Dery F.	Gien	2	P	P	P
Thuillier E.	Limoges	7	P	P	P
Jénot	Maubeuge	1	P	P	P
Terminet G.	Méhun-sur-Yèvre	1	P	P	P
Forgeront M.	Paris	1	P	P	P
Forgeront M.	Saint-Amand-les-Eaux	2	P	P	P
Dery	Saint-Genou	1	P	P	P
Dery	Saint-Uze	2	P	P	P
Terminet G.	Vierzon	2	P	P	P

FEDERATION DE LA CHAPELLERIE

Milan P.	Bordeaux	1	P	P	P
Doucet C.	Bourg-de-Péage	1	CC	CC	CC
Milan	Caussade	1	P	P	P
Bodineau G.	Chazelles-sur-Lyon	5	C	C	C
Mounié H.	Espéraza	3			
Milan	Lyon	3	P	P	P
Brenot M.	Paris (Chapeliers)	6	P	P	P
Milan	Paris (Modistes)	3	P	P	P
Milan	Paris (Commis chapeliers)	1	P	P	P
Milan	Paris (Casquettiers)	4	P	P	P
Milan	Sept-Fonds	1	P	P	P
Milan	Toulouse	1	P	P	P

FEDERATION DES CHEMINS DE FER (Réseau Est)

Ouradou G.	Amagne-Lucquy	1	C	C	C
Thirion G.	Baccarat	1	P	P	P
Ouradou	Bar-le-Duc	1			
Chateau	Baroncourt	1	C	C	C
Beugnot P.	Belfort	5	P	P	P
Ouradou	Blanville	3	CC	CC	CC
Douet R.	Bricon	1	P	P	P
Bronner	Brienne-le-Château	1	P	P	P
Lallement R.	Chalindrey	2	CC	CC	CC
Bertrand H.	Châlons-sur-Marne	4	C	C	C

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	STATUTS	INCOMPATIBILITÉS	ADHÉSION INTERN.
Ouradou	Charleville	3	C	C	C
Thirion	Charmes	2	P	P	P
Lallement R.	Château-Thierry	2	C	C	C
Régnier L.	Chaumont	2	C	C	C
Duragnon	Conflans-Jarny	3	C	C	C
Cornu Léon	Ecouvieux	2	P	P	P
Jacquot R.	Epernay	4	C	C	C
Albiser M.	Epinal	3	P	P	P
Albiser M.	Gérardmer	1	P	P	P
Briche	Gray	1	P	P	P
Receveur G.	Homécourt	2	C	C	C
Ouradou	Is-sur-Tille	3	P	P	P
Briche	Jussey	1	C	C	C
Duragnon	La Ferté-Milon	1	C	C	C
Briche	Lagny	1	C	C	C
Neynaud	Langres	2	C	C	C
Briche	Lérouville	1	C	C	C
Génon C.	Liart	2	C	C	C
Ouradou	Longuyon	3	C	C	C
Dolker	Longwy	2	P	P	P
Briche	Lunéville	1	C	C	C
Lallement	Lure	2	C	C	C
Demusois	Meaux	2	C	C	C
Deck L.	Mohon	5	P	P	P
Bertrand	Mont-St-Martin	2	C	C	C
Jacotin R.	Nancy	5	P	P	P
Briche A.	Noisy-le-Sec	5	C	C	C
Deck	Nouvion-Lumes	3	C	C	C
Lallement R.	Ozoir-la-Ferrière	1	C	C	C
Martin G.	Pantin	4	C	C	C
Ouradou	Paris-Est	7	C	C	C
Dolker	Pont-St-Vincent	1	P	P	P
Douet	Port-d'Atelier	2	P	P	P
Thirion	Raon-l'Etape	1	P	P	P
Bertrand H.	Reims	4	P	P	P
Jacotin	Remiremont	1	P	P	P
Bronner E.	Romilly	5	P	P	P
Brice	Ronchamp-Champagney	1	P	P	P
Chateaux M.	Rosny-sous-Bois	1	C	C	C
Harmaud	St-Dizier	3	C	C	C
Bertrand	St-Hilaire-du-Temple	1	C	C	C
Jacotin	Sedan	2	P	P	P
Briche	Sézanne (Marne)	1	P	P	P
Jacotin	Toul	2	P	P	P
Champenois S.	Troyes	4	P	P	P
Bonna H.	Vaires-Triage	4	P	P	P
Rampillon	Verdun	2	C	C	C
Brice	Vesoul	2	P	P	P
Duragnon	Vincennes	4	C	C	C
Deck	Vireux	1	P	P	P
Briche	Vitrey-Vernois	1	C	C	C
Denis	Vitry-le-François	2			

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	STATUTS	INCOMPATIBILITÉS	ADHÉSION INTERN.
FEDERATION DES CHEMINS DE FER (Réseau Etat)					
Tournier	Dirigeants de gare du Réseau de l'Etat..	5	P	P	P
Demery	Chemins Achères	4	C	C	C
Jullien	— Aigrefeuille	2	P	P	P
Brunet	— Alençon	2	P	P	P
Dubois	— Angers-Etat	3	C	P	C
Richard	— Argentan	3	P	P	C
Duclaud	— Argenteuil	4	C	C	C
Gautier	— Asnières-Etat	1	P	P	P
Rambaud	— Auray	3	P	P	A
Segard	— Avranches	2	P	P	P
Reine	— Barentin	1	P	P	P
Chasseran	— Bayeux	2	P	P	P
Clerc	— Beaumont-le-Roger	1	P	P	P
Radeau	— Bécon-les-Bruyères	3	P	P	A
Segard	— Bernay	2	P	P	P
Métayer	— Blain	3	P	P	P
Oudeneq	— Bolbec et Breauté	1	C	C	C
Duchêne	— Bordeaux-Etat	2	C	C	C
Métayer	— Bressuire	2	P	P	P
Le Mignon	— Brest	3	A	C	C
Segard	— Briouze	2	P	P	P
Combe	— Rueil	1	P	C	P
Segard	— Caen	4	P	A	C
Chasseray	— Carentan	2	P	P	P
Badinot	— Carhaix	5	P	P	P
Badinot	— Challans		P	P	P
Métayer	— Chantonnay	2	P	P	P
Airaud	— Charleval	1	P	P	P
Crapier	— Chard	2	P	C	C
Voisin	— Chartres	4	P	P	P
Pinaud	— Châteaubriant	3	P	P	P
Legeay	— Château-du-Loir	2	C	C	C
Joneau	— Châteauneuf-sur-Charente	1	P	P	P
Jullien	— Châtelailion	1	P	P	P
Badinot	— Cherbourg	4	P	P	P
Lutgen	— Chinon	2	C	C	C
Demusois	— Cholet	2	C	C	C
Badinot	— Clisson	2	P	P	P
Vatour	— Cognac	1	P	P	P
Clerc	— Conches	2	P	P	P
Marteau	— Conflans-Ste-Honorine	1	C	P	P
Métayer	— Connerre-Baillé	2	P	P	P
Badinot	— Coulon				
Voisin	— Courtalain	3	P	C	C
Chasseray	— Coutances	2	P	C	C
Charbonnel	— Dieppe	3	C	C	C
Simon	— Dinan	2	C	C	C
Batas	— Dol	2	P	P	P
Segard	— Domfront	2	P	P	P
Pérignon	— Doué-la-Fontaine	1	C	C	C
Moreau	— Dreux	2	C	C	C
	— Elbeuf				
Airaud	— Evreux	3	C	P	C

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	STATUTS	INCOMPATIBILITÉS	ADHÉSION INTERN.
Badinot	Cheminots Mortagne-au-Perche	2	P	P	P
Goujon	— Motteville	2	P	P	P
Rambaud	— Moulineaux-Billancourt	1	P	P	P
Girard	— Nantes-Etat	5	P	P	P
Heine	— Neufchâtel-en-Bray	1	P	P	P
Lutgen	— Neuville-de-Poitou	1	P	P	P
Gaillard	— Niort	4	P	A	P
Jammes	— Nogent-le-Rotrou	2	P	P	P
Badinot	— Nonancourt	1			
Lutgen	— Noyant-Méon	2	P	P	P
Teurquetit	— Oissel	1	P	P	P
Teurquetit	— Orléans-Etat	1	P	P	P
Clerc	— Pacy-sur-Eure	1	P	P	P
Robin Gabriel	— Paris-Etat (Banlieue Ouest) ..	2	C	C	C
Plaire	— Paris-Etat (Rive-Droite)	9	C	C	C
Cancouët	— Paris-Etat (Rive-Gauche)	6	P	P	P
Métayer	— Partenay	2	P	P	P
Rambaud	— Plœrmel	1	P	P	P
Flouriot	— Plouaret	1	P	P	P
Valleteau	— Pons	2	P	P	P
Badinot	— Pont-Audemer				
Badinot	— Pont-de-Braye	2			
Le Lève	— Pontivy	1	P	P	P
Savary	— Pornic	1			
Badinot	— Pré-en-Pail	1	P	P	P
Rambaud	— Questembert	1	P	P	P
Rambaud	— Quimper	2	P	P	P
Cancouët	— Rambouillet	2	P	P	P
Rambaud	— Redon	2	P	P	P
Sevestre	— Rennes	7	C	C	C
Teurquetit	— Rochefort	2	P	P	P
Clerc	— Rosny-sur-Seine	1	P	P	P
Janeau	— Rosporden	2	P	P	P
Lecourtier	— Rouen-Etat	3	C	C	C
Julien	— Royan	2	P	P	P
Bouyssonnie	— St-André-de-Cubzac	1	P	C	P
Quinio	— St-Brieuc	4	P	P	P
Revert	— St-Cloud	3	C	A	C
Jourdan	— St-Cyr	2	P	P	P
Reine	— St-Etienne-du-Rouvray	1	P	P	C
Monmousseau ...	— Ste-Gauburge	2	C	C	C
Boulay	— St-Germain-en-Laye	3	C	C	C
Chasseray	— St-Hilaire-du-Harcouët	2	P	P	P
Valleteau	— St-Jean-d'Angely	1	P	P	P
Segard	— St-Lô	1	P	P	P
Batas	— St-Malo	2	P	C	P
Badinot	— St-Michel-s.-Charente	1	P	P	P
Savary	— Ste-Pazanne	1	P	P	P
Semard	— St-Yzan-de-Soudiac	2	C	C	C
Jammes	— Sablé	2	C	C	C
Griffault	— Saintes	4	C	C	C
Lutgen	— Saumur-Etat	1	P	P	P
Lefevre	— Sées				
Bertin	— Segré	3	P	P	C
Segard	— Serquigny	2	P	P	P
Lefevre	— Sillé-le-Guillaume	2	P	P	P

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	STATUTS	INCOMPATIBILITÉS	ADHÉSION INTERN.
Grelet	Cheminots Sotteville	7	C	C	C
Métayer	— Surdon	2	P	P	P
Lunot	— Thouars	4	C	C	C
Piednoir	— Tours	3	P	P	P
Cazelles	— Trappes	3	C	C	C
Airaud	— Trouville-Deauville	1	C	C	C
Cancouët	— Valognes	1	P	P	P
Le Courtois	— Vannes	1	P	P	P
Clerc	— Verneuil	2	P	P	P
Cochard	— Vernouillet	2	C	C	C
Hard	— Versailles-Etat	4	C	C	C
Langlois Marie	— Vire	2	P	P	P
Moulas	— Vitré	2	P	P	P
Radinot	— Yvetot	1	P	P	P

FEDERATION DES CHEMINS DE FER (Réseau Midi)

Chantre	Cheminots Agen	3	C	C	C
Pasquier	— Arcachon	1	P	P	P
Daution	— Auch	3	P	P	P
Amat	— Bayonne	5	P	P	P
Vidal	— Bédarieux	2	P	P	P
Villa	— Béziers	4	A	C	C
Labrousse	— Biarritz	1	C	C	C
Degeans	— Bordeaux	3	P	C	C
Ste-Marie	— Bordeaux-St-Jean	7	C	C	C
Pierre Marius	— Carcassonne	3	C	C	C
Moulis Pierre	— Carmaux				
Teste Léon	— Castres	3		A	C
Bigeat	— Castelsarrasin	1	C	P	P
Mas	— Castelnaudary	2	P	P	P
Tolza	— Cerbère	2	C	C	C
Pasquier	— Clermont-l'Hérault	1	P	P	P
Berge Marcel	— Dax	1	C	C	C
Marty Alfred	— Foix	2		P	P
Duffau	— Hendaye	2	P	P	P
Camon	— Langon	3	P	P	P
Bajolle	— Lézignan	1	C	C	C
Lafon	— Montauban	2	C	C	C
Pomes	— Montréjeau-Gourdan-Polignan	2	P	C	C
Couzy	— Morcenx	3	C	P	P
Taris	— Mont-de-Marsan	3	P	C	P
Bajolle	— Narbonne	5	C	C	P
Pasquier	— Paulhan	2		P	P
Jarrigion	— Paris-Midi	1	P	P	P
Grau	— Perpignan	4		C	P
Parnaut-Olivier	— Pau	4	C	R	C
Verdier	— Puvos	2	C	P	A
Pasquier	— St-Flour	1	P	P	P
Maurel	— St-Girons	2	C	C	C
Jeanclaude	— St-Jean-de-Luz	1	C	C	C
Raufaste	— Sète-Midi	2	C	C	P
Pasquier	— Séverac-le-Château	2	P	C	P
Larrieu-Camy	— Tarbes	4	C	C	C

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	STATUTS	INCOMPATIBILITÉS	ADHÉSION INTERN.
Cazeaux	Cheminots Toulouse-Midi	7	C	C	C
Saque	— Villefranche-de-Conflent	2	C	C	C

FEDERATION DES CHEMINS DE FER (Réseau Nord)

Quertelet	Syndicat des Chefs de Gare du Réseau du Nord	3	P	P	P
	Syndicat de :				
Blanchet	Abancourt	2	C	C	C
Beaucourt	Abbeville	4	C	C	C
Poidevin	Amiens	8	C	C	C
Turpain	Armentières	2	C	C	C
Place	Arras	4	C	C	C
Ringeval	Aulnoye	4	C	C	C
D'Hardiviller	Beauvais	3	C	C	C
Guffroy V.	Béthune	4	C	C	C
Collin	Bobigny		C	C	C
Descleves	Boulogne	5	P	P	P
D'Hardiviller	Breteuil	1	P	P	P
Drouard	Calais	5	C	C	C
Goufflet	Cambrai	4	C	C	C
Quertelet	Caudry	1	P	P	P
Julia Lazane	Chambly		P	P	P
Herrmann Fernand.	Chaulnes	2	C	C	C
Tournemaine	Compiègne	2	C	C	C
Almarie	Creil	3	C	C	C
D'Hardiviller	Crépy-en-Valois	1	P	P	P
Soufflet	Don-Saighin	3	P	P	P
Buetz	Douai	5	C	C	C
Dujardin	Doullens	1	P	P	P
Brunet	Dunkerque	4	P	P	P
Tournemaine	Ermont	3	C	C	C
Terrien	Fourmies	2	P	P	P
Caudie H.	Hazebrouck	3	P	P	P
Soufflet	Hellemmes	8	P	P	P
Renard	Hirson	2	C	C	C
Soufflet	Jeumont	2	C	C	C
Perriot	Le Bourget	4	C	C	C
Boubert	Le Tréport	3	C	C	C
Rauvolet	Laon	2	C	C	C
Deloison M.	Lens	6	C	C	C
Perez S.	Lille	5	C	C	C
Tétart R.	Lille-Délivrance	4	C	C	C
Quertelet	Maubeuge	3	P	P	P
Deneux	Mitry	2	C	C	C
Hermann F.	Montdidier				
Abraham	Montsout	1	P	P	P
Quertelet	Orchies	2	P	P	P
Quertelet	Ormy-Villers	1	P	P	P
Peria L.	Paris-Nord	8	C	C	C
Quertelet	Péronne	1	P	P	P
Tournemaine	Persan-Beaumont	2	C	C	C
Abraham	Pontoise	2	P	P	P
Vefferennes A.	Roubaix	3	P	P	P

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	STATUTS	INCOMPATIBILITÉS	ADHÉSION INTERN.
Decrouille	Rouen	3	C	C	C
Lefauveau A.	Roye	2	C	P	P
Quertelet	St-Just-en-Chaussée	1	P	P	P
Bonnière	St-Ouen	3	P	P	P
Tournemaine	St-Pol-sur-Ternoise	3	P	C	C
Quertelet	St-Quentin	2	P	P	P
Macquet	Serqueux	1	P	P	P
Peria	Soissons	1	C	C	C
Stievenard	Somain	5	C	C	C
Blanchet	Stains				
Caille	Tergnier	5	C	C	C
Kesteloot R.	Tourcoing	6	P	P	P
Patou	Valenciennes	6	P	P	P
Quertelet	Wassigny	1	P	P	P

FEDERATION DES CHEMINS DE FER (Réseau P.-O.)

Aussenac L.	Albi	1	C	C	C
Dubois C.	Angers	3	C	C	C
Mora	Angoulême	1	P	P	P
Brion	Argentan	1	C	C	C
Liand R.	Auneau	1	P	P	P
Dupuy	Aurillac	2	P	P	P
Mora P.	Bassens	1	P	P	P
Liaud	Bellegarde	2	P	P	P
Alexandre Robert..	Bergerac	2	C	C	C
Moreau A.	Blois	2	C	C	C
Callen J.	Bordeaux	4	P	P	P
Lullier M.	Bort-Corrèze	2	P	P	P
Bonvoisin	Bourges	3	P	C	C
Liaud R.	Brétigny	2	P	P	P
Sachèze P.	Brive	3	C	C	C
Fontans	Busseau-s.-Creuse				
Delfour	Cahors	2	P	P	P
Rousseau	Capdenac	2	C	C	C
Legeay	Château-du-Loir	1	C	C	C
Dupuy	Châteaudun	2	A	C	P
Liaud	Châteaurenault	1	P	P	P
Brion	Châteauroux	3	C	C	C
Liaud	La Châtre	1			
Thomazon	Clermont-Ferrand	2	P	P	P
Duront	Commentry	3	P	P	P
Mora	Coutras	2	A	P	P
Roques A.	Dourdan	1	P	P	P
Liaud	Etampes	2	P	P	P
Liaud	Eygurande	2	P	P	P
Chareille	Cuéret	2			
Brion	Issoudun	1	C	C	C
Mariet	Juvisy	4	C	C	C
Rousset	Le Blanc	2	P	C	C
Lamousse	Le Buisson				
Leclercq	La Ferté-Saint-Aubin	1	P	P	P
Roquet	La Flèche	1	P	P	P
Bertron	La Poissonnière	1	P	P	P

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	STATUTS	INCOMPATIBILITÉS	ADHÉSION I.C.F.E.R.N.
Leclercq	Lamotte-Beuvron	1	P	P	P
Foulet	Lapeyrouse	2	P	P	P
Gaynal	Lexos	1	P	P	P
Mora	Libourne	3	P	P	P
Durand	Limoges	6	P	P	P
Dequidt	Loches	1	P	P	P
Bonvoisin	Mehun	1	A	P	P
Fontan	Montluçon	6	P	P	P
Michou R.	Nantes	5	P	P	P
Liaud	Orléans	4	P	P	P
Brilland M.	Paris-P. O.	7	P	P	P
Foucaux	Paris-Sceaux	4	P	P	P
Lamousse	Penne	1	P	P	P
Valade	Périgueux	5	P	P	P
Leclercq	Pithiviers	2	P	P	P
Quintard	Poitiers	2	P	P	P
Foulet	Saint-Amand	1	P	P	P
Leymarie	Saint-Astier	1	P	P	P
Freyre A.					
Bonvoisin	Saint-Florent	1	P	P	P
Dequidt	Saint-Maure-Noyant	1	P	P	P
Moreau	Saint-Nazaire	3	P	P	P
Benac	Saint-Sulpice	1	P	P	P
Durand	Saint-Sulpice-Laurière	1	P	P	P
Roques	Salbris	1	P	P	P
Lamousse	Sarlat	1	P	P	P
Thomas H.	Saumur	2	P	P	P
Delfour	Souillac	1	P	P	P
Dupuy	Thiviers	1	P	P	P
Delpon U.	Toulouse	1	C	P	C
Bonnin	Tours	7	P	P	P
Leclercq	Toury	2	P	P	P
Chieze	Tulle	1	P	P	P
Cournède	Ussel	2	P	P	P
Liaud	Vendôme	1	P	P	P
Chareille	Vielleville	1	P	P	P
Mauzon	Vierzon	4	P	P	P
Dupuy	Villefranche-sur-Cher	1	P	P	P
Viallette	Vitry	3	P	P	P
Bauguil B.	Viviez	2	P	P	P
Thomazon	Volvic	2	P	P	P

FEDERATION DES CHEMINS DE FER (Réseau P.-L.-M.)

Gilbert Auguste	Sect. Tech. Service électr. du P.-L.-M. (Rhône)	5	P	P	P
Bouveyron	Dirigeants des gares stations (Yonne)	1	P	P	P
Bouveyron	— Aix-les-Bains	1	C	C	C
Bourgues	— Aix-en-Provence	1	C	C	C
Canonge	— Alès	3	C	C	C
André-Edme René	— Ambérieu-en-Bugey	2	C	P	C
Bouveyron	— Annecy	2	C	C	C
Bouveyron	— Annemasse	2	C	C	C
Désormière	— Arlanc	1	C	P	P

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	STATUTS	INCOMPATIBILITÉS	ADHÉSION-INTERN.
Brun	Dirigeants des gares, Arles	3	C	C	C
Désormière	— Arvant	2		C	C
Demusois	— Autun	1	C	C	C
Fourré Paul	— Auxerre	2	C	C	C
Pilavoine	— Avallon	2	C	C	C
Perret	— Avignon	5	C	C	C
Rane Fernand	— Badan	2	C	C	C
Moine	— Bellegarde	3	C	C	C
Jeannin	— Besançon	3	C	C	C
Raffy	— Bourg	3	P	P	P
Bourrounet	— Bourgoin	2			
Pascal	— Brassac-Mégecoste	1	P	P	P
Velbrack	— Brignoles	1	P	P	P
Robert Louis	— Brioude	2	P	P	P
Franceschi	— Cannes	3	C	C	C
Boulineau	— Carnoules	1	C	C	C
Longeiret	— Cavillon	1	C	C	C
Marcelot	— Cergy-la-Tour	2	C	C	C
Sarrazin	— Chagny	1	C	C	C
Folfeat	— Chalons-sur-Saône	4	C	C	C
Descotes	— Chambéry	4	C	C	C
Pilavoine	— Clamecy	2	C	C	C
Desaigre	— Clermont-Ferrand	7	P	P	P
Franchi	— Corbeil	2	P	P	P
Marcelot	— Cosme-sur-Loire	2	P	P	P
Bouveyron	— Culoz	2	P	P	P
Cunin	— Delle	1	P	P	P
Heinimann	— Dijon	5	P	P	P
De Payan	— Epinac-les-Mines	1	P	P	P
Thomas	— Etang	1	P	P	P
Vandepoorte	— Firminy	2	P	P	P
Désormière	— Gannat	2	P	P	P
De Kerdelleau	— Gardanne	1	P	P	P
Pilavoine	— Gien	2	C	C	C
Blanc	— Givors	3			
Bourrounet	— Grenoble	4	C	C	C
Becker	— L'Arbresle-Lozanne	2			
De Payan	— Les Arcs	2	A	A	A
Frey	— La Cluse	1	C	C	C
Thomas	— Le Creusot	2	P	P	P
Bouveyron	— Le Fayet-St-Cervais	2			
Heinimann	— Les Laumes	2	C	C	C
Raverat	— Le Péage-de-Roussillon	1	P	P	P
Pascal	— Le Puy	1	P	P	P
Barailler	— La Seyne	1	C	C	C
Longeiret	— Le Teil	3	C	C	C
Rousson	— Langeac	2			
Chauvet	— Langogne	1	P	P	P
De Kerdelleau	— Lunel				
Descombes	— Lyon	8	C	C	C
Mansot	— Mâcon	3	C	C	C
Myoux	— Malesherbes	1	C	C	C
Bourgue	— Marseille	7	C	C	C
Gayte	— Melun	2	P	P	P
Germani	— Menton	1	C	P	P
Bourgue	— Meyrargues	1			

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	STATUTS	INCOMPATIBILITÉS	ADHÉSION INTERN.
Viany	Dirigeants des gares, Miramas	3	C	C	C
Nottin	— Montargis	3	A	P	A
Thibaud	— Montbrison	2	C	C	C
Sarrazin	— Montceau-les-Mines	2	C	C	C
Mouchon	— Montchanin-les-Mines	4	C	C	C
Myoux	— Montereau	1	C	C	C
Moureau	— Montpellier	2	C	C	C
Mottin	— Moret-les-Sablons	1	C	P	C
Pérignat	— Moulins	3	C	C	A
Billet	— Nevers	6	C	C	C
Delpy	— Nice	4	C	P	C
Vo'pellière	— Nîmes	5	C	C	C
Machizaud	— Oulins	7	C	C	C
Sarrazin	— Paray-le-Monial	3	C	C	C
Rofast	— Paris - P.L.M.	7	C	C	C
Wimberg	— Pontarlier	2	C	C	C
Désormière	— Pont-de-Dore	2	C	C	C
Cote Jean	— Porte-les-Valence	3	C	C	C
Désormière	— Randan	1	P	P	P
Debout	— Riom	1	P	P	P
Frey	— Rive-de-Gier	2	C	C	C
Wimberg	— Roanne	5	C	C	C
Martel	— Saincaize	2	P	P	P
De Kerdelleau	— St-André-le-Gaz	2	A	A	A
Guignes Jules	— Saint-Cyr-sur-Mer	1	P	P	P
Rouhouse	— Saint-Étienne	5	C	C	C
Wimberg	— St-Germain-au-Mont-d'Or	2	C	C	C
Désormière	— Saint-Germain-des-Fossés	3	A	A	A
Longeiret	— Saint-Rambert-d'Albon	2	C	C	C
Myoux	— Sens	2	C	C	C
Longeiret	— Tain-Tournon	—	—	—	—
Jeannot	— Tarare	1	C	C	C
Sola Paul	— Valence	3	C	C	C
Jeannot	— Vénissieux - P.L.M.	3	C	C	C
Semard	— Veynes	3	C	C	C
Raverat	— Vienne	2	P	P	P
Faure	— Vichy	2	C	C	C
Chambat	— Villefranche-sur-Saône	2	C	C	C
Guyou	— Villeneuve-sur-Yonne	1	C	C	C
Robin	— Villeneuve-Saint-Georges	6	C	C	C

FEDERATION DES CHEMINS DE FER (Réseau Alsace-Lorraine)

Thomassin	Syndicat de : Audun	2	C	C	C
Wagner X.	— Bâle	2	P	C	C
Wodli G.	— Barr	1	C	C	C
Thomassin M.	— Benestroff	1	C	C	C
Thomassin M.	— Bening	2	C	C	C
Wodli	— Bischleim	7	C	C	C
Kaltenbach E.	— Bischwiller	1	C	C	C
Wagner	— Bolwiller	2	C	C	C
Wodli	— Colmar	5	C	C	C
Kaltenbach E.	— Diemerigen	1	A	C	C
Wodli	— Erstein	2	C	C	C

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	STATUTS	INCOMPATIBILITÉS	ADHÉSION INTERN.
Wodli G.	Syndicat de : Florange	1	A	C	C
Thomassin	— Forbach	2	A	C	C
Thomassin	— Hagondange	2	C	C	C
Wodli	— Haguenau	4	C	C	C
Thomassin	— Hargakten	2	C	C	C
Kaltenbach E.	— Hausbergen	6	C	C	C
Thomassin	— Hayange	1	A	C	C
Stosse	— Metz-Sablon	7	P	C	C
Stosse	— Montigny	6	C	C	P
Wagner	— Montreux-Vieux	1	A	C	C
Wagner	— Mulhouse	8	C	C	C
Kaltenbach	— Obermodern	1	A	C	C
Kaltenbach	— Roeschwoog	1	C	C	C
Wagner	— Saint-Louis	3	C	C	C
Kaltenbach	— Saaler-Rothau	2	C	C	C
Wodli	— Sarralbe	1	A	C	C
Thomassin	— Sarrebourg	4	C	C	C
Wodli	— Sarreguemine	6	C	C	C
Wodli	— Saverne	3	A	C	C
Wagner	— Sélestat	3	C	C	C
Kaltenbach	— Strasbourg	7	C	C	C
Wagner	— Thann-Cernay	2	C	C	C
Thomassin	— Thionville	1	C	C	C
Kaltenbach	— Wingen	1	C	C	C
Kaltenbach	— Wissenbourg	1	C	C	C

FEDERATION DES CHEMINS DE FER (Réseau Algérie)

Giry	Cheminots : Affreville	2	C	C	C
Sportisse	— Ain-Sétra	1			
Giry	— Alger C.F.R.A.	5	C	C	C
Giry Charles	— Alger C.F.A.	3	C	C	C
Delpech	— Bel-Abbès	4	C	C	C
Fayet	— Blida	2	C	C	C
Lauro	— Bône	4	C	C	C
Fayet	— Bordj-Bou-Arréidj	1	C	C	C
Lauro	— Bougie	2	C	C	C
Fayet	— Bouira	1	C	C	C
Lauro	— Constantine	2	C	C	C
Lauro	— Guelma	1	C	C	C
Fayet	— Ménerville	2	C	C	C
Delpech	— Mostaganem	2	C	C	C
Jarrigion	— Oran	2	P	C	C
Giry	— Orléansville	1	C	C	C
Delpech	— Perrégaux	3	C	C	C
Lauro	— Philippeville	2	C	C	C
Lauro	— Souk-Ahras	1	C	C	C
Lauro	— Tébessa	2	C	C	C
—	— Trumelet C. F. A.				

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	STATUTS	INCOMPATIBILITÉS	ADHÉSION INTERN.
----------	---------------	----------------	---------	------------------	------------------

FEDERATION DES CHEMINS DE FER (Réseau Tunisie-Maroc)

Jarrigion	Cheminots : Casablanca	3		P	P
Pauser	— Tunis	2	P	C	P
Jarrigion	— Rabat	2		C	P
Pauser	— Sfax-Gafsa	3	P	P	P
Pauser	— Sousse	3	P	C	P
Pauser	— Tunis	6	P	C	P

FEDERATION DES CHEMINS DE FER (Secondaires)

Cagny C.	Syndicat de : Albert Economique	2	P	P	P
Guy	— Albi	2	P	P	P
Auxire	— Angoulême	1	P	P	P
Sauvé	— Argenton-sur-Creuse	1	P	P	P
Cagny	— Aumale	2	P	P	P
Chopin	— Bapaume	2		P	P
Bertron	— Beaupreau	3	P	P	P
Fradet	— Billoin	1	P	P	P
Sauvé	— Blois	2	P	P	P
Saillant	— Bourg-de-Péage	1	P	P	P
Langlois M.	— Caen à la Mer	2	P	P	P
Sautier J.	— Castres	2	P	P	P
Gayte	— Chailly-en-Bière	1	P	P	P
Halgrain	— Chartres T.E.L.	2	P	P	P
Loyer	— Châteaubriant	1	P	P	P
Le Maurouce	— Cormerre	2	P	P	P
Marcelot	— Corbigny	2	P	P	P
Thébaud	— Cosne-sur-l'Éuil	4	P	A	A
Petit	— Dijon	2			
Jarrigion	— Draguignan (Chemins de fer Provence)	3			
Richard	— Florac	1	P	P	P
Albiser	— Gérardmer	1	P	P	P
Rampnoux	— Grande banlieue Paris ...	2			
Puys	— Grenoble S. G. T. E. ...	2	P	P	P
Puys	— Grenoble V.F.D.	3	P	P	P
Sauvé	— Le Cheylard	3	P	P	P
Jarrigion	— Herzelle			P	
Capdeville	— Lacanau	3	P	P	P
Puys	— La Côte Saint-André ...	3	P	P	P
Sauvé	— Le Mans	1		P	P
Chopin	— Lens	1	P	P	P
Jaubert	— Libourne	1	P	P	P
Demay	— Ligueil	1	P	P	P
Rampnoux	— Limoges	4	P	P	P
Gagny	— Lumbres	1	P	P	P
Berdaguer	— Marignac	1	P	P	P
Fagot	— Mont-de-Marsan	1			
Laurard	— Montpellier	4	P	P	P
Bidegaray	— Morcenx	3		P	P
Schartzmann	— Morteau	1	P	P	P
Dequidt	— Neuille-St-Pierre	1	P	P	P

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	STATUTS	INCOMPATIBILITÉS	ADHÉSION INTERN.
Amphoux Louis ..	Syndicat de : Nîmes	1	C	P	C
Alliez	— Pau P.O.M.	1	P	P	P
Cagny	— Péronne	2	P	P	P
Brisset	— Pithiviers	2	P	P	P
Vetter	— Pontarlier	1	P	P	P
Thirion	— Raon-l'Etape	1	P	P	P
Gouzon	— Reims	2	P	P	P
Morel	— Rennes	2	P	P	P
Gouzon	— Rethel	1	P	P	P
Demay	— Roanne	3	P	P	P
Jullien	— Royan	1	P	P	P
Keyser	— St-Amand	2	P	C	C
Quinio	— St-Brieuc	3	P	P	P
Valfeteau	— St-Jean-d'Angely	3	P	P	P
Puys	— St-Laurent-du-Pont	1	P	P	P
Sauvé	— St-Quentin-Guise	2	P	P	P
Capdeville	— St-Symphorien	2	P	P	P
Cagny	— St-Valéry-sur-Somme	2	P	P	P
Valfeteau	— Saintes	2	P	P	P
Berta	— Thuir	1	P	P	P
Berdaguer	— Toulouse S.O.	5	P	P	P
Dujardin	— Vatan	1	P	P	P
Deqion	— Verdun	1	P	P	P

FEDERATION DES CHEMINS DE FER (Divers)

Turbellier	Personnel du contrôle commun des grands réseaux français	3	P	P	P
Pourchasse	Cheminots de Paris-Ceinture	1	C	C	C
Boissière	Personnel de la Compagnie Internationale des Wagons-Lits	5	P	P	C

FEDERATION DES COIFFEURS

Crespuy V.	Garçons coiffeurs d'Albi	1	P	P	P
Lallaz J.	Ouvriers coiffeurs de : Anancy	1	P	P	P
Magnien F.	— Avignon	1	P	P	P
Guny P.	— Bône	1	P	P	P
Leclerc R.	— Bordeaux	1	P	P	P
Leclerc R.	— Bourges	1	P	P	P
Ramond M.	— Brive	1	P	P	P
Leclerc R.	— Cannes	1	P	P	P
Dujardin	— Châteauroux	1	P	P	P
Guny P.	— Châtellerault	1	P	P	P
Magnien F.	— Clermont-Ferrand	2	P	P	P
Guny P.	— Cognac	1	P	P	P
Jeannot R.	— Dijon	1	P	P	P
Magnien F.	— Grenoble	1	P	P	P
Leclerc R.	— Le Havre	1	P	P	P
Maniou R.	— Lyon	2	P	P	P
Vivier-Merle	— Lyon	1	P	P	P
Guny P.	— Marseille	1	C	C	C

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	STATUTS	INCOMPA-TIBILITÉS	ADHÉSION INTERN.
Leclerc R.	Ouvriers coiffeurs de : Menton	1	C	C	C
Roger	— Nancy	1	C	C	C
Guny P.	— Nîmes	1	C	C	C
Leclerc R.	— Oran	1	C	C	C
Guny P.	— Orléans	1	C	C	C
Magnien F.	— Paris	7	C	C	C
Roger	— Pau	1	C	C	C
Berta	— Perpignan	2	P	P	P
Magnien F.	— St-Etienne	1	C	C	C
Ramond M.	— Toulouse	1	C	C	C
Guny P.	— Tours	1	C	C	C

FEDERATION DES CUIRS ET PEAUX

Fayet Sophie	Cordonniers (Alger)		C	C	C
Fournier	Ouvriers en cuir (Amiens)	2	P	P	P
Saillant	Cuir et Peaux (Annonay)	2	P	P	P
Raynaud	Chaussure (Arpajon)	2	C	C	C
Fournier	Cuir et Peaux (Barjols)	1	P	P	P
Vaudel	Chaussure (Bordeaux)		P	P	P
Lachèze	Galochiers (Brive)	1	C	C	C
Fournier	Cuir et Peaux (Châteaurenault)	2	P	P	P
Régnier	Cuir et Peaux (Chaumont)	2	P	P	P
Bertron	Cuir et Peaux (Cholet)	1	P	P	P
Jeannot	Chaussure (Dijon)	3	P	P	P
Fournier	Chaussure (St-Ermée)	2	P	P	P
Fournier	Chaussure (Fougères)	7	P	P	P
Pages René	Ouvriers moutonniers (Graulhet)	3	P	P	P
Sandra	Gantiers (Isère)				
Fournier	Cuir et Peaux (Lille)	1	P	P	P
Fournier	Cuir et Peaux (Lillers)	3	P	P	P
Santoin	Chaussures (Limoges)	5	P	P	P
Michels	Cuir et Peaux (Lyon)				
Michels	Cuir et Peaux (Marseille)	1	P	P	P
Assémat	Délaineurs (Mazamet)	4	P	P	P
Assémat	Mégissiers (Mazamet)	1	P	P	P
Libourel	Cuir et Peaux (Millau)	5	P	P	P
Aurin	Chaussure (Miramont-de-Guyenne)				
Fournier	Chaussure (Nancy)	3	P	P	P
Loyer	Cuir et Peaux (Nantes)	1	P	P	P
Michels	Cuir et Peaux (Niort)				
Fournier	Cuir et Peaux (Oullins)	1	P	P	P
Michels	Sellerie (Paris)	3	P	P	P
Charles André ..	Manteaux de cuir et Gantiers (Paris)				
Michels Charles ..	Travailleurs de la Peau (Paris)				
Michels Charles ..	Ouvriers en chaussures (Paris)	3	C	C	C
Michels Charles ..	Ouvriers maroquiniers (Paris)		C	C	C
Henaff	Ouvriers employés cousu main (Paris)				
Michels Charles ..	Pelleterie (Paris)				
Michels Charles ..	Articles de voyage (Paris)	2	C	C	C
Michels Charles ..	Formiers en chaussures (Paris)		C	C	C
Bertrand	Chaussure (Périgueux)		P	P	P
Poch	Cordonniers (Perrignan)	1	P	P	P
Chéreau	Cuir et Peaux (Rennes)	2	P	P	P

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	STATUTS	INCOMPATIBILITÉS	ADHÉSION INTERN.
Sudre Jean	Cuir et Peaux (Romans)	1	P	P	P
Delvainquièrè	Cuir et Peaux (Roubaix)				
Gaillard	Cuir et Peaux (St-Junien)	1	P	P	P
Thubert	Espadrilleurs (St-Laurent-de-Cerdans)				
Pages	Ouvriers arçonniers (Saint-Sulpice)	3	P	P	P
Fournier	Tanneurs (Strasbourg)				
Courcade	Monteurs en galoches (Toulouse)	1	P	P	P
Magne	Cuir et Peaux (Toulouse)	1	C	C	C
Pacquet	Cuir et Peaux (Tourcoing)	1	P	P	P
Fournier	Cuir et Peaux (Valence)	1	P	P	P

FEDERATION DES DESSINATEURS

Peneau A.	Nantes	2	P	P	P
Jambon C.	Paris	1	P	P	P
Tassin A.	Saint-Nazaire	2	P	P	P

FEDERATION DE L'ECLAIRAGE

Bertron Louis	Personnel Cie d'Electricité (Angers)	2	P	P	P
Bertron Louis	Personnel du Gaz	3	P	P	P
Ratinaud André	Personnel Gaz et Electricité (Angoulême)	1	P	P	P
Gabarra	Personnel Cies Gaz et Electricité (Auch)	1	P	P	P
Biot Charles	Personnel Gaz et Electricité (Bastia)	2	P	P	P
Rivière Marcel	Personnel Gaz et Electricité (Bayonne)	1	P	P	P
D'Hardivilliers	Personnel Sté du Gaz (Beauvais)	2	P	P	P
Bussière Auguste	Personnel Eclairage (Belfort)	2	C	C	C
Dejot	Gaz et Electricité (Bergerac)	1	P	P	P
Jeannin Adrien	Gaz et Electricité (Besançon)	2	P	P	P
Alibert	Travailleurs du Gaz (Béziers)	2	P	P	P
Giroussans René	Electriciens (Béziers)	1	P	P	P
Rivière Marcel	Eclairage (Biarritz)	2	P	P	P
Croiseau	Employés Gaz et Electricité (Le Blanc)	1	P	P	P
Colas Georges	Employés du Gaz (Blois)	2	P	P	P
Talamas	Union Electrique du Centre (Blois)	3	P	P	P
Borie Gabriel	Personnel Régie d'Eclairage (Bordeaux)	7	P	P	P
Bougues	Personnel Energie Electr. Sud-Ouest (Bordeaux)	3	P	P	P
Danton	Gaz et Electricité (Bourges)	3	P	P	P
Rault	Personnel Energie Industrielle (Brest)	2	P	P	P
Rebière	Eclairage et Forces motrices (Brive)	2	P	P	P
Loubert Marius	Prod. Distr. Gaz et Electricité (Caen)	3	C	C	C
Guillou	Gaz et Electricité (Cahors)	1	P	P	P
Drouard	Personnel Cie du Gaz (Calais)	2	P	P	P
Barthes	Eclairage et Forces motrices (Cambrai)	2	P	P	P
Corrèze	Personnel du Gaz (Cannes)	2	P	P	P
Paringaux	Eclairage (Caudry)	2	P	P	P
Biot Charles	Gaziers (Chambéry)	1	P	P	P
Morel Jean	Eclairage (Châteauroux)	1	P	P	P
Michaud Henri	Travailleurs du Gaz (Châtellerauld)	1	C	C	C
Falcon	Gaz et Electricité (Clermont-Ferrand)	4	P	P	P
Biot Charles	Personnel de l'Eclairage (Conches)	1	P	P	P

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	STATUTS	INCOMPATIBILITÉS	ADHÉSION INTERN.
Deprès Georges ...	Personnel du Gaz (Dijon)	3	P	P	P
Michamble	Personnel de l'Electricité (Dijon)	3	P	P	P
Dulle Maurice ..	Personnel Cie du Gaz (Dunkerque)	2	P	P	P
Flandre	Gaziers (Elbeuf)	1	C	C	C
Morin Charles ...	Eclairage (Evreux)	2	P	P	P
Flandre	Gaz du Havre (Le Havre)	2	P	P	P
Caudie Henri	Eclairage et Force motrice (Hazebrouck)..	1	C	C	C
Pineau	Gaz (Issoudun)	1	P	P	P
Baise Auguste ...	Personnel Electricité et Gaz (Jeumont) ..	4	P	P	P
Jaubert	Eclairage (Libourne)	1	P	P	P
Becq Ernest	Eclairage (Lille)	4	P	P	P
Goulu	Electricité (Limoges)	2	P	P	P
Varger J.-B.	Personnel Usine à Gaz (Limoges)	2	P	P	P
Guiraud	Eclairage (Livry-Gargan)	1	P	P	P
Le Lève	Eclairage et Forces motrices (Lorient)	1	P	P	P
Le Lève	Personnel du Gaz (Lorient)	2	P	P	P
Laube	Eclairage et forces motrices (Lyon-Jonage)	2	P	P	A
Pauly Alphonse ...	Eclairage (Lyon)	7	P	P	P
Biot	Gaz et Electricité (Le Mans)	3	P	P	P
Lèbre Raoul	Eclairage et Energie Electrique (Marseille)	4	P	P	P
Ariviello	Gaz et Electricité (Marseille)	5	P	P	P
Pages Jean	Electricité services publics (Marseille) ..	5	A	C	C
Guidici César ...	Personnel C. P. E. (Marseille)	2	C	C	C
Gayte André	Gaz et Electricité (Melun)	2	P	P	P
Morin	Personnel du gaz (Meaux)	1	P	P	P
Madelrieu	Gaz et Electricité (Millau)	1	P	P	P
Pomies Louis	Person. Cie Gaz et Electricité (Montauban)	1	P	P	P
Biot Charles	Personnel Cie d'Electricité (Montpellier)..	1	P	P	P
Biot	Personnel Cie du Gaz (Montpellier)	2	P	P	P
Voirin	Personnel Gaz et Electricité (Nancy)	4	P	P	P
Chanvrin	Personnel Cie Electricité Nantaise (Nantes)	5	P	P	P
Jean-Paul	Travailleurs de l'Eclairage (Narbonne) ..	1	P	P	P
Marcelot	Personnel Gaz et Electricité (Nevers)	2	P	P	P
Marion Jacques ..	Personnel Energie Industrielle (Menton) ..	2	P	C	C
Salge Augustin ...	Personnel Gaz et Electricité (Nice)	4	C	C	C
Alibert Félix ...	Gaziers (Nîmes)	1	C	C	C
Etienne	Personnel S. I. E. D. S. Coigaud (Niort)..	2	P	P	P
Pineaud René ...	Eclairage (Orléans)	3	P	P	P
Guiraud	Industries Electriques (Paris)	2	P	P	P
Pasquier Emile ..	Personnel secteurs électriques (Paris)	7	C	C	C
Dufflot Jean	Personnel Société du Gaz (Paris)	10	C	C	C
Duedal Yves	Personnel de l'Air comprimé (Paris)	3	C	C	C
Mauvais Léon ...	Prod. et Distr. Energie Electrique (Paris)..	9	C	C	C
Delsol	Pers. du Gaz de Banlieue (Paris)	8	C	P	P
Alliez Jacques ...	Personnel Gaz et Electricité (Pau)	3	P	P	P
Parisis	Personnel Gaz et Electricité (Périgueux)..	1	P	P	P
Bautte	Eclairage (Perpignan)	2	P	P	P
Souchaud	Personnel de l'Eclairage (Poitiers)	3	P	P	P
Bourguignon	Personnel de la C. R. G. E. (Reims)	2	P	P	P
Godet	Personnel de l'Eclairage (Rennes)	3	P	P	P
Dupire	Personnel Gazier (Roanne)	2	A	A	A
Mugot	Personnel du Gaz (Romilly)	1	P	P	P
Van Cappenolle ..	Ouvriers gaziers (Roubaix)	3	P	P	P
Marchand Victor..	Personnel Cie gén. Energie élect. (Rouen)	4	P	P	P
Briche Georges ...	Personnel de l'Electricité (St-Claude)	2	P	P	P
Dugaret	Personnel du Gaz (St-Etienne)	3	C	C	C

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	STATUTS	INCOMPATIBILITÉS	ADHÉSION INTERN.
Robert J.-B.	Cie Electrique Loire et Centre (St-Etienne)	3	P	P	P
Fauchier	Cie Electrique Energie Electr. de la Basse-Loire (St-Nazaire)	2	P	P	P
Saussure	Personnel du Gaz (St-Nazaire)	2	P	P	P
Biot	Personnel du Gaz et Eclairage (St-Omer)..	2	P	P	P
Conti Marcel	Pers. des Eaux et Eclairage (Sète et Frontignan)	3	P	P	P
Dechaux	Travailleurs Eclairage (La Seyne)	1	P	P	P
Douat Maxime ..	Personnel Gaz et Electricité (Tarbes)	1	P	P	P
Courdié Henri ...	Pers. Gaz, Electr. et Forces motrices (Toulouse)	5	P	P	P
Combes Louis ...	Personnel S. P. E. E. (Toulouse)	2	P	P	P
Croiseau	Gaz et Electricité (Tours)	3	P	P	P
Champenois	Eclairage (Troyes)	2	P	P	P
Bougues	Energie Electr. du S.-O. (Tuilières)	2	P	P	P
Marpillat Louis ..	Personnel Gaz et Electricité (Tulle)	2	P	P	P
Morel J.	Personnel Cie du Gaz et Eaux (Tunis)	3	P	P	P
Chassagnon	Personnel Gaz et Forces motr. (Valence)..	2	P	P	P
Pauly	Pers. Centrale à vapeur d'Oullins et sous-station de Vaulx-en-Velin	1	P	P	P
Colas Georges	Personnel Gaz et Electricité (Vendôme) ..	1	P	P	P
Capdegellé	Ouvriers de l'Eclairage (Vesoul)	1	P	P	P
Mauvais Léon	Gaz et Electricité (Vichy)	2	C	C	C
Martraire	Ouvriers de l'Usine à gaz (Vierzon)	1	P	P	P
Lardeyret	Syndicat des Ouvriers (Salon)	1	P	P	P
Lardeyret	Gaz et Electricité (Aix-en-Provence)	1	P	P	P

FEDERATION DES EMPLOYES

Morel E.	Agen	1	P	P	P
Delrieu E.	Albi	2	P	P	P
Vigne A.	Alès	1	C	C	C
Fayet S.	Alger	1	C	C	C
Capocci	Amiens	3	P	P	P
Gazier	Angers	1	P	P	P
Gazier	Angers (Ets Bessonneau)	3	P	P	P
Gazier	Angers (Employés banque et bourse)	1	P	P	P
Mairat	Angoulême	1	P	P	P
Durand G.	Auch	1	P	P	P
Dijon G.	Avignon	1	C	C	C
D'Hardivillers ..	Beauvais	1	P	P	P
Leymarie	Bergerac	3	P	P	P
Marty-Rolland ..	Besançon	1	P	P	P
Auzin H.	Béziers	1	P	P	P
Capocci	Blois (agents révisions foncières)	1	P	P	P
Gazier	Bordeaux (voyag. de commerce et représ.)	1	P	P	P
Hemery G.	Bordeaux (employés de quai des Cies de navigation)	1	P	P	P
Capocci	Bourg (agents des rev. foncières)	1	P	P	P
Veillon C.	Bourg	2	P	P	P
Keyser A.	Bourges	1	C	C	C
Delrieu	Carmaux	1	P	P	P
Degrotte	Casablanca	1	P	P	P
Capocci	Cerbère	2	P	P	P

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	STATUTS	INCOMPATIBILITÉS	ADHÉSION INTERN.
Docq	Châlons-sur-Marne	1	P	P	P
Capocci	Charleville-Mézières-Mohon	1	P	P	P
Halgrain	Chartres	1	P	P	P
Dujardin F.	Châteauroux	1	P	P	P
Collas	Châtelleraut	1	P	P	P
Besset P.	Clermont-Ferrand	1	P	P	P
Duront A.	Commentry	1	P	P	P
Jeannot R.	Dijon	1	P	P	P
Capocci	Dunkerque	3	P	P	P
Vaillant G.	Elbeuf	1	P	P	P
Morin C.	Evreux	1	P	P	P
Gazier	Fougères	2	P	P	P
Degrotte	Grenoble	1	P	P	P
Lacherade A.	Guéret	2	P	P	P
Dubois E.	Halluin	1	P	C	P
Chopin C.	Lens	1	P	P	P
Dépret L.	Lille	3	P	P	P
Dépret L.	Lille (vendeurs de journaux)	1	P	P	P
Marty-Rolland	Lille (voyageurs de commerce)	2	P	P	P
Gaillard G.	Limoges (St-Junien)	1	P	C	P
Tranchant J.-B.	Limoges	3	P	P	P
Goyer	Lorient	1	P	P	P
Moine B.	Lyon (employés commerce)	2	P	P	P
Meyron P.	Lyon (employés banque et bourse)	2	P	P	P
Villard H.	Lyon (personnel caisses A. S.)	2	P	P	P
Duront	Lyon (voyageurs, représentants)	1	P	P	P
Moine B.	Lyon (agents auxiliaires du service départ. des A. S.)	2	P	P	P
Degrotte	Mâcon	1	P	P	P
Marty-Rolland	Le Mans (agents révis. fonc. de la Sarthe)	2	P	C	P
Le Maurice	Le Mans (empl. commerce)	1	P	P	P
Capocci	Marseille (agents Cies des docks)	2	P	P	P
Delon	Marseille (employés commerce)	1	A	A	A
Chauffard L.	Marseille (person. sédent. des Cies de nav.)	6	P	P	P
Castellina M.	Marseille (empl. caisse départ. A. S.)	2	P	P	P
Degrotte	Marseille (démonstrateurs)	1	P	P	P
Gazier	Marseille (peseurs jurés de com.)	1	P	P	P
Marion J.	Menton-Beausoleil	1	P	P	P
Marty-Rolland	Metz	1	P	P	P
Bécharde	Montceau-les-Mines	1	P	P	P
Duront	Moulins	1	P	P	P
Nicolas Célestin	Montpellier (commis et empl.)	2	P	P	P
Voegthin	Mulhouse	4	P	P	P
Dolker	Nancy	1	P	P	P
Capocci	Nantes (employés de commerce)	2	P	P	P
Gazier	Nantes (voyageurs de commerce)	2	P	P	P
Sermet	Narbonne	1	P	P	P
Gazier	Nevers	2	P	P	P
Perrière L.	Nîmes	1	P	P	P
Goyer	Orléans (Employés)	1	P	P	P
Goyer	Paris (employés Radio-France)	1	P	P	P
Goyer	Paris (Personnel casinos et cercles)	2	P	P	P
Gazier A.	Paris (employés de la région parisienne)	9	P	P	P
Capocci	Paris (person. sédent. des Cies de navig.)	3	P	P	P
Rossel	Paris (ouvreuses et placeurs)	2	P	P	P

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	STATUTS	INCOMPATIBILITÉS	ADHÉSION INTERN.
Capocci	Paris (direct. et agents compt. des caisses départem. d'Assurances sociales)	3	P	P	P
Duisabou R.	Paris (voyageurs, représentants)	3	P C	P C	P C
Bertrand	Pau	1	P	P	P
Bertrand	Périgueux	3	P	P	P
Degrotte	Perpignan	1	P	P	P
Collas	Poitiers	1	P	P	P
Goyer	Quimper	1	P	P	P
Brossard	Reims	2	P	P	P
Coulange (Mme) ..	Renazé	1	P	P	P
Brégaint	Rennes (employés commerce)	1	P	P	P
Brégaint	Rennes (courtiers receveurs)	1	P	P	P
Gastal	Roannes et Le Côleau	1	P	P	P
Moine B.	La Rochelle	1			
Goyer	La Roche-sur-Yon	1	P	P	P
Goyer	Rouen	2	P	P	P
Dhont G.	Roubaix	2	P	P	P
Grivaux F.	Saint-Malo	1	P	P	P
Marty-Rolland ...	Saint-Nazaire	2	P	P	P
Bertrand R.	Saintes	1	P	P	P
Holweg E.	Strasbourg	7	P	P	P
Brossard	Toulouse (épiciers en gros)	1	P	P	P
Fauré R.	Toulouse (employés commerce)	2	P C	P C	P A
Le Bigot R.	Toulouse (voyageurs)	1	P C	P C	P C
Champenois R. ...	Troyes	1	P	P	P
Gazier	Valence	1	P	P	P
Duront	Vannes	1	P	P	P
Marty-Rolland ...	Vichy	2	P	P	P

FEDERATION DES ETABLISSEMENTS DE L'ETAT

Artillerie

Doer	Pers. civil Arsenal et Cartouch. (Alger)..	2	P	P	P
Tournier	Parc d'artillerie (Angoulême)	2	P	P	P
Cunin	Pers. Arsenal Parc d'artillerie (Belfort) ..	3	P	P	P
Michaut	Pers. Arsenal et Parc artiller. (Besançon)..	3	P	P	P
Porte	Pers. civil Parc artillerie (Bordeaux)	2	P	P	P
Masson	Pers. Parc artillerie (Caen)	1	P	P	P
Rouvellat Eloi ...	Pers. Parc artillerie (Castres)	1	P	P	P
Sourbet	Pers. Travail. Etat (Châlons-sur-Marne)..	2	P	P	P
Girardeau	Pers. Manufacture (Châtellerault)	5	P C	P C	P C
Nexon	Pers. Arsenal de la guerre (Cherbourg)....	1	P	P	P
Marsebœuf	Pers. P. R. R. E. M. (Clermont-Ferrd)..	4	P	P	P
Petit	Pers. Parc artillerie (Dijon)	2	P	P	P
Porte	Pers. civil de la guerre (Dunkerque)	1	P	P	P
Porte	Pers. civil de l'E. R. G. M. (Gien)	1	P	P	P
Masson	Pers. civil Parc artillerie (Le Havre)	1	P	P	P
Tort	Pers. civil P. A. A. (Laon-Sissonne)	1	P	P	P
Sourbet	Pers. civil de l'E. R. G. (Leyment)	1	P	P	P
Porte	Pers. Parc artillerie (Marseille)	2	P	P	P
Belin	Parc artillerie (Montpellier)	1	P	P	P
Porte	Pers. Atelier de chargement (Moulins) ...	3	P C	P C	P A
Porte	Pers. Parc artillerie (Nantes)	2	P	P	P

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	STATUTS	INCOMPATIBILITÉS	ADHÉSION INTERN.
Masson	Pers. Ets Constructeurs et non construct. de guerre (Paris)	6	C	P	
Mathieu	Pers. Parc d'artillerie (Poitiers)	3	P	P	A
Grohan	Pers. Parc d'artillerie (Rennes)	1	P	P	P
Gruel	Pers. Ateliers de construc. (Rennes)	4	C	C	A
Masson	Pers. Ateliers de construc. (Roanne)	5	C	C	P
Marconnet	Pers. Man. Nation. d'Armes (St-Etienne)	5	C	C	P
Vallet	Pers. Parc d'artillerie (St-Etienne)	2	P	P	P
Sourbet	Pers. Champ de tir (St-Pierre-Quiberon)	2	P	P	P
Dadot	Pers. de l'E. R. G. M. (Salbris)	2	C	C	P
Serres	Pers. Parc d'artillerie (Tarbes)	1	A	P	P
Grimal	Pers. Atel. Constr. Artillerie (Tarbes)	6	C	C	C
Bedel	Pers. de l'E. R. G. munitions (Thouars)	1	P	P	P
Rizzo	Pers. Arsenal de terre (Toulon)	1	P	P	P
Froment	Pers. Atelier fabrication (Toulouse)	4	P	P	P
Bianc	Pers. Parc d'artillerie (Toulouse)	3	P	P	P
Goutte	Pers. Manufacture d'armes (Tulle)	3	C	C	P
Dadot	Pers. Parc d'artillerie (Tunis)	2	P	P	P
Saillant	Pers. Cartoucherie (Valence)	4	P	P	P
Porte	Pers. Parc d'artillerie (Valence)	2	P	P	P
Morvan	Pers. Parc d'artillerie (Vannes)	1	P	P	P
Sourbet	Pers. du P. A. R. (Vernon)	2	P	P	P
<i>Arts et Métiers</i>					
Sourbet	Pers. Ecole Arts et Métiers (Aix)	1	P	P	P
Bertron	— (Angers)	1	P	P	P
Sourbet	— (Châl.-s.-M.)	1	P	P	P
Nexon	— (Cluny)	1	P	P	P
Tort	— (Lille)	1	P	P	P
Dadot	— (Paris)	1	C	C	C
<i>Employés et Agents de maîtrise</i>					
Lacour	Empl. et Ag. de maîtrise (Clermont-Ferrd.)	2	P	P	P
Bourrou	— —	1	P	P	P
Nexon	— —	1			
Brunet	— —	1	P	P	P
<i>Génie et Aéronautique</i>					
Jemelen	Pers. civil aviation (Avord)	2	C	C	C
Clément	Pers. de l'aéronautique (Berre)	2	P	P	P
Clément	Pers. Etabl. de l'Air (Bourget-Dugny)	3	P	P	P
Berthelot	Pers. de l'Aéronautique (Brest)	1	P	P	P
Auray Jean	Pers. civil base aérienne (Lyon-Bron)	1	P	P	A
Clément	Pers. civil camp aviation (Cazaux)	2	P	P	P
Clément	Pers. de l'aéronautique (Chalais-Meudon)	4	P	A	P
Dadot	Pers. du Génie (Cercy-la-Tour)	1	C	C	P
Neveu	Pers. civil aéronautique (Chartres)	1	P	P	P
Nexon	Pers. de l'aéronautique (Cherbourg)	1	P	P	P
Clément	Travailleurs de l'Etat (Dijon)	1	P	P	P
Morvan	Pers. civil aéronautique (Etampes)	2	P	P	P
Rizzo	Pers. aéronautique Sud-Est (Fréjus)	2	P	P	P
Dadot	Pers. du Génie (Garchizy)	1	P	P	P
Clément	Pers. Aviation militaire (Hussein-Dey)	2	P	P	P

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	STATUTS	INCOMPA-TIBILITÉS	ADHÉSION INTERN.
Cazé	Pers. civil de l'aviation (Istres)	3	P	P	P
Simon	Pers. de l'aviation (Metz)	2	P	P	P
Dadot	Pers. Entrepôt aéronautique (Nanterre) ..	2	P	P	P
Lafont	Pers. E. C. M. T. (Nouâtre)	2	P	P	P
Lévêque	Pers. civil Parc aviation (Oran)	1	P	P	P
Nexon	Travailleurs Etat aéronautique (Orly)	1	P	P	P
Clément	Pers. civil Etablissm. du Génie (Paris) ..	4	P	P	P
Lévêque	Pers. Parc aviation (Pau)	1	P	P	P
Clément	Pers. Parc aviation (Reims)	2	P	P	P
Clément	Pers. Ecole armée de l'air (Rochefort) ..	2	P	P	P
Mguot	Pers. de l'aviation (Romilly)	2	P	P	P
Sabuque	Pers. aéronautique (Toulouse)	2	P	P	P
<i>Magasins administratifs</i>					
Tort	Pers. civil de la Guerre (Alger)	2	P	P	P
Jeannin	Pers. magasin central (Besançon)	2	P	P	P
Nexon	Pers. Travailleurs de l'Etat (Blois)	1	P	P	P
Tort	Pers. Magasin central (Bourges)	1	P	P	P
Jemelen	Pers. Ets militaires (Bourges)	6	C	C	C
Douet	Travailleurs de l'Etat (Brienne-le-Ch.)	1	P	P	P
Rouvet	Pers. Magasins adm. guerre (Castres)	1	P	P	P
Clément	Pers. Ets de la guerre, Parc (Chartres) ..	2			
Porte	Pers. entrepôt réserves génér. (Châteaudun)	1	C	C	C
Appert	Pers. Ets militaires, Unique (Châteauroux).	2	C	C	C
Masson	Travailleurs de l'Etat (Chemilly-s.-Yonne)	1			
Michaut	Pers. de l'Etat, Aviation (Compiègne)...	1	P	P	P
Blanc	Pers. ouvrier de la guerre (Constantine) ..	1	P	P	P
Chèvre	Pers. Etablissements militaires (Dôle)	1	P	P	P
Dissard	Pers. Entrepôt réserve générale (La Ferté- d'Hauterive)	1	P	P	P
Masson	Pers. Etabliss. militaires (Fontainebleau)..	2	P	P	P
Michaut	Pers. Etabliss. militaires (Grenoble)	3	P	P	P
Michaut	Pers. Etabliss. militaires (Lille)	1	P	P	P
Bourneton	Pers. Magasins de la guerre (Lille)	2	C	C	C
Célestin Nicolas ..	Travailleurs de l'Etat (Lunel)	1	P	P	P
Isérable	Pers. Etabliss. militaires (Lyon)	5	P	P	P
Bourrou	Pers. magasins administr. (Lyon)	3	P	P	P
Champenois	Pers. Etabliss. militaires (Mailly-le-Camp)	1	P	P	P
Tort	Pers. Magasins de la guerre (Le Mans) ..	1			
Masson	Pers. civils de la guerre, Parc (Le Mans) ..	2	P	P	P
Dadot	Pers. Magasins administr. Etat (Marseille)	3	C	C	C
Dadot	Travailleurs de l'Etat (Maubeuge)	2	P	P	P
Masson	Pers. civ. de la guerre (Miramas)	2	P	P	P
Célestin Nicolas ..	Pers. Magasins administr. (Montpellier) ..	1			
Sourbet	Pers. Magasins administr. (Nantes)	2	P	P	P
Martel	Pers. Magasins administr. (Nevers)	2	P	P	P
Dadot	Pers. civil des Etabliss. milit. (Nîmes) ...	1	C	C	C
Bourrou	Pers. Ministère des pensions (Paris)	2	C	C	C
Tort	Pers. Magasins administr. (Paris)	4	C	C	C
Tort	Pers. Magasin central (Rennes)	1	P	P	P
Bourrou	Pers. Ecole militaire (St-Maixent)	1	P	P	P
Tort	Pers. Ecole de cavalerie (Saumur)	2	P	P	P
Tort	Pers. Magasins administrat. (Toulouse) ...	1	P	P	P
Dupuy	Pers. de l'O. N. I. A. (Toulouse)	4	P	P	P
Couriat	Pers. Etabliss. militaires (Tours)		P	P	P

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	STATUTS	INCOMPATIBILITÉS	ADHÉSION INTERN.
Tort	Pers. Magasin régional (Tours)	1	P	P	P
Nexon	Travailleurs de l'Etat (Troyes)		P	P	P
Laisney	Pers. des Etabliss. militaires (Verdun)				
<i>Marine</i>					
Cadec	Travailleurs du port (Brest)	7		P	P
Gues	Travailleurs du port militaire (Bizerte)	4	C	C	C
Nexon	Agents du service de santé de la marine Bordeaux)	1	P	P	P
Tort	Ouvriers réunis des forges (La Chaussade)	4	C	C	C
Morel	Personnel de la Marine (Cherbourg)	7	P	P	P
Nexon	Personnel de l'Etablissement d'Indret	6	P	P	P
Le Lève	Travailleurs réunis du port (Lorient)	5	P	P	P
Noël	Travailleurs de la marine (Paris)	4	A	P	
Valleteau	Etabliss. militaires de l'Etat (Rochefort) ..	2			P
Malissen	Travailleurs de la fonderie (Ruelle)	5	P	P	P
Guès André	Travailleurs réunis du port (Toulon)	6	C	C	C
<i>Poudreries</i>					
Vautour	Poudrerie nationale (Angoulême)	4	P	P	P
Barthe	— (Bergerac)	1		P	P
Morvan	— (Bouchet)	3	P	P	P
Belli	— (C. R. E.) (Gergy) ..	1	P	P	P
Dadot	— (Moulin-Blanc)	3	C	C	C
Bertelot	— (Pont-de-Buis)	4	P	P	P
Hérisson	— (Ripault)	2	P	P	P
Moutet	— (St-Chamas)	2	C	C	C
Morvan	Centre ravitaill. en essence (Port-St-Louis) ..	1	P	P	P
Dubet	Poudrerie (St-Médard-en-Jalles)	6	P	P	P
Dubet	Gardes, ouvriers Poudrerie (St-Médard) ..	1		P	P
Langlet	Poudrerie (Sevran-Livry)	4	P	P	P
Dou	Poudrerie nationale (Toulouse)	3	P	P	P
Belli	Pers. auxiliaire (Vonges)	3	P	P	P
<i>Syndicats nationaux</i>					
Michaut	Infirmières des Hôpitaux militaires de France	3	P	P	P
Loubat	Ouvriers des Monnaies et Médailles	3	P	P	P
Valleteau	Ouvriers des Ponts et Chaussées (Rochefort)	1	P	P	
<i>Syndicats uniques</i>					
Sourbet	Pers. civil des Etabliss. militaires, Angers..	2	P	P	P
Michaut	Travailleurs de l'Etat (Casablanca)	5	P	P	P
Belli	Travailleurs de l'Etat (Dijon)	4	P	P	P
Sourbet	Travailleurs de l'Etat (Epinal)	2	P	P	P
Simon Auguste ...	Syndicat des ouvriers de l'Etat (Metz)	4	P	P	P
Sourbet	Etabliss. de guerre (Mourmelon-le-Grand) ..	2	P	P	P
Vernier	Travailleurs de l'Etat (Nancy)	3	P	P	P
Porte	Travailleurs de l'Etat (Oran)	1	P	P	P
Michaut	Pers. des Etabliss. militaires (Orléans)	2	P	P	P
Morvan	Pers. Etabl. milit. et de l'Etat (Strasbourg)	3	P	P	P
Michaut	Travailleurs de l'Etat (Toul)	3	P	P	P
Michaut	Pers. Etabl. militaires (Versailles)	3	P	P	P

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	STATUTS	INCOMPATIBILITÉS	ADHÉSION INTERN.
FEDERATION DE L'ENSEIGNEMENT					
Dissard	Person. des atel. et d'enseign. gén. d'Ecole pratique de l'Allier	1			
Galibert	Fonctionnaires des écoles primaires supérieures de l'Aveyron	1	P	P	P
Galibert	Enseignement E. P. S. des Bouches-du-Rh.	1	P	P	P
Zoretti	Enseign. second. et supér. du Calvados ..	2	P	P	P
Zoretti	Enseign. prim. sup. et Ecoles norm. Calvad.	2	P	P	P
Joneau	Fonctionnaires E. P. S. Charente	1	P	P	P
Hérard	Fonctionnaires E. P. S. Côte-d'Or	1	P	P	P
Jeannot	Prof. adj. répétiteurs de la Côte-d'Or	1	C	P	P
Giron	Enseignement 2° degré, Côtes-du-Nord	1	P	P	P
Saillant	Enseignement de la Drôme	2	A	A	A
Schwartzmann	Enseignement technique du Doubs	1	P	P	P
Jeannin	Répétiteurs lycées et collèges du Doubs ..	1	P	P	P
Jeannin	Maîtres d'internat du Doubs	1	P	P	P
Schwartzmann	Profes. du Collège de Pontarlier (Doubs) ..	1	P	P	P
Dubois	Enseignement technique Besançon (Doubs).	1	P	P	P
Giron	Fonctionnaires E. P. S. du Finistère	1			
Chavanne	Répétiteurs des lycées du Gard	1	P	P	P
Perpère	Enseign. technique de Gourdan-Polignan ..	1	P	P	P
Galibert	Fonctionn. E. P. S. de la Haute-Garonne	1	P	P	P
Durroux	Prof. adj. lycées et collèges, Hte-Garonne	1	P	P	P
Vives René	Enseignement supérieur du Gers	1	P	P	P
Vives René	Pers. Enseignement secondaire du Gers ..	1	P	P	P
Allaigre	Prof. de lycées de la Gironde	1	P	P	P
Allaigre	Maîtres d'internat de la Gironde	1	P	P	P
Allaigre	Prof. enseignement technique de la Gironde	1	P	P	P
Allaigre	Membres enseign. supérieur de la Gironde	1	P	P	P
Allaigre	Prof. adj. et répét. de lycées de la Gironde	1	P	P	P
Allaigre	Pers. ateliers de l'Enseignement techn. de la Gironde	1	P	P	P
Drouillas	Enseignement d'Ille-et-Vilaine	2	A	C	P
Gardais	Enseignement d'Indre-et-Loire	2	P	C	C
Rolland Jean	Prof. de lycées de garçons de l'Isère	1	C	C	C
Rolland Jean	Ecoles prim. supérieures de l'Isère	2	C	C	C
Rolland Jean	Professeurs d'Ecoles normales de l'Isère ..	1	C	C	C
Girou	Syndicat des E. P. S. du Jura	1			
Chavannes	Enseignement 2° degré de la Loire	1	P	P	P
Marseillan	Fonctionnaires E. P. S. du Loiret	1	P	P	P
Richard	Prof. d'Ecoles normales de Mende	1			
Robin Francis	Pers. Enseignement technique du M.-et-L.	1	P	P	A
Robin Francis	Prof. de collèges du Maine-et-Loire	1	P	P	A
Marseillan	Fonctionn. E. P. S. du Nord (Lille-Douai)	2	P	P	P
Marseillan	Fonctionnaires des E. P. S. du Bas-Rhin..	1	P	P	P
Marseillan	Fonctionnaires d'E. P. S. du Ht-Rhin	1	P	P	P
Jelery	Professeurs des lycées de Lyon (Rhône) ..	1	P	P	P
Jelery	Prof. adj. et répétiteurs du Rhône	1	P	P	P
Jelery	Fonctionnaires E. P. S. du Rhône	2	P	P	P
Jelery	Sous-économés adjoints du Rhône	1	P	P	P
Jelery	Enseignement supérieur de Lyon (Rhône) ..	1	P	P	P
Jelery	Enseignement laïc de Saône-et-Loire	2	P	P	P
Jelery	Enseignement technique de Saône-et-Loire.	2	P	P	P
Jelery	Pers. E. P. S. Paris et Collège Chateuil de la Seine	3	P	P	P

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	STATUTS	INCOMPA-TIBILITÉS	ADHÉSION-INTERN.
Dabout	Prof. adj. et répét. de l'Acad. de Paris (Seine)	2	P	P	C
Lefranc	Professeurs de lycées de la Seine	3	P	P	C
Zoretti	Enseignement supérieur de la Seine	2	P	P	P
Dubois	Prof. de collèges de Seine-Inf.	1	P	P	P
Dubois	Professeurs E. P. S. des E. N. (S.-I.) ..	1	P	P	P
Dubois	Pers. Enseignem. techn. de la Seine-Inf.	2	P	P	P
Dubois André	Répét. de lycées et collèges de la S.-Inf.	1	P	P	P
Dubois André	Professeurs de lycées de Rouen (S.-Inf.) ..	1	P	P	P
Marseillan	Fonctionnaires E. P. S. de la Seine-Inf. ..	1	P	P	P
Gayte André	Enseignement de Seine-et-Marne	2	P	P	P
Chavanne	Enseignement des Deux-Sèvres	1	P	A	P
Degardin	Professeurs d'E. P. S. de la Somme	1	P	P	P
Marseillan	Fonctionnaires d'E. P. S. du Tarn	1	P	P	P
Guerret	Enseignement du Tarn-et-Garonne	1	P	P	P
Marseillan	Fonctionnaires d'E. P. S. du Tarn-et-Gar.	1	P	P	P
Galibert	Fonctionnaires d'E. P. S. du Vaucluse ..	1	P	P	P
Escoffier	Enseignement du Vaucluse	1	P	P	P
Daudin Jean	Prof. de lycée de La Roche-s.-Y. (Vendée)	1	P	C	C
Souchaud	Professeurs E. P. S. de Poitiers (Vienne).	1	P	P	P
Zoretti	Prof. adj. et répétit. du Lycée de Limoges (Haute-Vienne)	1	P	P	P
Chavanne	Pers. de l'Enseignem. techn. Hte-Vienne..	1	P	P	P
Bonnôt	Personnel E. P. S. Haute-Vienne	1	P	P	P
Chavanne	Enseignement des Vosges	2	P	P	P
<i>Syndicat National des Instituteurs</i>					
Guichard Louis ...	Instituteurs (Ain)	7	P	P	P
Bugain	— (Aisne)	6	P	P	P
Petit	— (Allier)	6	P	P	P
Fayet Sophie	— (Alger)	5	P	P	P
Felce Ange	— (Alpes-Maritimes)	4	P	P	P
Delmat	— (Ardèche)	4	P	P	P
Chavannes	— (Ariège)	5	P	P	P
Rincant Germain ..	— (Aube)	5	P	P	P
Levasteur	— (Aude)	6	P	P	P
Delmas	— (Aveyron)	6	P	P	P
Vives	— (Belfort)	3	P	P	P
Babau	— (Bouches-du-Rhône)	7	P	P	P
Langlois Marie ..	— (Calvados)	6	P	P	P
Guibert	— (Cantal)	5	P	P	P
Maurellet	— (Charente)	4	P	P	P
Julien	— (Charente-Inférieure)	5	P	P	P
Pichon	— (Cher)	5	P	P	P
Babau	— (Constantine)	5	P	P	P
Delmas	— (Corrèze)	5	P	P	P
Lagain	— (Côtes-du-Nord)	6	P	P	P
Jeannot	— (Côte-d'Or)	5	P	A	P
Chareille	— (Crèuse)	5	P	A	P
Roulet Fernand ..	— (Dordogne)	5	P	P	P
Jeannin	— (Doubs)	5	P	P	P
Saillant	— (Drôme)	6	P	P	P
Lavenir	— (Eure)	5	P	P	P
Bugain (M ^{me})	— (Eure-et-Loir)	5	P	P	P
Allot	— (Finistère)	7	P	P	P

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	STATUTS	INCOMPATIBILITÉS	ADHÉSION INTERN.
Blanc	Instituteurs (Gard)	4	A	P	A
Bouzigues	— (Haute-Garonne)	6	P	P	P
Boumat	— (Gers)	5	P		
Grimal	— (Gironde)	7	P	P	P
Barthez (M ^{me})	— (Hérault)	6	P	C	P
Chereau	— (Ille-et-Vilaine)	5	P	C	P
Hagnauer	— (Indre)	5	P	P	P
Gardais	— (Indre-et-Loire)	5	C	P	C
Giron	— (Jura)	5	P	P	P
Boullu	— (Isère)	7	C	P	C
Désarménien	— (Landes)	6	C	P	C
Romeas	— (Loire)	7	P	P	P
Hagnauer	— (Haute-Loire)	6	C	P	C
Peneau	— (Loire-Inférieure)	7	P	P	P
Bisault	— (Loir-et-Cher)	5	C	P	P
Vives (M ^{me})	— (Loiret)	6	P	P	P
Levasseur	— (Lot)	6	P	P	P
Saint-Martin	— (Lot-et-Garonne)	6	P	C	P
Richard	— (Lozère)	4	P	P	P
Robin	— (Maine-et-Loire)	6	A	P	A
Vives	— (Manche)	4	P	P	P
Babau	— (Maroc)	4	P	P	P
Foucry	— (Marne)	6	P	P	P
Levasseur Alexandre	— (Haute-Marne)	5	P	P	P
Vives	— (Mayenne)	4	P	P	P
Babau	— (Meuse)	5	P	P	P
Le Levé	— (Morbihan)	—	P	P	P
Roulet (M ^{me})	— (Moselle)	5	P	P	P
Barthez (M ^{me})	— (Nièvre)	5	P	P	P
Giron	— (Nord)	7	P	P	P
Gourdain	— (Oise)	6	C	P	P
Cronier	— (Ome)	6	P	P	P
Levasseur	— (Pas-de-Calais)	7	P	P	P
Poujat	— (Puy-de-Dôme)	—	P	P	P
Sors	— (Pyrénées-Orientales)	5	P	P	P
Baradat	— (Basses-Pyrénées)	6	P	P	P
Oxon (M ^{me})	— (Hautes-Pyrénées)	5	P	P	A
Vives	— (Rhône)	7	A	P	C
Hagnauer	— (Bas-Rhin)	5	P	P	P
Barthez (M ^{me})	— (Saône-et-Loire)	5	A	P	A
Levasseur	— (Haute-Saône)	6	P	P	P
Lule Yvonne	— (Sarthe)	6	P	P	P
Barthez (M ^{me})	— (Haute-Savoie)	5	P	P	P
Hagnauer	— (Seine)	9	P	P	P
Dubois	— (Seine-Inférieure)	7	P	P	P
Tache	— (Seine-et-Marne)	6	P	P	P
Bernadou Gisèle	— (Seine-et-Oise)	8	C	P	A
Laurona Jean	— (Deux-Sèvres)	4	A	P	A
Degardin	— (Somme)	7	P	P	C
Albert Emile	— (Tarn)	6	P	P	P
Artis Irène	— (Tarn-et-Garonne)	4	P	P	P
Hagnauer	— (Tunisie)	3	P	P	P
Forestieri	— (Var)	5	P	P	P
Babau	— (Vaucluse)	5	P	P	P
Metay	— (Vendée)	5	P	P	P
Delmas	— (Vienne)	5	P	P	P

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	STATUTS	INCOMPATIBILITÉS	ADHÉSION INTERN.
Aigueperse	Instituteurs (Haute-Vienne)	6	P	P	P
Levasseur	— (Vosges)	6	P	P	P
Barthez (M ^{me})	— (Yonne)	6	P	P	P

FEDERATION DES FEUILLARDIERS

Jarraud Jean	Feuillardiens de Bussière-Galant	2	P	P	P
Filleul Jean	— Chalus	1	P	P	P
Jarraud Jean	— Dournazac	1	P	P	P
Bertrand	— Firbeix	1	P	P	P
Dandin	— Laignac-le-Long	1	P	P	P
Parthonnand	— Lastours	1	P	P	P
Marty Jean	— Payzac	1	P	P	P
Forgeron	— Saint-Yriex	1	P	P	P

FEDERATION DES FONCTIONNAIRES

<i>Agent des A. S.</i>					
Cavanie Gaston ...	Agents des Assurances soc. (Hte-Garonne)	2	P	P	P
Thomas	— — — (Nord)	3	P	P	P
Chevenard Jeanne .	— — — (Rhône)	1	P		
Calvet Jean	— — — (Seine)	4	P	P	P
<i>Agents de poursuites des Contrib. Dir.</i>					
Dulac Jean	Agents des Contrib. Dir. (Charente).....	1	P		P
Mathieu	— — — (Hte-Garonne) .	1			
Pendaries	Employés — — (Hte-Garonne) .	1			
Neyron	Contrôleurs — — (Rhône)	1	P	P	P
Mathieu	Agents — — (Seine)	2			
Dulac Jean	— — — (Deux-Sèvres) .	1	P		P
Dulac Jean	Administr. — — (Yonne)	1	P		P
<i>Agents des Contributions Indirectes</i>					
Boursicot	Contr. Indir. (Adour)	2	P	P	P
Roucaurol	— — (Ain)	2	P	P	P
Pinçon	— — (Ain-Jura)	2	P	P	P
Selve	— — (Aisne - St-Quentin)	1	P	P	P
Pinçon	— — (Aisne-Laon)	2	P	P	P
Nalis André	— — (Alger)	3	P	C	C
Mons	— — (Allier)	2	P	P	P
Perat	— — (Basses-Alpes)	1	P	P	P
Perat	— — (Hautes-Alpes)	1	P	P	P
Mons Jean	— — (Alpes-Maritimes)	2	P	C	C
Mons	— — (Ardennes)	2	P	P	P
Perat	— — (Ariège)	1	P	P	P
Selve	— — (Aube)	2	P	P	P
Boursicot	— — (Aveyron)	2	P	P	P
Roucaurol	— — (Belfort)	1	P	P	P
Pinçon	— — (Bouches-du-Rhône)	3	P	P	P

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	STATUTS	INCOMPATIBILITÉS	ADHÉSION INTERN.
Giraud	Contr. Indir. (Calvados-Lisieux)	2	P	P	P
Boursicot	— (Calvados-Caen)	2	P	P	P
Piquemal	— (Cantal)	1	C	P	C
Piquemal	— (Charente)	1	C	P	C
Piquemal	— (Charente)	2	C	P	C
Roucayrol	— (Charente-Inf.-La Rochelle)	1	P	P	P
Roucayrol	— (Charente-Inf.-Saintes)	2	P	P	P
Ducourneau	— (Cher)	2	P	P	P
Selve	— (Corrèze)	1	P	P	P
Perat	— (Côte-d'Or)	2	P	P	P
Selve	— (Côtes-du-Nord)	2	P	P	P
Perat	— (Creuse)	1	P	P	P
Boursicot	— (Dordogne)	2	P	P	P
Ducourneau	— (Doubs)	2	P	P	P
Roucayrol	— (Drôme-Ardèche)	2	P	P	P
Giraud	— (Eure)	2	P	P	P
Ducourneau	— (Eure-et-Loir)	2	P	P	P
Minguy Charles	— (Finistère)	2	C	P	C
Giraud	— (Gard)	2	P	P	P
Verdier Jean	— (Haute-Garonne)	2	P	P	P
Correge Pierre	— (Gers)	2	P	P	P
Roucayrol	— (Gironde-Bordeaux)	3	C	P	C
Roucayrol	— (Gironde-Libourne)	1	P	P	P
Selve	— (Hérault-Sète)	1	C	P	C
Selve	— (Hérault-Montpellier)	2	C	P	C
Selve	— (Hérault-Béziers)	2	C	P	C
Ver	— (Ille-et-Vilaine)	2	P	P	P
Ducourneau	— (Indre)	2	P	P	P
Selve	— (Indre-et-Loire)	2	P	P	P
Perat	— (Isère)	2	P	P	P
Mons	— (Landes)	2	P	P	P
Boursicot	— (Loire)	2	P	P	P
Mons	— (Loire-Inférieure)	2	P	P	P
Pinçon	— (Loiret)	2	P	P	P
Blanquet	— (Loir-et-Cher)	2	C	P	C
Boursicot	— (Lot-et-Garonne)	2	P	P	P
Piquemal	— (Maine-et-Loire)	2	P	P	P
Ducourneau	— (Manche-Avranches)	1	P	P	P
Ducourneau	— (Manche-Cherbourg)	1	P	P	P
Ducourneau	— (Manche-St-Lô)	2	P	P	P
Perat	— (Haute-Marne)	2	P	P	P
Mons	— (Meurthe-et-Moselle)	2	P	P	P
Ducourneau	— (Meuse)	2	P	P	P
Roucayrol	— (Morbihan)	2	P	P	P
Mons	— (Moselle)	2	P	P	P
Mons	— (Nièvre)	2	P	P	P
Pinçon	— (Nord-Lille)	3	P	P	P
Pinçon	— (Nord-Valenciennes)	2	P	P	P
Boursicot	— (Oise)	2	P	P	P
Boursicot	— (Oran)	2	P	P	P
Piquemal	— (Orne-Alençon)	2	C	P	C
Piquemal	— (Orne-Domfront)	1	C	P	C
Roucayrol	— (Pas-de-Calais - Arras)	2	P	P	P
Giraud	— (Pas-de-Calais - Béthune)	2	P	P	P
Perat	— (Puy-de-Dôme)	2	P	P	P
Selve	— (Hautes-Pyrénées)	1	P	P	P

DELEGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	STATUTS	INCOMPATIBILITÉS	ADHESION INTERN.
Cardane	Contr. Indr. (Pyrénées-Orientales)	2	C	P	C
Roucaÿrol	— (Bas-Rhin)	2	P	P	P
Perat	— (Haut-Rhin)	2	P	P	P
Neyron	— (Rhône)	1	P	P	P
Durand	— (Rhône-Lyon)	3	P	P	P
Carpuat	— (Haute-Saône)	2	P	P	P
Huber	— (Saône-et-Loire)	2			
Pinçon	— (Sarthe)	2	P	P	P
Ducourneau	— (Savoie)	1	P	P	P
Piquemal	— (Haute-Savoie)	2	P	P	P
Domergue	— (Seine)	3	C	C	C
Piquemal	— (Seine-Versailles)	2	C	P	C
Mons	— (Seine-Infér. - Le Havre)	2	P	P	P
Mons	— (Seine-Infér. - Rouen)	3	P	P	P
Pinçon	— (Seine-et-Marne)	2	P	P	P
Boursicot	— (Deux-Sèvres)	2	P	P	P
Piquemal	— (Somme)	2	C	P	C
Piquemal	— (Tarn)	2	C	P	C
Brunet	— (Tarn-et-Garonne)	1	P	P	P
Giraud	— (Var-Dracignan)	1	P	P	P
Giraud	— (Var-Toulon)	1	P	P	P
Ducourneau	— (Vaucluse)	1	P	P	P
Pinçon	— (Vendée)	2	P	P	P
Boursicot	— (Vienne)	2	P	P	P
Pinçon	— (Haute-Vienne)	2	P	P	P
Perat	— (Vosges)	2	P	P	P
Piquemal	— (Yonne)	2	C	P	C
<i>Agents de Lycées</i>					
Labadie	Agents de Lycées (Alger)	2	P	P	P
Trinssoutrop	— (Allier-Moulins)		P	P	P
Pons	— (Allier-Montluçon)	1	P	P	P
Trinssoutrop	— (Alpes-Maritimes)		P	P	P
Soleilhavoup	— (Ardèche)	1	P	P	P
Pons	— (Aveyron)	1	P	P	P
Labadie	— (Belfort)	1	P	P	P
Soleilhavoup	— (Bouches-du-Rhône)	2	P	P	P
Semolne	— (Cher)	1	P	P	P
Labadie	— (Constantine)	1	P	P	P
Soleilhavoup	— (Corrèze)	1	P	P	P
Semolne	— (Dordogne)	1	P	P	P
Semolne	— (Eure-et-Loir)		P	P	P
Chavanne	— (Gard)	1	P	P	P
Semolne	— (Gard)	1	P	P	P
Pons	— (Hte-Garonne)		P	P	P
Pons	— (Gers)	1	P	P	P
Trinssoutrop	— (Gironde)		P	P	P
Semolne	— (Hérault)	1	P	P	P
Trinssoutrop	— (Ille-et-Vilaine)	1	P	P	P
Soleilhavoup	— (Indre-et-Loire)	1	P	P	P
Labadie	— (Landes)		P	P	P
Soleilhavoup	— (Loire)		P	P	P
Pons	— (Lot)	1	P	P	P
Semolne	— (Lot-et-Garonne)	1	P	P	P
Trinssoutrop	— (Meurthe-et-Moselle)		P	P	P

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	STATUTS	INCOMPATIBILITÉS	ADHÉSION INTERN.
Semolne	Agents de Lycées (Nièvre)		P	P	P
Soleilhavoup	— (Nord)	2	P	P	P
Labadie	— (Oran)	1	P	P	P
Pons	— (Basses-Pyrén.)		P	P	P
Labadie	— (Hautes-Pyrén.)	1	P	P	P
Bournaxaud	— (Bas-Rhin)	1	P	P	P
Soleilhavoup	— (Rhône)	2	P	P	P
Trinssoutrop	— (Seine)		P	P	P
Semolne	— (Seine-et-Oise)		P	P	P
Trinssoutrop	— (Deux-Sèvres)	1	P	P	P
Pons	— (Tarn)	1	P	P	P
Pons	— (Tarn-et-Garonne)	1	P	P	P
Semolne	— (Var)	1	P	P	P
Soleilhavoup	— (Vienne)	1	P	P	P
Labadie	— (Hte-Vienne)	1	P	P	P
<i>Agents de Maîtrise</i>					
Pendaries	Agents de Maîtrise (Alger)	1	P	P	P
Pendaries	— (Allier)		P		P
Laurent Marc	— (Bouches-du-Rhône)		C		P
Laurent Marc	— (Cher)	3	C		P
Pendaries	— (Corrèze)	1	P	P	P
Laurent Marc	— (Côte-d'Or)				
Schwartzmann	— (Doubs)	1	P	P	P
Pendaries	— (Drôme-Ardèche)	1			
Ferlicot Marc	— (Finistère)	2	P	P	P
Laurent Marc	— (Hte-Garonne)	2	C		P
Guignier Victor	— (Hte-Garonne)		P	P	P
Filloles Jean	— (Gironde)	1	P	P	P
Perpere	— (Indre)	1	P		
Pendaries	— (Loire)	2	P	P	P
Duperier	— (Loiret)	1	P	P	P
Pendaries	— (Moselle)	1	P	P	P
Laurent Marc	— (Puy-de-Dôme)	1	C		P
Vitalis	— (Htes-Pyrénées)	2	P	P	P
	— (Bas-Rhin)	2			
Laurent Marc	— (Rhône)	1	C		P
Duperier (M ^{me})	— (Rhône)	1	P	P	P
Laurent Charles	— (Seine)	3	P	P	P
Laurent Marc	— (Seine-Vincennes)	1	C		P
Laurent Marc	— (Seine-Paris-Guerre)	2	C		P
Pendaries	— (Seine-Puteaux)	3	P	P	P
Laurent Marc	— (Tunisie)				
Laurent Marc	— (Vienne)	1	C		P
<i>Agents de la Maîtrise de la Monnaie</i>					
Laurent Charles	Agents de la Maîtrise de la Monnaie (Seine)	1	P	P	P
<i>Agents militaires</i>					
Laurent Charles	Ag ^{ts} milit ^{res} (Bouches-du-Rhône)	2	P	P	P
Giron	— (Cher)	2	P	P	P
Neumeyer	— (Constantine)	2	P	P	P
Hamon	— (Côtes-du-Nord)	1	P	P	P

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	STATUTS	INCOMPATIBILITÉS	ADHÉSION INTERN.
Lacoste	Ag ^{ts} milit ^{res} (Drôme)	1	P	P	P
Vitalis	— (Eure-et-Loir)	1		P P P	P P P
Le Heuillet	— (Hte-Garonne)			P P P	P P P
Vitalis	— (Ille-et-Vilaine)	1	P	P	P
Perpere	— (Indre-Châteauroux)	1	P		P
Dequidt	— (Indre-et-Loire)	1	P	P	P
Bouzanquet	— (Isère)	2	P	P P	P P
Lacoste	— (Loire)	1	P	P	P
Lacoste	— (Loire-Inférieure)	1	P		P
Lacoste	— (Morbihan)	1	P		P
Laurent Charles	— (Nord)	2	P		P
Giron	— (Basses-Pyrénées)	1	P	P	P
Lacour Gabriel	— (Puy-de-Dôme)	2	P	P P P	P P P
Lacoste	— (Bas-Rhin)	2	P	P P P	P P P
Duperier (M ^{me})	— (Rhône)	2	P	P P P	P P P
Lheuillet	— (Seine)	3	P	P P P	P P P
Allamelle Jules	— (Tarn-et-Garonne)	1	P	P	P
Vitalis	— (Var)	1	P	P	P
Perpere	— (Vienne)	1	P		P
Vitalis	— (Yonne et Aube)	1		P	P
<i>Agents techniques Marine</i>					
Nantille	Ag ^{ts} techniques Marine (Charente)	1	P	P	P
Nantille	— (Char.-Infér.)	1	P	P P P	P P P
Nantille	— (Finistère)	3	P	P P P	P P P
Nantille	— (Loire-Infér.)	2	P	P P P	P P P
Nantille	— (Manche)	2	P	P P P	P P P
Nantille	— (Morbihan)	3	P	P P P	P P P
Nantille	— (Seine)	2	P	P	P
Nantille	— (Var)	3	P	P	P
<i>Agents des Ponts et Chaussées</i>					
Lacoste	Ag ^{ts} techniques (Basses-Alpes)		P	P	P
Rigaill	— (Aveyron)	1	P	P P P	P P P
Hamon	— (Côtes-du-Nord)		P	P P P	P P P
Molinié	— (Hte-Garonne)		P	P P P	P P P
Lapeyre	— (Gironde)	1	P	P P P	P P P
Rigaill	— (Jura) Agents voyers	1		P P P	P P P
Vasseur	— (Jura)	1	P	P P P	P P P
Rigaill	— (Loire)	1	P	P	P
Rigaill	— (Lot-et-Garonne)	1		P P P	P P P
Rigaill	— (Marne)	1	P	P	P
Thomas Jean	— (Nord)	1		P P P	P P P
Lacrouts Eugène	— (Pyrénées-Orient.)	1		P P P	P P P
Lacour Gabriel	— (Puy-de-Dôme)	1	P	P	P
Molinié	— (Basses-Pyrén.)	1	P	P P P	P P P
Rigaill	— (Rhône)	1	P	P P P	P P P
Rigaill	— (Seine)	1	P	P P P	P P P
Rigaill	— (Seine-et-Marne)	1	P	P P P	P P P
Daure Pierre	— (Tarn-et-Garonne)		P	P	P
<i>Cantonniers et Chefs cantonniers</i>					
Grenapin	Cantonniers (Aisne)	5	P	P	P

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	STATUTS	INCOMPATIBILITÉS	ADHÉSION INTERN.
Chocard	Cantonniers (Alger)	3	P	P	P
Grenapin	— (Allier)	4	P P C	P P C	P P C
Martin	— (Alpes-Maritimes)	3	P	P	P
Grenapin	— (Ariège)	3	P P P	P P P	P P P
Grenapin	— (Aube)	4	P P P P	P P P P	P P P P
Grenapin	— (Aveyron)	4	P P P P	P P P P	P P P P
Grenapin	— (Bouches-du-Rhône)	2	P P	P P	P P
Grenapin	— (Charente-Infér.)	5	P P P P P	P P P P P	P P P P P
Lalanne	— (Cher)	3	P P P	P P P	P P P
Salesse Henri	— (Corrèze)	4	P P P P	P P P P	P P P P
Bichon	— (Côte-d'Or)	4	P P P P	P P P P	P P P P
Bichon	— (Côtes-du-Nord)	5	P P P P P	P P P P P	P P P P P
Grenapin	— (Dordogne)	5	P P P P P	P P P P P	P P P P P
Bichon	— (Doubs)	3	P P P	P P P	P P P
Alexandre	— (Drôme)	4	P P P P	P P P P	P P P P
Chanzel André	— (Gard)	3	P P P	P P P	P P P
Bousquet	— (Hte-Garonne)	5	P P P P P	P P P P P	P P P P P
Alexandre	— (Gers)	4	P P P P	P P P P	P P P P
Alexandre	— (Ille-et-Vilaine)	6	P P P P P P	P P P P P P	P P P P P P
Alexandre	— (Indre)	5	P P P P P	P P P P P	P P P P P
Alexandre	— (Indre-et-Loire)	4	P P P P	P P P P	P P P P
Lalanne	— (Landes)	4	P P P P	P P P P	P P P P
Alexandre	— (Loire)	4	P P P P	P P P P	P P P P
Bichon	— (Loire-Inférieure)	6	P P P P P P	P P P P P P	P P P P P P
Francheterre	— (Hte-Loire)	4	P P P P	P P P P	P P P P
Bichon	— (Loiret)	4	P P P P	P P P P	P P P P
Alexandre	— (Loir-et-Cher)	4	P P P P	P P P P	P P P P
Lacombe	— (Lot)	4	P P P C	P P P C	P P P C
Bonicel	— (Lozère)	3	P P P	P P P	P P P
Chocard	— (Maine-et-Loire)	6	P P P P P P	P P P P P P	P P P P P P
Alexandre	— (Marne)	5	P P P P P	P P P P P	P P P P P
Bichon	— (Hte-Marne)	2	P P	P P	P P
Bichon	— (Mayenne)	3	P P P	P P P	P P P
Chocard	— (Nièvre)	5	P P P P P	P P P P P	P P P P P
Chocard	— (Puy-de-Dôme)	3	P P P	P P P	P P P
Alexandre	— (Puy-de-Dôme)	5	P P P P P	P P P P P	P P P P P
Bichon	— (Htes-Pyrénées)	5	P P P P P	P P P P P	P P P P P
Chocard	— (Pyrénées-Orientales)	3	P P P	P P P	P P P
Bichon	— (Haut-Rhin)	4	P P P P	P P P P	P P P P
Alexandre	— Rhône	4	P P P P	P P P P	P P P P
Duperier (M ^{me})	— (Haute-Saône)	3	P P P	P P P	P P P
Chocard	— (Sarthe)	3	P P P	P P P	P P P
Chocard	— (Savoie)	4	P P P P	P P P P	P P P P
Bichon	— (Haute-Savoie)	3	P P P	P P P	P P P
Duperier (M ^{me})	— (Seine-Inférieure)	3	P P P	P P P	P P P
Jori Robert	— (Seine-et-Marne)	4	P P P P	P P P P	P P P P
Chocard	— (Tarn-et-Garonne)	3	P P P	P P P	P P P
Peyron	— (Var)	3	P P P	P P P	P P P
Chocard	— (Vaucluse)	2	P P	P P	P P
Chocard	— (Vienne)	4	P P P P	P P P P	P P P P
Grenapin	— (Hte-Vienne)	3	P P P	P P P	P P P
<i>Chefs d'ateliers des Manufactures de Tabacs</i>					
Duperier (M ^{me})	Chefs d'ateliers (Lot-et-Garonne)	1	P	P	P

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	STATUTS	INCOMPATIBILITÉS	ADHÉSION INTERN.
Perpère	Chefs d'ateliers (Puy-de-Dôme)	1	P	P	P
Hauguel	— (Seine-Inférieure)	1	P	P	P
	<i>Chimistes du Ministère des Finances</i>				
Jans Victor	Chimistes (Nord)	1	P	P	P
Jans Victor	— (Seine)	2	P	P	P
	<i>Douanes actives</i>				
Guilbaud	Douanes actives (Ain et Jura)	3	P	P	P
Lavoul	— (Aisne)	1	P	P	P
Guilbaud	— (Alger)	3	P	P	P
Lavoul	— (Alpes-Maritimes)	2	P	P	P
Lavoul	— (Ardennes)	3	P	P	P
Cristofol	— (Ariège)	1	P	P	P
Cristofol	— (Bouches-du-Rhône)	7	P	P	P
Marchix	— (Calvados)	1	P	P	P
Vetter	— (Doubs)		P	P	P
Guilbaud	— (Doubs)	4	P	P	P
Marchix	— (Eure)	1	P	P	P
Merlin	— (Finistère)	1	P	P	P
Jocqs	— (Hte-Garonne)	1	P	P	P
Guilbaud	— (Gironde)	4	P	P	P
Luscan	— (Hérault)	2	P	P	P
Lavoul	— (Loire-Inférieure)	2	P	P	P
Merlin	— (Manche)	1	P	P	P
Merlin	— (Morbihan)	1	P	P	P
Merlin	— (Moselle-Forbach)	2	P	P	P
Merlin	— (Moselle-Metz)	3	P	P	P
Guilbaud	— (Nord-Lille)	7	P	P	P
Merlin	— (Nord-Valenciennes)	1	P	P	P
Jocqs	— (Hautes-Pyrénées)	1	P	P	P
Cristofol	— (Pyrénées Orientales)	2	P	P	P
Jocqs	— (Basses-Pyrénées)	4	P	P	P
Guilbaud	— (Bas-Rhin)	2	P	P	P
Lavoul	— (Haut-Rhin)	4	P	P	P
Guilbaud	— Rhône	1	P	P	P
Guilbaud	— (Savoie-Chambéry)	1	P	P	P
Guilbaud	— (Seine)	2	P	P	P
Merlin	— (Seine-Infér.-Le Havre)	5	P	P	P
Marchix	— (Seine-Infér.-Rouen)	2	P	P	P
Merlin	— (Var)	2	P	P	P
	<i>Employés de la Caisse des Dépôts et Consignations</i>				
Dupérier Robert ...	Caisse des Dépôts (Gironde)	1	P	P	P
Dupérier Robert ...	— (Maine-et-Loire)	1	P	P	P
Dupérier Robert ...	— (Seine)	4	P	P	P
	<i>Employés Préfectures et Sous-Préfectures</i>				
Dissard	Employés (Allier)	2			
Aubert Louis	— (Hautes-Alpes)	1	P	P	P
Aubert Louis	— (Ariège)	1	P	P	P

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	STATUTS	INCOMPATIBILITÉS	ADHÉSION INTBRN.
Aubert Louis	Employés (Côte-d'Or)	2	P	P	P
Laval	— (Dordogne)	1	P	P	P
Vetter Louis	— (Doubs)	1	P	P	P
Aubert Louis	— (Drôme)	1	P	P	P
Langlade Pierre	— (Hérault)	2	P	P	P
Aubert Louis	— (Isère)	2	P	P	P
Laval	— (Loir-et-Cher)	1	P	P	P
Aubert Louis	— (Haute-Marne)	1	P	P	P
Bertron Louis	— (Maine-et-Loire)				
Laval	— (Puy-de-Dôme)	2	P	P	P
Delhom René	— (Hautes-Pyrénées)	1	P	P	P
Neyron	— (Rhône)				
Aubert Louis	— (Saône-et-Loire)	2	P	P	P
Laval	— (Seine-Inférieure)	2	P	P	P
Laval	— (Deux-Sèvres)	1	P	P	P
Aubert Louis	— (Vaucluse)	1	P	P	P
Laval	— (Vendée)	1	P	P	P
<i>Ingénieurs du Service Vicinal</i>					
Danos	Ingénieurs (Ariège)	1	P	P	P
Vasseur	— (Bouches-du-Rhône)	1	P	P	P
Danos	— (Corrèze)	1	P	P	P
Vasseur	— (Creuse)	1	P	P	P
Danos	— (Drôme)	1	P	P	P
Vasseur	— (Eure)	1	P	P	P
Dupérier (Mme)	— (Isère)	1	P	P	P
	— (Jura)				
Niel	— (Loire)	1			
Vasseur	— (Loire-Inférieure)		P	P	P
Vasseur	— (Manche)		P	P	P
Vasseur	— (Marne)	1	P	P	P
Vasseur	— (Nièvre)	1	P	P	P
Vasseur	— (Nord)	2	P	P	P
Lacrouts	— (Pyénées Orientales)	1			P
Jean Roger	— (Rhône)				
	— (Sarthe)				
Vasseur	— (Seine-Inférieure)	1	P	P	P
Vasseur	— (Deux-Sèvres)	1	P	P	P
Danos	— (Tarn)	1	P	P	P
Vasseur	— (Vaucluse)		P	P	P
<i>Ingénieurs des Travaux publics</i>					
Mongauze	Ingénieurs (Aisne)		P	P	P
Graffin	— (Basses-Alpes)	1	P	P	P
Graffin	— (Ariège)	1	P	P	P
Niel	— (Aube)	1	P	P	P
Graffin	— (Aveyron)	1	P	P	P
Graffin	— (Bouches-du-Rhône)	2	P	P	P
Lacrouts	— (Charente-Inférieure)	1	P	P	P
Graffin	— (Cher)	1	P	P	P
Niel	— (Corrèze)	1	P	P	P
Niel	— (Côte-d'Or)	1	P	P	P
	— (Dordogne)				
Graffin	— (Doubs)	1	P	P	P

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	STATUTS	INCOMPATIBILITÉS	ADHÉSION INTERN.
Lacrouts	Ingénieurs (Eure)		P	P	P
Niel	— (Eure-et-Loir)	1	P	P	P
Niel	— (Finistère)	1	P	P	P
Rançon	— (Haute-Garonne)	2			
Mongauze	— (Gers)		P	P	P
Niel	— (Gironde)	2	P	P	P
Graffin	— (Hérault)	1	P	P	P
Lacrouts	— (Loire)	1	P	P	P
Graffin	— (Loire-Inférieure)	1	P	P	P
Lacrouts	— (Loiret)	1	P	P	P
Mongauze	— (Loir-et-Cher)		P	P	P
Niel	— (Lot)		P	P	P
Graffin	— (Lot-et-Garonne)	1			
Bonice!	— (Lozère)		P	P	P
Niel	— (Nièvre)	1	P	P	P
Niel	— (Nord)	2	P	P	P
Perlin	— (Pas-de-Calais)	1			
Lacrouts	— Basses-Pyrénées)	1	P	P	P
Lacrouts	— (Pyrénées Orientales)	1	P	P	P
Lacrouts	— (Haut-Rhin)	1	P	P	P
Bernard	— Rhône	1	P	P	P
Graffin	— (Haute-Saône)	1	P	P	P
Lacrouts	— (Savoie)	1	P	P	P
Lacrouts	— (Seine-Inférieure)	2	P	P	P
Lacrouts	— (Seine-et-Marne)	2	P	P	P
Graffin	— (Somme)	1	P	P	P
Graffin	— (Vaucluse)	1	P	P	P
Graffin	— (Haute-Vienne)	1	P	P	P
Mongauze	— (Yonne)		P	P	P
<i>Ingénieurs Dessinateurs</i>					
Durand André	Ingénieurs-Dessinateurs (Cher)	1	P	P	P
Neyron	— (Rhône)		P	P	P
Durand André	— (Seine)	1	P	P	P
<i>Personnel administratif de la Marine</i>					
Dahon André	Pers. administr. (Finistère)	2			
Dahon André	— (Loire-Inférieure)	1			
Lelong	— (Manche)		P	P	P
Dahon André	— (Morbihan)	2			
<i>Personnel civil administratif des Services extérieurs</i>					
Giron	Pers. civils (Alpes-Maritimes)	1	P	P	P
Lelong	— (Bouches-du-Rhône)		P	P	P
Laurent Charles ..	— (Cher)	2	P	P	P
Belli	— (Côte-d'Or)		P	P	P
Dupérier (Mme) ..	— (Doubs)	2	P	P	P
Lacoste	— (Eure-et-Loir)	1	P	P	P
Guy Jean	— (Haute-Garonne)	2	P	P	P
Laurent Charles ..	— (Gironde)	2			
Chéreau	— (Ille-et-Vilaine)	2	P	P	P
Dequidt	— (Indre-et-Loire)	2	P	P	P

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	STATUTS	INCOMPATIBILITÉS	ADHÉSION INTERN.
Bouzanquet	Pers. civils (Isère)	1	P	P	P
Perpère	— (Loire)	3			
Giron	— (Loiret)	2	P	P	P
Dupérier (Mme) ..	— (Maroc)	3	P	P	P
Lacoste	— Puy-de-Dôme	2	P	P	P
Jeammes	— (Sarthe)	1			
Guy Jean	— (Seine)		P	P	P
Giron	— (Seine-Inférieure)		P	P	P
Giron	— (Somme)	2	P	P	P
Bouzanquet	— (Tunisie)	2	P	P	P
Giron	— (Var)	1	P	P	P
Lacoste	— (Vienne-Poitiers)	1	P	P	P
Mouchaud	— (Vienne-Châteller)	1	P	P	P
<i>Personnel Commission de la Monnaie</i>					
Laurent Charles ..	Pers. Commiss. de la Monnaie (Seine) ..	1	P	P	P
<i>Personnel Douanes sédentaires</i>					
Neumeyer	Douanes sédentaires (Alpes-Maritimes) ...	2	P	P	P
Guiader	— (Bouches-du-R.) ...		P	P	P
Neumeyer	— (Charente)		P	P	P
Guiader	— (Doubs)		P	P	P
Perpère	— (Haute-Garonne) ...		P	P	P
Pé	— (Gironde)		P	P	P
Guiader	— (Loire-Inférieure) ...		P	P	P
Guiader	— (Manche)		P	P	P
Neumeyer	— (Moselle)		P	P	P
Guiader	— (Nord)		P	P	P
Guiader	— (Pas-de-Calais) ...		P	P	P
Guiader	— (Bas-Rhin)		P	P	P
Guiader	— (Haut-Rhin)		P	P	P
Guiader	— (Rhône)		P	P	P
Neumeyer	— (Savoie)	1	P	P	P
Guiader	— (Seine-Inférieure) ...		P	P	P
Neumeyer	— (Tunisie)	2	P	P	P
<i>Personnel du Trésor</i>					
Guitton	Personnel du Trésor (Ain)	2	P	P	P
Barange	— (Aisne)	2	P	P	P
Vitalis	— (Alger)	2			
Jouhaud	— (Allier)	2	P	P	P
Ferret	— (Basses-Alpes)	1	P	P	P
Jouhaud	— (Ardennes)	2	P	P	P
Barange	— (Ariège)	1	P	P	P
Douet	— (Aube)	2	P	P	P
Barange	— (Aveyron)		P	P	P
Gervais	— (Belfort)		P	P	P
Laurent	— (Cantal)	1	P	P	P
Monguillon	— (Charente-Inférieure) .	1	P	P	P
Noté	— (Cher)	2	P	P	P
Jouhaud	— (Corrèze)	1	P	P	P
Noté	— (Côte-d'Or)	2	P	P	P
Noté	— (Côtes-du-Nord)	2	P	P	P

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	STATUTS	INCOMPATIBILITÉS	ADHÉSION-INTERN.
Gervais	Personnel du Trésor (Creuse)	1	P	P	P
Guitton	— (Doubs)	—	—	—	—
Ferret	— (Drôme)	2	—	—	—
Barange	— (Finistère)	2	P	P	P
Noté	— (Haute-Garonne)	2	P	P	P
Jouhaud	— (Gers)	2	P	P	P
Gervais	— (Gironde)	2	P	P	P
Monguillon	— (Hérault)	—	—	—	—
Gervais	— (Indre)	—	—	—	—
Albizier	— (Isère)	2	P	P	P
Ferret	— (Loire)	2	—	—	—
Jouhaud	— (Haute-Loire)	1	P	P	P
Monguillon	— (Loire-Inférieure)	—	—	—	—
Gervais	— (Loiret)	—	—	—	—
Monguillon	— (Loir-et-Cher)	2	P	P	P
Jouhaud	— (Lot)	1	P	P	P
Gervais	— (Manche)	—	—	—	—
Barange	— (Marne)	2	P	P	P
Barange	— (Haute-Marne)	—	—	—	—
Gervais	— (Meurthe-et-Moselle)	2	P	P	P
Laurens	— (Moselle)	2	P	P	P
Guitton	— (Nièvre)	2	P	P	P
Gervais	— (Nord)	3	P	P	P
Jouhaud	— (Oise)	2	P	P	P
Gervais	— (Pas-de-Calais)	—	—	—	—
Monguillon	— (Puy-de-Dôme)	2	P	P	P
Gervais	— (Basses-Pyrénées)	—	—	—	—
Jouhaud	— (Bas-Rhin)	2	P	P	P
Jouhaud	— (Haut-Rhin)	2	P	P	P
Barange	— (Rhône)	—	—	—	—
Monguillon	— (Haute-Saône)	—	—	—	—
Ferret	— (Saône-et-Loire)	2	P	P	P
Barange	— (Savoie)	2	P	P	P
Ferret	— (Seine)	4	P	P	P
Ferret	— (Seine-et-Marne)	1	—	—	—
Barange	— (Seine-et-Oise)	2	P	P	P
Guitton	— (Deux-Sèvres)	2	P	P	P
Monguillon	— (Somme)	—	—	—	—
Monguillon	— (Tarn)	—	—	—	—
Barange	— (Tarn-et-Garonne)	1	P	P	P
Guitton	— (Var)	2	P	P	P
Monguillon	— (Vaucluse)	—	—	—	—
Guitton	— (Haute-Vienne)	2	P	P	P
Albiser Marcel	— (Vosges)	2	P	P	P
<i>Personnel secondaire des Laboratoires</i>					
Delery	Personnel second. Laboratoires (Rhône) ..	1	P	P	P
Bournazaud	— — — (Seine) ..	2	P	P	P
<i>Préposés des Eaux et Forêts</i>					
Giron Georges	Préposés Eaux et Forêts (Allier)	1	P	P	P
Iche Arthur	— — — (Hte-Garonne) ..	1	P	P	P
Guillonnet	— — — (Loiret)	1	P	P	P

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	STATUTS	INCOMPATIBILITÉS	ADHÉSION INTERN.
Jans	Préposés Eaux et Forêts (Nord)	1	P	P	P
Guillonneau	— (Seine)	2	P	P	P
	<i>Services Topographiques et Cartographiques de l'Etat</i>				
Chambon	Serv. Topogr. et Cartogr. (Maroc)	1	P	P	P
Chambon	— (Seine)	3	P	P	P
	<i>Divers</i>				
Babilot	Percepteurs de la Haute-Garonne		P	P	P
Caroyal	Personnel pénitentiaire (Haute-Garonne) .	8	P	P	P
Chaban	Commis et Dactylogr. (Maroc)	3	P	P	P
D'Hardivilliers	Tapissiers Manuf. Nat. (Oise)	1	P	P	P
Laurent Charles ..	Sous-agents des Haras (Orne)	5	P	P	P
Neyron	Pers. Ateliers Ec. Tech. (Rhône)		P	P	P
Chazot	Inspect. Départ. du Travail (Rhône)	1	P	P	P
Vitalis	Receveurs spéciaux de France (Seine)	6	P	P	P
Dupérier	Contrôl. civils Inspections (Seine)	2	P	P	P
Croquefer	Ingén. Mécan. Manuf. Etat (Seine)	2	P	P	P
Dupérier (Mme) ..	Radioélectr. Minist. de l'Air (Seine)	1	P	P	P
Vitalis	Agents cadre second. Génie rural (Seine)	2	P	P	P
Vitalis	Mécan. Chauff. Ponts et Chaussées (Seine)		P	P	P
Dupérier	Pers. enseig. sourds-muets et aveugles (Seine)	1	P	P	P
Laurent Charles ..	Pers. civ. Administr. centrales (Seine) ..	3	P	P	P
Giron	Pers. Manuf. Gobelins (Seine)	1	P	P	P
Pérot	Ouvriers des Ministères (Seine)	4	P	P	P
Dupérier (Mme) ..	Agents récept. Aéronautique (Seine)	2	P	P	P
Letong	Enseign. Sup. Beaux-Arts (Seine)	2	P	P	P
Laurent Charles ..	Pers. Manuf. Nat. Sèvres (Seine)	2	P	P	P
Allamelle Jules ..	Vér. Poids et Mesures (Tarn-et-Garonne)	1	P	P	P
Bertrand	Vérificat. culture et Chefs d'ateliers des Magasins de Tabacs (Dordogne)	1	P	P	P

FEDERATION DE L'HABILLEMENT

Rouvet Pierre	Tailleurs d'habits (Albi)	1	P	P	P
Fayet Sophie	Habillement (Alger)	1	P	P	P
Saguet Madeleine ..	Habillement (Amiens)	2	P	P	P
Garrigou	Tailleurs d'habits (Angers)	1	P	P	P
Vautour	Habillement (Angoulême)	1	P	P	P
Huret Fernand	Habillement (Armentières)	3	P	P	P
Bonnet Marcel	Ouvriers en parapluies (Aurillac)	1	P	P	P
Bonnet	Tailleurs d'habits (Besançon)	1	P	P	P
Manibal	Travailleurs de l'Habillement (Béziers) ..	1	P	P	P
Garrigou	Coupeurs-tailleurs (Bordeaux)	1	P	P	P
Garrigou	Travailleurs Habillement (Bordeaux)	2	P	P	P
Peynichou	Vêtement imperméable (Bordeaux)	1	P	P	P
Garrigou	Habillement (Brest)	1	P	P	P
Lachèze	Habillement (Brive)	1	P	P	P
Davidou	Tailleurs d'habits (Castres)	1	P	P	P
Gilis	Habillement (Grenoble)	1	P	P	P

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	STATUTS	INCOMPATIBILITÉS	ADHÉSION INTERN.
Laboureur	Tailleurs (La Rochelle)	1	C	C	C
Bodineau	Travailleurs Habillement (Le Havre)	1	C	C	C
Ringensch	Tailleurs (Le Mans)	1	P	P	P
Huret	Tailleurs (Lille)	1	P	P	P
Huret	Presseurs en confection (Lille)	3	P	P	P
Huret	Ouvriers en confection (Lille)	5	P	P	P
Huret	Coupeurs en confection (Lille)	6	P	P	P
Bonnet	Habillement (Limoges)	1	P	P	P
Pontaniér	Vêtement et corset (Lyon)	2	C	C	C
Ringensch	Tailleurs et coupeurs (Lyon)	1	P	P	P
Chevenard Jeanne	Vêtement (Lyon)	2	P	P	P
Bonnet	Habillement militaire (Lyon)	2	P	P	P
Ringensch	Habillement (Montpellier)	1	P	P	P
Ringensch	Habillement (Mulhouse)	2	P	P	P
Peneau	Culottières-gilettes (Nantes)	1	P	P	P
Peneau	Habillement militaire (Nantes)	1	P	P	P
Peneau	Ouvriers tailleurs (Nantes)	1	P	P	P
Marcelot	Habillement civil (Nevers)	1	P	P	P
Salge	Ouvriers du vêtement (Nice)	1	P	P	P
Reynaud Raoul	Habillement (Nîmes)	1	C	C	C
Gélis	Habillement (Orléans)	1	P	P	P
Robert Eugène	Habillement militaire et adminis. (Paris)	2	P	P	P
Perron	Vêtement imperméable (Paris)	1	C	C	C
Bonnet	Chemiserie-lingerie (Paris)	2	P	P	P
Bodineau Georgette.	Tailleurs (Paris)	3	C	C	C
Bodineau Georgette.	Fourreurs en confection (Paris)	1	C	C	C
Bodineau Georgette.	Confection pour hommes (Paris)	3	C	C	C
Bellugue	Confection pour dames (Paris)	3	C	C	C
Bellugue	Couturières et tailleurs pour dames (Paris)	3	C	C	C
Bonnet	Habillement (Périgueux)	1	P	P	P
Ringensch	Tailleurs (Poitiers)	1	P	P	P
Huret Fernand	Habillement (Pont-à-Marck)	2	P	P	P
Godet	Tailleurs (Rennes)	1	P	P	P
Dhont	Habillement (Roubaix)	2	P	P	P
Gilis	Habillement (St-Etienne)	1	P	P	P
Bonnet	Tailleurs d'habits (Saumur)	2	P	P	P
Barbe	Tailleurs d'habits (Tarbes)	1	A	A	A
Gilis	Tailleurs d'habits (Toulouse)	1	P	P	P
Gilis	Coupeurs confection (Toulouse)	1	P	P	P
Vivier-Merle	Confection (Villefranche-sur-Saône)	1	P	P	P

FEDERATION NATIONALE DES INDUSTRIES CHIMIQUES ET SIMILAIRES

Finck E.	Calais	1	C	C	C
Baudoin	Clermont-Ferrand	3	C	C	C
Finck E.	Dombasle	2	C	C	C
Bourneton C.	Dunkerque	1	C	C	C
Sandra G.	Grenoble	1	C	C	C
Bostoen E.	Halluin	1	C	C	C
Vauriest M.	Lille	3	C	C	C
Sauton	Lyon	1	C	C	C
Vivier-Merle	Lyon	1	P	P	P
Dolker	La Madeleine	2	P	P	P

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	STATUTS	INCOMPATIBILITÉS	ADHÉSIO INTERN.
Lazar A.	Marseille	3	C	C	C
Roman L.	Metz	1	C	C	C
Jarville R.	Paris (industrie du film)	5	C	C	C
Vandenbosshé ...	Paris (produits chimiques)	5	C	C	C
Finck E.	Paris (photographie)	1	C	C	C
Carrière L.	Port-St-Louis-du-Rhône	1	C	C	C
Finck E.	Prémery	2	C	C	C

FEDERATION DU LIVRE

Belin André	Typographes (Abbeville)	1	P	P	P
Turquais	Typographes (Albi)	1	P	P	P
Renaud	Travailleurs du Livre (Alençon)	2	P	P	P
Fayet Pierre	Typographes (Alger)	3	C	C	C
Journeau	Livre (Amboise)	1	P	P	P
Degardin	Ouvriers du Livre (Amiens)	4	P	P	P
Micheneau	Imprimerie ouvrière (Angers)	3	P	P	P
Ferréol	Travailleurs du Livre (Angoulême)	1	P	P	P
Lallaz	Travailleurs du Livre (Annecy)	1	C	C	C
Boveyron	Travailleurs du Livre (Annemasse)	1	C	C	C
Place Ernest	Typographes (Arras)	1	P	P	A
Douard	Typographes (Auch)	1	P	P	P
Micheneau	Livre (Aurillac)	2	P	P	P
Renaud	Livre (Auxerre)	2	P	P	P
Turquais	Travailleurs du Livre (Avignon)	1	P	P	P
Douard	Typographes (Bar-le-Duc)	1	P	P	P
Hella Alzir	Livre (Bar-sur-Aube)	1	P	P	P
Garat Martin	Livre (Bayonne)	2	P	P	P
Belin André	Typographes (Beaune)	1	P	P	P
Douard André	Typographes (Beauvais)	1	P	P	P
Renaud	Typographes (Belfort)	2	P	P	P
Liochon	Typographes (Besançon)	2	P	P	P
Douard	Typo-litho (Béziers)	1	P	P	P
Garat Martin	Livre (Biarritz)	1	P	P	P
Schnaidt	Livre (Blois)	1	P	P	P
Daviaud	Typographes (Bordeaux)	5	P	P	P
Allaigre	Lithographes (Bordeaux)	2	P	P	P
Vandais Jean	Papeterie et similaires (Bordeaux)	3	P	P	P
Liochon Claude ...	Travailleurs du Livre (Bourg)	1	P	P	P
Micheneau	Livre (Bourges)	2	P	P	P
Goavec	Livre (Brest)	2	P	P	P
Belin	Typographes (Cahors)	1	P	P	P
Renaud	Typographes (Cambrai)	2	P	P	P
Schnaidt	Livre (Cannes)	1	P	P	P
Turquais	Travailleurs du Livre (Carcassonne)	1	P	P	P
Hella Alzir	Travailleurs du Livre (Castres)	1	P	P	P
Hella	Travailleurs du Livre (Caudry)	1	P	P	P
Mathus	Typogr. et prof. simil. (Chalon-s.-Saône) ..	2	P	P	P
Ehni Edouard	Sté typographique (Chambéry)	1	P	P	P
Halgrain	Typographes-lithographes (Chartres)	3	P	P	P
Journeau	Livre (Châteauroux)	2	P	P	P
Schnaidt	Typographes (Chaumont)	2	P	P	P
Journeau	Typographes (Clermont-Ferrand)	3	P	P	P
Bockel	Typographes (Colmar)	2	P	P	P
Bockel	Auxiliaires graphiques (Colmar)	1	P	P	P

DELEGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	STATUTS	INCOMPATIBILITÉS	ADHÉSION INTERN.
Belin	Travailleurs du Livre (Constantine)	1	P	P	P
Tessier Gaston	Typographes (Corbeil)	4	C	C	C
Tessier Gaston	Travailleurs du Livre (Coulommiers)	3	C	C	C
Douard	Ouvriers du Livre (Creil)	1	P	P	P
Belin André	Typographes (Dax)	1	P	P	P
Renaud	Travailleurs du Livre dijonnais	2	P	P	P
Liochon Claude	Typographes et Lithographes (Douai)	1	P	P	P
Halgain	Typographes (Dreux)	1	P	P	P
Hella Alzir	Livre (Elbeuf)	1	P	P	P
Belin	Travailleurs du Livre (Epinal)	2	P	P	P
Journeau	Travailleurs du Livre (Étampes)	1	P	P	P
Journeau	Ouvriers du Livre (Fontainebleau)	1	P	P	P
Micheneau	Typographes (Fontenay-le-Comte)	1	P	P	P
Douard	Ouvriers du Livre (Fougères)	1	P	P	P
Ehni	Ouvriers du Livre (Gap)	1	A	P	P
Bandieri	Ouvriers du Livre (Grenoble)	4	C	A	C
Tessier Gaston	Livre-Papier (Halluin)	2	C	C	C
Turquais	Travailleurs du Livre (La Roche-sur-Yon)	1	P	P	P
Belin André	Livre (Laval)	1	P	P	P
Sorieul	Livre (Le Havre)	2	P	P	P
Douard	Livre (Libourne)	1	P	P	P
Liochon	Typo-imprimeurs (Lille)	6	P	P	P
Dufflot	Litho-papetiers (Lille)	4	P	P	P
Schnaidt	Typographes-imprimeurs (Limoges)	3	P	P	P
Renaud	Imprimeurs-lithographes (Limoges)	1	P	P	P
Schnaidt	Relieurs-doreurs-marouquiers (Limoges)	1	P	P	P
Turquais	Travailleurs du Livre (Lons-le-Saunier)	1	P	P	P
Micheneau	Ouvriers du Livre (Lorient)	1	P	P	P
Hella Alzir	Livre (Lunéville)	1	P	P	P
Ferras	Lithographes et photgraveurs (Lyon)	3	P	P	C
Ehni	Typographes (Lyon)	6	A	P	P
Badoud	Papetiers (Lyon)	3	A	P	P
Ehni	Ouvriers du Livre (Mâcon)	2	A	P	P
Hella Alzir	Typographes (Mantes)	1	P	P	P
Micheneau	Typographes (Marseille)	4	P	P	P
De Fusco	Lithographes-papetiers (Marseille)	3	P	P	P
Schnaidt	Travailleurs du Livre (Meaux)	2	P	P	P
Turquais	Ouvriers du Livre (Melun)	1	P	P	P
Bockel	Typographes (Metz)	3	P	P	P
Belin	Typographes (Montargis)	1	P	P	P
Turquais	Travailleurs du Livre (Montbéliard)	1	P	P	P
Tessier Gaston	Livre-Papier (Montceau-les-Mines)	1	C	C	C
Maudemain	Travailleurs du Livre (Mont-de-Marsan)	1	P	P	P
Migraine	Travailleurs du Livre (Montluçon)	1	P	P	P
Cézan	Typographes (Montpellier)	2	P	P	P
Ferlicot	Travailleurs du Livre (Morlaix)	1	P	P	P
Dissard	Typographes (Moulins)	1	P	P	P
Heisch	Typographes (Mulhouse)	3	P	P	P
Heisch	Photgraveurs (Mulhouse)	1	P	P	P
Heisch	Relieurs (Mulhouse)	2	P	P	P
Heisch	Margeurs et margeuses (Mulhouse)	3	P	P	P
Liochon	Typographes (Nancy)	4	P	P	P
Micheneau	Typographes (Nantes)	3	P	P	P
Micheneau	Imprimerie (Nantes)	3	P	P	P
Chambelland	Livre (Nevers)	2	P	P	P
Renaud	Typographes (Nice)	3	P	P	P

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	STATUTS	INCOMPATIBILITÉS	ADHÉSION INTERN.
Journeau	Litho-typographes (Nîmes)	2	P	P	P
Renaud Valentin	Typo-lithographes (Niort)	1	P	P	P
Brisset	Livre (Orléans)	3	P	P	P
Pin Georges	Livre-papier (Oyonnax)	1	C	C	C
Largentier	Typographes (Paris)	9	P	P	P
Poencin	Livre-papier de la Région Parisienne	8	P	A	C
Biso Jean	Correcteurs (Paris)	4	P	P	P
Charbit	Phototypeurs (Paris)	1	P	P	P
Journeau	Fondeurs-typographes (Paris)	2	P	P	P
Pacault	Pers. de l'entret. des machines à composer de Paris	3	P	P	P
Turquais	Travailleurs du Livre (Pau)	1	P	P	P
Bertrand	Livre (Périgueux)	1	P	C	P
Douard	Travailleurs du Livre (Perpignan)	1	P	P	P
Douard	Travailleurs du Livre (Pithiviers)	1	P	P	P
Journeau	Livre (Poitiers)	2	P	P	P
Micheneau	Livre (Quimperlé)	1	P	P	P
Tessier Gaston	Ouvriers de l'Imprimerie (Reims)	2	C	C	C
Albiser	Livre (Remiremont)	1	P	P	P
Journeau	Livre (Rennes)	4	P	P	P
Renaud	Livre (Rochefort)	1	P	P	P
Schnaidt	Typographes (Romans)	1	P	P	P
Journeau	Ouvriers de l'Imprimerie (Roubaix)	3	P	P	P
Neveu	Travailleurs du Livre (Rouen)	3	P	P	P
Pichon	Livre (Saint-Amand)	1	C	C	C
Hamon	Livre (Saint-Brieuc)	2	P	P	P
Ehni	Typographes (Saint-Claude)	1	A	P	P
Liochon	Typographes (Saint-Etienne)	4	P	P	P
Brun	Lithographes (Saint-Etienne)	3	P	P	P
Pacault	Livre (Saint-Germain-en-Laye)	1	P	P	P
Hella	Livre (Saint-Lô)	1	P	P	P
Grivault	Travailleurs du Livre (Saint-Malo)	1	P	P	P
Loyer	Livre (Saint-Nazaire)	1	P	P	P
Renard	Travailleurs du Livre (Saint-Quentin)	1	C	C	C
Douard	Travailleurs du Livre (Salon)	1	P	P	P
Hella	Livre (Saumur)	1	P	P	P
Belin André	Travailleurs du Livre (Sens)	1	P	P	P
Turquais	Typo-lithographeurs (Sète)	1	P	P	P
Belin	Livre (Soissons)	1	P	P	P
Bockel	Typographes (Strasbourg)	7	P	P	P
Bockel	Lithographes (Strasbourg)	2	P	P	P
Bockel	Relieurs (Strasbourg)	4	P	P	P
Bockel	Margeurs et margeuses (Strasbourg)	4	P	P	P
Turquais	Typographes (Tarbes)	1	P	P	P
Schnaidt	Travailleurs du Livre (Thonon-les-Bains)	1	P	P	P
Liochon	Livre (Thouars)	1	P	P	P
Parède	Livre (Toulouse)	6	C	A	C
Brusson	Lithographes (Toulouse)	2	P	P	P
Schnaidt	Typographes (Tourcoing)	1	P	P	P
Micheneau	Travailleurs du Livre (Tours)	3	P	P	P
Renaud	Travailleurs du Livre (Troyes)	1	P	P	P
Liochon	Travailleurs du Livre (Tunis)	1	P	P	P
Saillant	Travailleurs du Livre (Valence)	2	P	P	P
Schnaidt	Travailleurs du Livre (Valenciennes)	2	P	P	P
Liochon	Travailleurs du Livre (Vannes)	1	P	P	P
Bisault	Travailleurs du Livre (Vendôme)	1	C	C	C

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	STATUTS	INCOMPATIBILITÉS	ADHÉSION INTERN.
Dessalle Jean	Travailleurs du Livre (Versailles)	2	P	P	P
Brice Lucien	Travailleurs du Livre (Vesoul)	1	P	P	P
Dissard	Travailleurs du Livre (Vichy)	1	P	P	P
Ehni	Travailleurs du Livre (Villefranche)	1	P	P	P
Charretton	Travailleurs du Livre (Voiron)	1	C	C	C

FEDERATION DES SYNDICATS MARITIMES

Durand	Inscrits maritimes (Alger)	2	C	P	C
Ehlers	Marins et Pêcheurs (Bastia)	1	P	P	P
Duclau	Marins-pêcheurs (Bayonne)	2	P	P	P
Bourne	Agents du Service général à bord (Bordeaux)	4			
Ferri-Pisani	Marins et A. D. S. G. (Bordeaux)	1	P	P	P
Durand	Marins (Bordeaux)	7	C	P	C
Bedèle	Marins et pêcheurs (Calais)	2	C	P	C
Ehlers	Pêcheurs (Casablanca)	1	P	P	P
Leseigle	Marins du Comm. et pêcheurs (Cherbourg)	3	P	P	P
Le Minter	Marins-pêcheurs (Douarnenez)	1			
Bassaler	Marine (Dunkerque)	4	P	P	P
Pasquini	Pêcheurs (L'Estaque)	2	P	P	P
Ehlers	Agents du service général à bord (Le Havre)	8	P	P	P
Poumarat	Marins (Le Havre)	4	C	P	C
Crespin	Marins et pêcheurs (La Rochelle)				
Ehlers	Marins (La Seyne)	1	P	P	P
Nicolas Jean	Marins-pêcheurs (Lesconil)	1	C	C	C
Guénédal	Marins et pêcheurs (Lorient)	5	P	P	P
Maurice Jeanne	Inscrits maritimes, pêcheurs, ostréiculteurs, (Marenne)				
Pasquini	Agents du service général à bord (Marseille)	7	C	P	C
Ferri-Pisani	Marine du commerce (Marseille)	7	P	P	P
Fach	Pêcheurs (Mazargues)	2	P	P	P
Rochet	Marins et pêcheurs (Nantes)	2	P	P	P
Le Marchand	Marins et A. D. S. G. (Rouen)	2	C	C	C
Heitz	Inscrits maritimes (St-Nazaire)	4	P	P	P
Ceccaldi	Marins et pêcheurs (Sète)	2	P	P	P
Vallateau	Passage d'eau de la Seudre	1	P	P	P

FEDERATION DES METAUX

Aurin Louis	Métaux (Agen)	1	C	C	C
Raillat Henri	— (Aix-en-Provence)	2			
Lenglet	— (Albert)	2	C	C	C
Vigne Arthur	— (Alès)	1	C	C	C
Fayet Sophie	— (Alger)				
Gautier Henri	— (Amiens)	1	C	C	C
Picaut	— (Angers)	3	C	C	C
Galantus	— (Arcachon)	1	P	P	P
Mension Arthur	— (Argenteuil-Bezons)	3	P	P	P
Paul Edmond	— (Arles)	1	C	P	P
Place Ernest	— (Arras)	1	A	C	A
Roy	— (Auxerre)	1	P	P	P
Lefèvre	— (Audincourt)	1	C	C	C

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	STATUTS	INCOMPATIBILITÉS	ADHÉSION INTERN.
Vetter	Horlogerie et Métaux (Badevel)	1	P	P	P
Roy	Métaux (Bar-sur-Aube)	1	P	P	P
Betbeder	— (Bayonne)	1	P	P	P
Cunin	— (Beaucourt)	3	P	P	P
Chevalme	— (Belfort)	2	P	P	P
Jeannin Adrien	— (Besançon)	1	P	P	P
Coquel Gaston	— (unitaire) (Béthune)	1	P	P	P
Charpin	— (confédéré) (Béthune)	1	P	P	P
Domech	— (Béziers)	1	P	P	P
Roy	— (Bitschwiller)	1	P	P	P
Cailleux	— (Blangy-s.-Bresle)	1	P	P	P
Vrigneaud	— (Bordeaux)	1	C	C	C
Keyser	— (Bourges)	2	C	C	C
Rault	— (Brest)	1	P	P	P
Thirion	— (Bussang)	2	P	P	P
Rabaté	— (Caen)	1	P	P	P
Dhout	— (Cambrai)	2	P	P	P
Chevalme	— (Casablanca)	1	P	P	P
Vassart	— (Chalon-sur-Saône)	1	P	P	P
Descotes	— (Chambéry)	1	P	P	P
Genevrier	— (Chambon-Feugerolles)	1	P	P	P
Belli	— (Chamesson)	1	P	P	P
Frachon	— (Champagne-sur-Seine)	3	C	C	C
Fuzellier	— (Charleville)	2	C	C	C
Beau Henri	— (Châtelleraut)	1	C	P	P
Bordier	— (Cholet)	2	P	P	P
Dubois	— (Clermont-Ferrand)	2	P	P	P
Klumpp	— (Colmar)	5	P	P	P
Roy	— (Colmar) (Guebwiller)	3	P	P	P
Bonnet	— (Commentry)	2	P	P	P
Sémat	— (Compiègne)	1	C	C	C
Castanier	— (Corbeil-Essonnes)	1	C	C	C
Loyer	— (Couëron)	3	P	P	P
Vatelle	— (Cousolre)	1	P	P	P
Barroumes	— (Dax)	1	C	C	C
Jolis Henri	— (Denain)	2	C	C	C
Carn	— (Deville)	3	C	C	C
Heinimann	— (Dijon)	2	C	C	C
Pineau	— (Donges)	2	P	P	P
Lemère	— (Dunkerque)	2	P	P	P
Thibaud	— (Firminy)	1	C	C	C
Gautier Henri	— (Flers)	1	C	C	C
Noël	— (Fumel)	2	P	P	P
Klumpp	— (Graffenstaden)	4	C	C	C
Lyaudet	— (Grenoble)	4	C	C	C
Galantus	— (Guebwiller)	4	P	P	P
Klumpp	— (unitaire) (Guebwiller)	3	P	P	P
Graux	— (Guise)	1	C	C	C
Dubois	— (Halluin)	4	C	C	C
Dantreaux	— (Homécourt)	1	P	P	P
Roy	— (Isbergues)	1	P	P	P
Colin	— (Jeumont)	5	P	P	P
Receveur	— (Jœuf)	2	P	P	P
Mora	— (Le Boucau)	3	A	A	A
Mailloulas Jean	— (La Ciotat)	2	A	A	A
Eudier	— (Le Havre)	2	C	C	C

DÉLÉGUÉS.	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	STATUTS	INCOMPATIBILITÉS	ADHÉSIONS INTERN.
Lefebvre	Métaux (Le Mans)	1	P	C	A
Loyer	— (Le Pellerin)	2	P	P	A
Armando Edouard ..	— (La Seyne)	1	P	C	A
Jourdain Louis	— (Lannoy)	2	P	P	A
Fuzellier	— (Levrezy)	1	P	C	A
Cornu	— (Ligny-en-Barrois)	2	P	P	A
Roose Arthur	— (Lille)	8	P	P	A
Fougères	— (Limoges)	2	P	P	A
Dormoy	— (Livry-Gargan)	1	P	C	A
Guénédal	— (Lorient)	1	P	C	A
Carn	— (Lunéville)	1	P	C	A
Dumas	— (unitaire) (Lyon)	4	P	C	A
Chazeaux	— (confédéré) Lyon	3	P	C	A
Mansot	— (Mâcon)	2	P	C	A
Chevalme	— (Maing)	4	P	C	A
Desmoutier	— (confédéré) (Marseille)	3	P	C	A
Enryalbert	— (unitaire) (Marseille)	3	P	C	A
Chevalme	— (Maseveaux)	1	P	C	A
Renaud	— (unitaire) (Maubeuge)	7	P	C	A
Wattelle	— (confédéré) (Maubeuge)	3	P	C	A
Gayte	— (Melun)	1	P	C	A
Sémat	— (Méru)	2	P	C	A
Fort	— (Montargis)	1	P	C	A
Duplaix	— (Montluçon)	2	P	C	A
Fuzellier	— (Monthermé)	1	P	C	A
Briche	— (Morez)	1	P	C	A
Schwob	— (Moselle)	6	P	C	A
Chabridon	— (Moulins)	1	P	C	A
Klumpp	— (unitaire) (Mulhouse)	9	C	C	A
Chevalme	— (confédéré) (Mulhouse)	8	P	C	A
Galantus	— (Nancy)	1	P	C	A
Jacquet	— (Nantes)	3	P	C	A
Lebrun	— (Neuves-Maisons)	6	P	C	A
Régnier	— (Nogent-en-Bassigny)	1	P	C	A
Fuzellier	— (Nouzonville)	3	P	C	A
Harpin	— (Orléans)	2	P	C	A
Vetter	— (Ornans)	1	P	C	A
Hamon	— (Paimbœuf)	1	P	C	A
Moulin	Tourneurs Inst. Optique (Paris)	1	P	C	A
Cuissot	Mécaniciens (Paris)	5	P	C	A
Robert Louis	Mécaniciens précision (Paris)	4	P	C	A
Costes	Métaux (Paris)	10	P	C	A
Cassé Laurent	— (Perpignan)	1	P	C	A
Enjalbert	— (Port-de-Bouc)	2	P	C	A
Galantus	— (Rai-Aube)	1	P	C	A
Roy	— (Reims)	1	P	C	A
Chevalme	— (Revin)	6	P	C	A
Frachon	— (Rive-de-Gier)	3	P	C	A
Gastal	— (Roanne)	1	P	C	A
Revol	— (Romans)	1	P	C	A
D'Hont	— (Roubaix)	7	P	C	A
Lemarchand	— (Rouen)	2	P	C	A
Grefte	— (Saint-Amand)	2	P	C	A
Faure	— (Saint-Chamond)	2	P	C	A
Vuillermox	— (Saint-Claude)	1	P	C	A
Armand	— (Saint-Dizier)	2	P	C	A

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOLX	STATUTS	INCOMPA-TIBILITÉS	ADHÉSION INTERN.
Ramier	Métaux (Saint-Etienne)	3	C	C	C
Keyser	— (Saint-Florent)	2	C	C	C
Galantus	— (Saut du Tarn - Saint-Juéry)	1	P	P	P
Galantus	— (Saint-Michel-de-Maurienne)	1	P	P	P
Jouvance	— (Saint-Nazaire)	7	P	P	P
Renard	— (Saint-Quentin)	1	P	P	P
Briche	— (Saint-Rambert)	2	P	P	P
Jeannin	— (Sainte-Suzanne)	1	P	P	P
Roy	— (Sebourg)	1	P	P	P
Chevalme	— (Strasbourg)	4	P	P	P
Klumpp	— (Strasbourg)	11	P	P	P
De Saint-Jean	— (Tarare)	1	P	P	P
Lenoir	— (confédéré) (Tarbes)	1	P	P	P
Cazauba	— (unitaire) (Tarbes)	1	P	P	P
—	— (Terrenoire)	1	P	P	P
Roy	— (Thann)	1	P	P	P
Chevalme	— (Thiers)	3	P	P	P
Bouscatel	— (Toulouse)	1	P	P	P
Devos	— (Tourcoing)	4	P	P	P
Bourgognon	— (Tours)	2	P	P	P
Briche	— (Trévoux)	1	P	P	P
Jouvance	— (Trignac)	2	P	P	P
Gennevois	— (Troyes)	1	P	P	P
Marquet	— (Valence)	1	P	P	P
Musmeaux	— (Valenciennes)	6	C	C	C
Grangeon	— (Vauzelles)	2	P	P	P
Castanier	— (Versailles)	1	C	C	C
Brice	— (Vesoul)	1	C	C	C
Faure	— (Vichy)	1	C	C	C
Agogne	— (Vierzon)	2	P	P	P
Rochetta	— (Villefranche-sur-Saône)	2	P	P	P
Croizat	— (Vimeu)	5	C	C	C
Fuzellier	— (Vivier-au-Court)	1	C	C	C
Charreton	— (Voiron)	1	C	C	C

FEDERATION DU PAPIER-CARTON

Daudin	Relieuses et maroquinières (Limoges)	2	P	P	P
Allamelle	Papetiers (Montech)	1	C	C	C
Langumier	Crieurs et vendeurs de journaux (Paris)	1	C	C	C
Poencin	Papier-carton (Paris)	2	P	P	P
Guiraud	Afficheurs de la Seine	2	P	P	P
Gaillard	Papier-carton (Saint-Junien)	1	P	C	C
Blanc	Papetiers (Vizille)	1	P	C	P

FEDERATION DES INDUSTRIES DE LA PHARMACIE ET DROGUERIE

Pradelles	Préparateurs et Emp. Pharmacie (Ain)	2	P	P	P
Deferue	— (Aisne)	1	P	P	P
Deferue	— (Alger)	1	P	P	P
Lauprêtre	Prépar. et Emp. Pharmacie ; Vichy (Allier)	1	P	P	P
Gondre Victor	— Montluçon (Allier)	1	P	P	P

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	STATUTS	INCOMPATIBILITÉS	ADHÉSION INTERN.
Delerue	Prép. et Empl. Pharmacie Nice (Alpes-Mar.)	2	P	P	P
Delerue	— Cannes (Alpes-Mmes)	1	P	P	P
Douet	— (Aube)	1	P	P	P
Langlois	— (Basse-Normandie) ..	3	P	P	P
Pradelles	— (Cher)	2	P	P	P
Delerue	— (Corrèze)	1	P	P	P
Delerue	— (Côtes-du-Nord)	1	P	P	P
Pradelles	— (Finistère - Côtes-du-Nord)	2	P	P	P
Leymarie	— (Dordogne)	1	P	P	P
Halgrain	— (Eure-et-Loir)	1	P	P	P
Damien Couderc ..	— (Gard)	2	P	P	P
Damien Couderc ..	— (Gironde)	2	P	P	P
Pradelles	— (Hte-Garonne)	2	P	P	P
Damien Couderc ..	— (Hérault)	2	P	P	P
Pradelles	— (Ille-et-Vilaine)	2	P	P	P
Chausse	— (Indre)	1	P	P	P
Dequidt	— (Indre-et-Loire)	2	P	P	P
Damien Couderc ..	— (Loire - St-Etienne) .	2	P	P	P
Pradelles	— (Loire - Roanne)	1	P	P	P
Loyer	— (Loire-Inférieure)...	2	P	P	P
Gondre	— (Loiret)	1	P	P	P
Pradelles	— (Lot)	1	P	P	P
Pradelles	— (Loir-et-Cher)	1	P	P	P
Gondre	— (Marne)	1	P	P	P
Damien Couderc ..	— (Morbihan)	2	P	P	P
Guilloton	— (Nord et P.D.C.)...	3	P	P	P
Gondre	— (Oise)	1	P	P	P
Delerue	— (Oran)	2	P	P	P
Pascal	— (Puy-de-Dôme)	2	P	P	P
Delerue	— (Pyrénées-Orient.) ..	1	P	P	P
Pradelles	— (Htes-Pyrénées)	1	P	P	P
Villard	— Lyon (Rhône).....	2	P	P	P
Damien Couderc ..	— (Sarthe)	1	P	P	P
Damien Couderc ..	— (Seine)	2	P	P	P
Gondre	— (Seine-Infér.) Havre.	2	P	P	P
Damien Couderc ..	— (Seine-Infér.) Rouen.	2	P	P	P
Gondre	— (Deux-Sèvres)	2	P	P	P
Damien Couderc ..	Prépar. et Emp. Pharmacie : (Somme)....	2	P	P	P
Lauprêtre	— (Tarn)	1	P	P	P
Raynal Gabriel ...	— (Tarn-et-Garonne) ..	1	P	P	P
Gondre	— (Var)	2	P	P	P
Delerue	— (Vendée)	1	P	P	P
Damien Couderc ..	— (Hte-Vienne)	1	P	P	P
Delerue	— (Yonne)	2	P	P	P

FEDERATION DES PORTS ET DOCKS

Lorriot	Dockers (Bastia).....	3	A	A	A
Lorriot Gabriel ...	— (Alger)	2	P	P	P
Piquemal	Pers. Port autonome (Bordeaux).....	5	P	P	P
Lorriot Gabriel ...	Agents de maîtrise (Bordeaux)	2	P	P	P
Andreu	Dockers (Bordeaux)	3	P	P	P
Batsère	Pers. auxiliaire du port (Bordeaux)	1	P	P	P

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	STATUTS	INCOMPATIBILITÉS	ADHÉSION INTERN.
Billon	Chefs ouvriers port (Bordeaux)	1	P	P	P
Le Gall	Bois, Merrains (Bordeaux)	2	P	P	P
Tréguier	Dockers (Brest)	2	P	P	P
Lorriot	Ouvriers du port (Calais)	5	P	P	P
Lorriot	Petite Batellerie (Calais)	4	P	P	P
Filliol	Dockers (Cassis)	1	P	P	P
Bourneton	Dockers (Dunkerque)	1	C	C	C
Blanckaert	Batellerie (Nord - Pas-de-Calais)	10	P	P	P
Louis Louis	Batellerie (Hasnon)	2	P	P	P
Hauguel	Grutiers (Le Havre)	3	C	C	C
Eudier	Dockers-charbonniers (Le Havre)	2	C	C	C
Hauguel	Camionneurs-chauffeurs (Le Havre)	6	P	P	P
Hauguel	Ouvriers voiliers (Le Havre)	3	P	P	P
Thomas	Ouvriers du port (Le Havre)	9	P	P	P
Chatelain	Pers. Cie Gle Transat. (Le Havre)	3	P	P	P
Crespin	Dockers (La Palice)	2	P	P	P
Pacquet	Transports (Lille)	4	P	P	P
Le Lève	Charbonniers (Lorient)	3	P	P	P
Le Lève	Dockers (Lorient)	2	P	P	P
Lorriot	Marine fluviale (Lyon)	2	P	P	P
Filliol	Transports et Manut. (Lyon)	1	P	P	P
Gagnaire	Ensacheurs (Marseille)	1	C	C	C
Gagnaire	Dockers (Marseille)	5	C	C	C
Filliol	Charbonniers du port (Marseille)	2	P	P	P
Le Gall	Transports et Manut. (Montpellier)	1	P	P	P
Filliol	Dockers (Nantes)	3	P	P	P
Goudy	Charbonniers d'usine (Nantes)	3	P	P	P
Lorriot	Ouvriers du port (Nice)	3	P	P	P
Paravy	Marine fluviale (Paris)	1	C	C	C
Gagnaire	Transports et Manut. (Paris)	4	C	C	C
Carrière	Dockers (Port-St-Louis)	3	C	C	C
Lesrusses	Transports (Roubaix)	2	P	P	P
Carrier	Marine fluviale (Rouen)	1	P	P	P
Jeanne	Ouvriers du port (Rouen)	5	C	C	C
Quinio	Dockers (Saint-Brieuc)	3	P	P	P
Batas	Ouvriers du port (Saint-Malo)	3	P	P	P
Le Cunff	Ouvriers du port (Saint-Nazaire)	4	P	P	P
Le Cunff	Grutiers (Saint-Nazaire)	1	P	P	P
Le Gall	Ports et Docks (Saint-Raphaël)	1	P	P	P
Maumont	Dockers-charbonniers (Sables-d'Olonne)	1	C	C	C
Cavailler	Dockers (Sète)	3	P	P	P
Lorriot	Dockers (Sfax)	2	P	P	P
Zeller	Ports et Docks (Strasbourg)	2	P	P	P
Pacquet	Transports (Tourcoing)	2	P	P	P
Lorriot	Dockers (Tunis)	7	P	P	P
Le Gall	Dockers (Vannes)	1	P	P	P

FEDERATION POSTALE (Agents des P. T. T.)

Théron Fanny	Agents des P.T.T. (Ain)	2	P	P	P
Boniface	— (Aisne)	2	P	P	P
Jam Hédot	— (Allier)	3	P	P	P
Rouit	— (Basses-Alpes)	2	P	P	P
Cambacédès	— (Alpes-Maritimes)	3	P	P	P

DELEGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOLX	STATUTS	INCOMPATIBILITÉS	ADHESION INTERN.
Gergeal	Agents des P.T.T. (Ardèche)	3	P	P	P
Gourdeaux	— (Ardennes)	2	P	P	P
Birobent	— (Ariège)	2	P	P	P
Lallemand	— (Aube)	2	P	P	P
Fournier	— (Aude)	3	P	P	P
Justal	— (Aveyron)	2	P	P	P
Cambacédès	— (Bouches-du-Rhône)	5	P	P	P
Gourdeaux Henri	— (Calvados)	2	P	C	C
Mathé	— (Cantal)	2	P	P	P
Mathé	— (Charente)	2	P	P	P
Calestroupat	— (Charente-Inférieure)	3	P	P	P
Mathé	— (Cher)	3	P	P	P
Lachèze	— (Corrèze)	2	P	P	P
Cambacédès	— (Corse)	3	P	P	P
Petit	— (Côte-d'Or)	3	P	P	P
Deloche	— (Côtes-du-Nord)	3	P	P	P
Mathé	— (Creuse)	2	P	P	P
Bertrand	— (Dordogne)	2	P	P	P
Cosfe	— (Besançon)	2	P	P	P
Duclaut	— (Drôme)	3	P	P	P
Michaud	— (Eure)	3	P	P	P
Centène	— (Eure-et-Loir)	2	P	P	P
Deloche	— (Finistère)	3	P	P	P
Théron	— (Gard)	3	P	P	P
Cumenge	— (Hte-Garonne)	4	P	P	P
Valats	— (Gers)	2	P	P	P
Lagardère	— (Gironde)	5	P	P	P
Verdier	— (Hérault)	3	P	P	P
Calestroupat	— (Hte-et-Vilaine)	4	P	P	P
Delmas	— (Indre)	2	P	P	P
Mathé	— (Indre-et-Loire)	3	P	P	P
Théron	— (Isère)	3	P	P	P
Petit	— (Jura)	2	P	P	P
Muratet	— (Landes)	2	P	P	P
Tible	— (Loir-et-Cher)	2	P	P	P
Monange	— (Loire)	4	P	P	P
Poujat	— (Hte-Loire)	2	P	P	P
Gandon	— (Loiret)	3	P	P	P
Deloche	— (Loire-Inférieure)	4	P	P	P
Desombes	— (Lot)	2	P	P	P
Milhau	— (Lot-et-Garonne)	2	P	P	P
Chauvet	— (Lozère)	1	P	P	P
Dejean	— (Maine-et-Loire)	2	P	P	P
Mathé	— (Manche)	—	P	P	P
Bourcier	— (Châlons-sur-Marne)	3	P	P	P
Régnier	— (Haute-Marne)	2	P	P	P
Magot	— (Mayenne)	2	P	P	P
Lacaze	— (Meurthe-et-Moselle)	2	C	C	C
Vie	— (Morbihan)	2	P	P	P
Théron	— (Moselle)	2	P	P	P
Marcelot	— (Nièvre)	2	P	P	P
Béreaux	— (Nord)	7	P	P	P
D'Hardivilliers	— (Oise)	3	P	P	P
Pujos	— (Orne)	2	P	P	P
Théron	Groupe artésien (Pas-de-Calais)	—	P	P	P
Poujat	Agents des P.T.T. (Puy-de-Dôme)	4	P	P	P

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	STATUTS	INCOMPATIBILITÉS	ADHÉSION INTERN.
Mathé	Agents des P.T.T. (Basses-Pyrénées)	3	P	P	P
Saby	— (Hautes-Pyrénées)	2	P	P	P
Muratet	— (Pyrénées-Orientales)	2	P	P	P
Fontan	— (Bas-Rhin)	3	P	P	P
Brès	— (Haut-Rhin)	2	P	P	P
Goutier Robert	— (Rhône)	6	P	C	C
Duployer (Mme)	— (Haute-Saône)	2	P	P	P
Duployer (Mme)	— (Saône-et-Loire)	3	P	P	P
Portet (Mme)	— (Sarthe)	3	P	P	P
Duployer (Mme)	— (Savoie)	3	P	P	P
Théron	— (Haute-Savoie)	3	P	P	P
Cayla Jean	— (Seine-Inférieure)	5	P	C	C
Demaison	— (Seine-et-Marne)	3	P	P	P
Mathé	— (Seine-et-Oise)	4	P	P	P
Gurgand	— (Deux-Sèvres)	2	P	P	P
Desgardins	— (Somme)	3	P	P	P
Espenon	— (Tarn)	2	P	P	P
Touge	— (Tarn-et-Garonne)	2	P	P	P
Cambacédès	— (Var)	2	P	P	P
Cambacédès	— (Vaucluse)	2	P	C	C
Bonnaudet	— (Vendée)	2	P	P	P
Dantal	— (Vienne)	2	P	P	P
Théron	— (Haute-Vienne)	3	P	P	P
Muratet	— (Vosges)	3	P	P	P
Abadie	— (Yonne)	2	P	P	P
Fayet	— (Alger)	4	P	C	C
Morin	— (Constantine)	4	P	P	P
Mathé	— (Oran)	4	P	P	P
Mathé	— (Maroc)	5	P	P	P
Fronty	— (Seine)	9	P	P	P
Dental	Brigades de réserve (Toulouse)	2	P	P	P

FEDERATION POSTALE (Employés des P. T. T.)

Darroux	Employés des P.T.T. (Ain)	2	P	P	P
Dumont	— (Aisne)	3	P	P	P
Fayet	— (Alger)	3	P	C	C
Lacote Louis	— (Allier)	3	P	P	P
Rouit	— (Basses-Alpes)	2	P	P	P
Cougnenc	— (Hautes-Alpes)	2	P	P	P
Panizzoli	— (Alpes-Maritimes)	2	P	P	P
Duclaut	— (Ardèche)	3	P	P	P
Fournier	— (Ardennes)	2	P	P	P
Monie	— (Ariège)	2	P	P	P
Lallemand	— (Aube)	2	P	P	P
Supra	— (Aude)	3	P	P	P
Fournier	— (Aveyron)	1	P	P	P
Tancrède	— (Belfort)	1	P	P	P
Lavelle	— (Bouches-du-Rhône)	5	P	C	C
Lecacheux	— (Calvados)	3	P	C	C
Darrouy	— (Cantal)	2	P	P	P
Battut	— (Charente)	1	P	P	P
Oustalet	— (Charente-Inférieure)	1	P	P	P
Cougnenc	— (Cher)	2	P	P	P
Morin	— (Constantine)	3	P	P	P
Marpillat	— (Corrèze)	3	P	P	P

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	STATUTS	INCOMPATIBILITÉS	ADHÉSION INTERN.
Chapelier	Employés des P.T.T. (Corse)	1	P	P	P
Petit	— (Côte-d'Or)	3	P	P	P
Berthelot	— (Côtes-du-Nord) ..	4	P	P	P
Cognenc	— (Creuse)	1	P	P	P
Depigny	— (Dordogne)	3	P	P	P
Cognenc	— (Doubs)	2	P	P	P
Duclaut	— (Drôme)	3	P	P	P
Nicephar	— (Eure)	2	P	P	P
Berthelot	— (Finistère)	3	P	P	P
—	— (Gard)	2	P	P	P
Pons Henri	— (Gironde)	6	P	P	P
Boubila	— (Haute-Garonne) ..	4	P	P	P
Geneix	— (Hérault)	3	P	P	P
Berthelot	— (Ille-et-Vilaine) ..	3	P	P	P
Lacaume	— (Indre-et-Loire) ...	2	P	P	P
Chapelier	— (Jura)	3	P	P	P
Vincent Pierre	— (Loire)	2	P	P	P
Geneix	— (Haute-Loire)	2	P	P	P
Challine	— (Loire-Inférieure) ..	3	P	P	P
Cognenc	— (Loiret)	2	P	P	P
Laur	— (Loir-et-Cher)	2	P	P	P
Planavergne	— (Lot)	2	P	P	P
Traversie	— (Lot-et-Garonne) ..	2	P	P	P
Chauvet	— (Lozère)	4	P	P	P
Durand Aug.	— (Marne)	3	P	P	P
Régnier	— (Haute Marne) ...	2	P	P	P
Fournier	— (Maine-et-Loire) ..	3	P	P	P
Gognenc	— (Manche)	2	P	P	P
Gognenc	— (Maroc)	3	P	P	P
Magot	— (Mayenne)	2	P	P	P
Gognenc	— (Meurthe-et-Moselle)	1	P	P	P
Challine	— (Meuse)	1	P	P	P
Geneix	— (Morbihan)	2	P	P	P
Régnier	— (Nord)	5	P	P	P
Mortel	— (Nevers)	2	P	P	P
Fournier	— (Oise)	1	P	P	P
Iniesta Ramon	— (Oran)	3	P	P	P
Cognenc	— (Orne)	2	P	P	P
Régnier	— (Pas-de-Calais) ...	3	P	P	P
Couderc	— (Puy-de-Dôme) ...	4	P	P	P
Cognenc	— (Landes et Basses-Pyrénées).	3	P	P	P
Torne	— (Hautes-Pyrénées) ..	3	P	P	P
Fournier	— (Bas-Rhin)	4	P	P	P
Challine	— (Haut-Rhin)	3	P	P	P
Porro Gabriel	— (Rhône)	5	P	P	P
Challine	— (Haute-Saône)	2	P	P	P
Ruet	— (Saône-et-Loire) ..	4	P	P	P
Berthelot	— (Sarthe)	2	P	P	P
Duclaut	— (Savoie)	2	P	P	P
Battut	— (Haute-Savoie) ...	2	P	P	P
Fleury	— (Seine)	7	P	P	P
Lamarque	— (Seine-Inférieure) ..	1	P	P	P
Battut	— (Seine-et-Marne) ..	2	P	P	P
Fournier	— (Seine-et-Oise) ...	1	P	P	P
Challine	— (Somme)	2	P	P	P

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	STATUTS	INCOMPATIBILITÉS	ADHÉSION INTERN.
Gurgand	Employés des P.T.T. (Deux-Sèvres)	2	P	P	P
Blanc	— (Tarn)	3			P
Abadie Xavier	— (Tarn-et-Garonne) .	2	P	P	P
Flori	— (Var)	2	P	P	P
Mothes	— (Vaucluse)	2	P	P	P
Mounier	— (Vendée)	2	P	P	P
Battut	— Poitiers (Vienne) ..	2	P	P	P
Fradet	— (Haute-Vienne) ..	3	P	P	P
Darrouy	— (Vosges)	2	P	P	P
Mathé	— (Yonne)	3	P	P	P

FEDERATION POSTALE (Ouvriers des P. T. T.)

Costerg	Ouvriers des P.T.T. (Ain)	2	P	P	P
Demaret	— (Aisne)	2	P	P	P
Vallet	— (Alger)	4	P	P	P
Jam	— (Allier)	2	P	P	P
Rouit	— (Basses-Alpes)	2	P	P	P
Darlavoix	— (Hautes-Alpes) ..	1	P	P	P
Robini	— (Alpes-Maritimes) .	4	P	P	P
Martin	— (Ardèche)	2	P	P	P
Costerg	— (Ardennes)	2	P	P	P
Detchenique	— (Ariège)	2	P	P	P
Gennevois	— (Aube)	2	P	P	P
Rufas	— (Aude)	2	P	P	P
Cazals	— (Aveyron)	2	P	P	P
Cunin	— (Belfort)	1	P	P	P
Rey Joseph	— (Bouches-du-Rhône)	3	P	P	P
Bontems	— (Calvados)	3	P	P	P
Moreau	— (Cantal)	2	P	P	P
Perrot	— (Charente)	1	P	P	P
Jullien	— (Charente-Inférieure)	1	P	P	P
Pichon	— (Cher)	2	P	P	P
Moreau	— (Constantine)	3	P	P	P
Petit	— (Côte-d'Or)	2	P	P	P
Chièze	— (Cortèze)	2	P	P	P
Bovis	— (Corse)	2	P	P	P
Tournadre	— (Côtes-du-Nord) ..	2	P	P	P
Ricerdeau	— (Creuse)	1	P	P	P
Garraud	— (Dordogne)	2	P	P	P
Vetter	— (Doubs)		P	P	P
Martin	— (Drôme)	2	P	P	P
Perrot	— (Eure)	2	P	P	P
Rougean	— (Eure-et-Loir)	2	P	P	P
Darlavoix	— (Finistère)	2	P	P	P
Gourdeaux	— (Gard)	2	P	P	P
Desport Jean	— (Haute-Garonne) ..	3	P	P	P
Laur	— (Gers)	1	P	P	P
Michenet	— (Gironde)	3	P	P	P
Tournadre	— (Hérault)	3	P	P	P
Colonna	— (Ille-et-Vilaine) ..	2	P	P	P
Gaultier	— (Indre)	2	P	P	P
Melin	— (Indre-et-Loire) ..	2	P	P	P
Jacquemin	— (Isère)	3	P	P	P
Tournadre	— (Jura)	2	P	P	P
Mandemain	— (Landes)	2	P	P	P

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	STATUTS	INCOMPATIBILITÉS	ADHÉSION INTERN.
Bontems	Ouvriers des P.T.T. (Loir-et-Cher)	2	C	C	C
Guillerme	— (Loire-Inférieure) ..	3	P	C	P
Colomb	— (Loire)	2	C	C	C
Bontems	— (Haute-Loire)	3	C	C	C
Brisset	— (Loiret)	2	C	C	C
Carraud	— (Lot)	2	P	C	P
Hostein André ...	— (Lot-et-Garonne) ..	1	C	C	A
Chauvet	— (Lozère)	2	C	C	P
Godard	— (Maine-et-Loire) ..	2	P	C	P
Godard	— (Manche)	2	P	C	P
Godard	— (Marne)	3	P	C	P
Gourdeaux	— (Haute-Marne) ...	2	P	C	C
Moreau	— (Marcc)	3	P	C	C
Magot	— (Mayenne)	2	P	C	C
Colonna	— (Meurthe-et-Moselle)	2	C	C	P
Moreau	— (Meuse)	2	P	C	P
Séguet	— (Morbihan)	2	C	C	C
Ricerdeau	— (Nièvre)	2	C	C	P
Hazard	— (Nord)	4	C	C	A
Colonna	— (Oise)	3	P	C	P
Moreau	— (Oran)	3	P	C	P
Boisjoly	— (Orne)	2	C	C	C
Perrot	— (Pas-de-Calais) ..	4	P	C	P
Athiel Michel ...	— (Pyénées - Orientales)	2	C	C	C
Saget	— (Basses-Pyrénées) .	2	C	C	P
Peyrouset	— (Tarbes)	1	P	C	P
Moreau	— (Puy-de-Dôme) ..	2	P	C	P
Moreau	— (Bas-Rhin)	3	P	C	P
Godard	— (Haut-Rhin)	3	P	C	P
Mille Paul	— (Rhône)	4	C	C	C
Costerg	— (Saône-et-Loire) .	2	C	C	C
Brice	— (Haute-Saône) ...	2	P	C	P
Le Maurouge ...	— (Sarthe)	2	P	C	P
Martin	— (Savoie)	2	C	C	C
Martin	— (Haute-Savoie) ..	2	C	C	C
Deperraz	— (Seine-et-Marne) .	2	C	C	C
Fraize	— (Seine et S.-et-O.)	8	C	C	C
Boisjoly Robert ...	— Rouen (S.-Inf.) ..	2	C	C	C
Boisjoly Robert ...	— Le Havre (S.-Inf.)	2	C	C	C
Gurgaud	— (Deux-Sèvres) ...	1	C	C	C
Ricerdeau	— (Somme)	2	C	C	P
Combes Pierre ...	— (Tarn)	2	P	C	P
Bouvet	— (Tarn-et-Gar.) ..	1	P	C	P
Godard	— (Tunisie)	2	P	C	P
Bontems	— (Var)	2	C	C	C
Mothes Léon ...	— (Vaucluse)	1	C	C	C
Bonnaudet	— (Vendée)	2	C	C	C
Bontems	— (Vienne)	2	C	C	C
Pradeau	— (Hte-Vienne) ...	3	C	C	C
Thirion	— (Vosges)	2	C	C	C
Darlavoix	— (Yonne)	2	C	C	C

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	STATUTS	INCOMPATIBILITÉS	ADHÉSION INTERN.
Lafon Charles	Employés communaux (Agde)	1	P	P	P
Danzella Joseph	Employés du Canal du Verdon (Aix)	2	P	P	P
Pujos Jean	Employés communaux (Afençon)	1	P	P	P
Evesque Walter	Employés municipaux (Alès)	3	P	P	P
Michaud	Services publics (Alger)	4	P	P	P
Giavelli	Employés municipaux (Allauch)	1	P	P	P
Lenglet Henri	Travailleurs municipaux (Amiens)	3	P	P	P
Dufretelle	Travailleurs municipaux (Angers)	3	P	P	P
Cadenel Vincent	Employés municipaux (Arles)	2	P	P	P
Escaiets	Personnel municipal (Armentières)	1	P	P	P
Nayhauses Jean	Personnel communal (Auch)	3	P	P	P
Fourré Paul	Employés municipaux (Auxerre)	2	P	P	P
Barthélemy	Employés et Ouvr. commun. (Avignon)	3	P	P	P
Maury Jacques	Employés et Ouvr. municip. (Bayonne)	2	P	P	P
Perrier Louis	Municipaux (Beaucaire)	1	P	P	P
D'Hardivilliers	Employés, agents, ouvr. commun. (Beauvais)	1	P	P	P
Rapine Charles	Services municip. (Belfort)	3	P	P	P
Bomal Raymond	Employés municipaux (Bergerac)	1	P	P	P
Lafon Charles	Travailleurs municipaux (Béziers)	3	P	P	P
Désarménien	Personnel municipal (Biarritz)	3	P	P	P
Bonnac Georges	Personnel municipal (Bordeaux)	7	P	P	P
Michaud	Employés et Ouvriers commun. (Bourges)	3	P	P	P
Bonnac Georges	Employés et Ouvr. municip. (Le Bouscat)	1	P	P	P
Kernels Jean	Communaux (Brest)	5	P	P	P
Berenguier	Empl. et Ouvriers municip. (Cannes)	1	P	P	P
Jublain	Travailleurs municipaux (Chambéry)	1	P	P	P
D'Hardivilliers	Travailleurs municipaux (Chantilly)	1	P	P	P
Genon Camille	Communaux (Charleville)	3	P	P	P
Halgrain	Employés et Ouvriers municipaux (Chartres)	1	P	P	P
Bossis Charles	Services publics (Châteaubriant)	1	P	P	P
Carrega Noël	Employés municipaux (Châteaurenard)	1	P	P	P
Chausse Raymond	Municipaux (Châteauroux)	2	P	P	P
René Marcel	Employés municipaux (Châtelleraut)	2	P	P	P
Michaud	Municipaux (Chaumont)	1	P	P	P
Michaud	Municipaux (Cherbourg)	2	P	P	P
Sabaud	Empl. munic. et Hospit. (Clermont-Ferrd.)	4	P	P	P
Daguetta	Empl. municip. (La Crotat)	1	P	P	P
Huglin	Services publics (Colmar)	1	P	P	P
Duront	Employés municipaux (Commeny)	1	P	P	P
Michaud	Services municipaux (Coudekerque-Branche)	1	P	P	P
Bossis	Communaux (Couéron-Basse-Indre)	1	P	P	P
Lienard	Travailleurs municipaux (Creil)	2	P	P	P
Bomal	Empl. et ouvr. commun. (Crépy-en-Valois)	1	P	P	P
Jolis Henri	Services publics (Denain)	2	P	P	P
Belli	Personnel municipal (Dijon)	4	P	P	P
Grivaux	Employés et ouvr. munic. (Dinard)	1	P	P	P
Chevre Léon	Employés et ouvr. munic. (Dôle)	1	P	P	P
Reine Louis	Communaux (Elbeuf)	2	P	P	P
Navrant	Municipaux et Hospitaliers (Firminy)	2	P	P	P
Morel	Employés et ouvr. municip. (Fougères)	2	P	P	P
Jublain	Travailleurs municipaux (Givors)	1	P	P	P
Evesque Walter	Empl. municip. (La Grand'Combe)	1	P	P	P
Berenguier	— (Grasse)	1	P	P	P

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	STATUTS	INCOMPATIBILITÉS	ADHÉSION INTERN.
Clerc	Empl. municip. (Grenoble)	5	P	P	C
Reichart	Empl. communaux (Guebwillers)	1	P	P	C
Derens	Empl. municip. (Halluin)	1	P	C	C
Hauguel	— (Le Havre)	2	P	P	P
Caudie	— (Hazebrouck)	1	P	P	P
Deletour	— (Hellemmes)	1	P	P	P
Wiplier	— (Hellemmes-Lille)	1	A	A	A
Caze	— (Istres)	1	P	P	P
Jaubert	— (Libourne)	1	P	P	P
Wiplier	Employés communaux (Lille)	2	P	P	P
Defay	Central des municipaux (Lille)	7	P	P	P
Gros	Employés municipaux (Limoges)	3	P	P	P
Le Lève	Employés communaux (Lorient)	2	P	P	P
Jublain	Personnel municipal (Lyon)	7	C	A	C
Le Maurouge	Agents communaux (Le Mans)	4	P	P	P
Charon	Cantonniers vicinaux (Marseille)	5	C	P	P
Maureti	Egoutiers (Marseille)	3	C	P	P
Grimaldier	Régie départ. Chem. de fer (Marseille) ..	3	C	P	P
Orsetti	Pers. Caisse Crédit munc. (Marseille) ..	1	C	P	P
Goujon	Tram. Départ. (Aix-Marseille)	2	C	P	P
Carrega	Municipaux (Marseille)	9	C	P	P
Berenguier	Municipaux (Menton)	2	P	P	P
D'Hardivilliers	Empl. municip. (Méru)	1	P	P	P
Bomal	— (Metz)	3	P	P	P
Libourel	— (Millau)	1	P	P	P
Maymon	— (Montauban)	3	P	P	P
Migraine	— (Montluçon)	2	A	P	P
Bossis	— (Montoir-Trignac)	1	P	P	P
Lapeyre	— (Montpellier)	2	P	P	P
Eucat	— (Morlaix)	1	P	P	P
Dissard	— (Moulins)	1	P	P	P
Munck	— (Mulhouse)	2	P	P	P
Voirin	— (Nancy)	2	P	P	P
Bossis	Empl. et Ouvr. Hospices (Nantes)	1	P	P	P
Thomare	Employés municipaux (Nantes)	6	P	P	P
Eychenne	Employés communaux (Narbonne)	3	P	P	P
Marcelot	Personnel municipal (Nevers)	3	P	P	P
Merletti	Personnel Hospices civils (Nice)	5	C	P	P
Berenguier	Personnel municipal (Nice)	3		P	P
Berenguier	— (Nice)	3	P	P	P
Calviera	Personnel de la voirie (Nice)	2	C	P	P
Ribiere	Personnel municipal (Nîmes)	2	P	P	P
Croisy	Personnel communal (Niort)	1	P	P	P
Brisset	Personnel municipal (Orléans)	3	P	P	P
Machard	Employés communaux (Oyonnax)	1	C	C	C
Pommier	Sérvices publics (Paris)	14	C	C	C
Ray	Agents Cie Générale des Eaux (Paris) ..	6	C	C	C
Mazoyer	Pers. communes Seine (Paris)	11	C	C	C
Leveque	Pers. communal (Pau)	2	P	P	P
Bertrand	Pers. municipal (Périgueux)	1	P	P	P
Bourrat	Pers. municipal (Perpignan)	3	C	C	C
Souchaud	Pers. municipal (Poitiers)	3	P	P	P
Encat	Pers. communal (Pont-l'Abbé)	2	P	P	P
Thirion	Pers. communal (Raon-l'Etape)	1	P	P	P
Glatigny	Pers. services publics (Reims)	4	P	P	P
Morel Georges	Pers. municipal (Rennes)	3	P	P	P

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	STATUTS	INCOMPATIBILITÉS	ADHÉSION INTERN.
Michaud	Pers. municipal (Rive-de-Gier)	1	P	P	P
Boisset	Pers. communal (Roanne)	2	P	P	P
Bomal	Pers. municipal (Rochefort)	1	P	P	P
Revol	Pers. municipal (Romans)	2	P	P	P
Mugot	Pers. municipal (Romilly-sur-Seine)	1	P	P	P
Gasc	Pers. municipal (Romorantin)	1	P	P	P
Tetaert	Pers. municipal hospit. (Roubaix)	6	P	P	P
Michaud	Personnel municipal (Rouen)	2	P	P	P
Julien Encien	Pers. municipal (Royan)	1	P	P	P
Bomal	Pers. municipal (Sablé)	1	P	P	P
Jullien	Pers. municipal (Saintes)	1	P	P	P
Hamon	Pers. municipal (Saint-Brieuc)	1	P	P	P
Torcieux et Bonnet	Municipaux et Hospitaliers (Saint-Etienne)	4	P	C	C
Gaillard	Services publics (Saint-Junien)	1	C	C	C
Grivaux	Employés municipaux (Saint-Malo)	2	P	P	P
Moulard	Employés municipaux (Saint-Nazaire)	3	P	P	P
Chamberlin	Pers. municipal (Saint-Quentin)	3	P	P	P
Grivaux	Pers. municipal (Saint-Servan)	1	P	P	P
Dufetrelle	Pers. municipal (Saumur)	1	P	C	C
Michaud	Pers. municipal (Sens)	1	P	P	P
Laffont	Pers. municipal (Sète)	1	P	P	P
Michel	Pers. communal (La Seyne)	1	P	P	P
Imbs	Services publics (Strasbourg)	7	P	P	P
Mohn	Personnel municipal (Strasbourg)	5	P	C	C
Bonnac	Pers. Serv. municipaux (Talence)	2	P	P	P
Valmy	Pers. municipal (Tarbes)	2	P	P	P
Berne	Pers. Services publics (Toulon)	4	P	P	P
Jean, dit Cadet...	Services publics (Toulouse)	7	P	P	P
Tetaert	Services municipaux (Tourcoing)	4	P	P	P
Dequidt	Employés municipaux (Tours)	3	P	P	P
Champenois	Personnel municipal (Troyes)	2	P	P	P
Chieze	Employés municipaux (Tulle)	1	P	P	P
Saillant	Travailleurs municipaux (Valence)	2	P	P	P
Jublain	Employés communaux (Vichy)	2	P	P	P
Vacher	Employés municipaux (Vienne)	1	P	P	P
Maury	Personnel municipal (Vierzon)	2	P	P	P
Jublain	Personnel municipal (Villefranche-sur-Seine)	2	P	P	P
Cronel	Personnel municipal (Villeurbanne)	5	P	C	C
Morel	Personnel municipal (Vitré)	1	P	P	P
Charreton	Personnel communal (Voiron)	1	C	C	C
Vanriest	Services publics (Waziers)	1	C	C	C
<i>Syndicats départementaux</i>					
Jublain	Employés communaux (Ain)	2	P	P	P
Berenguier	Services publics (Alpes-Maritimes)	1	P	P	P
Saillant	Travailleurs municipaux (Ardèche)	2	P	P	P
Bègue	Communaux (Ariège)	1	P	P	P
Fournier-Sicre	Communaux (Bouches-du-Rhône)	1	P	C	C
Bomal	Personnel municipal (Dordogne)	2	P	P	P
Schwartzmann	Communaux (Doubs)	1	P	P	P
Saillant	Travailleurs municipaux (Drôme)	2	P	P	P
Perrier Louis	Travailleurs municipaux (Gard)	1	P	P	P
Lagarde Louis	Travailleurs ruraux (Hte-Garonne)	1	P	P	P
Nayhauses	Travailleurs municipaux (Gers)	1	P	P	P
Bonnac	Services publics (Gironde)	2	P	P	P

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	STATUTS	INCOMPATIBILITÉS	ADHÉSION INTERN.
Lafon Charles	Travailleurs municipaux (Hérault)	2	P	P	P
Bonnet	Travailleurs municipaux (Loire)	1	P	P	P
Bossia Charles	Travailleurs services publics (Loire-Inf.) ..	2	P	P	P
Brisset	Communaux isolés (Loiret)	1	P	P	P
Snoek	Personnel communal (Lot)	1	P	P	P
Aurin	Personnel communal (Lot-et-Garonne) ..	2	P	P	P
Dufétyelle	Personnel communal (Maine-et-Loire)	1	P	P	P
Carpentier	Personnel communal (Pas-de-Calais)	3	P	P	P
Dayre Georges	Employés communaux (Rhône)	3	P	A	P
Povvels	Personnel communal (Tarn)	3	P	P	P
Rouère	Personnel communal (Tarn-et-Garonne) ..	1	P	P	P
Berne	Personnel communal (Var)	2	P	P	P
Avril	Personnel communal (Vaucluse)	2	P	P	P
Bomaï	Personnel communal (Vendée)	1	P	P	P
Parrot Jean	Personnel (Haute-Vienne)	3	P	P	P

FEDERATION DES SERVICES DE SANTE

Gamel	Employés de l'Asile Mont-Perrin (Aix-en-Provence)	3			
Foulu-Mion	Pers. Maison Départ. (Alligny)	2	P	P	P
Dauhas	Employés sanitaires (Auch)	1	P	P	P
Talamas	Empl. Asile Départ. (Blois)				
Halgrain	Personnel Asile (Bonnoval)	2	P	P	P
Averède	Pers. des Hospices (Bouches-du-Rhône) ..	5	P	P	P
Bonnème	Pers. des Hospices civ. (Bordeaux)	3	P	P	P
Dejean Jeanne	Sages-femmes et Gardes-malades des Hôpitaux (Bordeaux)	1	P	P	P
Filloles Jean	Pers. Centre d'appar. (Bordeaux)	1	P	P	P
Laborde Roger	Pers. adm. des Hospices (Bordeaux)	2	P	P	P
Tourte Michel	Pers. de l'Asile (Braqueville)	2	P	P	P
Merma	Empl. de l'Asile (La Charité-sur-Loire) ..	3	P	P	P
Caubat	Personnel des services de santé de l'Asile d'aliénés (Château-Picon)	2	P	P	P
Gerbert	Pers. de l'Hôpital Pasteur (Cherbourg) ..	1	P	P	P
Pasquet	Pers. Maison de Santé (Clermont)	5	P	P	P
Pamayt	Pers. serv. de santé (Constantine)	3	P	P	P
Jouannet	Pers. Asile Breuty (La Couronne)	2	P	P	P
Belli	Pers. Hospices civils (Dijon)	2	P	P	P
Emard	Pers. Asile de Navarre (Evreux)	2	P	P	P
Brisset	Pers. de l'Asile (Fleury)				
Roux Martial	Pers. Hôpit. et Hospices (Grenoble)	3	C	C	C
Lefèvre René	Mécaniciens-dentistes (Grenoble)	1			
Emard	Pers. de l'Asile (Lafond)	2	P	P	P
Le Courtois	Services de santé (Lesvellec)	1	P	P	P
Jaubert A.	Pers. Hôpit. Et. Sabatier (Libourne)	2	P	P	P
Forgeron Martial ..	Services de santé (Limoges)	2	P	P	P
Lefèvre	Mécaniciens-dentistes (Lyon)	1	P	P	P
Foulu-Mion	Pers. Centre appareill. (Lyon)	1	P	P	P
Foulu-Mion	Pers. Asile départ. Rhône (Lyon)	5	P	P	P
Foulu-Mion	Pers. Hospices civils (Lyon)	8	P	P	P
Michaud	Serv. santé et assist. (Le Mans)	1			
Jeamges	Pers. Hosp. vieillards (Le Mans)	1	P	P	P
Le Maurouce	Pers. infirm. Hospices (Le Mans)	1	P	P	P

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	STATUTS	INCOMPATIBILITÉS	ADHÉSION INTERN.
Boudon	Personnel hospitalier (Marseille)	3	C	C	C
Pagni	Empl. sec. Asile St-Pierre (Marseille)	2	P	P	P
Boudet	Hosp., Sanas, Asiles, Mat. (Montpellier)	3	P	P	P
Thollet	Pers. sec. Asile (Montdevergues)	4	C	C	C
Michaud	Pers. serv. santé (La Musse)		P	P	P
Lefèvre	Mécaniciens-dentistes (Nancy)	1	P	P	P
Loyer	Pers. Hospices civils (Nantes)	1	P	P	P
Pamart	Pers. services de santé (Oran)	2	P	P	P
Lefèvre	Mécaniciens-dentistes (Orléans)	1	P	P	P
Lefèvre	Assistants sociales (Paris)		P	P	P
Emard	Pers. non-gradé Asiles nation. (Paris)	4	P	P	P
Thomoux Paul	Pers. Asiles et Hospices Seine (Paris)	5	C	C	C
Rossel Irène	Assistants sociales (Paris)	1	P	P	P
Moulin Pierrette	Infirmières visiteuses (Paris)	1	P	P	P
Lefèvre Robert	Infirmiers-masseurs (Paris)	2	P	P	P
Lefèvre Robert	Mécaniciens-dentistes (Paris)	2	P	P	P
Celfton Corentin	Pers. Hôpit. et Hosp. de l'A. P. (Paris)	8	C	C	C
Berta Joseph	Pers. Hôpital St-Jean (Perpignan)	2	P	P	P
Brun Siméon	Empl. de l'Asile (Pierrefeu)	3	P	P	P
Louchaud	Personnel des Hôpitaux (Poitiers)	1	P	P	P
Ruellant	Pers. subalt. Asile aliénés (Quimper)	2	C	C	C
Lefèvre Robert	Mécan.-dentistes Nord-Finistère (Quimper)	1	P	P	P
Marquet	Mécan.-dentistes Sud-Finistère (Quimper)	1	P	P	P
Chéreau	Pers. services de santé (Rennes)	1	P	P	P
Godet	Infirm. Hospice civil (Rennes)	2	P	P	P
Fallet	Services de santé (St-Dizier)	1	P	P	P
Lefèvre Robert	Mécaniciens-dentistes (St-Etienne)		P	P	P
Merma	Pers. Asile (St-Gemmes)	3	P	P	P
Gauban	Pers. des Cotages sanitaires (St-Gobain)	1	P	P	P
Loubet	Pers. sec. de l'Asile (St-Lizier)	2	P	P	P
Roux Martial	Infirmiers Asile public (St-Robert)	3	C	C	C
Merma	Pers. Asile (St-Illie)	3	P	P	P
Rémy Maurice	Pers. Maison santé départ. (Sotteville-lès-Rouen)	3	P	P	P
Laffond Fernand	Mécaniciens-dentistes (Toulouse)	2	P	P	P
Forgues	Pers. Centre d'appareill. (Toulouse)		P	P	P
Lefèvre Robert	Mécaniciens-dentistes (Tours)	1	P	P	P
Le Cardinal	Pers. Hospice général (Tours)	3	P	P	P
Leymarie	Pers. Asile d'aliénés (Vauclaire)	4	P	P	P

FEDERATION DU SOUS-SOL

Chapon	Mineurs (Alès)	3	C	C	C
Delmas	— (Albi)	4	P	P	P
Marpillat	Ardoisiers (Allasac)	1	P	P	P
Rossy	Mineurs (Anzin)	10	P	P	P
Oustry	— (Aubin)		P	P	P
Duguet	— (Autun)	1	C	C	C
Laurent	— (Auzon)	1	P	P	P
Bertin	Ardoisiers (Bel-Air)	3	P	P	P
Peyrie	Mineurs (Bessèges)	1	P	P	P
Legay	— (Brassac-les-Mines)	1	P	P	P
Nicolas Célestin	— (Bousquet-d'Orb)	4	P	P	P
Pontet	— (Buxière et St-Hilaire)	3	C	C	C

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	STATUTS	INCOMPATIBILITÉS	ADHÉSION INTERN.
Sinot	Mineurs (Carmaux)	6	P	P	P
Savine Victor	— (Castellane-Léonie)	3	P	P	P
Antenat Victor ...	Mineurs de fer (Chaligny)	3	P	P	P
Rivière	Mineurs (Chambon-Feugerolles)	2	P	P	P
Bard René	Charbonniers-Mineurs (Clermont-Ferrand) .		P	P	P
Bard René	Mineurs (La Combelle)	3	P	P	P
Duront	— (Commentry)	1	P	P	P
Sermet Elie	Industrie minière du Cabardès		P	P	P
Tournier Albert ...	Mineurs du Bassin de Decazeville	2	P	P	P
Flament	— du Nord (Douai)	10	P	P	P
Bard	— (Épinac)	3	P	P	P
Duront	— (Ferrières)	2	P	P	P
Pujas Jean	— (La Ferrière-aux-Étangs)	1	P	P	P
Romeyer		4	P	P	P
Rieth	— (Forbach)	5	P	P	P
Panissal	— (Frugères-les-Mines)	1	P	P	P
Anciaux	Ardoisiers (Fumay)	3	P	P	P
Savine Victor	Mineurs (Gardanne)		P	P	P
Dumazert	— (Craissessac)	4	P	P	P
Vital	— (La Grand'Combe)	2	P	P	P
Delorme Claurius ..	— (Grand' Croix)	2	P	P	P
Dolker	— (Jarny)	1	P	P	P
Mathus	— (La Machine)	1	P	P	P
Suppo Henri	— (La Mure)	2	P	P	P
Pilard Pierre	Ardoisiers (La Pouègue)	2	P	P	P
Bonnier Pierre ...	Mineurs (La Talaudière)	1	P	P	P
Maume	— (Lavaveix-les-Mines)	2	P	P	P
Cayrol	— (Lempdes)	1	P	P	P
Priem Julien	— du Pas-de-Calais (Lens)	21	P	P	P
Armand Louis	— (Marseille)	2	P	P	P
Bertron Louis	Ardoisiers (Maël-Carhaix)	1	P	P	P
Giraud	Mineurs (Martinet)	3	P	P	P
Vigne Arthur	— (Mas-Dieu-Laval)	1	P	P	P
Fradet	— (Meisseix)	2	P	P	P
Bertin Julien	Ardoisiers (Misengrain)	3	P	P	P
Oziol Jules	Mineurs (Molières-sur-Cèze)	2	P	P	P
Mathus	— (Montceau-les-Mines)	6	P	P	P
Walisser André ...	— (Mulhouse)	1			
Dissard	— (Noyant)	3	P	P	P
Panissal	— (Segré-Nyoseau)	1	P	P	P
Planchenault	Ardoisiers (Renazé)	3	P	P	P
Jourda Jules	Mineurs (La Ricamarie)	2	P	P	P
Ancieux Albert ...	Ardoisiers (Rimogne)	3	P	P	P
Lheureux Louis ...	Mineurs (Roche-la-Molière)	2	P	P	P
Peyrie Adrien	— (Rochessadoule)	3	P	P	P
Vigne	— (Ronchamp)	2	P	P	P
Pujos	— (St-Clair-d'Halouze)	1	P	P	P
Meloue Henri	— (St-Eloy-les-Mines)	4	P	P	P
Moitron	— de la Vieille Mine (Saint-Eloi) ..	4	P	P	P
Delorme Claudius .	— (Saint-Etienne)	5	P	P	P
Delorme Claudius .	— de la Côte-Graude	1	P	P	P
Bard René	— (Sainte-Flories)	2			
Arnaud Pierre	— (Saint-Genest-Lerpt)	1	P	P	P
Albinet Maurice ...	— (St-Jean-de-Valérisle)	1	P	P	P
Armand Louis	— (Saint-Maine-Dauphin)	1	P	P	P
Layre Emmanuel ...	— (St-Martin-de-Valgalgues)	1	P	P	P

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	STATUTS	INCOMPATIBILITÉS	ADHÉSION INTERN.
Langlois Marie	Mineurs (Saint-Rémy)	2	P	P	P
Daudin Henri	— (Saint-Yriex)	1	P	P	P
Bouscatel Jean	Ouvriers de l'usine à sel (Salies-du-Salat).	1	P	P	P
Duguet Victorin ...	Mineurs (Sérent)	1	C	P	P
Marpillat	Ardoisiers (Travassac)	1			
Gernigon	Ardoisiers (Trélazé)	5	P	P	P
Nègre Marius	Mineurs des charbonnages du Midi-Trets..	1	P	P	P
Corbier Fernand ...	Mineurs (La Vernarède)	2	C	C	C
Duguet Victorin ...	— (Villars)	2	C	C	C
Duguet Victorin ...	— (Sain-Bel)	1	C	C	C

FEDERATION DU SPECTACLE

Cebron	Ass. prof. artistes musiciens (Angers)	2	P	P	P
Avril Auguste	Choristes (Avignon)	1	P	P	P
Avril Auguste	Music. orchestre Théâtre munic. (Avignon)	1	P	P	P
Auzier Henri	Artistes musiciens (Béziers)	1	P	P	P
Laborie	Artistes musiciens (Bordeaux)	3	P	P	P
Laborie	Machinistes professionnels (Bordeaux)	2	P	P	P
Laborie	Choristes du Grand-Théâtre (Bordeaux) ..	2	P	P	P
Laborie	Danseuses (Bordeaux)	1	P	P	P
Faraud	Artistes musiciens (Brest)	2	P	P	P
Faraud	Artistes musiciens (Cannes)	3	P	P	P
Fradet	Artistes musiciens (Clermont-Ferrand)	2	P	P	P
Belli	Association syndicale des music. (Dijon) ..	2	P	P	P
Cebron	Musiciens professionnels (Grenoble)	2	P	P	P
Taverne	Artistes musiciens (La Rochelle)	1	P	P	P
Dudognon	Artistes musiciens (Limoges)	2	P	P	P
Taverne	Artistes musiciens (Lyon)	3	P	P	P
Cebron	Choristes (Lyon)	1	P	P	P
Taverne	Machin., électr. et danseuses (Lyon)	2	P	P	P
Le Maurouge	Artistes musiciens (Le Mans)	1	P	P	P
Faraud	Danseurs (Marseille)	1	P	P	P
Ricard	Artistes musiciens (Marseille)	4	P	P	P
Faraud	Défense prof. du Caf' Conc (Marseille) ..	1	P	P	P
Faraud	Choristes des Théâtres (Marseille)	1	P	P	P
Cebron	Machinistes (Marseille)	2	P	P	P
Marion Jacques ...	Artistes musiciens (Menton)	2	P	P	P
Cebron	Artistes musiciens (Montpellier)	7	P	P	P
Pessieux	Artistes musiciens prof. (Nice)	4	P	P	P
Perrier	Musiciens (Nîmes)	1	P	P	P
Amblard Raymond .	Machinistes et accessoiristes (Paris)	4			
Amblard Raymond .	Art. de concert, music-halls et cirq. (Paris).	3	C	C	C
Le Fèvre	Choristes confédérés (Paris)	3	P	P	P
Taverne	Artistes chorégraphes (Paris)	1	P	P	P
Heuguet	Syndicat général des Concerts (Paris)	1	P	P	P
Cebron	Electr. des théâtr., mus.-halls, cirq. (Paris)	2	P	P	P
Amblard	Opérateurs électr. cinémat. (Paris)	2	C	C	C
Raynaud Henri	Artistes de Théâtre (Paris)	1	C	C	C
Poulmarch	Peintres et Décorateurs Théâtres (Paris) ..	1	C	C	C
Chéreau	Artistes musiciens (Rennes)	2	P	P	P
Taverne	Artistes musiciens (St-Etienne)	1	P	P	P
Ceccaldi	Artistes musiciens (Sète)	1	P	P	P
Douet	Chambre synd. des musiciens (Troyes) ..	1	P	P	P

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	STATUTS	INCOMPATIBILITÉS	ADHÉSION INTERN.
Bono	Artistes musiciens prof. (Toulon)	2	P	P	P
Armando Edouard .	Synd. des choristes (Toulon)	1	P	P	P
Souque	Machinistes électriciens (Toulouse)	1	P	P	P
Bentaberry	Artistes musiciens (Toulouse)	3	P	P	P
Dejean Germain ...	Artistes lyriques prof. (Toulouse)	1	P	P	P
Jourda	Artistes des chœurs (Toulouse)	1	P	P	P
Dequidt	Syndicat des Musiciens (Tours)	2	P	P	P
Taverne	Machinistes accessoir. (Vichy)	2	P	P	P

FEDERATION DES TABACS

	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	STATUTS	INCOMPATIBILITÉS	ADHÉSION INTERN.
	<i>Syndicat des ouvriers et ouvrières des tabacs</i>				
Manceau D.	Aix	2	P	P	P
Gohier	Aubervilliers	3	P	P	P
Manceau D.	Bordeaux (Allumettes)	2	P	P	P
Marty Raoul	Bordeaux (Tabacs)	5	A	P	P
Delabit M.	Bordeaux (Magasin de transit)	1	P	P	P
Delabit M.	Cahors	1	P	P	P
Marty Raoul	Châteauroux	5	P	P	P
Marty Raoul	Dieppe	4	P	P	P
Jeannot	Dijon	3	C	C	C
Marty Raoul	Le Havre (tabacs)	4	P	P	P
Delabit M.	Le Havre (magasin de transit)	1	P	P	P
Rossignol L.	Issy	3	P	P	P
Delfolly R.	Lille	3	P	P	P
Marty Raoul	Limoges	2	P	P	P
Marty Raoul	Lyon	4	P	P	P
Marty Raoul	Le Mans	4	P	P	P
Delabit M.	Marmande	1	P	P	P
Manceau D.	Marseille (allumettes)	2	C	P	A
Delabit M.	Marseille (tabacs)	4	P	P	P
Roman L.	Metz	3	C	C	P
Ferlicot	Morlaix	5	P	P	P
Peeters	Nancy	4	P	P	P
Pinoteau A.	Nantes	6	C	C	P
Delabit M.	Nice	2	P	P	P
Boulay R.	Orléans	3	C	C	P
Rossignol L.	Reuilly	4	C	C	P
Delabit M.	Paris-Pantin	4	P	P	P
Delabit M.	Riom	2	C	P	A
Leymarie	St-Cyprien		P	P	P
Delabit M.	Strasbourg	5	P	P	P
Marty Raoul	Tonneins	4	P	P	P
Delabit M.	Tonneins (magasins de feuilles de tabacs) ..	1	P	P	P
Marty Raoul	Toulouse	5	P	P	P
Gernigon	Trélazé	3	P	P	P

FEDERATION DU TEXTILE

Vandeputte	Textile des Abrets	2	P	P	P
Langlet Henri	Textile d'Ailly-sur-Somme	3	C	C	C

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	STATUTS	INCOMPATIBILITÉS	ADHÉSIS INTERI
Gennevois Adrien .	Textile d'Aix-en-Othe	2	C	C	C
Lenglet Henri	Textile d'Amiens	2	A	P	C
Lenglet	Teinturiers d'Amiens	2	C	C	C
Porcher Marcel ...	Textile d'Angers	5	C	C	A
Gennevois	Textile d'Arcis-sur-Aube	2	C	C	C
Aubert	Tissages mécaniques de l'Arbresle.....	2	C	C	C
Weiss René	Textile d'Armentières	7	P	A	C
Clay	Tisseurs d'Avesnes-les-Aubert	4	C	C	C
Vigreux	Industrie textile de Bac St-Maur.....	2	P	P	P
Desrumaux Martha	Textile de Bailleul.....	3	C	C	C
Lenglet	Beaucamps-le-Vieux	1	C	C	C
Aubert	Bourg-de-Thisy	2	C	C	P
Boulangier Auguste.	Tullistes de Cambrai	5	P	P	P
Boulangier Auguste.	Tullistes de Calais	2	P	P	P
Boulangier	Teinturiers et apprêts de Calais.....	2	P	P	P
Boulangier	Dessinateurs et esquisseurs de Calais....	2	P	P	P
Drouard	Perceurs de cartons de Calais	1	P	P	P
Gardies	Textile de Castres.....	3	P	P	P
Beauvillain	Tulles et Dentelles de Caudry.....	5	P	P	C
Davoine	Tisseurs de Caudry.....	2	P	P	P
Bertrand	Tulles unis et grecs de Caudry.....	3	P	P	P
Faubert	Teinturiers et Apprêteurs de Caudry....	4	P	P	P
Brulant	Employés dessinateurs de Caudry.....	1	C	C	C
Beauvillain	Filature de Caudry	2	C	C	C
Sautière Lucien ...	Préparation des tulles, dentelles Caudry..	2	C	C	C
Delobelle	Textile de Cernav	1	C	C	C
Delobelle	Textile de Charlieu.....	2	P	P	P
Dujardin	Draps de Châteauroux	4	P	P	P
Mercier	Textile de Chauffailles.....	2	P	P	P
Vandeputte	Textile de Cholet.....	3	P	P	P
Desrumaux Martha	Textile de Comines.....	4	C	C	C
Langlois Marie ...	Travailleurs du textile de Condé-sur-Noi- reau	1	P	P	P
Mercier	Textile de Coutouvres	2	C	C	C
Chambon	Textile de Cours.....	1	C	C	C
Bourneton	Textile de Croix-Wasquehal.....	1	C	C	C
Desrumaux	Textile de Dunkerque.....	1	C	C	C
Dijon Gaston	Textile d'Entraigues	1	C	C	C
Vigreux	Textile d'Erquinghem	3	P	P	P
Desrumaux	Textile de Fourmies.....	2	P	P	P
Baudin	Industrie textile de Fourmies.....	4	P	P	P
Thirion	Textile de Gérardmer.....	3	P	P	P
Vandeputte	Textile de La Gorgue-Estaire	7	P	P	P
Bostoën	Textile d'Halluin	8	P	P	P
Caudie	Textile d'Hazebrouck	5	P	P	P
Bricé	Textile d'Héricourt	3	P	P	P
Mohn Joseph	Hilsenheim (textile)	1	C	C	C
Cattaneb Bernadette	Textile de la Ferté-Macé.....	1	C	C	C
Delobelle	Textile de Le Houlme.....	2	C	C	C
Le Maurocè	Textile du Mans.....	2	C	C	C
Doucet	Textile, Le Pouzin	1	P	P	P
Marty Charles	Textile de Labastide-Rouayroux.....	3	P	P	P
Bourneton Charles..	Textile de Hem	2	P	P	P
Delvinquières	Textile de Lannoy.....	7	C	C	C
Authié	Textile de La Rocque d'Holmes.....	1	C	C	C
Delsant	Textile de Lavelanet.....	1	C	C	C

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	STATUTS	INCOMPATIBILITÉS	ADHÉSION INTERN.
Godinot	Textile de Lille	7	P	P	P
Masbatus	Textile de Limoges	1	P	P	P
Brice Lucien	Textile de Luxeuil-les-Bains	1	P	P	P
Quiron	Tissage et Moulinage de Lyon	2	P	P	P
Vivier-Merle	Ouvriers tullistes de Lyon	1	P	P	P
Aubert	Textile de la région lyonnaise	7	P	P	P
Gaffoglio	Imprimeurs sur étoffes de Lyon	3	C	P	C
Gardiès	Textile de Mazamet	4	P	P	P
Aubert	Textile de Miribel	2	C	C	C
Sandra	Textile de Moirans	2	C	C	C
Mathieu	Bonneters de Montceau-les-Mines	2	P	P	P
Perlicot	Cordiers de Morlaix	1			
Site Alcide	Textile de Moreuil	3	C	C	C
Eisenring	Industrie textile de Mulhouse	8	C	P	C
Vandeputte	Bonneterie et tisseurs de Paris	1	P	P	P
Davanne	Chiffonniers de Paris	3	P	P	P
Vercruysse	Travailleurs de la teinture de Paris	2	C	C	C
Delobelle Marceau	Textile de la région parisienne	4	C	C	C
Brodkin Régine	Blanchisseurs de Paris	2	C	C	C
Prochover Adam	Garçons de lavoirs de Paris	2	C	C	C
Lenglet Henri	Textile de la vallée de la Nièvre	2	C	C	C
Vigreux	Textile de Nièppe	2	P	P	P
Delobelle	Textile de Pont-d'Aubenas	1	C	P	C
Docq	Textile de Reims	1	P	P	P
Coisne Gabriel	Textile de Remiremont	2	C	C	C
Mercier	Apprêts et teinture de Roanne	2	C	C	C
Mercier	Textile de Roanne	4	C	C	C
Bourgerie Alph.	Textile de Romilly	2	C	C	C
Roguet	Ouvriers en drap de Romorantin	3	C	C	C
Duquesne	Textile de Roncq	7	C	C	C
Mohn	Textile de Rosheim	2	C	C	C
Lefebvre	Textile de Roubaix (confédéré)	11	P	P	P
Bourneton	Textile unitaire de Roubaix	6	P	P	P
Neveu	Textile de Rouen	1	P	P	P
Faure Antoine	Textile de Saint-Chamond-Izieux	3	P	P	P
Delobelle	Textile de Saint-Etienne	2	P	P	P
Saillant	Textile de St-Nazaire et Royan	2	P	P	P
Delobelle	Textile de St-Omer	3	P	P	P
Renard Adrien	Textile de Saint-Quentin	3	P	P	P
Briche Georges	Textile de Saint-Rambert	5	P	P	P
Lefebvre	Textile de Seclin	2			
Coisne Gabriel	Textile de Sedan	1	C	C	C
Mohn	Textile de Strasbourg	1	C	C	C
Bost Pierre	Textile de Tarare	2	C	C	C
Lefebvre	Textile de Tourcoing (confédéré)	9	P	P	P
Casier	Textile de Tourcoing (unitaire)	5	C	C	C
Desrumeaux Martha	Textile de Trélon-Glageon	1	C	C	C
Gennevois	Textile de Troyes	3	C	C	C
Delobelle	Textile de Vienne	2	C	C	C
Thibaud Marcel	Textile de Villers	1	C	C	C
Lenglet	Textile Villers-Bretonneux	2			
Charreton	Gareurs de Voiron	2	P	P	P
Charreton	Textile de Voiron	2	C	C	C
Desrumeaux Martha	Textile de Watten	4	C	C	C

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	STATUTS	INCOMPATIBILITÉS	ADHÉSION INTERN.
FEDERATION NATIONALE DES TRAVAILLEURS DU TONNEAU					
Pendaries G.	Syndicat de Capendu.....	1	P	P	P
Ceccaldi A.	— Cognac	2	P P	P P	P P
Muls F.	— Epernay	1	P	P	P
Aurin	— Lavardac	2	P	P	P
Nicolas Célestin ..	— Montpellier	2	C	C	C
Nicolas Célestin ..	— Morcenx	1	P	P	P
Roca E.	— Nîmes	1	C	C	C
Nicolas Célestin ..	— Oran	2	P P	P P	P P
Collot P.	— Paris	1	P	P	P
Nicolas	— Perpignan	1	P	P	P
Collot P.	— Sète (syndicat du tonneau)...	2	P	P	P
Nicolas Célestin ..	— Sète (soutireurs).....	1	P P	P P	P P
Dessoux J.	— Toulouse	1	P	P	P

FEDERATION DES TRANSPORTS

Layre	Conducteurs d'autos du Tam-Albi.....	1	P	P	P
Abdelkader	Conducteurs de taxis d'Alger.....	3	C	C	C
Gauthier René	Travailleurs des tramways algériens.....	2	C C	C C	C C
Bardollet	Ouvriers des tramways d'Amiens.....	2	P P	P P	P P
Vérité Emile	Transports d'Amiens	2	P P	P P	P P
Vérité Emile	Chauffeurs de taxis de la Somme (Amiens).	1	P	P	P
Cottasson	Pers. des tramways et autobus d'Angers.	3	P P P	P P P	P P P
Leclaire	Cheminsots d'Anzin.....	1	C	C	C
Dijon Gabriel	Emp. et ouvriers des autobus d'Avignon ..	1	C	C	C
Alliez Jacques	Transp. départementaux des Basses-Pyrénées	1	P	P	P
Nogués	Tramways de Bavonne.....	2	P P	P P	P P
Cunin	Tramways de Belfort.....	1	P	P	P
Garcias Charles ...	Transports routiers de Belfort.....	1	C	C	C
Jeannin	Tramways de Besançon.....	1	P	P	P
Juyon	Petits patrons et chauffeurs de taxis de Bor-				
	deaux	2	P P	P P	P P
Tailleur	Tramways de Bordeaux.....	4	P P P P	P P P P	P P P P
Jaccoud	Tramways et autobus de Bourges.....	1	P	P	P
Nicolas Jean	Tramways de Brest.....	2	P P	P P	P P
Barbier Marius ...	Chauffeurs de Brignoles.....	1	P	P	P
Baeye Maurice	Employés des cars électriques de Calais..	2	P C	P C	P C
Soufflet	Traction des voies navigables de Cambrai.				
Fourré Paul	C.F.D. de l'Yonne (Chablis).....	1	C	C	C
Valleteau	Ouvriers des transports de la Charente-Inf..	2	P	P	P
Fradet	Autobus départementaux du Puy-de-Dôme				
	à Clermont-Ferrand	2	P P	P P	P P
Martin Lucien ...	Tramways de Clermont-Ferrand.....	3	P P P	P P P	P P P
Rinck	Chemins de fer de la vallée de Kayserberg				
	à Colmar	1	P	P	P
Hamon	Chauffeurs d'autos des Côtes-du-Nord....	1	P	P	P
Mignot	Empl. des tramways électriques de Dijon ..	3	P P P	P P P	P P P
Lacourarie	Chemins de fer départementaux (Dordogne)	2	P P	P P	P P
Fallot Sadi	Tramways de Douai.....	2	P P	P P	P P
Dussaix	Employés des tramways de Dunkerque....	3	P P P	P P P	P P P

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	STATUTS	INCOMPATIBILITÉS	ADHÉSION INTERN.
Veyret Auguste ...	Employés de tramways de Neuville à Fontaine-sur-Saône	2	C	C	C
Sandra	Transports de Grenoble.....	2	C	C	C
Bostoen Emile	Ouvriers des transports d'Halluin.....	1	C	C	C
Leclaire	Cheminots des chemins de fer économiques de Jouy-le-Chatel	1	C	C	C
Bordes	Cheminots des V.F.D.M. des Landes....	2	C	C	C
Faget	Pers. des autobus subventionnés des Landes	1	P	P	P
Normandin	Transports de La Rochelle.....	1	P	P	P
Jaccoud	Empl. et ouvriers des tramways (Le Havre)	3	P	P	P
Le Maurouce	Pers. des tramways électriques du Mans..	2	P	P	P
Lathène Antoine ..	Chemins de fer de grande banlieue-Nord aux Mureaux	2	C	P	C
Philippo Henri	Cochers-chauffeurs de Lille.....	2	C	P	C
Dumoulin Raymond.	Tramways de Lille et banlieue.....	6	P	P	P
Daudin	Pers. des tramways et autobus de Limoges.	3	C	A	A
Daudin	Chauffeurs de taxis de Limoges.....	1	C	C	C
Lochard	Chemins de fer vicinaux de Lons-le-Saunier	1	C	C	C
Le Lève	Ouvriers et employés des tramways de Lorient	2	P	P	P
Veyret	Moyens de transports de Lyon.....	1	P	P	P
Fontaine Claude ..	Employés de la compagnie O.T.L.....	8	P	P	P
Vivier-Merle	Travailleurs des chemins de fer de l'Est à Lyon	2	P	P	P
Leclaire	Lads de Maisons-Laffitte	1	P	P	P
Gachon Raoul	Pers. tram. et autobus de Marseille (adm.)	3	P	P	P
Magnien Jean	Transports poids lourds de Marseille.....	6	P	P	P
Laugier	Tramways et autobus de Marseille.....	8	P	P	P
Fanucchi	Chauffeurs de taxis de Marseille.....	3	P	P	P
Bondet Elie	Ouv. et empl. des tramways de Montpellier	2	P	P	P
Eisenring	Ouvr. des transp. du Ht-Rhin à Mulhouse	4	P	P	P
Peneau	Tramways et autobus de Nantes	5	P	P	P
Loyer	Contrôleurs des tramways de Nantes.....	2	P	P	P
Salge	Chauffeurs transports de Nice.....	2	C	C	C
Castan Louis	Pers. Compagnie des tramways de Nice..	7	P	C	C
Dalmaïs	Tramways de Nîmes.....	2	P	P	P
Aullo Galiléo	Pers. tramways électriques d'Oran.....	3	P	P	P
Brisset	Tramways électriques d'Orléans.....	1	P	P	P
Lochard	Personnel des T.C.R.P. Paris.....	11	C	C	C
Garcias	Garçons laitiers de Paris.....	2	C	C	C
Candau	Pers. adminis. de la S.T.C.R.P. (conféd.)	2	C	C	C
Murat Pierre	Chauffeurs-camionneurs de Paris.....	5	C	C	C
Tixier	Contrôleurs et assimilés des T.C.R.P....	7	P	P	P
Leclaire	Tri-porteurs et cyclistes de Paris.....	1	P	P	P
Roux	Pers. du Métropolitain à Paris.....	9	C	C	C
Harissart	Laveurs de voitures de Paris.....	1	C	C	C
Bosredon	Cochers-chauffeurs de Paris	9	C	C	C
Beaufils Albert ...	Cochers et conducteurs d'autobus de remise, de grande remise et de particuliers.....	2	P	P	P
Hugla Louis	Chemins de fer de grande banlieue Paris..	2	P	P	P
Berta	Pers. des tramways de Perpignan.....	2	P	P	P
Gault Roger	Tramways électriques de Poitiers.....	2	P	P	P
Primault	Conduc. et recev. des tramways Reims....	3	P	P	P
Primault	Transports charbonniers de Reims.....	1	P	P	P
Chéreau	Personnel des T.E.R. de Rennes.....	2	P	P	P
Baillandras	Pers. C.F.R. et serv. automobiles du Rhône	1	P	P	P

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	STATUTS	INCOMPATIBILITÉS	ADHÉSION INTERN.
Gastal	Pers. des tramways et autobus de Roanne..	2	P	P	P
Molard Henri	Tramways et autobus électr. de Roubaix..	7	P	P	P
Lochard René	Tramways de Rouen.....	1	P	P	P
Celle Joseph	Empl. des tramways C.F.V.E. St-Etienne	4	P	P	P
Fabre	Pers. des « Cars Rouges » St-Etienne....	2	P	P	P
Thibaud Marcel ...	Travailleurs des taxis de St-Etienne.....	2	P	P	P
Jaccoud	Pers. gradé des empl. des tram. St-Etienne	1	P	P	P
Gallet	Pers. des tramways électriques St-Etienne..	2	P	P	P
Graux René	Pers. des transports de Saint-Quentin....	1	P	P	P
Sommier Arsène ..	Pers. des tramways bretons, Saint-Malo...	2	P	P	P
Masurier Lucien ..	Mécaniciens-chauffeurs de St-Nazaire....	1	P	P	P
Jaccoud	Pers. de la régie des autobus de Saône-et-Loire	2	P	P	P
Schvetell	Ouv. des transports du B.-Rhin à Strasbourg	7	P	P	P
Portalis	Employés des tramways de Toulon.....	2	P	P	P
Alric	Petits patr. et chauff. de taxis de Toulouse	2	P	P	P
Deilhes Louis	Cadres et personnel administr. de la T.C. R.T., Toulouse	6	P	P	P
Toujas Jean	Employés des T.C.R.T. Toulouse.....	1	P	P	P
Lavigne Yvan	Pers. de la Comp. Air-France à Toulouse	3	P	P	P
Dequidt	Conducteurs des autom. de place de Tours	2	P	P	P
Bergeret	Employés des tramways à Tours.....	2	P	P	P
Vivier André	Employés des tramways de Troyes.....	1	P	P	P
Bourneton Charles..	Traminots de Valenciennes.....	3	P	P	P
Dalmais	Moyens de transports de Vienne.....	1	P	P	P

FEDERATION DES VERRIERS

Bourneton C.	Syndicat de Aniche.....	3	C	C	C
Delzant C.	— Arques	2	P	P	P
Gayte A.	— Bagnaux-sur-Loing	1	P	P	P
Delzant	— Bordeaux	1	P	P	P
Campmas R.	— Albi	1	P	P	P
Vanriest	— Lille	1	P	P	P
Herman J.	— Lyon	1	P	P	P
Truyens L.	— Paris	2	C	C	C
Soissons	— Paris (souffleurs de verre au chalumeau)	2	C	C	C
Truyens	— Paris (tailleur sur cristaux)...	1	C	C	C
Truyens	— Paris (boucheurs à l'émeri)....	1	C	C	C
Thibaut M.	— (Vernes) Rive-de-Gier	1	C	C	C
Herman	— Saint-Etienne	1	P	P	P
D'Hardivilliers	— St-Germer-de-Fly	1	P	P	P
Faure P.	— Saint-Yorre	1	P	P	P
Chabridon	— Souvigny	1	C	C	C
Gazean E.	— Vierzon	1	C	C	C

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL

STATUTS

adoptés par le Congrès d'Unité de Toulouse
en Mars 1936

PREAMBULE

Le mouvement syndical, à tous ses échelons, s'administre et décide de son action dans l'indépendance absolue à l'égard du patronat, des gouvernements, des partis politiques, des sectes philosophiques ou autres groupements extérieurs.

Il se réserve le droit de répondre favorablement ou négativement aux appels qui lui seraient adressés par d'autres groupements en vue d'une action déterminée. Il se réserve également le droit de prendre l'initiative de ces collaborations momentanées, estimant que sa neutralité à l'égard des partis politiques ne saurait impliquer son indifférence à l'égard des dangers qui menaceraient les libertés publiques, comme les réformes en vigueur ou à conquérir.

Les assemblées et congrès syndicaux statutaires sont seuls qualifiés pour prendre des décisions.

La démocratie syndicale assure à chaque syndiqué la garantie qu'il peut, à l'intérieur du Syndicat, défendre librement son point de vue sur toutes les questions intéressant la vie et le développement de l'organisation.

Les Syndicats groupant les salariés de toutes opinions, aucun de leurs adhérents ne saurait être inquiété pour la manifestation des opinions qu'il professe en dehors de l'organisation syndicale.

La liberté d'opinion et le jeu de la démocratie, prévus et assurés par les principes fondamentaux du syndicalisme, ne sauraient justifier ni tolérer la constitution d'organismes agissant dans les Syndicats comme fractions, dans le but d'influencer et de fausser le jeu normal de la démocratie dans leur sein.

Les Syndicats, qui, par leur nature même et leur composition, rassemblent des travailleurs d'opinions diverses, font preuve de l'esprit le plus large pour maintenir leur unité.

Leurs statuts doivent prévoir les moyens de maintenir leur cohésion, le respect des principes admis par les deux délégations et des chartes votées.

Ils assurent le maintien des Syndicats dans leur rôle constant de défense des intérêts ouvriers.

But et constitution

ARTICLE PREMIER. — La Confédération Générale du Travail, régie par les présents statuts, a pour but de grouper, sans distinction d'opinions politiques, philosophiques et religieuses, toutes les organisations composées de salariés conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat et désireux de défendre leurs intérêts moraux et matériels, économiques et professionnels.

Sont considérés comme salariés tous ceux qui vivent de leur travail sans exploiter autrui, quelle que soit la fonction qu'occupent ces salariés.

Nul ne peut se servir de son titre de confédéré ou d'une fonction de la Confédération dans un acte politique ou électoral quelconque.

ART. 2. — La Confédération Générale du Travail basée sur le principe du fédéralisme et de la liberté, assure et respecte la complète autonomie des organisations qui se conforment aux présents statuts.

ART. 3. — La Confédération Générale du Travail est constituée par :

1° Les Fédérations nationales d'industrie ;

2° Les Unions départementales ou interdépartementales de syndicats divers.

La C. G. T. est adhérente à la Fédération Syndicale Internationale.

ART. 4. — Nul syndicat ne peut se réclamer de la Confédération Générale du Travail s'il n'est fédéré nationalement et adhérent à son Union départementale ou interdépartementale.

Les Fédérations ou les Unions ne pourront admettre ou conserver dans leur sein les syndicats ne remplissant pas cette double obligation.

Administration

Comité Confédéral National

ART. 5. — La C. G. T. est administrée par un Comité National. Ce Comité est constitué par un délégué de chaque Fédération nationale et de chaque Union adhérentes, à l'exception de l'Union de la Région parisienne représentée au C. C. N. par deux délégués. Il se réunit obligatoirement chaque année, dans le cours des deuxième et quatrième trimestres, et extraordinairement sur convocation de la Commission administrative.

Ces réunions extraordinaires ne pourront être convoquées que pour des motifs revêtant un caractère d'extrême urgence.

Le C. C. N. établit les projets de budget.

ART. 6. — Les membres du C. C. N. devront être les secrétaires des Fédérations et Unions, ou, en cas d'impossibilité, un membre des bureaux. Ces délégués pourront être relevés de leur mandat sur décision de l'organisation qu'ils représentent.

Ils devront être confédérés depuis au moins trois ans, sauf dans les cas d'adhésion récente du groupement qu'ils représentent à la C.G.T.

Les délégués des Unions devront toujours résider dans les départements qu'ils représentent.

Commission Administrative

ART. 7. — Après chaque Congrès confédéral ordinaire, le Comité National nomme une Commission administrative de trente-cinq membres choisis parmi les militants de la région parisienne (Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne) auxquels sont adjoints les délégués visés à l'article 48.

Les candidats devront être présentés par la Fédération ou l'Union à laquelle ils adhèrent.

La Commission administrative assure, avec le Bureau confédéral, la gestion de la Confédération Générale du Travail sous le contrôle du Comité National dans l'intervalle de ses réunions.

Les membres de la Commission administrative assistent aux réunions du Comité National, mais, seuls y ont droit de vote ceux qui sont également membres de ce Comité.

La Commission administrative se réunit au moins une fois par mois et plus souvent si les circonstances l'exigent.

ART. 8. — Etant donné que toutes les organisations qui constituent la Confédération doivent se tenir en dehors de toute école politique, les discussions, les conférences, causeries, organisées par la C. A., ne peuvent porter que sur des points d'ordre économique ou d'éducation syndicale ou scientifique.

Bureau

ART. 9. — Le Bureau de la Confédération est nommé par le Comité confédéral national après chaque Congrès confédéral ordinaire. Il est composé de huit membres : un secrétaire général, un trésorier et six secrétaires adjoints. Les attributions des secrétaires adjoints sont fixées, s'il y a lieu, par le Comité confédéral national.

Des délégués permanents pourront être adjoints au bureau confédéral par décision du C. C. N.

Un règlement intérieur joint aux présents statuts définit les attributions de ces fonctionnaires.

ART. 10. — Les membres du Bureau sont élus et révocables par le Comité confédéral national.

Ils peuvent être réélus.

S'ils sont membres du C. C. N., ils ne peuvent conserver leur mandat et ils doivent être remplacés à cette délégation par l'organisation qu'ils représentent.

Les membres du Bureau confédéral ne pourront faire acte de candidature à une fonction politique ni appartenir aux organismes directeur d'un parti politique. Leur acte de candidature aux fonctions définies ci-dessus, même non rétribuées, entraînera *ipso-facto* leur démission du Bureau confédéral.

Le Bureau confédéral avisera les organisations adhérentes au moins un mois avant ce renouvellement, afin qu'elles puissent se réunir et désigner les candidats pour que les noms de ceux-ci puissent être publiés quinze jours avant l'élection.

Les candidats au Bureau confédéral devront avoir cinq ans de présence ininterrompue à l'organisation syndicale et devront être présentés par une Fédération ou une Union.

ART. 11. — Les appointements des membres du Bureau sont fixés par le Comité national confédéral.

Ceux des employés et les frais de délégation des délégués confédéraux en province seront fixés par la Commission administrative.

Commission de Contrôle

ART. 12. — La Commission de Contrôle est composée de six membres désignés par le Comité confédéral national.

Elle nomme son secrétaire chargé de la convoquer et de rédiger les rapports.

ART. 13. — La Commission de contrôle a pour objet de veiller à la bonne gestion financière des divers services de la Confédération.

Les résultats de ses opérations sont consignés dans un rapport d'ensemble qui est soumis au Comité confédéral et adressé à chaque syndicat confédéré un mois avant le Congrès confédéral.

Commission des Conflits

ART. 14. — Tout différend ou conflit qui s'élèverait :

1° Entre syndicats ou entre syndicats et une ou plusieurs Fédérations et Unions ;

2° Entre Fédérations et Unions ;

3° Entre diverses Fédérations ou Unions, sera examiné et tranché par voie d'arbitrage.

A cet effet, au sein de la Commission administrative, une sous-commission de dix membres sera désignée, permettant aux parties en conflit de choisir chacune deux représentants arbitres respectifs.

La Commission administrative choisira un tiers arbitre pour connaître et rapporter le conflit.

Les conclusions établies pour chacun des différends seront soumises à l'approbation de la Commission administrative et, ainsi adoptées, deviendront la règle pour les parties intéressées.

Si les parties intéressées ou une seule d'entre elles n'acceptent pas ces conclusions, elles pourront faire appel devant le Comité confédéral national, et, en dernier lieu, au Congrès confédéral qui règlera définitivement le différend.

Cotisations

ART. 15. — Pour permettre à la Confédération Générale du Travail d'assurer ces divers services, les Fédérations et Unions sont tenues de verser une cotisation mensuelle représentée par des timbres mobiles dont le taux sera fixé par le Congrès.

Sans cotisation supplémentaire, tous les Syndicats, Fédérations et Unions auront droit au service gratuit de la revue confédérale *La Voix du Peuple*.

ART. 16. — Dans le but de faciliter le contrôle des cotisations payées par chaque organisation, les Fédérations et Unions devront adresser tous les ans, au 31 janvier, leurs rapports financiers de l'année, arrêtés au 31 décembre, au Bureau confédéral.

ART. 17. — Un prélèvement de tant pour cent sera opéré sur les cotisations confédérales et suivant les indications du Comité confédéral national, pour assurer le fonctionnement du *vaticum* régi par règlement spécial.

Action confédérale Fédérations d'Industrie

ART. 18. — Ne peuvent être admises au sein de la Confédération Générale du Travail que les Fédérations d'industrie constituées conformément aux résolutions des congrès confédéraux et aux présents statuts.

ART. 19. — Les Fédérations d'industrie ont leur pleine autonomie administrative. Elles fixent leurs cotisations selon les services (caisse de chômage, de grève, sou du soldat, etc.) qu'elles auront constitués dans leur sein par décision de leur congrès.

ART. 20. — Ces Fédérations conservent au sein de la C. G. T. leur complète indépendance.

Elles peuvent, sans autorisation de cette dernière, décider toute action corporative qu'elles jugeront utile ; cependant, dans tous les cas d'organisation d'un mouvement partiel ou général, elles en saisiront la C. A. afin qu'elle donne son avis et soit à même d'organiser l'appui et la solidarité de l'ensemble du mouvement syndical.

Unions départementales ou interdépartementales

ART. 21. — La C. G. T. n'admet dans son sein qu'une Union de Syndicats divers par département.

Ces Unions devront limiter leur champ de recrutement aux limites des départements et ne pourront, sans l'assentiment du Comité confédéral, se grouper entre elles.

Les Unions départementales à très faibles effectifs pourront être rattachées aux Unions voisines.

ART. 22. — La plus large autonomie administrative est laissée aux Unions, comme aux

Fédérations nationales. Leurs statuts et les décisions de leurs Congrès doivent être appliqués par tous les syndicats adhérents. Ils ne peuvent contenir aucune disposition contraire aux statuts confédéraux.

ART. 23. — Les Unions ont le devoir de constituer, partout où il leur sera possible, des Unions locales, auxquelles les syndicats et sections locales de syndicats nationaux devront obligatoirement adhérer, à moins que le siège du syndicat ne soit trop éloigné de l'Union locale la plus voisine.

ART. 24. — Les Unions sont des filiales de la C. G. T. Leur secrétaire, délégué au Comité confédéral national, est le représentant officiel de la C. G. T. dans le département.

ART. 25. — Les Unions sont chargées d'appliquer les décisions des Congrès confédéraux dans leur département.

Vis-à-vis de la C. G. T., leur rôle est essentiellement administratif, et leurs fonctions sont déterminées par leurs propres statuts construits sur un type unique, s'appliquant à toutes les Unions.

ART. 26. — Le représentant de l'Union au Comité confédéral national est un administrateur de la C. G. T. Comme tel, avec ses collègues des autres Unions et des Fédérations nationales, il administre l'organisme central de la classe ouvrière. Il recherche avec eux les moyens les meilleurs de mettre en application les décisions prises par la majorité dans les Congrès confédéraux. Il rend compte au Comité confédéral de l'accomplissement de son mandat dans son Union.

ART. 27. — Les Unions départementales ou interdépartementales établissent la liaison intercorporative indispensable entre les syndicats de leur ressort. Elles assurent la propagande syndicale en accord et avec le concours des Unions locales. Elles procèdent à la diffusion du matériel de propagande édité par la Confédération, préparent les réunions, démonstrations ouvrières, les tournées de propagande et l'action décidée par celle-ci. Elles éditent elles-mêmes les tracts et les affiches utiles à la propagande particulière du département ou de la région. Elles apportent leur concours aux divers syndicats d'industrie ou de métier qui les composent. En liaison avec les Fédérations d'Industrie, elles aident à la propagande de chacune d'elles dans leur rayon d'action.

Grèves

ART. 28. — Les syndicats ont la responsabilité de l'organisation et de la direction des grèves corporatives, dans leur industrie particulière et sur le territoire de leur ressort.

Ils informent leurs Unions locale et départe-

mentale, ainsi que leur Fédération, des revendications déposées, des pourparlers avec le patronat ou les pouvoirs publics, de la cessation du travail.

Si la grève doit être étendue à d'autres localités et dans la même industrie, cette décision sera prise en accord avec la Fédération intéressée.

Le concours des délégués de la C. G. T. ne pourra être apporté, à la demande des syndicats ou Unions, qu'avec l'assentiment des Fédérations intéressées dans le conflit.

ART. 29. — En aucun cas, la grève corporative ne pourra être détournée de son but, c'est-à-dire des revendications posées, par l'intermédiaire des organisations appelées à la diriger et à la soutenir.

Les mouvements de soutien et de solidarité destinés à donner plus de force et d'éclat à la grève corporative ne pourront pas modifier l'objectif à atteindre.

ART. 30. — La Fédération nationale possède la direction de la grève générale corporative étendue à l'ensemble de son industrie. En cas de conflits de cette importance, elle doit obligatoirement en informer la Commission administrative et autant que possible avant l'abandon du travail.

ART. 31. — Si la Commission administrative de la C. G. T., après examen, considère qu'une grève générale d'une seule industrie peut entraîner d'autres corporations et créer une situation grave dans le pays, elle décide de consulter immédiatement les Fédérations nationales intéressées ; elle invite les dites Fédérations à réunir d'urgence leurs Comités nationaux ; elle décide également la convocation du Comité confédéral national.

ART. 32. — A l'effet d'appuyer leur mouvement de grève générale corporative étendue à l'ensemble d'une industrie, les Fédérations nationales pourront saisir la Commission administrative de la C. G. T. de toute proposition de grève généralisée à plusieurs ou à l'ensemble des industries.

Mais, à l'appui de leur proposition, elles auront à faire preuve du caractère effectif de leur propre mouvement.

ART. 33. — Seul, le Comité confédéral national a pouvoir d'examiner et de décider sur toute proposition de grève générale englobant toutes les industries.

Pour qu'une décision de grève générale de toutes les industries soit effective, elle doit réunir, au sein du Comité confédéral national, les deux tiers des voix des Fédérations représentées, en se basant sur leur importance numérique et le caractère de leur industrie.

Dans cette majorité devront figurer les industries qui, par leur influence dans l'activité

nationale, sont susceptibles de rendre la grève générale effective.

La décision de grève générale prise à la majorité prévue ci-dessus devra, dans ses considérants, comporter les éléments indispensables à l'efficacité de l'action entreprise.

Dispositions administratives

ART. 34. — Seules, les organisations remplissant les conditions prescrites à l'article 3 des présents statuts auront droit à la marque distinctive appelée « Label confédéral ».

ART. 35. — Toute organisation, Union ou Fédération qui, au 1^{er} février de chaque année, n'aurait pas demandé de timbres au Bureau confédéral, sera considérée comme démissionnaire, après lettre-avis restée sans effet et décision prise par le Comité confédéral national.

La carte confédérale et le double timbre sont obligatoires et doivent être délivrés par tous les syndicats confédérés à leurs adhérents.

ART. 36. — Se placeront en dehors de la C. G. T. les organisations qui donneront leur adhésion à des groupements fonctionnant en opposition avec les organismes réguliers de la C. G. T.

A l'effet de reconstituer l'Union ou la Fédération démissionnaire, le Comité confédéral national pourra convoquer un Congrès des syndicats désireux de rester confédérés.

ART. 37. — Pour tous les cas non prévus aux présents statuts, la radiation ne pourra être prononcée que par un Congrès. Toutefois, dans une circonstance grave, le Comité confédéral national peut prononcer la suspension de l'organisation incriminée jusqu'au Congrès suivant qui statuera définitivement. Les cotisations versées par les organisations démissionnaires ou radiées resteront acquises à la Confédération.

ART. 38. — Les délégués au Comité national sont tenus d'assister régulièrement aux séances pour lesquelles ils sont convoqués, dans l'intérêt même des organisations qu'ils représentent.

Lorsqu'un délégué aura manqué à une réunion du Comité national sans excuse, le Bureau s'informerá des raisons de cette absence auprès de l'organisation intéressée.

Les procès-verbaux de chacune des séances du Comité national donneront les noms des organisations représentées, excusées ou absentes.

La revue *La Voix du Peuple* donnera un compte rendu analytique de ces réunions.

Congrès

ART. 39. — La Confédération organise tous les deux ans, vers le mois de septembre, un Congrès National du Travail, auquel sont invi-

tées à prendre part les organisations adhérentes à la Confédération.

L'ordre du jour de ces Congrès sera établi par les soins du Comité Confédéral et adressé au moins deux mois à l'avance aux organisations confédérées, après les avoir consultées.

Le Comité confédéral National peut déléguer partie de ses pouvoirs aux organisations confédérées ayant leur siège dans la ville où se tiendra le Congrès, sous réserve qu'il sera assuré que cette ville possède les éléments nécessaires.

Ne pourront assister au Congrès que les organisations ayant rempli leurs obligations envers la Confédération Générale du Travail, c'est-à-dire étant adhérentes depuis un an à la Fédération Nationale de leur industrie et à leur Union.

ART. 40. — Le Congrès Confédéral élit une Commission de 11 membres titulaires et de 5 suppléants. Cette Commission est chargée d'examiner tous les cas de violation des statuts de la Confédération Générale du Travail et des décisions prises par les Congrès confédéraux, dont elle sera saisie par la Commission administrative confédérale.

Après avoir réuni tous les éléments d'information qu'elle juge nécessaires, elle notifie à cette dernière ces décisions. Appel peut être fait par les parties au Congrès Confédéral qui statue en dernier ressort.

Les membres titulaires et suppléants devront être confédérés depuis au moins cinq ans sans interruption ; ils ne peuvent être en même temps membres de la Commission administrative.

ART. 41. — La Confédération Générale du Travail préparera, pour chaque Congrès, sur sa gestion, des rapports moraux et financiers qui seront soumis à l'approbation du Congrès.

Ces rapports seront envoyés au moins un mois à l'avance aux organisations syndicales.

ART. 42. — Le compte rendu du Congrès sera publié sous la responsabilité de la Confédération Générale du Travail.

Un duplicata de la minute sténographique, les rapports des organisations et des commissions, ainsi que les propositions déposées sur le bureau seront versés aux archives de la Confédération.

ART. 43. — Chaque organisation représentée au Congrès n'aura droit qu'à un nombre de voix proportionné au nombre de ses cotisants en prenant comme base les cotisations perçues pendant l'année précédant le Congrès.

En cas de différence entre la moyenne des timbres pris dans l'année à la Fédération et à l'Union, le chiffre inférieur sera retenu. La Commission des mandats statuera sur les contestations.

Les syndicats ayant de :

7 à 50 membres	disposeront de	1 voix
51 à 150 membres	disposeront de	2 —
151 à 300 membres	disposeront de	3 —
301 à 500 membres	disposeront de	4 —
501 à 750 membres	disposeront de	5 —
751 à 1.000 membres	disposeront de	6 —
1.001 à 2.000 membres	disposeront de	7 —
2.001 à 3.000 membres	disposeront de	8 —

Les Syndicats ayant plus de 3.000 membres auront droit à une voix supplémentaire par 2.000 membres ou fraction de 2.000.

ART. 44. — Les syndicats dont le nombre d'adhérents sera au-dessous de 7 ne pourront prendre part au vote sur les diverses questions soumises à l'examen du Congrès.

ART. 45. — Chaque délégué ne pourra représenter que dix syndicats au maximum. Les délégués au Congrès ne pourront y représenter que les syndicats appartenant à la Fédération ou à l'Union départementale à laquelle ils appartiennent eux-mêmes. Les mandats parvenus après la première journée ne pourront être validés.

Propagande

ART. 46. — Les demandes de délégation aux Congrès départementaux ou fédéraux seront adressées au Bureau confédéral qui les soumettra à la Commission administrative pour la désignation du délégué. En cas d'urgence, le Bureau confédéral fera le nécessaire.

ART. 47. — Les tournées de propagande générale organisées par la C. G. T. et préparées par les soins du Bureau confédéral sont soumises à l'appréciation de la Commission administrative et les délégués désignés par elle.

ART. 48. — Pour augmenter le recrutement et l'éducation syndicaliste, pourront être adjoints au Bureau confédéral des délégués à la propagande.

Ces délégués devront être syndiqués depuis cinq ans. Ils seront désignés, et leur nombre sera fixé par le C. C. N. Ils seront placés sous le contrôle de la C. A. et du Bureau de la C. G. T.

Les délégués à la propagande devront toujours se conformer aux résolutions adoptées par les congrès confédéraux et fédéraux. Dans l'exercice de leurs fonctions, ils ne pourront donc, en aucun cas, faire prévaloir leurs conceptions personnelles.

ART. 49. — Pour éviter tout conflit entre diverses organisations, il ne sera pas répondu aux demandes d'orateurs qui n'émaneraient pas soit de la Fédération, soit de l'Union intéressée, qu'il s'agisse de réunions de propagande ou de congrès départementaux, interdépartementaux ou fédéraux.

Siège. — Modifications. — Dissolution.

ART. 50. — Le siège de la Confédération Générale du Travail est fixé à Paris, 211, rue Lafayette.

ART. 51. — Les présents statuts ne peuvent être modifiés que par un Congrès, à condition que le texte des propositions de modifications ait été publié dans l'ordre du jour du Congrès.

ART. 52. — Les présents statuts adoptés par le Congrès d'unité de mars 1936 entrent en vigueur au lendemain de ce Congrès.

La Commission administrative est chargée d'élaborer un règlement intérieur en rapport avec les dispositions qu'ils contiennent.

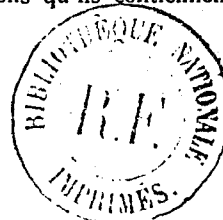


TABLE DES MATIÈRES

LUNDI 2 MARS

Séance d'ouverture

	Pages
Discours de Forgues	5
Résolution en faveur des victimes du fascisme	8
Explications de Jouhaux sur l'ordre des travaux	8
Composition de la Commission de vérification des mandats	10

Séance de l'après-midi

Discussion sur les statuts.

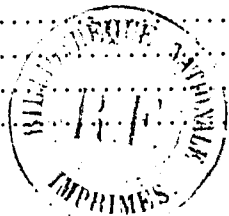
Intervention de Plaire	12
— Lavenir	12
— Sénard	14
— Piquemal	23
— Dijon	26
— Capocci	28
— Hagnauer	32
— Chantre	36
— Berger	37
— Mathé	40
— Cadet	42
— Taché	43
— Moutet	44
— Jacquet	45

MARDI 3 MARS

Séance du matin

Suite de la discussion sur les statuts.

Intervention de Reynaud	48
— Perq	52
— Peniot	53
— Monmousseau	54
— Maries	57



Intervention de Charbit	58
— Bourgagnon	60
— Froideval	63
— Mazoyer	68
— Neumeyer	70
— Bothereau	74

Séance de l'après-midi

Fin de la discussion sur les statuts.

Intervention de Jouhaux /.....	77
— Frachon	83
Composition de la Commission de dépouillement des votes	86

Discussion sur l'action confédérale.

Intervention de Chambelland	87
— Doucet	91
— Mme Barthez	93
— Ruis <i>R.I.V.S.</i>	96
Composition de la Commission de résolution sur l'action confédérale.....	99
— — d'examen des statuts	99
— — des questions diverses	99

Résultats des votes sur les statuts :

1° Structure confédérale;	
2° Incompatibilités;	
3° Adhésion à la F. S. I.	101

MERCREDI 4 MARS

Séance du matin

Fin de la discussion sur l'action confédérale.

Intervention de Biso	102
Proposition de Raynaud	106
Intervention de Hénaff	106
— Abdelkader	112
— Jeannin	112
Rapport de la Commission de vérification des mandats	116
Intervention de Giraud	118
— Delmas	121

Séance de l'après-midi

Fin de la discussion sur l'action confédérale.

Intervention de Dupuy	129
— Lacoste	133
— Delobelle	137

Intervention de Belin	140
— Racamond	147
— Jouhaux	159

JEUDI 5 MARS

Séance de l'après-midi

Résolution et vœux divers :

Exposé du rapporteur	171
Adoption de ses conclusions	174
Dépôt d'une motion contre la guerre	174

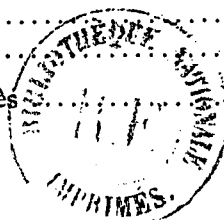
Les statuts confédéraux :

Exposé du rapporteur	175
Texte établi par la Commission	178
Vote	179

L'action confédérale :

Exposé du rapporteur	180
Texte établi par la Commission	180
Vote	182

Fédérations représentées au Congrès	187
Unions représentées au Congrès	188
Syndicats représentés au Congrès	116
Résultats des votes par syndicats	191
<i>Annexe.</i> — Texte des statuts adoptés par le Congrès	269





IMPRIMERIE
LA GUTENBERG
18, AV. DE PARIS
VERSAILLES
